Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

PLANISWARE
Société anonyme au capital de 6 958 908 euros
Siège social : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
403 262 082 R.C.S. Nanterre

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 17 JUIN 2026

Le 17 juin 2026 à 9 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social de la Société situé 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, sur convocation du Conseil d'administration du 23 mars 2026 (l'« **Assemblée** » ou l'« **assemblée générale** »).

…/…

L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

…/…

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour sont ainsi successivement mises aux voix :

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport en matière de durabilité, et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les rapports précités, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice net de 49 799 632 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise des voix exprimées.

Nombre de voix pour : 108 434 603
Nombre de voix contre : 220 161
Nombre d'abstention : 14 847

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport en matière de durabilité, et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les rapports précités, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels faisant ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 50 000 769 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise des voix exprimées.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Nombre de voix pour : 108 434 602
Nombre de voix contre : 220 161
Nombre d'abstention : 14 848

Troisième résolution *(Affectation du résultat de l'exercice 2025 et mise en paiement du dividende)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constatant que le bénéfice social net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 49 799 632 euros, que la réserve légale s'élève à 700 240 euros, que les autres réserves s'élèvent à 116 075 544 euros, décide l'affectation du bénéfice distribuable, correspondant au profit de l'exercice, le cas échéant, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire, comme suit :

	En euro(s)
Bénéfice net de l'exercice 2025	49 799 632
Autres réserves 2025	116 075 544
Total	165 875 176
Réserve légale	2 337
Autres réserves	140 580 058
Dividende	25 292 781
Total	165 875 176

Le montant total de la distribution visée ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2025, soit 70 257 726 actions et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende évolue entre le 1er janvier 2026 et la date de détachement du dividende, en fonction notamment du nombre d'actions auto-détenues (non pris en compte dans le nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2025), ainsi que des attributions définitives d'actions gratuites (si le bénéficiaire a droit au dividende conformément aux dispositions des plans concernés).

Le dividende est fixé à 0,36 euro par action pour chacune des 70 257 726 actions ouvrant droit au dividende.

Le dividende sera détaché de l'action le 22 juin 2026 et mis en paiement à compter du 24 juin 2026. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Le dividende mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Le dividende versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France est de plein droit soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), ou sur option annuelle, expresse et irrévocable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40 % (article 200 A, 2. et 158, 3., 2° du Code général des impôts). Cette option, qui est globale et qui porte sur l'ensemble des revenus dans le champ d'application du PFU, est à exercer lors du dépôt de la déclaration de revenus au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. La partie des prélèvements sociaux relative à la CSG due sur les dividendes lorsqu'ils sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu est, à hauteur de 6,8 points, déductible du revenu imposable de l'année de son paiement (article 154 quinquies, II du Code général des impôts).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils sont soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) au taux, selon les cas, de 3 % ou de 4 % conformément à l'article 223 sexies du Code général des impôts et le cas échéant à la nouvelle contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) visant à assurer une imposition minimale de 20 % du revenu fiscal de référence prévu à l'article 1417, IV-1° du CGI à l'impôt sur le revenu conformément à l'article 224 du Code général des impôts. Les actionnaires, quelle que soit leur situation, sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'au titre des trois exercices précédant l'exercice 2025, il a été distribué les dividendes suivants :

Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices			
Au titre de l'exercice	**Revenus éligibles à l'abattement de 40 %**		**Revenus non éligibles à l'abattement de 40 % (en euros)**
	Dividendes (en euros)	**Autres revenus distribués (en euros)**	
2022	15 612 975	0	0
2023	20 817 300	0	0
2024	21 771 717	0	0

Cette résolution est adoptée à la majorité requise des voix exprimées.

Nombre de voix pour : 108 732 393
Nombre de voix contre : 241 799
Nombre d'abstention : 18 119

…/…

Résolution relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Dix-huitième résolution *(Pouvoirs pour les formalités)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise des voix exprimées.

Nombre de voix pour : 108 662 679
Nombre de voix contre : 204
Nombre d'abstention : 6 728

…/…

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Extrait certifié conforme

DocuSigned by:
Loïc Sautour
36F27E7C0F514AB...

Monsieur Loïc Sautour

Directeur général

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Document d'Enregistrement Universel 2025

Rapport financier annuel et rapport de durabilité 2025 inclus

Certifié conforme

DocuSigned by:
Loïc Sautour
36F27E7C0F514AB...

Loïc Sautour
Directeur
Général

Ce document est une reproduction au format pdf de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été déposée au format ESEF auprès de l'AMF et est disponible sur le site web de l'émetteur, planisware.com.

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 9 avril 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Table des matières

1. PRESENTATION DU GROUPE 4

1.1. Vue d'ensemble 4
1.2. Histoire de Planisware 6
1.3. Points forts de Planisware 7
1.4. Présentation des marchés et positionnement concurrentiel 12
1.5. Présentation de l'activité de Planisware 18
1.6. Stratégie et objectifs associés 28
1.7. Cadre légal et réglementaire 30
1.8. Organisation du Groupe 36

2. RESULTATS 2025 ET OBJECTIFS 2026 37

2.1. Panorama de l'année 2025 37
2.2. Chiffres clés 2025 37
2.3. Commentaires sur le compte de résultat consolidé 38
2.4. Commentaires sur l'état de la situation financière consolidée 44
2.5. Commentaires sur les flux de trésorerie consolidés 46
2.6. Objectifs 2026 50
2.7. Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS ... 50

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 53

3.1. Gouvernance 53
3.2. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise 85
3.3. Rémunération et avantages des mandataires sociaux 85
3.4. Informations complémentaires relatives à la gouvernance d'entreprise 110
3.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 117

4. FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES 119

4.1. Introduction à l'analyse des risques 119
4.2. Facteurs de risques 120
4.3. Gestion des risques et contrôle interne 147

5. ÉTAT DE DURABILITE 154

5.1. Informations générales 154
5.2. Informations environnementales 188
5.3. Informations sociales 220
5.4. Informations en matière de gouvernance 253
5.5. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 264

6. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES 270

6.1. Comptes consolidés 270
6.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 320
6.3. Comptes annuels de la société mère 324
6.4. Autres informations relatives aux comptes annuels 343
6.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 347

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

7. CAPITAL ET ACTIONNARIAT 352

7.1. Capital 352
7.2. Actionnariat, droits de vote, et définition du flottant 353
7.3. Dividendes 356
7.4. Informations boursières 357

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 361

8.1. Principales dispositions légales et statutaires de l'entreprise 361
8.2. Personne responsable 365
8.3. Informations concernant les Commissaires aux comptes 365
8.4. Informations sur les tiers 366
8.5. Documents accessibles au public 366

9. ANNEXES 367

9.1. Tables de concordance 367
9.2. Glossaire 375

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

1. Présentation du Groupe

1.1. Vue d'ensemble

Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS (*Software-as-a-Service*) pour les entreprises (*business-to-business* « B2B ») dans le secteur en forte croissance des solutions de gestion de projets (ci-après dénommé la « *Project Economy* »).

Ce marché est composé d'entreprises technologiques qui développent et commercialisent des solutions logicielles pour tous les types d'activités liées aux projets :

- *Project and Portfolio Management* (« PPM ») (gestion de projets et de portefeuilles) ;
- *Enterprise Agile Planning* (« EAP ») (planification agile d'entreprise) ;
- *Product Lifecycle Management* (« PLM ») (gestion du cycle de vie des produits) ;
- *Financial Planning & Analysis* (« FP&A ») (planification et analyse financière) ;
- *Workflow Management* (« WfM ») (gestion des flux de travail); et
- *Collaborative Project Management* (« CPM ») (gestion de projet collaborative).

La mission de Planisware est de fournir des solutions pour aider les organisations à transformer la façon dont elles conçoivent, planifient et délivrent leurs projets, portefeuilles de projets, programmes et produits. Les solutions de Planisware s'adressent aux organisations dont les activités de projet sont moyennement ou hautement sophistiquées et couvrent les besoins relatifs à la planification stratégique, l'optimisation du portefeuille de projets, la gestion du budget et des coûts, la planification des capacités, la gestion des ressources, la planification des projets, la gestion des risques et la collaboration. En optant pour les solutions proposées par Planisware, les organisations peuvent réduire leurs coûts de manière significative en rationalisant les processus métier et en bénéficiant ainsi d'une exécution plus efficace des projets et des programmes.

Fondée en France en décembre 1995, Planisware a une longue expérience de la croissance et de la rentabilité. Avec plus de 850 collaborateurs en fin 2025, Planisware opère à grande échelle en servant environ 650 entreprises clientes dans un large éventail de secteurs verticaux et de fonctions dans quelque 37 pays, couvrant l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Planisware réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires avec de grandes entreprises de premier plan ainsi que, dans une moindre mesure, avec des sociétés de taille intermédiaire et des entités du secteur public.

Planisware connait une forte croissance depuis qu'elle a démarré ses activités en 1996. La croissance du chiffre d'affaires s'est accélérée ces dernières années, le chiffre d'affaires consolidé passant de 91,9 millions d'euros en 2020 à 198,0 millions d'euros en 2025, soit un taux de croissance annuel composé (« TCAC » d'environ 17%).

Planisware cible son marché à travers deux solutions logicielles : Planisware Enterprise et Planisware Orchestra. Planisware Enterprise constitue la solution d'origine de la Société. Planisware a intégré Orchestra *via* l'acquisition de la société de logiciels *Network Quality Intelligence* (« NQI ») en 2018.

- **Planisware Enterprise** offre une grande capacité de configuration et une grande évolutivité et cible les organisations mondiales de grande envergure (généralement plus de 10 000 employés) qui souhaitent gérer des processus de projet sophistiqués.
- **Planisware Orchestra** est orienté vers un déploiement rapide et une adoption ascendante et cible les organisations de taille moyenne (environ 500 employés ou plus) ou les équipes et départements de grandes entreprises ayant une moindre maturité en termes de gestion de projet et des processus de projet plus simples, à la recherche d'une solution de gestion de projet clé en main.

Les solutions logicielles de Planisware ont été adoptées dans un large éventail de secteurs, tels que les sciences de la vie et la chimie, l'automobile, l'industrie manufacturière, l'énergie et les services publics, la technologie, les médias et les télécommunications (« TMT »), les biens de consommation à rotation rapide (« FMCG »), ainsi que l'aérospatiale et la défense.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Si les projets sont omniprésents dans les organisations, ils ne sont pas tous égaux ou menés de la même manière : un programme aérospatial a une portée, des objectifs et des défis très différents de ceux du développement d'un logiciel, ou du pilotage de milliers de projets de produits à petite échelle dans une organisation de marché de masse. Chaque type de projet nécessite de comprendre l'activité du client, les points faibles y associés et d'articuler une proposition de valeur convaincante autour des fonctionnalités et des processus adéquats. Le cœur de métier de Planisware s'articule autour de quatre spécialités, nommées des « piliers » :

- Le pilier ***Product Development & Innovation*** **(« PD&I »)** (développement et innovation produit) implique l'application des solutions de Planisware au développement de nouveaux produits (« NPD »), à la recherche et au développement (« R&D ») et aux implémentations marketing, ce qui permet aux organisations de mieux séquencer et hiérarchiser les projets, d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits et de faciliter, de manière efficace, la collaboration entre les équipes chargées des produits, de la technologie, des finances et de la vente. Dans ce pilier, les principaux clients de Planisware comptent des entreprises des secteurs des sciences de la vie et de la chimie, de l'industrie manufacturière et de l'ingénierie, de l'automobile et des FMCG.
- Le pilier ***Project Controls & Engineering*** **(« PC&E »)** (contrôle et ingénierie des projets), également connu sous le nom de production, de livraison de services et de livraison de projets pour les opérations internes, implique généralement l'utilisation du logiciel Planisware pour gérer des projets internes d'ingénierie ou de construction complexes ou à grande échelle dans des industries telles que l'aérospatiale et la défense, l'énergie et les services publics, l'industrie et la construction. Les solutions de Planisware permettent à ces clients d'améliorer les aspects clés de leurs programmes et de la gestion de leurs projets, y compris la gestion des ressources humaines (par exemple, les sous-traitants), les dépenses d'investissement et les contrats commerciaux.
- Le pilier ***Project Business Automation*** **(« PBA »)** (automatisation des projets), également connu sous le nom de production, de livraison de services et de livraison de projets pour les projets basés sur le chiffre d'affaires, vise à optimiser la comptabilisation des revenus provenant des activités de projet en gérant les taux, les ressources (par exemple, le temps passé, la capacité), les dépenses, les propositions et les factures, ainsi que les risques et les demandes de modification afin de gagner du temps et de réduire les coûts (par exemple, grâce à des processus automatisés, des workflows plus rapides en matière de dotation et de facturation, des taux d'utilisation des ressources plus élevés et une meilleure budgétisation). Les projets PBA se retrouvent dans tous les secteurs verticaux de l'industrie et ont été intégrés en tant que spécialité Planisware à part entière en 2023.
- Le pilier ***IT Governance & Digital Transformation*** **(« IT&DT »)** (gouvernance informatique et transformation numérique) implique l'application du logiciel Planisware aux fonctions informatiques liées à la gestion stratégique et « à grande échelle » de l'informatique. Au sein de ce pilier, les logiciels de Planisware aident généralement les organisations à aligner les fonctions informatiques et commerciales, à prendre des décisions axées sur la technologie, à mettre à niveau ou à transformer les infrastructures informatiques, à tirer le meilleur parti de leur transformation numérique et à gérer de nombreux projets informatiques à la fois.

Le modèle d'affaires de Planisware est centré sur les abonnements aux solutions SaaS. Les clients souscrivent à un abonnement SaaS pour l'une des solutions logicielles de Planisware dans le cadre d'un contrat d'une ou plusieurs années, dont la plupart sont assortis de clauses de renouvellement tacite qui prolongent les contrats pour des périodes supplémentaires d'un an. Les clients ont la possibilité de personnaliser leurs abonnements en y intégrant de nombreux services et fonctionnalités supplémentaires en fonction de leurs besoins stratégiques et organisationnels.

En plus des abonnements SaaS, Planisware fournit des « services d'implémentation » pour la configuration initiale de la solution ainsi que des services de « support évolutif » et de « support par abonnement » pour la maintenance et les améliorations continues du système une fois qu'il est en production, ainsi que des services de conseil et de formation, et la possibilité d'acheter des modules complémentaires, tels que des licences utilisateurs supplémentaires ou des fonctionnalités spécifiques de la plateforme. Certains clients, principalement des entreprises du secteur gouvernemental et de la défense, achètent des « licences perpétuelles » sur site pour les logiciels de Planisware en raison de restrictions internes sur les SaaS basés sur le Cloud. Dans le cadre du modèle de licence perpétuelle, les clients paient une redevance unique pour obtenir le droit d'utiliser le logiciel de Planisware sur leurs systèmes (par opposition aux SaaS basés sur le Cloud) pour une durée illimitée. Les clients peuvent accéder aux mises à jour du logiciel ou au support de Planisware en payant des frais de maintenance calculés sur la base d'un pourcentage du montant de la licence achetée.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le chiffre d'affaires de Planisware se décompose en revenus récurrents et non récurrents :

- Ensemble, les redevances provenant des abonnements SaaS, des services de support évolutif et des services de support par abonnement ainsi que de la maintenance constituent des flux de revenus récurrents puisqu'elles sont comptabilisées de manière continue pendant la durée d'un contrat. Le poids des revenus récurrents est passé de 69% du chiffre d'affaires total de Planisware en 2020 à 91% en 2025.
- Les redevances au titre des « licences perpétuelles » et des « services d'implémentation » (pour les clients SaaS et pour les clients sous licence perpétuelle) constituent des revenus non récurrents, les clients s'acquittant d'une redevance unique pour obtenir le droit d'utiliser le logiciel de Planisware sur leurs systèmes pour une durée illimitée (bien qu'ils paient des frais supplémentaires pour les services de maintenance - décrits ci-dessus - ou les mises à jour du logiciel) et des frais de service initiaux pour l'installation de la solution choisie.

1.2. Histoire de Planisware

Planisware est entré sur le marché des solutions de gestion de projet en 1996, lorsque la société a été détachée du groupe Thales, une multinationale française d'électronique spécialisée dans l'aérospatial, la défense, la sécurité et le transport terrestre.

Dates clés :

1996	Planisware est cédé par le Groupe Thales.
1999	Afin de servir sa clientèle croissante aux États-Unis, Planisware ouvre un bureau à San Francisco, son premier bureau aux États-Unis.
2000	Planisware génère plus de la moitié de son chiffre d'affaires hors de France.
2002	Planisware ouvre un nouveau bureau aux États-Unis (Philadelphie).
2003	Le fonds d'investissement Ardian devient actionnaire minoritaire de Planisware. Planisware crée une filiale en Allemagne.
2008	Planisware génère plus d'un tiers de son chiffre d'affaires aux États-Unis.
2013	Planisware crée une coentreprise avec IFT KK au Japon pour commercialiser une solution logicielle de gestion de projet de développement de produits (distributeur exclusif de Planisware au Japon depuis 2009).
2015	Planisware dépose son premier brevet aux États-Unis couvrant la conversion de feuilles de calcul en un système collaboratif professionnel ; le brevet est accordé en 2017.
2016	Planisware crée une filiale au Royaume-Uni. Planisware lance un partenariat SaaS avec Rackspace (anciennement connu sous le nom de Datapipe) pour accélérer son offre SaaS.
2018	Planisware acquiert *Network Quality Intelligence* (« NQI ») et son logiciel de gestion de projets « Orchestra », afin de pénétrer le marché de la gestion de projets des entreprises de taille moyenne.
2019	Planisware établit une infrastructure informatique propriétaire pour délivrer son offre SaaS. Planisware ouvre un bureau à Dubaï.
2021	Planisware dépose un brevet pour sa solution de Communication Centralisée et d'intelligence artificielle permettant une recherche améliorée et une détection précoce des incidents (brevet accordé en 2022). Planisware ouvre un bureau au Canada (Montréal).
2022	Planisware crée une filiale à Singapour.
2023	Planisware acquiert la totalité de sa coentreprise au Japon (par apports de titres à son profit). Planisware acquiert les 50% d'actions restantes de Planisware MIS Sarl France et de ses filiales.
2024	Planisware procède à son introduction en bourse en avril.
2025	Planisware ouvre des bureaux à Sydney (Australie), Bruxelles (Belgique) et Séoul (Corée du Sud)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

1.3. Points forts de Planisware

1.3.1. Un fort positionnement dans le secteur de la *Project Economy* qui alimente la croissance du marché adressable

En tant que fournisseur de logiciels depuis 1996, Planisware est un acteur majeur de la *Project Economy*, un secteur vaste et en pleine expansion (voir la section1.4.1 ci-dessous pour obtenir une description plus détaillée du marché de Planisware). Sur ce marché, la mission de Planisware consiste à aider les entreprises à mettre en œuvre une stratégie efficace en matière de travail collaboratif et de planification de projets. Pour ce faire, elle fournit à ses clients des solutions logicielles de gestion de projets qui transforment la façon dont les organisations élaborent des stratégies, planifient et livrent leurs projets, portefeuilles de projets, programmes et produits.

Le secteur de la *Project Economy* est vaste et continue à se développer. Il couvre les logiciels et les services qui soutiennent une variété de tâches, de projets et de workflows dans tous les secteurs verticaux et les fonctions, notamment le PPM, l'EAP, le FP&A, le PLM et le WfM. À compter de 2025, la *Project Economy* devrait générer environ 65-76 milliards de dollars de dépenses en logiciels, en se basant sur la somme des tailles des marchés sous-jacents définis dans le présent document : PPM, EAP, PLM, FP&A, WfM et CPM, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Segment	Estimation 2024	Estimation 2025	TCAC
PPM	7,5 milliards de dollars	~8,4 milliards de dollars	11–13%
EAP	~2–3 milliards de dollars	~2,5–3,5 milliards de dollars	14–15%
PLM	28–34 milliards de dollars	~30–37 milliards de dollars	7.5–9.5%
FP&A	~5,5 milliards de dollars	~6 milliards de dollars	10–16%
WfM	~10 milliards de dollars	~10,3 milliards de dollars	3–9%
CPM	~7–10 milliards de dollars	~7,5–11 milliards de dollars	8–10%
Total	**~60–65 milliards de dollars**	**~65–76 milliards de dollars**	**~8–10%**

Au sein de ce secteur, Planisware bénéficie d'une présence importante et croissante en tant que fournisseur multispécialiste de solutions avancées de gestion de projets. Le marché principal de Planisware (à savoir son marché adressable exploitable ou « SAM ») consiste à fournir des logiciels de gestion de projets destinés à répondre aux besoins liés au PPM, à la gestion de portefeuille stratégique (*Strategic Portfolio Management* ou « SPM »), à la gestion adaptative des projets et au reporting (*Adaptive Project Management Reporting* ou « APMR ») et à l'EAP.

Les solutions de gestion de projets sont de plus en plus appelées à jouer un rôle essentiel dans le suivi des projets, des portefeuilles de projets, des programmes et des produits, depuis l'idéation jusqu'à la fin du processus, et à être utilisées par un large éventail de parties prenantes au sein des organisations (R&D, informatique, développement de produits, livraison de projets, ressources humaines et finances). Dans un environnement commercial de plus en plus axé sur les projets, les solutions logicielles de gestion de projets sont aussi typiquement des solutions « fidélisantes », car elles sont profondément intégrées et interconnectées avec l'ensemble de l'écosystème informatique et des applications produit d'une organisation.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Planisware opère sur un marché adressable exploitable (« SAM ») estimé par plusieurs analystes et études de marché (voir tableau ci-dessous) à environ 7 à 8 milliards d'euros en 2025. En outre, le SAM de Planisware devrait poursuivre sa croissance selon un TCAC estimé entre 11 et 13% de 2025 à 2030, principalement en raison de :

- la croissance de la population cible, tant en termes de nombre d'entreprises que de main-d'œuvre mondiale, les grandes entreprises étant plus performantes que les autres ;
- la croissance de la pénétration grâce à une meilleure connaissance des solutions de gestion de projets qui stimule les taux liés aux équipements fonctionnels (en particulier dans les fonctions non informatiques et dans la région Asie-Pacifique) et une pénétration croissante des sièges fonctionnels grâce à l'expansion vers les niveaux non cadres et à un taux de croissance plus élevé pour les fonctions non informatiques ; et
- l'augmentation des dépenses des entreprises portée par les hausses de prix et la demande de modules de gestion de projets supplémentaires qui stimulent les ventes additionnelles (comme l'IA agentique).

	Titre	Date	Estimation de taille et de croissance du marché
IDC	Worldwide Project and Portfolio Management Software Forecast, 2025-2029	Juin-25	$ 7,46 milliards (2024) 2025-2029 TCAC: 12,8%
Markets and Markets	Project Portfolio Management Market Size, Share, Growth and Latest Trends	Sept-24	$ 7,8 milliards (2024) 2025-2029 TCAC: 11,9%
Research and Markets	Project Portfolio Management Market - Global Forecast 2026-2032	Jan-26	$ 8,05 milliards (2025) 2026-2032 TCAC: 11,1%
ResearchNester	Project Portfolio Market (PPM) Size and Forecast	Sept-25	$ 6,54 milliards (2025) 2026-2035 TCAC: 11,3%
Grand View Research	Project Portfolio Management Market (2025-2030)	Mai-25	$ 5,7 milliards (2024) 2025-2030 TCAC: 14,2%
Fortune Business Insight	Project Portfolio Management (PPM) Market Size, Share & Industry Analysis	Fev-26	$ 5,39 milliards (2025) 2026-2034 TCAC: 7,5%
Mordor Intelligence	Project Portfolio Management Market Size & Share Analysis - Growth Trends and Forecast (2026-2031)	Jan-26	$ 6,90 milliards (2025) 2026-2031 TCAC: 11,4%

Les divergences d'estimations de taille de marché peuvent s'expliquer par des différences méthodologiques et de définitions.

1.3.2. Proposition de valeur différenciée articulée autour de fonctionnalités et d'infrastructures supérieures, d'une forte expertise sectorielle et d'une proximité avec les clients

Planisware est en mesure de capter plus que sa part proportionnelle de nouveaux contrats sur un marché en pleine croissance, grâce à sa proposition de valeur distincte et à multiples facettes :

- des fonctionnalités supérieures qui permettent d'aborder des niveaux élevés de sophistication dans les projets et les programmes, les phases de planification avec des caractéristiques telles que la planification des capacités (y compris la planification et la charge des ressources à moyen et long terme), les simulations de scénarios et les analyses d'hypothèses, l'estimation paramétrique et la modélisation financière (y compris les dépenses en temps réel, les prévisions ainsi que les dépenses d'investissement et d'exploitation et la budgétisation) ;
- une solide expertise industrielle avec une expérience avérée dans une variété de secteurs verticaux (par exemple, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques, l'automobile et les services financiers) qui a permis à Planisware de développer une compréhension approfondie des workflows clés, des capacités et des exigences de l'entreprise. Planisware a également démontré sa capacité à prendre en charge une grande variété de styles de projets, que ce soit autour de méthodologies « classiques » telles que le PMBOK du *Project Management Institute*, PRINCE2 et la chaîne critique ou d'approches « agiles » plus novatrices telles que Scrum et SAFe de Scaled Agile ;
- la capacité à fournir un flux continu d'innovations autour de ses produits, avec des brevets accordés pour des fonctionnalités spécifiques de produits, ou illustrée par l'inclusion précoce de fonctions d'intelligence artificielle (« IA ») et d'apprentissage automatique (« ML ») ou l'inclusion de capacités d'IA générative ;

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

- une infrastructure Cloud robuste, intégrée verticalement, permettant à Planisware de contrôler l'ensemble de la pile technique et d'assurer un haut niveau de confidentialité et de sécurité pour ses clients. Planisware a déjà réussi à transférer une grande partie de sa base de clients vers son propre Cloud ;
- la proximité avec les clients grâce à ses services d'implémentation de haute qualité et à ses services de support évolutif et de support par abonnement continus qui favorisent un niveau élevé de satisfaction client. Les relations que Planisware entretient avec ses clients lui permettent d'acquérir une connaissance approfondie de l'environnement de chaque entreprise, ce qui ouvre la voie à de multiples opportunités de ventes croisées ou incitatives tout au long du cycle de vie du client.

Les exemples suivants illustrent la croissance et l'élargissement des relations de Planisware avec ses clients :

- Planisware est passée de 22 utilisateurs en 1996 à plus de 11 000 utilisateurs en 2021 dans une grande entreprise pharmaceutique, grâce à la vente croisée auprès de plusieurs autres départements et segments, à l'ajout de nouvelles fonctionnalités et extensions sur demande et à la vente croisée d'améliorations de produits. Les revenus liés aux abonnements de ce client ont été multipliés par 16 environ depuis 2004.
- Planisware est passée de 300 utilisateurs en 2016 à environ 5 000 utilisateurs en 2022 dans une entreprise mondiale opérant dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense, grâce à de nouvelles configurations, extensions et migrations de systèmes mises en œuvre dans les entités et départements du client. Les revenus liés aux abonnements de ce client ont été multipliés par 20 environ depuis 2017.
- une grande entreprise évoluant dans le secteur des services pétroliers et gaziers, qui a dans un premier temps (mars 2022) intégré les solutions de Planisware pour 200 utilisateurs, est passée à 4 000 utilisateurs en octobre 2022 et à 6 000 utilisateurs en décembre 2023. Ainsi, les revenus liés aux abonnements de ce client ont été multipliés par 3,2 environ depuis la conclusion du contrat initial. Cette augmentation résulte de l'adoption rapide, par un plus grand nombre de départements, des solutions de Planisware dédiées aux processus *Stage-Gate*, à la gestion des ressources et à la gestion du cycle de vie des produits, après des efforts de vente ciblés et une stratégie de vente incitative ambitieuse de la part des équipes de vente de Planisware.

1.3.3. Un leader mondial de l'édition de logiciels SaaS B2B avec des marchés verticaux spécialisés dans quatre « piliers »

Les offres de Planisware se différencient de celles des autres fournisseurs, en particulier celles des généralistes et des spécialistes (voir section 1.4.3 ci-dessous pour plus de détails sur la concurrence, en raison de son expertise sectorielle fondamentale dans un large éventail de fonctions de projet et de secteurs verticaux, assortie de services professionnels de haute qualité au sein de ses quatre piliers : *Product Development & Innovation* (« PD&I ») (développement et innovation produit), *Project Controls & Engineering* (« PC&E ») (contrôle et ingénierie projet), *Project Business Automation* (« PBA ») (automatisation des projets) et *IT Governance & Digital Transformation* (« IT&DT ») (gouvernance informatique et transformation numérique).

Les fonctionnalités avancées de Planisware permettent aux organisations de gérer et de planifier des projets, des programmes et des portefeuilles hautement sophistiqués en utilisant des outils spécifiques pour un pilier, notamment :

- la planification des capacités (pour optimiser l'utilisation, l'affectation et la charge des ressources à moyen terme) ;
- des simulations de scénarios et des analyses d'hypothèses (pour soutenir la planification de différentes alternatives de projets) ;
- des équations paramétriques et la modélisation financière (pour gérer les dépenses en temps réel et prévoir les résultats financiers) ;
- des programmes prévisionnels de suivi des budgets et des dépenses d'exploitation et d'investissement, ainsi que des méthodologies avancées de gestion de projets ;
- des simulations de Monte-Carlo ;
- la gestion des risques (registre des risques et options d'atténuation) ;
- les capacités du portefeuille de produits ainsi qu'un moteur de prévisions financières (P&L) ;
- la gestion des contrats et la comptabilisation du chiffre d'affaires, etc.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les fonctionnalités avancées de Planisware sont toutes conçues selon une approche « zéro code » qui permet aux utilisateurs professionnels de configurer les solutions de Planisware en fonction de leurs besoins spécifiques de manière simple et conviviale.

1.3.4. Une stratégie de commercialisation dynamique et internationale

La stratégie de commercialisation dynamique de Planisware offre un marketing expert et sur mesure basé sur des secteurs verticaux spécifiques et un engagement auprès des clients potentiels par l'intermédiaire d'équipes commerciales expertes ayant une vaste expérience dans le domaine de la gestion de projets et au sein de ce marché. Ses logiciels ont une grande variété d'applications et sont souvent utilisés dans plusieurs départements et équipes au sein d'organisations dans les domaines de la R&D, de l'informatique, de la livraison de services et de la livraison de projets.

L'équipe commerciale de Planisware s'adresse aux spécialistes de la technologie, aux entreprises de taille intermédiaire, aux entités du secteur public et aux grandes entreprises dans environ 37 pays. Avec des opérations commerciales largement déployées à l'international, Planisware a réalisé 49% de son chiffre d'affaires total 2025 auprès de clients européens (dont 19% avec des clients français), 43% auprès de clients nord-américains et 8% en Asie, au Moyen-Orient et dans le reste du monde.

Le développement de Planisware à l'international est un atout majeur pour l'entreprise car il permet à Planisware de bénéficier de la dynamique économique des différents marchés et de réduire ainsi son risque géographique. Il complète également parfaitement sa principale cible de clients, à savoir les grandes entreprises de premier ordre qui sont elles-mêmes des mastodontes internationaux avec des activités mondiales.

1.3.5. Suite complémentaire d'offres SaaS essentielles à la mission, avec une résilience commerciale et des barrières à l'entrée élevées

Planisware propose une suite complémentaire de solutions de gestion de projets qui s'adressent à un large éventail de secteurs verticaux et de fonctions, ce qui lui permet d'être un acteur résilient en tant que fournisseur de solutions multi-spécialistes dans un secteur présentant des barrières élevées à l'entrée.

L'industrie reconnaît de plus en plus le retour sur investissement élevé des solutions de gestion de projets telles que celles proposées par Planisware. En effet, le logiciel est rentabilisé *via* l'augmentation de la création de valeur, la réduction des coûts à long terme et la priorisation des projets stratégiques afin d'optimiser les performances de l'entreprise.

Comme les solutions de Planisware ont un impact direct sur la continuité de l'activité pour les projets hautement sophistiqués et la gestion opérationnelle au quotidien, le changement de fournisseur entraîne des complexités en termes de transition et des risques potentiels de conformité et accapare les membres de la direction, ce qui contribue à une forte rétention des clients et à un faible taux de résiliation.

En outre, Planisware a développé un flux de revenus solide en diversifiant son exposition verticale, en particulier dans les secteurs verticaux (tels que les sciences de la vie) qui sont moins cycliques. La résilience de Planisware repose également sur une base de clientèle diversifiée et une faible dépendance à l'égard des clients - les 10 premiers clients représentant moins de 20% du chiffre d'affaires global et le plus gros client moins de 3%.

Planisware a également développé une marque forte au cours de ses nombreuses années d'expérience et s'impose dans l'industrie comme un fournisseur de logiciels de gestion de projets de premier plan. Cet atout, combiné aux facteurs qui dissuadent les clients de Planisware de changer de fournisseur, comme indiqué ci-dessus, crée de fortes barrières à l'entrée sur le marché principal sur lequel Planisware opère. Planisware a bénéficié et devrait continuer à bénéficier de cet environnement commercial à moyen et long terme.

1.3.6. Un service client de premier ordre pour une clientèle fidèle et diversifiée, dont le secteur d'activité, la taille et le niveau de maturité et de sophistication sont très variés

Au cours de près de trois décennies d'activités commerciales fructueuses, Planisware a beaucoup investi dans le développement d'un service client de haute qualité afin de servir une clientèle fidèle et diversifiée. Planisware jouit d'une solide expérience et d'une bonne réputation sur son marché principal, ce qui contribue à renforcer la confiance des clients et à mieux satisfaire leurs besoins d'un point de vue commercial et en termes de produits.

La fidélité des clients de Planisware reste donc élevée, avec un taux de rétention nette atteignant 110% en 2025 et un taux de résiliation (en pourcentage du chiffre d'affaires) de 1,4%. Les solutions de Planisware sont régulièrement plébiscitées par ses clients dans le cadre d'études externes, comme celle menée par Gartner

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Peer Insights qui hisse Planisware au rang de leader « Voice of Customer » en 2025, pour la troisième fois consécutive, dans la catégorie « Strategic Portfolio Management (SPM) ».

Les équipes commerciales et de support de Planisware sont hautement qualifiées et motivées : durant le processus de vente, Planisware déploie ses experts industriels dotés d'une connaissance approfondie des dynamiques et des exigences spécifiques de l'industrie, tandis que son équipe de support expérimentée contribue à résoudre, de manière rapide et efficace, les problèmes et autres dysfonctionnements rencontrés par les clients après la signature du contrat. Au cours de ses nombreuses années d'expérience opérationnelle et d'évolution commerciale, Planisware a largement investi dans le service client et propose aujourd'hui ses solutions à un large éventail de clients, dont le secteur d'activité, la taille, le niveau de maturité et la sophistication sont très variés.

De plus, la mission de Planisware est d'accompagner ses clients dans leur parcours de maturité, ce qu'elle accomplit à travers des services de conseil sur mesure visant à aider les clients à définir leurs besoins en gestion de projets et à les traduire en spécifications logicielles, ainsi que des services d'implémentation de haut niveau visant à assurer une intégration cohérente avec les systèmes informatiques existants, basés sur une compréhension approfondie de l'environnement des entreprises.

1.3.7. Une plateforme technologique compétitive entièrement migrée vers une plateforme SaaS de pointe basée sur une infrastructure Cloud interne et une technologie propriétaire dotée de fortes capacités d'innovation et améliorées par des fonctionnalités d'IA

La pile technologique de Planisware comprend des solutions haut de gamme de bout en bout avec des fonctionnalités supérieures fonctionnant sur des technologies propriétaires et a fait ses preuves en matière d'évolutivité et de configurabilité en aidant les gros clients à gérer des projets extrêmement complexes. Ses plateformes peuvent héberger plus de 10 000 utilisateurs simultanément et permettent de gérer plus d'un million de tâches à tout moment pour chaque client.

Après avoir lancé son infrastructure Cloud interne en 2019, les solutions de Planisware sont déployées dans plusieurs centres de données au sein d'installations de niveau 1 basées à l'international. L'infrastructure Cloud interne est entièrement détenue par Planisware, ce qui lui permet de contrôler et d'améliorer la fiabilité et la sécurité, ainsi que d'obtenir de nombreuses certifications exigeantes, notamment ISO et Tisax (voir « Infrastructure de livraison SaaS de Planisware » à la section 1.5.3 pour plus de détails sur l'infrastructure Cloud de Planisware).

En outre, la technologie propriétaire de Planisware est fortement axée sur la R&D et offre à l'entreprise un avantage substantiel en termes de coûts qui la différencie des autres fournisseurs de logiciels sur son marché principal, qui soutient son prix premium et qui lui a permis d'obtenir plusieurs récompenses de l'industrie pour les progrès réalisés dans le domaine des technologies de gestion de projets.

Depuis sa création, Planisware a intégré de nouvelles mises à jour et améliorations à ses solutions afin d'augmenter la pile technologique *back-end*, l'interface utilisateur de la plateforme et les fonctionnalités logicielles. Parmi les fonctionnalités récemment ajoutées à son logiciel, citons les fonctionnalités d'IA dotées d'un outil permettant d'effectuer des estimations prédictives (« *Smart Multi-Dimensional Data Management and Statistical Learning* » en 2018), les fonctionnalités de conversation (« *SmartBot and Semantic Intelligence* » en 2019), des algorithmes spécifiques (par exemple, la planification des ressources et l'évaluation des risques par Monte-Carlo version 2), « *AI Portfolio Swarms* » en 2023, et des fonctionnalités d'IA agentique, en commençant par une aide à l'intégration, basée sur les algorithmes *Retrieval Augmented Generation* (RAG) en 2024.

Planisware a également breveté une partie de sa technologie aux États-Unis avec deux brevets déposés pour *ActiveTab* et *Centralized AI*, délivrés respectivement en 2016 et 2021. En outre, ses solutions sont assorties de solutions préconfigurées (ou modèles), d'options d'intégration sans code et de compatibilités API (y compris plus de 50 applications Enterprise) adaptées à des secteurs verticaux spécifiques afin d'accélérer l'implémentation, la configuration rapide et l'intégration efficace dans les systèmes d'information des clients.

Dans un domaine hautement technique, la compétitivité technologique de Planisware repose sur des bases techniques solides, entretenues par une culture du développement technologique, de l'innovation, de la fiabilité et de la sécurité. Son équipe de direction dispose d'une grande expertise technique et produit et ses employés sont impliqués et fidèles grâce à une culture de collaboration, un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des opportunités de croissance attrayantes et de fortes incitations financières.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Planisware déploie environ 140 ingénieurs R&D qui développent en permanence de nouvelles fonctionnalités et renforcent l'évolutivité des solutions de Planisware. Grâce à son leadership et à ses équipes de R&D et de vente, Planisware est bien placée pour saisir les opportunités de croissance futures et accroître sa part de marché.

1.3.8. Un modèle économique récurrent et durable éprouvé

Planisware affiche une croissance prévisible et durable depuis sa création, en particulier au cours des dernières années, avec un TCAC de croissance de chiffre d'affaires d'environ 17% de 2020 à 2025. La croissance du chiffre d'affaires est généralisée du point de vue des produits, des zones géographiques et des clients, grâce aux contrats conclus avec de nouveaux clients, à l'extension des abonnements des clients existants et à la vente de licences perpétuelles supplémentaires à des clients établis sur site. Planisware a notamment bénéficié d'une forte fidélisation de la clientèle, la majorité de ses revenus provenant de clients qui ont commencé à utiliser ses services plusieurs années auparavant. Planisware estime que ces tendances devraient continuer à stimuler la croissance dans les années à venir, en se concentrant sur l'acquisition continue de nouveaux clients, sur l'élargissement de sa présence géographique et sur l'augmentation des ventes croisées et des ventes incitatives.

1.3.9. Des cofondateurs chevronnés et des dirigeants de longue date qui garantissent une croissance forte et rentable depuis de nombreuses années

Planisware a été détachée du groupe Thales en 1995-1996 par ses quatre cofondateurs (Yves Humblot, Pierre Demonsant, Matthieu Delille et François Pelissolo). Les trois premiers continuent à jouer un rôle actif dans l'entreprise, en tant que membres du Conseil d'administration (Pierre Demonsant étant Président du Conseil d'administration) et fournisseurs de services clés par l'intermédiaire d'Olhada. Ensemble, ils possèdent, avec leur équipe de direction chevronnée, le leadership visionnaire qui a permis à Planisware de devenir un fournisseur de premier plan de solutions de gestion de projets dans de nombreux secteurs d'activité.

Yves Humblot a une formation en commerce et en ingénierie, tandis que Pierre Demonsant et Matthieu Delille ont une formation en IA et en recherche opérationnelle. Le Directeur général de Planisware, Loïc Sautour, dispose d'une grande expérience dans la gestion d'entreprises complexes. Il a notamment renforcé la présence de Planisware sur le marché nord-américain depuis 20 ans et a été le catalyseur de l'approche multi-spécialiste et pilier que Planisware considère comme l'une de ses principales forces. Les autres membres de l'équipe de direction ont une vaste expérience dans le domaine de la gestion de projets ou dans leurs spécialités respectives, ce qui permet au Groupe de disposer d'une équipe de direction solide et expérimentée, bien placée pour mener à bien le plan de croissance stratégique de Planisware.

1.4. Présentation des marchés et positionnement concurrentiel

1.4.1. La « Project Economy »

Planisware fait partie de l'écosystème « *Project Economy* » en tant que fournisseur de solutions SaaS qui aident ses clients à gérer leurs projets.

Le *Project Management Institute* (« PMI »)[1] définit la *Project Economy* comme la part de l'économie mondiale dans laquelle « les organisations apportent de la valeur aux parties prenantes en menant à bien des projets, en livrant des produits et en s'alignant sur les flux de valeur ». C'est à travers la réalisation de projets que les entreprises explorent et produisent des livrables essentiels à la création de valeur, tels que l'innovation, la transformation et l'amélioration continue.

[1] Le *Project Management Institute* (PMI) est une organisation professionnelle américaine à but non lucratif de premier plan dans le domaine de la gestion de projets. Le PMI est au service de plus de cinq millions de professionnels, dont plus de 680 000 membres dans 217 pays et territoires à travers le monde, avec 304 sections et 14 000 bénévoles au service des membres locaux dans plus de 180 pays.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le marché de la *Project Economy* est vaste et continue à se développer à un taux de croissance annuel estimé à deux chiffres dans les années à venir. En 2024, les entreprises du monde entier dépenseront environ 60 milliards d'euros pour des solutions « liées à des projets », à savoir des solutions permettant de suivre un portefeuille, un programme, un projet, un produit ou un workflow à travers les secteurs verticaux et les fonctions. Ces solutions présentent différents types, dont les suivants :

- *Project and Portfolio Management* (« **PPM** ») (gestion de projets et de portefeuilles), qui désigne l'ensemble des outils, méthodologies et stratégies utilisés pour gérer des projets, des portefeuilles, des programmes et des produits ou leurs différentes composantes. L'objectif du PPM est de permettre aux organisations d'atteindre leurs buts et objectifs grâce à une analyse, une hiérarchisation, une gestion et une prise de décision efficaces concernant les projets, les portefeuilles, les programmes et les produits. Le PPM est un marché important estimé entre 7 et 8 milliards d'euros en 2025 (cf section 1.3.1, avec un taux de croissance estimé entre 11 et 13% par an de 2025 à 2030. Le PPM se compose de deux sous-segments :
 - *Strategic Portfolio Management* (« **SPM** ») (gestion stratégique du portefeuille), qui fait référence à la stratégie organisationnelle de haut niveau et aux objectifs et résultats escomptés qui y sont associés, grâce à une vue d'ensemble consolidée de plusieurs projets et à l'intégration de reporting des données au niveau de l'entreprise montrant les principales interdépendances, les impacts et la planification des ressources et la réalisation des grands objectifs de l'entreprise (par exemple, les projets commerciaux à grande échelle, tels que l'exploration d'un nouveau marché ou l'investissement dans un projet majeur de développement d'un nouveau produit, les projets de transformation majeurs, tels que la numérisation d'une partie importante de l'entreprise, ou les décisions financières importantes, telles qu'une fusion ou une acquisition).
 - '*Adaptive Project Management Reporting* (« **APMR** ») (gestion adaptative des projets et reporting), qui fait référence à des outils permettant de planifier, de contrôler et de gérer efficacement les projets, y compris les tâches, les responsabilités, les budgets, les calendriers, ainsi qu'à des outils permettant d'allouer et de suivre les ressources et des outils permettant de simuler des scénarios en fonction de diverses contraintes. L'APMR intègre le plus souvent des fonctionnalités de collaboration, telles que décrites ci-dessous.
- '*Enterprise Agile Management* (« **EAP** ») (planification agile d'entreprise), qui fait référence à des outils dédiés à l'affectation des ressources, la planification, les simulations de scénarios et l'utilisation d'équipes Agiles dans le cadre du PPM. L'EAP se concentre sur l'application d'outils de projet Agiles à des équipes individuelles, à des groupes d'équipes ou à des flux de valeur afin de rendre visible l'avancement des projets Agiles, de coordonner et de hiérarchiser les ressources et de faciliter la collaboration Agile. En 2025, le marché EAP était estimé entre 2 et 3 milliards de dollars américains.
- '*Product Lifecycle Management* (« **PLM** »), qui désigne les outils permettant de gérer de bout en bout le cycle de vie des produits et des portefeuilles de produits des entreprises, c'est-à-dire le processus de développement d'un nouveau produit, d'un nouveau service, d'une nouvelle technologie ou d'un nouveau processus (ou l'innovation sur un produit existant), depuis l'idée initiale jusqu'à son lancement (ce qui inclut les tests de concept, l'analyse commerciale, les tests de prototype et la mise en œuvre du produit). En 2025, le marché du PLM était estimé entre 28 et 30 milliards de dollars, avec un taux de croissance attendu (TCAC) de 7,5% à 9,5%[1].
- '*Financial Planning & Analysis* (« **FP&A** ») (planification et analyse financière), qui comprend des outils de reporting financier (y compris de planification et d'analyse) permettant de synthétiser et d'évaluer l'évolution des performances, le contrôle des coûts et les prévisions budgétaires. Le marché du FP&A était estimé entre 5 et 6 milliards de dollars en 2024.
- '*Workflow Management* (« **WfM** ») (gestion des flux de travail), qui concerne l'infrastructure dédiée à la mise en place, à la performance et au suivi des processus en cours ou inter-équipes.
- '*Collaborative Project Management* (« **CPM** ») (gestion de projet collaborative), qui désigne les outils permettant la coordination entre de nombreuses équipes et membres d'équipes au sein d'une organisation pendant l'exécution d'un projet ou d'un programme ou le développement d'un produit, en travaillant ensemble pour mener à bien des projets et des tâches, quelle que soit leur taille, en utilisant, par exemple, des fonctions intégrées de messagerie et de partage de fichiers.

[1] *Research and Markets d'août 2025 et étude Fortune Business Insights publiée en octobre 2024.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

L'expansion de la *Project Economy* est soutenue par de multiples tendances sous-jacentes, dont certaines se renforcent mutuellement :

- les grandes tendances s'accélèrent alors que les organisations doivent de plus en plus ajuster et reconfigurer leurs opérations, voire parfois leur modèle économique, afin de s'adapter avec succès à un environnement opérationnel en constante mutation, caractérisé par la transformation numérique, la mondialisation, la prise de conscience environnementale et un macro-environnement incertain ;
- la fragmentation géopolitique et la relocalisation industrielle, alors que l'escalade des tensions commerciales et les politiques d'autonomie stratégique (CHIPS Act, loi européenne sur les puces électroniques - *EU Chips Act*, IRA) déclenchent une vague sans précédent de projets d'investissement dans la fabrication de semi-conducteurs, les énergies propres et la défense – qui comptent parmi les programmes d'ingénierie les plus complexes nécessitant des mécanismes avancés de gestion de projet.
- la complexité croissante des organisations, qui se mondialisent et s'interconnectent de plus en plus, où les processus mis en place *via* les structures hiérarchiques traditionnelles peuvent s'avérer moins efficaces, et où les équipes de projet offrent une approche plus souple qui peut s'adapter à l'évolution des circonstances et des besoins ;
- la pertinence accrue des projets en tant qu'outil de gestion permettant aux organisations d'améliorer leur fonctionnement de plusieurs manières :
 - l'amélioration des performances et de l'efficience des ressources grâce à des équipes partageant des objectifs, des calendriers et des budgets clairs,
 - une plus grande orientation client avec la capacité de relever les défis des clients en mutualisant les ressources à l'échelle de l'organisation, et
 - une culture davantage axée sur les résultats qui favorise la réalisation efficace des missions des organisations ;
- la nécessité d'optimiser davantage les ressources, car les projets permettent aux organisations d'allouer les ressources de manière plus efficace en rassemblant les personnes et les ressources en fonction des besoins, plutôt que de maintenir des départements distincts qui exacerbent les redondances. Ce besoin d'optimisation des ressources est renforcé par la nécessité urgente, pour les entreprises, de conduire la transition énergétique.
- l'adoption rapide de l'IA et de l'IA générative donne lieu à un nombre sans précédent de programmes de transformation à grande échelle et interfonctionnels qui nécessitent une gouvernance sophistiquée en matière de gestion de portefeuilles de projets (PPM). Les dépenses des entreprises en matière d'IA générative ont été multipliées par 3,2 en un an, passant de 11,5 milliards de dollars en 2024 à 37 milliards de dollars en 2025. Selon le Forum économique mondial (WEF), 75% des dirigeants classent l'IA et l'IA générative parmi leurs trois principales priorités stratégiques, mais seuls 25% d'entre eux tirent une valeur significative de leurs investissements.[1]
- globalement, la pertinence continue de l'innovation qui reste une priorité pour 84% des dirigeants d'entreprise[2], malgré les incertitudes économiques. En 2025, les investissements en R&D du secteur privé devraient atteindre 1,8 trillion de dollars[3], les entreprises y consacrant généralement entre 7 et 12% de leur chiffre d'affaires.

[1] *5 dynamics that will shape the CEO agenda in 2025, World Economic Forum, published Jan, 2025*
[2] *« 21+ Business Innovation Statistics: A Must Know in 2024 », BusinessDasher, 25 octobre 2024.*
[3] *"End of Year Edition – Despite the Odds, Global R&D Spending Grew Again in 2024, Inching Closer to the USD 3 Trillion Mark, WIPO, December 2025.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Ces tendances, qui conduisent à une croissance dynamique du marché, se traduisent également par une fluidité accrue des différents segments de marché (PPM, EAP, PLM, WfM, FP&A et CPM), notamment du fait des évolutions de marché suivantes :

- la nécessité de maintenir constamment ouverts les flux d'information descendants et ascendants afin de garantir la bonne exécution de la stratégie et d'analyser la valeur apportée par les projets en fonction des objectifs, ce qui brouille la frontière entre le PPM et le WfM ;
- le besoin croissant d'utiliser les outils de manière transversale, alors que les projets étaient historiquement centrés sur les fonctions. Par exemple, fournir à une équipe de R&D des produits livrables sous la forme de logiciels provenant de l'informatique ou de données provenant des départements de la production et de la chaîne d'approvisionnement ;
- les fonctions qui disposaient auparavant de leur propre logiciel dédié convergent de plus en plus vers des solutions universelles pour favoriser la collaboration et s'adapter à la nature croissante des projets et programmes d'entreprise ;
- la délégation des décisions au niveau du projet pour s'assurer que toutes les dimensions du projet (par exemple fonctionnelles, commerciales et techniques) sont couvertes, ce qui implique l'utilisation de solutions à même de répondre à des besoins commerciaux multiples et de consolider les décisions et les résultats pour assurer l'alignement et le contrôle stratégiques.

Les frontières entre les marchés étant de moins en moins définies, les acteurs du marché s'installent dans des zones contiguës et sont en concurrence sur plusieurs segments à la fois.

1.4.2. La taille du marché

On estime que l'ensemble du marché de la *Project Economy* en 2024 (sur tous les types de solutions « liées aux projets » (par exemple, PPM, SPM, EAP, FP&A, WM) et tous les secteurs verticaux, segments de clientèle et zones géographiques) s'élevait à plus de 65 milliards d'euros des dépenses des clients.

De même, on estime que le marché total adressable (« **TAM** ») des dépenses de logiciels PPM pour la R&D, l'informatique et les fonctions de livraison de services et de livraison mondiale de projets au sein des grandes entreprises s'est élevé, au cours de la même période, à un montant compris entre 11 et 16 milliards d'euros.

Sur ce TAM, on estime que le marché adressable exploitable de Planisware (« **SAM** ») à la « pénétration » actuelle (à savoir l'étendue des dépenses globales en logiciels PPM parmi les grandes entreprises en 2025 dans les fonctions PPM et EAP) est d'environ 7 à 8 milliards d'euros. Ce SAM devrait croître d'un TCAM de 11 à 13% de 2024 à 2030.

1.4.3. Les tendances de la *Project Economy*

Les fournisseurs de logiciels de gestion de projets visent à capitaliser sur la source inexploitée d'efficacité que représente le faible taux de réussite des projets dans de nombreuses organisations, grâce à l'automatisation des fonctions commerciales et à l'amélioration de l'analyse. Selon l'enquête « *Project Success Survey 2025* » du PMI, seuls 50% des projets à l'échelle mondiale sont considérés comme une réussite totale, tandis que 13% sont jugés comme des échecs complets et 37% n'obtiennent que des résultats mitigés[1] – et lorsque les critères de délais, de budget et de périmètre sont plus stricts, le taux de réussite tombe à environ 35%[2]. Cet écart persistant dans la réalisation des projets, sur une activité économique mondiale liée aux projets estimée entre 25 000 et 30 000 milliards de dollars[3] par an, signifie que les organisations du monde entier continuent de laisser passer de la valeur, du temps et des opportunités considérables lors de l'exécution de leurs projets.

Les solutions permettant les opérations de projet peuvent être appliquées à de nombreux cas d'utilisation potentiels (ou « fonctions ») au sein des organisations (souvent utilisées en parallèle par plusieurs départements), tels que la R&D, la livraison de produits, de services et de projets, l'informatique, les ressources humaines, la finance, la stratégie et le marketing. Ainsi, les utilisations et les besoins des solutions de gestion de projets varient en fonction du segment et du niveau de sophistication de la clientèle (qui est influencé par

[1] Project Management Institute (PMI), "Step Up: Redefining the Path to Project Success With M.O.R.E.", PMI Project Success 2025 Survey, 2025. Disponible sur : pmi.org. Enquête menée auprès de 5 979 répondants dans 19 pays. Le PMI définit la réussite d'un projet comme la création d'une valeur justifiant les efforts et les dépenses engagés (définition axée sur les résultats).

[2] Standish Group, CHAOS Report, tel que cité dans : Antonio Nieto-Rodriguez et Ricardo Viana Vargas, "How AI Will Transform Project Management", Harvard Business Review, février 2023. Disponible sur : hbr.org/2023/02/how-ai-will-transform-project-management. Ce taux de réussite de 35% reflète une définition binaire plus stricte de la réussite d'un projet, fondée sur le respect simultané des engagements initiaux en matière de délais, de budget et de périmètre.

[3] Project Management Institute (PMI), "Talent Gap: Ten-Year Employment Trends, Costs, and Global Implications", 2021, et PMI Pulse of the Profession series. L'activité économique mondiale liée aux projets est estimée sur la base de l'évaluation du PMI selon laquelle les secteurs axés sur les projets représentent environ 25 à 30% du PIB mondial (reference: World Bank Global Economic Prospects, janvier 2026, estimant le PIB mondial 2024 à environ 105 000 milliards de dollars)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

des paramètres tels que la taille globale du projet, le nombre d'utilisateurs et de tâches, le nombre de projets simultanés, les besoins spécifiques du client, les interdépendances entre les projets et les parties prenantes externes).

Plusieurs prestataires de services traitent les sous-segments et cas d'utilisation susmentionnés de différentes manières et à des degrés divers :

- Certains fournisseurs, qui ont une expertise limitée en matière de gestion de projets et qui sont plus connus pour certains de leurs autres produits techniques ou logiciels, vendent des produits et des solutions de gestion de projets qui couvrent des besoins fonctionnels traditionnels au sein des organisations, ayant un degré de spécialisation fonctionnelle limité, éventuellement en tant que compléments de l'activité principale ou de la solution logicielle (ci-après dénommés les « fournisseurs généralistes traditionnels »).
- D'autres fournisseurs de solutions de gestion de projets (ci-après dénommés les « fournisseurs spécialisés traditionnels ») peuvent se spécialiser dans des solutions mais répondre aux besoins des organisations en matière de gestion de projets par le biais d'offres de logiciels plus traditionnelles.
- D'autres fournisseurs encore proposent une approche plus moderne (y compris des fonctionnalités et des interfaces avancées) qui sont adaptées à de nombreuses fonctions ou industries (ci-après dénommés les « fournisseurs MP modernes »).
- Certains fournisseurs PM modernes se distinguent en répondant à des besoins très complexes pour des fonctions et des secteurs multiples avec des approches, des fonctionnalités et des interfaces innovantes (ci-après dénommés les « fournisseurs multi-spécialistes modernes »). Planisware fait partie de cette dernière catégorie.

En termes de croissance, on observe une polarisation croissante du marché entre les fournisseurs modernes multi-spécialistes qui captent une part de plus en plus importante du marché au détriment des fournisseurs généralistes et spécialisés traditionnels, du fait des tendances suivantes :

- Les fournisseurs multi-spécialistes modernes comme Planisware affichent une dynamique positive grâce à leur expertise sectorielle et fonctionnelle ainsi qu'à leurs capacités logicielles avancées.
- Le marché a également été impacté par de nouveaux entrants au cours des dernières années (principalement des fournisseurs PM modernes) qui ont été en mesure de tirer parti de la gestion de projet Agile afin de fournir des solutions innovantes de gestion de projets collaborative.
- Les fournisseurs généralistes et spécialisés traditionnels ont perdu des parts de marché au cours des dernières années, car les clients ont de plus en plus tendance à reconnaître que leur organisation peut bénéficier plus facilement de solutions modernes de gestion de projets.
- Les solutions spécialisées modernes ont dépassé les outils généralistes traditionnels et ont développé leurs offres de manière innovante afin de répondre à une variété de fonctionnalités, de cas d'utilisation et de secteurs verticaux, en particulier pour les grandes entreprises qui ont besoin de gérer des projets plus nombreux et plus sophistiqués, ce qui leur permet de gagner du terrain sur le marché.

Bien que la fragmentation se poursuive sur le marché, le marché principal de la gestion de projets de Planisware a connu une augmentation des barrières à l'entrée ces dernières années. Ces barrières à l'entrée plus élevées sont le résultat de plusieurs grandes acquisitions et consolidations qui ont entraîné la perte de parts de marché pour les acteurs de niche de moindre taille, des attentes des clients en matière d'amélioration continue des produits, d'une spécialisation accrue dans les fonctions et les secteurs verticaux et de la présence de marques de grande renommée sur le marché.

En outre, le marché de la gestion de projets se caractérise désormais par une forte « fidélité » des clients en raison de contrats pluriannuels avec renouvellement tacite, d'une mise en œuvre initiale des logiciels longue et potentiellement complexe et de solutions de gestion de projets qui s'intègrent dans la pile technologique des clients sur plusieurs années. L'ensemble de ces dynamiques de marché a entraîné des barrières à l'entrée plus élevées et un taux de résiliation moyen relativement faible dans l'ensemble du secteur.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Lorsque le taux de résiliation existe au sein de l'industrie, il est principalement dû à :

- de faibles niveaux d'adoption par les utilisateurs au sein des organisations, ce qui se traduit par de faibles niveaux d'utilité, de retour sur investissement, de maturité d'utilisation et de soutien de la part de la direction ;
- l'absence de fonctionnalités produits « fidélisantes », telles que la gestion du budget et le suivi du temps qui inciteraient autrement les clients à intégrer la solution dans leur écosystème sur des périodes plus longues ;
- la sous-utilisation des fonctionnalités des solutions les plus sophistiquées, qui crée une perception de faible rapport qualité-prix pouvant amener les organisations à rechercher d'autres solutions plus simples ou plus rentables offrant le même service ; et
- les restructurations organisationnelles ou les acquisitions qui entraînent des changements dans les produits utilisés au sein d'une entreprise.

Les fournisseurs modernes et multi-spécialistes relèvent ces défis en s'appuyant sur des services de support client, en fournissant constamment des conseils et en proposant des améliorations de produits afin d'aider leurs clients à tirer parti des avantages des logiciels de gestion de projets sur le long terme.

Le marché mondial des logiciels de gestion de projet est relativement fragmenté : les dix principaux acteurs représentent environ 60% du marché total adressable (TAM)[1], tandis que les cinq premiers en détiennent environ 35 à 45%. Comme indiqué plus haut, ce marché regroupe des fournisseurs appartenant à plusieurs catégories distinctes, qui se font concurrence tant au sein de leur propre catégorie qu'entre elles, dans une certaine mesure.

Planisware classe les acteurs du marché en quatre grandes catégories : les fournisseurs généralistes traditionnels, les fournisseurs généralistes modernes, les fournisseurs spécialistes et les fournisseurs multispécialistes. Parmi les fournisseurs généralistes traditionnels, on trouve Oracle Primavera, SAP et Microsoft. Les fournisseurs généralistes modernes comprennent Smartsheet, Monday.com et Atlassian. Les fournisseurs spécialistes s'adressent à des fonctions ou à des secteurs verticaux spécifiques — parmi les exemples notables, on peut citer Broadcom (Rally Software et Clarity) et ServiceNow dans la gestion de projets informatiques, ainsi que Procore dans la gestion de projets de construction. Planview est le concurrent le plus proche de Planisware, car c'est le seul autre fournisseur mondial moderne multispécialiste[2].

En s'appuyant sur le cadre de classification des marchés de Gartner[3], le paysage concurrentiel se présente comme suit sur les trois principaux sous-marchés du secteur PPM : Planview et ServiceNow figurent parmi les principaux acteurs du segment SPM ; Monday.com et Smartsheet dans le segment APMR ; et Broadcom (Rally) et Atlassian (Jira) dans le segment EAP. Ces classifications ne s'excluent pas mutuellement : plusieurs fournisseurs, notamment Planview, sont présents simultanément sur plusieurs sous-marchés.

Il faut noter le repositionnement stratégique actuellement en cours chez Microsoft, qui a longtemps été l'un des principaux acteurs du marché de la gestion de projet. Microsoft Project Web a été retiré en août 2025 et intégré au produit unifié Microsoft Planner, tandis que Microsoft Project Online – sa solution de gestion de projet d'entreprise de longue date – devrait être définitivement retiré le 30 septembre 2026, les nouvelles ventes ayant cessé le 1er octobre 2025[4][5]. Il est important de noter que Microsoft a confirmé qu'il ne proposerait pas de solution d'entreprise native cloud capable de reproduire les fonctionnalités essentielles de Project Online en matière de

[1] AppsRunTheWorld, "Top 10 Project Portfolio Management Software Vendors, Market Forecast 2025–2030", septembre 2025. Disponible sur :appsruntheworld.com. Les dix principaux fournisseurs de solutions PPM représentaient 60,5% du marché mondial du PPM, évalué à 8,7 milliards de dollars en 2024 ; les parts de marché des cinq premiers fournisseurs sont tirées de ce même ensemble de données.

[2] Cette opinion a été en partie corroborée par la méta-analyse réalisée par Planisware à partir de 18 rapports d'analystes indépendants portant sur le paysage des logiciels de gestion de projet, intitulée « Best Project Software Vendor Landscape, Meta-Analysis 2019–2025 » et publiée en décembre 2025. Disponible à l'adresse suivante : planisware.com/resources/selecting-tool/market-intelligence-best-project-software-vendor-landscape-meta-analysis.

[3] Gartner, Magic Quadrant for Adaptive Project Management and Reporting, 2025; Gartner, Magic Quadrant for Strategic Portfolio Management, 2025. Le classement des fournisseurs s'appuie sur le Magic Quadrant publié par Gartner et sur ses rapports d'analyse de marché concernant les segments APMR, SPM et EAP. Il convient de noter que plusieurs fournisseurs apparaissent dans plusieurs Magic Quadrants, ce qui reflète leur positionnement multi-sectoriel.

[4] Microsoft Tech Community, "Microsoft Project Online is retiring: What you need to know", publié le 4 septembre 2025. Disponible à l'adresse : techcommunity.microsoft.com/blog/plannerblog/microsoft-project-online-is-retiring-what-you-need-to-know/4450558.
Confirmant la date de retrait du marché fixée au 30 septembre 2026 et l'arrêt des nouvelles ventes à compter du 1er octobre 2025.

[5] Microsoft Tech Community, "Transitioning to Microsoft Planner and retiring Microsoft Project for the Web", publié le 1er mai, 2025. Disponible à l'adresse : techcommunity.microsoft.com/blog/plannerblog. Confirmant l'arrêt de Microsoft Project Web en août 2025 et son intégration dans Microsoft Planner.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

gouvernance de portefeuille, de planification des capacités en ressources et de gestion financière. Ce retrait du segment PPM d'entreprise crée une opportunité considérable de remplacement et de migration vers une nouvelle plateforme pour les éditeurs spécialisés dans les logiciels de gestion de projet.

Planisware considère Planview comme son concurrent le plus direct, car il s'agit du seul autre fournisseur mondial moderne et multispécialiste de solutions de gestion de projet. Planview a récemment élargi sa gamme de produits grâce à l'acquisition de Sciforma, désormais rebaptisée Planview ProjectAdvantage. Planisware estime que Planisware et Planview détiennent chacun actuellement une part globale du marché total adressable (TAM) d'environ 2 à 4%.[1]

Le positionnement solide de Planisware est soutenu par une forte reconnaissance des analystes, car l'entreprise est l'un des rares fournisseurs à figurer régulièrement en tête des classements de Gartner, Forrester et Info-Tech Research Group dans de nombreuses catégories, telles que la fonctionnalité, l'évolutivité, l'adaptabilité (par exemple, la configurabilité pour des besoins spécifiques complexes), les roadmaps de développement, le support client et la défense des intérêts des clients.

1.5. Présentation de l'activité de Planisware

1.5.1. Pilotage de portefeuilles de projets complexes, de la planification à l'exécution

Les solutions de Planisware s'adressent à un ensemble diversifié de marchés finaux, y compris des entreprises opérant dans les industries et secteurs suivants : sciences de la vie et chimie, aérospatiale et défense, services publics et énergie, fabrication et ingénierie, FMCG, TMT, services financiers et services gouvernementaux.

Planisware propose une série d'outils, de méthodologies et de stratégies pour gérer les portefeuilles de projets, de programmes et de produits et leurs composantes individuelles. Le but des logiciels de Planisware est de permettre aux organisations d'atteindre leurs buts et objectifs grâce à une analyse, une hiérarchisation, une gestion et une prise de décision efficaces concernant les projets, les portefeuilles, les programmes et les produits.

Les opérations de gestion de projets se décomposent en deux impératifs principaux :

- « Mener les bons projets », c'est-à-dire sélectionner les projets, programmes et produits qui permettront à l'organisation d'atteindre ses objectifs et de les hiérarchiser, du plus impactant au moins impactant.
- « Bien mener les projets », c'est-à-dire assurer l'exécution efficace des projets, programmes et produits pour optimiser les efforts et les ressources nécessaires à l'obtention des bénéfices escomptés.

Planisware aide les organisations à atteindre leurs objectifs en consolidant tous les projets, programmes et produits dans un seul système pour assurer la visibilité et l'accès à toutes les parties prenantes qui ont besoin d'utiliser des produits et des processus de travail communs, d'équilibrer les risques et les coûts et d'anticiper les contraintes en termes de capacité et de ressources. C'est ce que l'on appelle communément la création d'une « source unique de vérité » pour les projets et les produits.

Une autre fonction clé des solutions de Planisware est de soutenir les organisations et leurs équipes en leur fournissant les bons outils pour gérer efficacement les projets et les livrer à temps et dans le respect du budget. Lorsqu'elles sont en concurrence pour les mêmes ressources (limitées), les organisations doivent évaluer leur importance stratégique, déterminer la rentabilité réelle et prévue, procéder à l'affectation des ressources correspondantes et prendre des décisions qui produisent de la valeur conformément aux objectifs de l'organisation.

[1] Analyse interne de Planisware basée sur le chiffre d'affaires déclaré par Planisware pour 2025, par rapport à une estimation de la taille du marché de la gestion de portefeuille de projets (PPM) comprise entre environ 7,8 et 8,7 milliards de dollars (sources : MarketsandMarkets, "*Project Portfolio Management Market*", novembre 2025; AppsRunTheWorld, op. cit., septembre 2025). La part de Planview sur le marché total adressable (TAM) est estimée sur la même base ; le chiffre d'affaires de Planview n'est pas rendu public.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

L'offre logicielle de Planisware se concentre sur des processus sophistiqués de gestion de projets. Le niveau de sophistication est déterminé par quatre facteurs principaux :

- L'échelle du projet, notamment le nombre de tâches et d'initiatives par projet, le nombre d'utilisateurs, la durée des projets et le nombre de livrables.
- Le nombre de projets développés en parallèle au sein de l'organisation, ainsi que la nécessité de synchroniser les intrants et les extrants des projets.
- La spécificité des besoins des clients en matière d'élaboration de scénarios, d'hypothèses ou d'analyses, tant au niveau du portefeuille que du projet.
- Les multiples interdépendances qui peuvent exister entre les projets et les produits, le nombre de parties prenantes externes impliquées et leur ancienneté ou encore la fréquence des interdépendances.

1.5.2. Solutions de gestion de projets basées sur le Cloud

Grâce à ses plateformes logicielles SaaS et sur site et à ses services d'expert, Planisware propose des solutions de gestion de projets basées sur le Cloud aux grandes entreprises multinationales et aux entreprises de taille intermédiaire partout dans le monde. En tant que solution critique, le logiciel de Planisware cible les moyens par lesquels les entreprises peuvent capitaliser sur les opportunités et les transformations majeures qui ont lieu dans tous les secteurs d'activité. Dans la *Project Economy* d'aujourd'hui, les entreprises sont constamment à la recherche de solutions nouvelles et améliorées pour relever divers défis, notamment en ce qui concerne la numérisation, l'augmentation de la productivité et de l'efficacité, l'innovation, la transition énergétique et la durabilité.

Planisware cherche à réunir, au sein d'une organisation, les cadres dirigeants, les gestionnaires de projet et les travailleurs spécialisés qui sont à même de déployer une source unique de vérité pour les données de projet et de produit en collaborant afin d'aligner les stratégies d'entreprise, de rationaliser les processus, d'exécuter les projets et les programmes avec succès, d'améliorer l'agilité de l'entreprise, d'atteindre la durabilité et de s'adapter à un nouveau monde du travail.

Planisware opère par l'intermédiaire de sa société mère basée en France et de quatre principales filiales opérationnelles basées aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni et à Singapour (avec des filiales, des bureaux ou des coentreprises aux Émirats arabes unis, au Canada, au Japon et en Tunisie).

Le modèle d'affaires de Planisware est de type SaaS par abonnement en vertu duquel les clients s'abonnent pour accéder aux solutions logicielles de Planisware, aux services de support évolutif et aux services de support par abonnement et paient des frais de services d'implémentation supplémentaires. Les clients souscrivent généralement des contrats uniques ou pluriannuels et paient un supplément pour des fonctionnalités spécifiques ou des spécifications utilisateur supplémentaires.

Les abonnements de base incluent des limites définies sur le nombre d'utilisateurs qui peuvent accéder à la solution au sein de l'organisation. Ces licences logicielles comportent différentes catégories de niveaux d'accès en fonction du rôle de l'utilisateur au sein de l'organisation. Les clients peuvent choisir d'ajouter des options et des services complémentaires à l'abonnement de base moyennant un surcoût.

Lorsque les clients s'abonnent, il y a une phase initiale d'implémentation au cours de laquelle Planisware configure et intègre ses solutions dans les systèmes de ses clients et forme les utilisateurs clés sur plusieurs mois. Tout au long de sa transition vers le modèle SaaS, Planisware a pu raccourcir cette phase d'implémentation pour accélérer la création de valeur offerte par son application et ainsi générer les revenus SaaS correspondants à un stade plus précoce du cycle de vie du client.

Par conséquent, suite au déploiement initial de la solution, Planisware peut fournir plus rapidement des services de « support évolutif » (la « Phase d'expansion ») aux clients en lien avec le SaaS afin de soutenir une intégration plus efficace de la solution au sein de l'organisation du client. Ces services de support évolutif sont fournis sur la base de contrats récurrents dans la mesure où ils sont mis en place chaque année et adaptés en fonction des objectifs du client.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Cette phase évolutive peut durer entre un et cinq ans selon la taille de l'organisation et les objectifs de déploiement. Une fois la « phase évolutive » achevée, Planisware continue d'offrir un support client sous forme de services de support par abonnement dans le cadre de contrats annuels récurrents (utilisant des ressources *offshore* actuellement situées en Tunisie) et tente de saisir les opportunités de vente croisée parallèlement à ce support client (actuellement, moins de 2/3 du chiffre d'affaires total de Planisware provient de clients qui utilisent les solutions de Planisware au sein d'un seul pilier, permettant potentiellement d'importantes opportunités de ventes croisées).

Chiffre d'affaires des contrats SaaS par abonnement, des services de maintenance, de support évolutif et de support par abonnement (que l'entreprise considère comme récurrents par nature car ils sont générés régulièrement sur la durée du contrat). La part de ce chiffre d'affaires dans le chiffre d'affaires total est passée de 69% en 2020 à 89% en 2024, le solde étant constitué de redevances issues de licences perpétuelles et de services d'implémentation et autres services (par nature ponctuels et non récurrents).

1.5.3. Présentation des solutions, de la technologie et de l'intégration

Les deux solutions de Planisware sont Planisware Enterprise et Planisware Orchestra. Planisware a développé ses solutions comme des outils multi-spécialités qui répondent à des besoins très complexes pour de multiples fonctions et industries, afin que les entreprises de toutes tailles puissent appliquer les solutions logicielles de Planisware à une variété d'activités commerciales et de projets. Les deux plateformes fournissent des composants d'interface utilisateur hautement configurables avec des caractéristiques avancées pour une fonctionnalité et une exécution de projet optimisées dans n'importe quel contexte métier.

Enterprise et Orchestra sont principalement livrés aux clients en mode SaaS *via* une architecture à trois niveaux : un navigateur côté client, un serveur d'applications et une base de données. Côté client, Enterprise et Orchestra prennent en charge tous les navigateurs courants, quel que soit le système d'exploitation. Enterprise et Orchestra sont équipés d'interfaces utilisateur hautement fonctionnelles et sont compatibles avec les systèmes et processus informatiques déjà en place. Les solutions de Planisware se concentrent sur les besoins les plus sophistiqués des organisations en matière de projets, leurs points forts étant ciblés sur une très grande complexité.

Grâce à un ensemble complet d'outils et de fonctionnalités dédiés reposant sur des méthodologies éprouvées, Enterprise et Orchestra permettent aux grandes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire d'obtenir une vision instantanée grâce à la planification et à la modélisation de scénarios de simulation afin de faire des choix plus judicieux et d'évaluer la valeur stratégique, les coûts et les défis de chaque idée, en toute transparence et fluidité.

En déployant l'IA, le ML et l'analyse avancée, les entreprises peuvent tirer parti de ces technologies et de ces connaissances pour définir les options et les contraintes du projet afin de maximiser la valeur fournie, d'anticiper et de gérer les besoins tout au long de l'exécution du projet en vue d'équilibrer les charges de travail et d'ajuster les affectations. Les projets sont menés à bien avec des données fiables permettant de contrôler les ressources et les plans de travail budgétaires, ce qui donne aux organisations une perspective éclairée sur la contribution des projets à leurs objectifs commerciaux.

Les abonnements à Planisware Enterprise et Planisware Orchestra sont accompagnés d'un pack de licence de base qui permet à l'abonné d'accéder à la plateforme pour un nombre maximum d'utilisateurs, ainsi qu'à toutes les fonctionnalités clés de la solution. Les clients peuvent également acheter des droits d'utilisation, des licences, des technologies et des fonctions de plateforme spécifiques supplémentaires.

Les capacités de configuration du logiciel de Planisware sont de type « zéro code », ce qui signifie que les utilisateurs peuvent procéder à une configuration complexe de la plateforme pour répondre à leurs besoins en manipulant simplement des paramètres ou des fonctionnalités conviviales. À titre d'exemple, l'extension de modèle de données de la plateforme permet aux utilisateurs de créer de nouveaux attributs sur n'importe quel objet du système Planisware, d'implémenter de nouvelles structures de données et de nouveaux modules pour la saisie de données et les besoins de reporting et d'étendre les modèles de ressources, de coûts et financiers pour des prévisions et un reporting financiers précis.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

La plateforme utilise également l'IA et le ML pour aider les clients à détecter les anomalies de données, à renforcer les estimations, à fournir une assistance en direct automatisée aux utilisateurs et à permettre la configuration de déclencheurs d'événements, de règles de données et de notifications. Les solutions de Planisware disposent également d'un moteur de workflow et d'une interface avec des systèmes tiers pour améliorer l'automatisation des processus métier. En outre, grâce à des outils qui automatisent la consolidation et la distribution des données, les utilisateurs peuvent configurer l'interface de la plateforme en créant leurs propres formulaires et rapports afin de rationaliser la saisie des données, tout en modifiant et en configurant les rapports des tableaux pour n'importe quel usage.

La plateforme déploie un système d'administration simple qui permet aux administrateurs de gérer les rôles et les profils des utilisateurs afin de sécuriser les données et de limiter les fonctionnalités, ainsi que de gérer les structures de données et les règles de traitement dans une interface unifiée.

Planisware Enterprise

Planisware Enterprise est le principal logiciel déployé par les grandes entreprises pour analyser, hiérarchiser, gérer et prendre des décisions sur les projets, les portefeuilles, les programmes et les produits, avec une capacité de mise à l'échelle allant jusqu'à 30 000 utilisateurs ou plus. Enterprise est proposé aux clients sous forme de SaaS avec un tarif d'abonnement mensuel, ou dans certains cas rares, par le biais d'une licence perpétuelle plus un abonnement pour les services de maintenance.

Afin de servir au mieux les entreprises plus grandes et plus complexes, Enterprise comprend des capacités de configuration élevées et une évolutivité optimale. La solution offre les fonctionnalités suivantes pour aider les organisations à planifier, gérer et analyser leurs projets, portefeuilles, programmes et produits :

- L'élaboration de la stratégie d'une entreprise consiste à soutenir la vision de l'organisation, à peser les compromis et à simuler des scénarios en fonction des contraintes financières et d'autres ressources. Cela implique également d'aligner les initiatives informatiques avec les stratégies commerciales et de hiérarchiser les capacités commerciales. Les outils de la solution Enterprise comprennent des roadmaps stratégiques multicouches qui peuvent être intégrées aux initiatives et aux programmes d'une organisation, le *roadmapping* des capacités opérationnelles et la planification avancée de scénarios de portefeuille pour une priorisation optimale et la résolution efficace des problèmes.
- Le *roadmapping* stratégique utilise l'engagement avec les parties prenantes pour formuler des roadmaps qui véhiculent la stratégie de l'entreprise et calibrent des programmes et projets disparates. L'objectif est de permettre la livraison de produits, de technologies et d'applications qui répondent aux objectifs du projet et produisent des résultats optimisés.
- Des outils de prévision qui tirent parti de l'analyse prédictive, des estimations paramétriques, des simulations de Monte-Carlo (c'est-à-dire des simulations qui modélisent la probabilité de différents résultats dans un processus qui ne peut être prédit avec certitude en raison de l'intervention de variables aléatoires), d'un nombre illimité de modèles et du *roadmapping* du cycle de vie des applications, des technologies et des capacités.
- La gestion financière passe par l'optimisation des coûts en lien avec la stratégie de l'entreprise. Enterprise contient des outils intégrés et conviviaux pour la consolidation et la coordination des budgets, l'approbation du capital, la gestion des contrats, le suivi du temps et des coûts, l'analyse de la rentabilité et la gestion des dépenses. Les organisations peuvent s'engager dans une modélisation flexible des investissements en s'appuyant sur la chaîne de valeur et les approches de financement traditionnelles, ainsi que sur une analyse et une intégration détaillées de la planification financière.
- La gestion de la demande implique la planification et le contrôle des initiatives de travail (la demande) par rapport aux contraintes de l'entreprise (l'offre). Les utilisateurs de la solution Enterprise peuvent tirer parti des outils et des Widgets disponibles sur la plateforme afin de collecter toutes les demandes de projets, de services, de travaux et autres, en utilisant des outils de gouvernance et de workflow pour une approbation, une planification et une exécution efficaces.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

- Les outils de gestion de portefeuille offrent une expérience intuitive et interactive pour une vision intégrée et holistique des actifs de l'entreprise, des interdépendances et de la répartition des coûts. La plateforme Enterprise constitue ainsi une source unique de vérité pour les données de projet et de produit. Les cadres dirigeants peuvent définir un plan stratégique et durable en tenant compte des perspectives de coût, de risque et de valeur. La hiérarchisation des priorités et les tableaux de bord d'Enterprise au niveau du portefeuille utilisent des mesures qualitatives et quantitatives pour informer les cadres dirigeants des performances et des progrès réalisés.
- Grâce aux outils d'intégration, Enterprise peut évoluer dans un écosystème de solutions et interagir avec les systèmes de plusieurs fournisseurs. La solution Enterprise est dotée d'interfaces de programmation d'applications ouvertes, ou API, qui permettent à Planisware d'intégrer virtuellement n'importe quel système externe compatible avec les technologies d'intégration standards et modernes, afin que les organisations puissent intégrer de manière transparente les outils de Planisware dans leurs systèmes existants.
- Les outils de reporting permettent aux décideurs de tirer des conclusions et de suivre les progrès sur la base de données précises et fiables en temps réel. Grâce à de puissants moteurs de reporting qui suivent les indicateurs clés de performance, les utilisateurs peuvent procéder à des évaluations qualitatives et quantitatives exhaustives à tout moment, en utilisant une variété de modèles d'évaluation.
- La gestion de la sécurité et des risques doit être effectuée de manière efficace afin d'identifier les risques directs et indirects qui pèsent sur les projets, les produits et les portefeuilles de l'organisation. Les outils d'Enterprise permettent aux organisations d'évaluer efficacement les risques et de gagner en efficacité en les atténuant grâce à des outils intégrés qui aident à surveiller et à estimer les risques financiers, opérationnels, les ressources, le calendrier et d'autres risques. Le *blueprint* programmé d'Enterprise est conçu pour gérer les actifs informatiques, les processus métier et les cadres de conformité et de réglementation (par exemple, Sarbanes-Oxley, Bâle, conformité de l'industrie des cartes de paiement, RGPD, *Privacy Act*, *International Traffic in Arms Regulations* (ITAR), *Controlled Goods*, *Open Group Architecture Framework* (TOGAF), *Food and Drug Administration* (FDA), *Federal Aviation Administration* (FAA), *Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals* (REACH) et bien d'autres encore).
- Les outils de gouvernance de l'architecture d'Enterprise permettent aux utilisateurs de définir les couches d'application, de données, techniques et commerciales de leurs systèmes afin d'aligner les technologies de l'information sur les processus métier, de pouvoir gérer les changements et d'encourager une prise de décision rapide et efficace.
- Les fonctionnalités de collaboration d'Enterprise se composent d'espaces de travail collaboratifs et d'un référentiel partagé qui permettent à des équipes de toutes tailles de travailler simultanément et en toute transparence dans le Cloud sur des projets et des portefeuilles complexes. Les roadmaps, les rapports et les tableaux de bord partagés permettent aux membres de l'équipe de se concentrer sur les questions clés, tandis que les moteurs de planification puissants et complets offrent une visibilité et une coordination constantes au sein des équipes et entre elles.

Planisware Orchestra

Planisware Orchestra soutient les organisations de toutes tailles souhaitant développer des produits ou mettre en œuvre des projets de manière rapide et met l'accent sur les projets moins complexes. Planisware a ajouté Orchestra à sa suite de solutions *via* l'acquisition de NQI en 2018 afin de répondre à la demande du marché de la gestion de projets dédié aux entreprises de taille intermédiaire. En élargissant son périmètre de couverture client, cette nouvelle solution a également contribué à renforcer la notation de Planisware auprès des analystes du secteur tels que Gartner et Forrester. Orchestra est disponible uniquement en mode SaaS avec un tarif d'abonnement mensuel. En 2025, le revenu moyen récurrent par client (ARRPC) des abonnements Orchestra s'élevait à environ 50 000 euros.

Le principal outil déployé dans Planisware Orchestra est Orchestra Designer, un outil critique qui permet aux organisations de configurer facilement leurs applications métier pour s'adapter à leurs enjeux, méthodes et processus spécifiques en créant des formulaires, des menus, des rapports, des objets, des champs supplémentaires ou de nouveaux workflows en quelques clics. Orchestra Designer intègre également des outils de suivi et de gestion permettant aux utilisateurs de gérer les profils, les rôles et les droits des membres de leur équipe et de suivre l'utilisation des licences logicielles de l'organisation.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les points forts d'Orchestra sont sa capacité à être déployé rapidement dans des organisations de taille moyenne et son adaptabilité ascendante qui permet une configuration maximale. Cette solution couvre les fonctionnalités et outils suivants dont les entreprises de taille intermédiaire ont besoin pour gérer les projets tout au long de leur cycle de vie :

- La gestion des idées regroupe le traitement et la gestion des propositions qui peuvent être à l'origine de projets futurs. Orchestra permet aux utilisateurs de centraliser les idées dans un domaine unique et de les canaliser *via* un workflow de gouvernance qui utilise les priorités organisationnelles afin de mieux évaluer la valeur et le coût des idées et d'identifier les dépendances, ce qui permet une prise de décision transparente et fluide.
- La gestion de portefeuille consiste à regrouper des projets ayant des profils similaires (par exemple, des projets ayant des objectifs similaires ou des projets d'un même département) et à les gérer ensemble pour s'assurer qu'ils répondent aux normes attendues et qu'ils sont alignés sur les objectifs stratégiques de l'entreprise. La fonctionnalité « portefeuilles » permet de mettre en évidence les valeurs aberrantes et les écarts afin que les responsables puissent prendre les mesures correctives les plus appropriées. Cette fonctionnalité permet également de restructurer et de consolider les projets sous forme visuelle afin de permettre aux décideurs de mener des analyses stratégiques globales et d'arbitrer des scénarios en fonction des priorités et des capacités des ressources.
- La gestion de la planification d'un projet est le processus qui consiste à piloter un projet du début à la fin. Orchestra dispose de nombreux outils permettant aux utilisateurs de piloter plusieurs projets et tâches simultanément en utilisant n'importe quelle méthodologie de gestion de projet, y compris en mode cascade, agile ou hybride. Il s'agit notamment d'outils permettant de gérer les calendriers, les listes de tâches, les jalons, les processus par étapes, les workflows, les livrables, les budgets, la délégation des équipes et le suivi des indicateurs clés de performance.
- La gestion du temps et des ressources est un processus qui permet aux organisations et à leurs dirigeants d'avoir une vision micro et macro des ressources et des contraintes de temps d'un projet. Orchestra fournit aux utilisateurs une vue d'ensemble, en temps réel, de leurs activités de projet et hors projet, y compris en termes de disponibilité des ressources. Cette fonctionnalité utilise des formulaires de feuille de temps entièrement configurables et des mécanismes de saisie du temps qui peuvent être paramétrés à des fins de reporting et d'analyse de la répartition du temps entre les activités du projet. Ces fonctionnalités permettent aux équipes d'anticiper les capacités et la disponibilité et d'optimiser leurs charges de travail tout en réduisant les délais des projets.
- La gestion des coûts est un élément essentiel de la réussite de la planification d'un projet. Les fonctionnalités de gestion des coûts d'Orchestra permettent aux utilisateurs de gérer des budgets complexes à un niveau granulaire (par exemple, les employés, les dépenses, les matériaux et l'équipement). Ces fonctionnalités aident les utilisateurs à anticiper et à ventiler les besoins budgétaires et fournissent une vue centralisée des coûts du projet (paiements prévus et réels) afin de garantir la fiabilité des prévisions et des résultats budgétaires.
- La gestion de la collaboration favorise la communication et relie toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion de projets et de portefeuilles *via* une plateforme unique dotée de fonctionnalités telles que le chat asynchrone, la collaboration documentaire et la gestion de réunions.
- Le reporting permet aux utilisateurs de définir leurs propres critères de reporting, de présenter une analyse consolidée à tous les niveaux du portefeuille (par exemple, portefeuille, programme, projet), d'accélérer la production de documents à des fins de communication dans le cadre des projets et du portefeuille et d'analyser les projets avec des résultats antérieurs, un suivi en temps réel et des prévisions basées sur des indicateurs clés de performance.
- L'administration intuitive et puissante permet aux utilisateurs de configurer les applications afin de les adapter aux enjeux, méthodes et processus de leur organisation. En un minimum de clics, la création de champs, d'objets et de workflows sur Orchestra Designer garantit aux utilisateurs la possibilité de gérer efficacement les profils, les rôles et les droits des utilisateurs et des groupes au sein de l'organisation.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Technologie et intégration

Le logiciel Planisware offre des capacités multiplateformes et des centaines d'interfaces préconfigurées qui permettent aux organisations et à leurs équipes de connecter, synchroniser et étendre leurs données existantes à travers les applications métier (voir https://planisware.com/seamless-integration-your-critical-enterprise-applications pour obtenir une liste à jour des points d'intégration).

Une grande majorité des clients de Planisware déploie une solution Planisware qui s'interface avec leur progiciel de gestion intégré (ERP), de comptabilité, de ressources humaines (RH) et de gestion de la relation client (CRM). Ces intégrations facilitent la collaboration entre les équipes métier et l'importation, l'édition, l'exportation et le partage de documents et d'objets, de manière conviviale, à travers les applications dans le cadre des processus de gestion de projets sur les plateformes de Planisware.

Au niveau du *back-end*, Planisware utilise des intégrations embarquées avec les principaux systèmes d'enregistrement pour permettre la synchronisation des données en temps réel. Planisware fournit également des API qui permettent à un large écosystème de partenaires et de clients d'intégrer directement le logiciel de l'entreprise, ce qui augmente la valeur des applications personnalisées existantes et améliore l'expérience de l'utilisateur.

Infrastructure de livraison SaaS de Planisware

Planisware a commencé à fournir ses solutions en mode SaaS en 2012 et a terminé la migration de ses solutions sur son Cloud interne en 2019. Cela a permis à Planisware de mieux servir sa clientèle croissante, d'allouer des revenus plus élevés aux services SaaS par abonnement et aux services de support évolutif et de support par abonnement et de déployer ses solutions sur les systèmes de ses clients de manière plus efficace (alors que le service et le déploiement sur site nécessitaient beaucoup plus d'efforts et de temps pour intégrer les nouvelles mises à jour et les fonctionnalités dans les systèmes des clients).

Planisware fournit ses solutions sur sa propre infrastructure Cloud, ce qui constitue l'un des points forts de ses opérations (voir les chiffres mis à jour et la liste des centres d'hébergement sur https://planisware.com/platform-cloud-services). Les solutions de Planisware s'exécutent au sein d'une architecture en mémoire hautement évolutive qui facilite le traitement de grands volumes de données et de capacités de simulation pour obtenir des informations et des analyses commerciales en temps réel.

Planisware exploite ses solutions qui sont hébergées dans plusieurs centres de données loués, situés aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les équipes de développement et d'experts techniques de Planisware améliorent, mettent à jour et entretiennent continuellement ces centres de données. Toutes les données sont entièrement cryptées et Planisware maintient un contrôle complet sur la chaîne de données des informations clients utilisées sur ses plateformes et un contrôle exclusif sur l'accès à ses serveurs, assurant ainsi une confidentialité et une redondance appropriées pour la conservation des données clients.

Comme c'est généralement le cas en mode SaaS, Planisware gère et assure elle-même tous les aspects des solutions auxquelles ses clients souscrivent, y compris l'infrastructure informatique et de stockage, le système d'exploitation, les applications logicielles et les données. Cela signifie également que si les clients résilient leur contrat avec Planisware, bien qu'ils aient le droit de récupérer une copie de leurs données utilisées et stockées sur la plateforme de Planisware, ils ne peuvent pas déployer ou utiliser de quelque manière que ce soit le logiciel de Planisware sur leur propre infrastructure informatique.

1.5.4. Clients de Planisware

Planisware dispose d'une base clients importante et croissante, composée d'environ 650 clients entreprises dans un large éventail de secteurs verticaux et de fonctions dans environ 37 pays à travers le monde au 31 décembre 2025. Les clients de Planisware couvrent des milliers de cas d'utilisation et des dizaines d'industries différentes, allant d'équipes de quelques dizaines à des dizaines de milliers d'utilisateurs au sein des organisations. Ces clients comptent de grandes entreprises multinationales et de premier ordre, ainsi que quelques entreprises de taille intermédiaire, dont la plupart souscrivent à la fois aux solutions de Planisware et à ses offres de services. En 2025, l'ARRPC était d'environ 540 000 euros pour Planisware Enterprise et 50 000 euros pour Planisware Orchestra. Le premier client de Planisware représente moins de 3% du chiffre d'affaires total de Planisware. Planisware a maintenu des contrats avec ses 20 plus gros clients pour une durée moyenne d'environ 11 ans.

L'un des principaux objectifs de Planisware, tout au long de son histoire, a été de s'assurer que ses clients puissent facilement intégrer les solutions de Planisware dans leurs propres systèmes, et que les équipes de ses clients puissent bénéficier des outils de Planisware quelles que soient leurs compétences techniques. Planisware continue d'améliorer les interfaces utilisateur et la convivialité de ses plateformes pour répondre aux

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

besoins des clients, tous secteurs confondus, en particulier ceux des industries traditionnellement non technologiques, telles que l'aérospatiale et la défense, la banque et l'énergie.

Périmètre géographique

Planisware dispose de 16 bureaux dans le monde et opère par l'intermédiaire de sa société mère, basée en France, et de ses quatre principales filiales opérationnelles basées aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni et à Singapour (avec des filiales, des bureaux ou des coentreprises aux Émirats arabes unis, au Canada, au Japon et en Tunisie).

Ses clients entreprises s'étendent sur environ 37 pays et sont situés dans les mêmes régions que celles où Planisware possède des bureaux et des employés.

Depuis sa création, Planisware a développé une solide base clients dans ses trois principaux secteurs géographiques. Planisware a réalisé 49% de son chiffre d'affaires total 2025 auprès de clients européens (dont 19% avec des clients français), 43% auprès de clients nord-américains et 8% en Asie, au Moyen-Orient et dans le reste du monde.

L'expansion géographique continue est un élément important de la stratégie de croissance de Planisware. Planisware estime qu'en plus de renforcer sa présence au Moyen-Orient, au Japon et à Singapour, elle peut s'étendre à des clients basés dans de nouveaux pays et zones géographiques, tels que la Corée du Sud, l'Australie et l'Amérique latine. Cette expansion pourrait se faire *via* l'ouverture de nouveaux bureaux, la conclusion de partenariats locaux ou l'augmentation des ventes directes à partir des bureaux existants vers de nouveaux sites (par exemple, de Singapour vers des clients basés en Malaisie), ou une combinaison de ces éléments.

Frais commerciaux et marketing

Planisware déploie une structure de vente et de marketing à plusieurs fronts qui comprend des efforts croissants de marketing numérique, des opportunités d'engagement médiatique et d'apprentissage en ligne, des ventes directes auprès de clients entreprises et des partenaires d'intégration de systèmes. Planisware peut également s'appuyer sur un large réseau de partenaires afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- Étendre sa présence sur le marché car les partenaires contribuent au développement du marché de Planisware, acheminent de nouvelles affaires potentielles vers l'entreprise et, dans certains cas, intègrent Planisware dans des réseaux de distribution qui pourraient être difficiles à atteindre dans des pays spécifiques tels que le Japon ou l'Amérique Latine.
- Offrir un choix de services d'intégration ou d'implémentation autour de la solution choisie à différents niveaux de prix ou avec des compétences spécialisées qu'il serait moins économique pour Planisware de développer ou de maintenir, rendant ainsi la solution Planisware plus attrayante pour les clients.
- Assurer le développement continu d'un pool de ressources ayant une connaissance des solutions Planisware, permettant ainsi une croissance saine de l'ensemble de l'écosystème car les ressources qualifiées restent disponibles.
- Aider au développement de nouvelles fonctionnalités et améliorer la compréhension de Planisware de certains marchés (culturellement ou en termes de pratiques de gestion de projets), contribuant ainsi à combler les lacunes au sein de l'offre et à assurer la pertinence des solutions de Planisware.

Ces efforts de vente et de marketing sont complétés par des offres de solutions nouvelles et améliorées et une approche centrée sur le client en matière de services et de support. Planisware déploie plus de 150 professionnels de la vente et du marketing dans le monde, dont près de 120 se concentrent sur la vente et l'avant-vente. Les membres de la force de vente ont une expérience substantielle de la gestion de projets et une expertise sectorielle ciblée dans les zones géographiques concernées.

Planisware participe à un large éventail d'initiatives marketing visant à générer de la visibilité sur la marque et à maintenir l'engagement des clients. Le Groupe organise ses propres événements marketing (tels que la conférence annuelle des utilisateurs interactive et numérique « *Exchange* », réunissant les professionnels du PPM et de l'informatique des plus grandes entreprises mondiales, et la conférence « *User Summit* » dédiée aux clients locaux), publie régulièrement du contenu marketing et des articles sur l'industrie et organise des webinaires sur des sujets spécialisés de l'industrie. Planisware sponsorise également divers événements à forte visibilité, notamment l'exposition *Project Challenge*, les conférences *Pharma & Biotech Project Program* et *Portfolio*, l'*International Project Management Forum* de Dubaï, etc.

En 2025, Planisware a dépensé 35,4 millions d'euros en dépenses de vente et de marketing. Ces dépenses se composent principalement des salaires des équipes de vente et de marketing, y compris les commissions

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

versées aux représentants commerciaux, d'autres coûts de marketing et d'une partie des frais généraux alloués à la force de vente.

Planisware s'appuie également sur les évaluations et les récompenses d'analystes tiers tels que Gartner, Forrester et Info-Tech Research Group pour attirer et fidéliser ses clients, et plusieurs de ces récompenses ont été régulièrement confirmées au cours des dernières années.

Contrats clients

Les contrats clients de Planisware consistent généralement en des contrats d'abonnement de base qui permettent aux clients d'accéder à la plateforme Planisware choisie pour un nombre défini d'utilisateurs et aux serveurs de Planisware à des fins d'hébergement du logiciel et de stockage des documents. L'abonnement comprend également un ensemble de services de base et de maintenance permettant aux clients de bénéficier d'un certain nombre de fonctions de support, telles que les tests de maintenance corrective, le chat en direct pour les administrateurs désignés et des crédits pour des réunions en direct sur une base annuelle.

Les frais associés à l'abonnement de base sont calculés par mois ou par an à un prix fixe pour la durée du contrat. Au-delà de ces tarifs de base, les clients peuvent décider d'ajouter des options et services supplémentaires moyennant un surcoût selon une grille tarifaire convenue. Ces options comptent notamment des licences d'utilisation supplémentaires, l'accès à des consultants experts en logiciels et l'augmentation de la capacité d'hébergement et de stockage.

L'utilisation des logiciels de Planisware par un client est régie par des conditions d'abonnement spécifiques dans le cadre d'un contrat de services ou d'un contrat-cadre qui comprend des licences non cessibles pour le client et des licences d'utilisateur final pour les personnes désignées au sein de l'organisation du client. Les contrats-cadres prévoient également les conditions applicables à l'exécution des services fournis par Planisware.

1.5.5. Recherche et développement

Démarche en matière d'innovation et de R&D

Planisware a une longue histoire d'innovation dans la création et le développement de solutions logicielles qu'elle propose à ses clients, ainsi que dans les méthodologies de projet qu'elle intègre dans ses solutions et services. D'une manière générale, les efforts de R&D de Planisware se concentrent sur l'innovation et le développement de nouvelles solutions et d'améliorations de produits dans le but de mettre en place des outils et des fonctionnalités utilisateur supplémentaires dans ses solutions de gestion de projets existantes et de maintenir la sécurité et la disponibilité de l'infrastructure sur laquelle ses solutions sont exécutées.

Les efforts de R&D déployés par Planisware ciblent les domaines clés suivants : l'interface utilisateur et l'expérience utilisateur, la livraison et l'architecture de solutions et la capacité des produits (y compris *via* le développement de nouveaux modules de produits et la fourniture d'améliorations et d'intégrations de produits sur mesure au profit des clients). Planisware cherche également à tirer parti de technologies telles que l'intelligence artificielle afin de maximiser l'efficacité et d'obtenir de meilleurs résultats dans le cadre de ses solutions. À cette fin, Planisware déploie une équipe expérimentée de spécialistes internes pour développer et ajouter de nouvelles fonctionnalités et offres à ses solutions Enterprise et Orchestra existantes et améliorer la performance et la fiabilité de ces solutions.

L'équipe Planisware responsable des efforts de R&D du Groupe compte près de 140 employés, y compris des développeurs de produits et des experts informatiques.

En 2025, les frais de R&D de Planisware (dont une partie a été capitalisée) s'élèvent à 25,4 millions d'euros. Les frais de R&D comprennent principalement les frais de personnel relatifs aux développeurs de logiciels, les coûts des prestations externes utilisées en complément des ressources internes, les charges d'amortissement relatives aux frais de développement capitalisés, ainsi qu'une partie des frais généraux répartis selon une clé de répartition basée sur la proportion d'employés identifiés par destination. La part de ces coûts qui a été capitalisée au titre des frais de personnel pour les technologies et logiciels développés en interne (activités visant à créer de nouveaux produits ou à ajouter de nouvelles fonctionnalités à des produits existants, pour lesquels les critères de capitalisation sont remplis) s'élève à 3,1 millions d'euros en 2025. Planisware bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche, ou CIR.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Droits de propriété et droits de propriété intellectuelle

Planisware s'appuie sur une combinaison de droits d'auteur, de secrets commerciaux, de marques, de brevets et de noms de domaine, ainsi que sur des dispositions et des restrictions contractuelles, afin d'établir et de protéger ses droits de propriété et de propriété intellectuelle. Planisware estime que des facteurs tels que les compétences techniques et créatives de son personnel, y compris au regard de la création de nouveaux modules, caractéristiques, fonctionnalités et améliorations de ses solutions, sont essentiels pour protéger sa technologie et sa position concurrentielle sur le marché. À cet effet, l'entreprise déploie une équipe interne dédiée au développement et à la livraison de ses solutions.

Planisware conserve la propriété de la base de code des solutions propriétaires développées par son équipe interne et le code est principalement protégé par le droit d'auteur et le secret commercial. Dans de nombreuses juridictions, la protection du droit d'auteur s'applique automatiquement aux œuvres créatives originales, telles que le code source des logiciels développés par l'équipe interne de Planisware.

Afin d'éviter toute utilisation abusive ou détournement de sa technologie, Planisware s'efforce d'inclure des clauses de confidentialité et d'autres dispositions de protection, le cas échéant, dans les contrats qu'elle conclut avec ses employés, ses clients et d'autres tiers (par exemple, des partenaires d'implémentation ou de conseil), avec lesquels elle partage des informations confidentielles. Ces clauses limitent l'accès, l'utilisation et la divulgation de ses informations exclusives et de ses droits sur la technologie. Planisware met également en œuvre des mesures techniques appropriées pour protéger sa base de code propriétaire, notamment en déposant régulièrement ce code auprès d'une agence européenne spécialisée dans la protection du code source (« Agence pour la Protection des Programmes ») de façon routinière.

Pour protéger sa technologie et soutenir ses initiatives en matière de R&D, Planisware est proactive dans la recherche des brevets nécessaires à la protection de sa propriété intellectuelle. Au 31 août 2025, Planisware disposait de cinq brevets délivrés et de trois brevets en cours de dépôt, tous aux États-Unis. Ces brevets portent sur certains aspects de la technologie de Planisware, notamment pour les communications centralisées et les systèmes améliorés de gestion de données, d'échange d'informations et d'estimation prédictive.

Bien que Planisware estime que ses brevets et demandes de brevets sont, dans l'ensemble, importants pour sa position concurrentielle, elle ne considère pas qu'un brevet ou qu'une demande de brevet en particulier soit significatif(ve) pour le Groupe dans son ensemble. Le Groupe entend obtenir une protection supplémentaire *via* le dépôt d'un brevet dans la mesure où il estime que cela serait bénéfique et rentable pour l'entreprise. Il examine constamment ses efforts en matière de développement afin de déterminer si une nouvelle propriété intellectuelle justifie une demande de brevet.

Planisware a enregistré ou déposé des marques, y compris PLANISWARE, dans plusieurs juridictions où elle exerce ses activités, y compris aux États-Unis, dans l'UE et au Japon. Planisware cherche actuellement à enregistrer d'autres marques et examine régulièrement les besoins en matière d'enregistrement dans la mesure où elle estime que cela serait bénéfique et rentable pour l'entreprise.

Planisware a pour politique d'enregistrer, d'utiliser et de gérer les noms de domaine nécessaires à la conduite de ses activités, parmi lesquels planisware.com.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

1.6. Stratégie et objectifs associés

Planisware estime bénéficier de multiples opportunités de création de valeur et de croissance soutenue. Son ambition est de s'imposer en tant que leader des solutions de gestion de projets multi-spécialités en mettant en œuvre les stratégies commerciales suivantes.

1.6.1. Un modèle d'affaires cohérent et reproductible pour répondre à un marché plus large grâce à l'innovation dans de nouvelles applications de gestion de projets et à des solutions SaaS de qualité supérieure

Depuis sa création, le modèle d'affaires de Planisware s'est avéré cohérent et durable grâce à l'exploitation réussie des atouts de ses produits pour diversifier les applications de ses logiciels dans des dizaines de cas d'utilisation et de secteurs verticaux. Grâce à une innovation constante et à l'attention particulière portée à ses clients, Planisware a établi sa réputation auprès d'un large éventail de clients.

À l'avenir, Planisware entend poursuivre cette croissance *via* la reproduction de son modèle d'affaires afin d'augmenter ses ventes et d'élargir ses sources de revenus par la vente de nouveaux produits et services dans de nouveaux secteurs et de nouvelles zones géographiques. L'entreprise prévoit de se concentrer davantage sur les abonnements SaaS et d'autres sources de revenus récurrents en encourageant ses clients à délaisser le modèle de licence perpétuelle. Au vu des performances passées, Planisware s'attend à ce que la majorité de la croissance de son chiffre d'affaires provienne des clients existants par le biais de la vente croisée et de la vente incitative, le reste étant généré par l'acquisition de nouveaux clients.

1.6.2. Capter les « espaces blancs » du marché grâce à de nouvelles initiatives de promotion de la marque et de marketing, en développant des segments adjacents dans le cadre plus large de la « *Project Economy* » et en saisissant les opportunités de vente incitative et de vente croisée

Planisware est particulièrement forte dans son pilier PD&I, répondant notamment aux besoins des clients des secteurs des sciences de la vie, de l'automobile et des FMCG. Planisware dispose également d'une marge de croissance substantielle et d'augmentation de sa part de marché sur ses trois autres piliers : PC&E, PBA et IT&DT.

Des leviers de croissance concrets pour renforcer les piliers actuels et s'étendre à de nouvelles fonctions, à de nouveaux secteurs verticaux, à de nouveaux segments et à de nouvelles zones géographiques

Le business plan de Planisware s'articule autour de trois principaux leviers de croissance :

1. atteindre le plein potentiel des fonctions de R&D grâce à la vente incitative et à la vente croisée auprès des entreprises des secteurs des sciences de la vie et de la chimie, de l'automobile, des TMT, des FMCG et de l'industrie manufacturière ;

2. poursuivre l'accélération de ses piliers de croissance et renforcer les secteurs verticaux critiques pour les technologies de l'information grâce à de meilleures caractéristiques de la plateforme et à des moteurs d'expertise accrus ; et

3. conquérir de nouveaux marchés en termes de fonctions (par exemple, marketing et finance), de secteurs verticaux, de segments (par exemple, les entreprises de taille moyenne et le marché intermédiaire grâce aux avantages tarifaires d'Orchestra) et de zones géographiques (principalement l'accroissement de sa présence au Japon, à Singapour et au Moyen-Orient, ainsi que l'entrée sur de nouveaux marchés).

En se développant sur de nouveaux marchés, Planisware estime pouvoir utiliser son expérience et son expertise pour développer efficacement de nouveaux piliers afin de servir de nouveaux segments de marché. Grâce à sa base de clients importante et diversifiée, elle peut identifier de nouvelles opportunités commerciales dans tous les piliers, fonctions et secteurs verticaux.

Une fois les opportunités de vente identifiées, elle peut améliorer les compétences existantes ou acquérir une nouvelle expertise grâce à la formation et au recrutement dans le but d'améliorer sa pile technologique afin d'adapter et de personnaliser ses solutions au regard du nouveau segment. Comme elle l'a fait par le passé, elle pourrait alors tirer parti de ses phases de validation de concept et d'essai, qui ont fait leurs preuves, auprès de sa vaste clientèle, tout en déployant sa stratégie de commercialisation pour acquérir de nouveaux clients, des partenariats et des logos. Il est également possible d'appliquer la même stratégie à de nouvelles zones géographiques, avec un accent particulier sur la Corée du Sud, l'Australie et l'Amérique latine à moyen et long terme.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

1.6.3. Une forte croissance grâce au développement opérationnel et structurel des intégrateurs et à des fusions-acquisitions sélectives

Planisware s'attache à stimuler les leviers de croissance pour multiplier les partenariats d'intégration, étendre la compatibilité de ses produits et pénétrer de nouveaux marchés en cherchant à optimiser le développement de ses propres solutions et en restant à la pointe de l'innovation dans l'industrie.

Planisware a développé une stratégie d'écosystème qui lui permet de jouer un rôle moteur sur son marché principal. Elle a développé des partenariats techniques afin de fournir à ses clients les services de conseil nécessaires, tels que l'intégration de ses logiciels dans les environnements informatiques des clients, et l'accès à un large éventail d'experts techniques et commerciaux. Ce réseau de partenaires et d'intégrateurs système facilite également un système de retour d'information en boucle fermée qui permet à Planisware d'être au courant des mises à jour technologiques, des améliorations de produits et des opportunités de vente et de marketing conjointes.

Planisware a également conclu des partenariats stratégiques et mis en place des coentreprises ces dernières années. En 2013, Planisware a lancé une coentreprise avec Innovation Framework Technologies (« IFT ») au Japon qui a créé de nouvelles opportunités de vente de logiciels de développement de produits dans la région Asie-Pacifique. En 2018, Planisware a acquis NQI et son logiciel de gestion de projets « Orchestra », ce qui lui a permis de pénétrer le marché de la gestion de projets de taille moyenne et s'est avéré être un aspect important de la croissance et de la stratégie de vente incitative de Planisware compte tenu du prix d'entrée attractif du logiciel Orchestra.

Planisware continuera à rechercher des opportunités stratégiques lui permettant d'atteindre ses objectifs d'expansion géographique et de croissance de la clientèle en se concentrant sur ses compétences de base pour accélérer les piliers nouveaux et existants, en développant de nouvelles fonctionnalités et en améliorant sa pile technologique grâce à l'expertise technologique et produit et à l'intégration, *via* des opérations de fusions-acquisitions, de petites entreprises (ne représentant pas plus de 10% des revenus de Planisware) de niche dotées de forces technologiques qui s'intègrent facilement dans le logiciel de Planisware. À titre d'illustration, Planisware examine une dizaine d'opportunités potentielles de fusions-acquisitions par an.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

1.7. Cadre légal et réglementaire

1.7.1. Lois et réglementations au sein de l'Union européenne

En tant qu'éditeur de solutions logicielles basé en France, Planisware est soumis aux réglementations européennes dans de nombreux domaines, dont la protection des données. Planisware peut également être soumise à des régimes réglementaires sectoriels applicables à certains clients et à des réglementations généralement applicables telles que les lois sur les contrats. En outre, certaines lois sur la réglementation des données pourraient être introduites à l'avenir (comme le projet de loi de la Commission européenne sur la cyber-résilience) qui pourraient exiger que Planisware se conforme à certaines obligations supplémentaires en matière de protection des données et de cybersécurité.

Protection des données et cybersécurité

Principes généraux

L'activité de Planisware en tant que fournisseur de solutions logicielles implique le traitement, le stockage et le transfert de données à caractère personnel, qui doivent être effectués d'une manière conforme aux dispositions des lois sur la confidentialité des données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, le Règlement général sur la protection des données UE 2016/679 (« RGPD »), complété par les lois nationales applicables en matière de protection des données.

Le RGPD est entré en vigueur en mai 2018 et a établi des exigences applicables au traitement des données à caractère personnel des individus (également appelées « personnes concernées ») par les organisations établies dans l'Union européenne (l'« UE »), ou qui offrent des produits et des services à des personnes basées dans l'UE, ou qui surveillent le comportement des personnes dans la mesure où ce comportement intervient au sein de l'UE. Le RGPD soumet les organisations à des obligations strictes en termes de protection et de sécurité des données à caractère personnel, ainsi que de signalement des violations de données personnelles. Il impose également aux organisations de mettre en œuvre un cadre de gouvernance de la protection des données au sein de l'organisation, renforce les droits des personnes en matière de protection des données et accroît les pouvoirs d'exécution des régulateurs de la protection des données.

Le RGPD établit une distinction entre (i) les responsables du traitement, qui, seuls ou conjointement, déterminent les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel, (ii) les sous-traitants, qui traitent les données à caractère personnel pour le compte et selon les instructions d'un responsable du traitement et (iii) les sous-traitants ultérieurs, qui sont généralement engagés par le sous-traitant pour l'aider dans le traitement. Dans certains cas, plusieurs responsables du traitement impliqués dans le traitement de données à caractère personnel peuvent être qualifiés de responsables conjoints du traitement lorsqu'ils déterminent conjointement les finalités et/ou les moyens du traitement. Si les responsables du traitement sont les premiers responsables du traitement en vertu du RGPD, les sous-traitants peuvent également être directement responsables lorsqu'ils agissent en dehors ou à l'encontre des instructions légales du responsable du traitement.

Application du RGPD à Planisware

Planisware est soumise au RGPD et aux lois nationales sur la protection des données lorsqu'elle traite des données personnelles dans le cadre des activités de ses établissements de l'Espace économique européen (l'« EEE ») ou lorsqu'une entité de Planisware établie en dehors de l'EEE traite les données à caractère personnel d'individus de l'EEE lorsque ce traitement est lié à l'offre de biens ou de services au profit d'individus de l'EEE ou à la surveillance de leur comportement. Planisware ne propose que des solutions B2B et n'interagit pas directement avec les individus (personnes concernées) dans un contexte B2C. Planisware traite principalement des données pour le compte de ses clients, entreprises et administrations.

Planisware fournit à ses clients des solutions logicielles de gestion de projets et de portefeuilles. Dans le cadre de la fourniture de ces produits et services, Planisware reçoit et a accès aux données à caractère personnel des utilisateurs individuels auxquels les clients de Planisware accordent un accès. À cet égard, Planisware considère ses clients comme des responsables de traitement et Planisware comme un sous-traitant qui traite des données à caractère personnel pour le compte et selon les instructions de ses clients.

Planisware peut également agir en tant que responsable du traitement des données de ses clients dans la mesure où elle détermine les moyens et/ou les finalités du traitement de ces données. Cela peut se produire lorsque Planisware traite ces données pour ses propres besoins. Ces finalités peuvent notamment inclure les suivantes (i) gérer les relations avec les clients et prospects (par exemple, traitement des paiements, développement commercial) et fournir un accès au portail client de Planisware, (ii) gérer le développement et

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

la sécurité de ses systèmes et plateformes, (iii) prévenir la fraude, traiter les problèmes liés aux défauts de paiement et empêcher l'utilisation de ses services d'une manière non conforme aux lois et règlements applicables ou aux conditions générales de Planisware, (iv) se conformer aux lois et règlements applicables, tels que les lois qui imposent à Planisware d'archiver et de conserver certaines données clients, et (v) faire valoir ses droits ou se défendre contre toute réclamation.

Les activités de traitement des données pour lesquelles Planisware agit en tant que responsable du traitement comprennent également le traitement des données à caractère personnel des visiteurs de son site Web et les activités de marketing. Planisware agit également en tant que responsable du traitement lorsqu'elle traite les données à caractère personnel de ses employés, y compris les sous-traitants. Pour des activités spécifiques (y compris le mailing, l'analyse marketing ou les enquêtes), Planisware peut également s'appuyer sur des fournisseurs tiers agissant selon ses instructions. Lorsque la loi le permet, Planisware recueille également des données sur le navigateur et les appareils informatiques des visiteurs, et enregistre leurs activités sur le site Web de Planisware. Lorsque Planisware utilise des cookies ou des technologies similaires dans le cadre de ces activités de traitement, elle obtient le consentement des visiteurs lorsque ce consentement est requis par la loi. Les clients de Planisware peuvent être amenés à lui fournir des informations complémentaires afin d'accéder à certains contenus, ou de créer un compte pour accéder et utiliser certains services tels que le forum client ou les services de formation de Planisware.

Afin de garantir la conformité avec les règles de sécurité des données en vertu des réglementations applicables en matière de protection des données, Planisware a mis en place un système de gestion de la sécurité de l'information basé sur les normes ISO 27001/2700249 et SOC250 et validé par un audit annuel réalisé par un tiers51. Planisware a également demandé à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) d'enregistrer ses règles d'entreprise contraignantes pour les sous-traitants (« BCR-P ») applicables au Groupe, comme expliqué ci-dessous. Le Groupe a nommé un délégué à la protection des données (« DPO ») chargé de superviser le traitement des données pour le Groupe. Planisware a nommé des référents pour la protection de la vie privée dans chacune de ses filiales. Ce réseau de référents rend compte à un responsable mondial de la protection de la vie privée au niveau du Groupe, qui lui-même rend compte à la direction du Groupe sur tous les sujets relatifs à la protection des données et à la sécurité.

Transfert des données au-delà des frontières

Règles générales

En tant que fournisseur de solutions logicielles opérant au niveau mondial à travers plusieurs entités (en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, à Singapour, au Japon, en Tunisie et aux Émirats arabes unis), les activités de traitement de Planisware impliquent des transferts de données à caractère personnel au-delà des frontières. Ces transferts transfrontaliers sont soumis à certaines restrictions, notamment celles imposées par le RGPD.

En vertu du RGPD, un traitement est considéré comme un transfert transfrontalier de données à caractère personnel lorsque (i) une organisation (« exportateur ») est soumise au RGPD pour un traitement donné ; (ii) l'exportateur met des données à caractère personnel, faisant l'objet de ce traitement, à la disposition d'un autre organisme (« importateur ») ; et (iii) l'importateur est situé en dehors de l'EEE.

En règle générale, les données à caractère personnel peuvent être transférées librement au sein de l'UE et de l'EEE, à condition que ce transfert soit par ailleurs conforme au RGPD (par exemple, le responsable du traitement doit informer les individus du transfert et le transfert doit reposer sur une base légale). Le RGPD (et d'autres lois européennes et britanniques sur la protection des données) interdi(sen)t les transferts transfrontaliers de données en l'absence (i) d'une décision d'adéquation ; ou (ii) un mécanisme de transfert valide prescrit par le Chapitre V du RGPD, tel qu'une garantie appropriée, ou une dérogation.

Les garanties appropriées incluent : (i) l'acceptation par l'exportateur et l'importateur d'un ensemble de clauses contractuelles types (« CCT ») émises par la Commission européenne, (ii) des règles d'entreprise contraignantes adoptées par des entités appartenant au même groupe d'entreprises, (iii) un code de conduite approuvé par les autorités compétentes en matière de protection des données, ou (iv) des mécanismes de certification approuvés.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Pour le transfert de données à caractère personnel de l'EEE et du Royaume-Uni vers des pays tiers en dehors de l'EEE et du Royaume-Uni qui ne sont pas considérés comme « adéquats », tels que les États-Unis, Planisware s'appuie généralement sur les CCT. Par ailleurs, toutes les sociétés du Groupe ont conclu un accord intra-groupe sur le traitement des données, qui intègre la dernière version des CCT publiées par la Commission européenne le 4 juin 2021 (les « nouvelles CCT »), et qui régit les transferts transfrontaliers qui ont lieu au sein du Groupe.

Planisware a procédé à des évaluations concernant ses transferts transfrontaliers vers des pays tiers qui n'offrent pas un niveau de protection « adéquat » des données à caractère personnel et, le cas échéant, a mis en place des mesures supplémentaires destinées à atténuer les risques identifiés lors de ces évaluations.

Enfin, Planisware a également déposé une demande de BCR-P auprès de la CNIL en 2022. Les BCR-P, si elles sont approuvées par la CNIL, remplaceront les CCT en tant que « garantie appropriée » sur laquelle s'appuient les sociétés du Groupe lorsqu'elles échangent des données à caractère personnel entre elles.

Les détails spécifiques relatifs au transfert transfrontalier de données à caractère personnel par Planisware vers le Royaume-Uni et les États-Unis sont fournis ci-dessous.

Transferts transfrontaliers vers le Royaume-Uni et statut « d'adéquation » du Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le RGPD fait partie de la « législation européenne conservée » du Royaume-Uni en vertu de la loi *EU (Withdrawal) Act 2018*, telle que modifiée par les DPPEC (*Data Protection, Privacy and Electronic Communications (Amendment, etc.) (EU Exit) Regulations 2019)* (SI 2019/419) (le « RGPD du Royaume-Uni ») et s'ajoute à la loi britannique *Data Protection Act 2018*, qui contient des dispositions sur la façon dont le RGPD est appliqué au Royaume-Uni. Le RGPD britannique et la loi britannique de 2018 sur la protection des données peuvent s'appliquer aux activités de Planisware qui comportent un élément britannique, par exemple, les activités de traitement de données effectuées par sa filiale britannique.

S'agissant du transfert de données à caractère personnel soumises au RGPD britannique depuis le Royaume-Uni vers des pays tiers qui ne sont pas considérés par le Royaume-Uni comme offrant un niveau de protection adéquat pour les données à caractère personnel (tels que les États-Unis), l'*Information Commissioner's Office* du Royaume-Uni a publié deux accords qui fournissent une « garantie appropriée » dans le cadre du RGPD britannique et qui peuvent être utilisés à partir du 21 mars 2022 : l'*International Data Transfer Agreement* (« IDTA ») et le *Data Transfer Addendum* (« Addendum »). Tous les contrats existants et tous les nouveaux contrats signés avant le 21 septembre 2022 peuvent continuer à utiliser les anciennes CCT (qui ont été remplacées par les nouvelles CCT) jusqu'au 21 mars 2024, date à laquelle les anciennes CCT doivent être remplacées par l'IDTA ou l'Addendum en conjonction avec les nouvelles CCT. Tous les contrats signés après le 21 septembre 2022 doivent utiliser soit l'IDTA, soit l'Addendum en conjonction avec les nouvelles CCT.

Transferts transfrontaliers de l'Union européenne vers les États-Unis

Dans l'arrêt Schrems II (tel que défini ci-dessus), la CJUE a invalidé le cadre du *Privacy Shield* (bouclier de protection de la vie privée) UE-États-Unis en vertu duquel les données à caractère personnel soumises au RGPD pouvaient être librement transférées vers les entreprises basées aux États-Unis qui étaient certifiées par le cadre. À la suite de cette décision, les transferts transfrontaliers de données à caractère personnel vers les États-Unis doivent désormais être légitimés sur la base d'une garantie appropriée telle que les nouvelles CCT ou une dérogation au titre de l'article 49 du RGPD. Comme indiqué ci-dessus, Planisware est également tenue de réaliser une analyse d'impact des transferts et de mettre en place les mesures complémentaires appropriées. Planisware a procédé à une telle évaluation de l'impact du transfert et a mis en place des mesures de protection destinées à répondre aux risques identifiés dans l'arrêt Schrems II.

En outre, les responsables américains et européens recherchent activement une solution pour remplacer le *Privacy Shield* (bouclier de protection de la vie privée) par un nouveau mécanisme de transfert de données entre les États-Unis et l'UE. Le 25 mars 2022, les États-Unis et la Commission européenne ont annoncé avoir conclu un accord de principe sur un nouveau « Cadre transatlantique de protection du transfert de données à caractère personnel » (le « Cadre ») afin de permettre les flux de données transatlantiques et de répondre aux préoccupations soulevées dans la décision Schrems II. Le processus d'adoption formelle devrait prendre plusieurs mois. Cependant, une fois promulgué, le nouveau Cadre pourrait faire face à des défis juridiques et pourrait être invalidé par la CJUE. Par ailleurs, Planisware ne pourra bénéficier du nouveau Cadre que si elle

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

obtient la certification au titre du Cadre, ce qui lui imposera de prendre des mesures spécifiques pour assurer le respect des principes posés par le Cadre.

1.7.2. Lois et réglementations aux États-Unis

Comme Planisware dispose d'une filiale (et de clients) aux États-Unis, elle est également soumise aux réglementations américaines applicables aux fournisseurs de services logiciels aux niveaux local, étatique et fédéral. Ces réglementations comprennent celles visant à renforcer la confidentialité et la sécurité des données, ainsi que celles qui accordent des droits d'accès aux données à des fins de sécurité nationale. Outre les lois des États américains qui exigent que les clients soient avertis en cas de violation de données (divulgation de données à caractère personnel permettant de les identifier), les principales réglementations américaines qui s'appliquent à Planisware sont le *CLOUD Act*, l'article 702 du *Foreign Intelligence Surveillance Act* (qui s'appliquent tous deux au niveau fédéral aux États-Unis) et le *California Consumer Privacy Act*, qui s'applique au niveau de l'État californien.

Le CLOUD Act

La loi américaine *Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act* (la « *CLOUD Act* ») est une loi fédérale américaine, en vigueur depuis mars 2018, qui a modifié la *Stored Communications Act* de 1986 (la « SCA ») afin de permettre aux forces de l'ordre américaines d'accéder aux informations électroniques détenues par des entreprises soumises à la juridiction personnelle des États-Unis, y compris les fournisseurs de services Cloud, dans le cadre d'une enquête criminelle. Les forces de l'ordre américaines peuvent accéder à ces informations électroniques, qu'elles soient stockées à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis. En vertu du SCA, la filiale américaine de Planisware peut être contrainte de fournir certaines informations stockées électroniquement en sa possession, sous sa garde ou sous son contrôle, aux autorités américaines chargées de l'application de la loi, en vertu d'une décision de justice, d'un mandat ou d'une citation à comparaître. Toutes les informations électroniques hébergées par la filiale américaine de Planisware pour le compte de ses clients sont conservées par la filiale américaine de Planisware aux États-Unis. Certaines données à caractère personnel des employés, clients, sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux de la filiale américaine de Planisware hébergées en dehors des États-Unis peuvent être considérées comme étant en possession, sous la garde ou sous le contrôle de la filiale américaine de Planisware.

Le *CLOUD Act* permet également au gouvernement américain de conclure des accords d'accès aux données avec des États étrangers, en vertu desquels les forces de l'ordre des États participants peuvent demander des informations détenues par des entreprises relevant de la juridiction du pays partenaire. À la date du présent Document d'enregistrement universel, le gouvernement américain a conclu un accord bilatéral avec le Royaume-Uni en vertu duquel les forces de l'ordre américaines peuvent obtenir des informations électroniques stockées par des sociétés du Cloud relevant de la juridiction du Royaume-Uni, et les forces de l'ordre britanniques peuvent également obtenir des informations électroniques stockées par des sociétés de Cloud relevant de la juridiction américaine, telles que la filiale américaine de Planisware. Planisware suit de près la nouvelle décision potentielle de la Commission européenne concernant l'accord bilatéral américano-britannique et mettra en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires. En outre, la filiale américaine de Planisware n'héberge actuellement aucune donnée client au Royaume-Uni, sauf si le client choisit expressément un service situé dans le centre de données de Planisware basé au Royaume-Uni.

Le California Consumer Privacy Act

Depuis le 1er janvier 2020, le « CCPA » (*California Consumer Privacy Act*) exige que les entreprises, telles que la filiale américaine de Planisware, qui déclenchent certainement des seuils d'applicabilité et traitent les informations personnelles des consommateurs californiens, y compris, à partir du 1er janvier 2023, les individus agissant dans des contextes professionnels et commerciaux, fournissent des avis à ces consommateurs divulguant leurs pratiques en matière de protection de la vie privée. Le CCPA accorde également aux consommateurs californiens le droit d'accéder à certaines informations personnelles collectées par Planisware ou de les supprimer, et leur donne plus de contrôle sur l'utilisation et la « vente » de leurs informations personnelles.

Le CCPA a été modifié par le « *California Privacy Rights Act* » (le « CPRA »), qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023 et qui s'applique à compter du 1er juillet 2023. Le CPRA, entre autres changements, (i) renforce

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

les obligations de notification et de transparence des entreprises, (ii) élargit les droits des consommateurs pour y inclure des droits de correction et le droit de refuser le traitement de leurs informations personnelles à des fins de publicité comportementale cross-contextuelle, (iii) crée une nouvelle sous-catégorie d'informations personnelles sensibles, impose de nouvelles obligations de divulgation et accorde aux consommateurs le droit de limiter le traitement et la divulgation de ces informations personnelles sensibles et (iv) crée une agence d'État, la *California Privacy Protection Agency* (« CPPA »), chargée de la mise en œuvre et de l'application du CCPA et du CPRA aux côtés de l'*Attorney General* de Californie, ce qui devrait se traduire par un contrôle réglementaire accru des entreprises californiennes dans les domaines de la protection et de la sécurité des données.

Comme indiqué ci-dessus, Planisware est susceptible d'être classée dans la catégorie « entreprise » en vertu du CCPA (s'apparentant à un « responsable du traitement » en vertu du RGPD) pour certaines de ses activités de traitement, comme lorsqu'elle détermine les moyens et le traitement des données des consommateurs aux fins de (i) gérer les relations avec les clients et fournir un support client (par exemple, gérer les réclamations et traiter les paiements), (ii) gérer la fourniture de ses services et le fonctionnement de ses systèmes, y compris la maintenance, le développement et la sécurité des systèmes, (iii) prévenir la fraude, gérer les problèmes liés aux défauts de paiement et à l'utilisation de ses services d'une manière non conforme aux lois et règlements applicables ou aux conditions générales de Planisware, (iv) se conformer aux lois et règlements applicables, tels que les lois qui imposent à Planisware d'archiver et de conserver certaines données relatives aux clients, et (v) faire valoir ses droits ou se défendre contre toute réclamation. En outre, Planisware peut également agir en tant qu'« entreprise » dans le cadre du traitement des informations personnelles des visiteurs de son site Web et dans le cadre de ses activités de marketing. Enfin, Planisware agit également en tant qu'« entreprise » au regard des informations personnelles qu'elle collecte sur ses employés qui ont le statut de résidents californiens. Pour se conformer à ses obligations lorsqu'elle agit en tant qu'« entreprise », Planisware fournit aux consommateurs un avis de confidentialité, qui est publié sur le site Web de l'entreprise, et informe les consommateurs californiens de ses pratiques en matière de collecte et de traitement des données à caractère personnel. Planisware permet également à ces consommateurs californiens d'accéder à leurs informations personnelles et de les supprimer, ainsi que de refuser certains traitements de leurs informations personnelles à des fins de publicité basée sur les centres d'intérêt.

Dans la plupart des cas, cependant, et dans le cadre du traitement des informations personnelles des consommateurs sous la direction et au nom de ses clients, Planisware se positionne comme un « prestataire de services » au sens du CCPA et se conforme aux obligations qui lui incombent en tant que prestataire de services. Pour se conformer à ses obligations en tant que « prestataire de services » en vertu du CCPA, Planisware (i) accède, stocke et utilise les informations personnelles fournies par ou au nom de ses clients dans le seul but de fournir ses services à ces clients et traite ces informations uniquement selon les instructions de ses clients, (ii) ne traite aucune information personnelle en dehors de sa relation avec le client concerné, (iii) coopère avec ses clients pour répondre aux demandes vérifiables de droits à la vie privée des consommateurs et (iv) donne aux clients le droit de consulter et de recevoir une copie des rapports d'audit ou d'inspection. En outre, Planisware conclut des accords de traitement de données écrits avec ses clients, en vertu desquels elle s'engage contractuellement à respecter ses obligations en tant que prestataire de services et veille à ce que ses sous-traitants ultérieurs soient soumis à des obligations contractuelles similaires.

Le paysage réglementaire américain en matière de protection de la vie privée s'est considérablement élargi depuis l'adoption de la California Consumer Privacy Act (CCPA/CPRA) ; à l'horizon début 2026, vingt États disposeront ainsi de lois complètes sur la protection des données des consommateurs. Les nouvelles réglementations californiennes, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026, introduisent des exigences relatives aux technologies de prise de décision automatisée, des évaluations obligatoires des risques liés à la vie privée et des audits de cybersécurité par étapes pour les entreprises concernées. Ces dispositions relatives à la prise de décision automatisée s'appliquent aux technologies qui remplacent ou remplacent en grande partie le jugement humain dans les décisions importantes affectant les consommateurs individuels. La plateforme du Groupe étant destinée aux entreprises et ne traitant pas les données à caractère personnel des consommateurs individuels ni ne rendant de décisions automatisées concernant des personnes physiques, l'exposition du Groupe à ces dispositions est limitée. Le Groupe maintient des pratiques appropriées en matière de protection des données et surveille l'évolution de l'environnement réglementaire.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

1.7.3. Lois et réglementations émergentes

Dans un environnement réglementaire marqué par des avancées technologiques rapides, le Groupe suit de près les lois et normes émergentes visant à garantir une utilisation responsable et sécurisée des technologies numériques. Parmi ces initiatives, la loi européenne sur l'IA représente le premier cadre réglementaire horizontal complet régissant l'intelligence artificielle. La loi a été officiellement publiée au Journal officiel de l'UE le 12 juillet 2024 et est entrée en vigueur le 1er août 2024, bien que ses dispositions s'appliquent progressivement entre 2025 et 2026.

Sur la base des analyses menées à ce jour, la Société n'entre pas dans le champ d'application des catégories réglementées par la loi sur l'IA, car le Groupe ne développe ni ne commercialise de systèmes d'IA autonomes à haut risque, et ne fournit pas non plus de modèles de base à usage général. Toutes les fonctionnalités assistées par l'IA intégrées aux solutions Planisware restent accessoires, facultatives et sous le contrôle du client, la Société jouant un rôle comparable à celui d'un sous-traitant plutôt qu'à celui d'un fournisseur d'IA autonome. En outre, des garanties contractuelles, telles que des restrictions sur l'intégration d'IA générative sans l'accord préalable du client, garantissent davantage que les activités liées à l'IA du Groupe ne déclenchent pas d'obligations en vertu de la loi sur l'IA. Par conséquent, la Société n'est pas concernée par les exigences de la loi à ce stade, tout en continuant à suivre de manière proactive l'évolution de la réglementation afin de garantir une conformité continue et une utilisation responsable des technologies émergentes.

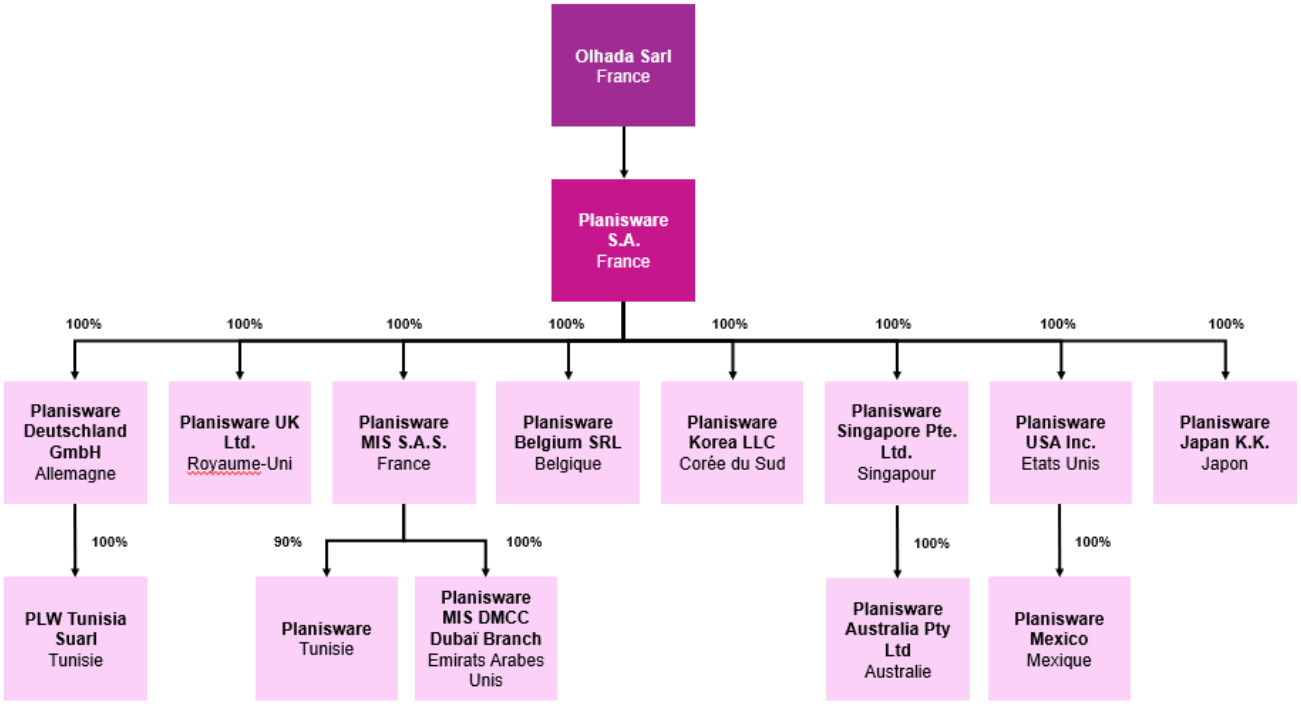
Aux États-Unis, la réglementation en matière d'IA se développe principalement au niveau des États, aucune législation fédérale globale sur l'IA n'ayant été adoptée à ce jour. La loi du Colorado sur l'intelligence artificielle (qui entrera en vigueur le 30 juin 2026) impose des obligations aux développeurs et aux exploitants de systèmes d'IA qui prennent ou influencent de manière significative des décisions ayant des conséquences pour les consommateurs individuels dans des domaines tels que l'emploi, les soins de santé, le logement et les services financiers. D'autres États, notamment le Texas, l'Illinois et la Californie, ont adopté des lois traitant de risques spécifiques liés à l'IA, allant de l'interdiction de l'utilisation discriminatoire de l'IA dans le domaine de l'emploi (Illinois, en vigueur le 1er janvier 2026) à des exigences de sécurité et de transparence pour les développeurs de modèles d'IA de pointe à grande échelle (Californie et New York). Un décret fédéral de décembre 2025 a indiqué une préférence pour des normes nationales plutôt que pour une réglementation au niveau des États, bien qu'aucune préemption fédérale ne soit encore entrée en vigueur. La plateforme SaaS du Groupe est un outil de gestion de projets et de portefeuilles d'entreprise qui ne traite pas les données à caractère personnel de consommateurs individuels et ne prend ni n'influence aucune décision affectant des personnes dans les domaines couverts par ces lois. Les capacités de Planisware en matière d'IA se limitent à des connecteurs d'intégration entre les environnements des clients et des grands modèles linguistiques tiers sélectionnés et contrôlés par le client ; le Groupe ne développe, ne forme ni ne peaufine de modèles d'IA propriétaires. Par conséquent, le Groupe n'entre pas, à ce stade, dans le champ d'application des catégories réglementées par ces lois étatiques sur l'IA.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

1.8. Organisation du Groupe

1.8.1. Organigramme simplifié à la date du présent Document d'enregistrement universel

L'organigramme simplifié ci-dessous présente l'actionnariat et l'organisation juridique de la Société et de ses filiales consolidées à la date du présent Document d'enregistrement universel. Les pourcentages indiqués correspondent au pourcentage du capital.



1.8.2. Filiales et participations

Filiales significatives

À la date du présent Document d'enregistrement universel, les filiales directes et indirectes significatives de la Société sont les suivantes :

- **Planisware Deutschland GmbH** est une société à responsabilité limitée allemande (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung*) dont le siège social est sis Leonrodstr. 52-54 80636 Munich, Allemagne, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'*Amtsgericht München* sous le numéro HRB 145585. La Société détient directement 100% du capital et des droits de vote de Planisware Deutschland GmbH. Les principales activités de Planisware Deutschland GmbH comprennent le développement, la production et la distribution de logiciels de gestion de projets et de gestion d'entreprise, y compris l'intégration de ses logiciels avec des logiciels tiers et les services de conseil connexes, ainsi que l'achat, la fabrication et la distribution de produits, de composants et de matériaux connexes nécessaires à l'application et à la production des logiciels.
- **Planisware USA, Inc.** est une société californienne constituée le 8 juin 2000, dont le siège social est sis 555 Montgomery Street, Suite 1300, San Francisco, Californie 94111, et immatriculée dans l'État de Californie sous le numéro 2237672. La Société détient directement 100% du capital et des droits de vote de Planisware USA, Inc. Les principales activités de Planisware USA, Inc. sont le développement, la production et la distribution de logiciels de gestion de projets et de gestion d'entreprise.

Acquisitions récentes

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2025.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2. Résultats 2025 et objectifs 2026

2.1. Panorama de l'année 2025

Le chiffre d'affaires 2025 s'est élevé à 198,0 millions d'euros, en hausse de +7,9% à taux de change courants. A taux de change constants, la croissance du chiffre d'affaires atteint +10,3% (+18,8 millions d'euros). Cette croissance est venue principalement des Contrats SaaS & hébergement en hausse de +16.7% à taux de change constants (+13,7 millions d'euros) ainsi que du Support évolutif en hausse de +12,5% (+6,1 millions d'euros).

L'EBITDA ajusté* a atteint 74,1 millions d'euros (+14,7% par rapport à 2024), représentant 37,4% du chiffre d'affaires, un niveau significativement supérieur à l'objectif d'environ 35% de marge d'EBITDA ajusté fixé pour 2025, relevé en juillet 2025 à environ 36%. L'amélioration d'environ 220 points de base résulte principalement de la conversion de la croissance du chiffre d'affaires en résultat, des effets d'échelle structurellement positifs et d'un effet mix favorable des activités du Groupe. Elle reflète également les gains d'efficacité opérationnelle supplémentaires, notamment liés au déploiement d'outils d'intelligence artificielle, ainsi qu'une discipline financière rigoureuse.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 60,8 millions d'euros, en progression de +31,7% par rapport à 2024 qui avait été affecté par des coûts liés à l'introduction en bourse. Le résultat net de la période s'est élevé à 50,0 millions d'euros (+17,0%).

La génération de trésorerie a été forte avec un flux de trésorerie disponible ajusté* de 59,3 millions d'euros (+8,7%), représentant un taux de conversion en trésorerie disponible* de 80,1%, en ligne avec l'objectif annuel de 80%. La position de trésorerie nette* s'élevait à 195,6 millions d'euros le 31 décembre 2025, soit +19,5 millions d'euros par rapport à 176,1 millions d'euros le 31 décembre 2024.

2.2. Chiffres clés 2025

en millions d'euros	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires	**198,0**	**183,4**	**7,9%**
Coût des ventes	(51,9)	(50,1)	3,6%
Marge brute	**146,1**	**133,3**	**9,6%**
Marge brute	***73,8%***	***72,7%***	***110 bps***
Dépenses opérationnelles	(85,3)	(81,5)	4,7%
Résultat opérationnel courant	**60,8**	**51,8**	**17,2%**
Autres produits et charges opérationnels	-	(5,7)	-100,0%
Résultat opérationnel	**60,8**	**46,1**	**31,7%**
Résultat net de la période	**50,0**	**42,7**	**17,0%**
EBITDA ajusté*	**74,1**	**64,6**	**14,7%**
Marge d'EBITDA ajusté*	***37,4%***	***35,2%***	***220 bps***
Flux de trésorerie disponible ajusté*	**59,3**	**54,6**	**8,7%**
Taux de conversion de trésorerie*	***80,1%***	***84,5%***	***-440 bps***
Position de trésorerie nette*	**195,6**	**176,1**	**11,1%**

** Indicateur non IFRS. Les indicateurs non IFRS sont définis en 2.7*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2.3. Commentaires sur le compte de résultat consolidé

en millions d'euros	2025	2024	Variation
Produits liés à l'activité	198,0	183,4	14,6
Coût des ventes	(51,9)	(50,1)	(1,8)
Marge brute	**146,1**	**133,3**	**12,8**
Dépenses opérationnelles	(85,3)	(81,5)	(3,8)
Résultat opérationnel courant	**60,8**	**51,8**	**8,9**
Autres produits et charges exceptionnels	-	(5,7)	5,7
Résultat opérationnel	**60,8**	**46,1**	**14,6**
Résultat financier	0,1	5,4	(5,2)
Impôts sur le résultat	(10,9)	(8,8)	(2,1)
Résultat net de la période	**50,0**	**42,7**	**7,3**
EBITDA ajusté*	**74,1**	**64,6**	**9,5**
Résultat de base par action (en €)	0,71	0,61	0,11

** Indicateur non IFRS. Les indicateurs non IFRS sont définis en 2.7*

2.3.1. Produits liés à l'activité

Chiffre d'affaires par typologie de services

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de cinq activités principales :

- Les contrats « SaaS » représentant un droit d'accès à la fonctionnalité d'un logiciel dans une infrastructure accessible en mode « Cloud » hébergée par Planisware ou par des tiers engagés par Planisware.
- Les prestations de type « *Evolutive support* », permettant au client une adaptation en continu du logiciel à ses besoins évolutifs, et incluant notamment des services de configuration et de support technique en complément des prestations de maintenance et de support des fonctionnalités standard déjà intégrées au contrat « SaaS » ou de maintenance. Le support sous forme d'abonnement de type « *Subscription support* » de nature récurrente correspondant à un support premium dédié au client en continu.
- Les contrats de maintenance comprenant les redevances périodiques, de nature récurrentes, associées à la vente de mises à jour de logiciels non spécifiées et l'assistance technique.
- Les ventes de licences :
 - les licences perpétuelles représentent les redevances, de nature non récurrentes, perçues pour l'octroi de licences à des clients pour une utilisation sur leurs propres infrastructures pour une période indéterminée.
 - les licences annuelles représentent les redevances, de nature récurrentes, perçues pour l'octroi de licences à des clients pour une utilisation sur leurs propres infrastructures pour une période d'un an.
- Les prestations liées au déploiement du logiciel (i.e., « *Implementation* »), de nature non récurrente.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

en millions d'euros	2025	2024	Variation	Variation à cc*
Chiffre d'affaires récurrent	**179,7**	**162,7**	**10,4%**	**12,8%**
Contrats SaaS & hébergement	93,7	82,0	14,2%	16,7%
Licences annuelles	1,7	1,1	63,4%	100,0%
Evolutive support	53,6	48,7	10,0%	12,5%
Subscription support	11,7	11,9	-1,6%	1,6%
Maintenance	19,0	19,1	-0,3%	1,1%
Chiffre d'affaires non récurrent	**18,3**	**20,7**	**-11,6%**	**-10,1%**
Licences perpétuelles	5,8	7,5	-22,7%	-21,3%
Implémentation & autres services non récurrents	12,5	13,3	-5,3%	-3,7%
Chiffre d'affaires	**198,0**	**183,4**	**7,9%**	**10,3%**

** Variation à taux de change constants, c'est-à-dire aux taux de change moyens de 2024*

Totalisant 198,0 millions d'euros en 2025, le chiffre d'affaires a augmenté de +7,9% à taux de change courants et de +10,3% à taux de change constants. L'effet de change a été principalement lié à la baisse du dollar américain par rapport à l'euro et, dans une moindre mesure, à la dépréciation du yen japonais. Afin de refléter la performance sous-jacente de la société indépendamment des fluctuations des taux de change, l'analyse suivante se réfère à l'évolution du chiffre d'affaires à taux de change constants, en appliquant les taux de change moyens de 2024 au chiffre d'affaires 2025, sauf indication contraire.

Chiffre d'affaires récurrent et non-récurrent

Chiffre d'affaires récurrent

Représentant 91% du chiffre d'affaires total 2025, en hausse d'environ 200 points de base par rapport à 89% en 2024, le chiffre d'affaires récurrent a atteint 179,7 millions d'euros, en hausse de +12,8%. La croissance a été portée par une hausse de +16,7% des Contrats SaaS & hébergement grâce à des contrats signés avec de nouveaux clients ainsi qu'à l'expansion des clients existants. Le chiffre d'affaires des activités de support (Evolutive & Subscription support), intrinsèquement liées à l'offre SaaS de Planisware, a progressé de +10,3%.

La forte croissance des Licences annuelles (+69,0%) est principalement liée aux licences vendues à une autorité régionale allemande d'infrastructures de transport et à un fabricant américain de matériaux spécialisés.

Dans le contexte de transition du Groupe de son ancien modèle de licences perpétuelles vers un modèle SaaS, le chiffre d'affaires en Maintenance a légèrement augmenté (+1,1%).

Chiffre d'affaires non-récurrent

Le chiffre d'affaires non-récurrent a baissé de -10,1%, principalement en lien avec la transition vers le modèle SaaS se traduisant par une diminution des ventes de Licences perpétuelles (-21,3%). Par ailleurs, la stratégie continue de Planisware visant à raccourcir les délais d'implémentation afin d'accélérer la création de valeur pour ses clients a continué à alimenter la baisse planifiée du chiffre d'affaires en implémentation (-3,7% en 2025), malgré une forte hausse de +14,3% au T4 2025 tirée par l'implantation des nouveaux contrats récemment signés.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Chiffre d'affaires par région

Le chiffre d'affaires par région est basé sur l'adresse de facturation des clients.

en millions d'euros	2025	2024	Variation	Variation à cc*
Europe	96,5	87,2	10,6%	10,8%
Amérique du Nord	85,2	80,3	6,0%	10,5%
APAC et reste du monde	16,4	15,9	3,1%	6,1%
Chiffre d'affaires	**198,0**	**183,4**	**7,9%**	**10,3%**

** Variation à taux de change constants, c'est-à-dire aux taux de change moyens 2024*

En 2025, toutes les principales géographies ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe :

- Représentant 49% du chiffre d'affaires total 2025, l'Europe a été le principal contributeur à la croissance du Groupe (+9,4 millions d'euros soit +10,8%) avec une accélération significative au S2 2025 à +12,8%.
- L'Amérique du Nord a représenté 43% du chiffre d'affaires total 2025 et affiché une croissance de +10,5%. Après avoir fait face à l'allongement des cycles de vente, l'Amérique du Nord a enregistré des prises de commandes particulièrement élevées en fin d'année avec des gains de nouveaux clients importants.
- APAC & reste du monde (8% du chiffre d'affaires total 2025) a crû de +6,1% avec une performance contrastée d'un semestre à l'autre. Après une forte croissance au premier semestre 2025 (+20,4%) tirée par la dynamique commerciale toujours soutenue à Singapour et au Moyen-Orient, l'évolution du chiffre d'affaires a été affectée au second semestre 2025 (-5,7%) par un recul du chiffre d'affaires réalisé auprès des clients japonais impactés par les droits de douane américains, en particulier dans l'industrie automobile.

Chiffre d'affaires par pilier

en millions d'euros	2025	2024	Variation	Variation à cc*
Product Development & Innovation	105,7	97,8	8,1%	10,9%
Project Controls & Engineering	45,5	37,2	22,3%	24,3%
IT Governance & Digital Transformation	33,5	32,2	4,0%	5,4%
Project Business Automation	13,2	15,9	-16,6%	-14,6%
Others	0,1	0,4	-72,6%	-72,1%
Chiffre d'affaires	**198,0**	**183,4**	**7,9%**	**10,3%**

** Variation à taux de change constants, c'est-à-dire aux taux de change moyens 2024*

En 2025, les principaux piliers de Planisware sont restés les principaux contributeurs à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe :

- Le pilier *Product Development & Innovation* (*PD&I*), pilier historique de Planisware a représenté 53% du chiffre d'affaires total et contribué à hauteur de 57% de la croissance annuelle du Groupe avec +10,9%, résultant à la fois de la conquête de nouveaux clients et de l'élargissement de l'offre aux clients existants.
- Le pilier *Project Controls & Engineering* (*PC&E*) a continué à se développer en soutien des équipes engineering et production au sein d'industries ayant des produits, des usines et des infrastructures sophistiqués. En 2025, il a représenté 23% du chiffre d'affaires total et a contribué à près de la moitié de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe avec une forte croissance atteignant +24,3%.
- Le pilier *IT Governance & Digital Transformation* (*IT&DT*) a représenté 17% du chiffre d'affaires total 2025 et affiché une croissance de +5,4%, alimentée par la poursuite des ventes croisées aux clients de Planisware qui ont besoin d'accélérer leur transformation numérique ainsi qu'à de nouveaux clients.
- Le pilier *Project Business Automation* (*PBA*) a représenté 7% du chiffre d'affaires total 2025 et affiché une baisse de -14,6% en 2025, affecté au S2 par des réductions de contrat et un nombre réduit de nouveaux logos dans le secteur des services.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Taux de rétention net et taux de résiliation

Taux de rétention net (*Net Retention Rate* - "NRR")

Le NRR vise à mesurer le chiffre d'affaires provenant des clients existants et la capacité de Planisware à fidéliser ses clients et à augmenter le chiffre d'affaires provenant de la base installée au fil du temps.

Historiquement, Planisware calculait le NRR en ne tenant compte que le chiffre d'affaires provenant des clients qui avaient maintenu un contrat pendant au moins un an. Si cette approche permettait de saisir efficacement les ventes supplémentaires et croisées (*up-sell* et *cross-sell*) au sein de la clientèle historique, elle ne reflétait pas pleinement l'effet du taux de résiliation ou des réductions de contrats.

Selon la nouvelle méthodologie, le calcul du NRR est établi sur la base de tous les clients ayant contribué au chiffre d'affaires récurrent au cours des 12 mois précédents. Cela inclut les renouvellements, les ventes supplémentaires et croisées, réductions de contrats et le taux de résiliation. Le chiffre d'affaires provenant des nouveaux clients (c'est-à-dire ceux acquis au cours des 12 derniers mois) continue d'être exclu. Un client est considéré comme nouveau pendant les 12 premiers mois au cours desquels il génère du chiffre d'affaires récurrent.

Il est ainsi calculé comme le chiffre d'affaires récurrent d'une période donnée de 12 mois généré par les clients ayant contribué au chiffre d'affaires récurrent de la période de 12 mois précédente, divisé par le chiffre d'affaires récurrent total de la période de 12 mois précédente, en devises constantes.

Cet ajustement de la méthode de calcul du NRR de Planisware offre une représentation plus précise de la dynamique du chiffre d'affaires de l'ensemble de la clientèle de Planisware au fil du temps, en tenant compte à la fois de l'expansion et de la contraction. La méthode ajustée présente une vision plus conservatrice et holistique de la trajectoire de chiffre d'affaires des clients du Groupe.

	2025	2024
Taux de rétention net - Méthodologie ajustée	110%	117%
Taux de rétention net - Méthodologie précédente	112%	121%

En 2025, la combinaison d'un S1 marqué par des retards dans les décisions des clients puis d'une amélioration de la dynamique commerciale en fin d'année s'est matérialisée dans un taux de rétention net (*Net Retention Rate*, NRR**) de 110% (117% en 2024).

Taux de résiliation

Le taux de résiliation vise à mesurer la perte de chiffre d'affaires récurrent sur une période de 12 mois donnée.

Historiquement, Planisware se concentrait strictement sur les clients ayant résilié leur contrat au cours de l'année mesurée et s'appuyait sur une cohorte fixe « de début d'année ». Selon cette ancienne méthodologie, le taux de résiliation était calculé comme suit : chiffre d'affaires récurrent de l'année N-1 généré par les clients ayant résilié leur contrat au cours de l'année N, divisé par le chiffre d'affaires récurrent de l'année N généré par les clients actifs au début de l'année N.

Selon la nouvelle méthodologie, le taux de résiliation est calculé en divisant le chiffre d'affaires récurrent des 12 mois précédents provenant des clients qui n'ont pas contribué au chiffre d'affaires récurrent au cours de la période de 12 mois donnée par le chiffre d'affaires récurrent de tous les clients au cours des 12 mois précédents. Cela crée une cohorte glissante de 12 mois alignée sur la méthodologie du taux de rétention net du Groupe.

	2025	2024
Taux de résiliation - Méthodologie ajustée	1,4%	2,0%
Taux de résiliation - Méthodologie précédente	1,7%	2,2%

Le taux de résiliation** (*Churn*) a considérablement diminué à 1,4% (2,0% en 2024).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2.3.2. Coût des ventes et dépenses opérationnelles

en millions d'euros	2025	2024	Variation (%)
Coût des ventes	(51,9)	(50,1)	3,6%
Marge brute	**146,1**	**133,3**	**9,6%**
Frais de recherche et développement	(22,3)	(22,2)	0,6%
Frais commerciaux et marketing	(35,4)	(33,3)	6,1%
Frais généraux et administratifs	(27,6)	(26,0)	6,4%
Marge brute	***73,8%***	***72,7%***	
Frais de recherche et développement / Produits liés à l'activité	*11%*	*12%*	
Frais commerciaux et marketing / Produits liés à l'activité	*18%*	*18%*	
Frais généraux et administratifs / Produits liés à l'activité	*14%*	*14%*	

Coûts des ventes

Le coût des ventes est principalement composé des heures projets réalisées par les consultants et des charges de personnel relatives aux équipes de production opérationnelle (i.e., infrastructure, SaaS, et support technique) ainsi que des coûts de sous-traitance et d'hébergement (incluant les dotations aux amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location des espaces en datacenter).

Le coût des ventes a augmenté de +1,8 millions d'euros (ou +3,6%) par rapport à 2024 pour atteindre 51,9 millions d'euros. En pourcentage du chiffre d'affaires, le coût des ventes a diminué de -110 points de base grâce à l'effet mix structurellement positif et à la poursuite d'un contrôle strict des coûts. Ceci a permis à Planisware de dégager une marge brute de 146,1 millions d'euros (+9,6%), soit 73,8% du chiffre d'affaires, une amélioration significative de +110 points de base par rapport à 72,7% en 2024.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comprennent principalement les charges de personnel relatives aux développeurs chargés du développement des logiciels qui ne sont pas capitalisées, les coûts des services externes utilisés en complément des ressources internes, les charges d'amortissement relatives aux frais de développement capitalisés ainsi qu'une portion de frais généraux alloués. Le crédit d'impôt recherche applicable en France est présenté en déduction des dépenses de recherche et de développement.

Les frais de recherche et développement ont atteint 22,3 millions d'euros et représenté 11,3% du chiffre d'affaires, -80 points de base par rapport à 12,1% en 2024. Planisware maintient un niveau élevé de dépenses de R&D qui bénéficient du déploiement d'outils d'IA qui renforcent l'efficacité de la R&D ainsi que la capacité de Planisware à fournir des produits et solutions logicielles innovants, à élargir son portefeuille d'offres et promouvoir ses offres sur le marché de la gestion de projet. En 2025, les coûts de développement capitalisés ont totalisé 3,1 millions d'euros, +23,4% par rapport à 2,5 millions d'euros en 2024.

Frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux et marketing comprennent principalement les charges de personnel relatives aux équipes commerciales et marketing incluant les commissions versées aux commerciaux pour la vente et/ou le renouvellement des contrats, de coûts marketing ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination. Ils incluent également les dépréciations sur créances clients et actifs sur contrats.

Atteignant 35,4 millions d'euros en 2025, les dépenses commerciales et marketing ont augmenté de +6,1% par rapport à 2024, notamment en raison de l'augmentation des coûts liés de personnel de l'équipe commerciale et de l'équipe marketing. Les dépenses commerciales et de marketing ont représenté 17,9% du chiffre d'affaires, -30 points de base par rapport à 18,2% en 2024, et devraient augmenter à l'avenir, Planisware prévoyant de renforcer sa position de leader sur le marché.

Frais généraux et administratifs

Les frais administratifs et généraux comprennent principalement les charges de personnel des fonctions « comptabilité », « finance », « ressources humaines » ou « juridique » ainsi que les dépenses relatives aux frais comptables, frais juridiques et autres honoraires. En outre, les frais généraux et administratifs comprennent également les gains et pertes de change relatifs à des créances et des dettes en devises étrangères.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Représentant 14,0% du chiffre d'affaires 2025 (-20 point de base par rapport à 2024), les frais généraux et administratifs ont atteint 27,6 millions d'euros (incluant 0,9 million d'euros de pertes de change contre un gain de 0,2 million d'euros en 2024). Ajusté de ces effets de change, les frais généraux et administratifs rapportés au chiffre d'affaires affichent une baisse de 70 points de base. Planisware s'attend à ce que les frais généraux et administratifs diminuent légèrement en pourcentage du chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'expansion de la société.

2.3.3. Résultat opérationnel courant

Le Groupe présente un *Résultat opérationnel courant* qui exclut les *Autres produits opérationnels* et *Autres charges opérationnelles*. Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, et de montant particulièrement significatif.

Le résultat opérationnel courant a ainsi atteint 60,8 millions d'euros en 2025, en hausse de +17,2% par rapport à 2024.

2.3.4. Autres produits et charges opérationnels

Il n'y a pas eu d'autres produits et charges opérationnels en 2025, par rapport à une charge nette de 5,7 millions d'euros liée aux coûts de l'introduction en bourse en 2024. Ainsi, le résultat opérationnel a atteint 60,8 millions d'euros en 2025, affichant une hausse de +31,7% ou +14,6 millions d'euros par rapport à 2024.

2.3.5. Résultat financier

Le résultat financier se compose (i) du coût d'endettement financier net, qui comprend principalement les charges d'intérêts liées aux contrats de location, des produits d'intérêts générés par la trésorerie et des équivalents de trésorerie, (ii) des gains et pertes de change sur élément financier qui résultent majoritairement des positions de trésorerie et équivalents de trésorerie en devises étrangères et (iii) des autres produits et charges financiers, qui sont principalement composés de plus-value de cession ou de plus-value latente sur valeurs mobilières de placement.

Atteignant 0,1 million d'euros en 2025, le résultat financier a significativement baissé par rapport à 5,4 millions d'euros en 2024. Ce résultat combine des revenus des dépôts à terme et sur valeurs mobilières de placement (+2,7 millions d'euros par rapport à +3,9 millions d'euros en 2024), des gains non-réalisés sur valeurs mobilières de placement (+1,2 millions d'euros par rapport à +0,0 en 2024), ainsi que les pertes de change latentes résultant de la réévaluation aux taux de clôture des positions de trésorerie détenus en devises étrangères (-3,2 millions d'euros par rapport à +1,7 millions d'euros en 2024) et des intérêts comptabilisés au titre des dettes locatives (-0,4 million d'euros contre -0,3 millions d'euros en 2024).

2.3.6. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. En outre, nous comptabilisons la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (« CVAE ») en tant qu'impôt sur le résultat, conformément à la norme IAS 12. L'impôt différé résulte des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon prévisible ou, au-delà, d'impôts différés passifs de même maturité.

en millions d'euros	2025	2024
Résultat net avant impôts	**60,9**	**51,5**
Impôts sur le résultat	**(10,9)**	**(8,8)**
Dont impôts exigibles	(11,2)	(10,6)
Dont impôts différés	0,3	1,8
Taux effectif d'impôts	**-17,9%**	**-17,0%**

La charge d'impôt s'est élevée à 10,9 millions d'euros en 2025, en hausse de +24,2% par rapport à 8,8 millions d'euros en 2024, reflétant un taux d'impôt effectif de 17,9% par rapport à 17,0% en 2024 qui avait bénéficié d'un crédit d'impôt exceptionnel lié à l'augmentation de capital réservée aux salariés parallèlement à l'introduction en bourse.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2.3.7. Résultat net de la période

En raison de ces éléments, le résultat net de la période a atteint 50,0 millions d'euros en 2025, en hausse de +17,0% (+7,3 millions d'euros) par rapport à 2024, représentant un bénéfice par action de 0,71 euro.

2.3.8. EBITDA ajusté

en millions d'euros	2025	2024
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	60,8	51,8
Dépréciation et amortissement des actifs corporels, incorporels et des droits d'utilisation	*8,8*	*7,7*
Paiement fondé sur des actions	*4,5*	*5,1*
EBITDA ajusté*	**74,1**	**64,6**
Marge d'EBITDA ajusté*	***37,4%***	***35,2%***

** Indicateurs non IFRS. Les ind*

cateurs non IFRS sont définis dans le paragraphe 2.7

L'EBITDA ajusté* a atteint 74,1 millions d'euros, en forte progression par rapport à 2024 (+9,5 millions d'euros, soit +14,7%). Cela a représenté 37,4% du chiffre d'affaires, soit +220 points de base par rapport à 35,2% en 2024. L'augmentation de l'EBITDA ajusté reflète la croissance du chiffre d'affaires, un effet mix positif et de nouveaux gains d'efficacité sur les coûts de personnel, en particulier en R&D grâce à l'utilisation accrue des outils d'IA.

2.4. Commentaires sur l'état de la situation financière consolidée

2.4.1. Actifs

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs non courants	58,1	56,3
Actifs courants	270,3	244,2
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*195,7*	*176,2*
Total actifs	**328,5**	**300,5**

Au 31 décembre 2025, le total actifs s'élevait à 328,5 millions d'euros et se composait d'un total actifs non courants de 58,1 millions d'euros et d'un total actifs courants de 270,3 millions d'euros. Le total actifs a augmenté de 28,0 millions d'euros, soit 9,3%, passant de 300,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 328,5 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le total des actifs non courants a augmenté de 1,8 millions d'euros, soit 3.2%, passant de 56,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 58,1 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation est principalement attribuable aux dépenses d'investissement liées à la capitalisation des coûts de développement, aux investissements dans l'infrastructure cloud et à la rénovation des locaux du siège social.

Le total des actifs courants a augmenté de 26,1 millions d'euros, soit 10,7%, passant de 244,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 270,3 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette variation est principalement liée à :

- Une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 19,6 millions d'euros, soit 11,1%, passant de 176,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 195,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- Une augmentation des créances clients et actifs sur contrats de 4,8 millions d'euros, soit 9,2%, passant de 52,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 57,0 millions d'euros au 31 décembre 2025. Le solde est influencé par le rythme de facturation de l'abonnement annuel du Groupe pour chaque client et par la conclusion de nouveaux contrats avec des clients. Les créances clients sont généralement non-échues ou échues depuis moins de 30 jours et ne présentent pas un risque de crédit significatif.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2.4.2. Capitaux propres et passifs

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capitaux propres	214,0	194,9
Passifs non courants	17,9	16,7
Passifs courants	96,6	88,9
Total capitaux propres et passifs	**328,5**	**300,5**

Les capitaux propres ont augmenté de 19,1 millions d'euros, soit 9,8%, en passant de 194,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 214,0 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation est due au bénéfice de la période de 50,0 millions d'euros, au paiement fondé sur des actions pour 4,5 millions, partiellement compensés par la distribution de dividendes pour -21,8 millions d'euros, les rachats d'actions propres pour -10,0 millions d'euros et la variation des écarts de conversion constatée dans les autres éléments du résultat global de la période pour -3,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le total passifs s'élevait à 114,5 millions d'euros et était composé d'un total passifs non courants de 17,9 millions d'euros et d'un total passifs courants de 96,6 millions d'euros. Le total passifs a augmenté de 8,9 millions d'euros, soit 8,4%, en passant de 105,6 millions au 31 décembre 2024 à 114,5 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le total passifs non courants a augmenté de 1,2 millions d'euros, soit 7,1%, en passant de 16,7 millions au 31 décembre 2024 à 17,9 millions d'euros au 31 décembre 2025, principalement en raison de l'augmentation des dettes locatives non courantes.

Le total passifs courants a augmenté de 7,7 millions d'euros, soit 8,6%, en passant de 88,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 96,6 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation est principalement liée à une augmentation des passifs sur contrats de 5,2 millions d'euros, soit 12,9%, en passant de 40,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 44,4 millions d'euros au 31 décembre 2025, en raison de la croissance des contrats d'abonnements de type SaaS et « Subscription support », les clients étant généralement facturés annuellement et à l'avance pour ces types de revenus.

2.4.3. Position de trésorerie nette

La principale source de trésorerie du Groupe est la trésorerie générée par les opérations commerciales. Le tableau suivant présente le calcul de la position de trésorerie nette de Planisware au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

en millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Disponibilités	96,8	142,3
Dépôts à terme	11,0	20,3
Valeurs mobilières de placement	87,9	13,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**195,7**	**176,2**
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Concours bancaires courants	0,1	0,1
Position de trésorerie nette*	**195,6**	**176,1**

Au 31 décembre 2025, à l'exception des dettes locatives de bureaux et des datacenters qui se sont élevées à 17,6 millions d'euros (17,0 millions d'euros au 31 décembre 2024) et de faibles montants de découverts bancaires, Planisware ne détient pas de dette financière. En conséquence, la trésorerie nette du Groupe* au 31 décembre 2025 s'est élevée à 195,6 millions d'euros, contre 176,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement libellés en euros et en dollars américains.

Le Groupe adopte une politique prudente de gestion de ses excédents de trésorerie pour répondre à ses engagements à court terme, placés en valeurs mobilières de placement ou sur des comptes rémunérés à terme.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2.5. Commentaires sur les flux de trésorerie consolidés

Le tableau suivant présente les principaux éléments du tableau de trésorerie figurant dans les états financiers consolidés pour les périodes de 2025 et 2024 :

en millions d'euros	2025	2024
Marge brute d'autofinancement	78,8	64,9
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	2,5	2,5
Impôts sur le résultat payés	(12,1)	(8,4)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	**69,2**	**59,0**
Dépenses d'investissement	(6,1)	(5,5)
Autres	(1,7)	(1,0)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	**(7,9)**	**(6,5)**
Trésorerie nette liée aux activités de financement	**(36,3)**	**(20,9)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	(5,5)	1,9
Variation globale de la trésorerie	**19,5**	**33,5**
Trésorerie au 1er janvier	**176,1**	**142,6**
Trésorerie au 31 décembre	**195,6**	**176,1**

2.5.1. Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles

La marge brute d'autofinancement a atteint 78,8 millions d'euros pour l'exercice 2025, contre 64,9 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Le tableau suivant présente le besoin en fonds de roulement pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 :

en millions d'euros	2025	2024
Créances clients et actifs sur contrats	(57,0)	(52,2)
Passifs sur contrats	45,4	40,2
Commissions sur ventes capitalisées	(2,7)	(2,4)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,7	3,6
Charges constatées d'avance	(2,4)	(3,4)
Autres actifs et passifs	29,5	29,1
Besoin en fonds de roulement à partir des éléments du bilan	**16,5**	**14,9**
Variation du besoin en fonds de roulement à partir des éléments du bilan	1,6	2,8
Variations de périmètre	0,0	-
Effets de change	0,9	(0,3)
Variation du besoin en fonds de roulement provenant du tableau des flux de trésorerie	**2,5**	**2,5**

La variation du besoin en fonds de roulement provenant du tableau des flux de trésorerie est différente de la variation du besoin en fonds de roulement présentée dans le tableau ci-dessus en raison de l'élimination des effets de change sans effet sur la trésorerie et des variations de périmètre, le cas échéant.

La variation du besoin en fonds de roulement pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 intègre notamment :

- Une augmentation des créances clients et actifs sur contrats nettes des passifs sur contrats de 0,4 millions d'euros, reflétant la croissance des contrats de souscription facturés à l'avance des services rendus ;
- Une diminution des charges constatées d'avance de 0,9 million d'euros, principalement due à un décalage de réception de factures en fin d'exercice.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

L'impôt payé en 2025 a représenté 12,1 millions d'euros par rapport à 8,4 millions d'euros en 2024, en lien avec la hausse des acomptes payés en France en 2025.

En raison de ces éléments, la trésorerie nette liée aux activités opérationnelles est passée de 59,0 millions d'euros pour l'exercice 2024 à 69,2 millions d'euros sur l'exercice 2025.

2.5.2. Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement

La trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement est passée de -6,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à -7,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. La trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement comprend 6,1 millions d'euros de dépenses d'investissement et 1,7 millions d'euros d'autres activités d'investissement correspondant à des comptes à termes de plus de 3 mois à l'origine.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des acquisitions d'infrastructure (serveurs, équipements réseau, stockage), de coûts de développement, de matériel informatique, d'agencements et d'aménagements. La croissance de l'activité nécessite l'augmentation régulière de la capacité de traitement et de stockage de l'infrastructure technologique de la Société afin de fournir aux clients les services les plus sécurisés et les mieux adaptés.

Le tableau suivant présente les principaux postes de dépenses d'investissements pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

en millions d'euros	2025	2024
Coûts de développement	3,1	2,5
Licences et logiciels	0,1	0,0
Autres immobilisations incorporelles	0,0	-
Dépenses d'investissement incorporel	**3,2**	**2,5**
Infrastructure cloud	1,5	2,3
Matériel informatique et mobilier de bureau	1,3	0,5
Agencements et aménagements	0,1	0,1
Dépenses d'investissement corporel	**2,9**	**3,0**
Total dépenses d'investissement	**6,1**	**5,5**
Dépenses d'investissement / Produits liés à l'activité	*3,1%*	*3,0%*

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 6,1 millions d'euros, soit 3,1% du chiffre d'affaires, contre 5,5 millions d'euros en 2024 (3,0% du chiffre d'affaires), en ligne avec le niveau de 3% habituellement visé.

Coûts de développement

Les coûts de développement sont capitalisés conformément à l'IAS 38 et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à trois ans.

Pour qu'un projet de développement soit éligible à la capitalisation, les coûts directement attribuables à son développement doivent être évalués de façon fiable. A ce titre, l'éligibilité à la capitalisation nécessite un suivi rigoureux des coûts de développement. Planisware a déterminé que seuls les coûts de développement relatifs à son logiciel Enterprise étaient éligibles à la capitalisation.

Les coûts de développement capitalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 reflètent des investissements significatifs dans les quatre domaines prioritaires qui structurent les efforts de R&D de Planisware : l'interface et l'expérience utilisateur, la livraison des solutions et l'architecture, les capacités produit et l'intelligence artificielle.

- Interface et expérience utilisateur : une refonte complète de l'interface et de l'expérience utilisateur a été livrée, incluant l'adoption d'une nouvelle bibliothèque graphique moderne pour offrir une visualisation des données plus riche et plus intuitive à travers la plateforme. Ces améliorations reflètent l'engagement continu du Groupe en matière de facilité d'utilisation et de réduction des frictions pour les utilisateurs finaux à tous les niveaux de l'organisation.
- Livraison de solutions et l'architecture : l'investissement architectural le plus significatif de l'année a été le développement et le lancement de la nouvelle Plateforme Unifiée (Unified Platform, ou uP), une plateforme nativement conçue pour intégrer l'intelligence artificielle au cœur du produit en tant que

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

couche fondamentale, et non comme un simple ajout. Contrairement aux piles technologiques fragmentées qui caractérisent les produits concurrents construits par acquisitions successives, la Plateforme Unifiée offre une base technique unique et cohérente pour l'ensemble des solutions de Planisware, y compris Planisware Orchestra, qui a été entièrement migré vers cette architecture. Au-delà de son impact immédiat sur les produits, la Plateforme Unifiée est la pierre angulaire de la stratégie d'accélération du développement de Planisware : elle constitue le socle commun sur lequel seront construits les futurs produits spécialisés et permet l'adoption d'un rythme de publication des versions plus soutenu par le Groupe à partir de 2026.

- Capacités produit : cette version a également renforcé le positionnement de Planisware dans sa spécialité de base grâce à plusieurs améliorations ciblées : un nouveau module de gestion des ressources simplifié (RM Go) conçu pour abaisser la barrière à l'adoption, la prise en charge native des bordereaux de transmission (*transmittals*) pour répondre aux flux de travail centrés sur les documents dans les industries à forte composante d'ingénierie, ainsi que des améliorations significatives du calcul et de l'analyse du chemin critique. De nouvelles intégrations standards ont été introduites pour étendre la connectivité de Planisware avec des écosystèmes tiers.
- Intelligence artificielle : Planisware a réalisé des investissements substantiels dans les capacités d'IA et d'automatisation, renforçant la couche d'intelligence intégrée à travers l'ensemble de la plateforme. Fait notable, l'IA génère également des gains de productivité significatifs au sein des propres équipes de développement de Planisware, permettant un volume plus élevé de livraisons de produits pour un investissement en R&D incrémental limité :
 - Identification d'objets similaires : permet aux utilisateurs de faire ressortir des données historiques analogues pour éclairer les estimations et les prises de décision ;
 - Analyse de sensibilité : permet aux équipes de modéliser et de quantifier l'impact de différentes hypothèses sur les résultats des projets et des portefeuilles ;
 - Génération de BI assistée par l'IA : accélère la création de rapports d'informatique décisionnelle (*Business Intelligence*) grâce aux interactions en langage naturel ;
 - Couche d'IA agentique : fait évoluer l'assistant IA au-delà des simples réponses conversationnelles, lui permettant d'exécuter de manière autonome des tâches à plusieurs étapes au sein de la plateforme, avec une forte adoption d'ores et déjà observée parmi les plus grands clients de la Société ;
 - Prise en charge des principaux fournisseurs de LLM : les clients peuvent désormais sélectionner leur grand modèle de langage (LLM) préféré parmi OpenAI, Gemini, Anthropic et Mistral, les coûts des jetons (*tokens*) étant facturés directement ou par l'intermédiaire de Planisware ;
 - Optimisation multi-objectifs de portefeuille : introduit des capacités d'optimisation avancées au niveau du portefeuille, en s'appuyant sur l'« optimisation par essaims particulaires » pour équilibrer simultanément des objectifs stratégiques concurrents ;
 - Assistance IA basée sur le RAG avec documentation spécifique au client : améliore la précision contextuelle des conseils assistés par l'IA en ancrant les réponses dans la propre base de connaissances de chaque client ;
 - Prise en charge du Model Context Protocol (MCP) : positionne Planisware à la fois comme serveur et client au sein de l'écosystème émergent du MCP, permettant une interopérabilité plus riche avec les chaînes d'outils de l'IA.

Infrastructure cloud

Une part croissante des clients de Planisware choisit les solutions cloud, ce qui nécessite une infrastructure cloud performante, évolutive et sécurisée. De plus, Planisware propose à ses clients une séparation totale de leurs données grâce à des serveurs à locataire unique. Tous les flux de données sont cryptés pour garantir la sécurité des informations des clients.

Afin de fournir une infrastructure cloud fiable, prête pour l'IA et sécurisée en interne, Planisware investit continuellement dans ses serveurs, son équipement réseau et son stockage, hébergés dans des datacenters soigneusement sélectionnés. De plus, l'accès aux serveurs de Planisware est limité à une liste restreinte d'employés et seuls les employés de Planisware y ont accès. En gardant le contrôle total sur l'infrastructure cloud, Planisware est mieux à même d'assurer la confidentialité des données et stockage des données avec

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

un niveau de redondance élevé. Ces politiques et investissements ont permis à Planisware d'obtenir les certifications suivantes pour son infrastructure et ses processus : ISO 27001, SOC 2 Type 2, et TISAX niveau 3.

Les dépenses d'investissement concernant l'infrastructure cloud de 1,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont principalement liés à l'augmentation de la capacité de traitement et de stockage, à la migration d'un datacenter vers un site plus économe en énergie à Munich et au déploiement d'un nouveau datacenter à Toronto pour soutenir la croissance de l'activité. La diminution des dépenses d'investissement en infrastructure cloud de 2,3 millions d'euros en 2024 à 1,5 million d'euros en 2025 est principalement due à 1,1 million d'euros de dépenses d'investissement concernant l'infrastructure cloud engagées en décembre 2025 et restant impayées à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, Planisware possède et exploite 155 serveurs répartis dans 8 datacenters situés aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Suisse, à Singapour et au Canada.

Autres dépenses d'investissements

Les autres dépenses d'investissement comprennent principalement des acquisitions d'aménagements et de mobilier de bureau dans le cadre de la rénovation des locaux du siège social.

2.5.3. Trésorerie nette liée aux activités de financement

La trésorerie nette liée aux activités de financement est passée de -20,9 millions d'euros pour l'exercice 2024 à -36,3 millions d'euros pour l'exercice 2025. Cette variation est principalement liée au programme de rachat d'actions pour 10 millions d'euros, à la hausse des dividendes versés aux actionnaires du Groupe, en passant de 20,8 millions au titre de l'exercice 2023 à 21,7 millions au titre de l'exercice 2024 et par l'augmentation du capital réservée aux salariés, concomitante au processus d'introduction en bourse, sur l'exercice 2024.

2.5.4. Flux de trésorerie disponible ajusté

Le tableau suivant présente le rapprochement de la trésorerie nette liée aux activités opérationnelles au Flux de Trésorerie Disponible ajusté pour les périodes présentées :

en millions d'euros	2025	2024
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	69,2	59,0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	*(6,1)*	*(5,5)*
Autres produits/charges financiers	*(3,7)*	*(4,7)*
Coûts payés au titre de l'introduction en bourse	-	*5,7*
Flux de Trésorerie Disponible ajusté* (A)	**59,3**	**54,6**
EBITDA ajusté* (B)	74,1	64,6
Ratio de conversion de trésorerie* (A)/(B)	**80,1%**	**84,5%**

** Indicateurs non IFRS. Les indicateurs non IFRS sont définis dans le paragraphe 2.7*

Le taux de conversion en trésorerie* a ainsi atteint 80,1%, en ligne avec le niveau de 80% que le Groupe considère comme le taux de conversion en trésorerie normatif pour les années à venir et le Flux de trésorerie disponible ajusté* s'est élevé à 59,3 millions d'euros, en hausse de +8,7% par rapport à 54,6 millions d'euros en 2024.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2.6. Objectifs 2026

Malgré un environnement international qui reste instable et incertain, Planisware aborde l'année 2026 avec confiance et une ambition mesurée, soutenue par sa forte dynamique commerciale récente et son solide pipeline commercial. Le Groupe continuera à tirer parti de son modèle d'affaires résilient et à exécuter sa feuille de route de développement.

Dans ce contexte, les objectifs de Planisware pour 2026 sont les suivants :

- Croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires à taux de change constants de l'ordre de 10%
- Marge d'EBITDA ajusté* d'environ 37%
- Ratio de conversion en trésorerie d'environ 80%

2.7. Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS

2.7.1. Indicateurs financiers

Planisware utilise un certain nombre d'indicateurs clés de performance de nature financières notamment les revenus récurrents et non récurrents, la marge brute, l'EBITDA ajusté, la marge d'EBITDA ajusté, le flux de trésorerie disponible ajusté et le taux de conversion de trésorerie pour évaluer son activité, mesurer sa performance, identifier les tendances affectant son activité et prendre des décisions stratégiques.

Ces indicateurs ne sont pas définis par les normes IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs et ne peuvent pas être rapprochés d'une mesure IFRS directement comparable. Les indicateurs clés de performance décrits dans le présent document peuvent être calculés d'une manière différente des indicateurs clés de performance similaires utilisés par d'autres entreprises.

Chiffre d'affaires récurrent et non-récurrent

Le chiffre d'affaires récurrent et non-récurrent se détaillent comme suit :

Le chiffre d'affaires récurrent se compose des éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires des contrats « SaaS » qui représente un droit d'accès à la fonctionnalité d'un logiciel dans une infrastructure accessible en mode « Cloud » hébergée par Planisware ou par des tiers engagés par Planisware.
- Le chiffre d'affaires des licences annuelles qui provient de l'octroi de licences à des clients pour une utilisation sur leurs propres infrastructures pour une période d'un an et qui est comptabilisé lorsque le logiciel est mis à disposition du client.
- Le chiffre d'affaires des prestations de type « Evolutive support » qui comprend les services d'adaptation en continu du logiciel aux besoins évolutifs du client, et inclus notamment des services de configuration et de support technique en complément des prestations de maintenance et de support des fonctionnalités standard déjà intégrées au contrat « SaaS » ou de maintenance. Le chiffre d'affaires des prestations de type « Subscription support » qui correspond au support premium dédié au client en continu.
- Le chiffre d'affaires des contrats de maintenance qui correspond aux redevances liées à la vente de mises à jour de logiciels non spécifiées, à l'assistance technique et à la maintenance des logiciels (tels que la correction de bugs, d'erreurs techniques et la surveillance proactive des systèmes) afin d'assurer la continuité des activités et des performances optimales pour les besoins de gestion de projets des clients.

Le chiffre d'affaires non récurrent comprend les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires des prestations liées au déploiement du logiciel qui comprend les services d'intégration et de configuration des solutions Planisware ainsi que les services de formation. Les prestations liées au déploiement sont soit contractées en régie, incluant les frais de déplacement facturables, auquel cas le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables, soit au forfait ; auquel cas le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base d'un pourcentage d'avancement des travaux.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

- Le chiffre d'affaires des licences perpétuelles qui provient de l'octroi de licences à des clients pour une utilisation sur leurs propres infrastructures pour une période indéterminée et qui est comptabilisé lorsque le logiciel est mis à disposition du client.

Chiffre d'affaires par région

Planisware suit le chiffre d'affaires par région (les trois régions étant l'Europe, l'Amérique du Nord et Asie-Pacifique et reste du monde). Ces régions sont basées sur l'adresse de facturation des clients.

Chiffre d'affaires par pilier

Les clients de Planisware sont principalement de grandes entreprises évoluant dans des secteurs fortement réglementés et sophistiqués, réparties en quatre piliers liés aux principales activités de Planisware. La Société suit le chiffre d'affaires par pilier afin d'orienter ses efforts marketing, commerciaux et de croissance au fil du temps. La classification du chiffre d'affaires dans l'un des quatre piliers de Planisware est effectuée par les commerciaux en fonction de certaines caractéristiques qualitatives (y compris le secteur d'activité dans lequel le client opère) et la manière dont le client utilise les logiciels de Planisware pour ses besoins organisationnels et de gestion de projets et de programmes. Cette classification implique donc un certain degré de jugement, et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation dans les états financiers de la Société :

- *Product Development and Innovation* pour les équipes de R&D et de développement produits, principalement dans les entreprises de secteurs innovants (par exemple, des secteurs des sciences de la vie, des industries manufacturières et de l'ingénierie, de la conception automobile et du secteur en forte mutation des biens de consommation) ;
- *Project Controls and Engineering* pour les équipes engineering et production au sein d'entreprises ayant des produits, des usines et des infrastructures sophistiqués (par exemple, l'aérospatial et la défense, l'énergie et les services aux collectivités, les industries manufacturières et l'ingénierie, ainsi que les sciences de la vie) ;
- *IT Governance & Digital Transformation* pour les équipes informatiques de tous les secteurs ;
- *Project Business Automation*, pour les équipes de production qui cherchent à optimiser leurs projets

Marge brute

Planisware considère la marge brute comme un indicateur clé de performance car il s'agit d'une mesure financière significative pour évaluer la rentabilité de la société. La marge brute est définie comme le rapport entre la marge brute et les produits liés à l'activité, la marge brute étant calculée en soustrayant le coût des ventes aux produits liés à l'activité.

EBITDA Ajusté et marge d'EBITDA Ajusté

L'EBITDA Ajusté est calculé à partir du *Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence* plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation, plus les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels définis comme suit : (i) les charges liées aux paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2 (ii) toute dépense, charge ou autre coût directement ou indirectement lié à une introduction en bourse, un investissement, une acquisition, une coentreprise ou des partenariats (iii) certains frais de conseil engagés pour des projets ponctuels, tels que des mesures de réorganisation ; et (iv) certaines indemnités de licenciement, qui comprennent les dépenses liées aux mesures de réorganisation et de restructuration, principalement constituées d'indemnités de licenciement et d'autres coûts liés au personnel. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ces ajustements pour les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels sont uniquement liés au plan d'attribution d'actions gratuites. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ces ajustements sont liés au plan d'attribution d'actions gratuites ainsi qu'aux coûts externes encourus par le Groupe dans le cadre de sa préparation au projet d'introduction en bourse.

La marge d'EBITDA Ajusté est le rapport entre l'EBITDA Ajusté et les produits liés à l'activité.

Flux de Trésorerie Disponible ajusté

Le Flux de Trésorerie Disponible ajusté est une mesure financière non-IFRS calculée à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, plus les frais d'introduction en bourse payés, le cas échéant, moins les autres produits et charges financiers classés en activités opérationnelles dans le tableau de flux de trésorerie, et moins les flux de trésorerie liées aux dépenses d'investissement. La direction considère le Flux de Trésorerie Disponible ajusté comme une mesure de liquidité qui fournit des informations utiles aux parties prenantes.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Taux de conversion de trésorerie

Le taux de conversion de trésorerie est une mesure financière non-IFRS définie comme le Flux de Trésorerie Disponible ajusté divisé par l'EBITDA ajusté. Planisware considère que le taux de conversion de trésorerie est une mesure financière significative pour évaluer et comparer l'intensité et l'efficacité du capital du groupe.

Position de trésorerie nette

La position de trésorerie nette est une mesure financière non-IFRS définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie moins l'endettement, hors dettes locatives.

2.7.2. Indicateurs non financiers

Planisware utilise un certain nombre d'indicateurs clés de nature non financière, non audités, pour mesurer et analyser la croissance réelle et potentielle de son chiffre d'affaires, y compris le NRR et le taux de résiliation. Les indicateurs clés de performance décrits dans le présent document peuvent être calculés d'une manière différente des indicateurs clés de performance similaires utilisés par d'autres entreprises.

Taux de rétention net (« NRR »)

Le NRR vise à mesurer le chiffre d'affaires provenant des clients existants et la capacité de Planisware à fidéliser ses clients et à augmenter le chiffre d'affaires provenant de la base installée au fil du temps.

Le calcul du NRR est établi sur la base de tous les clients ayant contribué au chiffre d'affaires récurrent au cours des 12 mois précédents. Cela inclut les renouvellements, les ventes supplémentaires et croisées, réductions de contrats et le taux de résiliation. Le chiffre d'affaires provenant des nouveaux clients (c'est-à-dire ceux acquis au cours des 12 derniers mois) continue d'être exclu. Un client est considéré comme nouveau pendant les 12 premiers mois au cours desquels il génère du chiffre d'affaires récurrent.

Il est ainsi calculé comme le chiffre d'affaires récurrent d'une période donnée de 12 mois généré par les clients ayant contribué au chiffre d'affaires récurrent de la période de 12 mois précédente, divisé par le chiffre d'affaires récurrent total de la période de 12 mois précédente, en devises constantes.

Taux de résiliation

Le taux de résiliation vise à mesurer la perte de chiffre d'affaires récurrent sur une période de 12 mois donnée.

Le taux de résiliation est calculé en divisant le chiffre d'affaires récurrent des 12 mois précédents provenant des clients qui n'ont pas contribué au chiffre d'affaires récurrent au cours de la période de 12 mois donnée par le chiffre d'affaires récurrent de tous les clients au cours des 12 mois précédents. Cela crée une cohorte glissante de 12 mois alignée sur la méthodologie du taux de rétention net du Groupe.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent chapitre constitue le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le présent rapport expose notamment les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, les pouvoirs des mandataires sociaux, les principes et règles arrêtés afin de définir leur rémunération et les avantages de toute nature qui leur sont accordés, ainsi que les autres informations devant être incluses dans le cadre des articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-3 et suivants du Code de commerce.

Dans le présent chapitre, les termes « Société », « Planisware S.A. » ou « Planisware » désigne la société anonyme Planisware immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 262 082.

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été préparé par un groupe de travail composé de membres de la Direction juridique et de la Direction financière.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2026, après examen et recommandation par ses Comités des sections sous leurs responsabilités respectives. Il sera présenté aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires prévue le 17 juin 2026.

3.1. Gouvernance

La Société est une société anonyme à conseil d'administration depuis le 26 septembre 2023.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) (le « Code AFEP-MEDEF »). Le Code AFEP-MEDEF auquel la Société entend se référer peut être consulté en ligne sur les sites www.medef.com ou www.afep.com. La Société conserve des exemplaires de ce Code en permanence, qui peuvent être revus par les membres de ses organes sociaux.

3.1.1. Composition du Conseil d'administration et renouvellement des mandats

Au 23 mars 2026, date d'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration de la Société est composé de sept membres. La composition du Conseil d'administration est décrite dans les tableaux ci-dessous.

Il n'y a pas eu de changement dans la composition du Conseil d'administration depuis la date de cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, qui a eu lieu le 18 avril 2024.

Chacun de Messieurs Pierre Demonsant, Loïc Sautour, Yves Humblot et Matthieu Delille ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2023 avec effet à compter de la date de la transformation de la Société de société par actions simplifiée en société anonyme, qui a également eu lieu le 26 septembre 2023 pour une durée de quatre ans expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Afin de mettre en place un Conseil d'administration échelonné, la durée du mandat de M. Yves Humblot, en tant qu'administrateur, a été modifiée pour expirer lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (qui devrait se tenir le 17 juin 2026), sous réserve et à compter de sa réélection en tant qu'administrateur, pour une période de quatre ans (expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029) par ladite assemblée générale annuelle.

Chacune de Mmes Deborah Choate, Laurianne Le Chalony et Meriem Riadi a également été nommée par l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024 pour une durée de quatre ans expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Afin de mettre en place un Conseil d'administration échelonné:

- la durée du mandat d'administrateur de Mmes Laurianne Le Chalony et Deborah Choate a été modifiée et a expiré lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et cette assemblée générale annuelle a reconduit chacune d'entre elles dans leurs fonctions d'administrateur pour une période de quatre ans (expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028) ;
- la durée du mandat d'administrateur de Mme Meriem Riadi a été modifiée et a expiré lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (qui devrait se tenir le 17 juin 2026), sous réserve et à compter de sa réélection en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans (expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029) par ladite assemblée générale annuelle.

Le tableau ci-dessous détaille la composition du Conseil d'administration. Ce tableau présente également les mandats (mandataires sociaux ou autres) exercés par ces personnes en dehors de la Société (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe) au cours des cinq dernières années. Sauf indication contraire, toutes les informations figurant dans les tableaux ci-dessous datent de la date d'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise par le Conseil d'administration.

Pierre Demonsant

Président du Conseil d'administration

Âge : 61 ans
Nationalité : française
Date de nomination en tant qu'administrateur : Assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2023, avec effet à compter de la date de transformation de la société de société par actions simplifiée en société anonyme, qui a également eu lieu le 26 septembre 2023
Expiration du mandat : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Adresse professionnelle : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
Comités : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ; Comité Stratégique et RSE (Président)
Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2025 : 19 704 851 (via Arvore) et 4 000 (directement)

Biographie et expérience

Pierre Demonsant est diplômé de l'École Polytechnique de Paris, où il s'est spécialisé dans l'intelligence artificielle et la recherche opérationnelle. Il a débuté sa carrière chez Syseca, la filiale du groupe Thales spécialisée dans les systèmes d'information. En 1992, il a développé avec succès un logiciel de planification de projet, qui a ensuite été adopté par des leaders de l'industrie tels qu'Arianespace et EDF. Fort d'un succès rapide, Pierre a incorporé une spin-off de Thales, signant le premier client de Planisware, le géant pharmaceutique multinational Sanofi. Il supervise la stratégie et l'expansion internationale de la Société et siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés de logiciels basées en France. Il a cofondé Planisware en 1995, aux côtés d'Yves Humblot, de Matthieu Delille et de François Pelissolo.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Olhada (Gérant)
Arvore (Président)
Arvore 2 (Gérant)
Arvore 3 (Gérant)

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

Ivalua BA

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Loïc Sautour

Directeur général

Âge : 54 ans
Nationalité : française
Date de nomination en tant qu'administrateur : Assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2023, avec effet à compter de la date de transformation de la société de société par actions simplifiée en société anonyme, qui a également eu lieu le 26 septembre 2023
Expiration du mandat : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Adresse professionnelle : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
Comités : aucun
Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2025 : 605,944

Biographie et expérience

Loïc Sautour a obtenu un Master of Science in Innovation and Technology Management à l'Université de Technologie de Compiègne en 1995. Il a été Directeur général de Planisware USA Inc. à partir de 2007 puis, à compter de janvier 2011, Vice-président exécutif du Groupe en Amérique du Nord. Plus récemment, il a été nommé *Chief Revenue Officer* en Amérique du Nord, où il dirige les opérations commerciales de la région.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Meliem (Président)
Janybotte (Gérant)
Meliem Immo (Gérant)

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

Aucun

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Yves Humblot

Administrateur

Âge : 64 ans
Nationalité : française
Date de nomination en tant qu'administrateur : Assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2023, avec effet à compter de la date de transformation de la société de société par actions simplifiée en société anonyme, qui a également eu lieu le 26 septembre 2023
Expiration du mandat : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026*
Adresse professionnelle : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
Comités : Comité Stratégique et RSE ; Comité d'Audit
Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2025 : 4 000 (via Olhada) et 9 853 411 (via Beg Tanguy)

Biographie et expérience

Yves Humblot est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy. Il a joué un rôle clé dans le développement commercial du Groupe à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie au cours des dernières années, en pilotant les opérations commerciales à l'échelle mondiale. Il a cofondé Planisware en 1995, aux côtés de Pierre Demonsant, de Matthieu Delille et de François Pelissolo.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Olhada (Gérant)
Beg Tanguy (Gérant)
An Holen (Gérant)

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

Aucun

** Afin de mettre en place un Conseil d'administration échelonné, la durée du mandat d'administrateur de M. Yves Humblot a été modifiée afin qu'il prenne fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sous réserve et à compter du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Ce renouvellement sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui devrait se tenir le 17 juin 2026.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Matthieu Delille

Administrateur

Âge : 60 ans
Nationalité : française
Date de nomination en tant qu'administrateur : Assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2023, avec effet à compter de la date de transformation de la société de société par actions simplifiée en société anonyme, qui a également eu lieu le 26 septembre 2023
Expiration du mandat : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Adresse professionnelle : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
Comités : Comité Stratégique et RSE
Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2025 : 4 000 (via Olhada) et 9 853 411 (via DLM Conseil)

Biographie et expérience

Matthieu Delille est diplômé de l'École Polytechnique de Paris, où il s'est spécialisé dans l'intelligence artificielle et la recherche opérationnelle. Il a débuté sa carrière chez Syseca, la filiale du groupe Thales spécialisée dans les systèmes d'information, en tant qu'ingénieur logiciel. Il a cofondé Planisware en 1995, aux côtés de Pierre Demonsant, d'Yves Humblot et de François Pelissolo.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Olhada (Gérant)
DLM Conseil (Président)

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

Aucun

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Deborah Choate

Administratrice indépendante

Âge : 62 ans
Nationalité : franco-américaine
Date de renouvellement du mandat d'administrateur : Assemblée générale annuelle des actionnaires du 19 juin 2025
Expiration du mandat : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Adresse professionnelle : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
Comités : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ; Comité d'Audit (Présidente)
Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2025 : 1 000

Biographie et expérience

Deborah Choate est titulaire d'une licence en administration des affaires de l'Université de Californie à Berkeley. Elle est Directrice financière de Sequans depuis juillet 2007. Avant de rejoindre Sequans Communications S.A., elle a été Directrice financière chez Esmertec AG de 2005 à 2007 et chez Wavecom SA, de 1998 à 2004, puis Vice-présidente des finances chez Platinum Equity de 2004 à 2005. Au début de sa carrière, elle était associée audit chez Ernst & Young. Elle dispose de plus de 35 ans d'expérience dans les domaines de la gestion, de la finance et de la comptabilité, dont plus de 25 ans dans des entreprises technologiques, en particulier dans le domaine du matériel, des logiciels et des services de communication.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Directrice financière, Sequans Communications S.A. (cotée NYSE)

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

Aucun

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Laurianne Le Chalony

Administratrice indépendante

Âge : 40 ans
Nationalité : française
Date de renouvellement du mandat d'administrateur : Assemblée générale annuelle des actionnaires du 19 juin 2025
Expiration du mandat : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Adresse professionnelle : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
Comités : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (Présidente) ; Comité Stratégique et RSE
Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2025 : 1 000

Biographie et expérience

Laurianne Le Chalony est diplômée de l'Ecole des Ponts Business School et de l'ESSCA. Elle évolue dans l'industrie technologique en tant que responsable des fonctions régionales et mondiales de ressources humaines et de communication dans des environnements multiculturels. Elle a été Directrice des ressources humaines pour la région Amérique du Sud chez Atos et a occupé les mêmes fonctions chez Linedata. Fortement engagée dans les questions de développement durable depuis le début de sa carrière, Laurianne a décidé de s'investir pleinement pour avoir un impact plus important et a décidé de changer de secteur en janvier 2021. Elle a alors rejoint EcoVadis, une société spécialisée dans la notation de la durabilité, en tant que Directrice des ressources humaines. Elle est également administratrice indépendante au sein de plusieurs organisations, dont Special Olympics France, une ONG qui promeut l'inclusion sociale par le sport pour les personnes en situation de handicap intellectuel. Elle est consultante indépendante et présidente du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du Groupe Lesaffre depuis 2021.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

EcoVadis (Directrice des ressources Humaines)

Groupe Lesaffre (consultante indépendante du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance)

Special Olympics France (administratrice indépendante)

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

Aucun

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Meriem Riadi

Administratrice indépendante

Âge : 43 ans
Nationalité : franco-marocaine
Date de nomination en tant qu'administrateur : Assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2024
Expiration du mandat : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Adresse professionnelle : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
Comités : Comité Stratégique et RSE ; Comité d'Audit
Nombre d'actions de la Société détenues au 31 décembre 2025 : 1 000

Biographie et expérience

Meriem Riadi est diplômée de l'ESCP Paris. Meriem a rejoint Roland Berger, où elle a travaillé pendant près de sept ans. Entre 2013 et 2017, cette ancienne chef de projet de Roland Berger a travaillé au sein de la direction de la stratégie chez Groupama, puis à la transformation digitale pendant un an, avant d'être promue responsable du numérique. Entre 2017 et 2022, elle a été responsable du service numérique au sein du groupe Suez, où elle était chargée du programme de transformation digitale du groupe ainsi que de la gestion des équipes marketing *digital/CX*, *data* et *business acceleration*. Depuis 2022, elle est Directrice des services d'information de Veolia Eau France et membre du comité exécutif en charge du digital, de la data et des services informatiques.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Au sein du groupe Veolia :
Abylon (Présidente)
Société des Eaux de Picardie (membre du conseil de surveillance)
Eaux Touquet Paris Plage Extensions (administratrice)

Agma (administratrice indépendante, membre du Comité RSE) au Maroc

Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années

Aucun

** Afin de mettre en place un Conseil d'administration échelonné, la durée du mandat d'administrateur de Meriem Riadi a été modifié afin qu'il prenne fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sous réserve et à compter du renouvellement de son mandat d'administratrice par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Ce renouvellement sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui devrait se tenir le 17 juin 2026.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.1.2. Fonctionnement du Conseil d'administration

3.1.2.1. Dispositions des statuts relatives au Conseil d'administration – Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le descriptif ci-après résume les principales dispositions des statuts de la Société (articles 13, 14 et 16 des statuts) et du règlement intérieur du Conseil d'administration (articles 1, 2, 3, 4 et 5), en particulier son mode de fonctionnement et ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur le 29 mars 2024. Le texte est entré en vigueur à la date de cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris (à savoir le 18 avril 2024) et a été amendé par le Conseil d'administration en date du 20 décembre 2024 afin de modifier le nombre minimum d'actions devant être détenues par chaque administrateur. Le 17 décembre 2025, le règlement intérieur a été à nouveau modifié par le Conseil d'administration afin de refléter la modification des statuts de la Société approuvée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 19 juin 2025 concernant les décisions écrites devant être prises par le Conseil d'administration. Il a également été modifié par le même Conseil d'administration réuni le 17 décembre 2025 afin de définir le processus de sélection des administrateurs et de préciser qu'en l'absence d'administrateur référent, le président du Conseil d'administration est la personne chargée des relations avec les actionnaires.

La dernière version du règlement intérieur du Conseil d'administration est disponible sur le site Web de la Société (rubrique « Informations réglementées »). Outre les dispositions relatives au Conseil d'administration mentionnées ci-après, le règlement intérieur précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des Comités du Conseil d'administration, ainsi que leurs pouvoirs et responsabilités.

Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et dix-huit (18) membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration veille à ce qu'au moins un tiers de ses membres soient indépendants. Il veille en outre à ce qu'au moins deux tiers des membres du Comité d'Audit et plus de la moitié des membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance soient indépendants.

Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du pourcentage des membres indépendants.

Lors de chaque renouvellement ou nomination d'un membre du Conseil d'administration, et au moins une fois par an avant qu'il n'établisse son rapport sur le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration évalue l'indépendance de chacun de ses membres (ou candidats). Lors de cette évaluation, le Conseil d'administration, après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance , examine au cas par cas les qualifications de chacun de ses membres (ou candidats) au regard des critères visés ci-dessous, des circonstances spécifiques et de la position de la personne concernée par rapport à la Société. Les conclusions sont communiquées aux actionnaires dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires lors de l'élection des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou morales. La durée du mandat des censeurs est fixée par le Conseil d'administration dans la décision de nomination. Le Conseil d'administration décide des fonctions attribuées aux censeurs, y compris leur rémunération. Le Conseil d'administration peut confier des missions spécifiques à des censeurs. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles. Ils sont invités aux réunions du Conseil d'administration en qualité d'observateurs et participent aux débats avec voix consultative.

Conformément à la recommandation AMF 2012-02 relative au gouvernement d'entreprise et à la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code AFEP-MEDEF, les censeurs doivent être informés des règles applicables en matière d'abus de marché (notamment le règlement (UE) 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2014 sur les abus de marché) et, plus particulièrement, les règles applicables à la publication d'informations privilégiées. En outre, des mesures destinées à résoudre les conflits d'intérêts doivent être mises en place afin d'éviter que les censeurs n'assistent aux débats lorsqu'ils se trouvent dans une situation de conflit d'intérêts potentiel. Par conséquent, les obligations prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société applicables aux administrateurs et relatives à la prévention des conflits d'intérêts s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux censeurs.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Nomination

Au cours de l'existence de la Société, les administrateurs sont nommés, réélus ou révoqués dans les conditions prévues par les lois et règlements applicables et par les statuts.

Le règlement intérieur actuel du Conseil d'administration exige que chaque membre du Conseil d'administration détienne, directement ou indirectement, au moins 1 000 actions dans les douze (12) mois suivant sa nomination et pour la durée restante de son mandat. L'exigence initiale était fixée à 2 500 actions, mais ce nombre a été réduit dans la version amendée du règlement intérieur adoptée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 décembre 2024, afin de représenter une part plus appropriée de la rémunération des membres du Conseil d'administration suite à l'augmentation du cours de l'action de la Société depuis son introduction en bourse.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans.

À titre exceptionnel, l'assemblée générale des actionnaires peut élire un administrateur pour une période inférieure à quatre (4) ans et, le cas échéant, réduire la durée du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, afin de permettre un renouvellement échelonné du Conseil d'administration.

Les administrateurs sont indéfiniment rééligibles, sous réserve des dispositions concernant la limite d'âge énoncées ci-dessous. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut excéder 45% des administrateurs en fonction. En cas de dépassement, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit la date de son 70ème anniversaire.

Identité des administrateurs

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales. Au moment de leur élection, les personnes morales doivent désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il représente.

La durée du mandat du représentant permanent correspond à celle du mandat de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle doit immédiatement informer la Société de cette révocation par écrit et lui communiquer le nom de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Administrateurs représentant les salariés actionnaires

N/A

Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres, un Président, qui doit être une personne physique, et s'il le juge bon, un ou plusieurs Vice-président(s). Le Président ne peut être âgé de plus de soixante-quinze (75) ans.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est indéfiniment rééligible, sous réserve des dispositions concernant la limite d'âge. Le Président peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine le montant, le mode de calcul et les modalités de versement de la rémunération du Président.

En cas d'empêchement temporaire ou du décès du Président, le Vice-président du Conseil d'administration le plus âgé est délégué dans les fonctions de Président ou, le cas échéant, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à élection du nouveau Président.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce les missions et les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, par les statuts de la Société et par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration détermine et contrôle la mise en œuvre de la stratégie commerciale de la Société. Il examine toutes les questions relatives au bon fonctionnement de la Société et statue sur toutes les questions concernant la Société, dans les limites de l'objet social de la Société et à l'exception des questions qui, en vertu de la loi, ne peuvent être tranchées que par les actionnaires réunis en assemblée générale. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer une réunion selon un ordre du jour déterminé. Le Directeur général ou l'Administrateur référent peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration selon un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration peut se réunir, même sans convocation formelle, si tous les membres sont présents ou représentés.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux spécifications techniques fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sauf pour les questions pour lesquelles ce mode de participation n'est pas autorisé en vertu des dispositions législatives et réglementaires applicables. Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2024-537 visant à renforcer le financement des entreprises et l'attractivité de la France, dite « *Loi Attractivité* », en date du 13 juin 2024, l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025 a décidé de modifier les statuts de la Société afin d'étendre le champ des décisions pouvant être prises par une réunion du Conseil d'administration tenue par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux décisions relatives à la reddition des comptes annuels, du rapport de gestion, des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe.

Tout administrateur peut autoriser un autre administrateur à le représenter à une réunion du Conseil d'administration, chaque administrateur ne pouvant détenir qu'une seule procuration par réunion.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Certaines décisions du Conseil d'administration relevant de la compétence prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce, ainsi que les décisions de transfert du siège social au sein d'un même département, peuvent être prises par consultation écrite des membres du Conseil d'administration. Suite à l'entrée en vigueur de la loi dite « *Loi Attractivité* » en date du 13 juin 2024, l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025 a décidé de modifier les statuts de la Société afin d'étendre le champ des décisions pouvant être prises par consultation écrite du Conseil d'administration (y compris par voie électronique). Cette modification a été reflétée dans le règlement intérieur du conseil d'administration, qui a été modifié à cet effet par le Conseil d'administration du 20 octobre 2025.

Le Conseil d'administration fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur général, en vertu de son règlement intérieur, en déterminant les opérations pour lesquelles l'approbation du Conseil d'administration est requise. Le Conseil d'administration fixe chaque année soit un montant global à l'intérieur duquel le Directeur général peut prendre des engagements au nom de la Société sous forme de cautions, avals ou garanties, soit un montant au-delà duquel chacun des engagements ci-dessus ne peut être pris. Tout dépassement du plafond global ou du montant maximum fixé pour un engagement doit faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les engagements suivants sont soumis à autorisation préalable par le Conseil d'administration statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés, conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration :

- toute acquisition (notamment par voie de fusion) par la Société ou par l'une de ses filiales (ou de l'une ou l'autre) d'un actif, d'une activité, d'un fonds de commerce ou d'une participation pour un prix unitaire supérieur à 2.000.000 euros (à l'exception des éventuelles opérations à réaliser par la Société ou l'une de ses filiales sur les actifs ou titres des filiales détenues, dans chaque cas, directement ou indirectement, à 100% par la Société) ;
- toute cession (y compris par voie de vente, de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif) par la Société ou l'une de ses filiales (ou de l'une ou l'autre) d'un actif, d'une activité, d'un fonds de commerce ou d'une participation (à l'exception de toute opération à réaliser par la Société ou l'une de ses filiales portant sur les actifs ou les titres de filiales qui sont, dans chaque cas, directement ou indirectement détenues à 100% par la Société) ;
- toute cession ou autre transfert par la Société ou par l'une de ses filiales d'un actif ou autre droit de propriété intellectuelle (brevet, marque, logiciel, savoir-faire ou autre), qu'il fasse ou non l'objet d'un dépôt auprès d'un organisme, d'un enregistrement, de droits d'auteur ou autre, ainsi que la constitution de tout nantissement ou autre sûreté y afférents (à l'exception des éventuelles opérations avec une société du Groupe qui ne sont que des opérations de réorganisation interne) ;
- la signature de tous contrats impliquant des engagements en responsabilité pour lesquels le Groupe n'est pas assuré ;
- l'approbation ou la modification du budget annuel du Groupe ;
- tout investissement par la Société ou l'une de ses filiales, immédiatement ou à terme, en fonds propres ou dépense (y compris tout partenariat ou contrat de joint venture) d'un montant unitaire supérieur à 1.000.000 euros, étant précisé que tous les projets faisant partie de la même décision d'investissement seront cumulés pour l'appréciation de ce seuil ;
- l'adoption d'un nouveau business plan ou toute modification du business plan en cours ;
- toute modification de la forme ou de l'objet social de la Société ainsi que tout changement stratégique dans la nature de ses activités et/ou le développement de l'activité du Groupe dans un nouveau pays ;
- tout transfert ou cession de la totalité ou quasi-totalité des actifs de la Société ou toute fusion, scission, dissolution, liquidation de la Société (à l'exception des éventuelles opérations avec une société du Groupe qui ne sont que des opérations de réorganisation interne sans incidence sur les droits et obligations des actionnaires) ;
- la conclusion de tout accord transactionnel portant sur un montant de plus de 1.000.000 euros ou se rapportant à un risque pour le Groupe excédant 1.000.000 euros, étant précisé que d'éventuels accords portant sur des litiges ayant le même fait générateur seront cumulés pour l'appréciation de ce seuil ;
- la conclusion ou la modification par la Société de tout emprunt ou financement (y compris toute émission obligataire ou financement structuré) auprès d'une personne autre qu'une société du Groupe ou un de ses actionnaires et toute garantie, tout cautionnement ou toute décision de consentir une sûreté sur les actifs de la Société, ou tout autre engagement de payer similaire de la Société d'un montant supérieur à 1.000.000 euros ou, au-delà de ce montant, augmentant le montant de l'endettement de la Société de plus de 5%, étant précisé que tous les projets faisant partie de la même décision seront cumulés pour l'appréciation des seuils prévus au présent paragraphe ;
- la décision de (a) changer la place de cotation de la Société, (b) réaliser l'introduction en bourse de la Société sur un autre marché réglementé en plus de celui d'Euronext Paris et (c) réaliser l'introduction en bourse sur un marché réglementé ou régulé d'une filiale de la Société ;
- la décision de transférer le siège social hors de France (ou de déplacer les principaux centres de décision hors de France) ;
- la conclusion/modification du contrat de travail, l'embauche/ la nomination, le licenciement / la révocation (ou autre mode de rupture autre que la démission), la fixation / modification de la rémunération de tout salarié de la Société ou d'une filiale (ou de tout mandataire social d'une filiale) dont la rémunération annuelle brute excède 500.000 euros ou son équivalent dans une autre devise,

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

ainsi que la levée, le cas échéant, d'un engagement de non concurrence auquel ces derniers auraient souscrit ;

- toute mise en place d'un plan d'intéressement et toute opération (y compris l'attribution de droits) conduisant les salariés à acquérir (y compris à titre gratuit) des actions de la Société ;
- toute modification de la politique générale de rémunération des salariés en vigueur au sein de la Société et des filiales ;
- tout engagement portant sur une opération visée ci-dessus.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs une rémunération d'un montant annuel fixe, qu'elle détermine pour l'exercice en cours et/ou les exercices ultérieurs jusqu'à ce qu'une nouvelle décision la remplace. Le Conseil d'administration peut répartir librement cette rémunération entre ses membres.

Le Conseil d'administration peut également allouer des rémunérations exceptionnelles, soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, pour des missions ou des mandats spécifiques confiés aux administrateurs (indépendamment de la rémunération au titre de la participation à des Comités spécialisés du Conseil d'administration).

3.1.2.2. Examen de l'indépendance des administrateurs

En vertu de l'article 1 (ii) de son règlement intérieur, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance évalue « *chaque année, avant la publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société, la position de chaque membre du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société, et soumet son avis au Conseil d'administration afin qu'il examine la situation de chaque personne en question au regard de ces critères* ».

Conformément au Code AFEP-MEDEF, auquel la Société adhère, et au règlement intérieur du Conseil d'administration (article 1.3), sont considérés comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Les critères que doivent examiner le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et le Conseil d'administration afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

a) ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère ;

b) ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq (5) ans) détient un mandat d'administrateur ;

c) ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement ou conseil (ou ne pas être lié directement ou indirectement à l'une de ces personnes) :
 - significatif de la Société ou de son Groupe, ou
 - pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Il est précisé que l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe doit être débattue par le Conseil d'administration et que les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation sont explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

a) ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;

b) ne pas avoir été, au cours des cinq (5) années précédentes, commissaire aux comptes de la Société ;

c) ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze (12) ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze (12) ans ;

d) ne pas représenter ou être désigné sur proposition d'un actionnaire de la Société ou de sa société mère détenant plus de 10% du capital ou des droits de vote de la Société, étant précisé que pour ce dernier critère, un administrateur pourra néanmoins être considéré comme indépendant dès lors que l'actionnaire concerné ne participe pas au contrôle de la Société et que le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance , se sera interrogé sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Par ailleurs, le Code AFEP-MEDEF précise qu'un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Au regard de ces critères, les personnes suivantes ont été considérées comme indépendantes par le Conseil d'administration lors de l'introduction en bourse de la Société en avril 2024 et lors de réunions ultérieures qui ont eu lieu le 20 décembre 2024 et le 17 décembre 2025, au cours de laquelle l'indépendance des administrateurs a été examinée, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance : Deborah Choate, Laurianne Le Chalony et Meriem Riadi.

S'agissant de l'évaluation de l'indépendance de Laurianne Le Chalony, bien qu'EcoVadis fournisse des services de notation RSE à la Société, cette relation n'est pas significative pour EcoVadis, qui compte plus de 100 000 clients dans le monde et reçoit un montant non significatif d'honoraires de la part de la Société au titre de ces services. Par ailleurs, EcoVadis maintient des barrières d'information entre les équipes chargées de la notation et les équipes *corporate*. En sa qualité de Directrice des ressources humaines d'EcoVadis, Laurianne Le Chalony n'a pas accès à la plateforme de notation EcoVadis d'une manière générale (y compris vis-à-vis de la Société). Par conséquent, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a considéré lors de sa réunion du 17 décembre 2025 que cette relation d'affaires n'affecte pas son indépendance au regard des critères susmentionnés.

Il est précisé que Mmes Deborah Choate et Meriem Riadi n'ont aucune relation d'affaires avec la Société ou son Groupe.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le tableau ci-dessous résume l'examen des critères d'indépendance visés ci-dessus, tels qu'appréciés par le Conseil d'administration le 17 décembre 2025, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Indépendance des administrateurs	Pierre Demonsant	Loïc Sautour	Yves Humblot	Matthieu Delille	Deborah Choate	Laurianne Le Chalony	Meriem Riadi
Critère 1 : ne pas être ou ne pas avoir été salarié ou mandataire social au cours des cinq (5) années précédentes	X	X	X	X	✓	✓	✓
Critère 2 : ne pas être en situation de conflit d'intérêts	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : ne pas entretenir de relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq (5) années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze (12) ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Indépendance des administrateurs	Pierre Demonsant	Loïc Sautour	Yves Humblot	Matthieu Delille	Deborah Choate	Laurianne Le Chalony	Meriem Riadi
Critère 7 : statut de l'administrateur non exécutif : ne pas percevoir une rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : statut de l'actionnaire significatif : ne peut participer au contrôle de la Société	X	X	X	X	✓	✓	✓
Administrateur indépendant selon les critères du Code AFEP-MEDEF	X	X	X	X	✓	✓	✓

Dans ce tableau : « ✓ » signifie que le critère d'indépendance est satisfait et « X » signifie que le critère d'indépendance n'est pas satisfait.

3.1.2.3. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction

Diversité au sein du Conseil d'administration et de ses Comités

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a adopté, lors de sa réunion du 17 décembre 2025, une politique de diversité visant à obtenir une composition du Conseil d'administration qui assure un bon équilibre et une juste répartition des expériences, des qualifications, des cultures, des âges, des nationalités et de l'ancienneté, en fonction des besoins de la Société.

La recherche de cette diversité visait une composition équilibrée au sein du Conseil d'administration, en tenant compte notamment des éléments suivants : (i) l'équilibre souhaité au sein du Conseil d'administration au regard des actionnaires de la Société, (ii) le nombre souhaité de membres indépendants, (iii) la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur et (iv) l'intégrité, les compétences, l'expérience et l'indépendance de chaque membre.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Lors de sa réunion du 20 décembre 2024, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a approuvé les termes de la politique de diversité applicable aux administrateurs, évaluée sur la base d'un certain nombre de critères énoncés ci-dessous. Lors de la réunion du 17 décembre 2025, il a ré-examiné sa composition et celle de ses Comités depuis le dernier examen réalisé le 20 décembre 2024 au regard de cette politique. Les résultats de cet examen sont également présentés ci-dessous :

Critères	**Politique et objectifs**	**Mise en œuvre de la politique et résultats en 2025**
Mixité	Mixité au sein du Conseil d'administration et de l'ensemble des Comités Respect de l'exigence légale au sein du Conseil d'administration : lorsque le Conseil d'administration compte plus de huit membres, l'écart entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux et la proportion d'administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40%.	Composition du Conseil d'administration : • 42% de femmes • Différence de un entre le nombre de membres de chaque sexe (étant précisé que l'exigence légale applicable en la matière est une différence maximale de deux) Composition des Comités : • Comité d'Audit : 2/3 de femmes • Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance : 2/3 de femmes • Comité Stratégique et RSE : 2/5 de femmes Différence de un entre le nombre de membres de chaque sexe dans chaque Comité
Indépendance	Nombre minimum ou pourcentage de membres indépendants au sein du Conseil d'administration et des Comités : • Conseil d'administration : 1/3 • Comité d'Audit : 2/3 • Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance : + 50% • Comité Stratégique et RSE : au moins un	Représentation des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration et des Comités : • Conseil d'administration : 42% de membres indépendants • Comité d'Audit : 2/3 de membres indépendants • Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance : 2/3 de membres indépendants • Comité Stratégique et RSE : un membre indépendant
Âge	Un maximum de 45% des administrateurs peuvent être âgés de plus de 70 ans.	Aucun administrateur n'a atteint l'âge de 70 ans. Les administrateurs ont actuellement entre 40 et 64 ans, avec une moyenne d'environ 55 ans.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Critères	Politique et objectifs	Mise en œuvre de la politique et résultats en 2025
Diversité des compétences et de l'expérience professionnelle	Promouvoir et maintenir la diversité et la complémentarité des compétences et des expériences des administrateurs, ce qui leur permet d'appréhender rapidement et de manière exhaustive les enjeux de développement de la Société et de prendre des décisions réfléchies et de qualité.	Diversité des compétences : Certains directeurs ont une expertise en stratégie, d'autres en finance, en commerce international, en management général, en développement commercial, ou dans des domaines plus spécifiques (RH, RSE, numérique, intelligence artificielle). Pour plus de détails, se référer au tableau « Compétences représentées au Conseil d'administration » ci-dessous. Diversité de l'expérience professionnelle : La majorité des administrateurs dispose d'une expérience professionnelle étendue dans divers secteurs d'activité et à des postes de direction. La plupart d'entre eux exercent ou ont exercé des mandats d'administrateur ou des fonctions *corporate* dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, dont certaines sont cotées en bourse.
Pluralité de nationalités – profils internationaux	Expérience internationale de certains administrateurs et/ou présence d'au moins un administrateur de nationalité étrangère.	Dimension internationale du Conseil d'administration au regard de la présence de : • Deborah Choate, de nationalité franco-américaine, qui a acquis une expérience internationale au cours de sa carrière ; • Meriem Riadi, de nationalité franco-marocaine ; • Yves Humblot, qui a joué un rôle clé dans le développement commercial du Groupe à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie au cours des dernières années, en pilotant des opérations commerciales à l'échelle mondiale ; • Loïc Sautour, qui bénéficie d'une expérience professionnelle à l'étranger (Directeur général de Planisware USA Inc. (2007), Directeur général adjoint du Groupe en Amérique du Nord (2011), puis Chief Revenue Officer en Amérique du Nord, où il dirige les opérations commerciales de la région. Il est actuellement Directeur général de la Société, dont le Groupe est présent dans différents pays à l'étranger ; et • Laurianne Le Chalony, qui bénéficie également d'une expérience professionnelle à l'étranger après avoir travaillé cinq ans en Amérique du Sud.
Handicap	Au moins un administrateur en situation de handicap.	Aucun Administrateur de la Société n'est en situation de handicap.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Compétences représentées au Conseil d'administration

	Stratégie	Finance	Portée internationale	Direction générale	Développement commercial	Numérique/IA	RSE	Éthique et conformité	RH
Pierre Demonsant ▲ ○	X		X	X	X	X	X		
Loïc Sautour	X		X	X	X				
Yves Humblot ■ ○		X	X		X	X			
Matthieu Delille ○			X			X	X		
Deborah Choate ■ ▲		X	X	X				X	
Laurianne Le Chalony ▲ ○			X				X	X	X
Meriem Riadi ■ ○	X	X	X	X		X	X	X	

■ Comité d'Audit.

▲ Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

○ Comité Stratégique et RSE.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 décembre 2025, après avoir pris connaissance des conclusions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a constaté que, hormis l'objectif relatif au handicap, tous les autres objectifs de la politique de diversité sont atteints. Les différents objectifs de la politique de diversité feront l'objet d'un suivi annuel par le Conseil d'administration et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Le suivi et la mise en œuvre de cette politique de diversité seront assurés notamment par la procédure de sélection des administrateurs, qui comprendra tous les critères pris en compte au titre de la diversité de la composition du Conseil d'administration. Ces critères seront donc systématiquement examinés lors de la sélection des candidats au poste d'administrateur.

Mixité au sein du Comité de Direction

Lors de sa réunion du 20 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société a décidé que l'instance dirigeante concernée au niveau duquel des objectifs de mixité sont fixés conformément au Code AFEP-MEDEF était le *Core Executive Board*.

Toutefois, compte tenu de la définition de l'instance dirigeante figurant à l'article L. 23-12-1 du Code de commerce, les indications fournies dans le guide d'application du Code AFEP-MEDEF concernant l'identification de cet organe et le mode de fonctionnement effectif de la direction générale de la Société, le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 17 décembre 2025, a décidé d'ajuster le périmètre de l'instance dirigeante concernée afin de mieux refléter le mode de fonctionnement effectif de la direction générale de la Société. L'instance dirigeante au niveau de laquelle les objectifs de diversité des genres sont fixés conformément au Code AFEP-MEDEF est donc, à compter du 17 décembre 2025, le « Comité de Direction ».

Le Comité de Direction, qui assiste régulièrement les organes chargés de la direction exécutive dans l'exercice de leurs fonctions, est composé des fonctions suivantes : Directeur Général, Directeur Financier, Directeur Produits, Directeur Général Amérique du Nord et Directeur Général Allemagne. La représentation des femmes au sein du Comité de Direction est, au 31 décembre 2025, de 40%. En 2025, selon les données publiques disponibles, la moyenne était de 28% dans les sociétés du CAC 40 et de 27,6% dans les sociétés du SBF 120.

Il est rappelé que le *Core Executive Board* est composé des fonctions suivantes : Directeur général, directeur financier, directeur technique, directeur marketing, directeur produit, directeur cloud, directeur de la sécurité informatique, vice-président Orchestra, directeur général Amérique du Nord, directeur général Allemagne, directeur général Royaume-Uni et Irlande, directeur général Singapour, directeur général Japon et directeur général Tunisie/Émirats arabes unis (MIS). À titre d'information, au 31 décembre 2025, la représentation des femmes au sein du *Core Executive Board* était de 14%.

A titre de rappel, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 décembre 2024, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a approuvé l'objectif qui consiste à atteindre un minimum de 25% de femmes au sein du *Core Executive Board* avant la fin 2027. Bien que l'objectif ait été atteint au sein du Comité de Direction, le Conseil d'administration, réuni le 17 décembre 2025, a confirmé sa ferme volonté de poursuivre ses efforts en faveur de la diversité des genres à tous les niveaux de direction du Groupe.

Il a été rappelé au Conseil d'administration en date du 17 décembre 2025, qu'en cas de poste vacant au sein du Comité de Direction et du *Core Executive Board* devant être pourvu par recrutement externe, la Société s'efforcera d'avoir des candidats des deux sexes afin d'obtenir, dans la mesure du possible, une plus grande mixité au sein de son Comité de Direction et *Core Executive Board*.

Des mesures complémentaires ont également été discutées et adoptées lors de cette même réunion afin de promouvoir la diversité des genres :

- préparer des plans de succession pour les membres du Comité de Direction et du *Core Executive Board*, en proposant au moins deux candidats de sexes différents sur la liste finale des candidats.
- identifier le sexe sous-représenté aux postes de direction et mettre en place un programme de mentorat pour les employés de ce sexe au niveau hiérarchique inférieur. S'il n'y a pas de représentants de ce sexe à ce niveau, le Conseil d'administration recommande d'évaluer la possibilité d'un recrutement externe afin de constituer un vivier de candidats pour de futurs postes de direction.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Enfin, le Conseil d'administration réuni le 17 décembre 2025 a pris note de la mise en œuvre des mesures suivantes au sein de la Société :

- garantir l'égalité salariale en mesurant l'écart de rémunération entre les sexes et en mettant en œuvre des mesures correctives si nécessaire ;
- tolérance zéro pour le harcèlement moral et sexuel, la violence sexiste et la violence sexuelle ;
- sensibiliser les employés à toutes les formes de harcèlement ; et
- organiser le travail à domicile pour les jeunes parents.

Toutefois, il est noté qu'en cas de recrutement interne selon le plan de succession en place, il n'y a pas nécessairement de concurrence entre les candidats masculins et féminins.

Ainsi, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 décembre 2025, après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a approuvé la politique de mixité mise à jour applicable au Comité de Direction telle que présentée ci-dessus.

3.1.2.4. Procédure de sélection des administrateurs

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 décembre 2025, a adopté une procédure de sélection des nouveaux administrateurs. Cette procédure est destinée à être utilisée lorsqu'il s'agit de nommer un nouveau membre du Conseil d'administration en plus des membres en fonction ou de remplacer un membre dont le poste est devenu vacant.

Cette procédure de sélection des administrateurs intègre les objectifs de la politique de diversité au sein du Conseil d'administration et de ses Comités qui a été adoptée par le Conseil d'administration (telle que décrite ci-dessus), à la lumière, notamment, des compétences représentées au sein du Conseil d'administration et des résultats de l'évaluation régulière de son fonctionnement (pour plus de détails sur ce point, veuillez vous référer à la section 3.1.3.2 *Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités*).

La procédure de sélection a été intégrée au règlement intérieur du Conseil d'administration, tel que modifié par le Conseil d'administration du 17 décembre 2025, et prévoit les principes suivants :

- Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance définit les critères de sélection des personnes susceptibles de devenir administrateurs en fonction des compétences et de l'expérience recherchées, conformément à la politique de diversité du conseil d'administration (y compris la parité hommes-femmes) et aux qualités professionnelles et à l'expérience recherchées.
- Après avoir identifié les besoins du Conseil d'administration et formalisé les critères de sélection, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, assisté si nécessaire par un cabinet de recrutement, recherche des profils puis procède à une étude approfondie des profils identifiés afin d'établir une liste de candidats potentiels.
- Une fois la liste des candidats établie, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance s'assure qu'ils répondent aux exigences identifiées et respectent les règles et recommandations applicables du Code AFEP-MEDEF (y compris les règles d'indépendance et de cumul des mandats) et qu'ils adhèrent aux valeurs du Groupe.
- Il organise ensuite une réunion avec le Président du Conseil d'administration et les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance formule ensuite une recommandation au Conseil d'administration concernant la nomination d'un ou plusieurs candidats.
- Le Conseil d'administration analyse les différents profils et propose la nomination des candidats finalement retenus à l'Assemblée générale des actionnaires.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.1.2.5. Plan de succession des mandataires sociaux

En vertu de l'article 1 (i) de son règlement intérieur, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est tenu d'établir et de maintenir un plan de succession des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux de la Société afin d'être en mesure de proposer rapidement des solutions de succession au Conseil d'administration, notamment en cas de vacance imprévisible.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2025, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a approuvé les plans de succession pour le Président du Conseil d'administration et le Directeur général :

- des profils internes ayant une bonne connaissance de la société et de ses activités ont été identifiés en cas de succession à court terme (en cas de départs imprévus (notamment en cas de démission, d'incapacité et de décès) ou de départs accélérés (notamment dans le contexte de mauvaises performances ou de mauvaise gestion) ; et
- un plan de succession à moyen/long terme (en cas de départs prévisibles (expiration du mandat, départ à la retraite) a été convenu, avec différents critères et étapes pour sa mise en œuvre.

Le Président du Conseil d'administration pourrait assumer le rôle de Directeur général par intérim en cas d'urgence liée au départ imprévu ou accéléré du Directeur général.

Le Président du Conseil d'administration n'étant pas indépendant, les trois administrateurs indépendants du Conseil d'administration ont joué un rôle clé dans la préparation de ces plans de succession afin d'assurer l'équilibre des pouvoirs au sein de la gouvernance de la Société.

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2025 a également décidé que les plans de succession pourraient être discutés dans le cadre de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en l'absence du Directeur général (session exécutive).

3.1.2.6. Éthique professionnelle

Liens familiaux entre les dirigeants

À la date du présent document, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration, ni entre ces derniers et les membres du Comité de Direction.

Absence de conflit d'intérêts

Selon les termes de l'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au débat et au vote de la délibération correspondante.

À la connaissance de la Société, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'administration, du Président et du Directeur général à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

À la connaissance de la Société, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun accord ou engagement de quelque nature que ce soit avec des actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration ou du Comité de Direction de la Société a été nommé au Conseil d'administration.

À la connaissance de la Société, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, les membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction n'ont accepté aucune restriction à leur droit de transférer des actions de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié et des recommandations du Code AFEP-MEDEF ou de la loi en matière d'obligation de conservation d'actions, à savoir :

- conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration (article 3.2), l'obligation pour chaque membre du Conseil d'administration de détenir (directement ou indirectement) 1 000 actions pendant toute la durée de son mandat et, en tout état de cause, au plus tard 12 mois après sa nomination ;
- l'obligation pour les dirigeants mandataires sociaux de conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leur mandat, un nombre minimum d'actions de la Société fixé par le Conseil d'administration ;
- le nombre minimum d'actions émises aux titres des plans de rémunération en actions ou d'options de souscription ou d'achat d'actions à conserver par les dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la fin de leur mandat, tel que fixé par les règlements des plans correspondants (voir section 3.3.4 concernant les plans de rémunération en actions attribués).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Absence de condamnation ou d'incrimination des mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, (i) aucun des membres du Conseil d'administration ou du Comité de Direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ; (ii) aucun des membres du Conseil d'administration ou du Comité de Direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre, une liquidation judiciaire ou n'a été impliqué dans une société placée sous administration judiciaire ; (iii) aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou du Comité de Direction par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; (iv) aucun des membres du Conseil d'administration ou du Comité de Direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de gestion ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de prestations de services avec les mandataires sociaux

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, Olhada, qui est l'actionnaire de contrôle de la Société, est partie à un Contrat de prestations de services avec la Société. Messieurs Delille, Humblot et Demonsant, qui sont administrateurs de la Société, sont également actionnaires et cogérants d'Olhada et sont directement impliqués dans la fourniture de services par Olhada en vertu du Contrat de prestations de services (pour obtenir plus d'informations sur Olhada et sur le Contrat de prestations de services, voir la section 3.4.1 *Conventions et engagements réglementés et opérations avec des apparentés* du présent Document d'Enregistrement Universel). À la connaissance de la Société, il n'existe aucun contrat de prestations de services entre les membres du Conseil d'administration et la Société ou l'une de ses filiales prévoyant des avantages.

Il est précisé que Loïc Sautour était salarié de la Société avant sa nomination en qualité d'administrateur, et le restera après cette nomination. Son contrat de travail a été suspendu à compter de sa nomination en qualité de Directeur général. Pour plus d'informations à ce sujet, se référer aux sections 3.2 *Déclaration sur le gouvernement d'entreprise* et 3.3.2.3 *Rémunération du Directeur général* du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.1.3. Évaluation et travaux du Conseil d'administration et des Comités

Pendant la période ayant commencé au 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration a tenu neuf réunions. Au cours de la même période, le Comité d'Audit a tenu six réunions, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a tenu cinq réunions et le Comité Stratégique et RSE a tenu trois réunions.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.1.3.1. Synthèse des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités

La participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités tenues au cours de l'exercice 2025 et la nature de leur participation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Conseil d'administration (du 1er janvier au 31 décembre 2025)			**Comité d'Audit** (du 1er janvier au 31 décembre 2025)			**Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance** (du 1er janvier au 31 décembre 2025)			**Comité Stratégique et RSE** (du 1er janvier au 31 décembre 2025)		
Nombre de sessions/ réunions	9			6			5			3		
Durée moyenne	56 min.			1 h 05			1 h 08			1 h 24		
Administrateurs	Taux moyen de participation	Nature de la participation		Taux moyen de participation	Nature de la participation		Taux moyen de participation	Nature de la participation		Taux moyen de participation	Nature de la participation	
		Réunions en présentiel	Réunions par téléconférence /visioconférence		Réunions en présentiel	Réunions par téléconférence /visioconférence		Réunions en présentiel	Réunions par téléconférence /visioconférence		Réunions en présentiel	Réunions par téléconférence/visioconférence
Pierre Demonsant	100%	33%	67%	S/O	S/O	S/O	100%	20%	80%	100%	67%	33%
Loïc Sautour	100%	56%	44%	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Yves Humblot	100%	67%	33%	100%	67%	33%	S/O	S/O	S/O	100%	100%	0
Matthieu Delille	100%	33%	67%	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	100%	100%	0
Deborah Choate*	100%	33%	67%	100%	33%	67%	100%	40%	60%	S/O	S/O	S/O
Laurianne Le Chalony*	100%	11%	89%	S/O	S/O	S/O	100%	20%	80%	100%	33%	67%
Meriem Riadi*	89%	38%	62%	100%	50%	50%	S/O	S/O	S/O	100%	67%	33%
Taux moyen de participation	98,4%	38,7%	61,3%	100%	50%	50%	100%	27%	73%	100%	55,7%	44,3%

** Administrateurs indépendants.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Conformément à l'article 12.3 du Code AFEP-MEDEF qui recommande la tenue d'au moins une réunion annuelle hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, les membres du Conseil d'administration se sont réunis le 26 février 2025 et le 25 février 2026, hors la présence du Directeur général.

3.1.3.2. Débat ou évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités

Conformément à l'article 11 du Code AFEP-MEDEF et aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration doit débattre de son fonctionnement chaque année et à une évaluation formelle au moins tous les trois ans.

Il est rappelé qu'une évaluation formelle du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités a été réalisée et discutée lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 décembre 2024.

Pour l'exercice 2025, le Conseil d'administration a débattu de son fonctionnement lors de sa réunion du 20 octobre 2025 afin d'évaluer la manière dont il fonctionne, de vérifier que les questions importantes sont préparées et discutées de manière appropriée, et de mesurer la contribution effective de chaque administrateur (y compris le Président) aux travaux du Conseil.

L'évaluation de la composition du Conseil, de son organisation et de son fonctionnement, ainsi que de la composition, de l'organisation et du fonctionnement des Comités, a été réalisée par le Conseil d'administration lors du dernier trimestre 2025 et a été discuté ouvertement pendant la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 20 octobre 2025.

Comme une évaluation formelle a été réalisée à l'aide d'un questionnaire d'auto-évaluation adressé à chaque administrateur (incluant le Président) en 2024, le Comité des Nomination, des Rémunérations et de la Gouvernance a décidé, lors de sa réunion du 14 octobre 2025, de procéder, sur la base des conclusions de cette évaluation formelle, à la préparation d'un débat visant à évaluer, dans le cadre d'une discussion ouverte, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités. Les résultats du débat ont été partagés et discutés entre les administrateurs lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 octobre 2025. Ce débat a souligné, en particulier, que les administrateurs sont satisfaits de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités et de la manière dont ils ont fonctionné pendant l'exercice 2025. Ils ont constaté une amélioration de l'organisation et de la préparation du Conseil d'administration et de ses Comités. Ils ont constaté une complémentarité entre les profils des différents administrateurs, ce qui permet des discussions constructives au sein du Conseil d'administration et de ses Comités. Les administrateurs ont également estimé que la nomination d'un ou de plusieurs Administrateur(s) référent(s) n'était toujours pas nécessaire.

Les domaines suivants, qui ont été soulignés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 décembre 2024 comme des domaines d'amélioration, ont été considérés comme ayant considérablement progressé, notamment :

- la communication, en amont, des documents préparatoires en vue des réunions du Conseil d'administration et des Comités ;
- l'augmentation du niveau d'information du Conseil d'administration sur certains sujets tels que la politique d'égalité professionnelle et la mixité au sein des organes de direction, l'évolution des marchés, de la concurrence et des questions clés (y compris la RSE), l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- une formation dispensée auprès des administrateurs sur les spécificités de la Société, de son industrie et de son secteur ;
- l'examen des risques du Groupe au sein du Comité d'Audit et du Conseil d'administration de manière plus détaillée ;
- le renforcement des relations entre les administrateurs eux-mêmes et entre les administrateurs et la direction.

Le Conseil d'administration a toutefois identifié quelques domaines à améliorer :

- la préparation d'un calendrier comprenant tous les sujets pour l'année à venir qui seront examinés par le Conseil d'administration et ses Comités afin d'offrir une meilleure visibilité aux administrateurs ; et
- le renforcement de l'implication du Conseil d'administration en matière de gestion des risques (examen annuel), de conformité, de ressources humaines et de RSE.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.1.3.3. Travaux du Conseil d'administration et des Comités

Les principaux travaux du Conseil d'Administration et de chacun de ses Comités au cours de l'exercice 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025) sont présentés ci-dessous :

Principaux travaux du Conseil d'administration

États financiers et communication financière

Le Conseil d'administration a examiné les comptes semestriels 2025 et supervisé la préparation du rapport financier semestriel 2025, ainsi que la communication financière y afférente. Le Conseil d'administration a également examiné les résultats des premier et troisième trimestres 2025 de la Société et la communication financière y afférente.

Rémunération et gouvernance

Le Conseil d'administration a examiné et pris des décisions sur les questions suivantes : rémunération du Président et du Directeur Général, attribution de plans de rémunération en actions de performance, évaluation du niveau de réalisation des conditions de performance des plans de rémunération en actions, répartition de la rémunération des administrateurs, évaluation de l'indépendance des administrateurs, évaluation ou débat annuel(le) du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, plans de succession, politique de diversité du Conseil d'administration et du Comité de Direction, procédure de sélection des administrateurs, résultats de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des conventions courantes, autorisation des cautions, avals et garanties, mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, modifications du règlement intérieur du Conseil d'administration afin de l'adapter aux statuts modifiés approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025 et les décisions de gouvernance prises par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration participe également activement à la préparation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et des rapports et publications qui s'y rapportent.

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Le Conseil d'administration a revu le rapport de durabilité de l'entreprise relatif à l'année 2025. L'objectif de ce rapport est de rendre compte des actions concrètes en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) déployées par l'ensemble du Groupe. Cette transparence permet à chacun de mesurer l'engagement du Groupe sur les questions sociales et environnementales, ainsi que ses progrès.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 décembre 2025, a décidé de définir clairement le rôle et les missions de chaque Comité en matière de RSE afin de mieux coordonner les travaux des Comités sur ce sujet. Les précisions suivantes ont été apportées :

- le Comité d'audit assurera notamment les missions suivantes : examen de la CSRD, supervision des informations relatives au développement durable, examen des risques RSE ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance assurera notamment les missions suivantes : définition des objectifs RSE pour la détermination de la rémunération des dirigeants et examen de leur réalisation, en coordination avec le Comité Stratégique et RSE, le cas échéant ; et
- le Comité Stratégique et RSE exercera notamment les fonctions suivantes : définition de la stratégie RSE et suivi des autres questions RSE (y compris la préparation des travaux du Conseil d'administration relatifs à la stratégie RSE, aux réalisations et aux résultats obtenus dans le cadre de la feuille de route RSE définie).

Stratégie/Projets de développement du Groupe

Le Conseil d'administration s'est impliqué dans les orientations stratégiques du Groupe et a mis l'accent sur le développement dans de nouveaux domaines et de nouvelles zones géographiques. Il suit également la croissance du Groupe.

Relations avec les actionnaires

Afin de souligner l'importance du dialogue avec les actionnaires, le Conseil d'administration du 17 décembre 2025 a décidé de modifier son règlement intérieur afin de préciser qu'en l'absence d'administrateur référent, le Président du Conseil est la personne chargée des relations avec les actionnaires.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Principaux travaux du Comité d'Audit

Lors de ses réunions tenues au cours de l'exercice 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), le Comité d'Audit a notamment préparé les réunions et/ou délibérations du Conseil d'administration sur :

- l'examen des comptes semestriels 2025 et la préparation du rapport financier semestriel 2025, ainsi que la communication financière y afférente ;
- l'examen des résultats des premier et troisième trimestres 2025 de la Société et la communication financière y afférente ;
- le budget 2026 ;
- les objectifs 2026 ;
- la bonne application des principes comptables ;
- les honoraires des commissaires aux comptes ;
- la nomination envisagée des commissaires aux comptes ;
- les conditions de la communication financière ;
- le suivi des travaux d'audit et des plans d'actions engagés dans le domaine du contrôle interne ;
- les méthodes de prévision des flux de trésorerie et de financement au niveau de la Société ;
- l'évaluation des résultats de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des conventions courantes.

Principaux travaux du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Lors de ses réunions tenues au cours de l'exercice 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a notamment préparé les réunions et/ou délibérations du Conseil d'administration sur :

- la répartition de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
- la rémunération du Directeur Général ;
- l'attribution gratuite d'actions de performance et l'évaluation des conditions de performance associées ;
- l'actionnariat salarié ;
- la politique de diversité du Conseil d'administration et du Comité de Direction ;
- la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- la composition du Conseil d'administration, notamment au regard des critères d'indépendance, de mixité et de compétences représentées au sein du Conseil d'administration ;
- l'évaluation ou débat annuel(le) du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- l'examen des plans de succession ;
- le processus de sélection des Administrateurs
- l'examen de la conformité au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- l'examen de la certification « *Great Place to Work®* ».

Principaux travaux du Comité Stratégique et RSE

Lors de ses réunions tenues au cours de l'exercice 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), le Comité Stratégique et RSE a notamment préparé les réunions et/ou délibérations du Conseil d'administration sur :

- les enjeux RSE et l'évaluation RSE de la situation de la Société selon un cadre défini ;
- la stratégie de certains métiers ;
- l'examen de la directive sur le reporting développement durable (CSRD) ;
- l'analyse de l'évolution du Groupe
- l'impact de l'IA sur la stratégie de la Société.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.1.3.4. Présentation des Comités

Comité d'Audit

La composition et les principales attributions du Comité d'Audit sont les suivantes :

Composition

Le Comité d'Audit est composé de trois (3) à cinq (5) membres, dont au moins deux tiers d'Administrateurs indépendants. Conformément aux dispositions légales applicables, les membres du Comité d'Audit doivent disposer d'une expertise spécifique en matière financière, comptable ou d'audit.

La durée du mandat des membres du Comité d'Audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité d'Audit est nommé, après examen spécifique, par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, parmi les Administrateurs indépendants. Le Comité d'Audit ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.

Composition du Comité d'Audit depuis la cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris intervenue en avril 2024 et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Deborah Choate (Présidente du Comité d'Audit – Administratrice indépendante) ;
- Meriem Riadi (administratrice indépendante) ;
- Yves Humblot.

Missions

La mission du Comité d'Audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et des informations en matière de durabilité et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le Conseil d'administration, de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, le Comité d'Audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable et de l'information en matière de durabilité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes de la Société ;
- le suivi de la certification de l'information en matière de durabilité ;
- le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société et des autres parties impliquées dans la certification de l'information en matière de durabilité, ainsi que les procédures inhérentes à leur sélection et à leur nomination ; et
- l'examen et le suivi des systèmes et procédures mis en place pour assurer la diffusion et l'application des politiques et règles de bonnes pratiques dans les domaines de l'éthique, de la concurrence, de la lutte contre la fraude et la corruption et, plus généralement, le respect des réglementations en vigueur.

Taux de participation aux réunions

Pour plus de détails sur le taux de participation et le nombre de réunions du Comité d'Audit en 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), veuillez vous référer à la section 3.1.3.1 *Synthèse des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités* du présent Document d'Enregistrement Universel.

Travaux du Comité d'Audit en 2025

Pour plus de détails sur les travaux du Comité d'Audit en 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), veuillez vous référer à la section 3.1.3.3 *Travaux du Conseil d'administration et des Comités* du présent Document d'Enregistrement Universel.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

La composition et les principales attributions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (à compter de la cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 18 avril 2024) sont les suivantes :

Composition

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de trois (3) à cinq (5) membres, dont la majorité sont des membres indépendants du Conseil d'administration. Ils sont désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres ou parmi les censeurs et en considération notamment de leur indépendance et de leur compétence en matière de sélection ou de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.

La durée du mandat des membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration ou de censeur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est désigné parmi les membres indépendants par le Conseil d'administration.

Composition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance depuis la cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris intervenue le 18 avril 2024 et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Laurianne Le Chalony (Présidente du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance – Administratrice indépendante) ;
- Deborah Choate (administratrice indépendante) ;
- Pierre Demonsant.

Missions

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est un Comité spécialisé du Conseil d'administration dont la mission principale est d'assister celui-ci dans la composition des instances dirigeantes de la Société, dans l'élaboration d'un plan de succession pour le remplacement des mandataires sociaux de l'organisation et dans la détermination et l'appréciation régulière de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et administrateurs de la Société, ainsi que des questions liées à la rémunération des salariés clés du Groupe. Ce Comité assiste le Conseil d'administration dans le cadre de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de la préparation du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Taux de participation aux réunions

Pour plus de détails sur le taux de participation et le nombre de réunions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), veuillez vous référer à la section 3.1.3.1 *Synthèse des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités* du présent Document d'Enregistrement Universel.

Travaux du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2025

Pour plus de détails sur les travaux du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), veuillez vous référer à la section 3.1.3.3 *Travaux du Conseil d'administration et des Comités* du présent Document d'Enregistrement Universel.

Comité Stratégique et RSE

La composition et les principales missions du Comité Stratégique et RSE (à compter de la cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris intervenue le 18 avril 2024) sont les suivantes :

Composition

Le Comité Stratégique et RSE est composé de trois (3) à six (6) membres. Ils sont désignés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. La composition du Comité Stratégique et RSE peut être modifiée par le Conseil d'administration, et en tout état de cause, est obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

La durée du mandat des membres du Comité Stratégique et RSE coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité Stratégique et RSE est désigné par le Conseil d'administration parmi ses membres.

Composition depuis la cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris intervenue le 18 avril 2024 et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Pierre Demonsant (Président du Comité Stratégique et RSE) ;
- Yves Humblot ;
- Matthieu Delille ;
- Laurianne Le Chalony (administratrice indépendante) ;
- Meriem Riadi (administratrice indépendante).

Missions

Le Comité Stratégique et RSE est chargé de préparer les travaux et de faciliter le processus de décision du Conseil d'administration en matière stratégique, sociale et environnementale et notamment :

- l'analyse des projets de croissance externe majeurs par la Société ;
- la stratégie d'entreprise, les sujets relatifs à l'évolution, aux perspectives et opportunités du secteur, notamment en ce qui concerne les innovations et les technologies de rupture ;
- les sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) et leur lien avec la stratégie du Groupe et sa mise en œuvre ;
- l'examen du Rapport de durabilité de l'entreprise prévu à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce ;
- l'examen des avis exprimés par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, de tout plan d'actions établi par la Société en matière sociale et environnementale ; et
- l'examen et l'évaluation de la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et le suivi de leur mise en œuvre.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité Stratégique et RSE peut rencontrer des membres de la direction de la Société ou du Groupe dont les responsabilités ou l'expertise sont utiles aux travaux du comité

Le Comité Stratégique et RSE peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

Taux de participation aux réunions

Pour plus de détails sur le taux de participation et le nombre de réunions du Comité Stratégique et RSE en 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), veuillez vous référer à la section 3.1.3.1 *Synthèse des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités* du présent Document d'Enregistrement Universel.

Travaux du Comité Stratégique et RSE en 2025

Pour plus de détails sur les travaux du Comité Stratégique et RSE en 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025), veuillez vous référer à la section 3.1.3.3 *Travaux du Conseil d'administration et des Comités* du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.1.4. Direction générale et Comité de Direction

3.1.4.1. Règles prévues par les statuts de la Société en matière de direction générale

Mode de gestion

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'administration parmi les administrateurs ou en dehors du Conseil d'administration. Cette personne porte le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modes de gestion à tout moment et au moins à chaque fois que le mandat du Directeur général ou le mandat du Président arrive à échéance, lorsque le Président assume également la direction générale de la Société.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par les lois et règlements applicables.

Lorsque la direction générale de la Société est confiée au Président du Conseil d'administration, les dispositions relatives au Directeur général lui sont applicables. Dans ce cas, il porte le titre de Président-directeur général.

Direction générale

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer, parmi ses membres ou en dehors du Conseil d'administration, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général. Cette personne porte le titre de Directeur général délégué.

Il ne peut y avoir plus de trois (3) Directeurs généraux délégués.

Limite d'âge – Mandat – Rémunération

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix (70) ans.

La durée du mandat du Directeur général ou d'un Directeur général délégué est déterminée lors de sa nomination, sans que cette durée puisse excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'administration, le cas échéant.

Révocation

Le Directeur général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration. Il en est de même pour les Directeurs généraux délégués, sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

Pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les présents statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et des limitations prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration (pour ces limites, veuillez vous référer à la section 3.1.2.1 *Dispositions des statuts relatives au Conseil d'administration – Règlement intérieur du Conseil d'administration* du présent Document d'Enregistrement Universel).

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général ne sont pas opposables aux tiers.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général à l'égard des tiers.

Le Directeur général ou le Directeur général délégué peut, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à la Société, pris individuellement ou agissant de concert, avec ou sans faculté de substitution (sous réserve des limitations prévues par la loi applicable). Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires, et comporter ou non la faculté de se substituer.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.1.4.2. Direction générale

Lors de sa réunion du 26 septembre 2023, le Conseil d'administration a décidé, en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts de la Société, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Cette décision a été justifiée par le fait que, dans la perspective de l'introduction en bourse alors envisagée, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général permettrait de nommer Pierre Demonsant, l'un des fondateurs du Groupe et cogérant d'Olhada (l'actionnaire de contrôle de la Société), au poste de Président du Conseil d'administration et de nommer Loïc Sautour au poste de Directeur général, organisant ainsi une transition managériale au sein du Groupe.

Loïc Sautour a été nommé Directeur général de la Société lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 septembre 2023, avec effet immédiat et pour une durée égale à la durée de son mandat d'administrateur (soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026).

Conformément à l'article 17.2 des statuts de la Société, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En particulier, le Directeur général doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour les opérations visées à la section 3.1.2.1 *Dispositions des statuts relatives au Conseil d'administration – Règlement intérieur du Conseil d'administration* du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.1.4.3. Le Comité de direction

Loïc Sautour (voir la biographie à la section 3.1.1 *Composition du Conseil d'administration et renouvellement des mandats* du présent document), est étroitement assisté dans la direction générale de la Société, par le Comité de direction, qui comprend les personnes suivantes :

Stéphanie Pardo, Directrice financière : titulaire d'un Executive MBA d'HEC Paris. En 2013, elle est nommée Directrice financière de la start-up AppGratis. Entre 2006 et 2013, Stéphanie a travaillé pour le groupe Meetic pendant près de huit ans, dont elle est devenue la Directrice financière en 2011. Au début de sa carrière, elle a occupé des postes dans la finance chez EADS Multicoms et chez Candle, une société d'IBM. Avant de rejoindre Planisware, elle a occupé le poste de Directrice financière au sein de l'entreprise technologique Shift Technology, de 2018 à 2022, et chez Webedia, le spécialiste des médias en ligne, entre 2015 et 2018.

Marion Fina, Directrice Produits : diplômée de l'école d'ingénieur IMT Atlantique (Telecom Bretagne). Elle a notamment occupé le poste d'Ingénieur commercial senior chez Collibra entre 2021 et 2023. Elle a rejoint Planisware en 2023 et a assumé plusieurs rôles au cours de sa carrière, d'abord en tant que Chef de projet, puis Responsable de projet et enfin Ingénieur avant-vente.

Antoine Villata, Directeur général Amérique du Nord : titulaire d'un MBA de la Wharton School et d'un Master of Science en Gestion de l'Innovation et de la Technologie de l'Université de Technologie de Compiègne. Il a débuté sa carrière en tant que Consultant pour Planisware en France. Il a ensuite quitté la France pour s'installer à San Francisco afin de développer l'activité en Amérique du Nord, travaillant de 2001 à 2009 en tant que Consultant exécutif, puis Directeur des services professionnels. Il a ensuite occupé le poste de Vice-président des services professionnels de 2009 à 2011 avant d'occuper ses fonctions actuelles. En tant que Directeur général de Planisware pour l'Amérique du Nord, Antoine supervise les activités du Groupe dans ses quatre principaux bureaux nord-américains, situés à San Francisco, Philadelphie, Denver et Montréal. Parallèlement à ces responsabilités, il est un acteur clé des écosystèmes entrepreneuriaux et technologiques à San Francisco, en tant que membre du conseil d'administration de la French Tech San Francisco et de la Chambre de Commerce Franco-Américaine de San Francisco, dont il a également assuré la présidence de 2018 à 2020.

Gilles Chêne, Directeur général Allemagne : diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy avec une spécialisation en ingénierie minière, statistiques et technologies de l'information, et titulaire d'un diplôme du Centre de Recherche en Informatique de Nancy, obtenu en 1985, avec une maîtrise en génie logiciel et IA. Auparavant, il a travaillé comme Développeur d'applications en Autriche pour le compte de Naintsch Mineralwerke (aujourd'hui Imerys) de 1986 à 1988, en tant que Consultant et Chef de projet pour le compte de SoftLab, une société informatique de BMW de 1988 à 1995, puis pour le compte de Kromer & Chene de 1996 à 2002.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.1.4.4. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Se référer au chapitre 4 « Facteurs de risques et gestion des risques » du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.2. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

La Société se conforme au Code AFEP-MEDEF, notamment pour l'élaboration du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu aux articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-3 et suivants du Code de commerce, à l'exception de la recommandation suivante.

Le Code AFEP-MEDEF recommande, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social, de mettre fin à son contrat de travail (article 23 du Code AFEP-MEDEF).

La Société considère qu'il est possible d'atteindre les objectifs sous-jacents à cette recommandation en maintenant le contrat de travail et en le suspendant, tout en dissociant les avantages liés au contrat de travail de ceux liés au mandat social. La Société considère en outre que, compte tenu de l'ancienneté de Loïc Sautour, salarié du Groupe depuis 25 ans au moment de sa nomination en tant que dirigeant mandataire social, il aurait été disproportionné de lui demander de renoncer aux droits acquis au titre de son contrat de travail au cours de sa longue et fructueuse carrière au sein du Groupe. Par conséquent, la Société a décidé de suspendre son contrat de travail dès sa nomination en qualité de Directeur général plutôt que de le résilier. Le détail des avantages liés à son contrat de travail figure à la section 3.3.2.3 *Rémunération du Directeur général* du présent Document d'Enregistrement Universel. La Société constate que cette approche est cohérente avec la recommandation 2012-02 de l'AMF.

3.3. Rémunération et avantages des mandataires sociaux

3.3.1. Politique de rémunération

D'une manière générale, et en particulier en matière de rémunération, la Société se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, telles qu'interprétées par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE) dans son Guide d'application du Code AFEP-MEDEF, ainsi que dans ses rapports annuels d'activité, et aux recommandations de l'AMF, qui figurent notamment dans son Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universels, dans sa recommandation 2012-02, ainsi que dans son dernier rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

Conformément aux articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux établie par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, fait l'objet de projets de résolutions (8ème à 13ème résolutions) soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 17 juin 2026.

Conformément aux dispositions ci-dessus, la politique de rémunération des mandataires sociaux est soumise à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et chaque fois qu'elle fait l'objet d'une modification majeure. La politique de rémunération des mandataires sociaux doit comporter (i) des informations sur l'ensemble des mandataires sociaux et (ii) des informations spécifiques pour chaque catégorie de mandataires sociaux.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les informations relatives à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Critères définis à l'article R. 22-10-14 I. du Code de commerce	
Respect de l'intérêt social, contribution à la stratégie commerciale et à la pérennité de la Société	La politique de rémunération des mandataires sociaux respecte l'intérêt social de la Société et contribue à la stratégie commerciale (telle que décrite à la Section 1.6 du chapitre 1 du présent Document d'Enregistrement Universel) et à la pérennité de la Société en (i) prévoyant une révision périodique afin de vérifier si le niveau de rémunération reste en adéquation avec les performances réalisées tant par la Société que par le mandataire social concerné, et (ii) en cherchant à rester attractive par rapport aux rémunérations pratiquées sur le marché, principalement par des sociétés comparables évoluant dans le même secteur d'activité que la Société, en vue d'attirer et de retenir les talents au sein de ses organes de direction. En particulier, pour les dirigeants mandataires sociaux, les conditions de performance de leur rémunération variable annuelle ont été fixées en lien avec la mise en œuvre de la stratégie commerciale de la Société.
Processus de décision inhérent à la détermination, à la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération	La politique de rémunération est fixée par le Conseil d'administration conformément aux lois et règlements applicables, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, composé principalement d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant. La révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération sont décidées par le Conseil d'administration statuant à la majorité de ses membres. Les administrateurs s'efforcent de respecter les principes énoncés dans le Code AFEP-MEDEF et dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, notamment en matière de gestion des conflits d'intérêts potentiels. Les délibérations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs se tiennent hors de leur présence.
Prise en compte des conditions de rémunération et d'emploi de la Société	Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et le Conseil d'administration tiennent compte, lors de la détermination et de la révision de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, des ratios d'équité publiés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société dans le cadre du *say-on-pay ex post*. Ces ratios permettent de déterminer le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, au regard de la rémunération moyenne et médiane en équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les mandataires sociaux.
Méthodes d'évaluation – respect des critères de performance pour la rémunération variable et la rémunération en actions	La bonne réalisation des critères de performance est examinée par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, qui transmet au Conseil d'administration ses éventuelles observations avant que ce dernier ne se prononce sur l'atteinte ou non des critères de performance.
Précisions à apporter en cas de modification de la politique de rémunération	Aucune modification n'a été apportée à la politique de rémunération depuis son approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 juin 2025.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Critères définis à l'article R. 22-10-14 I. du Code de commerce	
Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou reconduits dans leurs fonctions, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des modifications majeures de la politique de rémunération.	Les dispositions de la politique de rémunération applicables aux mandataires sociaux ont vocation à s'appliquer aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé après l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires suivante de toute modification majeure de la politique de rémunération visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.
Dérogations à l'application de la politique de rémunération	Conformément aux lois et réglementations applicables, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, se réserve le droit de déroger temporairement à l'application de la politique de rémunération en cas de circonstances exceptionnelles, à condition que cette dérogation soit conforme aux intérêts de la Société et nécessaire pour assurer la pérennité ou la viabilité de la Société. Cette faculté, pour le Conseil d'administration, de déroger à cette obligation s'applique à tout élément de rémunération de quelque nature que ce soit. Dans ce cas, le Conseil d'administration décidera, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et vérifiera si les conditions nécessaires pour pouvoir décider d'une telle dérogation sont réunies et justifiera sa décision. Les actionnaires seront informés de ces justifications dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il convient de noter que le Président du Conseil d'administration et le Directeur général n'assisteraient pas aux délibérations sur ces questions et sur celles relatives à leur rémunération respective.

3.3.2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux

3.3.2.1. Rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026

Lors de la transformation de la Société de société par actions simplifiée en société anonyme le 26 septembre 2023, le contrat de travail de Pierre Demonsant en qualité d'Architecte Produit a été résilié. Dans le cadre de cette conversion, Pierre Demonsant a été nommé administrateur de la Société par décision de ses actionnaires en date du 26 septembre 2023. Le même jour, Pierre Demonsant a été nommé Président du Conseil d'administration par décision du Conseil d'administration de la Société pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société, la rémunération de Pierre Demonsant est déterminée conformément aux principes exposés ci-après. Ces principes, applicables au titre de l'exercice 2026, ont été décidés par le Conseil d'administration en date du 23 mars 2026, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

La politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration de la Société au titre de l'exercice 2026 sera composée des éléments résumés ci-après. Toutes les rémunérations et tous les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en montants bruts.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Rémunération fixe

Le montant de la rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration est déterminé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en tenant compte des pratiques du marché et des rémunérations observées pour des fonctions similaires dans des sociétés françaises cotées du secteur et de taille comparable.

La rémunération fixe annuelle brute du Président du Conseil d'administration a été fixée à cent mille euros (100 000 euros (dont soixante mille euros (60 000 euros en fonction de son assiduité aux réunions du Conseil d'administration) par décision du Conseil d'administration en date du 26 septembre 2023 et est restée inchangée pour l'exercice 2025, conformément à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires de la Société le 19 juin 2025.

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'administration du 23 mars 2026 a décidé de maintenir la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration inchangée pour l'exercice 2026, sous réserve de la validation de la politique de rémunération relative au Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2026, par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui devrait se tenir le 17 juin 2026.

Rémunération variable annuelle

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.

Rémunération exceptionnelle

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.

Rémunération au titre de l'activité d'administrateur

Le Président du Conseil d'administration peut percevoir une rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de membre de Comités. En tant qu'administrateur, le Président ne percevra pas de rémunération au-delà de sa rémunération de Président du Conseil d'administration. En tant que membre de Comités, il peut percevoir, pour chaque Comité dont il est membre, les montants complémentaires suivants :

- Comité d'Audit : élément fixe de 7 500 euros et élément variable en fonction de la participation aux réunions pouvant atteindre 10 000 euros, porté à 16 000 euros et 16 500 euros pour le Président du Comité d'Audit ;
- Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance : élément fixe de 7 500 euros et élément variable en fonction de la participation aux réunions jusqu'à 10 000 euros, porté à 12 500 euros et 15 000 euros pour le Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- Comité Stratégique et RSE : élément fixe de 5 000 euros et élément variable en fonction de la participation aux réunions jusqu'à 7 500 euros, porté à 8 000 euros et 9 500 euros pour le Président du Comité Stratégique et RSE.

Avantages de toute nature

Le Président du Conseil d'administration dispose d'un ordinateur portable.

Remboursement des frais de déplacement et de représentation raisonnablement exposés par le Président du Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Le Président du Conseil d'administration bénéficie de l'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux souscrite par la Société.

Le Président peut bénéficier de la participation et de l'intéressement.

Autres avantages collectifs

Le Président du Conseil d'administration peut bénéficier de certains droits et avantages collectifs dont jouissent les cadres de l'entreprise et dans les mêmes conditions que ces derniers, tels que les mutuelles et les régimes de prévoyance.

Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération à long terme.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Régime de retraite complémentaire

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.

Indemnité de départ

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'indemnité de départ en cas de cessation ou de non-renouvellement de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société.

Indemnité de non-concurrence

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société.

La présente politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026, décidée par le Conseil d'administration le 23 mars 2026, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires prévue le 17 juin 2026, en application d'une résolution reproduite ci-dessous :

« 12ème résolution (Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026, telle que présentée aux sections 3.3.1 et 3.3.2.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au Document d'enregistrement universel 2025 (chapitre 3). »

3.3.2.2. Synthèse de la rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025

Les tableaux ci-dessous suivent la présentation normalisée préconisée par le Code AFEP-MEDEF et par l'AMF.

Tableau 1 – Synthèse de la rémunération et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF)

	2024(1) (2)	**2025**(1) (2)
Pierre Demonsant ***Président du Conseil d'administration***	*(montants en euros)*	
Rémunération au titre de l'exercice(1) (*voir le Tableau 2 ci-dessous pour plus de détails*)	119 265	135 000
Valeur de la rémunération variable pluriannuelle versée au cours de l'exercice	*n.a.*	*n.a*
Valeur des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice *(voir le Tableau 4 ci-dessous pour plus de détails)*	*n.a.*	*n.a*
Valeur des plans de rémunération en actions attribués au cours de l'exercice (*voir le Tableau 6 ci-dessous pour plus de détails*)	*n.a.*	*n.a*
Valeur des autres plans d'intéressement à long terme	*n.a.*	*n.a*
Total	**119 265**	**135 000**

(1) Sur une base brute avant charges sociales et impôts.
(2) Ces montants incluent sa rémunération en tant que Président du Conseil d'administration, Président du Comité Stratégique et RSE et membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Tableau 2 – Synthèse des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF)

	2024		2025	
	Montants attribués(1) (2)	**Montants versés**(1) (2)	**Montants attribués**(1) (2)	**Montants versés**(1) (2)
Pierre Demonsant ***Président du Conseil d'administration***	*(montants en euros)*			
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	n.a.	n.a.	*n.a.*	*n.a.*
Rémunération variable annuelle au titre du contrat de travail	n.a.	n.a.	*n.a.*	*n.a.*
Rémunération perçue en qualité de Président du Conseil d'administration et de Président/membre de Comités	119 265	119 265	135 000	135 000
Rémunération variable pluriannuelle	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*
Prime exceptionnelle	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*
Avantages en nature	*négligeable*	*négligeable*	*négligeable*	*négligeable*
Total	**119 265**	**119 265**	**135 000**	**135 000**

(1) Sur une base brute avant charges sociales et impôts.
(2) Ces montants incluent sa rémunération en tant que Président du Conseil d'administration, Président du Comité Stratégique et RSE et membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Tableau 11 (nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	**Contrat de travail**(1)		**Régime de retraite complémentaire**(1)		**Indemnités de départ**(1)		**Indemnité de non-concurrence**(1)	
	Oui	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**
Pierre Demonsant ***Président du Conseil d'administration*** Début du mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration : 26 septembre 2023 Fin du mandat d'administrateur : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026		X		X		X		X

(1) Lors de la transformation de la Société de société par actions simplifiée en société anonyme le 26 septembre 2023, le contrat de travail de Pierre Demonsant en qualité d'Architecte Produit a été résilié. Le même jour, il a été nommé administrateur et Président du Conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.3.2.3. Rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2026

Loïc Sautour a été nommé Directeur général de la Société lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 septembre 2023, avec effet immédiat et pour une durée égale à la durée de son mandat d'administrateur (soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026).

Lors de la nomination de Loïc Sautour en qualité de Directeur général, son contrat de travail a été suspendu. Par dérogation aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, son contrat de travail n'a pas été résilié. La Société a considéré qu'il était possible d'atteindre les objectifs sous-jacents à cette recommandation en maintenant le contrat de travail et en le suspendant, tout en dissociant les avantages liés au contrat de travail de ceux liés au mandat social. La Société a, en outre, considéré que, compte tenu de l'ancienneté de Loïc Sautour, salarié du Groupe depuis 25 ans au moment de sa nomination en tant que dirigeant mandataire social, il était disproportionné de lui demander de renoncer aux droits acquis au titre de son contrat de travail au cours de sa longue et fructueuse carrière au sein du Groupe. La Société a constaté que cette approche était conforme à la recommandation 2012-02 de l'AMF.

Au titre de son mandat de Directeur général de la Société, la rémunération de Loïc Sautour est déterminée conformément aux principes exposés ci-après. Ces principes, applicables au titre de l'exercice 2026, ont été décidés par le Conseil d'administration en date du 23 mars 2026, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

La rémunération du Directeur général comprend un élément fixe et un élément variable annuel, ce dernier étant déterminé en fonction de critères de performance fixés par le Conseil d'administration, après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Ces critères sont revus régulièrement par le Conseil d'administration.

Le versement des éléments de rémunération variables et, le cas échéant, des éléments de rémunération exceptionnels, attribués au titre de l'exercice 2025, est conditionné à l'approbation, par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devrait se tenir le 17 juin 2026, des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 au Directeur général (vote individuel *say-on-pay ex post*).

La politique de rémunération applicable au Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2026 sera composée des éléments résumés ci-après. Toutes les rémunérations et tous les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en montants bruts.

Rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe du Directeur général est déterminé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en tenant compte des pratiques du marché et des rémunérations observées pour des fonctions similaires dans des sociétés françaises cotées du secteur et de taille comparable.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance examine la rémunération du Directeur général une fois par an, sans que cet examen ne donne nécessairement lieu à une révision de la rémunération.

La rémunération fixe annuelle brute du Directeur général a été fixée à trois cent mille euros (300 000 euros) par décision du Conseil d'administration en date du 26 septembre 2023 et est restée inchangée au titre de l'exercice 2025, conformément à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires de la Société le 19 avril 2025.

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'administration du 23 mars 2026 a décidé de maintenir la rémunération fixe du Directeur général inchangée au titre de l'exercice 2026, sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération relative au Directeur général pour l'exercice 2026, par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui devrait se tenir le 17 juin 2026.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle du Directeur général applicable au titre de l'exercice 2025, conformément à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires de la Société le 19 juin 2025, comprend trois éléments (tels que décrits ci-dessous), étant précisé que le critère quantitatif proposé permet de corréler le montant de la rémunération variable annuelle du Directeur général avec la performance du Groupe :

- critère quantitatif basé sur des critères de revenu net, de chiffre d'affaires et de croissance, calculé selon la formule suivante, et plafonné à 200% de la rémunération fixe annuelle du Directeur général :

 1,9%* (RN/CA) x RN x (1 + C/20%),

 où :

 - RN désigne le résultat net consolidé de l'année civile précédant immédiatement l'année au cours de laquelle le paiement est effectué (le cas échéant, après neutralisation des coûts d'introduction en bourse), à périmètre constant,
 - CA désigne le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice concerné,
 - C désigne la croissance d'une année sur l'autre telle que mesurée par son chiffre d'affaires consolidé, à taux de change et périmètre constants,
 - dans chaque cas, sur la base des comptes consolidés de la Société pour l'exercice (n),
 - étant précisé que cette partie de la rémunération variable n'est due que si l'EBITDA ajusté de l'exercice (n) est au moins égal à 15% du chiffre d'affaires ;
- montant maximum de 50 000 euros basé sur les critères RSE, comme suit :
 - 50% de ce montant est dû en cas d'amélioration du score obtenu dans le cadre de « *Great Place To Work*® » par rapport à l'année précédente, et
 - 50% de ce montant est dû en fonction d'un critère lié au climat consistant en l'amélioration du ratio du chiffre d'affaires KCO_2/SAAS d'au moins 5% par rapport à l'année précédente.

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil d'administration qui s'est réuni le 23 mars 2026 a décidé de maintenir les critères de la rémunération variable annuelle du Directeur général inchangés au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil d'administration peut revoir les critères de performance ci-dessus sur une base annuelle afin de tenir compte de l'évolution de la situation, des perspectives et de la stratégie de la Société.

Pour chaque critère, l'évaluation de la performance du Directeur général résulte d'une comparaison entre l'objectif fixé et le résultat atteint.

L'évaluation de la réalisation de l'objectif, qui sera effectuée sous la supervision du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, tiendra compte de l'environnement concurrentiel et du contexte du marché, ce qui peut nécessiter un ajustement de la mesure de certains critères.

Les critères susmentionnés contribuent aux objectifs de la politique de rémunération visant à respecter l'intérêt social, à contribuer à la pérennité de la Société et à sa stratégie commerciale, notamment par le biais d'un examen périodique visant à vérifier si le niveau de rémunération reste en adéquation avec les performances réalisées tant par la Société que par le mandataire social concerné et en cherchant à rester attractive par rapport aux rémunérations pratiquées sur le marché, principalement par des sociétés comparables évoluant dans le même secteur d'activité, en vue d'attirer et de retenir les talents au sein de ses organes de direction.

Dans les conditions énoncées ci-dessous, le Conseil d'administration disposerait d'un pouvoir discrétionnaire dans l'application de la politique de rémunération concernant la rémunération variable annuelle du Directeur général afin de s'assurer qu'elle reflète correctement les performances du Groupe. Ainsi, en cas de circonstances ou d'événements nouveaux survenus au cours de l'exercice (imprévisibles au moment de la détermination de la politique de rémunération) et ayant un impact significatif, à la hausse ou à la baisse, sur le niveau de réalisation des critères de performance attachés à la rémunération variable annuelle, le Conseil d'administration peut décider, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de faire usage de ce pouvoir discrétionnaire à condition de continuer à respecter les principes énoncés dans la politique de rémunération et de fournir aux actionnaires une explication claire, précise et exhaustive de son choix. Ce pouvoir discrétionnaire ne s'appliquerait qu'à une partie limitée de la rémunération variable annuelle et pourrait augmenter le montant de la rémunération variable théoriquement atteint, en application des critères de performance, au titre de l'exercice (avec une amplitude maximum de plus 20%),

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

sans que cela ne dépasse jamais le plafond global de la rémunération variable annuelle prévu par la politique de rémunération.

Le versement des éléments de rémunération variables annuels attribués au titre d'un exercice est, en tout état de cause, conditionné à l'approbation, par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de cet exercice au Directeur général (vote individuel *say-on-pay ex post*).

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, peut décider d'octroyer au Directeur général une rémunération exceptionnelle en raison de circonstances exceptionnelles, telles que la réalisation d'opérations de croissance externe majeures.

Le versement de cette rémunération doit être motivé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et la réalisation de l'événement qui a donné lieu au paiement doit être expliquée.

Le versement des éléments de rémunération exceptionnels attribués au titre d'un exercice est, en tout état de cause, conditionné à l'approbation, par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de cet exercice au Directeur général (vote individuel *say-on-pay ex post*).

Rémunération au titre de l'activité d'administrateur

Le Directeur général peut percevoir une rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur. Toutefois, le Directeur général a indiqué qu'il ne recevra pas de rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil d'administration de la Société en sa qualité d'administrateur, tant qu'il exercera les fonctions de Directeur général de la Société.

Avantages de toute nature

Le Directeur général dispose d'un ordinateur portable.

Remboursement des frais de déplacement et de représentation raisonnablement exposés par le Directeur général dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Éligibilité du Directeur général à l'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux souscrite par la Société.

Le Directeur général peut bénéficier de la participation et de l'intéressement.

Autres avantages collectifs

Le Directeur général peut bénéficier de l'ensemble des droits et avantages collectifs dont bénéficient les dirigeants de la Société et dans les mêmes conditions que ces derniers (régimes de retraite, de prévoyance et de mutuelle notamment)

Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme

La politique de rémunération à long terme de la Société s'inscrit dans une stratégie de participation des dirigeants et du personnel clé au capital de la Société qui se veut compétitive au regard des pratiques du marché, conformément aux objectifs de la politique de rémunération établie par le Conseil d'administration, à savoir le respect de l'intérêt social et la contribution à la stratégie commerciale et à la pérennité de l'organisation.

L'attribution des actions de performance est décidée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, conformément aux termes de l'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le nombre total d'actions pouvant être ainsi attribuées ne peut dépasser un pourcentage déterminé du capital social prévu dans l'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires. À titre d'information, il est précisé que l'autorisation utilisée pour les plans de rémunération en actions au cours de l'exercice 2025 a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2024, et a ensuite été remplacée par une autorisation similaire accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025. Chacune de ces autorisations prévoit un nombre maximum d'actions à attribuer, fixé à 2% du capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, sous réserve de ne pas dépasser 0,2% du capital social pour les mandataires sociaux.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le Conseil d'administration s'attache à assurer une rémunération à long terme particulièrement motivante pour les dirigeants mandataires sociaux, en particulier le Directeur général, dont les compétences et l'expertise reconnues sont essentielles pour le Groupe.

L'acquisition des actions de performance serait soumise (i) à une condition de présence le jour de la période d'acquisition et (ii) aux conditions de performance suivantes et aux périodes d'acquisition et de détention spécifiées ci-dessous :

- un nombre défini d'actions de performance serait acquis à l'expiration d'une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution, le nombre d'actions effectivement acquises étant obtenu en appliquant à ce nombre le Facteur quantitatif relatif à l'exercice (n) ;
- un nombre défini d'actions de performance serait acquis à l'expiration d'une période de deux (2) ans à compter de la date d'attribution, le nombre d'actions effectivement acquises étant obtenu en appliquant à ce nombre le Facteur quantitatif relatif à l'exercice (n+1) ;
- un nombre défini d'actions de performance serait acquis à l'expiration d'une période de trois (3) ans à compter de la date d'attribution, le nombre d'actions effectivement acquises étant obtenu en appliquant à ce nombre le Facteur quantitatif relatif à l'exercice (n+2) ;
- un nombre défini d'actions de performance, dont un tiers serait acquis à l'issue de chaque période de 12 mois sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution, dans chaque cas sous réserve de la satisfaction du Critère lié au climat.

 où :

 - (n) fait référence à l'année d'attribution des actions de performance,
 - le Facteur quantitatif pour une année donnée (n) est :

$$\frac{2{,}75\% * (RN/CA) \times RN \times (1 + C/20\%)}{Pn}$$

 - où :
 - RN, CA et C ont la même signification que dans les critères de performance de la rémunération variable du Directeur général décrits ci-dessus, et
 - Pn fait référence au prix moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur Euronext Paris pendant la période de 60 jours suivant l'annonce des résultats de la Société pour l'année (n).

Le Critère lié au climat, pour une année donnée, fait référence à l'amélioration du ratio de chiffre d'affaires KCO_2/SAAS d'au moins 5% par rapport à l'année précédente.

Une fois définitivement acquises, les actions de performance seront soumises à une période de conservation d'un (1) an à compter de la date d'acquisition.

Les dirigeants mandataires sociaux doivent s'engager à ne pas recourir à des transactions pour couvrir les risques pesant sur les actions de performance qui leur sont attribuées, jusqu'à la fin d'une éventuelle période d'incessibilité fixée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut (i) décider que les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent être transférées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions ou (ii) fixer le nombre d'actions de performance qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Régime de retraite complémentaire

Le Directeur général ne bénéficie pas, à ce jour, de régime de retraite complémentaire. Au titre de son mandat social au sein de la Société, le Directeur général peut bénéficier d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, conformément aux pratiques adoptées par le Groupe au profit de ses cadres supérieurs.

Indemnité de départ

Le Directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de départ en cas de cessation ou de non-renouvellement de son mandat de Directeur général de la Société.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Indemnité de non-concurrence

Le Directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Directeur général de la Société.

Suspension du contrat de travail

Les caractéristiques du contrat de travail de Loïc Sautour, qui a fait l'objet d'une suspension, sont les suivantes en termes de durée, de délai de préavis et de conditions de résiliation (article R. 22-10-14, 5° du Code de commerce) : contrat à durée indéterminée pouvant être résilié conformément aux dispositions du Code du travail, sous réserve du délai de préavis légal. En cas de cessation de son mandat de Directeur général, la suspension du contrat de travail de Loïc Sautour prendra fin. Si ce contrat de travail est ensuite résilié, il aura droit à une indemnité de départ conformément à la législation applicable et sera soumis à une clause de non-concurrence, à moins que la Société n'y renonce, en contrepartie du versement d'une indemnité égale à six fois le salaire mensuel qu'il a perçu au cours des 12 derniers mois. En tout état de cause, en cas de résiliation de son contrat de travail à la suite de la cessation de ses fonctions de Directeur général, la somme de l'indemnité de départ et de l'indemnité versée en contrepartie de la clause de non-concurrence ne dépasserait pas deux ans de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur général.

La présente politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2026, décidée par le Conseil d'administration le 23 mars 2026, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires prévue le 17 juin 2026, en application d'une résolution reproduite ci-dessous :

« 13ème résolution (Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2026)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable au Directeur général au titre de l'exercice 2026, telle que présentée aux sections 3.3.1 et 3.3.2.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au Document d'Enregistrement Universel 2025 (chapitre 3) ».

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.3.2.4. Synthèse de la rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2025

Les tableaux ci-dessous suivent la présentation normalisée préconisée par le Code AFEP-MEDEF et par l'AMF.

Tableau 1 – Synthèse de la rémunération et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF)

	2024	2025
Loïc Sautour ***Directeur général***	*(montants en euros)*	
Rémunération au titre de l'exercice[1] (*voir le Tableau 2 ci-dessous pour plus de détails*)	730 585	712 640
Valeur de la rémunération variable pluriannuelle versée au cours de l'exercice	*n.a.*	*n.a.*
Valeur des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice *(voir le Tableau 4 ci-dessous pour plus de détails)*	*n.a.*	*n.a.*
Valeur des plans de rémunération en actions attribués au cours de l'exercice (*voir le Tableau 6 ci-dessous pour plus de détails*)	0	0
Valeur des autres plans d'intéressement à long terme	*n.a.*	*n.a.*
Total	**730 585**	**712 640**

[1] Sur une base brute avant charges sociales et impôts.

Tableau 2 – Synthèse des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF)

	2024		2025	
	Montants attribués	**Montants versés**	**Montants attribués**	**Montants versés**
Loïc Sautour ***Directeur général***	*(montants en euros)*			
Rémunération fixe[1]	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable annuelle[1]	430 585[2]	91 693	412 640[2]	430 585
Rémunération variable pluriannuelle	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*
Prime exceptionnelle	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*
Avantages en nature	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*
Total	**730 585**	**391 693**	**712 640**	**730 585**

[1] Sur une base brute avant charges sociales et impôts.
[2] Versement conditionné à l'approbation, par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 au Directeur général (vote individuel say-on-pay ex post).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Tableau 11 (nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités de départ[2]		Indemnité de non-concurrence[2]	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Loïc Sautour ***Directeur général*** Début du mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration : 26 septembre 2023 Fin du mandat d'administrateur : assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	X[1]			X		X		X

[1] Lors de la nomination de Loïc Sautour en qualité de Directeur général, son contrat de travail a été suspendu. Par dérogation aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, son contrat de travail n'a pas été résilié. La Société a considéré qu'il était possible d'atteindre les objectifs sous-jacents à cette recommandation en maintenant le contrat de travail et en le suspendant, tout en dissociant les avantages liés au contrat de travail de ceux liés au mandat social. La Société a, en outre, considéré que, compte tenu de l'ancienneté de Loïc Sautour, salarié du Groupe depuis 25 ans au moment de sa nomination en tant que dirigeant mandataire social, il était disproportionné de lui demander de renoncer aux droits acquis au titre de son contrat de travail au cours de sa longue et fructueuse carrière au sein du Groupe. La Société a constaté que cette approche était conforme à la recommandation 2012-02 de l'AMF.

[2] En cas de cessation de son mandat de Directeur général, la suspension du contrat de travail de Loïc Sautour prendra fin. Si ce contrat de travail est ensuite résilié, il aura droit à une indemnité de départ conformément à la législation applicable et sera soumis à une clause de non-concurrence, à moins que la Société n'y renonce, en contrepartie du versement d'une indemnité égale à six fois le salaire mensuel qu'il a perçu au cours des 12 derniers mois. En tout état de cause, en cas de résiliation de son contrat de travail à la suite de la cessation de ses fonctions de Directeur général, la somme de l'indemnité de départ et de l'indemnité versée en contrepartie de la clause de non-concurrence ne dépasserait pas deux ans de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur général.

3.3.2.5. Ratio d'équité

Conformément aux alinéas 6 et 7 du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, la Société doit présenter les ratios entre le niveau de la rémunération de chacun du Président du Conseil d'administration et du Directeur général et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux et, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux.

Ratios relatifs au Président du Conseil d'administration et au Directeur général

Les informations concernant les ratios et les évolutions entre le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général et la rémunération médiane des salariés autres que les mandataires sociaux sont présentées ci-après, conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

Les rémunérations moyenne et médiane des salariés ont été calculées sur la base des éléments de rémunération bruts dus ou attribués en équivalent temps plein pour les salariés de la Société autres que le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le périmètre des salariés couvre 97% des effectifs de Planisware en France. Les salariés pris en compte correspondent aux effectifs équivalents temps plein présents de manière continue sur 24 mois, à l'exclusion des mandataires sociaux. La rémunération prise en compte est déterminée sur la base de l'ensemble des montants accordés au cours de l'exercice, à savoir :

- La rémunération fixe annuelle attribuée,
- La rémunération variable annuelle attribuée,
- La rémunération annuelle attribuée au titre des activités d'Administrateur,
- Les autres composantes de la rémunération annuelle attribuée,
- Les plans de rémunération en actions attribués au cours de l'exercice, évaluées conformément aux normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés,
- Les montants bruts de la participation et de l'intéressement attribués aux salariés.

Président du Conseil d'administration

La rémunération totale due ou attribuée au Président du Conseil d'administration en 2025 s'élève à 149 859 euros.

Le ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés est de 1,6 et le ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés est de 1,8.

Directeur général

La rémunération totale due ou attribuée au Directeur général en 2025 s'élève à 736 677 euros.

Le ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés est de 7,7 et le ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés est de 8,9.

Tableaux – Comparaison de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec la performance de la Société et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Avant l'introduction en bourse qui a eu lieu en avril 2024, la Société a fait évoluer sa forme juridique et sa gouvernance (instauration des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration) en septembre 2023. Précédemment, conformément à la convention d'animation entre la Société et Olhada (une société holding dirigée par Pierre Demonsant, Yves Humblot, et Matthieu Delille en tant que co-directeurs généraux), Olhada était le Président de la Société et rémunéré en conséquence (voir la note 32.1 aux comptes consolidés en section 6.1.6.). Ceci, ainsi que le fait que la Société n'était pas soumise au même niveau d'exigences légales que celui auquel elle fait face aujourd'hui en tant qu'entité dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, rend non pertinente la présentation de l'évolution des ratios sur une période de cinq ans. Par conséquent, les tableaux portent la mention « *n.a.*» pour les années précédant 2024.

Président du Conseil d'administration	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**Évolution 2024/2025**
Rémunération (*en euros*)	*n.a.*	*n.a.*	*n.a*	135 373[(1)]	149 859	+11%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	1,5	1,6	+7%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	1,7	1,8	+6%
EBITDA ajusté (en millions d'euros)	35,1	41,4	52,2	64,6	74,1	+15%

[(1)] La rémunération totale présentée inclut les avantages de toute nature issus de la participation et de l'intéressement des salariés présentés dans le tableau récapitulatif des rémunérations de la section 3.3.2.6. et diffère donc du montant total présenté dans le Tableau 1 – Synthèse de la rémunération et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF) et le Tableau 2 – Synthèse des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF) de la section 3.3.2.2. Synthèse de la rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Directeur général	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Rémunération (*en euros*)	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	758 948	736 677	-3%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	8,6	7,7	-11%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	9,8	8,9	-9%
EBITDA ajusté (en millions d'euros)	35,1	41,4	52,2	64,6	74,1	+15%

(1) La rémunération totale présentée inclut les avantages de toute nature issus de la participation et de l'intéressement des salariés présentés dans le tableau récapitulatif des rémunérations de la section 3.3.2.7. et diffère donc du montant total présenté dans le Tableau 1 – Synthèse de la rémunération et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF) et le Tableau 2 – Synthèse des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF) de la section 3.3.2.4. Synthèse de la rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2025.

3.3.2.6. Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice à Pierre Démonstant, Président du Conseil d'administration, soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2026 dans le cadre de sa 9ème résolution (vote individuel *say-on-pay ex post*)

En application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires se prononce sur les éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération globale et des avantages en nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 à Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration, tels que décrits ci-après. Ces éléments sont conformes à la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Tableau récapitulatif des rémunérations de Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration, versées ou attribuées au titre de l'exercice 2025

Toutes les rémunérations et tous les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont exprimés en montants bruts.

Éléments de rémunération soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires	Montants versés au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (2025)	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (2025)	Présentation
Rémunération en qualité de Président du Conseil d'administration	100 000 euros	100 000 euros	Le montant de la rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration versée en 2025 ou attribuée au titre de cet exercice s'élève à 100 000 euros.
Rémunération variable annuelle	*n.a.*	*n.a.*	Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération exceptionnelle	*n.a.*	*n.a.*	Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Rémunération au titre de l'activité d'administrateur	35 000 euros	35 000 euros	Le montant de la rémunération du Président du Conseil d'administration, en qualité de membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et de Président du Comité Stratégique et RSE, versée en 2025 ou attribuée au titre de cet exercice s'élève à 35 000 euros.
Avantages de toute nature	16 112 euros	14 859 euros	Le Président du Conseil d'administration peut bénéficier de la participation et intéressement des salariés et dispose d'un ordinateur portable (valeur négligeable).
Autres avantages collectifs	0 euro	0 euro	Le Président du Conseil d'administration peut bénéficier de régimes de prévoyance.
Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	*n.a.*	*n.a.*	Le Président du Conseil d'administration n'a pas bénéficié d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération à long terme.
Régime de retraite complémentaire	*n.a.*	*n.a.*	Le Président du Conseil d'administration n'a bénéficié d'aucun régime de retraite complémentaire.
Indemnité de départ	*n.a.*	*n.a.*	Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'indemnité de départ en cas de cessation ou de non-renouvellement de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société.
Indemnité de non-concurrence	*n.a.*	*n.a.*	Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.3.2.7. Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice à Loïc Sautour, Directeur général, soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2026 dans le cadre de sa 10ème résolution (vote individuel *say-on-pay ex post*)

En application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires se prononce sur les éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération globale et des avantages en nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Loïc Sautour, Directeur général, tels que décrits ci-après. Ces éléments sont conformes à la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2025 telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025.

Tableau récapitulatif des rémunérations de Loïc Sautour, Directeur général, versées ou attribuées au titre de l'exercice 2025

Toutes les rémunérations et tous les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont exprimés en montants bruts.

Éléments de rémunération soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires	Montants versés au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (2025)	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable (2025)	Présentation
Rémunération fixe	300 000 euros	300 000 euros	Le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur général versée en 2025 et attribuée au titre de cet exercice s'élève à 300 000 euros.
Rémunération variable annuelle	430 585 euros	412 640 euros	Le montant de la rémunération variable annuelle du Directeur général est fixé par le Conseil d'administration de la Société, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et en fonction de critères de performance. La rémunération variable annuelle du Directeur général comprend trois éléments : • Critère quantitatif basé sur le résultat net, le chiffre d'affaires et des critères de croissance, calculé selon la formule suivante, et plafonné à 200% de la rémunération fixe annuelle : 1,9% * (RN/CA) x RN x (1 + C/20%), où : RN correspond au résultat net consolidé de l'année civile précédant immédiatement l'année au cours de laquelle le paiement est effectué (le cas échéant, après neutralisation des coûts d'introduction en bourse), à périmètre constant ; CA désigne le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice concerné ; C désigne la croissance d'une année sur l'autre telle que mesurée par son chiffre d'affaires consolidé, à taux de change et périmètre constants ; dans chaque cas, sur la base des comptes consolidés de la Société pour l'exercice n, étant précisé que cette partie de la rémunération variable n'est due que si l'EBITDA ajusté de l'exercice (n) est au moins égal à 15% du chiffre d'affaires ;

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

			• Montant maximum de 50 000 euros basé sur les critères RSE, comme suit : ○ 50% de ce montant est dû en cas d'amélioration du score obtenu dans le cadre de « Great Place To Work® » par rapport à l'année précédente, et ○ 50% de ce montant est dû en fonction d'un critère lié au climat consistant en l'amélioration du ratio du chiffre d'affaires KCO2/SAAS d'au moins 5% par rapport à l'année précédente. Lors de sa réunion du 23 mars 2026, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a constaté ce qui suit : au titre du critère quantitatif : • l'EBITDA ajusté au titre de l'exercice 2025 est au moins égal à 15% du chiffre d'affaires, • la valeur RN au titre de l'exercice 2025 s'élève à 50 000 769 euros, • la valeur CA au titre de l'exercice 2025 s'élève à 198 024 024euros, et • la valeur C s'élève à 10,24% ; ce qui donne, après application de la formule indiquée ci-dessus, 362 640euros pour le critère quantitatif ; au regard des critères RSE : • le score obtenu par la Société en 2025 dans le cadre de « *Great Place To Work®* », comparé à 2024, s'est amélioré, de sorte que 50% des 50 000 euros (représentant 25 000 euros) ont été atteints, et • le ratio du chiffre d'affaires KCO_2/SAAS s'est amélioré en 2025 d'au moins 5% par rapport à 2024, ce qui a permis d'atteindre 50% de 50 000 euros (représentant 25 000 euros). Ainsi, au total, le montant de la rémunération variable annuelle attribuée au Directeur général au titre de l'exercice 2025 est de 412 640euros. Le versement de la rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2025 est conditionné à l'approbation, par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, de la résolution liée à ce tableau.
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Le Directeur général n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.
Rémunération au titre de l'activité d'administrateur	Aucun	Aucun	Le Directeur général a indiqué qu'il ne recevra pas de rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil d'administration de la Société en sa qualité d'administrateur, tant qu'il exercera les fonctions de Directeur général de la Société.
Avantages de toute nature	28 368 euros	24 037 euros	Le Directeur Général peut bénéficier de la participation et d'intéressement des salariés et dispose d'un ordinateur portable (valeur négligeable).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Autres avantages collectifs	0	0	Le Directeur général peut bénéficier de l'ensemble des droits et avantages collectifs dont bénéficient les dirigeants de la Société et dans les mêmes conditions que ces derniers (régimes de retraite, de prévoyance et de mutuelle notamment).
Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	Options de souscription ou d'achat d'actions : néant Actions de performance : néant	Options de souscription ou d'achat d'actions : néant Actions de performance : néant	Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au Directeur général au cours de l'exercice 2025. Aucune action gratuite n'a été attribuée au Directeur général au cours de l'exercice 2025.
Régime de retraite complémentaire	Aucun	Aucun	Le Directeur général n'a bénéficié d'aucun régime de retraite complémentaire.
Indemnité de départ	*n.a.*	*n.a.*	Le Directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de départ en cas de cessation ou de non-renouvellement de son mandat de Directeur général de la Société[(1)].
Indemnité de non-concurrence	*n.a.*	*n.a.*	Le Directeur général ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Directeur général de la Société[(1)].

[(1)] En cas de cessation de son mandat de Directeur général, la suspension du contrat de travail de Loïc Sautour prendra fin. Si ce contrat de travail est ensuite résilié, il aura droit à une indemnité de départ conformément à la législation applicable et sera soumis à une clause de non-concurrence, à moins que la Société n'y renonce, en contrepartie du versement d'une indemnité égale à six fois le salaire mensuel qu'il a perçu au cours des 12 derniers mois. En tout état de cause, en cas de résiliation de son contrat de travail à la suite de la cessation de ses fonctions de Directeur général, la somme de l'indemnité de départ et de l'indemnité versée en contrepartie de la clause de non-concurrence ne dépasserait pas deux ans de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur général.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.3.3. Rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux non dirigeants

3.3.3.1. Politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2026

Conformément à la loi, le montant maximum de la rémunération allouée aux administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale du 26 septembre 2023 a décidé, lors de la transformation de la Société de société par actions simplifiée en société anonyme, de fixer ce montant à 600 000 euros par an pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et pour les années suivantes, à moins qu'une nouvelle assemblée générale des actionnaires ne décide de modifier ce montant annuel. Il n'est envisagé aucune augmentation de ce montant à soumettre au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2026.

Dans les limites de ce montant, la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025, décidée par le Conseil d'administration le 23 mars 2026, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, reste la même que celle applicable au titre de l'exercice 2025, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société du 19 juin 2025, sous réserve de l'approbation de cette politique de rémunération pour l'exercice 2026 par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui devrait se tenir le 17 juin 2026. Cette politique est la suivante :

- les administrateurs (à l'exception du Directeur général) percevront une rémunération en leur qualité d'administrateur, qui comprendra un élément fixe et un élément variable, dont le montant dépendra de leur participation effective aux réunions du Conseil d'administration ;
- les administrateurs qui sont membres de Comités du Conseil percevront également, à ce titre, une rémunération composée d'un élément fixe et d'un élément variable, en fonction de leur participation effective aux réunions des Comités dont ils sont membres ;
- à ce titre, la politique de rémunération des administrateurs respecte les principes suivants :
 - un élément fixe (15 000 euros) et un élément variable (30 000 euros en cas de participation à toutes les réunions), avec une augmentation pour l'Administrateur référent (le cas échéant) (élément fixe porté à 25 000 euros et élément variable porté à 45 000 euros) et pour le Président (élément fixe porté à 40 000 euros et élément variable porté à 60 000 euros),
 - une rémunération complémentaire pour les membres de Comités (Comité d'Audit : élément fixe de 7 500 euros et élément variable pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, portés à 16 000 euros et 16 500 euros pour le Président ; Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance : élément fixe de 7 500 euros et élément variable pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, portés à 12 500 euros et 15 000 euros pour le Président ; Comité Stratégique et RSE : élément fixe de 5 000 euros et élément variable pouvant aller jusqu'à 7 500 euros, portés à 8 000 euros et 9 500 euros pour le Président.

Cette politique de rémunération des administrateurs peut faire l'objet d'une réunion annuelle.

Le Conseil d'administration aura également le pouvoir d'octroyer une rémunération supplémentaire en cas de travaux ou missions exceptionnels.

Les administrateurs seront remboursés des frais (y compris les frais de déplacement) engagés dans l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

Le cas échéant, ils pourront également bénéficier de l'assurance responsabilité civile souscrite par la Société au profit de ses mandataires sociaux.

La présente politique de rémunération applicable aux administrateurs au titre de l'exercice 2026, décidée par le Conseil d'administration le 23 mars 2026, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance , est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires prévue le 17 juin 2026, en application d'une résolution reproduite ci-dessous :

« 11ème résolution (Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs au titre de l'exercice 2026)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux administrateurs au titre de l'exercice 2026, telle que présentée aux sections 3.3.1 et 3.3.3.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au Document d'enregistrement universel 2025 (chapitre 3) ».

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.3.3.2. Montant des rémunérations brutes attribuées au titre et versées au cours de l'exercice 2025

Tableau 3 – Rémunérations attribuées au titre du mandat d'administrateur et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (nomenclature AMF)

	2024		2025*	
Mandataires sociaux non dirigeants	**Montants attribués au titre de l'exercice 2024**	**Montants versés au cours de l'exercice 2024**	**Montants attribués au titre de l'exercice 2025**	**Montants versés au cours de l'exercice 2025**
	(montants en euros)			
Yves Humblot				
Rémunération (fixe, variable) non liée aux fonctions d'administrateur	n.a	n.a	*n.a.*	*n.a.*
Rémunération en qualité d'administrateur	66 189	66 189	75 000	75 000
Matthieu Delille				
Rémunération (fixe, variable) non liée aux fonctions d'administrateur	n.a	n.a	*n.a.*	*n.a.*
Rémunération en qualité d'administrateur	51 102	51 102	57 500	57 500
Deborah Choate(1)				
Rémunération en qualité d'administrateur	67 101(2)	67 101(2)	95 000	95 000
Laurianne Le Chalony(1)				
Rémunération en qualité d'administrateur	60 040(2)	60 040(2)	85 000	85 000
Meriem Riadi(1)				
Rémunération en qualité d'administrateur	52 978(2)	52 978(2)	71 667	71 667

** Les rémunérations figurant dans le tableau ci-dessus incluent également les rémunérations allouées au titre de la participation au Comité d'Audit, au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et au Comité Stratégique et RSE. Pour 2024, il est précisé que les Comités du Conseil d'administration sont entrés en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris qui a eu lieu le 18 avril 2024.*

(1) Elle a été nommée comme administratrice par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2024.

(2) Montants perçus en qualité d'administratrice depuis qu'elle a été nommée administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2024.

3.3.4. Rapport sur les options et les rémunération en actions

3.3.4.1. Politique d'attribution d'options et de rémunération en actions

L'assemblée générale du 15 avril 2024, en sa 20ème résolution, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit de tout ou partie des salariés de la Société ou des sociétés affiliées ou des coentreprises et/ou des mandataires sociaux du Groupe ou à certains d'entre eux (« **l'Autorisation 2024** »).

L'Autorisation 2024 a cessé d'être en vigueur le 19 juin 2025, date à laquelle elle a été remplacée par celle accordée par l'Assemblée générale du 19 juin 2025, dans le cadre de sa 27ème résolution, autorisant le Conseil d'administration, pour une période de trente-huit mois, à attribuer des rémunération en actions existantes ou nouvelles à tout ou partie des salariés de la Société ou des sociétés liées ou coentreprises et/ou des dirigeants du groupe ou à certains d'entre eux (« **l'Autorisation 2025** »). Il n'a pas été fait usage de l'Autorisation 2025 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les actions existantes ou à émettre attribuées gratuitement dans le cadre de chacune des Autorisation 2024 et Autorisation 2025 ne pourront représenter plus de 2% du capital social de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le nombre total d'actions existantes ou à émettre attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne pourra représenter plus de 0,2% par an du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Chacune des Autorisation 2024 et Autorisation 2025 donnée au Conseil d'administration d'attribuer des plans de rémunération en actions prévoit que le Conseil d'administration décide de soumettre ou non l'acquisition des plans rémunération en actions à une ou plusieurs conditions de performance.

Conformément aux modalités applicables aux attributions de plans de rémunération en actions effectuées au cours de l'exercice 2025, l'attribution définitive des actions est, dans tous les cas, soumise à une condition de présence au jour de la période d'acquisition. Par ailleurs, pour certains bénéficiaires de plans de rémunération en actions, le Conseil d'administration ajoute des conditions de performance. Par exemple, l'attribution définitive d'actions peut être soumise, en plus d'une condition de présence, aux conditions de performance suivantes et soumise aux périodes d'acquisition et de conservation précisées ci-après :

- dans la limite d'un certain nombre d'actions de performance attribuées et acquises à l'expiration d'une période d'un (1) an, le nombre d'actions effectivement acquises étant obtenu en appliquant à ce nombre le Facteur quantitatif relatif à l'exercice (n) ;
- dans la limite d'un certain nombre d'actions de performance attribuées et acquises à l'expiration d'une période de deux (2) ans, le nombre d'actions effectivement acquises étant obtenu en appliquant à ce nombre le Facteur quantitatif relatif à l'exercice (n+1) ;
- dans la limite d'un certain nombre d'actions de performance attribuées et acquises à l'expiration d'une période de trois (3) ans, le nombre d'actions effectivement acquises étant obtenu en appliquant à ce nombre le Facteur quantitatif relatif à l'exercice (n+2) ;
- un certain nombre d'actions de performance attribuées, dont un tiers serait acquis à l'issue de chaque période de 12 mois sur une période de trois ans, dans chaque cas conditionné à la satisfaction du Critère relatif au climat.

Où

(n) fait référence à l'année d'attribution des actions de performances ;

Le Facteur quantitatif pour une année donnée (n) est :

$$\frac{2{,}75\%^{*}\ (RN/CA) \times RN \times (1 + C/20\%)}{Pn}$$

où :

- RN correspond au résultat net consolidé de l'année civile précédant immédiatement l'année au cours de laquelle le paiement est effectué (le cas échéant, après neutralisation des coûts d'introduction en bourse), à périmètre constant ;
- CA désigne le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice concerné ;
- C désigne la croissance d'une année sur l'autre telle que mesurée par son chiffre d'affaires consolidé, à taux de change et périmètre constants ;
- dans chaque cas, sur la base des comptes consolidés de la Société pour l'exercice (n) ; et
- Pn fait référence au prix moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur Euronext Paris pendant la période de 60 jours suivant l'annonce des résultats de la Société pour l'année (n).

Le Critère lié au climat, pour une année donnée, fait référence à l'amélioration du ratio de chiffre d'affaires KCO_2/SAAS d'au moins 5% par rapport à l'année précédente.

Les conditions de performance décrites ci-dessus sont fournies à titre indicatif (il s'agit de celles utilisées pour l'attribution d'actions de performance au Directeur général). Le Conseil d'administration peut déterminer des conditions de performance différentes de celles décrites ci-dessus afin de les adapter, notamment, à la fonction ou à la localisation du bénéficiaire de l'attribution ou à la stratégie commerciale du Groupe.

Une fois définitivement acquises, les actions de performance seront soumises à une période de conservation d'un (1) an à compter de la date d'acquisition.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

La Société n'a jamais consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions.

3.3.4.2. Options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées, au cours de l'exercice 2025, à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe – Tableau 4 (nomenclature AMF)

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions exercées au cours de l'exercice 2025 par chaque dirigeant mandataire social – Tableau 5 (nomenclature AMF)

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux – Tableau 9 (nomenclature AMF)

Néant.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – Tableau 8 (nomenclature AMF)

Néant.

3.3.4.3. Plans de rémunération en actions

Conditions fixées par le Conseil d'administration relatives à la cession des actions attribuées aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, le ou la bénéficiaire du plan d'attribution d'actions de performance du 11 octobre 2023, s'il ou elle est mandataire social de la Société ou d'une société affiliée, sera tenu de conserver au nominatif au moins 30% des actions qui lui ont été attribuées jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs au cours de l'exercice 2025

Tableau 6 – Plans de rémunération en actions attribués à chaque mandataire social (nomenclature AMF)

Plans de rémunération en actions attribués à chaque mandataire social							
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° du plan et date	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valeur des actions selon la méthode utilisée pour les états financiers consolidés	Valeur des actions selon la méthode utilisée pour les états financiers consolidés	Date d'acquisition	Fin de la période d'incessibilité	Conditions de performance
Pierre Demonsant	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*
Loïc Sautour	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2025

Tableau 7 – Plans de rémunération en actions devenues disponibles au cours de l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social (nomenclature AMF)

Actions acquises par chaque mandataire social	N° du plan et date	Nombre d'actions libérées de la clause d'incessibilité au cours de l'exercice	Conditions d'acquisition
Pierre Demonsant	*n.a.*	*n.a.*	*n.a.*
Loïc Sautour	Plan du 11 octobre 2023	8 200 (1)	Conditions de performance présentées à la section 3.3.4.1. « Politique d'attribution d'options et de plans de rémunération en actions » du présent Document d'Enregistrement Universel.

(1) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, M. Loïc Sautour sera tenu de conserver sur son compte nominatif un nombre d'actions représentant 30% des actions qui lui ont été attribuées en vertu du règlement du plan applicable, à compter de l'expiration de la période d'acquisition des droits jusqu'à ce qu'il cesse d'être mandataire social de la Société.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Historique des attributions de plans de rémunération en actions

Tableau 10 – Historique des attributions de plans de rémunération en actions (nomenclature AMF)

	Historique des attributions de plans de rémunération en actions					
	Informations sur les plans de rémunération en actions					
Plans de rémunération en actions	Plan n°1[1]	Plan en date du 11 octobre 2023	Plan en date du 24 mai 2024	Plan en date du 29 juillet 2024	Plan n°1 du 2 juin 2025	Plan n°2 du 2 juin 2025
Date de l'assemblée générale des actionnaires	31 mai 2023	11 octobre 2023	15 avril 2024	15 avril 2024	15 avril 2024	15 avril 2024
Date des décisions du Président ou du Conseil d'administration	1er juin 2023	11 octobre 2023	24 mai 2024	29 juillet 2024	2 juin 2025	2 juin 2025
Nombre total d'actions attribuées (à la date d'attribution de l'action gratuite), dont le nombre attribué à :	257 200	121 500	215 445	60 000	106 586	13 560
Pierre Demonsant (Président du Conseil d'administration)	0	0	0	0	0	0
Loïc Sautour (Directeur général)	16 800	121 500[2]	0	0	0	0
Salariés de la Société ou d'une société du Groupe	0	0	215 445	60 000	106 586	13 560
Date d'acquisition des actions	1er juin 2024	11 octobre 2024[3], 11 octobre 2025[4] et 11 octobre 2026[5]	1er juin 2025	29 juillet 2025[6] et 29 juillet 2026[7]	2 juin 2026	2 juin 2027
Fin de la période d'incessibilité	1er juin 2025	11 octobre 2025[3], 11 octobre 2026[4] et 11 octobre 2027[5]	1er juin 2026	29 juillet 2026[6] et 29 juillet 2027[7]	2 juin 2027	n.a.
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2024 par :						
Pierre Demonsant (Président du Conseil d'administration)	0	0	0	0	0	0
Matthieu Delille	0	0	0	0	0	0
Yves Humblot	0	0	0	0	0	0
Loïc Sautour (Directeur général)	16 800	32 664	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou ayant expiré	2 400	28 336	551	6 168	0	0
Actions en circulation	0	60 500	0	35 000	106 586	13 560

[1] Les chiffres figurant dans cette colonne reflètent la division des actions via la division de la valeur nominale décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 26 septembre 2023.
[2] Pour plus de détails sur les attributions de plans de rémunération en actions, voir la section 3.3.4.1 « Politique d'attribution d'options et de plans de rémunération en actions » du présent Document d'Enregistrement Universel. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, Loïc Sautour sera tenu de conserver, sur son compte nominatif, un nombre d'actions représentant 30% des actions qui lui seront attribuées en vertu du règlement du plan, à compter de l'expiration de chaque période d'acquisition et jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.
[3] Cette date porte sur 10 500 actions attribuées le 11 octobre 2023.
[4] Cette date porte sur 50 500 actions attribuées le 11 octobre 2023.
[5] Cette date porte sur 60 500 actions attribuées le 11 octobre 2023.
[6] Cette date porte sur 25 000 actions attribuées le 29 juillet 2024.
[7] Cette date porte sur 35 000 actions attribuées le 29 juillet 2024.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.3.5. Montants mis en réserve ou accumulés pour le paiement de pensions, de retraites ou d'autres prestations

La Société n'a pas constitué de provisions pour le versement de pensions, de retraites ou d'avantages similaires au profit de ses dirigeants mandataires sociaux.

3.4. Informations complémentaires relatives à la gouvernance d'entreprise

3.4.1. Conventions et engagements réglementés et opérations avec des apparentés

Olhada est une société à responsabilité limitée détenue indirectement par Pierre Demonsant, Yves Humblot, Matthieu Delille et François Pelissolo, et leurs familles respectives.

Olhada est une société holding gérée par Pierre Demonsant, Yves Humblot et Matthieu Delille en qualité de cogérants. À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société et Olhada sont parties à une convention d'animation prévoyant la fourniture de services par Olhada à la Société (le « **Contrat de prestations de services** »). Aux termes du Contrat de prestations de services, Olhada fournit des services destinés à participer à la détermination de la stratégie de la Société, en s'appuyant sur l'expérience de longue date des cogérants d'Olhada, qui sont co-fondateurs de la Société et ont participé activement à son développement depuis sa création, en particulier dans les domaines suivants :

- s'agissant de Matthieu Delille, dans le domaine de la stratégie Cloud (extension géographique, cybersécurité, partenariats, stratégie environnementale) ;
- s'agissant d'Yves Humblot, en lien avec la stratégie commerciale de la Société (développement international, organisation des équipes, environnement concurrentiel, évolution du marché) ; et
- s'agissant de Pierre Demonsant, en lien avec la stratégie offre/produit (extension de l'offre et nouveaux produits, stratégie de vente incitative et croisée, éventuels partenariats et/ou acquisitions).

Les membres d'Olhada rencontrent le Directeur général de la Société et tout ou partie des membres du Core Executive Board au moins une fois par mois, au sein d'un Comité de pilotage stratégique. Les autres membres du Conseil d'administration de la Société se joignent à la réunion de ce Comité de pilotage stratégique au moins une fois par an dans le cadre d'un séminaire stratégique.

Olhada perçoit une rémunération annuelle composée d'un montant fixe de 2 millions d'euros (hors TVA). Il est précisé qu'Olhada a droit, sur justification, au remboursement des frais (notamment de déplacement) engagés dans le cadre de l'exécution des missions prévues dans le Contrat de prestations de services, dans la limite de 50 000 euros par an, étant précisé qu'au-delà de ce montant, ce remboursement devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de la Société.

Le Contrat de prestations de services a fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration de la Société le 26 septembre 2023 et a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 11 octobre 2023. Le Contrat de prestations de services est en cours d'exécution à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.4.2. Procédure d'évaluation des conventions courantes

Conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, sur recommandation du Comité d'Audit, le Conseil d'administration a adopté, lors de sa réunion du 20 décembre 2024, une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions conclues avec les parties intéressées portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales répondent à ces conditions (conventions courantes).

Cette procédure vise à identifier et qualifier, au moyen de critères, les conventions courantes conclues par la Société. Elle prévoit un examen régulier (au moins une fois par an) par un comité ad hoc composé du Directeur financier et du Directeur juridique du Groupe et s'applique avant la conclusion d'une convention et à l'occasion de toute modification, tout renouvellement ou toute résiliation, y compris pour les conventions considérées comme courantes au moment de leur conclusion, afin de s'assurer qu'elles continuent à remplir ces conditions. Tous les ans, le Conseil d'administration est informé de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations.

Le comité ad hoc a examiné l'ensemble des conventions courantes au titre de l'exercice 2025 et les résultats de l'évaluation ont été communiqués au Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2026.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.4.3. Délégations de pouvoirs et autorisations

Délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires pour augmenter le capital social (y compris toute utilisation faite au cours de l'exercice 2025) :

Nature de la résolution, date de l'assemblée générale des actionnaires (AG) qui l'a accordée et numéro de la résolution concernée	Durée maximum	Montant nominal maximum	Utilisation des autorisations/ délégations
Rachats d'actions			
Autorisation au Conseil d'administration aux fins de négociation des actions de la Société* AG du 19 juin 2025 17ème résolution	18 mois	Prix d'achat maximum : 55 euros Montant maximum disponible pour le programme de rachat d'actions : 385.132.000 euros	Utilisation au cours de l'exercice 2025 : 1,8 million d'euros affecté à un contrat de liquidité 518.019 actions rachetées réalisées entre le 1er septembre 2025 et le 23 octobre 2025 dans le cadre du programme de rachat d'actions pour un montant total de 9 999 979,54 euros (prix moyen de 19,30 euros)
Augmentation du capital social			
Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider de procéder à une augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (A) AG du 19 juin 2025 19ème résolution	26 mois	2 millions d'euros La somme de (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) est limitée à 2 millions d'euros	
Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider de procéder à une augmentation du capital de la Société via l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que les offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier* (B) AG du 19 juin 2025 20ème résolution	26 mois	0,7 million d'euros La somme de (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) est limitée à 2 millions d'euros	

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Nature de la résolution, date de l'assemblée générale des actionnaires (AG) qui l'a accordée et numéro de la résolution concernée	Durée maximum	Montant nominal maximum	Utilisation des autorisations/ délégations
Augmentation du capital social			
Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider de procéder à une augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) (C) AG du 19 juin 2025 21ème résolution	26 mois	0,7 million d'euros La somme de (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) est limitée à 2 millions d'euros	
Autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (D) AG du 19 juin 2025 22ème résolution	26 mois	15% de l'émission initiale La somme de (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) est limitée à 2 millions d'euros	
Autorisation accordée au Conseil d'administration aux fins de décider de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (E) AG du 19 juin 2025 23ème résolution	26 mois	10% du capital social à la date de l'opération La somme de (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) est limitée à 2 millions d'euros	
Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider de procéder à une augmentation du capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes AG du 19 juin 2025 24ème résolution	26 mois	50 millions d'euros (plafond indépendant)	

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Nature de la résolution, date de l'assemblée générale des actionnaires (AG) qui l'a accordée et numéro de la résolution concernée	Durée maximum	Montant nominal maximum	Utilisation des autorisations/ délégations
Augmentation du capital social			
Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider de procéder à une augmentation du capital de la Société via l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées aux adhérents de plans d'épargne (F) AG du 19 juin 2025 25ème résolution	26 mois	1% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration La somme de (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) est limitée à 2 millions d'euros	
Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider de procéder à une augmentation du capital de la Société via l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées à une catégorie de personnes (des salariés étrangers du Groupe, de tout fonds ou organisme ou établissement bancaire, ou entité affiliée à un tel organisme dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'actionnariat salarié) (G). AG du 19 juin 2024 26ème résolution	18 mois	1% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration La somme de (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) est limitée à 2 millions d'euros Étant précisé que ce montant s'impute sur le montant maximum visé au (F) ci-dessus.	
Attribution de plans de rémunération en actions			
Autorisation accordée au Conseil d'administration aux fins de procéder à des attributions de plans de rémunération en actions existantes ou à émettre au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux AG du 15 avril 2024 20ème résolution **Cette autorisation n'est plus en vigueur depuis le 19 juin 2025. Cette autorisation a été remplacée par une nouvelle autorisation de même nature cf. (H) ci-dessous**	38 mois	2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, sous réserve de ne pas dépasser 0,2% du capital social pour les mandataires sociaux (plafond global adopté lors de l'AG du 15 avril 2024)	Utilisation au cours de l'exercice 2024 : 120 146actions attribuées, soit environ 0,17% du capital social à la date d'attribution

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Nature de la résolution, date de l'assemblée générale des actionnaires (AG) qui l'a accordée et numéro de la résolution concernée	Durée maximum	Montant nominal maximum	Utilisation des autorisations/ délégations
Réduction du capital social			
Autorisation accordée au Conseil d'administration aux fins de procéder à des attributions de plans de rémunération en actions existantes ou à émettre au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux (H) AG du 19 juin 2025 27ème résolution	38 mois	2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, sous réserve de ne pas dépasser 0,2% du capital social pour les mandataires sociaux La somme de (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) est limitée à 2 millions d'euros	
Autorisation accordée au Conseil d'administration aux fins de réduire le capital social par annulation d'actions propres* AG du 19 juin 2025 18ème résolution	26 mois	Dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois	

3.4.4. Modalités particulières de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées et se réunissent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires, conformément à la loi applicable et aux statuts, sur présentation d'une pièce d'identité et de l'enregistrement des actions à son nom ou au nom d'un intermédiaire agissant pour son compte dans les conditions prévues par la loi.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital exigée par la loi, agissant dans les conditions et délais prévus par celle-ci, peuvent requérir l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

Les actionnaires qui n'assistent pas en personne à l'assemblée générale des actionnaires peuvent choisir l'une des trois options suivantes, conformément aux dispositions prévues par les lois et règlements applicables :

- donner procuration à un autre actionnaire, à son/sa conjoint(e) ou à son/sa partenaire civil(e) ou à toute autre personne ; ou
- voter par correspondance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de vote.

Dans les conditions prévues par les lois et règlements applicables, le Conseil d'administration peut organiser la participation et le vote des actionnaires aux assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification. Si le Conseil d'administration décide d'exercer ce droit pour une réunion donnée, cette décision sera mentionnée dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent aux réunions par vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication visé ci-dessus sont réputés présents, à la discrétion du Conseil d'administration.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. À défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les fonctions de scrutateur sont exercées par les deux membres présents à l’assemblée qui disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent ces fonctions. Le bureau nomme le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Une feuille de présence est établie dans les conditions prévues par la loi.

L’assemblée générale ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, afin de statuer sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés.

Les assemblées générales ordinaires ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance ou par voie de télécommunication électronique possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n’est requis.

Les décisions de l’assemblée générale ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux rattachés aux actions pour lesquelles l’actionnaire n’a pas pris part au vote, s’est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les assemblées générales extraordinaires ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance ou par voie de télécommunication électronique possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois à celle à laquelle elle avait été convoquée, avec la même exigence de quorum d'un cinquième.

Les décisions de l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les votes exprimés ne comprennent pas ceux rattachés aux actions pour lesquelles l’actionnaire n’a pas pris part au vote, s’est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Toutefois, en cas d’augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, l’assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut, en aucun cas, augmenter les engagements des actionnaires, sauf accord unanime de ces derniers.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d’administration, par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général ou par le Secrétaire de l’assemblée.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.4.5. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, la Société doit présenter et, le cas échéant, expliquer les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange. Il s'agit notamment des accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

À la connaissance de la Société, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sont les suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes les informations à cet égard sont décrites au chapitre 7 du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, à l'exception de la sanction prévue à l'article 10 des statuts de la Société en cas de non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires (3% du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'à 50% du capital ou des droits de vote) ;
- il n'existe aucune restriction statutaire aux transferts d'actions. Il existe toutefois des restrictions extrastatutaires décrites à la section 3.1.2.6 « Éthique professionnelle » du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes ou autres engagements conclus entre actionnaires ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, étant précisé que l'article 11 des statuts de la Société prévoit un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat salarié avec des droits de contrôle qui ne seraient pas exercés par les salariés ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 13 des statuts de la Société ;
- s'agissant des pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations et autorisations financières en cours de validité sont décrites dans le présent Document d'Enregistrement Universel au paragraphe 3.4.3 « Délégations de pouvoirs et autorisations » du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- les modifications des statuts de la Société sont effectuées conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- il n'existe pas d'accords significatifs conclus par la Société qui soient modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
- les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions du Président et du Directeur général sont décrits aux sections 3.3.2.1 « Rémunération du Président du Conseil d'administration » et 3.3.2.3 « Rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2026 » du présent Document d'Enregistrement Universel . Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale appelée à approuver les états financiers pour l'année close au 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société PLANISWARE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION D'ANIMATION ET DE SERVICES - OLHADA

Entité et personnes concernées :

Cette convention a été conclue avec la société OLHADA, holding animatrice détenant plus de 10% du capital de sa Filiale PLANISWARE. Elle est représentée par Monsieur Pierre DEMONSANT, cogérant, avec Messieurs Yves HUMBLOT et Matthieu DELILLE.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Objet :

La société OLHADA assure l'animation effective de sa filiale. Ses services portent sur :

- Le conseil et l'assistance en matière de mise en œuvre d'orientations stratégiques, de diversification et de développement de la Filiale et de son groupe, d'opérations de croissance externe, de cessions, d'acquisition, de regroupements d'entreprises ou de moyens, de diagnostics et conseils sur les marchés d'activité de la Filiale et de son groupe ;
- L'étude des opportunités de développement et d'affaires de la Filiale et de son groupe ;
- Le conseil dans la réalisation d'opérations complexes en matière juridique, fiscale, sociale, comptable et financière ou de communication ;
- Le conseil sur la politique financière et sur l'appel éventuel au financement externe à long terme du groupe tant en France qu'à l'étranger ;
- Le conseil et l'assistance pour la sélection et le recrutement des cadres dirigeants de la Filiale et de son groupe.

Modalités :

Les modalités de la convention sont les suivantes :

- Une durée de cinq années commençant à courir à compter de la date de la transformation de la société en société anonyme, renouvelable ensuite pour des périodes identiques par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois au moins avant la date d'expiration du présent contrat ;
- La mise en place d'un comité de suivi stratégique réunissant des représentants de OLHADA et des membres du comité exécutif de PLANISWARE, se réunissant au moins une fois tous les trimestres et à chaque fois que cela est nécessaire pour échanger sur les sujets stratégiques ;
- Une rémunération fixée à 2 millions d'euros par an. Il est précisé que la société OLHADA aura droit, sur justification, au remboursement des frais (notamment les frais de déplacement) exposés dans le cadre de l'accomplissement des missions prévues par la présente convention, dans la limite d'un montant de 50 000 euros par an, étant précisé qu'au-delà de ce montant, un tel remboursement requerra l'accord préalable écrit de PLANISWARE.

Au titre de l'exercice 2025, le montant facturé par la société OLHADA à PLANISWARE s'est élevé à 2 millions euros hors taxe.

Intérêt pour la société :

Il a été estimé par le Conseil d'administration, qu'il est dans l'intérêt de la Société de pouvoir bénéficier des services envisagés d'être rendus par OLHADA, et que sa conclusion est conforme à l'intérêt social.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Levallois-Perret, le 8 avril 2026

KPMG S.A.	Forvis Mazars S.A.
Jean-Pierre Valensi	Jessica Cluzeau
Associé	Associée

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4. Facteurs de risque et gestion des risques

4.1. Introduction à l'analyse des risques

À une époque marquée par des avancées technologiques rapides et une dynamique de marché en constante évolution, Planisware reconnaît toute l'importance d'un cadre de gestion des risques solide. L'approche adoptée par la Société consiste à identifier, à évaluer et à atténuer les risques qui pourraient avoir un impact sur les objectifs stratégiques du Groupe, son efficacité opérationnelle et son intégrité globale. Cela permet au Groupe de contrôler et de sécuriser ses activités et de gérer au mieux ses opérations. Planisware s'appuie sur une approche itérative et incrémentale afin d'améliorer de manière constante son système d'analyse et de gestion des risques, ainsi que les procédures de contrôle interne.

Cette analyse des risques est menée en interne par des experts dans différents domaines afin de garantir une évaluation globale et exhaustive des risques. Différents départements et parties prenantes sont impliqués dans l'exercice, notamment les départements Contrôle Interne, Juridique et Finance, ainsi que la direction générale.

L'objectif est d'améliorer la capacité du groupe à faire face aux incertitudes et à tirer parti des nouvelles opportunités, afin de garantir une valeur à long terme pour ses parties prenantes.

Méthodologie

Ce document reflète l'engagement de Planisware envers le cadre de référence de l'AMF en matière de gestion des risques, en utilisant le guide de mise en œuvre pour assurer des stratégies de mitigation des risques complètes et efficaces.

Il est important de bien comprendre et de gérer les risques pour soutenir la croissance et l'innovation. Le processus de cartographie des risques de Planisware est un élément essentiel de son cadre global de gestion des risques. Il permet de visualiser, de façon claire et structurée, les risques qui pourraient avoir un impact sur ses opérations commerciales et ses objectifs stratégiques.

Le Groupe a mis au point un système de cartographie des risques afin d'anticiper et d'atténuer les principaux risques liés à ses activités. Le processus de cartographie des risques, initié pour la première fois en 2017 afin de recenser les risques liés aux systèmes de sécurité, a été appliqué plus largement à partir de début 2023. Ce périmètre élargi a permis d'identifier les principaux risques auxquels le Groupe est exposé et d'évaluer leur impact potentiel en tenant compte de leur criticité, à savoir de leur impact financier et de leur probabilité d'occurrence. Les risques inclus dans la cartographie des risques sont évalués en termes de criticité pour le Groupe et l'estimation des risques est calculée en tenant compte des valeurs d'impact attendues en fonction de l'impact financier gravité et de la probabilité d'occurrence.

La démarche de cartographie des risques de Planisware intègre les éléments clés suivants :

1. **Identification des principaux risques** : identification systématique des risques dans tous les domaines de l'entreprise, en s'appuyant sur des sources internes et externes afin d'obtenir un profil de risque complet.

2. **Catégorisation des risques** : catégorisation des risques bruts identifiés en fonction de leur nature et de leur impact potentiel, ce qui permet de les hiérarchiser et de les traiter efficacement.

3. **Évaluation et notation** : évaluation de chacun des risques et attribution d'une note en fonction de sa probabilité et de son impact potentiel, en utilisant un système de notation standardisé afin d'assurer la cohérence et l'objectivité.

4. **Visualisation et reporting** : visualisation des résultats de l'évaluation des risques au travers de cartographies détaillées des risques, qui mettent en évidence les risques les plus importants et leur interdépendance. Ces cartographies ont vocation à être mises à jour et revues régulièrement.

5. **Stratégies de mitigation et gestion des risques** : pour chacun des risques identifiés, élaboration et mise en œuvre de stratégies d'atténuation sur mesure visant à réduire sa probabilité et son impact. Ces stratégies font l'objet d'un suivi continu et d'ajustements si nécessaire.

Dans cette évaluation des risques, les risques clés ont été identifiés et des mesures d'atténuation ont été mises en œuvre pour passer du risque brut au risque net. Ces mesures garantissent que les impacts potentiels sont minimisés, ce qui améliore la résilience et la stabilité globales.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

En utilisant un processus structuré de cartographie des risques, Planisware vise à renforcer sa capacité à anticiper et à répondre aux défis potentiels, ce qui lui permet de protéger ses actifs et de garantir le succès à long terme de son organisation.

Concernant les risques liés à l'ESG, Planisware a réalisé une analyse de double matérialité en 2024 afin d'évaluer à la fois l'impact sociétal potentiel du Groupe et les risques et opportunités financiers associés aux sujets ESG. Pour plus de détails, se référer au Chapitre 5 (Rapport de durabilité) – Section 5.1.4 « Gestion des impacts, des risques et des opportunités ».

4.2. Facteurs de risques

Suite à l'analyse et à la cartographie des risques prenant en compte différents éléments tels que le contexte économique, l'activité et les zones géographiques dans lesquelles elle opère, Planisware a décidé de ne présenter, dans la présente Section 4.2, que les risques majeurs, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, ses résultats, son activité ou sa réputation. Cette présentation des facteurs de risques n'a pas vocation à être exhaustive, Planisware considérant qu'il existe d'autres risques mais qu'ils n'auraient pas d'impact significatif sur l'organisation.

NIVEAU DE RISQUES	
Elevé	● ● ●
Moyen	● ● ○
Faible	● ○ ○

CATEGORIE DE RISQUES	DESCRIPTION DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE
Risques Sécurité & Infrastructures	Violation des mesures de sécurité	● ● ●
	Retards ou interruptions dans l'approvisionnement des serveurs ou des pièces de rechange	● ● ●
	Pannes d'infrastructure ou de logiciels	● ● ●
Risques RH	Perte des personnes clés	● ● ○
	Gestion des talents	● ● ●
Risques Stratégiques	Domaine hautement concurrentiel	● ● ●
	Conditions économiques et de marché	● ● ○
	Catastrophes naturelles	● ● ○
Risques Opérationnels	Inefficacité de la stratégie commerciale – Changement de tendance de croissance	● ● ●
	Inefficacité de la stratégie commerciale – Échec à maintenir et à développer le flux de revenus	● ● ○
	Expansion internationale	● ● ○
	Gestion des opérations– Gestion inefficace de la croissance	● ● ○
	Gestion des opérations – Incapacité à anticiper la demande sur les produits	● ● ○
	Gestion des opérations – Cycles de vente longs et variables	● ● ○
	Innovation – Incapacité à développer de nouveaux produits	● ● ○
	Innovation – Incapacité à maintenir sa marque	● ● ○
Risques Règlementaires	Changement de régime fiscal	● ● ○
	Protection de la protection intellectuelle	● ● ○
	Utilisation de logiciels open source	● ● ○
Risques Financiers	Fluctuations des taux de change	● ● ○

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4.2.1. Risques Sécurité et Infrastructures

Violation des mesures de sécurité

Description du risque

Toute violation des mesures de sécurité, tout accès non autorisé aux informations de la Société ou tout incident de cybersécurité pourrait engager la responsabilité de Planisware ou de ses clients ou porter atteinte à leur réputation et pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Planisware à fournir des services adéquats à ses clients.

En tant que fournisseur de « Software as a Service » (« SaaS »), Planisware collecte et traite une quantité importante d'informations sensibles sur ses clients (y compris, mais sans s'y limiter, des données sur les projets, des business plans et des secrets commerciaux) sur les serveurs hébergeant ses différentes plateformes SaaS. Un nombre limité de serveurs basés en Europe, aux États-Unis et en Asie sont utilisés pour stocker toutes les informations internes à la Société, y compris les données commerciales, les données relatives aux employés et les secrets commerciaux de Planisware et de ses filiales.

À l'instar d'autres sociétés opérant dans le secteur des solutions SaaS, Planisware peut faire l'objet de tentatives d'accès à ses systèmes et à ses données par des acteurs malveillants. Ces tentatives incluent le piratage, les logiciels malveillants, les logiciels rançonneurs, les attaques par déni de service et l'exploitation des appareils connectés à Internet, entre autres. L'objectif de ces attaques est souvent d'obtenir un accès non autorisé à des informations confidentielles ou sensibles, de les acquérir ou de perturber la fourniture de services. En outre, ces attaques peuvent menacer la fiabilité des services de Planisware et compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes de Planisware et de ses clients (y compris les informations stockées ou traitées au sein de leurs systèmes).

L'intégration de systèmes d'intelligence artificielle dans les logiciels Planisware et son utilisation intensive peuvent exposer à des fuites de données, des divulgations d'informations sensibles et des menaces liées à la cybersécurité.

Par ailleurs, les actions menées par des employés, des prestataires de services, des partenaires, des sous-traitants ou d'autres tiers, qu'elles soient malveillantes ou commises par erreur, pourraient affecter la sécurité des systèmes de Planisware et des informations sensibles traitées par Planisware. Ces actions pourraient entraîner des failles de sécurité accidentelles ou volontaires, des incidents ou d'autres accès non autorisés aux systèmes d'information de Planisware par des tiers. Un tel accès non autorisé pourrait conduire à l'appropriation illicite, à la divulgation par inadvertance ou à d'autres utilisations non autorisées d'informations exclusives ou confidentielles.

Toute violation des mesures de sécurité, tout accès non autorisé aux informations de la Société ou tout incident de cybersécurité pourrait causer des dommages substantiels à Planisware ou à ses clients, y compris, mais sans s'y limiter :

- l'accès non autorisé aux sites, aux réseaux, aux systèmes et aux comptes de Planisware ou de ses clients ;
- l'accès non autorisé et l'appropriation illicite de données personnelles ou d'autres informations confidentielles ou exclusives de Planisware, de ses clients ou d'autres tiers avec lesquels Planisware entretient une relation commerciale ;
- l'interruption des services aux clients ou des opérations de Planisware ;
- les virus, vers informatiques, logiciels espions ou autres logiciels malveillants provenant des plateformes, applications mobiles, réseaux ou systèmes de Planisware ;
- la suppression ou la modification de contenus ou l'affichage de contenus non autorisés sur les plateformes de Planisware ;
- l'interruption, la perturbation ou le dysfonctionnement des opérations ;
- les coûts liés à la réparation des failles de sécurité, au déploiement de personnel supplémentaire et de technologies de protection, ainsi qu'aux réponses aux enquêtes gouvernementales, aux demandes de renseignements et à la couverture médiatique qui en découlent.

Par ailleurs, Planisware s'appuie sur des outils logiciels tiers pour protéger ses serveurs et ses systèmes informatiques des cyberattaques et des failles de sécurité, notamment des logiciels antivirus, des solutions de surveillance et des outils de détection. Malgré la mise en place de mesures de sécurité, Planisware ne contrôle

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

pas entièrement les mécanismes utilisés par ces tiers afin d'assurer la sécurité de ses systèmes. Par conséquent, le Groupe ne peut garantir que les mesures sont adéquates ou fonctionneront correctement à tout moment. Si l'un de ces fournisseurs tiers cesse de fournir ces logiciels ou technologies de sécurité, Planisware devra trouver rapidement un fournisseur alternatif ou développer la technologie en interne. Dans les deux cas, il existe un risque d'interruption des opérations.

Dans un tel scénario, Planisware pourrait ne pas être en mesure de remédier à une telle défaillance sans l'aide d'un fournisseur tiers, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour la Société et des retards importants en termes de fourniture de services, impactant ainsi la disponibilité des plateformes et des systèmes de Planisware auprès des clients. Planisware peut également devoir changer de fournisseur, ce qui pourrait entraîner des interruptions de service et une augmentation des coûts. De plus, comme le paysage des menaces et les solutions de sécurité évoluent rapidement, Planisware peut avoir besoin d'engager des fournisseurs tiers supplémentaires ou disposant de compétences plus ciblées pour effectuer des mises à jour et des améliorations afin de protéger au mieux la sécurité de ses systèmes. Si les frais liés aux fournisseurs tiers venaient à augmenter de manière significative, ou s'il n'y avait pas ou peu d'alternatives disponibles, Planisware pourrait faire face à une hausse de ses dépenses dans ce domaine.

Les failles de cybersécurité, qu'elles soient directes ou qu'elles résultent de la défaillance de systèmes de sécurité tiers, pourraient entraîner des atteintes à la sécurité et des incidents de cybersécurité préjudiciables susceptibles d'avoir un impact sur la réputation, le chiffre d'affaires et les perspectives commerciales de Planisware.

Gestion du risque

Système de management de la sécurité de l'information (SMSI)

Le Groupe utilise des solutions Cloud et tierces dans le cadre de ses efforts continus pour assurer la sécurité de ses systèmes et infrastructures informatiques. Le Groupe met régulièrement à jour et surveille ces solutions et systèmes, notamment pour faire face à la nature de plus en plus sophistiquée des cybermenaces.

Planisware utilise un système de management de la sécurité de l'information (« SMSI ») afin de gérer la sécurité de l'information de ses systèmes. Elle réalise des audits internes trimestriels pour s'assurer de l'adéquation de son SMSI et fait appel à des tiers pour effectuer des audits annuels afin de maintenir les certifications ISO 27001 et ISO 27002[1] et de publier des rapports de conformité SOC2. Le SMSI, qui s'applique globalement, est revu annuellement et régulièrement mis à jour pour refléter l'évolution des activités du Groupe et les types d'actes malveillants observés. Il vise à recenser les infrastructures critiques, à formuler les objectifs du Groupe en matière de sécurité de l'information et à identifier, mettre en œuvre et actualiser les mécanismes et procédures en place afin d'atteindre et de maintenir les niveaux de sécurité adéquats, conformément aux certifications applicables.

Le Groupe veille à la sécurité de l'information en déployant une approche industrielle à grande échelle de la sécurité, notamment via des certifications, des contrôles internes et des audits externes, pour obtenir les certifications de conformité les plus importantes et de se positionner en tant que leader de confiance dans son domaine d'activité. En outre, le SMSI de Planisware comprend des mesures spécifiques qui intègrent des contrôles de sécurité et de confidentialité dans les différentes phases de développement des produits, ainsi que des évaluations et des améliorations continues de la sécurité pendant et après la phase de développement.

Le Groupe s'assure de la robustesse de son SMSI via la mise en place de mesures individuelles applicables à l'ensemble des collaborateurs et des appareils, telles que le contrôle strict des applications de la matrice d'accréditation (par exemple, l'accès n'est accordé aux membres de l'équipe qu'après examen et en fonction des besoins), des procédures d'authentification renforcées (par exemple, MFA), le déploiement de correctifs de sécurité sur tous les composants de l'infrastructure et des logiciels, le stockage centralisé des documents pour éviter le stockage local et réduire le risque d'attaques par des logiciels rançonneurs, des sauvegardes fréquentes dans des lieux distincts pour atténuer l'impact des logiciels rançonneurs, la détection et la correction des vulnérabilités des logiciels et le déploiement de politiques de prévention contre les virus et les fuites de données (par exemple, cryptage des terminaux et solutions antivirus, filtrage du réseau et du trafic, sécurité des courriels).

Le suivi du SMSI relève de la responsabilité du *Chief Information Security Officer* (« CISO »), qui rend compte au *Core Executive Board*, qui vérifie lui-même la cohérence du contenu du SMSI avec les objectifs stratégiques

[1] *La norme ISO27002 est un ensemble de lignes directrices de management de la sécurité de l'information destinées à aider une organisation à mettre en œuvre, maintenir et améliorer son système de management de la sécurité de l'information. La norme ISO27002 est destinée à fonctionner avec la norme ISO27001, qui définit les exigences relatives à l'établissement, à la mise en œuvre, au maintien et à l'amélioration d'un SMSI.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

et les certifications du Groupe. Une équipe de sécurité, placée sous la supervision du CISO, contrôle et évalue la mise en œuvre effective des mesures du SMSI, gère les incidents de sécurité et élabore des méthodes pour identifier et atténuer toute menace liée au système de sécurité.

Le SMSI s'applique à toutes les sociétés du Groupe, aux collaborateurs, aux fournisseurs, aux prestataires de services, aux sous-traitants et aux utilisateurs des systèmes d'information. Planisware veille à ce que les collaborateurs soient formés et sensibilisés aux risques de sécurité informatique, de l'utilisation de l'intelligence artificielle, et aux politiques de cybersécurité, y compris les derniers développements du SMSI et les meilleures pratiques de sécurité. Afin de sensibiliser en permanence ses collaborateurs à la sécurité, le Groupe réalise des tests d'intrusion sur une base annuelle afin d'évaluer la robustesse de la sécurité de l'information de ses systèmes, y compris des campagnes de simulation de cyberattaques conçues pour reproduire des scénarios de sécurité sophistiqués. En outre, le Groupe souscrit une assurance « cybersécurité » conforme aux normes du secteur (comme décrit plus en détail dans le Chapitre 4 – Section 4.3.3). La prise en compte des bonnes pratiques de sécurité pour le développement des systèmes IA permettent de limiter les risques identifiées.

Le Groupe s'appuie également sur des agences de notation de sécurité externes qui réalisent des évaluations et des notations indépendantes de façon continue. Les notations de sécurité, ou notations cyber, sont des mesures objectives et dynamiques des performances du Groupe en matière de sécurité, fondées sur des données. Elles donnent une vue d'ensemble de la position globale du Groupe en matière de cybersécurité. Ces fournisseurs externes de notation de la sécurité (tels que *SecurityScorecard*) utilisent des méthodologies de notation exclusives lorsqu'ils publient le classement d'une organisation en matière de cybersécurité.

Outre les politiques en place et le suivi du SMSI, le Groupe s'efforce en permanence d'assurer des niveaux de redondance appropriés au niveau de ses systèmes et équipements informatiques critiques afin de minimiser les conséquences d'incidents liés à la sécurité de l'information de ses systèmes suite à des problèmes techniques ou à des défaillances. Cela comprend la redondance des principaux équipements du Groupe, notamment les centres de données (sites multiples, résilience de l'approvisionnement en énergie), mais aussi les équipements de réseau, les capacités en matière de sécurité, de stockage et de sauvegarde, ainsi que les systèmes de services essentiels (notamment le réseau privé virtuel (VPN), le courrier électronique et les plateformes administratives). Le Groupe veille également à assurer une sauvegarde systématique des données hébergées sur des serveurs passifs, ce qui permet de restaurer rapidement, si nécessaire, les données affectées en cas d'incident. Le Groupe a également mis en place un plan d'actions de reprise après sinistre qui compte des lignes directrices et des procédures à suivre en cas d'incident majeur non résolu par des infrastructures redondantes.

Retards ou interruption dans l'approvisionnement des serveurs ou des pièces de rechange

Description du risque

Planisware peut subir des retards ou des perturbations dans l'approvisionnement en serveurs ou en pièces de rechange pour serveur, y compris les microprocesseurs, qui peuvent faire l'objet d'une pénurie au niveau mondial, ou dans l'accès à des logiciels de virtualisation provenant de tiers.

Bien que les serveurs de Planisware soient situés dans des centres de données loués physiquement à des tiers, le Groupe conserve le contrôle et la responsabilité de ses serveurs, de l'acquisition à l'installation en passant par la maintenance, ce qui l'oblige à surveiller activement les opérations des centres de données. Le Groupe a connu et peut connaître à l'avenir des retards et des perturbations dans l'approvisionnement en pièces de rechange pour serveur, et toute difficulté à se procurer les pièces de rechange pour serveur nécessaires (ou les serveurs eux-mêmes) pourrait avoir une incidence sur sa capacité à mener ses activités commerciales dans des conditions normales. En particulier, ces serveurs utilisent des puces de microprocesseur provenant de plusieurs grands fabricants mondiaux. Le marché mondial des puces pour microprocesseur a connu des pénuries et des retards importants ces dernières années et reste tendu pour diverses raisons, notamment une demande élevée et continue liée à l'utilisation des technologies de l'information dans divers segments de la consommation et de l'industrie, un manque de matières premières utilisées dans la production de puces électroniques et des contraintes au niveau de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Il existe également un nombre limité de fournisseurs de puces pour microprocesseur et de composants électroniques dans le monde, et certains d'entre eux sont situés sur des marchés d'Asie de l'Est susceptibles d'être perturbés pour des raisons géopolitiques (en particulier l'escalade potentielle des tensions entre la Chine et les États-Unis). Si Planisware n'est pas en mesure d'obtenir un nombre suffisant de pièces de rechange pour serveur (y compris des puces pour microprocesseur), elle peut être amenée à réutiliser des pièces de rechange issues de serveurs démantelés afin de réparer ses serveurs ou de se procurer des serveurs recyclés ou reconditionnés. Les serveurs ou pièces de rechange réutilisés peuvent présenter des caractéristiques moins performantes et subir davantage de perturbations que les nouveaux serveurs.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

En outre, dans certains cas, le Groupe ne peut s'appuyer que sur un nombre limité de fournisseurs, comme par exemple pour son accès aux logiciels de virtualisation. Les logiciels de virtualisation (qui permettent à des machines individuelles d'exploiter plusieurs « serveurs virtuels ») et les solutions open source permettent à Planisware à gérer l'accès aux données et de traiter les opérations en fonction des différents besoins des clients et des niveaux de sensibilité des données. Le Groupe se procure ses logiciels de virtualisation auprès d'un fournisseur unique, leader sur le marché, qui fournit des machines virtuelles pour créer des versions logicielles, ou « virtuelles », d'ordinateurs et de processeurs. Ce fournisseur est également tributaire de la disponibilité des serveurs et autres matériels afin de fournir ses logiciels. S'il était contraint de changer de fournisseur pour quelque raison que ce soit, ou si ce fournisseur augmentait ses prix ou interrompait ses services, le Groupe serait confronté à des charges opérationnelles pour trouver d'autres fournisseurs ou pour engager des fournisseurs supplémentaires, ou à des difficultés potentielles pour compenser l'augmentation des coûts. Cela peut conduire à une détérioration de la qualité du service ou à des interruptions de service, ce qui pourrait augmenter le risque de résiliation des clients et d'atteinte à la réputation de la Société, ainsi qu'à des taux de maintenance plus élevés et plus coûteux, ce qui pourrait à son tour avoir un effet négatif important sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Planisware.

Gestion du risque

Pour limiter le risque de rupture d'approvisionnement, le Groupe s'assure de disposer de plusieurs fournisseurs pour les pièces principales de ses serveurs, diversifie leur origine géographique pour atténuer l'impact des événements locaux sur ses besoins en approvisionnement et identifie des fournisseurs nouveaux ou alternatifs qui sont bien placés pour répondre à ses besoins à court et à long terme. Comme elle possède et entretient ses serveurs, Planisware anticipe ses besoins futurs en équipement, en termes de nouveaux serveurs, de pièces de rechange pour serveur et de puces électroniques, et anticipe tout besoin d'achat pour tirer parti de la disponibilité et des prix. Le Groupe suit ses besoins en approvisionnement à un horizon donné (généralement pour des périodes de six mois, avec une révision mensuelle de ces prévisions) et travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs afin d'anticiper tout retard ou pénurie dans la production et la livraison de serveurs ou de pièces de rechange.

Outre la fourniture de nouveaux serveurs et de pièces de rechange pour serveur, le Groupe a mis en place des chaînes de recyclage dans l'ensemble de ses activités en réutilisant les serveurs ou pièces de rechange usagés provenant des équipements actuels de ses centres de données ou de ses serveurs, ou en achetant des pièces recyclées auprès de fournisseurs spécialisés sur le marché. Les équipes de Planisware rencontrent régulièrement le fournisseur d'ordinateurs portables de la Société afin de sélectionner la nouvelle configuration d'ordinateur portable (en fonction des aspects liés au recyclage).

Pannes d'infrastructure ou de courant

Description du risque

L'incapacité à gérer l'infrastructure des services ou les logiciels pourrait entraîner des pannes de plateforme réelles ou perçues, des interruptions de service ou des problèmes de performance (y compris en raison d'erreurs, de vulnérabilités ou de bogues) dans la technologie ou les logiciels de Planisware, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et les résultats d'exploitation de Planisware.

L'activité de Planisware nécessite des investissements importants et un personnel dûment formé dans le cadre de la maintenance de son infrastructure et de ses logiciels basés sur le Cloud afin de maintenir la fonctionnalité continue d'un modèle opérationnel complexe, capable de traiter de grands volumes de contenus et de données à l'échelle mondiale. Malgré les ressources importantes allouées pour garantir une performance de qualité, Planisware peut subir des pannes de plateforme, des interruptions de service ou des problèmes de performance qui pourraient entraver sa capacité à fournir des services à ses clients. Au fur et à mesure que Planisware accroît sa base clients, la complexité de la mise à l'échelle et l'augmentation de la demande sur ses plateformes pourraient entraîner des ralentissements du système ou des interruptions dans la disponibilité des services, en particulier en cas d'incapacité à anticiper le besoin de ressources supplémentaires. Si les clients ne peuvent pas accéder à la plateforme ou sont confrontés à des ralentissements, cela peut entraîner la perte de clients ou de partenaires commerciaux et nécessiter une indemnisation contractuelle, y compris le paiement de pénalités ou autres formes de dommages-intérêts compensatoires.

La technologie logicielle sous-jacente et s'intégrant aux plateformes de Planisware est, par nature, complexe et peut contenir ou provoquer des défauts ou des erreurs majeurs. Des erreurs, des défaillances, des vulnérabilités ou des bogues se sont produits par le passé et peuvent se produire à l'avenir, en particulier lorsque des mises à jour sont déployées ou que de nouvelles fonctionnalités, intégrations ou capacités sont mises en place. Ces problèmes peuvent n'être découverts qu'après la sortie de nouvelles fonctionnalités,

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

intégrations ou capacités. En outre, certains aspects techniques des logiciels ou de l'infrastructure de Planisware peuvent s'avérer plus difficiles ou plus coûteux à mettre à l'échelle afin de répondre aux besoins d'une base clients, d'équipes et d'organisations plus importantes, ce qui pourrait entraîner des défaillances de service ou une réduction des performances.

Les serveurs de Planisware sont situés dans des centres de données de colocation également appelés centres de données multi-locataires (« MTDC »), ou encore « *ping-power-pipe* ». Planisware utilise un fournisseur MTDC (à l'exception d'un centre de données hébergé par un autre fournisseur) qui loue un espace physique à Planisware, y compris des baies ou des espaces au sol qui permettent à Planisware d'accéder à des ordinateurs à distance (« *ping* ») et qui sont fournis avec de l'énergie électrique (« *power* ») et des connexions Internet (« *pipe* »). La R&D et les solutions logicielles internes de Planisware sont entièrement informatisées et leur efficacité dépend du bon fonctionnement de systèmes logiciels et matériels intégrés particulièrement complexes. Cependant, ces systèmes pourraient ne pas fonctionner sans interruption. Toute défaillance des installations MTDC à fournir la qualité requise au niveau des services de réseau, d'électricité et d'écosystème de communication pourrait avoir un impact sur les opérations de Planisware (par exemple, des procédures de back-up automatisées ou de refroidissement de secours déficientes ou des procédures d'alimentation de secours insuffisantes, obsolètes ou mal configurées). En outre, si le Groupe était contraint de changer de fournisseur MTDC pour quelque raison que ce soit, les opérations de Planisware pourraient être perturbées durant cette phase de transition, ce qui pourrait augmenter le risque de résiliation des clients et d'atteinte à la réputation, et Planisware pourrait encourir des coûts supplémentaires en conséquence.

En outre, les matériels, les logiciels et l'infrastructure utilisés par Planisware pour exploiter des fonctions commerciales critiques peuvent être achetés, concédés sous licence ou loués à des tiers. Si l'un de ces matériels, logiciels ou infrastructures tiers n'était plus disponible à des conditions commercialement raisonnables, Planisware et ses clients pourraient subir des interruptions d'activité. En outre, les retards ou les complications liés à la transition de fonctions commerciales essentielles d'un produit tiers à un autre, ou toute erreur ou défaut dans le matériel, les logiciels ou l'infrastructure de tiers, pourraient entraîner des erreurs ou des défaillances de performance sur les plateformes de Planisware.

Ces problèmes pourraient avoir diverses conséquences négatives, notamment une interruption de la disponibilité des services, une publicité négative, une mauvaise expérience des utilisateurs, la perte ou la fuite de données personnelles et organisationnelles, une moindre acceptation par le marché, une baisse des notes attribuées par les analystes du secteur (tels que Gartner, Forrester et Info-Tech Research Group), un affaiblissement de la position concurrentielle, des amendes réglementaires ou des réclamations de clients pour les pertes qu'ils ont subies. L'un ou l'autre de ces résultats pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Planisware.

Gestion du risque

L'anticipation est primordiale chez Planisware. C'est pourquoi Planisware effectue des bilans mensuels afin d'analyser l'évolution des capacités de l'architecture, ainsi que les besoins de refonte et de modification y associés, pour faire face aux augmentations de volume.

En outre, Planisware suit de près les augmentations potentielles de volume pour s'assurer que le besoin de recrutement de ressources supplémentaires est correctement anticipé.

Bien que les serveurs de Planisware soient situés dans des MTDC, l'utilisation de ces derniers est limitée car seul l'emplacement est loué, ainsi que la fourniture d'énergie et de climatisation. Le matériel reste la propriété de Planisware qui en assure la maintenance.

De plus, Planisware a mis en place des mesures de protection pour couvrir les risques liés aux MTDC via le recours à des fournisseurs Internet de secours au sein des MTDC et la mise en place d'un plan de récupération des données en cas de panne de courant. Ces mesures couvrent également le risque lié à un changement de MTDC.

Enfin, Planisware travaille constamment sur des options alternatives pour le matériel, les logiciels et l'infrastructure afin d'éviter l'impact de toute conséquence négative liée à la restructuration ou au changement des fournisseurs de Planisware.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4.2.2. Risques Ressources Humaines

Perte de personnel clé

Description du risque

La perte d'une ou plusieurs personnes clés, en particulier de l'un des co-fondateurs (Pierre Demonsant, Yves Humblot ou Matthieu Delille) pourrait nuire à l'activité de Planisware.

Le succès de Planisware dépend largement de la continuité des services et de la performance des membres de la direction et d'autres personnes clés, y compris les services fournis par Olhada, la société holding contrôlée par les co-fondateurs. Cependant, il peut y avoir des changements dans l'équipe de direction en raison de l'embauche ou du départ de cadres et d'employés clés, ce qui pourrait perturber l'activité de l'entreprise. Planisware emploie actuellement des cadres supérieurs et des employés clés sur une base volontaire et n'a pas d'assurance « homme clé » pour ses employés clés.

La perte de personnes clés et/ou la résiliation du contrat de services avec Olhada et/ou la perte de l'un des co-fondateurs (Pierre Demonsant, Yves Humblot ou Matthieu Delille), ou la perte de tout autre membre clé de la direction, des départements de conception et de développement des produits ou des équipes de vente, pourrait entraîner des perturbations dans les opérations de Planisware et avoir un impact négatif sur sa capacité à développer la Société. L'une ou l'autre de ces perturbations pourrait avoir un effet négatif majeur sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Planisware.

Gestion du risque

En 2023, Planisware a décidé de réorganiser sa direction et les co-fondateurs ont quitté la direction opérationnelle. Loïc Sautour a été nommé Directeur Général de la Société, tandis que les co-fondateurs occupent des fonctions d'administrateurs non exécutifs (Pierre Demonsant étant le Président du Conseil d'administration). Une convention de prestation de services entre Planisware et Olhada est actuellement en place jusqu'en 2028 et sera renouvelée si la Société a encore besoin des services de conseil d'Olhada à l'expiration de la convention. Des plans de succession ont été mis en place afin de couvrir tout risque de perte d'un dirigeant clé.

Gestion des talents

Description du risque

La capacité de Planisware à attirer et à retenir du personnel hautement qualifié sur des marchés extrêmement concurrentiels et à maintenir une culture de performance de haut niveau sur le lieu de travail sont des facteurs clés dans l'exécution de sa stratégie commerciale et de ses plans de croissance.

Attirer et retenir un personnel hautement qualifié est un facteur clé de la réussite et de l'exécution de la stratégie commerciale et des plans de croissance de Planisware. La concurrence pour les cadres dirigeants, les ingénieurs logiciels, le personnel de vente et d'autres personnes clés dans l'industrie de la gestion de projet, en particulier dans les régions où les bureaux de Planisware sont situés, est de plus en plus intense. Les efforts de recrutement peuvent s'avérer plus difficiles à mesure que Planisware se développe sur de nouveaux marchés et segments géographiques. Par ailleurs, le recrutement de femmes dans le secteur de l'ingénierie reste un défi en raison de leur sous-représentation dans les domaines d'enseignement connexes et dans les carrières en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.

En outre, dans le processus de croissance et de développement qui accompagne la création d'une société cotée, Planisware pourrait avoir des difficultés à maintenir sa culture d'entreprise du fait du grand nombre d'employés dispersés dans diverses régions géographiques. Toute incapacité à préserver les valeurs communes et la culture d'entreprise établie pourrait avoir un impact négatif sur la croissance future et les perspectives commerciales de Planisware. Cela inclut la capacité à recruter et à retenir du personnel et à se concentrer efficacement sur des stratégies de croissance et à les exécuter. Si Planisware ne parvient pas à attirer du personnel de qualité ou à retenir ou motiver le personnel existant dans une culture d'entreprise qui contribue à des performances de haute qualité et à des résultats commerciaux fructueux, elle pourrait ne pas être en mesure d'innover assez rapidement pour soutenir son modèle économique ou se développer efficacement, ce qui aurait un effet négatif sur ses perspectives commerciales. (Voir Chapitre 5 – Section 5.2 « Informations environnementales »).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Gestion du risque

Planisware a mis en place une stratégie sociale active reposant sur trois piliers :

Attirer et retenir les talents

Planisware affiche une croissance continue de sa communauté d'employés (plus de 159 embauches en 2025), encouragée par un programme actif de cooptation des employés actuels. Le Groupe montre qu'elle peut attirer des talents jeunes et qualifiés (plus de 90% d'entre eux sont titulaires d'un Master et d'un Doctorat d'écoles d'ingénieurs et d'universités).

Grâce à la culture de promotion de l'innovation, de la créativité et de l'épanouissement, le Groupe affiche une capacité continue à retenir les talents, comme en témoigne le taux de rétention de 90%.

Favoriser une culture de Planiswariens

En plus de ses efforts de recrutement, Planisware met l'accent sur les valeurs de l'entreprise et la culture du lieu de travail, qui sont des éléments essentiels de la satisfaction des employés et de la réussite de l'organisation. Au fil des ans, Planisware a investi beaucoup de temps et de ressources dans la constitution d'équipes collaboratives en mettant l'accent sur les valeurs partagées et sur l'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion. À ce titre, Planisware considère la diversité comme une force et entend créer un environnement diversifié et inclusif qui célèbre les différences et assure l'égalité de traitement et des chances. Le Groupe accorde une grande importance à la représentation au sein de ses équipes et aux différents niveaux de son organisation, comme en témoignent la présence de plus de 30 nationalités différentes au sein du Groupe, une proportion d'environ un tiers de femmes dans l'effectif et une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration de la Société. Le Groupe vise également à atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son personnel hautement qualifié.

Planisware veille, en outre, au bien-être de ses collaborateurs sur ses différents sites. Elle a ainsi mis en place plusieurs mesures au sein de l'ensemble des bureaux, notamment l'amélioration de l'ergonomie. Pour évaluer la satisfaction des collaborateurs, et dans le cadre de l'intervention de l'organisation *Great Place to Work®,* une enquête d'opinion est réalisée chaque année depuis 2022. C'est l'occasion pour les collaborateurs de s'exprimer de manière anonyme et de noter la performance de Planisware en tant qu'employeur en termes de crédibilité, de respect, de fierté, de convivialité et d'équité. Les résultats obtenus pour chacun des thèmes, et globalement, à travers l'indicateur *Trust Index©*, permettent de mesurer le niveau de satisfaction des collaborateurs. Cette enquête apporte également des informations précieuses sur les doutes, craintes et préoccupations des collaborateurs et permet de mettre en place des actions correctives. L'importance que Planisware accorde à la notion de confiance dans l'entreprise se traduit par un score de 82% dans le *Trust Index©* 2025. Par ailleurs, 86% des collaborateurs ont exprimé une perception globale positive de Planisware en 2025.

Plusieurs moyens sont mis en place pour inculquer une culture du travail d'équipe et de la camaraderie qui est très appréciée par les équipes. L'organisation horizontale du Groupe garantit l'agilité ainsi qu'une meilleure collaboration et un meilleur engagement des équipes.

Autonomiser les personnes

Le Groupe met l'accent sur un fort investissement dans le développement de carrière et la formation, avec plus de 60 formations disponibles sur l'Intranet de Planisware.

Il a également mis en place des mécanismes d'échange, qui permettent de recueillir les réactions des talents afin de comprendre leurs besoins et leurs aspirations. Ces mécanismes offrent à chacun la possibilité de contacter un responsable pour lui fournir les informations nécessaires ou de participer à des sessions d'échanges dédiées, comme les *Magic Circles* organisés sous forme de temps d'échanges informels, et ainsi permettre aux collaborateurs de se faire entendre.

Enfin, l'un des moyens d'attirer, de retenir et de motiver les employés consiste à attribuer des actions, tel que cela peut se faire de temps à autre, ou à mettre en place d'autres accords de rémunération.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4.2.3. Risques stratégiques

Domaine hautement concurrentiel

Description du risque

La forte concurrence qui sévit dans le secteur de la gestion de projet dans lequel Planisware opère constitue une menace permanente pour le succès de ses activités.

Le marché des solutions de gestion de projet est de plus en plus concurrentiel et soumis à l'évolution rapide de la technologie, à la concentration des fournisseurs, à l'évolution des utilisateurs, à l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché et au lancement fréquent de nouveaux produits et services. Pour rester compétitif sur les marchés qu'elle dessert, la Société doit continuellement innover et adapter ses offres à l'évolution rapide des besoins des clients.

En 2025, le marché de la gestion de projet pour les grands fournisseurs était relativement consolidé, les quatre premières entreprises (Microsoft, Atlassian, Oracle Primavera et Planview) représentant plus de 50% du marché adressable en termes de chiffre d'affaires total.

Bien que les services de Planisware se concentrent sur des processus de projet sophistiqués, le Groupe se considère comme un concurrent parmi un large éventail d'entreprises, allant de fournisseurs importants et diversifiés disposant de ressources financières considérables à des entreprises plus petites qui s'adressent à des segments de marché de niche. De plus, il y aura probablement, à l'avenir, un nombre croissant de concurrents supplémentaires offrant des alternatives de produits. Les logiciels de Planisware et certaines fonctionnalités clés des produits sont en concurrence avec les produits et services actuels ou potentiels proposés par Atlassian, Smartsheet, Monday, Sciforma, Planview, Sopheon, ServiceNow et d'autres.

Il existe également une concurrence de la part de grands acteurs tels que Google et Microsoft qui fournissent des solutions de productivité, notamment des feuilles de calcul et des courriels, traditionnellement utilisés pour le travail et la gestion de projets. Bien que Planisware offre des points d'intégration avec de grands acteurs tels que Google, Microsoft ou SAP, ces entreprises peuvent développer et introduire, ou acquérir, des produits qui concurrencent directement ou indirectement les plateformes de Planisware. Ces grandes entreprises peuvent également devenir des concurrents directs de Planisware, ou acquérir d'une autre manière une part de marché importante, via la consolidation de solutions existantes et leaders sur le marché dans des segments spécifiques de l'économie de projet et via l'expansion de leurs solutions existantes. Par exemple, en 2020, Adobe a acquis Workfront, une société dont les offres de produits et services sont en concurrence avec celles de Planisware. De même, en 2021, Planview a acquis Clarizen et Changepoint et a ainsi considérablement élargi son offre de produits.

Les progrès rapides des LLM font courir le risque que des outils d'IA génériques puissent à terme effectuer certaines tâches de planification, d'évaluation des risques ou de reporting qui nécessitent actuellement le logiciel spécialisé de Planisware. Si les LLM « à usage général » deviennent suffisamment performants pour gérer des tâches PPM complexes, cela pourrait contraindre Planisware à investir massivement et en permanence dans ses propres capacités d'IA (comme ses fonctionnalités « Planisware Intelligence » et « Chat with data ») afin de conserver son avantage concurrentiel.Dans un domaine hautement concurrentiel, Planisware doit convaincre les clients et les parties prenantes que sa plateforme est supérieure aux autres technologies et aux produits des nouveaux acteurs du marché. Certains concurrents peuvent avoir une plus grande notoriété, une clientèle mieux établie, une plus grande capacité d'investissement, des produits plus dominants dans des segments de marché spécifiques et des offres plus abordables ou de niche. Par conséquent, les concurrents peuvent être en mesure de tirer parti de leurs relations avec les partenaires de distribution et les clients sur la base d'autres produits ou d'intégrer des fonctionnalités dans des produits existants pour gagner des affaires d'une manière qui décourage les utilisateurs de s'abonner à Planisware, y compris en vendant à des marges nulles ou négatives ou en utilisant des offres groupées de produits. En outre, toute opportunité de marché, technologie, norme, méthodologie de gestion de projet ou exigence des clients, nouvelle ou changeante, peut conduire à une concurrence importante pour développer de nouvelles solutions afin de répondre à ces demandes et les concurrents de Planisware peuvent réagir plus rapidement et plus efficacement en offrant de nouvelles solutions ou fonctionnalités. Bien que Planisware investisse massivement dans la R&D afin de rester à la pointe de l'innovation et de rester compétitif, ses offres de produits et de services pourraient ne pas être proposées à des prix compétitifs ou ne pas répondre à la demande des consommateurs.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le calendrier est également un facteur important en matière de technologies innovantes, car les délais de mise sur le marché et les déploiements efficaces peuvent affecter la croissance du chiffre d'affaires. Planisware pourrait perdre des clients si ses concurrents se regroupent, lancent de nouveaux produits de gestion du travail collaboratif, trouvent un cas d'utilisation révolutionnaire pour l'IA, ajoutent de nouvelles fonctionnalités à leurs offres de produits actuelles, acquièrent des produits concurrents, réduisent leurs prix ou fournissent des produits et services gratuitement, forment des alliances stratégiques avec d'autres entreprises, déploient des stratégies de vente et de marketing plus efficaces ou des ressources financières, techniques et autres plus importantes, ou sont rachetés par des tiers disposant de ressources plus importantes. L'intensification de la concurrence entraîne des risques importants que les produits ou services des concurrents soient plus largement adoptés, mis sur le marché plus tôt ou à des prix plus compétitifs et intègrent des capacités technologiques plus intéressantes, ce qui pourrait nuire à l'activité, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de Planisware. L'une ou l'autre de ces pressions concurrentielles ou l'incapacité de Planisware à faire face à la concurrence de manière efficace peut entraîner des réductions de prix, une diminution du nombre de clients, une baisse du chiffre d'affaires et une perte de parts de marché.

Gestion du risque

Bien que le Groupe évolue dans un environnement très concurrentiel, il s'appuie sur ses solutions technologiques de premier plan, son expertise reconnue et son historique pour se démarquer de ses concurrents. Le Groupe fournit à ses clients des solutions configurables en fonction de leurs besoins et de leur évolution afin d'assurer le développement adéquat des solutions et des fonctionnalités nécessaires et demandées. Le Groupe veille également à améliorer les fonctionnalités des produits de façon continue afin de maintenir son positionnement unique, y compris en s'appuyant sur les commentaires des clients et du marché. Son positionnement concurrentiel a été renforcé par des classements positifs dans des revues d'analystes réputées, telles que Gartner et Forrester. S'agissant de la concurrence à l'échelle mondiale, le Groupe surveille le comportement et la performance de ses concurrents afin d'assurer la compétitivité de ses offres.

Un groupe de travail est chargé d'assurer le maintien des relations et un suivi continus avec les analystes reconnus par l'industrie afin de développer une veille stratégique et de mieux comprendre les attentes et les exigences que les analystes utilisent pour publier leurs évaluations et leurs classements. Les membres de l'équipe de travail assurent des contacts réguliers avec les analystes concernés, notamment par le biais de réunions d'information à la demande des analystes dans le cadre de leurs évaluations par les pairs ou par le biais d'enquêtes dirigées au cours desquelles les entreprises sollicitent des réunions pour informer les analystes de leurs derniers développements.

Le Groupe tire parti de son positionnement de spécialiste sur plusieurs zones géographiques et s'appuie sur ses équipes de développement locales dans les pays où il opère, ce qui lui permet d'offrir une couverture étendue en termes d'industrie et de type de client, ainsi que de bénéficier d'une exposition géographique diversifiée.

Conditions économiques et de marché

Description du risque

Des conditions économiques et de marché défavorables ou dégradées peuvent réduire les dépenses des clients en solutions informatiques et en R&D ou augmenter les coûts d'exploitation de Planisware, ce qui pourrait diminuer la valeur des revenus d'abonnement du Groupe provenant de contrats à prix fixe et, ainsi, avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Planisware.

Les revenus et les flux de trésorerie de Planisware sont directement liés à la demande globale et à l'utilisation continue de ses solutions. Lorsque la conjoncture économique est mauvaise ou que le marché est incertain, les entreprises, quelle que soit leur taille, seront moins enclines ou moins capables d'augmenter leurs dépenses en matière d'informatique, de nouveaux produits ou de services supplémentaires. Les questions macroéconomiques, telles que les préoccupations actuelles concernant l'impact systémique d'une récession (en Europe, aux États-Unis et dans le monde), les coûts de l'énergie, les questions géopolitiques ou la disponibilité et le coût du crédit pourraient conduire à une volatilité accrue du marché, à une baisse de la confiance des consommateurs et à une diminution des prévisions de croissance dans les économies dans lesquelles Planisware opère. Cela pourrait, à son tour, affecter négativement le taux d'investissement des entreprises dans les solutions informatiques et les logiciels de gestion de projet, et réduire la capacité ou la volonté des clients actuels et potentiels de Planisware de renouveler leur abonnement ou d'opter pour une formule supérieure, ou encore d'acheter des fonctionnalités ou des options supplémentaires. Certains clients peuvent considérer un abonnement à un logiciel de gestion de projet comme un achat discrétionnaire et peuvent réduire leurs dépenses discrétionnaires en cas de ralentissement économique ou de récession. En cas de

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

ralentissements économiques prolongés, Planisware peut recevoir des demandes de renégociation de contrats existants à des conditions moins avantageuses pour la Société que celles déjà en place ou faire face à des défauts de paiement sur des contrats existants ou des non-renouvellements à la fin de la durée du contrat. Le cycle de vente du Groupe, déjà relativement allongé du fait du caractère stratégique de ces investissements pour ses clients, pourrait s'allonger davantage.

Les conditions économiques locales, régionales ou mondiales peuvent être affectées par le resserrement des marchés du crédit, la hausse du chômage, des taux d'intérêt et de l'inflation, la volatilité des marchés financiers, les programmes d'austérité des gouvernements, les nouvelles financières négatives, l'escalade des hostilités ou la menace d'hostilités, les conflits armés, les pandémies, la baisse de la valeur des investissements, les incertitudes politiques et d'autres facteurs. Les tendances géopolitiques au nationalisme et au protectionnisme, ainsi que l'affaiblissement ou la dissolution des pactes commerciaux internationaux peuvent également augmenter les coûts d'exploitation de Planisware dans les secteurs géographiques où elle opère, ou les entraver d'une manière ou d'une autre. Ces tendances sont, par nature, imprévisibles et peuvent accroître la volatilité des marchés financiers mondiaux et nuire aux activités de Planisware. Tout ce qui précède peut conduire à une incertitude concernant les conditions économiques qui peuvent avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires de Planisware car certains clients peuvent réagir en reportant leurs dépenses ou en remettant à plus tard des projets clés et des plans d'infrastructure.

En outre, les facteurs susvisés pourraient affecter négativement les dépenses et la rentabilité de Planisware. Par exemple, en période d'inflation, Planisware aura du mal à maîtriser ses coûts de main-d'œuvre lorsque les employés demanderont une augmentation de salaire alors même que le chiffre d'affaires généré par les abonnements des clients ne permettra pas nécessairement de compenser une telle hausse, car la majorité des contrats pluriannuels actuellement en place ne contiennent pas de clause d'augmentation annuelle des redevances, de dispositions d'indexation des prix ou le droit de renégocier les redevances d'abonnement avant le renouvellement. De même, comme les frais généraux augmentent en période d'inflation, les bénéfices de Planisware seront réduits si elle n'est pas en mesure de renouveler les contrats à des prix plus élevés ou obtenir des contrats avec de nouveaux clients pour compenser l'augmentation des coûts. En outre, des conditions économiques défavorables ou dégradées réduisent les ressources disponibles consacrées par les clients à leurs dépenses informatiques et à leurs frais généraux, ce qui pourrait entraîner la perte de clients ou l'incapacité de Planisware à attirer de nouveaux clients ou à exécuter ses plans de croissance. Ainsi, l'évolution de la conjoncture économique pourrait faire en sorte que les recettes prévues ou les objectifs de croissance ne soient pas atteints sur des périodes prolongées.

Gestion du risque

En plus d'élargir continuellement sa clientèle afin de limiter toute concentration excessive des expositions sur un groupe limité de clients, Planisware a, depuis ses premières années, considérablement diversifié son exposition au marché final, d'un point de vue géographique, mais aussi au regard du secteur vertical de ses clients. Elle a également mis en place de nouveaux piliers pour répondre à différents types de défis critiques pour ses clients et renforcer son portefeuille d'offres avec des produits Orchestra destinés à d'autres types de clients, les PME et les organisations à maturité précoce. Le Groupe continue d'évaluer stratégiquement les opportunités d'expansion du marché afin d'améliorer encore cette exposition diversifiée.

En outre, grâce à une organisation centrée sur le client et axée sur la satisfaction client et la prévention du résiliation, associée à une stratégie d'implantation et d'expansion, le Groupe a développé une forte capacité à générer de la croissance via la vente incitative et la vente croisée auprès de ses clients existants, limitant ainsi la nécessité d'attirer de nouveaux clients pour maintenir sa trajectoire de croissance. Ce faible taux de résiliation de sa base clients est également renforcé par la phase d'expansion à long terme et la courbe d'apprentissage dans l'utilisation des solutions du Groupe. De plus, avec des solutions permettant d'améliorer la productivité et offrant une visibilité sur les options de réduction des coûts, les capacités de vente incitative de Planisware présentent un aspect contra-cyclique.

S'agissant de l'inflation, le Groupe a mis en place des clauses d'indexation à l'inflation dans la majorité de ses contrats à revenus récurrents depuis janvier 2022, pour les nouveaux contrats et les contrats jusqu'à leur renouvellement.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Catastrophes naturelles

Description du risque

Des catastrophes naturelles peuvent survenir dans des zones clés et perturber l'activité de Planisware.

Planisware exploite ou possède des centres de données hébergeant ses solutions dans plusieurs endroits exposés aux catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les ouragans et les tsunamis (y compris les activités commerciales en Californie, à New York, au Japon et à Singapour et les centres de données en Arizona), où les biens physiques et les centres de données pourraient être endommagés ou devenir inaccessibles en raison d'événements climatiques ou de conditions météorologiques extrêmes. Les serveurs du Groupe sont situés dans différents centres de données, répartis sur un large éventail de zones géographiques exposées aux risques de catastrophes naturelles, y compris les tremblements de terre (par exemple, en Arizona) et les inondations ou autres conditions météorologiques extrêmes (par exemple, à Singapour), ce qui pourrait empêcher l'accès aux locaux ou conduire à leur destruction. De telles catastrophes naturelles ou d'autres événements catastrophiques (y compris les incendies, les coupures de courant, les pannes de télécommunications, les guerres ou les attaques terroristes) pourraient nuire à l'activité de Planisware, interrompre les services qu'elle fournit, nuire à sa réputation et entraîner des retards dans le développement de logiciels, des violations de données et la perte de données critiques. L'une ou l'autre de ces perturbations pourrait avoir un effet négatif majeur sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Planisware.

Planisware s'appuie sur divers systèmes, y compris des infrastructures réseau et tierces, ainsi que des systèmes technologiques internes et des sites Web, afin de soutenir ses activités de développement, de marketing, de support opérationnel, de support logiciel et de vente. Si l'un de ces systèmes venait à tomber en panne ou subissait un impact négatif à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre événement, la capacité de Planisware à livrer ses produits à ses clients pourrait être compromise. Toute incapacité à gérer les conséquences des catastrophes naturelles pourrait avoir un effet négatif sur l'activité commerciale, la profitabilité et la situation financière de Planisware.

Gestion du risque

Planisware a élaboré des plans de continuité d'activité et de reprise après sinistre. Une analyse des catastrophes naturelles a été réalisée pour chaque site.

Pour éviter toute perturbation de l'activité causée par une catastrophe naturelle ou un autre événement, Planisware a mis en place une redondance des sites par zone géographique (Phoenix/New York aux États-Unis) ; Munich/Paris et Genève / Zurich en Europe ; Singapour 1 / Singapour 2 en Asie.

Lors des réunions de capacité, les équipes de Planisware s'assurent qu'il y a suffisamment de ressources sur chaque site de secours afin d'assurer la redondance sur le site primaire (même s'il faut fonctionner en mode réduit, en arrêtant certaines applications inutiles, etc.).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4.2.4. Risques opérationnels

Inefficacité de la stratégie commerciale – Changement de tendance de croissance

Description du risque

La croissance significative de Planisware au cours des dernières années peut ne pas être indicative des perspectives de croissance future, en particulier si ses stratégies de croissance ne donnent pas les résultats escomptés (y compris l'incapacité à maintenir et à développer les stratégies de vente et les efforts de marketing).

Les activités de Planisware ont connu une forte croissance depuis la création de la Société en 1996. La croissance du chiffre d'affaires s'est accélérée ces dernières années, le chiffre d'affaires consolidé passant de 91,9 millions d'euros en 2020 à 198,0 millions d'euros en 2025, soit un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 17%. En particulier, le secteur des logiciels de gestion de projet évolue rapidement et la croissance et le succès futurs de Planisware dépendent essentiellement de l'acceptation et de l'utilisation généralisées des logiciels de la Société. Toute projection future en termes de croissance et de chiffre d'affaires dépend également d'un grand nombre de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la capacité de Planisware à :

- identifier et mobiliser les ressources humaines et opérationnelles suffisantes ;
- adapter les processus opérationnels ainsi que les procédures de reporting et de contrôle interne à l'évolution des objectifs et des risques ;
- suivre et analyser les données industrielles et opérationnelles vérifiables lors de la prise de décisions commerciales ;
- développer et étendre l'utilisation au sein des organisations et vendre des abonnements supplémentaires ;
- fixer le prix des différents abonnements et services de manière efficace ;
- déployer des stratégies commerciales et marketing de manière rentable ;
- accroître la notoriété de la marque Planisware à l'échelle mondiale ;
- développer les fonctionnalités et les capacités de la plateforme ;
- fournir une expérience client et un support client de haute qualité ;
- maintenir la sécurité et la fiabilité de la technologie, de l'infrastructure et des logiciels ;
- concurrencer avec succès les entreprises établies et les outils logiciels existants, ainsi que les nouveaux acteurs sur le marché ; et
- maîtriser les coûts pour tenir compte des conditions macroéconomiques, y compris la hausse des taux d'intérêt et l'inflation.

Toute incapacité à gérer l'un des risques susmentionnés pourrait limiter la croissance future du chiffre d'affaires de Planisware. En outre, les dépenses d'exploitation de Planisware peuvent augmenter en raison d'initiatives commerciales et de stratégies de croissance à l'avenir, sans que cette augmentation ne se traduise nécessairement par une croissance égale du chiffre d'affaires. Dans un tel cas, la rentabilité de Planisware s'en trouverait significativement affectée.

Planisware, comme beaucoup d'entreprises B2B SaaS, s'appuie fortement sur le trafic de recherche organique (SEO) pour attirer des clients potentiels à la recherche de solutions de gestion de portefeuille de projets (PPM), de bonnes pratiques et de contenu sectoriel. À mesure que les moteurs de recherche évoluent vers des « moteurs de réponse » (alimentés par des LLM tels que ChatGPT, Perplexity ou les aperçus IA de Google), ils fournissent aux utilisateurs des réponses directes à leurs requêtes dans l'interface de recherche. Cela crée un environnement « zéro clic » dans lequel les utilisateurs obtiennent les informations dont ils ont besoin sans visiter le site web de Planisware. Cette tendance réduit le volume de trafic entrant, diminue la visibilité de la marque et réduit le nombre de prospects qualifiés entrant dans les entonnoirs de vente. Ainsi, les stratégies traditionnelles de référencement naturel peuvent devenir moins efficaces, ce qui nécessite de passer à l'AEO, qui est plus complexe et incertain.

Les LLM génèrent des réponses en synthétisant des informations provenant de diverses sources. Il existe un risque que le contenu propriétaire et le leadership éclairé de Planisware (qui lui permettent de s'imposer comme leader du marché) soient intégrés à ces modèles et présentés aux utilisateurs sans mention de la source ni du

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

contexte de la marque. Cela dissocie la valeur de l'information de la marque Planisware, ce qui rend plus difficile l'entretien des relations avec les clients potentiels qui bénéficient des connaissances de Planisware mais n'interagissent jamais avec son écosystème numérique.

La croissance continue de Planisware dépend également du succès de l'exécution des stratégies de vente à court et à long terme, auprès de ses clients existants et sur le marché au sens large.

Les stratégies de vente et de marketing, les investissements et les dépenses peuvent ne pas permettre d'augmenter le nombre d'abonnements ou de réaliser la croissance de chiffre d'affaires prévue en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment l'incapacité à embaucher, former et retenir un personnel de vente et de service à la clientèle talentueux, l'incapacité du personnel de vente et de service à la clientèle à atteindre les niveaux de productivité souhaités dans un délai raisonnable, la concurrence intense pour recruter le personnel qualifié ayant les compétences et l'expertise requises, ainsi que des facteurs qui peuvent être indépendants de la volonté de Planisware. Si les efforts de vente et de marketing de Planisware génèrent une augmentation de chiffre d'affaires inférieure aux prévisions, ou s'ils ne parviennent pas à attirer et à fidéliser les clients, la capacité de Planisware à accroître sa base clients, à mettre en œuvre sa stratégie de vente incitative de manière efficace et à obtenir une acceptation plus large de ses services par le marché pourrait être compromise, et elle pourrait ne pas atteindre ses objectifs de croissance de chiffre d'affaires, ce qui aurait un impact négatif sur sa rentabilité et ses perspectives commerciales.

Gestion du risque

Pour suivre et anticiper sa dynamique de croissance, le Groupe veille à suivre, traiter et contrôler divers indicateurs issus des données collectées par ses différents départements (comme les données financières ou les données de vente) en fonction de sa stratégie commerciale et de ses plans de croissance. Le *Core Executive Board* et le Conseil d'administration de la Société revoient et suivent ces indicateurs, en ligne avec les prévisions et les objectifs annoncés par le Groupe afin de s'assurer de leur pertinence et de leurs jalons. Le Groupe donne la priorité aux indicateurs financiers (par exemple, le suivi étroit du chiffre d'affaires par zone géographique et par pilier) et aux indicateurs opérationnels (y compris l'effet des changements des conditions économiques, le nombre de contrats indexés sur l'inflation, l'analyse qualitative des leads de vente et de l'efficacité des ventes et les données liées aux opérations commerciales, telles que le suivi de l'activité des services d'assistance ou le pipeline des contrats clients).

Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur son processus de gestion de la relation client pour suivre et anticiper les indicateurs commerciaux liés à son pipeline de contrats, segmenté en nouvelles affaires (prospects et leur progression), ventes incitatives (augmentation potentielle des licences d'utilisation dans le cadre d'abonnements existants dans l'organisation d'un client ou modification des paramètres d'abonnement en augmentant les modules et les fonctionnalités dans les abonnements actuels), ventes croisées (développement et mise en œuvre de ses solutions dans un nouveau département de l'organisation d'un client actuel par le biais de points de contact dans un autre département) et résiliation.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Pour atténuer les changements potentiels dans les tendances de croissance, Planisware a mis en œuvre plusieurs mesures clés :

(i) **Processus prévisionnels robustes** : mise en place de processus prévisionnels complets permettant de mieux anticiper les revenus attendus et d'identifier d'éventuelles insuffisances. Cela permet à Planisware de prendre des décisions éclairées et d'ajuster ses stratégies de manière proactive.

(ii) **Exploration de nouveaux marchés** : exploration continue de nouveaux marchés géographiques et de nouveaux segments de clientèle pour élargir sa base de clients. Cette diversification permet à Planisware d'atténuer l'impact des fluctuations de marché et de garantir une croissance pérenne.

(iii) **Opportunités de fusions et acquisitions** : définition de critères stricts d'analyse des opportunités de fusions-acquisitions. Un processus de due diligence approfondi est mis en place avant d'acquérir toute nouvelle entreprise afin d'identifier rapidement les problèmes potentiels et d'assurer l'alignement stratégique.

(iv) **Analyse des retours clients** : collecte et analyse, sur une base régulière, des retours clients afin de permettre à Planisware d'identifier les axes d'amélioration de ses produits et services. Cette approche centrée sur le client permet à la Société d'améliorer la satisfaction et de fidéliser les clients.

(v) **Indexation des contrats** : suivi de l'indexation des contrats clients pour atténuer l'impact de l'inflation. Ainsi, les tarifs de Planisware restent compétitifs et adaptés aux conditions de marché.

(vi) **Analyse qualitative du tunnel de vente** : réalisation d'une analyse qualitative du tunnel de vente Planisware pour identifier les goulots d'étranglement et les opportunités d'amélioration. Cela permet d'optimiser les processus de vente et d'augmenter les taux de conversion.

(vii) **Suivi des services de mise en œuvre et de support** : suivi rigoureux des activités de mise en œuvre et de support afin de s'assurer qu'elles répondent aux attentes des clients et contribuent à l'efficacité globale des ventes.

(viii) **Suivi de l'efficacité commerciale et veille concurrentielle** : suivi continu de l'efficacité commerciale de la Société et du comportement de ses concurrents afin d'adapter ses stratégies en vue de maintenir un avantage concurrentiel sur le marché.

Au-delà de ces mesures, et en ciblant les efforts de vente et de marketing pour soutenir la stratégie de croissance, Planisware investit dans des programmes d'apprentissage et de développement continus pour améliorer les compétences de ses collaborateurs et des nouvelles recrues. Cette démarche compte notamment la création d'une nouvelle fonction mondiale d'aide à la vente, qui s'assure que les équipes sont dotées des compétences et des connaissances les plus récentes.

S'agissant de la rétention des talents, et comme décrit plus loin dans le paragraphe sur le risque lié aux ressources humaines, Planisware propose des parcours d'évolution de carrière clairs afin de retenir les collaborateurs en leur offrant des opportunités d'avancement au sein de l'organisation commerciale. Par exemple, les consultants peuvent évoluer vers des rôles tels que *Customer Relationship Managers* (CRM), ingénieurs commerciaux ou gestionnaires de compte. Cette clarté contribue à fidéliser les talents et à motiver le personnel de Planisware.

Planisware veille également à ce que ses programmes de rémunération soient compétitifs et incluent des avantages sociaux qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cette approche permet d'attirer et de retenir les meilleurs talents, favorisant ainsi la mise en place d'une équipe de vente motivée et productive. Pour soutenir sa croissance de façon continue, Planisware a mis en œuvre des stratégies de vente à court et à long terme, auprès de ses clients existants et sur le marché au sens large. Planisware a recours à des efforts de vente directe auprès de ses principaux clients entreprises et de partenaires d'intégration de systèmes, complétés par une attention particulière portée au service et au support client. Pour mettre en œuvre ses initiatives de vente et de support client, Planisware s'appuie sur un effectif de professionnels de la vente, de *Customer Success Managers* (CSM), de gestionnaires de compte, de formateurs dédiés et de consultants tiers. La Société a élargi ces équipes et renforcé ses efforts de vente à l'échelle mondiale. Elle devra poursuivre cette démarche afin de réaliser ses plans de croissance.

Planisware déploie constamment des efforts de vente et de marketing et maintient d'autres ressources pour former et faire évoluer les effectifs de l'organisation, pour développer divers processus amont, depuis la preuve de concept jusqu'au prototype et au produit minimum viable, et pour travailler en étroite collaboration avec ses prestataires de services informatiques et de conseil externes. De plus, Planisware alloue une partie de ses dépenses commerciales pour offrir aux clients des essais gratuits, des versions gratuites limitées ou des licences de démarrage abordables pour ses solutions.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

À travers ces mesures, Planisware vise à renforcer l'efficacité de sa stratégie commerciale et à maintenir sa trajectoire de croissance.

Inefficacité de la stratégie commerciale – Echec à maintenir et à développer le flux de revenus

Description du risque

Une part substantielle du chiffre d'affaires de Planisware provient, et devrait provenir à l'avenir, de flux de revenus récurrents et, entre ses deux solutions logicielles, des redevances perçues sur les abonnements à Enterprise. Aussi, l'incapacité à maintenir et à accroître ces sources de revenus significatives pourrait nuire à l'activité de Planisware.

Une part substantielle du chiffre d'affaires de Planisware est constituée de revenus provenant des redevances liées aux abonnements SaaS, aux services de support logiciel et aux services de maintenance, que Planisware considère comme récurrents. Bien que les ventes de licences perpétuelles aient diminué en pourcentage du chiffre d'affaires total au cours des dernières années, si Planisware ne parvient pas à augmenter la proportion de ses revenus récurrents ou si elle devient plus dépendante des clients qui privilégient le modèle de la licence perpétuelle, ses résultats d'exploitation et sa situation financière en seraient affectés de manière significative. Les facteurs qui pourraient entraîner une baisse des revenus récurrents comptent, du côté des clients, une baisse de la demande, la présence d'alternatives plus compétitives sur le marché ou la réduction des dépenses allouées aux abonnements SaaS et aux services de support connexes (en général ou vis-à-vis des produits de Planisware en particulier), et du côté de Planisware, toute difficulté ou incapacité à attirer ou à fidéliser les clients en raison d'un manque d'amélioration des produits, d'une gestion inefficace, de lacunes dans le service client, d'une baisse du classement attribué par les analystes, d'une atteinte à sa marque ou d'autres facteurs opérationnels.

Parmi ses revenus récurrents, les redevances d'abonnement aux solutions produits de Planisware (Enterprise et Orchestra) constituent une part importante - et une partie substantielle des revenus de Planisware basés sur les abonnements proviennent, et devraient à l'avenir provenir - de la solution Enterprise. Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires récurrent moyen par client (« ARRPC ») souscrivant à la solution Enterprise était d'environ 540 000 euros, tandis que l'ARRPC lié à la solution Orchestra était de 50 000 euros. La croissance continue de la demande et de l'acceptation par le marché, y compris au niveau international, de la solution Enterprise est essentielle pour les plans de croissance de Planisware et la génération continue de revenus.

En outre, bien que Planisware cherche à vendre des abonnements Enterprise aux clients Orchestra actuels, rien ne garantit que les clients Orchestra décideront d'opter pour la solution Enterprise de façon durable, voire pas du tout, en raison de la concurrence intense et des faibles coûts de changement. Les redevances d'abonnement Enterprise sont nettement plus élevés que ceux de bon nombre de ses concurrents comparables, ce qui rend particulièrement difficile la vente aux clients Orchestra existants s'ils décident de bénéficier d'une mise à niveau. De plus, Planisware ne peut garantir que les nouvelles fonctionnalités, intégrations et capacités liées à la solution Enterprise, ou le prix auquel elles sont proposées, seront compétitives ou acceptées par les clients existants ou potentiels. La demande des clients existants et potentiels pour la solution Enterprise est également affectée par un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle du Groupe, tels que le taux d'adoption des solutions par le marché, le calendrier de développement et de lancement de nouveaux produits concurrents, le développement et l'acceptation de nouvelles fonctionnalités par les concurrents, les changements de prix par les concurrents, les changements technologiques et l'évolution du marché de la gestion de projet, ainsi que les conditions et tendances économiques générales. En outre, certains clients actuels et potentiels, en particulier les grandes entreprises, peuvent développer ou acquérir leurs propres outils ou continuer à s'appuyer sur des outils et des logiciels traditionnels, ce qui pourrait les amener à réduire voire supprimer leur demande au regard des plateformes de Planisware. Si Planisware n'est pas en mesure de répondre aux demandes de ses clients entreprises, de suivre les tendances en matière de préférences pour les solutions logicielles ou d'obtenir une acceptation plus large du marché pour sa solution Entreprise, ou si la demande pour ses solutions diminue, son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière seront affectés de manière négative.

Gestion du risque

La stratégie de Planisware s'attache à promouvoir le SaaS auprès de tous les nouveaux clients et les clients existants afin qu'ils passent des licences sur site (« on premise ») au modèle SaaS. Les équipes sont formées en permanence afin d'expliquer les avantages du SaaS par rapport aux licences sur site.

Un nombre limité de clients ne souhaitent pas passer au SaaS et ont besoin de licences sur site (défense, clients basés dans les pays ne disposant pas de centre de données Planisware), mais pour ces clients, Planisware vend des licences annuelles et non pas des licences perpétuelles.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les chiffres montrent que la stratégie de Planisware suit une bonne tendance. En effet, la part du chiffre d'affaires récurrent dans le chiffre d'affaires total clients est passée de 69% en 2020 à 91% en 2025.

Expansion internationale

Description du risque

La croissance à long terme de Planisware dépend, en partie, de la poursuite de l'expansion sur les marchés internationaux, à la fois dans les nouvelles zones géographiques et dans les zones existantes, sur une base rentable.

Planisware dispose de 20 bureaux dans le monde et opère par l'intermédiaire de sa société mère, basée en France, et de ses neuf filiales opérationnelles aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Japon, à Singapour, en Corée du sud, en Belgique, aux Émirats Arabes Unis et en France. Ses trois principaux segments géographiques sont l'Europe (49% du chiffre d'affaires total en 2025), l'Amérique du Nord (43%) et l'Asie-Pacifique et le Reste du monde (8%).

Le fait d'opérer à l'échelle mondiale nécessite des ressources substantielles, exige l'attention de la direction et accroît les risques liés aux conditions réglementaires, économiques, géographiques et politiques. Les risques affectant les activités internationales comprennent, sans s'y limiter :

- toute nouvelle règle inhérente aux exigences réglementaires, lois fiscales, lois commerciales, restrictions et quotas à l'importation et à l'exportation, droits de douane, restrictions sur les investissements étrangers, régimes de sanctions et autres barrières commerciales ou mesures de protection, ou des changements dans ceux ou celles qui existent actuellement ;
- les questions sanitaires ou autres questions similaires, y compris les épidémies ou pandémies telles que la pandémie de Covid-19 ;
- les coûts de localisation des plateformes et des services de Planisware, y compris la traduction en langues étrangères et l'adaptation à la culture, aux pratiques et aux exigences réglementaires locales ;
- l'absence ou l'acceptation tardive des versions localisées des plateformes et des services ;
- les difficultés et les coûts liés au recrutement, les difficultés liées à la gestion des activités internationales et à la dotation en personnel y associée, y compris la classification appropriée des travailleurs indépendants et autres intervenants occasionnels, les relations employeur/employé différentes et le respect des lois et coutumes locales en matière de travail et d'emploi ;
- les conséquences fiscales potentiellement défavorables, notamment la complexité des systèmes étrangers de taxe sur la valeur ajoutée (ou d'autres impôts), les restrictions sur le rapatriement des bénéfices et les questions relatives à la structure opérationnelle de l'entreprise et aux accords interentreprises ;
- une protection réduite ou variable des droits de propriété intellectuelle ou des difficultés pratiques à faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans des pays où les lois et les normes varient ;
- l'incertitude permanente, les difficultés, la charge et les dépenses liées à la mise en conformité avec les lois et réglementations mondiales changeantes en matière de protection de la vie privée et de protection des données, ainsi que de cybersécurité et de sécurité de l'information (tel que décrit plus en détail au Chapitre 1 – Section 1.7) ;
- la faiblesse macroéconomique ou les crises liées aux devises ;
- l'adaptation aux pratiques commerciales et aux exigences des clients dans les différentes cultures ;
- des sources de concurrence nouvelles et différentes, ainsi que des lois et des pratiques commerciales favorisant les concurrents et les employés au niveau local ;
- le manque de reconnaissance de la marque, une concurrence accrue et des normes technologiques différentes ;
- la baisse des niveaux d'adoption du Cloud et l'augmentation de la sensibilité aux prix des applications de Planisware ou d'autres alternatives SaaS sur les marchés internationaux ;
- l'augmentation de la charge et de la complexité de la comptabilité et du reporting financier ;
- l'impact des guerres et des conflits dans certaines juridictions étrangères, comme la guerre en Ukraine ou les tensions persistantes au Moyen-Orient (Gaza, Liban, Iran) ;

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

- l'instabilité, l'incertitude ou le changement politique, tels que ceux provoqués par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit ») ;
- les risques géopolitiques et de sécurité ; et
- le maintien de relations avec des prestataires de services tiers et des partenaires d'intégration afin de fournir des services d'hébergement à l'international.

Le fait d'investir beaucoup de temps et de ressources pour développer les activités internationales ne garantit pas que les efforts d'expansion soient couronnés de succès, ou qu'ils seront exécutés en temps voulu, et l'activité et les résultats d'exploitation de Planisware peuvent en pâtir. En raison de ces facteurs et d'autres encore, l'expansion internationale pourrait s'avérer plus difficile, prendre plus de temps que prévu et ne pas générer les résultats escomptés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la croissance et les perspectives commerciales de Planisware.

Gestion du risque

Planisware reste prudente dans son développement à l'international. L'un des éléments clés de la stratégie de croissance de Planisware consiste à pénétrer de nouveaux marchés géographiques et de se développer de manière rentable dans les pays où elle opère déjà.

Avant de se développer dans une nouvelle zone géographique, Planisware analyse avec soin différents critères. Tout d'abord, seuls les pays ayant la plus grande maturité en matière de PPM sont sélectionnés. Dans un second temps, le Groupe réalise des études de marché pour comprendre les tendances économiques et le comportement des consommateurs.

Un autre moyen de sécuriser le risque lié à l'expansion internationale consiste à établir des partenariats avec des entreprises locales afin de tirer parti de leurs connaissances et de leurs ressources. La diversification des investissements sur plusieurs marchés permet également de réduire l'exposition à une seule économie. Si le Groupe décide de procéder à une opération de croissance externe dans le cadre de sa stratégie opportuniste de fusions et acquisitions, il prévoit de le faire selon des critères stricts fondés sur la pertinence stratégique et la valeur des cibles potentielles, l'adéquation et la pertinence de leurs solutions ou technologies, et les perceptions potentielles du secteur à l'égard d'une telle acquisition. Toute acquisition potentielle sera basée sur des processus de due diligence juridiques et financiers approfondis, avec le soutien de conseillers externes si nécessaire, et des mesures spécifiques visant à faciliter une intégration harmonieuse et efficace au sein du Groupe, y compris pour préserver la culture d'entreprise et les intérêts commerciaux de Planisware.

Gestion des opérations – Gestion inefficace de la croissance

Description du risque

Une gestion inefficace de la croissance et en particulier l'incapacité de continuer à fournir un service de haute qualité aux clients peut nuire à la compétitivité de Planisware et donc à ses perspectives commerciales et à ses résultats d'exploitation.

Le support client est un aspect crucial de l'activité de Planisware. Bien que ses plateformes soient conçues de sorte à être conviviales, les clients ont souvent besoin de conseils techniques pour s'assurer de l'adoption et de l'intégration efficaces des logiciels de Planisware dans leurs solutions d'entreprise existantes. Planisware collabore souvent avec des experts techniques ou des consultants tiers afin de fournir un service client à ses utilisateurs. Bien que Planisware maintienne des contrôles internes et des protections contractuelles pour assurer un service client de qualité, les clients peuvent ne pas être satisfaits du niveau de service rendu. Cela pourrait être dû aux résultats de performance réels ou perçus liés à l'utilisation des solutions de Planisware. Une formation et une expérience de haute qualité sont essentielles à l'adoption et à la fidélisation des comptes importants. Les clients de Planisware s'appuient continuellement sur des services d'hébergement et de conseil fournis par Planisware afin de résoudre les problèmes et de répondre aux demandes des clients, soit directement, soit par l'intermédiaire d'experts tiers en gestion de projet.

Au fur et à mesure que Planisware se développe, il existe un risque que son personnel ou ses consultants tiers ne parviennent pas à gérer efficacement l'augmentation de la charge de travail liée au support client. Cela pourrait entraîner une baisse de la qualité du service client, et Planisware ou ses partenaires tiers pourraient ne pas être en mesure de réagir assez rapidement pour répondre à l'augmentation à court terme de la demande de services de support de la part des clients. La qualité de l'expérience client est de plus en plus importante à mesure que la portée mondiale de Planisware s'étend. Par exemple, si les équipes de support client de Planisware ne peuvent pas résoudre rapidement les problèmes et fournir une expérience utilisateur continue et efficace au niveau des utilisateurs, des équipes et des organisations, les opportunités de ventes incitatives ou croisées auprès des clients actuels seraient réduites et la réputation de Planisware vis-à-vis des clients actuels

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

ou potentiels pourrait en souffrir. Comme la croissance réussie de Planisware sur de nouveaux marchés et dans de nouvelles régions dépend largement de la marque et de la réputation de l'entreprise, toute incapacité à maintenir une expérience client de haute qualité ou la perception, par le marché, de la qualité des produits et des services diminuerait la capacité de Planisware à augmenter sa base clients.

L'augmentation de la demande de services de support et de maintenance logicielle pourrait entraîner une hausse des coûts sans toutefois générer une croissance équivalente du chiffre d'affaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation de Planisware. À mesure que la technologie évolue et que le marché des logiciels de gestion de projet se développe, les experts techniques et les membres du service support client devront maîtriser des fonctionnalités de plus en plus complexes et aider les clients à les appliquer dans une plus grande variété de contextes professionnels. Planisware peut également être confrontée à des difficultés pour modifier la nature, l'étendue et la fourniture des services de support produit afin de rivaliser avec les changements dans les services d'assistance produit fournis par ses concurrents.

La croissance et l'expansion des activités et de la plateforme de Planisware peuvent mettre à rude épreuve les ressources managériales, opérationnelles et financières. Au fur et à mesure que la Société étend ses activités et touche une clientèle mondiale plus importante, il sera de plus en plus nécessaire de fournir un support client efficace et de haute qualité qui réponde aux besoins des utilisateurs et des organisations à grande échelle. Cela impose des pressions et des complexités supplémentaires au réseau de spécialistes du support client, aux experts techniques et aux consultants de Planisware.

Le modèle économique de Planisware exigeant une gestion efficace des relations avec divers partenaires stratégiques, clients et autres tiers, toute incapacité à accorder suffisamment d'attention ou de ressources à ces relations pourrait nuire à la qualité des services et des produits proposés par Planisware. Toute incapacité à maintenir une organisation de qualité en matière de support et de réussite client, ou toute perception négative par le marché des services de support client de Planisware, pourrait nuire à la réputation de la Société, à sa capacité à vendre ses produits à des clients existants et potentiels et à ses perspectives commerciales.

Gestion du risque

S'agissant de la gestion de la plateforme et des logiciels, la stratégie de Planisware est basée sur l'anticipation et le suivi.

Le Groupe veille à ce que des revues d'affaires trimestrielles soient organisées avec tous les principaux clients afin de s'assurer qu'ils obtiennent la valeur commerciale qu'ils attendent de Planisware.

En parallèle, Planisware s'appuie sur l'expertise de son groupe de travail, qu'il soit interne ou externe. Tous les consultants tiers ont été formés et sont certifiés par Planisware. En outre, la Société s'assure qu'elle ne dépend pas de consultants tiers et qu'elle peut les remplacer s'ils n'atteignent pas leurs objectifs.

Gestion des opérations – Incapacité à anticiper la demande sur les produits

Description du risque

Si Planisware ne parvient pas à anticiper la demande de produits et obtient moins de nouveaux clients, ou si elle éprouve des difficultés à faire de la vente incitative, de la vente croisée ou à retenir ses clients existants, ses perspectives commerciales et ses résultats d'exploitation pourraient être affectés de manière négative.

Le succès continu et la croissance de Planisware dépendent, en grande partie, de l'acquisition de nouveaux clients et de l'expansion des activités avec les clients existants et de leur fidélisation. À cet égard, le Groupe cherche notamment à faire de la vente croisée auprès des clients existants en leur proposant des fonctionnalités et des services supplémentaires pour ses solutions de gestion de projet, et à faire de la vente incitative auprès des clients Orchestra existants pour qu'ils optent pour la solution Enterprise et auprès des clients existants Enterprise. Elle est toutefois confrontée à des difficultés sur ce dernier point, en raison de la concurrence intense entre les fournisseurs de logiciels de gestion de projet dans le secteur des entreprises de taille moyenne (« MSB ») et, par conséquent, du choix offert aux abonnés d'Orchestra qui ont besoin d'une plus grande évolutivité lorsqu'ils atteignent des phases plus matures dans le développement de leur entreprise.

En outre, comme les logiciels de gestion de projet continuent d'évoluer et de s'améliorer, les organisations peuvent être confrontées à des coûts de changement moins élevés et donc être moins incitées à prolonger les contrats avec un fournisseur donné si des alternatives plus attrayantes leur sont proposées, que ce soit en termes de prix, de qualité ou de marque. En outre, les redevances d'abonnement à Planisware Enterprise sont souvent plus élevées que ceux de la concurrence. De ce fait, il peut s'avérer plus difficile de faire de la vente incitative auprès des clients existants et d'obtenir de nouveaux contrats. Ces facteurs pourraient limiter les perspectives de croissance de Planisware.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

La fidélisation des grands comptes est cruciale pour les plans de croissance de Planisware, car la vente de Planisware Enterprise est le principal moteur de la rentabilité du Groupe. Si les clients Enterprise signent des contrats d'abonnement (généralement des contrats d'abonnement SaaS d'une durée d'un à cinq ans (avec renouvellement automatique par la suite s'il n'y a pas de résiliation)), rien ne garantit qu'ils renouvelleront leur abonnement. En outre, les clients peuvent avoir le droit de résilier les services à tout moment pendant la durée du contrat, moyennant un préavis limité, sous réserve dans certains cas de frais de résiliation prévus. Voir le Chapitre 1 - Section 1.5.4 « Présentation de l'activité de Planisware – Clients Planisware ». Pour atteindre ses objectifs de développement, Planisware dépend de ses clients, en particulier des abonnés Enterprise, pour le renouvellement ou la mise à niveau de leur contrat à l'expiration. Planisware est donc soumise au risque de résiliation des clients.

Bien que le taux de résiliation ait diminué ces dernières années, cette tendance pourrait ne pas se poursuivre. À la fin de leur période d'abonnement, les clients ont plusieurs options, telles que le renouvellement de leur abonnement existant, l'upgrade (passage à une formule supérieure) ou le downgrade (passage à une formule inférieure) de leur abonnement, la modification des droits d'utilisation, le passage d'une licence perpétuelle à un service SaaS ou d'Orchestra à Enterprise, ou encore l'arrêt complet des solutions Planisware. Même si un client renouvelle son abonnement, Planisware pourrait ne pas réussir à négocier des augmentations de prix qui compenseraient, de manière adéquate, les risques liés à la réduction des marges, y compris ceux résultant de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et d'autres facteurs externes qui pourraient obliger le Groupe à augmenter les dépenses par client.

Les clients peuvent également modifier leurs droits d'utilisation et leurs options de produit pendant la durée du contrat. Comme la croissance du chiffre d'affaires dépend en grande partie des renouvellements de clients, des mises à jour de produits et des ventes croisées, les Customer Success Managers (CSM) et les gestionnaires de comptes de Planisware travaillent constamment avec les clients pour déterminer dans quelle mesure les abonnements peuvent être adaptés aux objectifs commerciaux et aux besoins de gestion de projet de chaque client. Les stratégies de vente et de marketing de Planisware pourraient toutefois ne pas fonctionner comme prévu pour maintenir sa clientèle existante, réaliser des ventes incitatives ou croisées auprès des clients existants, attirer de nouveaux clients ou pénétrer de nouveaux marchés ou segments. Les clients actuels peuvent choisir de résilier leur contrat avant l'expiration, de ne pas le renouveler ou d'opter pour une formule inférieure en raison de plusieurs facteurs, notamment l'insatisfaction concernant les prix, les fonctionnalités ou les performances par rapport aux offres concurrentes, la réduction des niveaux de dépenses des clients pour des raisons internes ou macroéconomiques ou l'adoption interne limitée du logiciel (comme le montrent, par exemple, les licences d'utilisation non exploitées). Tout ce qui précède pourrait nuire à la compétitivité de Planisware et à sa capacité à obtenir une acceptation plus large du marché pour ses offres de solutions et de services, ce qui aurait un effet négatif majeur sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Planisware.

Le Taux de rétention net (*Net Retention Rate, NRR*) vise à mesurer le chiffre d'affaires provenant des clients existants et la capacité de Planisware à fidéliser ses clients et à augmenter le chiffre d'affaires provenant de la base installée au fil du temps. En 2025, NRR de Planisware a atteint de 110% (117% en 2024). Cela comprend un taux de résiliation (Churn) de 1,4% (2,0% en 2024) mesurant la perte de chiffre d'affaires récurrent sur une période de 12 mois donnée. Se référer au Chapitre 6 – Section 2.7.1.2, « Indicateurs clés de performance extra-financiers », pour obtenir une description des méthodologies de calcul du NRR et du taux de résiliation. Planisware peut ne pas être en mesure de maintenir des niveaux similaires de rétention ou de résiliation des clients à l'avenir. Toute diminution du taux de fidélisation des clients ou toute augmentation du taux de résiliation aurait un effet négatif majeur sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de Planisware.

Gestion du risque

Planisware forme son équipe commerciale afin qu'elle puisse identifier les opportunités de vente incitative et de vente croisée. Cela inclut les ventes croisées d'un département à l'autre (par exemple, de la R&D à l'informatique) et d'un produit à l'autre (par exemple, d'Orchestra à Enterprise). Cette approche permet de maximiser les revenus provenant des clients existants et d'améliorer la satisfaction des clients en proposant des solutions complètes.

Les équipes de Planisware analysent les comportements des utilisateurs sur les produits afin de proposer des solutions ou des produits pertinents. Elles peuvent, notamment, recommander des formations, de nouveaux modules et d'autres offres pertinentes en fonction des interactions et des besoins des utilisateurs. En comprenant et en anticipant les besoins des clients, Planisware peut leur fournir des solutions sur mesure qui améliorent leur expérience et qui les fidélisent.

Parallèlement, Planisware met en place des ICP afin de suivre la durée des cycles de vente et ainsi prévoir plus précisément la demande.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Gestion des opérations – Cycles de vente longs et variables

Description du risque

Les cycles de vente de Planisware peuvent être longs et variables, ce qui peut entraîner des changements dans ses résultats d'exploitation.

Le cycle de vente de Planisware peut varier considérablement d'un client à l'autre. Divers facteurs influencent la durée et la variabilité des cycles de vente de Planisware, notamment :

- la nécessité de sensibiliser les clients potentiels sur les utilisations et les avantages des logiciels, des fonctionnalités et de l'application mobile de Planisware ;
- la durée des engagements pris par les clients dans leurs contrats avec Planisware, qui sont généralement d'un à cinq ans ;
- la nature discrétionnaire des cycles et décisions d'achat et de budget des clients potentiels ;
- le caractère concurrentiel des processus d'évaluation et d'achat des clients potentiels ;
- les demandes de fonctionnalités des clients potentiels et l'impact correspondant sur la durée de la phase initiale de mise en œuvre des solutions Planisware (qui peut aller de plusieurs semaines à plusieurs mois) ;
- les fluctuations des besoins de gestion du portefeuille de projets des clients potentiels ;
- l'annonce ou l'introduction prévue de nouveaux produits par Planisware ou ses concurrents ; et
- les processus de validation des achats des clients potentiels.

Du fait des cycles de vente de Planisware, il peut s'avérer difficile de prévoir le trimestre au cours duquel le chiffre d'affaires d'un nouveau client pourra être comptabilisé en premier lieu. Comme les cycles de vente de Planisware dépendent de nombreux facteurs spécifiques aux politiques internes et aux opérations de ses clients potentiels, le Groupe ne peut pas prédire la durée de son cycle de vente pour ces clients, qui est également impacté par des facteurs externes, tels que les conditions économiques, qui pourraient avoir un impact négatif sur les niveaux de dépenses des clients. Par exemple, l'acquisition des solutions de Planisware constitue souvent une décision stratégique pour ses clients potentiels, qui a un impact sur leur organisation interne, ce qui conduit à des processus de décision d'achat probablement longs. En outre, Planisware peut engager des dépenses importantes en matière de vente et de marketing et investir beaucoup de temps et d'efforts en prévision d'une vente qui pourrait ne jamais se produire ou seulement dans une moindre mesure ou à une date plus tardive que prévu. Ainsi, les retards inhérents aux cycles de vente de Planisware pourraient entraîner une variabilité significative du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation de Planisware pour une période donnée.

Gestion du risque

Le Groupe adopte une approche centrée sur le client pour la gestion de ses relations et continuera à développer et à mettre en œuvre cette approche au sein de sa force de vente et de ses développeurs de logiciels. L'approche consultative implique l'acquisition d'une connaissance approfondie de ses clients et de leurs activités, y compris de leurs points forts, de leurs objectifs et de leurs domaines d'amélioration. Il s'agit notamment d'identifier la bonne proposition de valeur pour chaque client avant la conclusion du contrat et tout au long de la relation, en termes de solution, d'échelle, de fonctionnalités et de services de support.

Le Groupe assure le suivi de la satisfaction, de la fidélisation et de la promotion de ses clients par différents moyens tels que des enquêtes auprès des utilisateurs, des réunions, ainsi que des événements clients réguliers (Planisware Exchange, Customer Advisory Boards, Best Practices Working Groups, etc.). Les *Customer Success Managers* (CSM) du Groupe et leurs équipes assurent également un suivi des données afin d'évaluer la performance et l'adéquation des solutions et services actuels du Groupe au regard des besoins du client. Des réunions avec la direction et les décideurs au sein de l'organisation du client sont ensuite organisées et des feuilles de route sont mises en œuvre pour garantir l'amélioration en temps voulu des solutions, des processus et du service client.

Le Groupe suit également la réalisation des objectifs des clients tout au long de la durée de leur relation contractuelle afin d'assurer un développement et un déploiement adéquats des solutions en fonction des besoins du client. Il identifie et suit par ailleurs les objectifs du client en vue du renouvellement du contrat et de la vente de produits et de services supplémentaires. Le Groupe propose également à ses clients un outil dédié

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

qui anticipe leurs besoins potentiels futurs et leur fournit une feuille de route des fonctionnalités nouvelles et à venir.

En outre, le Groupe suit actuellement les données relatives aux dates d'expiration et de renouvellement de ses différents contrats, y compris la configuration récente et continue de rappels et de notifications systématiques qui identifient les données contractuelles manquantes ou les dates d'expiration des contrats. Une fois que toutes les données nécessaires concernant les contrats auront été intégrées dans ce système de suivi et de notification, le Groupe sera en mesure de suivre plus efficacement et de donner la priorité à l'expiration et au renouvellement de l'ensemble de ses contrats en fonction de leur date d'échéance.

Innovation – Incapacité à développer de nouveaux produits

Description du risque

Toute incapacité à développer de nouveaux produits et à améliorer ses logiciels pour répondre à la demande du marché et suivre le rythme des évolutions technologiques nuira à l'activité et aux résultats d'exploitation de Planisware.

La capacité de Planisware à attirer de nouveaux clients et à augmenter le chiffre d'affaires provenant de ses clients existants dépend largement de sa capacité à améliorer ses produits et services existants, ainsi qu'à introduire de nouveaux produits ou caractéristiques de produit attrayants qui reflètent la nature changeante du secteur de la gestion de projet et des marchés dans lesquels les organisations opèrent. Le succès de toute amélioration d'un produit dépend de plusieurs facteurs, notamment l'achèvement du développement et la livraison dans les délais, des prix compétitifs, des tests de qualité, l'intégration avec des technologies existantes, la reconnaissance par des analystes tiers du secteur et l'acceptation par le marché. Si Planisware n'est pas en mesure de développer avec succès de nouveaux produits et services, d'améliorer ses produits existants pour répondre aux exigences des clients, de maintenir le classement attribué par les analystes du secteur ou de faire en sorte que ses produits et services soient acceptés par le marché, son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière en seront affectés négativement. En outre, tout nouveau produit, toute nouvelle fonctionnalité ou tout nouveau service développé(e) par Planisware peut ne pas être présenté(e) aux clients en temps voulu ou de manière rentable, peut contenir des bogues ou ne pas fonctionner comme prévu, ou peut ne pas être accepté(e) par le marché ou ne pas obtenir la reconnaissance nécessaire pour générer des revenus significatifs ou récupérer les investissements réalisés pour le/la développer. Une part substantielle du chiffre d'affaires de Planisware provient, et devrait provenir à l'avenir, de flux de revenus récurrents et, entre ses deux solutions logicielles, des redevances perçues sur les abonnements à Enterprise. Aussi, l'incapacité à maintenir et à accroître ces sources de revenus significatives pourrait nuire à l'activité de Planisware.

Gestion du risque

Pour atténuer le risque de retard en matière de développement de produits et d'avancées technologiques, Planisware a adopté une approche globale centrée sur des piliers clés : « Stratégie Innovation & R&D », « Développement Agile Produit & Orienté Client » et « Talent & Expertise ».

Le pilier « Stratégie Innovation & R&D » consiste à établir une feuille de route dynamique pour les produits, revue chaque trimestre pour s'assurer de son alignement avec l'évolution des tendances du marché, les commentaires des clients et les technologies émergentes. En recherchant activement les avancées technologiques grâce à des efforts de R&D dédiés, Planisware peut garder une longueur d'avance. Des études de marché régulières permettront de s'assurer que le développement des produits est étroitement lié aux besoins des clients et aux offres des concurrents, tandis que l'accent mis sur la différenciation des propositions de valeur uniques renforcera l'avantage concurrentiel du Groupe.

Le pilier « Développement Agile Produit & Orienté Client » met l'accent sur l'adoption de méthodologies agiles et de pratiques DevOps pour accélérer la livraison des fonctionnalités en fonction des commentaires des clients en temps réel. Le maintien d'une feuille de route flexible permet de réagir rapidement aux changements technologiques, tandis que les équipes agiles dédiées à l'expérimentation contribuent à réduire le délai de mise sur le marché des nouvelles fonctionnalités. La mise en œuvre de processus d'intégration et de déploiement continus (CI/CD) permettra de raccourcir les cycles de mise sur le marché, ce qui favorisera des mises à jour rapides et fiables des produits.

L'aspect « Développement Orienté Client » permet de s'assurer que l'évolution des produits est étroitement alignée avec les besoins des clients. En faisant appel à des comités consultatifs de clients, Planisware peut obtenir des informations précieuses sur les problèmes rencontrés par les utilisateurs et les demandes de

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

fonctionnalités. La co-création de solutions avec des clients clés permet non seulement de renforcer les relations, mais aussi de s'assurer que les nouveaux produits et les améliorations majeures sont directement liés à des cas d'utilisation réels.

Enfin, Planisware peut assurer son avance en matière d'innovation en recrutant et en conservant les meilleurs talents dans les domaines de l'ingénierie, de la conception et de la gestion des produits. La promotion d'une culture de l'apprentissage continu permettra aux équipes de rester au fait des dernières tendances technologiques, ce qui favorisera une croissance soutenue et l'excellence des produits.

Innovation – Incapacité à maintenir sa marque

Description du risque

Comme l'activité de Planisware dépend d'une marque forte et d'une reconnaissance soutenue du marché, l'incapacité à maintenir et à améliorer sa marque et son classement auprès des analystes du secteur peut entraîner une perte de clients ou limiter l'acquisition de clients, ce qui nuirait à l'activité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de Planisware.

La marque Planisware s'est développée au cours de nombreuses années d'activité dans le secteur de la gestion de projet et a contribué à la fois à son succès commercial et à sa reconnaissance sur le marché. Ainsi, le maintien et l'amélioration de la marque « Planisware » sont essentiels à l'expansion de la base clients du Groupe et à l'établissement et au maintien de relations avec des tiers, des partenaires commerciaux et des partenaires d'intégration. Le succès de la promotion de la marque Planisware dépendra en grande partie de l'efficacité des efforts de vente et de marketing et de la capacité à garantir que les logiciels Planisware restent de haute qualité, fiables et efficaces à des prix compétitifs et qu'ils conservent leur classement élevé et les avis favorables d'analystes tiers réputés dans le secteur, tels que Gartner, Forrester et Info-Tech Research Group.

Alors que Planisware est classé dans le Magic Quadrant de Gartner et a reçu des prix de Gartner, Forrester et Info-Tech Research Group ces dernières années (Forrester en 2024 pour le leadership dans le rapport de marché Strategic Portfolio Management, Gartner en 2025 pour le leadership dans Adaptive Project Management & Reporting Magic Quadrant, ainsi que le leadership dans le quadrant Voice of Customer pour Strategic Portfolio Management, Info-Tech Research Group en 2023, pour le leadership dans le domaine PPM), tout déclassement ou retrait de ces classements pourrait nuire de manière significative à la réputation et à la visibilité du Groupe sur le marché. Ces analystes du secteur pourraient également modifier leurs critères de notation ou déclasser Planisware s'ils estiment à un moment donné que l'offre ou la présence de Planisware sur le marché laisse à désirer (ou pour toute autre raison), autant d'événements qui ne sont pas prévisibles et qui obligeraient Planisware à allouer des coûts et des efforts accrus pour conserver un classement susceptible de booster ses revenus. Dans le passé, les baisses de notation de ces analystes du secteur ont été corrélées à une réduction du nombre de nouveaux clients et du chiffre d'affaires global de Planisware.

L'incapacité à maintenir et à améliorer l'image de marque et toute dégradation de la notation ou toute critique négative à l'avenir pourraient nuire à l'image de marque de Planisware et avoir ainsi un effet négatif important sur l'activité, les résultats d'exploitation et les perspectives de Planisware.

Gestion du risque

Planisware investit un montant important dans les ventes et le marketing afin de maintenir et d'améliorer son image de marque. À titre d'exemple, les dépenses de vente et de marketing représentent environ 18% du chiffre d'affaires total.

Planisware a été reconnu par ses clients pour son système de management de la sécurité de l'information mis en œuvre conformément aux normes ISO/IEC 27001 pour la gestion des risques, la cyber-résilience et l'excellence opérationnelle. La norme ISO/IEC 27001 est la principale norme mondiale pour les systèmes de management de la sécurité de l'information. Le fait de détenir cette certification démontre aux clients que le Groupe s'engage et est capable de gérer efficacement les systèmes d'information de manière sûre et sécurisée. L'obtention continue de cette certification, qui doit être renouvelée tous les trois ans, témoigne d'un certain degré de confiance dans un secteur très dépendant de la technologie comme celui de Planisware.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4.2.5. Risques réglementaires

Changement de régime fiscal

Description du risque

Planisware est soumis à des régimes fiscaux internationaux complexes pouvant être amenés à évoluer.

Le Groupe détermine le montant des impôts qu'il est tenu de payer en fonction de son interprétation des traités, lois et réglementations applicables dans les juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. Les régimes fiscaux et sociaux appliqués aux activités commerciales de Planisware et aux réorganisations passées ou futures impliquant des sociétés, des actionnaires, des employés et/ou des dirigeants du Groupe sont ou peuvent être interprétés par les autorités françaises ou étrangères compétentes d'une manière différente des hypothèses utilisées par Planisware dans la structuration de ces activités et opérations. Compte tenu de son activité internationale et de son développement, Planisware est soumise à une législation fiscale complexe et évolutive qui peut donner lieu à des interprétations différentes selon les pays dans lesquels elle opère. Planisware ne peut donc pas garantir que les autorités fiscales concernées seront d'accord avec son interprétation de la législation applicable dans la juridiction concernée.

Une part importante des bénéfices nets de Planisware en France pour la période bénéficie du régime fiscal facultatif français « *IP Box* », qui permet aux bénéfices nets tirés de la concession de licences de certains actifs incorporels tels que les logiciels protégés par le droit d'auteur d'être soumis à un taux réduit d'impôt sur les sociétés (« IS ») de 10%, par rapport à l'IS normal de 25%. Cela représente une économie d'impôt de 6,0 millions d'euros, 5,1 millions d'euros et 4,1 millions d'euros pour les années 2025, 2024 et 2023 respectivement. Ce régime fiscal est relativement nouveau et est soumis (i) à des règles complexes de détermination des bénéfices nets éligibles au taux réduit de l'IS et (ii) à des exigences strictes en termes de fourniture de documents. Une éventuelle contestation, par l'administration fiscale française, des bénéfices nets soumis au taux réduit de l'IS, en partie ou en totalité, ne peut donc pas être exclue. Une telle contestation pourrait avoir un impact sur l'IS et, par conséquent, sur le bénéfice net. Par ailleurs, rien ne garantit que ce régime ne sera pas modifié à l'avenir.

Dans le cadre de sa politique d'innovation, Planisware bénéficie également du *Crédit Impôt Recherche* français ou « CIR » : il s'agit d'un système de crédit d'impôt dont bénéficient les entreprises sur certaines dépenses de R&D éligibles, sous réserve de certaines conditions, notamment des exigences strictes en matière de fourniture de documents. Ce crédit peut être imputé sur la charge d'IS pour l'année au cours de laquelle les dépenses éligibles ont été encourues et tout crédit excédentaire peut être reporté pendant trois ans. Passé ce délai, la partie non utilisée du crédit peut faire l'objet d'un remboursement. Le CIR de Planisware s'élève respectivement à 582 milliers d'euros, 810 milliers d'euros et 807 milliers d'euros pour les années 2025, 2024 et 2023. Une éventuelle contestation, par l'administration fiscale, de l'éligibilité de certains projets et/ou de tout ou partie des dépenses de R&D pour lesquelles la Société a demandé un crédit ne peut être exclue. Une telle contestation pourrait avoir un impact sur l'IS et, par conséquent, sur le bénéfice net de la Société. Par ailleurs, la pertinence du régime actuel des CIR a été récemment critiquée, notamment par un organe consultatif (*Conseil des prélèvements obligatoires*), sous l'autorité de la *Cour des comptes*, et par certains membres du Parlement français. Par conséquent, on ne peut exclure la possibilité d'une future modification importante du régime CIR, dont l'effet est imprévisible. La Société n'est pas en mesure d'évaluer la probabilité ou l'impact d'une telle évolution législative.

L'un des événements mentionnés ci-dessus pourrait affecter négativement l'activité, les résultats d'exploitation, les perspectives et/ou la situation financière de Planisware.

Gestion du risque

La Société suit en permanence les évolutions législatives afin d'anticiper et d'atténuer l'impact de ces changements. Planisware maintient également une stratégie financière flexible pour s'adapter aux changements potentiels de régime fiscal, en assurant une croissance soutenue et en respectant les exigences réglementaires.

S'agissant de la réduction de l'impôt sur les sociétés, Planisware réalise régulièrement des scénarios et des modélisations financières afin d'évaluer l'impact potentiel de divers changements de taux d'imposition sur la performance financière de la Société. Cela lui permet de se préparer aux différentes conséquences et de prendre des décisions en connaissance de cause. En outre, Planisware développe et affine en permanence une stratégie fiscale visant à optimiser la position de la Société au regard de l'impôt. Il s'agit notamment de tirer parti des crédits d'impôt, des déductions et des incitations disponibles afin de réduire les passifs d'impôt.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Concernant plus particulièrement les risques liés au *Crédit d'Impôt Recherche* (CIR), Planisware a mis en place différentes actions :

(i) Planisware procède à une revue régulière des activités de R&D afin de s'assurer qu'elles répondent aux critères d'éligibilité au CIR. Cela inclut la tenue d'une documentation et de registres détaillés de tous les projets et dépenses de R&D.

(ii) Planisware travaille en étroite collaboration avec des conseillers fiscaux et des consultants spécialisés dans les crédits d'impôt R&D. Ils fournissent des conseils d'expert sur la façon de tirer au mieux parti du crédit et d'anticiper les changements de la législation.

(iii) Planisware investit en priorité dans les projets éligibles au CIR. Ainsi, la Société continue à bénéficier du crédit même en cas de modification des critères d'éligibilité ou des modalités de calcul.

(iv) Planisware élabore des plans d'urgence pour faire face à d'éventuelles réductions ou évolutions du CIR. Il s'agit notamment d'identifier des sources alternatives de financement des activités de R&D et d'ajuster le budget en conséquence.

Protection des droits de propriété intellectuelle

Description du risque

Si le Groupe ne parvient pas à maintenir, protéger ou faire respecter ses droits exclusifs et ses droits de propriété intellectuelle de manière adéquate, sa position concurrentielle pourrait être compromise et il pourrait perdre des actifs de valeur, voir son chiffre d'affaires baisser, afficher un taux de croissance plus faible et s'exposer à des litiges coûteux pour protéger ses droits.

Du fait de la nature des activités de Planisware, le succès du Groupe dépend de ses logiciels et donc de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, y compris ceux liés à son savoir-faire et à sa technologie exclusive, pour lesquels le Groupe s'appuie sur une combinaison de droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle.

Malgré les précautions prises par le Groupe, il peut être exposé à des risques tels que la contrefaçon ou l'appropriation illicite, par exemple si des tiers non autorisés venaient à copier le logiciel ou la technologie de Planisware et à utiliser des informations que le Groupe considère comme exclusives pour créer des produits ou services faisant concurrence à ses offres, ou développer des logiciels ayant les mêmes fonctionnalités que les solutions de Planisware.

Il peut être nécessaire d'engager une procédure judiciaire pour faire valoir les droits de propriété intellectuelle de Planisware et pour protéger ses secrets commerciaux.

En outre, l'activité de développement et d'application des droits de propriété intellectuelle est considérable dans le secteur des solutions logicielles. Ainsi, il se peut que le Groupe, en tant que développeur de logiciels, soit confronté à une augmentation des dépôts de plainte pour violation à mesure que le nombre de produits et de concurrents augmentera et que les fonctionnalités des produits dans les différents secteurs se chevaucheront.

Le Groupe pourrait être la cible d'entités n'exerçant pas dans le secteur (communément appelées les *« patent trolls »*), qui ne fabriquent pas ou ne vendent pas de produits et dont la seule activité est de faire valoir des droits de brevet contre des contrevenants accusés dans le but de collecter des redevances de licence.

Tout litige ou toute réclamation décrit(e) ci-dessus pourrait s'avérer coûteux(se) et prendre du temps, pourrait ne pas être résolu(e) en faveur du Groupe et pourrait entraîner la dépréciation ou la perte de certaines parties de sa propriété intellectuelle (y compris l'interruption de tout ou partie des fonctionnalités, intégrations, capacités et améliorations disponibles dans ses solutions).

De tels risques pourraient entraîner une dégradation de la position concurrentielle de Planisware, la perte d'actifs de valeur, une réduction du chiffre d'affaires généré ou des litiges coûteux pour faire valoir ses droits.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Gestion du risque

Planisware dispose d'une équipe juridique interne dédiée afin de s'assurer que tous les droits exclusifs et les droits de propriété intellectuelle importants liés aux solutions de Planisware et du Groupe sont protégés.

Planisware s'assure que ses marques sont déposées dans tous les pays où elle opère, tout comme les brevets correspondants. Le code source de Planisware a été déposé auprès de l'*Agence pour la Protection des Programmes* en France.

La protection contractuelle est également un élément clé pour Planisware. Ainsi, les contrats conclus avec les employés, les clients et les autres tiers (par exemple, les partenaires de mise en œuvre ou de conseil) avec lesquels il partage des informations confidentielles incluent des clauses de confidentialité et d'autres dispositions destinées à protéger ses droits.

Utilisation de logiciels open source

Description du risque

L'utilisation inadéquate par Planisware de logiciels « open source » pourrait l'exposer à d'éventuels litiges qui pourraient être coûteux et avoir un impact sur la capacité du Groupe à mettre sur le marché et/ou à commercialiser ses solutions.

Les solutions de Planisware et les technologies et applications qu'elles intègrent reposent en partie sur des logiciels open source, et continueront probablement à le faire à l'avenir.

En raison des exigences de certaines licences open source, si Planisware crée, développe, commercialise, distribue ou met à disposition un logiciel basé sur, dérivé de ou intégrant un logiciel open source ou combine ou lie ses solutions logicielles propriétaires avec ou à un logiciel open source, Planisware pourrait, en vertu de certaines licences open source, être également tenue de concéder une licence, de commercialiser et/ou de mettre à disposition ce logiciel propriétaire gratuitement selon les termes d'une licence open source particulière accordant à des tiers certains droits d'utilisation ultérieure, qui dans certains cas, pourraient inclure un code propriétaire de valeur. Cela pourrait permettre aux concurrents du Groupe de créer des produits similaires avec moins d'efforts et de temps de développement.

En outre, les sociétés qui utilisent des logiciels open source tiers peuvent utiliser par inadvertance des logiciels open source tiers d'une manière qui expose le Groupe à des réclamations pour non-respect des conditions applicables de ces licences (y compris des réclamations pour violation des droits de propriété intellectuelle ou pour rupture de contrat). Le Groupe peut faire l'objet de poursuites judiciaires de la part de parties revendiquant la propriété de ce que Planisware estime être un logiciel open source, ou revendiquant le non-respect des conditions de licence de logiciel open source applicables.

La défense du Groupe dans le cadre de ces litiges pourrait être coûteuse ou cela pourrait obliger Planisware à consacrer davantage de ressources de R&D pour faire évoluer ses solutions. Le Groupe pourrait également être contraint de consacrer beaucoup de temps et de ressources à la réingénierie de tout ou partie de ses logiciels et pourrait faire l'objet de demandes de dommages et intérêts importantes et être tenu de se conformer aux conditions susmentionnées, y compris la diffusion publique de certaines parties de son code source propriétaire, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur l'activité du Groupe.

Gestion du risque

Le Groupe veille au respect des licences des logiciels open source en recensant, de manière précise, l'ensemble des logiciels libres utilisés par Planisware. Les clients qui utilisent les solutions Planisware ont accès à cette liste et aux termes et conditions de la licence.

En outre, les contrats que Planisware conclut avec ses clients et partenaires couvrent l'utilisation de logiciels open source et précisent que les termes et conditions de la licence de logiciel open source concernée s'appliquent.

Le risque de non-respect des conditions de licence inhérentes au logiciel open source est donc maîtrisé et très limité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4.2.6. Risques financiers

Fluctuations des taux de change

Description du risque

Planisware est exposé aux fluctuations des taux de change en raison de sa présence à l'international.

Les états financiers consolidés de Planisware sont présentés en euros. En raison de sa forte présence internationale, une part importante des activités du Groupe est réalisée dans des pays où la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, exposant ainsi les résultats du Groupe aux fluctuations des taux de change.

Ce risque comprend :

- risque de change de conversion lié à la conversion en euros des états financiers des filiales consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, ainsi que des disponibilités et équivalents de trésorerie libellés dans des devises autres que l'euro ;
- risque de change de transaction lié aux flux de trésorerie opérationnels non libellés dans la monnaie fonctionnelle des filiales.

En 2025, Planisware a réalisé environ 54% de son chiffre d'affaires dans des devises autres que l'euro, principalement en dollars américains et, dans une moindre mesure, en livres sterling, en dollars de Singapour et en yens japonais. L'appréciation de l'euro par rapport aux devises étrangères aurait un impact négatif sur les indicateurs financiers du Groupe tels que le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat net et le bénéfice par action, et vice versa.

L'exposition du Groupe au risque de change transactionnel est limitée car la plupart des flux de trésorerie opérationnels (produits et charges) de chaque filiale sont générés et payés dans leur devise fonctionnelle.

Gestion du risque

Plutôt que de recourir à des instruments de couverture, Planisware cherche à limiter son exposition au risque de change en :

- en gérant ses opérations de manière à ce qu'une part importante des flux de trésorerie d'exploitation de chaque entité soit réalisée dans sa devise fonctionnelle,
- en veillant à ce que les paiements de dividendes et de redevances par les filiales soient effectués à la réception des factures,
- en détenant des comptes bancaires en plusieurs devises, principalement en dollars américains et en euros, et
- en surveillant de près l'évolution des devises et de l'environnement économique à moyen terme et en prévoyant les flux de trésorerie pour chaque devise afin d'ajuster le portefeuille de devises en conséquence.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

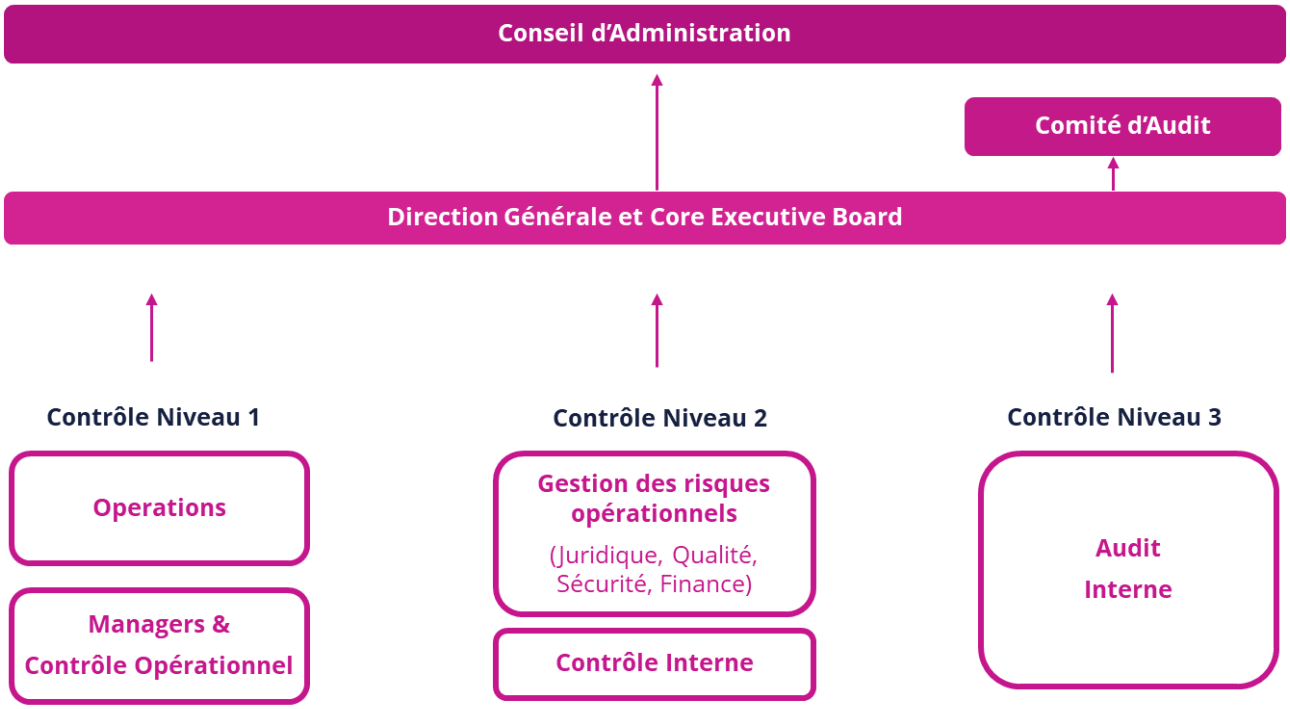
4.3. Gestion des risques et contrôle interne

4.3.1. Environnement

L'environnement de contrôle du Groupe vise à établir un cadre sécurisé pour Planisware, ses collaborateurs et l'ensemble des parties prenantes. Il repose sur un ensemble de valeurs qui guident le comportement et l'éthique des collaborateurs du Groupe et des tiers. Pour diffuser efficacement ces valeurs, le Groupe a mis en place les lignes directrices et processus suivants :

- un Code d'éthique et de conduite des affaires pour partager les valeurs de la Société avec les parties prenantes de Planisware, à savoir non seulement ses collaborateurs et les membres de la direction, mais aussi ses clients, fournisseurs et partenaires ;
- une plateforme de lancement d'alerte permettant de signaler tout comportement ou fait jugé contraire au Code d'éthique et de conduite des affaires de Planisware, ou à toute loi ou réglementation ;
- une formation obligatoire sur la lutte anti-corruption, implémentée en 2025, afin de sensibiliser les employés aux situations à risque, de réduire la probabilité de comportements illégaux, qu'ils soient intentionnels ou non, et de limiter les risques ;
- une Charte de déontologie boursière, mise en place en 2024, qui définit les obligations liées aux informations privilégiées ;
- une Charte informatique reprenant les règles et bonnes pratiques en matière de sécurité physique et de sécurité logique des ressources informatiques du Groupe.

4.3.2. Gouvernance du Contrôle Interne



Conseil d'administration et Comité d'Audit

Le Conseil d'administration a chargé le Comité d'Audit de s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la mise en œuvre des procédures d'identification, de couverture et de gestion des risques de la Société liées aux activités du Groupe et aux informations comptables financières et non financières.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assurer le suivi des questions liées à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de veiller à l'efficacité du suivi des risques et du contrôle interne opérationnel, afin de faciliter les tâches du Conseil d'administration en matière de contrôle et de vérification.

Le Comité d'Audit informe le Conseil d'administration des éléments clés pertinents en temps opportun.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Direction générale et Core Executive Board

Le Core Executive Board, qui compte le Directeur Général, supervise la gestion de l'analyse et du contrôle des risques, ainsi que la mise en œuvre effective des politiques internes. Il veille à ce que l'organisation appropriée soit en place pour un système de gestion des risques efficace.

Le Core Executive Board joue un rôle central dans la mise en place d'un cadre de contrôle interne au niveau du Groupe qui détermine les politiques et/ou procédures qu'il convient d'instaurer ou de mettre à jour pour suivre la mise en œuvre des différents plans d'actions relatifs aux risques du Groupe. Ce cadre définit le contexte dans lequel les départements opérationnels et les filiales exercent leurs rôles en matière de gestion des risques, notamment la mise en œuvre adéquate des mesures d'atténuation des risques et les responsabilités en matière de contrôle interne.

Contrôle de niveau 1

Le premier niveau de contrôle est assuré par les Opérations, qui formalisent et mettent en œuvre des processus opérationnels pour assurer la gestion des activités au quotidien, ainsi que par les services administratifs et généraux.

Le contrôle interne fait partie intégrante de chaque département opérationnel. Ainsi, les responsables et directeurs de département s'assurent que leurs équipes maîtrisent les opérations quotidiennes et vérifient la bonne application des procédures et des contrôles de niveau 1 en effectuant des contrôles de niveau 2.

Contrôle de niveau 2

Le Contrôle Interne s'engage à effectuer des contrôles de niveau 2 par le biais d'échantillonnages, depuis la mise en œuvre de contrôles d'application jusqu'à la définition de circuits de validation. Toutefois, certains contrôles de niveau 2 sont effectués sur toutes les données dont le responsable ou le directeur est chargé. C'est le cas, par exemple, de toutes les heures saisies par le personnel opérationnel afin de pré-valider les factures qui seront envoyées aux clients.

Les départements fonctionnels sont également chargés de définir et de contrôler les règles applicables à toutes les entités commerciales et industrielles et de gérer les risques opérationnels dans leurs périmètres respectifs, comme par exemple les départements Juridique, Qualité, Sécurité, Cybersécurité, Ressources Humaines et Finance. Ces départements fonctionnels peuvent être amenés à vérifier la bonne application des règles de niveau 1 via des campagnes de contrôle de niveau 2.

Contrôle de niveau 3

La troisième ligne de contrôle est assurée par des audits internes visant à vérifier la bonne application des contrôles de niveau 1 et de niveau 2. Les évaluations sont réalisées de manière indépendante et font l'objet d'un rapport d'audit qui identifie les risques éventuels et les plans d'actions nécessaires afin de les réduire. Les conclusions des missions d'audit sont communiquées aux départements opérationnels, ainsi qu'à la Direction Générale et au Comité d'Audit pour ce qui est des grandes lignes, afin de fournir une assurance raisonnable quant à l'efficacité des systèmes internes de gestion des risques du Groupe.

Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission d'audit, les commissaires aux comptes formulent des commentaires. Au moment qu'ils jugent opportun, ils communiquent à la Direction Générale les faiblesses du Contrôle Interne qui ont été identifiées au cours de l'audit et qu'ils considèrent comme suffisamment importantes pour justifier une attention particulière. Les commissaires aux comptes communiquent, par écrit, les faiblesses significatives du contrôle interne aux organismes visés à l'article L. 823-16 du Code de commerce, au moment qu'ils jugent opportun.

Dans le cadre de leur mission permanente, les commissaires aux comptes contrôlent les comptes consolidés annuels et semestriels. Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis par le département Opérations Financières sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe. Le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe certifient que les comptes consolidés sont sincères et présentent une image fidèle de la situation en signant une lettre d'affirmation adressée aux commissaires aux comptes.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4.3.3. Processus de contrôle interne

Gestion du Contrôle Interne

La Direction Générale a nommé un Responsable Conformité et Audit Interne en charge du Contrôle Interne.

Gestion des systèmes d'information

La Direction Générale a nommé un responsable SMSI et un Chief Information Security Officer (« CISO ») afin de définir un cadre de sécurité de l'information, d'accompagner les équipes projet dans la mise en œuvre effective de la démarche de sécurité définie et de rendre compte aux organes de direction.

Afin de garantir l'efficacité des différentes actions approuvées par le *Security System Risk Committee*, un *Security Steering Committee* (« COSEC ») dédié est chargé de suivre et de contrôler les mesures mises en œuvre dans le cadre du SMSI au niveau de la direction. La vérification de l'efficacité du SMSI s'appuie sur des examens périodiques des risques de sécurité et des plans d'atténuation des risques et de certains indicateurs de performance mesurant la sécurité des systèmes d'information liés au SMSI, ainsi que sur les rapports de sécurité établis lors des réunions d'examen des risques. Les indicateurs de performance pertinents suivis par le COSEC comptent la sensibilisation et la formation des employés, l'accréditation des utilisateurs, la protection contre les logiciels malveillants, la conformité en matière de sécurité et les incidents de sécurité.

Procédures de Contrôle Interne relatives aux informations comptables et financières

Organisation

L'équipe Finance est chargée de préparer les informations comptables et financières.

Afin de mettre en œuvre les procédures de Contrôle Interne relatives à la production des informations comptables et financières tout en répondant au niveau d'exigence requis pour accompagner les opérations décentralisées des filiales dans le développement de l'activité, l'organisation de l'équipe Finance a été structurée comme suit :

- équipe Finance Groupe : composée des départements en charge du contrôle de gestion, de la consolidation et des relations investisseurs, cette équipe d'experts accompagne les équipes Finance locales, suit les activités à l'échelle mondiale, supervise le contrôle interne de leurs domaines respectifs et s'assure de la fiabilité des informations comptables et financières publiées. Ces départements sont rattachés au Directeur Financier du Groupe.
- équipes Finance locales : ces équipes sont chargées de produire des informations comptables et financières au niveau local, de contrôler le périmètre de leurs filiales et leur couverture géographique et de communiquer des informations comptables et financières locales détaillées à l'équipe Finance du Groupe. Les équipes Finance locales sont rattachées au Directeur Général local et, d'un point de vue fonctionnel, au Directeur Financier du Groupe.

Cette structure garantit la qualité des opérations et du contrôle. Chaque équipe Finance locale ayant accès à l'information au plus près des opérations, les interactions entre les équipes Finance locales et l'équipe Finance du Groupe permettent de mieux appréhender les opérations et les analyses effectuées à différents niveaux, ce qui conduit à une meilleure anticipation et à un pilotage plus efficace.

Traduction des informations comptables et financières et consolidation IFRS

La production des informations comptables et financières des différents sites par les équipes Finance locales fait l'objet d'instructions précises et d'un calendrier détaillé transmis par le département Consolidation. Ces instructions et ce calendrier sont communiqués à l'ensemble des filiales afin d'assurer un traitement cohérent, fiable et exhaustif des données dans les délais appropriés. Une communication permanente entre les équipes Finance locales et le département Consolidation permet de mieux comprendre et valider les données communiquées et d'anticiper le traitement des opérations complexes.

Le département Consolidation garantit l'harmonisation et la cohérence des données avec les normes IFRS en centralisant les données communiquées, en suivant l'évolution des normes et interprétations IFRS et en assurant la traduction des informations comptables et financières locales en normes IFRS. Le département Consolidation produit les comptes consolidés du Groupe et applique des procédures de validation à chaque étape du processus afin d'assurer la fiabilité des informations financières.

Le Comité d'Audit examine les comptes consolidés annuels et semestriels ainsi que les conclusions du commissaire aux comptes pour se forger une opinion avant l'examen final des comptes par le Conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Budget et reporting

Chaque année, les équipes Finance locales établissent un budget trimestriel pour les filiales de leur périmètre conformément aux instructions détaillées fournies par le département Contrôle de Gestion. Le budget est préparé selon le même cadre que les comptes consolidés, ce qui garantit la cohérence entre les données internes et les données publiées et renforce le contrôle des informations financières.

Le budget est établi sur la base d'une approche ascendante et d'hypothèses relatives au développement commercial de chaque entité, de chaque zone géographique et de chaque produit, sur la base de la stratégie du Groupe. Ces hypothèses sont discutées avec l'ensemble des parties prenantes internes. Le budget est ensuite consolidé pour vérifier l'alignement avec les objectifs du Groupe, puis validé par le Conseil d'administration.

Le budget qui en résulte est donc un outil de contrôle efficace qui peut être utilisé pour suivre de près le niveau de chaque entité. Les performances réelles et les écarts par rapport au budget sont analysés par le département Contrôle de Gestion et communiqués à la Direction Générale avant la réunion du Core Executive Board.

Communication financière

Le Directeur Relations Investisseurs & Communication Financière établit un calendrier précis de publication d'informations actualisées sur le Groupe auprès des marchés financiers. Ce calendrier est conforme aux exigences des autorités de marché. Il s'assure, avec le département Juridique, que les communications respectent les délais requis, les lois et les réglementations.

Il s'assure, avec la Direction Générale et le département Finance, que toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du Groupe.

Enfin, il veille à ce que toutes les informations communiquées à la communauté financière soient exactes et précises, dans le respect du principe d'égalité d'information entre tous les actionnaires.

4.3.4. Dispositif de gestion des risques

La gestion des risques est suivie de près par la Direction Générale du Groupe, avec l'implication des comités et des équipes dédiés de Planisware en charge de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et des contrôles internes. L'objectif principal de la gestion des risques est d'identifier, d'évaluer, de hiérarchiser et d'atténuer les risques en fonction de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Ces processus aident les organes de direction à sélectionner la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et à définir et suivre les plans d'actions correspondants afin de limiter les risques importants. Une autre mission importante de la gestion des risques consiste à permettre au Groupe d'atteindre ses objectifs internes en définissant et en mettant en œuvre des systèmes de contrôle interne appropriés pour faire face aux risques associés aux activités commerciales et au reporting financier du Groupe. Pour atteindre ces objectifs, la fonction en charge de la gestion des risques tient compte des politiques et procédures internes du Groupe, ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.

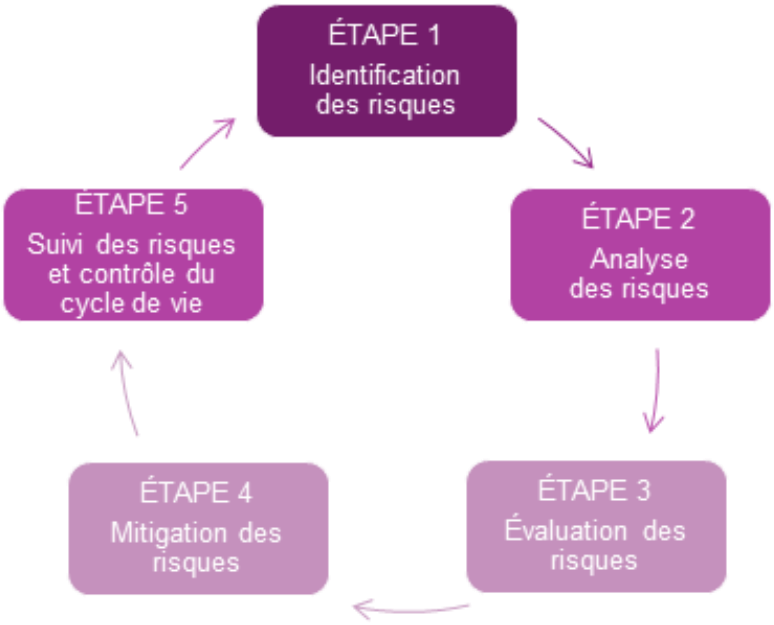
Un Groupe de travail « Risques » dédié

Le système de gestion des risques décrit ci-dessous est suivi par un groupe de travail dédié, composé du Directeur Financier du Groupe, du Directeur Juridique du Groupe, du Directeur des Relations Investisseurs, du Chief Compliance & Audit Officer et des membres du Core Executive Board, en temps opportun.

Le Groupe de travail « Risques » est chargé de la gestion des risques (telle que décrite ci-après) : (i) identification des risques devant être couverts par la cartographie des risques, (ii) analyse des risques, (iii) évaluation de leur probabilité d'occurrence et de leur gravité, (iv) définition des mesures de mitigation appropriées pour chaque risque dans le cadre de plans d'actions dédiés et (v) suivi des risques tout au long de l'année.

Le processus de gestion des risques a pour objectif d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques et d'aider le groupe de travail « Risques » et la Direction Générale du Groupe dans le choix des stratégies de gestion des risques les plus appropriées.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5



Processus général

La gestion des risques est un processus continu dans lequel les risques sont réévalués régulièrement dans le cadre d'examens des risques réalisés par le Groupe de travail « Risques ». Le Groupe de travail « Risques » peut décider de mettre à jour la cartographie des risques, notamment en tenant compte de toute nouvelle menace ou de tout nouveau risque devant être reflété(e) dans les plans d'actions existants. Au cours du processus d'examen des risques, le Groupe de travail « Risques » tient compte de tous les facteurs pertinents, y compris l'impact potentiel des risques sur les objectifs de l'organisation, les parties prenantes, la réputation et la conformité aux lois et réglementations.

Une fois les risques majeurs identifiés conformément à l'évaluation de la cartographie des risques, le Groupe de travail « Risques » rend compte de l'évaluation au Core Executive Board en proposant d'attribuer certains risques critiques à des sous-comités spécialisés, tels que le *Security System Risk Committee*, qui supervise les risques associés aux systèmes de sécurité de la Société.

Si le Core Executive Board estime que des risques nécessitent un ajustement des plans d'actions existants, il prendra les mesures appropriées pour atténuer ces risques et actualisera les politiques et procédures pertinentes en conséquence. En outre, le Core Executive Board peut communiquer au Conseil d'administration et à la Direction Générale du Groupe, le cas échéant, tout risque significatif ou tout changement dans la gestion des risques.

La gestion des risques opérationnels et le contrôle interne relèvent de la responsabilité de chacun des départements opérationnels et de chacune des filiales du Groupe. Au sein de chaque département et filiale, le responsable de la gestion des risques et de l'exécution des plans d'actions – qui peut être le directeur du département ou le directeur de la filiale, ou tout autre membre placé sous leur supervision – est chargé de vérifier que les procédures de prévention ont été mises en œuvre conformément aux plans d'actions et de proposer toute nouvelle procédure susceptible d'être examinée par le Core Executive Board en vue d'une application plus large au sein du Groupe.

Une fois que l'évaluation effective des risques a été réalisée et que chaque risque (ainsi que le plan d'actions correspondant) a été affecté à un gestionnaire de risques désigné, plusieurs options sont disponibles pour traiter le risque, notamment :

- réduire le risque en mettant en œuvre ou en actualisant les mesures qui font défaut, soit parce qu'il n'existe pas de mesure pertinente, soit parce que la mesure n'a été mise en œuvre que partiellement ou de manière inefficace selon les derniers plans d'actions établis pour ces risques ;
- partager le risque en souscrivant, le cas échéant, des assurances complémentaires ; et/ou
- accepter le risque si la Direction Générale estime que les mesures existantes tiennent compte du niveau de criticité correspondant selon l'évaluation des risques et les plans d'actions.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Toute décision d'atténuation ou d'acceptation des risques est prise en fonction du niveau de risque concerné via l'attribution d'une note de risque qui fait ensuite l'objet d'un suivi permanent, mais pour laquelle aucun plan d'actions n'est immédiatement mis en place. Si le gestionnaire de risques estime qu'il est nécessaire de réduire le niveau de risque, il identifie les mesures d'atténuation applicables dans l'analyse des risques et met en œuvre et à jour les plans d'actions correspondants.

Gestion de crise

Le Groupe a constitué une cellule de crise qui peut être mobilisée en cas de survenance d'un événement à risque ou de dépassement d'un niveau de risque prédéterminé. La composition, les moyens et les modalités d'action de la cellule de crise, ainsi que les rôles de ses membres, sont définis de manière à favoriser une réaction rapide et adaptée à la nature de l'événement et au niveau de risque. La cellule de crise est chargée de traiter et de gérer les incidents en cours et d'en assurer le suivi après leur résolution. Ses membres comptent des cadres supérieurs, y compris le Directeur Général et le Chief Information Security Officer (« **CISO** »), et d'autres personnes désignées pour assurer le suivi de ces incidents, pouvant inclure des spécialistes du SaaS, des opérations informatiques, de la mise en œuvre de solutions et des fonctions de support, ou leurs adjoints, ainsi que des employés des départements Ressources Humaines, Ventes, Communication ainsi que chefs de service, ou toute autre fonction jugée nécessaire pour la résolution réussie de l'incident et le retour à un service normal.

Pour les risques liés à la sécurité, le *Core Executive Board* attribue le cas échéant ces risques et leur gestion au *Security System Risk Committee*, un sous-comité dédié au suivi de l'informatique et de la sécurité. Le *Security System Risk Committee* examine les risques selon la classification ISO27001-27002. Une fois l'analyse des risques réalisée, le comité détermine les plans d'actions à mettre en œuvre au regard du Système de management de la sécurité de l'information (« SMSI »), élaboré sur la base de la méthodologie EBIOS Risk Manager, telle que définie par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI, version 1.1, décembre 2018), une méthode d'évaluation et de traitement des risques numériques, qui permet au Groupe d'intervenir pour prendre des mesures préventives sur les risques de sécurité identifiés.

4.3.5. Assurance et couverture des risques

Des polices d'assurance peuvent être souscrites par la Société, en son nom propre ou pour l'ensemble du Groupe, ou directement par chaque filiale au niveau local (chaque filiale peut contracter avec des compagnies d'assurance conformément aux réglementations, coutumes et pratiques locales dans le cadre de polices maintenues à des limites de couverture proportionnelles à la taille de la filiale et aux risques auxquels elle est exposée, y compris l'assurance responsabilité de l'employeur et accidents du travail).

Les polices d'assurance sont exhaustives et couvrent les locaux, le matériel informatique, la responsabilité des dirigeants, les déplacements professionnels et la cybersécurité/responsabilité civile. Ces polices d'assurance sont souscrites par l'intermédiaire d'un courtier mandaté pour négocier avec les principales compagnies d'assurance concernées afin de mettre en place ou de renouveler la couverture la plus adaptée aux besoins du Groupe en matière de risques.

Toutes les polices d'assurance sont souscrites auprès de compagnies d'assurance réputées au niveau international et proposant des solutions d'assurance adaptées aux activités d'une entreprise du secteur technologique, en ligne avec les recommandations de l'association Numeum.

Les principales polices du Groupe comprennent l'assurance responsabilité civile, la responsabilité civile professionnelle et après livraison, l'assurance contre les dommages matériels et la perte d'exploitation consécutive, ainsi que la couverture des cyber-risques (y compris la violation d'informations personnelles ou d'informations d'entreprise, les failles de sécurité, la cyber-extorsion et la cyber-fraude). Ces polices protègent également le Groupe au moyen de garanties supplémentaires concernant les atteintes à la réputation, la perte de documents, les dépenses non budgétées ou les coûts de projet restant à sa charge, les coûts de remplacement et de recrutement des employés et les coûts de restauration des données.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

La couverture d'assurance la plus importante est l'assurance cybersécurité. Pour couvrir les risques de plus en plus importants liés à la cybersécurité, notamment les logiciels espions, les logiciels rançonneurs et autres logiciels malveillants, les fournisseurs d'assurance cybersécurité procèdent désormais généralement à l'évaluation des systèmes de leurs clients conformément à des normes minimales prédéfinies. Afin de pouvoir renouveler son assurance cyber, indépendamment de l'augmentation des primes appliquées aux polices d'assurance spécifiques, le Groupe doit démontrer qu'il reste vigilant sur l'évolution des tendances en matière de protection contre les risques cyber et adopte les mesures de sécurité adéquates pour rester opérationnel dans un environnement commercial hautement concurrentiel. À ce titre, des mesures telles que l'authentification multifacteur sont désormais devenues une exigence en matière de cyber-assurance pour la plupart des compagnies d'assurance.

Planisware adapte sa couverture d'assurance en fonction de l'évolution des risques liés à ses activités courantes.

La Société n'a pas subi de sinistres assurables fréquents au cours de ses activités, en partie grâce aux processus avancés de gestion des risques que le Groupe déploie sur l'ensemble de ses sites clés pour assurer la continuité des activités en cas de dommages ou de pertes. Au cours des dernières années, le Groupe n'a pas connu de pertes significatives ayant conduit à la résiliation ou au non-renouvellement d'un quelconque contrat d'assurance.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5. État de durabilité

5.1. Informations générales

5.1.1. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie

5.1.1.1. Activités de l'entité et modèle économique

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Description des groupes significatifs de produits et des services proposés

Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS (*Software-as-a-Service*) pour les entreprises (*business-to-business* « B2B ») dans le secteur en forte croissance des solutions de gestion de projet (ci-après désigné la « *Project Economy* »), composé d'entreprises technologiques axées sur le développement et la commercialisation de solutions logicielles pour tout type d'activités liées à la gestion de projets.

La mission de Planisware est de fournir aux organisations des solutions pour les aider à transformer la façon dont elles conçoivent, planifient et délivrent leurs projets, portefeuilles de projets, programmes et produits. Les solutions de Planisware s'adressent aux organisations dont les activités de projet sont moyennement ou hautement sophistiquées et couvrent une multitude de besoins, tels que la planification stratégique, l'optimisation des portefeuilles de projets, la gestion des budgets et des coûts, la planification des capacités, la gestion des ressources, la planification des projets, la gestion des risques et la collaboration. En optant pour les solutions proposées par Planisware, les organisations peuvent réduire leurs coûts de manière significative en rationalisant les processus métier et en bénéficiant ainsi d'une exécution plus efficace des projets et des programmes.

Fondée en France en décembre 1995, Planisware a un long bilan de croissance et de rentabilité. Avec 837 employés à fin 2025, Planisware opère à grande échelle en servant près de 600 organisations clientes dans un large éventail de secteurs verticaux et de fonctions dans plus de 30 pays, couvrant l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Planisware réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires auprès de grandes entreprises de premier plan ainsi que, dans une moindre mesure, auprès de sociétés de taille intermédiaire et des entités du secteur public.

Planisware cible son marché avec deux solutions logicielles : Planisware Enterprise et Planisware Orchestra.

- Dotée d'une grande capacité de configuration et offrant une importante évolutivité, Planisware Enterprise cible les organisations mondiales de grande envergure (généralement plus de 10 000 employés) qui souhaitent gérer des processus de projet sophistiqués.
- Solution orientée vers le déploiement rapide et l'adoption ascendante, Planisware Orchestra et Planisware Orchestra Up nouvelle génération, cible les organisations de taille intermédiaire (environ 500 employés ou plus) ou les équipes et les départements de grandes entreprises moins matures en termes de gestion de projet et dont les processus de projet sont plus simples, à la recherche d'une solution de gestion de projet clé en main.

Description des principaux groupes de clients servis

Les solutions logicielles de Planisware ont été adoptées dans un large éventail de secteurs, tels que les sciences de la vie et la chimie, l'automobile, l'industrie manufacturière, l'énergie et les services publics, la technologie, les médias et les télécommunications, les biens de consommation à rotation rapide ainsi que l'aérospatiale et la défense.

Si les projets sont omniprésents au sein des organisations, ils ne sont pas tous de même nature ou menés de la même manière : un programme aérospatial a une portée, des objectifs et des défis très différents de ceux liés au développement d'un logiciel ou au pilotage de milliers de projets de produits à petite échelle dans une organisation de marché de masse. Chaque type de projet nécessite de comprendre l'activité du client et ses points faibles, et d'articuler une proposition de valeur convaincante autour des fonctionnalités et des processus adéquats.

Le modèle économique de Planisware est centré sur les abonnements aux solutions SaaS. Les clients souscrivent à un abonnement SaaS pour l'une des solutions logicielles de Planisware dans le cadre d'un contrat d'une ou de plusieurs années. La plupart de ces contrats sont assortis de clauses de reconduction tacite qui prolongent la durée pour des périodes supplémentaires d'un an. Les clients ont la possibilité de personnaliser leurs abonnements en y intégrant de nombreux services et fonctionnalités supplémentaires en fonction de leurs besoins stratégiques et organisationnels.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Outre les abonnements SaaS, Planisware fournit des « services d'implémentation » pour la configuration initiale de la solution ainsi que des services de « support évolutif » et de « support par abonnement » pour la maintenance et les améliorations continues du système, une fois le système en production, des conseils et des formations, et la possibilité d'acheter des modules complémentaires, tels que des utilisateurs supplémentaires ou des fonctionnalités spécifiques à la plateforme.

Certains clients, principalement des entreprises du secteur gouvernemental et de la défense, achètent des « licences perpétuelles » sur site pour les logiciels de Planisware en raison de restrictions internes sur les solutions SaaS hébergées dans le Cloud. Dans le cadre du modèle de licence perpétuelle, les clients paient une redevance unique pour le droit d'utiliser les logiciels de Planisware sur leurs propres systèmes (par opposition aux solutions SaaS hébergées dans le Cloud) pour une durée illimitée. Les clients peuvent accéder aux mises à jour logicielles ou au support de Planisware moyennant le paiement de frais de maintenance calculés sur la base d'un pourcentage du montant de la licence achetée.

Description des principaux marchés desservis

En tant qu'éditeur de logiciels depuis 1996, Planisware est un acteur de premier plan du vaste marché de la Project Economy (économie en mode projet) qui connaît une croissance rapide. Au sein de ce marché, la mission de Planisware est d'aider les organisations à mettre en œuvre des stratégies efficaces de travail d'équipe et de planification de projet, en leur proposant sa suite de solutions logicielles de gestion de projet qui transforment la façon dont les organisations élaborent leurs stratégies, planifient et livrent leurs projets, leurs portefeuilles de projets, leurs programmes et leurs produits.

La Project Economy, ou économie en mode projet, est importante et continue de se développer. Le marché de la Project Economy couvre les logiciels et les services qui prennent en charge une variété de tâches, de projets et de flux de travail différents dans tout type de secteurs et de fonctions. En 2024, la Project Economy devrait générer près de 60 milliards d'euros de dépenses en logiciels.

Au sein de la Project Economy, Planisware occupe une place importante et croissante en tant que fournisseur multi spécialiste de solutions avancées de gestion de projets. Le marché principal de Planisware (c'est-à-dire son marché adressable ou « SAM ») consiste à fournir des logiciels de gestion de projet conçus pour répondre aux besoins liés à la gestion de projets et de portefeuilles (PPM), à la gestion stratégique de portefeuilles (« SPM »), à la gestion de projet adaptative et au reporting (« APMR ») et à la planification agile d'entreprise (« EAP »).

Les solutions de gestion de projet sont appelées à jouer un rôle de plus en plus indispensable au sein des organisations en leur permettant de suivre les projets, les portefeuilles de projets, les programmes et les produits, de leur création jusqu'à leur finalisation, et à être utilisées par un large éventail de parties prenantes au sein des organisations (R&D, IT, développement de produits, livraison de projets, RH et finance). Ces solutions devraient connaître une large intégration et s'interconnecter étroitement à l'écosystème IT tout entier des organisations et à leurs applications de produits.

Planisware opère au sein d'un marché adressable (SAM) estimé à près de 6 à 7 milliards d'euros, sans tenir compte d'une opportunité de croissance potentiellement importante pour Planisware, compte tenu du niveau de pénétration encore faible de 15 à 20% du marché total.

Effectifs par zone géographique à fin 2025

Europe	457
Amérique du Nord	184
APAC et reste du monde	196
Total	**837**

Produits liés à l'activité

Le chiffre d'affaires total de Planisware a atteint 198 millions d'euros en 2025. Les informations sectorielles sont décrites dans la note 5 des états financiers consolidés présentés à la section 6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel. Tous les secteurs opérationnels de Planisware se rapportent au secteur des médias et des communications technologiques – logiciels et services des technologies de l'information (TSI).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Chez Planisware, l'éthique et la responsabilité sociale d'entreprise sont des éléments importants de la mission du Groupe. À travers ses efforts ESG, Planisware entend conduire un changement positif, contribuer à un avenir durable et créer de la valeur durable pour toutes ses parties prenantes. Le Groupe s'engage à mener ses activités avec intégrité, transparence et dans le respect de toutes ses parties prenantes. Il a en outre à cœur de créer un impact positif sur la société et l'environnement en adoptant des pratiques durables, en particulier en ce qui concerne l'impact de son infrastructure IT et de ses voyages d'affaires sur l'environnement, en encourageant la diversité et l'inclusion et en soutenant les initiatives qui contribuent au bien-être de ses communautés. L'engagement du Groupe en faveur de la responsabilité sociale d'entreprise est un pilier fondamental de sa stratégie d'entreprise, qui dicte ses actions et ses décisions au quotidien. Au fur et à mesure qu'il gagne en maturité, le Groupe s'emploie à clarifier les éléments de sa stratégie qui concernent ou influencent les questions de durabilité, notamment les principaux défis à venir, les projets critiques ou les solutions à mettre en œuvre. Ce processus de clarification en cours vise à définir une feuille de route à moyen et long terme liée à l'impact des IRO sur les produits et vice versa, en rapport avec les attentes des parties prenantes.

Le modèle économique et la chaîne de valeur de Planisware, présentés schématiquement ci-dessous, notamment les facteurs de production (*inputs*) et l'approche du Groupe en matière de collecte, de développement et de sécurisation de ces inputs, ses productions (*outputs*) et ses résultats en termes d'avantages actuels et attendus pour les clients, les investisseurs et les autres parties prenantes, a été réparti en trois grandes zones :

- Amont : fournisseurs, sous-traitants et partenaires d'affaires
- Activités propres : effectifs Planisware
- Aval : clients finaux, prospects, investisseurs, gouvernement et société

Le modèle économique de Planisware est centré sur des solutions SaaS innovantes, la recherche et le développement (R&D) constituant un facteur de production de première importance. Planisware emploie près de 139 ingénieurs en R&D chargés de développer en permanence de nouvelles fonctionnalités. Ils contribuent à développer l'envergure de Planisware. Ensemble, son équipe de direction et ses équipes R&D et de vente positionnent idéalement Planisware pour saisir les futures opportunités de croissance et augmenter sa part de marché (voir section *1.5.5. Recherche et Développement* de ce Document d'Enregistrement Universel pour plus de précisions à ce sujet).

Après le déploiement initial de la solution, son adoption est facilitée par le support de haut niveau fourni par les consultants de Planisware, les Ressources Humaines étant le principal facteur de production ici. Les services évolutifs de support proposés aux clients en lien avec la solution SaaS permettent une intégration plus efficace de la solution au sein de l'organisation du client. Ces services sont fournis dans le cadre de contrats adaptés aux objectifs du client, en fonction de la taille de l'organisation et des objectifs de déploiement. Une fois la « phase évolutive » achevée, Planisware continue d'offrir au client un support sous forme d'abonnement dans le cadre de contrats récurrents annuels en mobilisant des ressources *nearshore*, actuellement situées en Tunisie (voir section *1.5.2. Solutions de gestion de projets basées sur le Cloud* de ce Document d'Enregistrement Universel pour plus de précisions.

En outre, Planisware s'appuie sur une pile technologique dotée de fonctionnalités supérieures qui fonctionne avec des technologies exclusives et a fait ses preuves en matière de capacités poussées en évolutivité et en configuration pour accompagner la clientèle de grands comptes dans la gestion de projets extrêmement sophistiqués. Après avoir lancé son infrastructure Cloud interne en 2019, les solutions de Planisware sont déployées dans plusieurs centres de données dans des installations de niveau 1 dans le monde, ce qui représente un autre facteur de production important. Planisware détient son infrastructure Cloud à 100%, ce qui lui permet de surveiller et d'améliorer la fiabilité et la sécurité et d'obtenir de multiples certifications exigeantes, notamment ISO et TISAX (voir « Infrastructure de livraison SaaS de Planisware » à la section 1.5.3 de ce Document d'Enregistrement Universel pour une présentation de l'infrastructure Cloud de Planisware).

Enfin, Planisware recueille des facteurs de production auprès d'un réseau mondial de fournisseurs et dans le cadre de partenariats avec des instituts de recherche. Les investissements dans la R&D, les mesures de contrôle qualité et le respect de la réglementation permettent de sécuriser ces facteurs de production.

Le Groupe produit deux solutions logicielles, Planisware Enterprise et Planisware Orchestra. Son expertise sectorielle fondamentale dans un large éventail de fonctions de projet et de secteurs verticaux, déployée à travers des services professionnels de grande qualité, constitue en outre une autre production. Cette expertise se décline en quatre piliers : innovation et développement produit (« PD&I »), Contrôles de projet et Ingénierie

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

(« PC&E »), solution d'automatisation de projet (« PBA »), Gouvernance IT et transformation digitale (« IT&DT »).

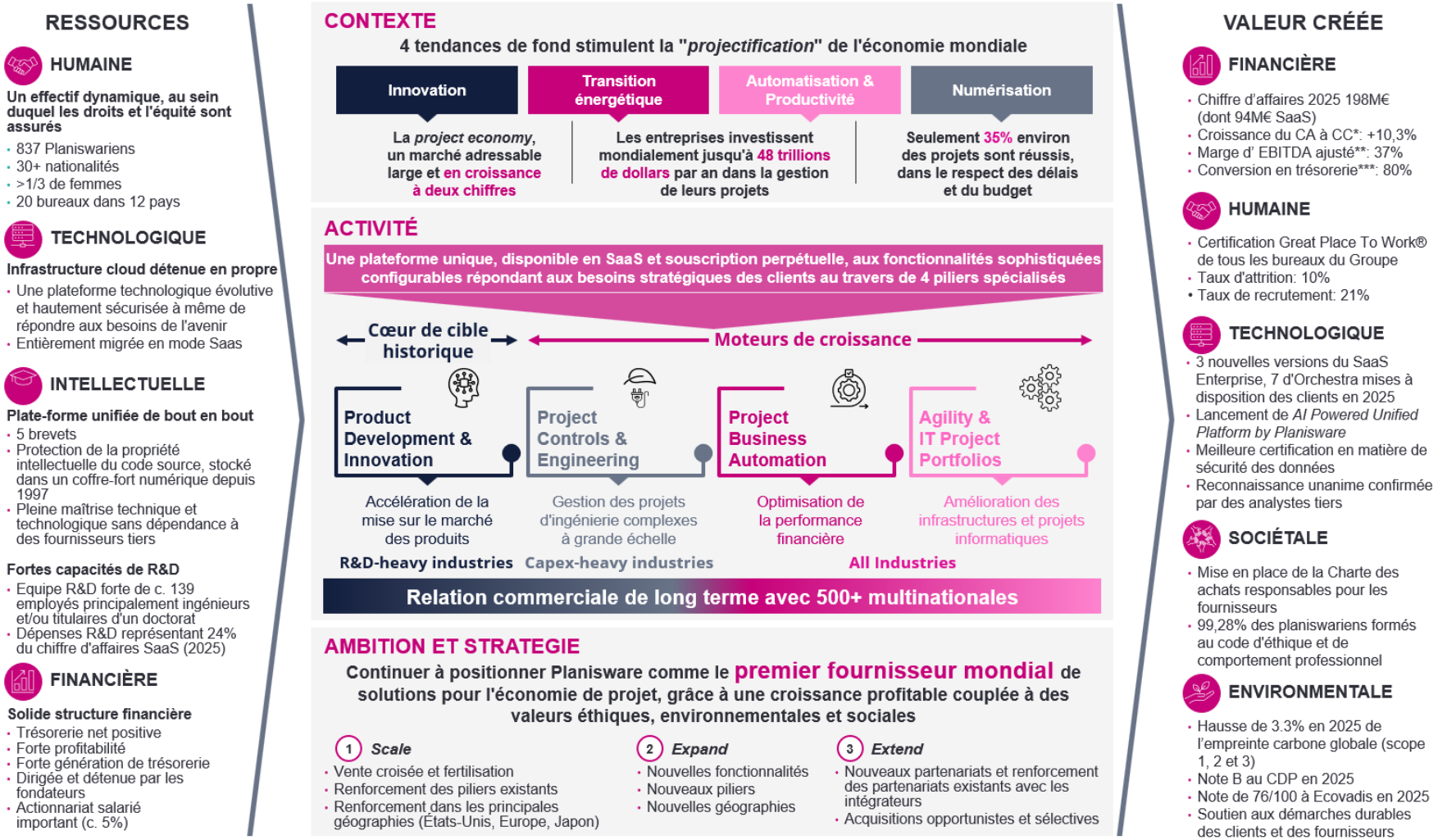
Les fonctionnalités avancées de Planisware permettent aux organisations de gérer et de planifier des projets, des programmes et des portefeuilles très sophistiqués à l'aide d'outils spécifiques à un pilier, tel que :

- la planification des capacités (optimiser l'utilisation, l'allocation et la charge des ressources à moyen terme) ;
- les simulations de scénarios et les hypothèses (accompagner la planification des différentes alternatives de projet) ;
- les équations paramétriques et les modélisations financières (gérer les dépenses en temps réel et projeter les résultats financiers) ;
- les programmes prévisionnels de surveillance des budgets, des dépenses opérationnelles et des dépenses d'investissement et les méthodologies avancées de gestion de projets ;
- les simulations Monte-Carlo ;
- la gestion des risques (registre des risques et options d'atténuation) ;
- les capacités du portefeuille de produits ainsi qu'un moteur pour le compte de résultat ;
- la gestion des contrats et la comptabilisation du chiffre d'affaires, etc.

Au sein de ce marché, la mission de Planisware est d'aider les organisations à mettre en œuvre des stratégies efficaces de travail d'équipe et de planification de projet, en leur proposant sa suite de solutions logicielles de gestion de projet qui transforment la façon dont les organisations élaborent leurs stratégies, planifient et livrent leurs projets, leurs portefeuilles de projets, leurs programmes et leurs produits. Au-delà des clients servis, les productions de Planisware profitent à diverses parties prenantes, telles que les investisseurs et les employés qui bénéficient de ses solides performances financières et de son potentiel de croissance.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

- Planisware est un leader de l'édition de logiciels SaaS (*Software-as-a-Service*) pour les entreprises (*business-to-business* « B2B ») dans le secteur en forte croissance de la *Project Economy*.
- Avec une approche multi spécialistes, la mission de Planisware est de fournir des solutions pour aider les organisations à transformer la façon dont elles conçoivent, planifient et délivrent leurs projets, portefeuilles de projets, programmes et produits.



** À taux de change constants. ** L'EBITDA ajusté est calculé à partir du Résultat opérationnel courant en incluant la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, moins les éléments non récurrents ou non opérationnels. *** Le ratio de conversion des flux de trésorerie disponible ajustés est défini comme le flux de trésorerie disponible ajusté divisé par l'EBITDA ajusté.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.1.2. Organes de direction et de contrôle

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Planisware a mis en place une gouvernance de ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin qu'ils soient portés à tous les niveaux de l'entreprise. La gouvernance de Planisware est plus amplement présentée dans la section 3. du Rapport sur le gouvernement d'entreprise de ce Document d'Enregistrement Universel. Les informations suivantes résument les principaux éléments concernant les obligations d'information en matière de durabilité.

En tant que *pure player* de solutions SaaS pour la *Project Economy*, la stratégie RSE de Planisware décrite dans ce document se veut globale et ne se décline ni par produit, service, client, ni par zone géographique.

Planisware S.A. est une société anonyme dotée d'un Conseil d'administration depuis le 28 septembre 2023. L'Entreprise se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) (le « Code AFEP-MEDEF »).

Comme défini dans le *Règlement intérieur du Conseil d'administration,* le Conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'Entreprise. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de l'Entreprise et veille à leur mise en œuvre en accord avec ses intérêts sociaux, en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Conformément à la stratégie qu'il a définie, le Conseil d'administration examine régulièrement les opportunités et les risques, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence.

S'ils le jugent nécessaire, tous les administrateurs bénéficient d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'Entreprise, ses métiers, son secteur d'activité et les enjeux auxquels elle est confrontée en matière de responsabilité sociale et environnementale, notamment les enjeux climatiques, ainsi que sur le rôle d'administrateur.

Le Conseil d'administration est informé en permanence des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux de l'Entreprise, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Entreprise est composé de sept membres, nommés pour une durée de quatre ans. Aucune représentation des salariés et autres travailleurs n'est incluse dans la composition du Conseil d'administration. Les représentants des salariés français sont invités aux réunions du Conseil d'administration.

Diversité

- Un membre exécutif et six membres non exécutifs
- 42% de femmes
- 42% de membres indépendants
- Aucun administrateur n'a atteint l'âge de 70 ans. Les administrateurs ont actuellement entre 41 et 64 ans, avec une moyenne de 55 ans.
- Aucun administrateur de l'Entreprise n'est en situation de handicap.

Diversité des compétences :

Certains administrateurs possèdent des compétences en stratégie, d'autres en finance, en commerce international, en gestion des affaires, en développement commercial ou dans des domaines plus spécifiques (RH, RSE, digital, intelligence artificielle [IA]). Pour plus de précisions, se référer au tableau des « compétences représentées au Conseil d'administration » et aux « Biographie et expérience » des administrateurs présenté dans la « Composition du Conseil d'administration » dans la section 3. du Rapport sur le gouvernement d'entreprise de ce Document d'Enregistrement Universel.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Diversité des expériences professionnelles :

La majorité des administrateurs possèdent une expérience professionnelle étendue dans divers secteurs d'activité et à des postes à responsabilité, la plupart étant ou ayant déjà exercé des mandats d'administrateurs ou de mandats sociaux dans d'autres entreprises françaises ou étrangères, dont certaines sont des entreprises cotées (exemple : Deborah Choate qui est Directrice financière chez Sequans Communications qui est cotée (NYSE)).

Dimension internationale du Conseil au regard de la présence de :

- Deborah Choate, de nationalité française et américaine, a acquis une expérience et une exposition internationales au cours de sa carrière ;
- Meriem Riadi, de nationalité française et marocaine ;
- Yves Humblot possède une expérience professionnelle à l'étranger en ayant joué un rôle clé dans le développement commercial du Groupe à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie au cours des dernières années, à la tête des opérations commerciales mondiales ;
- Loïc Sautour possède une expérience professionnelle à l'étranger (Directeur Général de Planisware USA Inc. (2007), Directeur Général Adjoint du Groupe en Amérique du Nord (2011) puis Directeur du chiffre d'affaires en Amérique du Nord, ayant dirigé les opérations commerciales pour la région). Il est actuellement Directeur général de la Société dont le Groupe est présent dans différents pays à l'étranger ;
- Laurianne Le Chalony possède une expérience professionnelle à l'étranger (cinq ans en Amérique du Sud).

Travaux du Conseil d'administration et des Comités en matière de responsabilité sociale et environnementale en 2025

Le Conseil d'administration dans sa composition actuelle s'est réuni le 24 mars 2025. Les principaux travaux du Conseil d'administration en matière de responsabilité sociale d'entreprise au cours de l'exercice 2025 ont consisté à revoir le rapport de durabilité (CSRD) relative à 2024 qui a été publiée par l'Entreprise le 30 avril 2025. L'objectif de la CSRD était de rendre compte des actions concrètes en matière de responsabilité environnementale, sociale et gouvernance d'entreprise (ESG) déployées par l'ensemble du Groupe. Cette transparence permet à chacun de mesurer l'engagement du Groupe en faveur des questions sociales et environnementales, ainsi que ses progrès.

Comité Stratégique et RSE

Comme défini dans *le Règlement intérieur du Conseil d'administration*, pour les questions ESG, le Conseil d'administration peut s'appuyer sur son Comité Stratégique et RSE, chargé de préparer les travaux et de faciliter le processus de décision du Conseil d'administration en matière de stratégie et de questions sociales et environnementales, et en particulier :

- l'évaluation des projets majeurs de croissance externe de la Société ;
- la stratégie d'entreprise, les questions relatives à l'évolution, aux perspectives et aux opportunités du secteur, notamment en matière d'innovations et de technologies de rupture ;
- les questions en matière de responsabilité sociale et environnementale (telles que les politiques de diversité et de non-discrimination et les politiques de conformité et d'éthique) et leur lien avec la stratégie du Groupe et sa mise en œuvre ;
- l'examen de la déclaration de performance extra-financière en matière sociale et environnementale, prévue à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce ;
- l'examen des opinions exprimées par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, de tout plan d'action de la Société en matière sociale et environnementale ; et
- l'examen et l'évaluation de la pertinence des engagements sociaux et environnementaux et des orientations stratégiques du Groupe en matière sociale et environnementale, en tenant compte de tout enjeu spécifique à son activité et à ses objectifs, et en suivant leur mise en œuvre.
- Dans le cadre de ses missions, le Comité Stratégique et RSE peut s'entretenir avec les dirigeants de la Société ou du Groupe dont les responsabilités ou les compétences sont utiles aux travaux du comité.

Le Comité Stratégique et RSE peut faire appel à des experts externes lorsque cela est nécessaire, notamment pour les compétences et l'expertise liées aux impacts, risques et opportunités matériels de la société, afin de superviser les questions de durabilité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le Comité Stratégique et RSE est composé de cinq membres, nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. La composition du Comité Stratégique et RSE peut être modifiée par le Conseil d'administration et doit, en tout état de cause, être modifiée en cas de changement de la composition générale du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Comité Stratégique et RSE coïncide avec celle de leur mandat en tant que membre du Conseil d'administration. Ce mandat peut être renouvelé en même temps que ce dernier.

Le Président du Comité Stratégique et RSE est nommé parmi les membres par le Conseil d'administration.

Diversité

- 5/5 membres non exécutifs
- 2/5 sont des femmes
- 2/5 sont des membres indépendants

Travaux du Comité Stratégique et RSE en 2025

Lors de ses deux réunions tenues au cours de l'exercice 2025, le Comité Stratégique et RSE a notamment préparé les séances et/ou les délibérations du Conseil d'administration concernant les sujets suivants :

- les enjeux RSE et l'évaluation RSE de la situation de la Société selon un cadre défini ;
- la stratégie de certains métiers ;
- l'analyse du développement du Groupe.

De façon continue, le Comité Stratégique et RSE prévoit de se réunir deux à quatre fois par an.

***Core Executive Board* et sous-comités dédiés**

Le *Core Executive Board* (voir composition à la section 3.1.4.3 *Core Executive Board* de ce Document d'Enregistrement Universel), au sommet de l'organisation exécutive de Planisware, lui-même épaulé par des sous-comités dédiés, tels que le Comité de sécurité, assure le suivi des questions de gouvernance liées à la sécurité des données. Dans une logique d'organisation décentralisée, les sous-comités ont la charge d'identifier et de mettre en œuvre les politiques et plans d'application spécifiques aux domaines des enjeux identifiés.

Ainsi, les travaux de ces différents comités influencent et orientent les modes d'opération du Groupe, ses développements, mais aussi la culture et les valeurs de l'entreprise et de chaque organisation en son sein. Cette organisation témoigne de l'ambition de Planisware de placer la responsabilité sociétale de l'entreprise au cœur de sa direction et de sa stratégie, tout en la portant dans les différents niveaux de l'organisation.

Le comité se réunit mensuellement afin (entre autres responsabilités) :

- d'identifier les risques et opportunités liés aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, notamment déterminés par une cartographie des risques, et d'établir leur priorisation ;
- de surveiller l'atténuation des risques et l'exploitation des opportunités identifiées, par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans d'actions dédiés ;
- de mettre en place des mécanismes de contrôle interne afin d'agir de manière préventive et garantir la bonne application et l'adéquation des politiques et plans d'actions élaborés.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Rémunération variable alignée sur les objectifs ESG

GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Planisware intègre des critères ESG dans la rémunération des dirigeants afin d'aligner les incitations de l'équipe dirigeante sur les objectifs de durabilité de l'organisation. En particulier, la rémunération variable annuelle du Directeur général inclut un montant maximum de 50 000 euros et de 500 AGA basé sur des critères ESG comme suit :

- 50% de ce montant est dû en cas d'amélioration du score obtenu dans l'indice de *Great Place To Work®* par rapport à l'année précédente ; et
- 50% de ce montant est dû au titre d'un critère lié au climat consistant en l'amélioration du ratio KCO_2/chiffre d'affaires SaaS d'au moins 5% par rapport à l'année précédente.

Chaque année, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance du Conseil d'administration vérifie si ces critères sont respectés.

Comme détaillé au chapitre 3 du présent document, section 3.3.2.4, la rémunération totale du Directeur général pour 2025 s'est élevée à 712 640 euros : 300 000 euros comme rémunération fixe et 412 640 euros comme la rémunération variable, dont 50 000 euros au titre du critère ESG.

Le suivi du score *Great Place To Work®* de Planisware souligne l'engagement de l'Entreprise à favoriser une culture positive sur le lieu de travail. En mesurant et en encourageant les améliorations de la satisfaction des employés, l'entreprise démontre son engagement à la fois envers ses effectifs et envers la dimension sociale plus large de l'ESG.

Pour calculer le ratio KCO_2/chiffre d'affaires SaaS, le total des émissions de CO_2 associées aux activités de l'entreprise est divisé par le chiffre d'affaires SaaS généré au cours de la même période. Cet indicateur a été choisi pour sa pertinence par rapport au modèle économique de Planisware, étant donné que le chiffre d'affaires provenant des solutions SaaS représente le cœur de métier de l'Entreprise, notamment les solutions logicielles et les services professionnels associés.

Ce double accent mis sur les mesures environnementales et sociales reflète l'approche intégrée de Planisware en matière d'ESG, en alignant les objectifs opérationnels sur sa mission plus large de croissance responsable.

Planisware évalue les possibilités d'étendre ces mécanismes de rémunération liés à l'ESG à d'autres membres de l'équipe de direction. En outre, l'entreprise explore en permanence les meilleures pratiques pour affiner ses critères, s'assure de son alignement avec les normes à la pointe du secteur et renforce l'impact global de sa stratégie de durabilité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Déclaration en matière de vigilance raisonnable

GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable

Comme indiqué, la vigilance raisonnable est intégrée dans l'ensemble de l'organisation. Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les éléments essentiels de la vigilance raisonnable en matière de durabilité et les informations publiées dans ce rapport.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes de l'État de durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	• 5.1.2. Organes de direction et de contrôle • 5.1.1. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	• 5.1.2. Organes de direction et de contrôle • 5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware • 5.1.4.1. Évaluation de la double matérialité (DMA)
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	• 5.1.4.1. Évaluation de la double matérialité (DMA) • 5.1.1. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	• 5.2.1.2. Stratégie en matière de climat et gestion des IRO associés • 5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique • 5.2.3.2. Actions • 5.4.1. Conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	• 5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique • 5.2.1.4. Résultats relatifs au changement climatique (KPI) en 2025 • 5.2.3.3. Performance • 5.4.1. Conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)

Gestion des risques et contrôles internes en matière d'information ESG

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

La gestion des risques liés à l'information ESG est intégrée dans le cadre de gouvernance ESG de Planisware, tel que décrit en section 4.3. Gestion des risques et contrôle interne. Avec l'élargissement de la portée des exigences d'information dans le cadre de la CSRD cette année, la supervision de l'information ESG est assurée par le *Core Executive Board* dont l'ordre du jour des réunions mensuelles couvre régulièrement les informations en matière de durabilité et le Conseil d'administration, en particulier par l'intermédiaire du Comité Stratégique et RSE. En pratique, les procédures d'information comprennent des revues de la qualité des données, des rapprochements et des contrôles de cohérence, réalisés par la Direction générale, afin de minimiser le risque d'anomalies significatives dans l'information.

Pour la préparation de ce Rapport de durabilité, Planisware a recueilli des données détaillées auprès de l'ensemble de ses filiales Néanmoins, en l'absence de certaines informations fiables, des estimations ont été faites. Les principaux risques liés à l'information sont les suivants :

- la cohérence des données publiées, laquelle pourrait être compromise par des outils hétérogènes ou des réglementations locales ;
- la fiabilité et l'exactitude des données quantitatives qui peuvent varier selon les méthodes utilisées, les hypothèses retenues et les sources de données ;
- l'existence d'éléments d'information et leur validation, du fait de la nouveauté des informations attendues.

Pour plus de précisions sur les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de Planisware, voir la section 4.3 *Gestion des risques et contrôle interne* de ce Document d'Enregistrement Universel.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts des parties prenantes de Planisware sont au cœur de la stratégie de durabilité de l'entreprise. Grâce au dialogue collaboratif, le Groupe s'attache à nouer des relations solides et encourage le dialogue ouvert, en permettant aux parties prenantes de faire part de leurs points de vue, de leurs préoccupations et de leurs attentes. Ces échanges fournissent des informations précieuses qui sont systématiquement analysées dans le cadre du processus de vigilance raisonnable de Planisware et de l'évaluation de la double matérialité (DMA). Par exemple, les commentaires des employés recueillis dans le cadre de l'enquête GPTW permettent d'identifier les domaines d'amélioration, ce qui donne lieu à des initiatives qui améliorent la qualité de vie au travail, telles que le renforcement de la communication interne. Dans le même ordre d'idée, les échanges avec les clients lors de conférences avec les utilisateurs contribuent à affiner les fonctionnalités des produits, tandis que d'autres interactions – lors des phases de prospection, de négociation de contrats ou d'audits – permettent d'identifier les besoins spécifiques liés à la cybersécurité et à la conformité réglementaire. Ces informations influent directement sur les initiatives de durabilité de Planisware, en permettant à l'entreprise de gérer son impact sur les parties prenantes, d'atténuer les risques, de saisir les opportunités et de créer de la valeur à long terme.

Afin de veiller à effectivement tenir compte des préoccupations des parties prenantes dans la prise de décision, les résultats du dialogue avec les parties prenantes sont systématiquement communiqués aux fonctions pertinentes au sein de l'entreprise. Les principales conclusions sont transmises à l'équipe de direction et, le cas échéant, aux organes d'administration, de direction et de surveillance (par exemple, le Conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités appropriés). Cette transmission se fait dans le cadre de points dédiés à l'ESG ou de mises à jour à l'ordre du jour de discussions stratégiques au champ plus large, ce qui garantit de tenir compte des attentes des parties prenantes au plus haut niveau. Cette approche structurée aide Planisware à façonner à la fois son orientation stratégique et ses priorités opérationnelles.

Au moment d'identifier les groupes de parties prenantes pertinents dans le contexte de ses activités et de ses opérations, Planisware a pris en compte tous les acteurs de sa chaîne de valeur, y compris ceux affectés par ses activités. L'analyse a permis d'identifier plusieurs groupes de parties prenantes pertinents, notamment les clients, les employés, les investisseurs, les partenaires, les fournisseurs, les gouvernements et la société au sens large. Les modes déployés pour dialoguer avec les parties prenantes ainsi que les principaux sujets d'intérêt abordés lors des initiatives d'échange de Planisware sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Groupe de parties prenantes	Dialogue	Principaux sujets d'intérêt
Employés et futurs employés	• Communication constante entre les employés et la direction au sujet de la contribution et du développement • Entretien annuel portant notamment sur les perspectives d'évolution de carrière et les parcours de formation pour les accompagner • Enquête annuelle Great Place To Work® visant à recueillir les commentaires des employés • Communication trimestrielle de la direction suivie d'un temps de partage autour des viennoiseries • Événements annuels de communication et de consolidation d'équipe de quatre jours, en dehors des bureaux, avec tous les employés de chaque filiale et leurs proches • Participation à des évènements de recrutements	• Dialogue avec les employés • Attraction des talents • Diversité, égalité et inclusion • Opportunités de formation et de développement
Clients et prospects	• Communication continue via la gestion de compte, les services professionnels et le support client • Groupes d'utilisateurs réguliers collectant des renseignements sur le marché et des tours autour de la gestion de projets (PPM tours) pour mieux cerner les besoins des clients et présenter les nouvelles fonctionnalités et services • Événement annuel d'échange avec les clients pour communiquer sur les modifications apportées aux produits, la mise en œuvre des meilleures pratiques chez les clients, permettre aux clients de partager leur propre expérience et de recueillir des informations de vigilance raisonnable	• Éviter les résiliations • Chiffre d'affaires et opportunités de croissance • Facilité d'utilisation du produit • Confidentialité des données • Produits sécurisés • Pratiques durables des affaires
Partenaires	• Communication sur une base continue dans le cadre de la gestion des partenaires • Communication continue dans le cadre de la gestion des comptes • Événements annuels d'échange avec les clients pour communiquer sur les modifications apportées aux produits, la mise en œuvre des meilleures pratiques chez les clients, permettre aux clients de partager leur propre expérience et de recueillir des informations de vigilance raisonnable	• Chiffre d'affaires et opportunités de croissance • Pratiques durables des affaires • Collaboration constructive • Adhésion aux directives et cadres de la communauté
Fournisseurs et sous-traitants	• Discussions portant sur les contrats qui engagent les fournisseurs vis-à-vis de leurs politiques de durabilité • Communication comptable • Audits annuels des centres de données	• Dialogue à long terme • Délais de paiement acceptables • Respect des principes fondamentaux liés à la protection des données et à la cybersécurité • Performance en matière de durabilité
Investisseurs	• Communications trimestrielles des résultats de Planisware • Réunions régulières avec les investisseurs, les analystes et les organismes mandataires	• Assurer un flux d'information adéquat et fiable • Planisware s'engage à créer de la valeur • Planisware s'engage à réduire son empreinte carbone • Points précis et en temps opportun sur la façon dont le Groupe suit les objectifs de Planisware • Pratiques durables des affaires
Société	• Réseaux sociaux, médias, interviews • Publications de Planisware	• Assurer un flux d'information adéquat et fiable
Gouvernement	• Rester informé des évolutions législatives • Acquitter les impôts	• Conformité aux lois régionales

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.1.4. Gestion des impacts, des risques et des opportunités

5.1.4.1. Évaluation de la double matérialité (DMA)

IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Dans le cadre de sa stratégie ESG, en 2025 Planisware a revu l'évaluation de la double matérialité réalisée en 2024 afin d'évaluer à la fois son impact potentiel sur la société et les risques et opportunités financiers associés aux enjeux ESG. Cette évaluation a inclus les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), en dressant un bilan complet de la performance de l'entreprise en matière de durabilité.

L'évaluation de la double matérialité a été réalisée dans le cadre de deux processus distincts :

- Risques et opportunités financiers : évalués par la fonction finance, avec l'aide des experts internes de Planisware.
- Impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance : gérés par l'équipe du projet CSRD en collaboration avec les fonctions internes qualifiées, notamment par exemple, le Directeur Cloud (CCO) et le vice-président (membre du Conseil d'administration) pour les impacts environnementaux, et des représentants des RH, le Responsable de la fonction juridique et le Directeur financier (CFO) pour les impacts sociaux.

En intégrant ces processus robustes et ces évaluations, Planisware répond aux exigences réglementaires et renforce son engagement en faveur d'une croissance responsable et durable. Ce double accent mis sur les indicateurs environnementaux et sociaux souligne l'engagement de l'entreprise à articuler ses objectifs opérationnels avec sa mission plus large en faveur de la durabilité.

Planisware a de plus intégré ce processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques ESG dans son cadre global de gestion des risques. Ainsi, les impacts et les risques liés à la durabilité sont systématiquement pris en compte dans le processus de gestion des risques de l'entreprise, y compris l'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et le suivi des risques, et sont reflétés dans l'évaluation du profil de risque global de Planisware et des processus de gestion des risques connexes.

Périmètre de l'analyse

L'évaluation de la double matérialité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur et inclut toutes les parties prenantes affectées par les activités de l'entreprise, que ce soit directement ou indirectement. L'analyse est divisée en trois grandes parties :

- Amont : fournisseurs et partenaires d'affaires.
- Activités propres : effectifs Planisware.
- Aval : clients finaux.

Cette approche permet de s'assurer que les risques, les opportunités et les impacts, positifs et négatifs, sont systématiquement évalués pour chaque segment de la chaîne de valeur. Des IRO spécifiques peuvent s'étendre sur plusieurs parties de la chaîne de valeur, offrant ainsi une vision holistique. Les mécanismes d'engagement avec les parties prenantes de Planisware sont détaillés dans la section 5.1.3. « Dialogue avec les parties prenantes de Planisware ».

Construction de l'univers des enjeux de durabilité

Afin d'identifier les enjeux de durabilité potentiellement importants, l'univers de questions couvertes par Planisware comprend :

- les 37 thèmes définis dans les normes ESRS de la CSRD ;
- d'autres questions propres à Planisware, identifiées par le biais de l'expertise interne, des demandes des clients et des investisseurs et des principaux cadres de référence (par exemple, les principes directeurs des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE, les conventions de l'OIT).

Cette liste est revue et mise à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution des priorités et des idées.

Dialogue avec les parties prenantes

Le dialogue avec les parties prenantes joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la double matérialité menée par Planisware. Alors que l'identification et l'évaluation des IRO sont principalement réalisées par le biais d'analyses internes, les informations recueillies dans le cadre des interactions continues de Planisware avec

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

les parties prenantes contribuent à affiner la compréhension des thèmes importants. Les commentaires recueillis auprès des employés, des clients, des investisseurs et d'autres parties prenantes clés, par le biais d'enquêtes, d'audits et d'un dialogue continu, garantissent que les priorités de Planisware en matière de durabilité restent alignées sur l'évolution des attentes et des préoccupations. Cette approche intégrée permet à Planisware de consolider sa capacité à identifier les nouveaux risques et opportunités, en renforçant la pertinence de la stratégie de durabilité du Groupe.

Construction et notation des IRO

Vue d'ensemble du processus : Le processus suit quatre étapes principales - l'identification via une diligence raisonnable couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, l'évaluation à l'aide d'échelles qualitatives et quantitatives, la priorisation basée sur une combinaison des seuils de gravité × fréquence, et le suivi et la mise à jour réguliers. Tous les IROs ont été identifiés au cours d'ateliers internes structurés, combinant jugement d'experts et grille d'analyse macro, avec comme hypothèses clés une échelle de notation de 1 à 4 pour la gravité et la fréquence, et un appui sur les documents ESG existants.

Les IRO sont déterminés au regard des activités de Planisware. Les impacts sont définis comme positifs ou négatifs, selon la nature des activités de Planisware, et réels ou potentiels, selon que l'impact s'est déjà matérialisé. Les risques et opportunités ont été identifiés à travers ceux qui résultent des impacts, des dépendances (tels que la nature ou les talents), d'autres facteurs (tels que l'exposition aux aléas climatiques) ou des évolutions réglementaires.

Tous les IRO ont été classés par catégorie :

- Type : impacts (positifs ou négatifs), risques et opportunités.
- Zone : amont, activités ou aval.
- Horizon temporel : court terme (un an), moyen terme (un à cinq ans) ou long terme (au-delà de cinq ans).

Le processus de notation s'articule comme suit :

- Matérialité financière : elle est appréciée à l'aide de critères, tels que l'impact potentiel sur le résultat opérationnel, les objectifs de l'organisation, la conformité et la réputation, évalués par la fonction finance avec l'appui d'experts internes.
- Matérialité de l'impact : elle est évaluée à l'aide de paramètres, tels que l'échelle, la portée et le caractère irrémédiable de l'impact, adaptés aux impacts environnementaux et humains, gérés par l'équipe du projet CSRD, en collaboration avec les fonctions internes qualifiées. Les échelles simplifiées apportent de la clarté sans compromettre la profondeur de l'évaluation.

Processus annuel de mise à jour

La matrice de matérialité, qui comprend les IRO identifiés, est revue annuellement. Les mises à jour sont déclenchées par des événements significatifs, tels que :

- Les acquisitions, cessions ou fermetures de sites majeures ayant un impact sur les modèles économiques.
- Les controverses importantes ou les problèmes de conformité.
- Les événements ayant des impacts substantiels, tels que les catastrophes naturelles ou les crises géopolitiques.
- Les changements apportés aux modèles économiques ou aux stratégies.
- Les évolutions réglementaires ou les nouvelles attentes des parties prenantes (par exemple, questionnaires évolutifs, rapports d'ONG, sensibilisation de la société).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Consolidation et classement par ordre de priorité

Les sujets sont priorisés pour la CSRD selon les critères suivants : pour chaque IRO, la notation de gravité correspond à la note maximale parmi les critères de gravité applicables. La matérialité est déterminée par combinaison de la gravité maximale et de le fréquence. Un sujet est considéré comme matériel pour le reporting CSRD si :

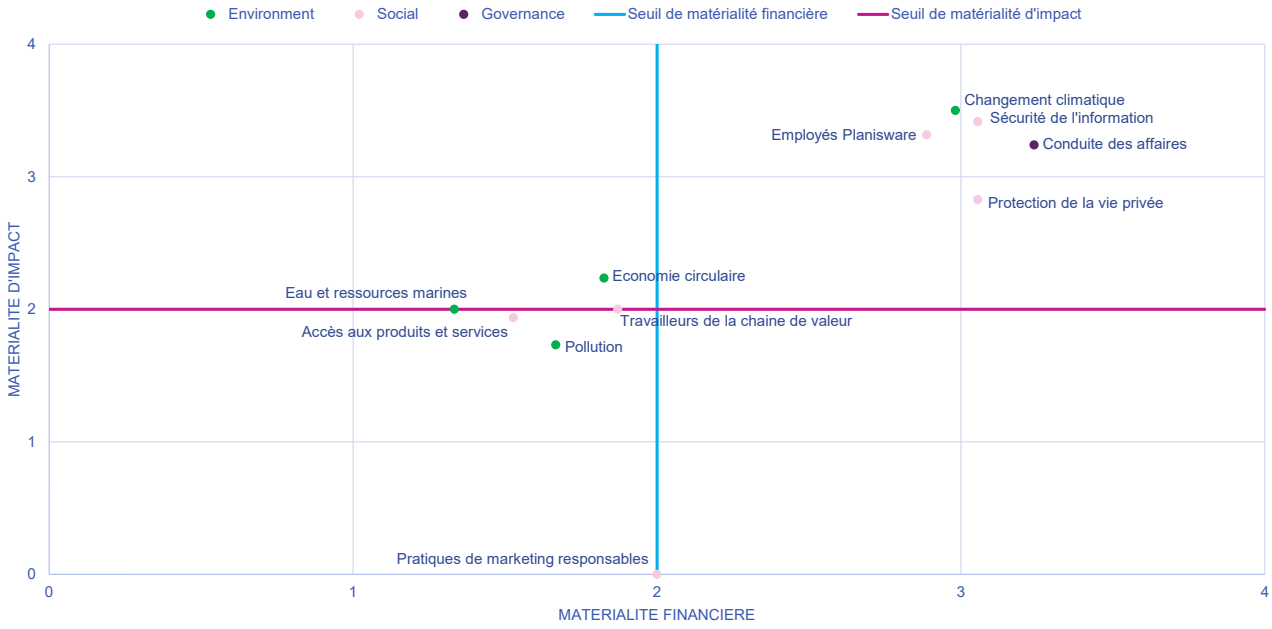
- la matérialité financière est significative (> 2/4), ou ;
- la matérialité d'impact est significative (> 2/4), ou ;
- les deux matérialités atteignent un seuil significatif (> 2/4).

Les notations consolidées sont revues et validées dans le cadre d'ateliers thématiques et de discussions au niveau de l'exécutif, afin d'assurer l'alignement et le consensus.

Validation finale

Une fois réalisée, l'évaluation de la double matérialité a été revue et validée par cinq membres du Conseil d'administration lors du comité stratégique et RSE du 24 mars 2025. La matrice de double matérialité validée tient compte des priorités stratégiques et de l'engagement de Planisware en faveur de la durabilité, en intégrant à la fois les perspectives financières et les perspectives du point de vue des impacts pour une information ESG complète.

Matrice de double matérialité



5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Dans le cadre de son approche de la DMA, Planisware a identifié des IRO matériels au sein de ses activités et dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces IRO sont regroupés en cinq thèmes significatifs qui sont résumés dans le tableau ci-dessous. Chaque thème est présenté dans une section dédiée qui expose sa pertinence par rapport à la stratégie et au modèle économique de l'entreprise ainsi que l'approche adoptée pour sa gestion.

À ce stade, la direction ne s'attend pas à ce que ces IRO aient une incidence significative sur les états financiers, compte tenu notamment de la nature de ses activités et des plans d'action mis en place pour atténuer les risques. Des plans d'action spécifiques sont présentés dans les sections respectives.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les considérations en termes de résilience sont intégrées dans le cadre de *gestion des risques et de mise œuvre de la continuité des activités* de Planisware, qui assure la continuité opérationnelle et la capacité d'adaptation aux événements extrêmes. Cela inclut les mécanismes de redondance, les stratégies de reprise après sinistre, la surveillance continue et les protocoles de réponse en cas de crise, tels que décrits dans cette section. Plus largement, la Direction considère que la stratégie et le modèle économique de l'Entreprise sont conçus pour favoriser la résilience face aux principaux risques et saisir les opportunités dans l'ensemble des thèmes importants.

Thème	Interaction avec la stratégie et le modèle économique
Changement climatique	Le risque climatique physique menace de perturber les locaux de Planisware ou les sites des fournisseurs. Cependant, la transition vers une économie bas carbone offre à l'entreprise la possibilité de répondre à la demande croissante de produits et de services moins intensifs en CO_2 grâce à l'éco-conception.
Économie circulaire	En tant qu'acteur du secteur des technologies d'information, Planisware génère des déchets électroniques qui peuvent endommager les environnements locaux s'ils ne sont pas traités. L'approche de l'entreprise en matière de gestion des déchets offre la possibilité de réduire les coûts en prolongeant l'utilisation de l'équipement et en reconvertissant l'équipement lorsqu'il n'est plus nécessaire.
Effectifs de l'entreprise	La position de Planisware au sein de la Project Economy repose sur l'attraction et le maintien des meilleurs talents grâce aux meilleures pratiques d'emploi du secteur et à la satisfaction des employés. L'Entreprise investit dans le développement professionnel, l'inclusion et le bien-être de ses employés.
Protection de la vie privée et sécurité de l'information	Les données des clients sont exposées au risque de violation de données et de cyberattaques de plus en plus sophistiquées. En investissant dans la haute performance et la gestion de la sécurité de l'information, Planisware s'assure de la confiance des clients.
Conduite des affaires	La position de Planisware en tant que prestataire de services et employeur de confiance repose sur le respect de pratiques éthiques des affaires. La direction s'attache à diffuser une culture d'entreprise positive et à la promouvoir par le biais de politiques, de la formation des employés et de la surveillance.

Aucune évolution majeure, comparé à 2024, n'a été identifiée lors de l'analyse des impacts, de risques et d'opportunités fin 2025. Ci-dessous une brève description des impacts, risques et opportunités matériels de Planisware.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

E1 – Changement climatique

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques et actions	KPI/indicateur/cible
Adaptation au changement climatique	Risque	Le risque climatique physique pourrait impacter les locaux de Planisware ou les sites des fournisseurs, en causant des dommages aux infrastructures et aux équipements, en perturbant la chaîne de valeur et en augmentant les coûts d'achat.	Amont et activités	Moyen terme	Planisware met en œuvre un plan de continuité de l'activité, évalue la résilience des centres de données des fournisseurs sur la base des certifications et des exigences de redondance et assure la couverture d'assurance de ses sites de bureaux, afin de prévenir les perturbations dans la chaîne de valeur, les dommages aux infrastructures et l'augmentation des coûts d'achat causée par les risques climatiques physiques.	• Pourcentage des centres des données hébergeant les serveurs du Groupe qualifiés comme étant résilients. • Remplir le questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP) annuellement à compter de 2024
	Impact négatif	Les émissions de GES de Planisware et leur augmentation, compte tenu de la dynamique de croissance du Groupe, pourraient contribuer au changement climatique et donc compromettre les intérêts de la société au sens large.	Amont, activités et aval	Court terme	Afin de minimiser ses émissions de GES et limiter leur contribution au changement climatique et aux impacts sociétaux, Planisware identifie des leviers de décarbonation et travaille activement à la définition et à la mise en œuvre d'objectifs et de calendriers de réduction spécifiques dans le cadre d'un plan de transition.	• Émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) • Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net • Objectifs de réduction (atteindre une réduction annuelle de 5% des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO2éq./M€) par rapport à l'année précédente.)
	Opportunité	Face à l'intensification des pressions exercées par les régulateurs, la dynamique du marché et l'opinion publique s'intensifient pour lutter contre le changement climatique, des opportunités d'affaires pourraient se matérialiser dans le périmètre de la *Project Economy*, à savoir, la demande pour les solutions de Planisware pourrait augmenter afin de développer des produits ou des alternatives plus sobres en carbone.	Activités	Court terme	Pour répondre à la demande croissante pour des solutions durables sur le marché de la Project Economy, Planisware s'attache à réduire sa consommation d'énergie et son impact sur l'environnement par le biais d'améliorations en matière d'éco-conception.	

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques et actions	KPI/indicateur/cible
Atténuation du changement climatique	Opportunité	Outre une pression réglementaire accrue, les manifestations physiques plus nombreuses du changement climatique pourraient accroître la demande pour les solutions de Planisware, compte tenu de la nécessité pour les entreprises d'adapter leur organisation interne et leurs infrastructures à ces conséquences (vagues de chaleur plus fréquentes, sécheresses, etc.), mais aussi pour certaines entreprises de développer de nouveaux produits nécessaires pour aider les entreprises à s'adapter au changement climatique (par exemple, matériaux d'isolation pour la construction).	Activités	Moyen terme		

E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Économie circulaire	Impact négatif	Les déchets IT générés par les activités de Planisware détériorent l'environnement local s'ils ne sont pas correctement traités.	Activités	Court terme	Mise en œuvre d'une stratégie de gestion responsable du cycle de vie des actifs IT et des équipements de centres de données, incluant l'allongement de la durée de vie, la réaffectation interne, le don, la remise à neuf et le recyclage certifié en fin de vie.	Indicateurs déclaratifs (niveau Groupe) : • Total des déchets générés • Pourcentage des déchets non recyclés Gestion de la performance (ciblée sur le contrôle opérationnel) : • Qualité du traitement responsable des ordinateurs et serveurs (objectif Groupe : 100% des équipements mis hors service gérés de manière responsable, selon les conditions opérationnelles locales et le type d'équipement)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

S1 – Effectifs de l'entreprise

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Condition de travail	Risque	La rotation importante des salariés et l'absentéisme limitent la productivité, la rétention des savoir-faire et augmentent les coûts de formation et de recrutement.	Activités	Court terme	Planisware favorise des conditions de travail durables grâce à des pratiques de rémunération équitables et transparentes, des avantages sociaux complets, des modalités de travail flexibles, une gestion responsable du temps de travail, des mécanismes structurés de feedback des employés et des actions de bien-être. Ces mesures visent à réduire le turnover et l'absentéisme, prévenir les risques physiques et psychosociaux, limiter les surcharges de travail et soutenir l'engagement, la fidélisation et la productivité à long terme des employés.	Atteindre et maintenir : • Un **taux d'acquisition** annuel en adéquation avec les besoins de croissance de Planisware • Un **taux de rétention** annuel supérieur à 80% au niveau du Groupe • L'amélioration annuelle du **taux de satisfaction** globale des employés sur la base de la moyenne de l'indice Trust Index© de Great Place To Work®, avec un seuil maximal de 90% et un objectif minimum de 70% pour les questions relatives aux conditions de travail.
	Risque	L'absence d'attention portée à la santé et à la sécurité des salariés peut entraîner des blessures physiques et/ou psychologiques, nuire à la productivité des salariés au sein du Groupe ou donner lieu à des litiges à l'encontre de Planisware, avec les coûts que cela suppose (honoraires, pénalités financières).	Activités	Moyen terme		
	Opportunité	De bonnes conditions de travail peuvent bénéficier à la réputation de Planisware et à sa capacité à attirer des talents et des futurs employés, une condition essentielle pour poursuivre la croissance du Groupe.	Activités	Moyen terme		
	Opportunité	En garantissant de bonnes conditions de travail, Planisware peut renforcer sa capacité à fidéliser ses salariés actuels, tout en améliorant leur bien-être et leur mobilisation au sein du Groupe et en augmentant ainsi leur productivité.	Activités	Court terme		
	Impact négatif	Une pression intense sur les salariés de Planisware pourrait fragiliser l'intégrité mentale et engendrer des troubles psychologiques, portant préjudice aux individus et au Groupe (épuisement professionnel, perte de productivité, etc.)	Activités	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Le manque de clarté dans la stratégie et les pratiques du Groupe dans les négociations et les discussions avec les représentants des salariés concernant leurs conditions d'emploi et les relations employeur-employés peuvent avoir un impact sur le moral des employés et leur satisfaction au travail.	Activités	Moyen terme	Planisware respecte la liberté d'association et favorise un dialogue social structuré conforme aux réglementations locales et aux normes internationales du travail. Tous les salariés ont accès à des mécanismes de participation et de consultation (accords collectifs, représentation formelle lorsque la loi l'exige, échanges directs avec la direction, enquêtes structurées…). La communication interne transparente, les canaux de signalement éthiques et les initiatives d'engagement régulières soutiennent la confiance, le moral et le dialogue constructif.	Maintien de 100% des employés couverts par des accords collectifs ou des mécanismes alternatifs de représentation et de dialogue
	Opportunité	Un dialogue social sain et raisonné entre l'équipe dirigeante de Planisware et ses salariés, en veillant à accéder à une partie de leurs revendications, peut stimuler le moral des salariés, leur satisfaction, leur productivité et leur mobilisation.	Activités	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Formation et développement des compétences	Risque	L'absence de programmes de formation et de développement pour les employés peut exposer Planisware à une perte d'avantage concurrentiel par rapport à ses concurrents et empêcher ses effectifs de s'adapter aux nouvelles compétences requises par son marché, avec des impacts sur la qualité de service du Groupe et la perte d'opportunités d'affaires.	Activités	Moyen terme	Planisware soutient le développement continu et l'employabilité à long terme des salariés via une gestion structurée de la performance, des dialogues de carrière réguliers et des programmes de formation ciblés. Les évaluations permettent d'identifier les besoins en compétences, définir des objectifs de développement et soutenir la croissance professionnelle. La formation est adaptée aux évolutions du marché via des parcours par rôle, des plateformes e-learning et des initiatives de partage de connaissances, complétées par la mobilité interne et le mentorat.	• **Couverture des évaluations de performance et de carrière** : % d'employés ayant eu au moins une évaluation annuelle (objectif 100%) • **Indicateur déclaratif (ESRS)** : heures de formation moyennes par employé
	Impact positif	Investir dans des programmes de formation et de développement pour les employés et accroître les possibilités d'évolution de carrière peut améliorer leurs compétences, stimuler la satisfaction au travail et garantir que les employés du Groupe restent informés des derniers développements de l'industrie.	Activités	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Impact positif	Le respect de politiques favorisant l'égalité femmes-hommes et la diversité, telles que l'égalité salariale et les congés maternité et paternité, contribue directement à l'inclusion, à l'équité et à la reconnaissance des employés, contribuant ainsi à leur engagement et donc à leur productivité.	Activités	Moyen terme	Planisware promeut l'égalité de traitement et des opportunités inclusives tout au long du cycle de vie des employés via des standards éthiques clairs, des pratiques RH équitables et transparentes et des mécanismes de gouvernance robustes. Les principes de diversité, équité et inclusion sont intégrés au recrutement, au développement de carrière, à la rémunération et au comportement au travail, soutenus par un Code d'éthique, des processus de décision non biaisés, le suivi de l'équité salariale et des mécanismes accessibles de réclamation et de signalement.	• Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les effectifs • Taux de complétion du Code d'éthique et de conduite pour les employés avec ≥3 mois d'ancienneté (objectif : 100% d'ici 2026)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

S4 – Clients et utilisateurs finaux

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Protection de la vie privée	Risque	Le système pourrait être vulnérable aux cyberattaques, au risque de nuire à la réputation de Planisware et à la fidélisation des clients, et d'entraîner la perte de clients.	Aval	Court terme	Planisware protège les droits et intérêts des clients et utilisateurs finaux via un système intégré de gestion de la sécurité et de la confidentialité (ISMS & PIMS), aligné sur ISO 27001/27002/27017/27018 et ISO 27701. La sécurité et la confidentialité dès la conception sont appliquées au développement des produits, à l'infrastructure et à la prestation de services, soutenues par le contrôle des accès, le chiffrement, la supervision, la formation des employés et la gestion des risques fournisseurs. L'engagement structuré des clients tout au long du cycle de vie - évaluations précontractuelles, audits, groupes d'utilisateurs - permet de collecter les retours et d'adresser les risques. Des canaux accessibles permettent de signaler des préoccupations ou demandes de remédiation, avec gestion structurée des incidents et intégration des retours dans l'amélioration continue. La gouvernance est assurée par la direction, des comités dédiés et une responsabilité opérationnelle claire.	• Maintenir la conformité aux normes pertinentes en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données au sein de ses propres activités et dans l'ensemble de la chaîne de valeur (ISO 27001, ISO 27701, rapports SOC, TISAX, etc.) • Maximiser le pourcentage d'employés qui participent aux formations annuelles sur la cybersécurité (objectif 100% pour les employés avec ≥ 3 mois d'ancienneté) • Nombre de violations confirmées de sécurité de l'information ou de données personnelles (objectif 0).
	Risque	Les violations des droits des clients ou les violations de données pourraient entraîner des responsabilités juridiques et des pénalités importantes.	Aval	Court terme		
	Risque	Ne pas proposer des outils correctement construits et sécurisés suscite la défiance des clients à l'égard de Planisware et entache sa réputation.	Activités et aval	Court terme		
	Impact négatif	L'utilisation massive des données des clients avec les solutions digitales et les algorithmes existants de Planisware pourrait potentiellement entraîner des atteintes à la vie privée des consommateurs du fait d'erreurs, de piratages, etc.	Activités et aval	Court terme		
Sécurité de l'information	Risque	Toute violation de la sécurité de l'information et toute intervention malveillante peuvent perturber les opérations et susciter la défiance des clients, avec *in fine* la perte de clientèle, réelle ou potentielle.	Activités et aval	Court terme		
	Opportunité	La haute performance et la gestion de la sécurité de l'information renforcent non seulement la confiance des clients, mais contribuent également à un environnement digital plus sûr et plus résilient, bénéficiant à la fois aux clients et aux parties prenantes en termes de fiabilité et de qualité de service.	Activités et aval	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

G1 – Conduite des affaires et culture d'entreprise

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Culture d'entreprise	Risque	Une culture d'entreprise négative peut nuire à la capacité du Groupe à maintenir le dialogue avec ses employés et à les mobiliser, tout en augmentant la rotation des ressources humaines, entraînant une perte d'expertise ayant un impact sur la rotation et des dépenses de recrutement supplémentaires.	Activités	Court terme	Planisware garantit l'intégrité des affaires en s'appuyant sur un cadre éthique solide, en évaluant et en atténuant de manière proactive les risques de corruption et en favorisant une culture d'entreprise responsable.	La satisfaction des employés et l'efficacité de la culture d'entreprise sont mesurées à l'aide du *Trust Index*© de *Great Place To Work*®, avec des scores traduisant la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité (Objectif : amélioration année après année jusqu'à atteindre un taux de satisfaction de 90%)
	Impact positif	Une culture d'entreprise positive favorise une atmosphère de travail saine et inclusive, en améliorant le bien-être, le dialogue et le sentiment d'appartenance des employés.	Activités	Moyen terme		
Corruption et versement de pots-de-vin	Risque	L'absence de sensibilisation interne, de contrôle et d'inspection des sujets liés à la corruption conduit à une corruption incontrôlée et la corruption des membres de l'entreprise entraîne des sanctions de la part des autorités.	Activités	Moyen terme	Planisware s'engage à mener ses activités avec intégrité, dans le strict respect des réglementations de lutte contre la corruption et la fraude. Cet engagement se traduit par un cadre structuré visant à prévenir, à détecter et à atténuer les risques de corruption, en inscrivant les principes éthiques au cœur des pratiques d'affaires de l'entreprise.	• Nombre d'amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (Objectif : 0) • Pourcentage des salariés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires (Objectif : 100% pour les employés ayant ≥ 3 mois d'ancienneté)
	Risque	Les allégations de corruption peuvent entacher la réputation de Planisware et éroder la confiance des clients, ce qui pourrait entraîner une baisse des ventes.	Amont, activités et aval	Moyen terme		
	Impact négatif	La fraude ou la corruption potentielle portent préjudice aux intérêts des consommateurs, des employés et des partenaires d'affaires et portent atteinte aux intérêts de la société dans son ensemble.	Amont, activités et aval	Court terme		
Protection des lanceurs d'alerte	Impact négatif	L'absence de protection minimale des lanceurs d'alerte porte atteinte à la liberté d'expression des salariés ou des parties prenantes ou peut même donner lieu à des représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte.	Activités	Moyen terme	Planisware s'engage à promouvoir une culture de la transparence et de l'intégrité, en veillant à ce que les employés et les parties prenantes se sentent habilités à signaler tout problème éthique sans crainte de représailles. Un dispositif d'alerte sécurisé et confidentiel a été mis en place dans le droit fil de cet engagement.	• Nombre de cas avérés de violation du Code d'éthique et de conduite des affaires, des lois ou des règlements signalés à l'aide de l'outil d'alerte (Objectif : 0)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

L’identification et la notation des IRO font partie intégrante du cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG) plus large de Planisware. L’alignement entre les objectifs environnementaux, les stratégies opérationnelles et la performance de l’entreprise est ainsi assuré. Des mises à jour et des revues de performance sont régulièrement effectuées pour maintenir l’alignement sur la stratégie environnementale de l’entreprise et l’évolution des normes réglementaires.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.1.5. Base de préparation

BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité

Les états de durabilité de Planisware ont été établis sur une base consolidée[1]. Ils couvrent Planisware SA en tant que société mère et l'ensemble de toutes les filiales et bureaux.

Leur périmètre est donc plus large que celui du rapport financier, en couvrant aussi la Tunisie. Planisware a fait ce choix car si le revenu de la filiale Tunisienne sont quasiment nuls une fois les refacturation inter-compagnie effectués, les effectifs des bureaux tunisien représentent plus de 15% des effectifs de la société. Planisware ne veut pas exclure 15% de la société des rapports ESG.

Les états de durabilité incluent les aspects pertinents de la chaîne de valeur de Planisware, en couvrant les activités amont, aval et les activités propres, le cas échéant, et prendre en compte l'ensemble des collaborateurs de Planisware susceptibles d'être directement ou indirectement affectés par les activités de la société. La mesure dans laquelle les politiques, les actions, les mesures et les objectifs s'étendent au-delà des propres activités de Planisware varie en fonction du thème et est indiquée dans les sections respectives de ce rapport.

Déclarations relatives à des circonstances particulières

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Les horizons temporels pris en compte pour la préparation de l'état de durabilité sont conformes à ceux préconisés par la CSRD, à savoir, jusqu'à un an pour le court terme, entre un et cinq ans pour le moyen terme et plus de cinq ans pour le long terme.

Estimations liées à la chaîne de valeur, sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

La plupart des données quantitatives présentées dans ce rapport proviennent directement des systèmes internes. Toutes les données collectées au moyen de méthodes alternatives, telles que les estimations ou les extrapolations au sein de la chaîne de valeur de Planisware, sont clairement indiquées.

Lors de la préparation de ce rapport, la direction a eu recours à diverses hypothèses, jugements et estimations qui influencent les chiffres publiés, notamment en ce qui concerne les émissions de GES du Scope 3, la consommation d'énergie et la production de déchets. Par conséquent, les calculs de Planisware comportent un degré inhérent d'incertitude. Cette incertitude est en grande partie due à l'utilisation d'espaces de bureau partagés, tels que les espaces de coworking, pour lesquels Planisware n'a pas le contrôle sur le processus de collecte des données. Dans ce cas, des extrapolations ont été nécessaires en fonction de la surface occupée.

Les estimations et hypothèses sont étayées par des données historiques et d'autres facteurs pertinents et sont jugées raisonnables compte tenu des circonstances. Planisware revoit en permanence ces estimations et les hypothèses qui les sous-tendent afin d'améliorer l'exactitude des mesures publiées à venir, tout en reconnaissant que toute révision peut affecter les chiffres publiés. Les efforts visant à améliorer la précision des calculs environnementaux comprennent la collecte de données de source primaire auprès des fournisseurs, lorsque cela est possible, et la réduction de la dépendance vis-à-vis des hypothèses ou des estimations à mesure que des sources de données plus fiables deviennent disponibles.

Pour plus de précisions concernant les estimations et les hypothèses utilisées, se référer aux informations fournies dans les sections suivantes du présent rapport.

[1] *Liste des entités incluses dans le périmètre des états de durabilité : Planisware S.A. (sites de Châtillon, Toulouse, Lyon, Biot, Gémenos), Planisware Ltd (Manchester), Planisware Deutschland GmbH (Munich et Tunis), Planisware Inc. (San Francisco, Philadelphie, Denver et Montréal), Planisware Singapore Pte. Ltd. (Singapour), IFT-Planisware KK. (Tokyo) et Planisware MIS (Dubaï, Paris et Tunis), Planisware Belgique (Bruxelles), Planisware South Korea (Seoul), Planisware Australie (Sydney).*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Incorporation d'informations au moyen de renvois

Les points de données suivants sont traités dans d'autres sections du document de référence.

Point de données	Document de référence	Section du document de référence
GOV-1_08	Document d'Enregistrement Universel	Section 3. Gouvernement d'entreprise
GOV-1_16	Document d'Enregistrement Universel	Section 3. Gouvernement d'entreprise
GOV-1_17	Document d'Enregistrement Universel	Section 3. Gouvernement d'entreprise
GOV-2_02	Document d'Enregistrement Universel	Section 4.3. Gestion des risques et contrôle interne
SBM-1_06	Document d'Enregistrement Universel	Section 6.1. États financiers consolidés

Correction des périodes comparatives

Lors de la préparation de la déclaration de développement durable 2025, le Groupe a identifié deux erreurs dans le calcul des émissions du scope 3 déclarées pour l'exercice 2024. Ces erreurs résultaient d'une conversion incorrecte du volume de déchets de kanmes en tonnes et de données partiellement manquantes sur la consommation d'énergie de l'un des centres de données.

Par ailleurs, le groupe a atteint un premier niveau de maturité qui lui a permis de revoir la classification de certaines émissions. Les émissions fugitives provenant des systèmes de climatisation, ainsi que la consommation d'électricité des centres de données, ont été reclassées dans la catégorie « 3.8 Émissions louées en amont ». L'électricité dans les parties communes des bureaux a été retirée.

Les erreurs et reclassification ont été corrigées dans les informations comparatives présentées dans la présente déclaration de développement durable. En conséquence, pour 2024 les émissions basées sur la localisation de scope 1 sont passées de 35,5 tCO_2e à 5,1 tCO_2e , les émissions basées sur la localisation de scope 2 sont passées de 248,95 tCO_2e à 210,7 tCO_2e et les émissions basées sur la localisation de scope 3 sont passées de 5 719,19 tCO_2e à 5 792,48 tCO_2e. Les déchets, pour 2024, sont passés de 31,58 tonnes à 20,53 tonnes. Les autres indicateurs environnementaux impactés ont été corrigés en conséquence (*Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net* et *E5-5 : flux de ressources sortants*).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.1.6. Annexes

5.1.6.1. Tableau A : Présentation des exigences de publication

IRO-2 Exigences de publication couvertes par les états de durabilité

Le tableau ci-dessous répertorie les exigences de publication couvertes dans ce rapport ainsi que les références où elles peuvent être trouvées.

ESRS	Exigence de publication	Référence	Page
ESRS 2	BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité	5.1.5. Base de préparation	p. 179
	BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	5.1.5. Base de préparation	p. 179
	GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	5.1.4. Gestion des impacts, des risques et des opportunités	p. 166
	IRO-2 Exigences de publication couvertes par les états de durabilité	5.1.6. Annexes	p. 181
	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	5.1.1.Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie	p. 154
	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware	p. 164
	SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique	p. 168
E1	E1.GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	5.1.2. Organes de direction et de contrôle	p. 159
	E1.IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	5.1.4. Gestion des impacts, des risques et des opportunités	p. 166
	E1.SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique	p. 168
	E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique	p. 195
	E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique	p. 195
	E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique	p. 195
	E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique	p. 195
	E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	5.2.1.4. Résultats relatifs au changement climatique (KPI) en 2025	p. 201
	E1-6 Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	5.2.1.4. Résultats relatifs au changement climatique (KPI) en 2025	p. 201

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

ESRS	Exigence de publication	Référence	Page
E5	E5.IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.1.4. Gestion des impacts, des risques et des opportunités	p. 166
	E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	5.2.3.1. Gestion de l'IRO associé en termes d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	p. 215
	E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.2.3.2. Actions	p. 216
	E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.2.3.4. Cibles	p. 219
	E5-5 Flux de ressources sortants	5.2.3.3. Performance	p. 217
S1	ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware	p. 164
	ESRS 2 SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.4.2. Interactions avec la stratégie et le modèle économique 5.3.1.1.Gestion des IRO associés en termes d'effectifs de l'entreprise	p. 168 p. 220
	S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	5.3.1.2.Principes / Politiques	p. 225
	S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	5.3.1.2.Principes / Politiques	p. 225
	S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	5.3.1.2.Principes / Politiques	p. 225
	S1-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	5.3.1.3.Plans d'action	p. 227
	S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	5.3.1.4.Cibles	p. 234
	S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-7 Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Introduction progressive	Introduction progressive
	S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	Introduction progressive	Introduction progressive
	S1-9 Métriques de diversité	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-10 Salaires décents	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-11 Protection sociale	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-12 Personnes handicapées	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-14 Métriques de santé et de sécurité	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-16 Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235
	S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	5.3.1.5.Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise	p. 235

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

ESRS	Exigence de publication	Référence	Page
S4	ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.3. Dialogue avec les parties prenantes de Planisware	p. 164
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.3.2.1.Stratégie relative aux consommateurs et aux utilisateurs finaux et gestion des IRO associés	p. 244
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	5.3.2.2.Principes / politiques	p. 246
	S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	5.3.2.2.Principes / politiques	p. 246
	S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	5.3.2.2.Principes / politiques	p. 246
	S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	5.3.2.3.Plans d'action	p. 250
	S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	5.3.2.4.Cibles	p. 252
G1	G1.GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	5.4.1.Conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)	p. 253
	G1-1 Politiques en matière de culture d'entreprise et de conduite des affaires	5.4.1.1.Culture d'entreprise	p. 255
	G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs	5.4.1.2.Relations responsables avec les fournisseurs	p.257
	G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	5.4.1.3.Lutte contre la corruption et les actes de corruption	p. 260257
	G1-4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	5.4.1.3.Lutte contre la corruption et les actes de corruption	p. 260257

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.1.6.2. Tableau B : Correspondance entre la réglementation et les sections du rapport

Le tableau ci-dessous présente les points de données issus d'autres législations de l'UE, tels que listés dans l'appendice B de l'ESRS 2. Il indique où ces points de données peuvent être trouvés dans le rapport et identifie les points de données évalués comme « non matériels », « non pertinents » ou « introduits progressivement » pour la publication de Planisware au titre de l'exercice 2024.

Exigence de publication	Paragraphe	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence à la réglementation de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Référence
ESRS 2 GOV-1	21 d	Mixité au sein des organes de gouvernance	✓				5.1.2 – p. 159
ESRS 2 GOV-1	21 e	Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration	✓				5.1.2 – p. 159
ESRS 2 GOV-4	30	Déclaration sur la vigilance raisonnable en matière de durabilité	✓				p. 163
ESRS 2 SBM-1	40 d i	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	✓				Non pertinent
ESRS 2 SBM-1	40 d ii	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	✓				Non pertinent
ESRS 2 SBM-1	40 d iii	Participation à des activités liées à des armes controversées	✓				Non pertinent
ESRS 2 SBM-1	40 d iv	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac	✓				Non pertinent
ESRS E1-1	14	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique				✓	5.2.1.3 - p. 195
ESRS E1-1	16 g	Exclusion des indices de référence alignés sur l'Accord de Paris		✓	✓		5.2.1.3 - p. 195
ESRS E1-4	34	Cibles de réduction des émissions de GES	✓	✓	✓		5.2.1.3 - p. 195
ESRS E1-5	38	Consommation d'énergie d'origine fossile ventilée par source	✓				5.2.1.4 - p. 201
ESRS E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	✓				5.2.1.4 - p. 201
ESRS E1-5	40-43	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	✓				Non pertinent
ESRS E1-6	44	Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	✓	✓	✓		5.2.1.4 - p. 201
ESRS E1-6	53-55	Intensité des émissions de GES brutes	✓	✓	✓		5.2.1.4 - p. 201
ESRS E1-7	56	Absorptions de GES et crédits carbone				✓	Non pertinent
ESRS E1-9	66	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat			✓		Non pertinent
ESRS E1-9	66 a	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique		✓			Non pertinent
ESRS E1-9	66 c	Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel		✓			Non pertinent

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Exigence de publication	Paragraphe	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence à la réglementation de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Référence
ESRS E1-9	67 c	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique		✓			Non pertinent
ESRS E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat			✓		Non pertinent
ESRS E2-4	28 a	Quantité de chaque polluant figurant à l'annexe II du règlement E-PRTR rejeté dans l'air, l'eau et le sol	✓				Non matériel
ESRS E3-1	11	Politiques en matière de Ressources hydriques et marines	✓				Non matériel
ESRS E3-1	13	Politique en la matière	✓				Non matériel
ESRS E3-1	14	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	✓				Non matériel
ESRS E3-4	29	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	✓				Non matériel
ESRS E3-4	28 c	Ratio d'intensité hydrique	✓				Non matériel
ESRS E4 SBM-3	16 a i	Zone sensible sur le plan de la biodiversité	✓				Non matériel
ESRS E4 SBM-3	16 b	Impacts fonciers	✓				Non matériel
ESRS E4 SBM-3	16 c	Espèces menacées	✓				Non matériel
ESRS E4-2	24 b	Pratiques durables en ce qui concerne le foncier ou l'agriculture	✓				Non matériel
ESRS E4-2	24 c	Pratiques durables en ce qui concerne les océans ou les mers	✓				Non matériel
ESRS E4-2	24 d	Politiques de lutte contre la déforestation	✓				Non matériel
ESRS E5-5	39	Déchets dangereux et radioactifs	✓				Non pertinent
ESRS E5-5	37 d	Déchets non recyclés	✓				5.2.3.3 - p. 217
ESRS S1 SBM-3	14 f i	Risque de travail forcé ou de travail obligatoire	✓				Non matériel
ESRS S1 SBM-3	14 g i	Risque d'exploitation d'enfants par le travail	✓				Non matériel
ESRS S1-1	20	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	✓				Matériel
ESRS S1-1	21	Alignement des politiques sur les instruments pertinents reconnus au niveau international	✓				Matériel
ESRS S1-1	22	Politiques de lutte contre la traite des êtres humains, le travail forcé ou le travail obligatoire et le travail des enfants	✓				Matériel
ESRS S1-1	23	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	✓				Matériel

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Exigence de publication	Paragraphe	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence à la réglementation de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Référence
ESRS S1-3	32 c	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	✓				Matériel
ESRS S1-16	97 a	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	✓		✓		Matériel
ESRS S1-16	97 b	Ratio de rémunération annuelle totale	✓				Matériel
ESRS S1-17	103 a	Nombre de cas de discrimination	✓				Matériel
ESRS S1-17	104 a	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	✓		✓		Matériel
ESRS S2 SBM-3	11 b	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé ou obligatoire dans la chaîne de valeur	✓				Non matériel
ESRS S2-1	17	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme envers les travailleurs de la chaîne de valeur	✓				Non matériel
ESRS S2-1	18	Politiques de lutte contre la traite des êtres humains, le travail forcé ou le travail obligatoire et le travail des enfants	✓				Non matériel
ESRS S2-1	19	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	✓		✓		Non matériel
ESRS S2-1	19	Alignement des politiques sur les instruments pertinents reconnus au niveau international	✓				Non matériel
ESRS S2-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval	✓				Non matériel
ESRS S3-1	16	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme envers les communautés affectées	✓				Non matériel
ESRS S3-1	17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	✓		✓		Non matériel
ESRS S3-1	17	Alignement des politiques sur les instruments pertinents reconnus au niveau international	✓				Non matériel
ESRS S3-4	36	Graves problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés aux communautés affectées	✓				Non matériel
ESRS S4-1	16	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme envers les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	✓				5.3.2.2 - p. 246
ESRS S4-1	17	Alignement des politiques sur les instruments pertinents reconnus au niveau international	✓		✓		5.3.2.2 - p. 246
ESRS S4-1	17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	✓				Non matériel
ESRS S4-4	35	Graves problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux	✓				Non matériel

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Exigence de publication	Paragraphe	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence à la réglementation de référence	Référence à la loi européenne sur le climat	Référence
ESRS G1-1	10 b	Convention des Nations unies contre la corruption	✓				N/A
ESRS G1-1	10 d	Protection des lanceurs d'alerte	✓				5.4.2 - p. 263
ESRS G1-4	24 a	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	✓				5.4.1.3 - p. 260
ESRS G1-4	24 b	Condamnation pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	✓				5.4.1.3 - p. 260

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.2. Informations environnementales

5.2.1. Changement climatique (ESRS E1)

Dans le cadre de sa stratégie climatique, Planisware a identifié plusieurs risques, impacts et opportunités liés au climat dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces éléments ont été évalués afin de mieux comprendre leurs implications pour l'entreprise et de définir des actions d'atténuation et d'adaptation appropriées. Une vue d'ensemble de ces IRO ainsi que les initiatives correspondantes et les indicateurs clés de performance (KPI) sont présentés dans la section *Interactions avec la stratégie et le modèle économique*.

Sur la base de cette analyse, les sous-sections suivantes décrivent les mesures concrètes que Planisware met en œuvre pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), améliorer sa résilience et contribuer à la transition vers une économie bas carbone.

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques et actions	KPI/indicateur/cible
Adaptation au changement climatique	Risque	Le risque climatique physique pourrait impacter les locaux de Planisware ou les sites des fournisseurs, en causant des dommages aux infrastructures et aux équipements, en perturbant la chaîne de valeur et en augmentant les coûts d'achat.	Amont et activités	Moyen terme	Planisware met en œuvre un plan de continuité de l'activité, évalue la résilience des centres de données des fournisseurs sur la base des certifications et des exigences de redondance et assure la couverture d'assurance de ses sites de bureaux, afin de prévenir les perturbations dans la chaîne de valeur, les dommages aux infrastructures et l'augmentation des coûts d'achat causée par les risques climatiques physiques.	• Pourcentage des centres des données hébergeant les serveurs du Groupe qualifiés comme étant résilients. • Remplir le questionnaire du *Carbon Disclosure Project* (CDP) annuellement à compter de 2024
	Impact négatif	Les émissions de GES de Planisware et leur augmentation, compte tenu de la dynamique de croissance du Groupe, pourraient contribuer au changement climatique et donc compromettre les intérêts de la société au sens large.	Amont, activités et aval	Court terme	Afin de minimiser ses émissions de GES et limiter leur contribution au changement climatique et aux impacts sociétaux, Planisware identifie des leviers de décarbonation et travaille activement à la définition et à la mise en œuvre d'objectifs et de calendriers de réduction spécifiques dans le cadre d'un plan de transition.	Émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) • Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net • Objectifs de réduction (atteindre une réduction annuelle de 5% des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO2éq./M€) par rapport à l'année précédente.)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques et actions	KPI/indicateur/cible
Adaptation au changement climatique	Opportunité	Face à l'intensification des pressions exercées par les régulateurs, la dynamique du marché et l'opinion publique s'intensifient pour lutter contre le changement climatique, des opportunités d'affaires pourraient se matérialiser dans le périmètre de la *Project Economy*, à savoir, la demande pour les solutions de Planisware pourrait augmenter afin de développer des produits ou des alternatives plus sobres en carbone.	Activités	Court terme	Pour répondre à la demande croissante pour des solutions durables sur le marché de la Project Economy, Planisware s'attache à réduire sa consommation d'énergie et son impact sur l'environnement par le biais d'améliorations en matière d'éco-conception.	Émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) • Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net • Objectifs de réduction (atteindre une réduction annuelle de 5% des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO2éq./M€) par rapport à l'année précédente.)
Atténuation du changement climatique	Opportunité	Outre une pression réglementaire accrue, les manifestations physiques plus nombreuses du changement climatique pourraient accroître la demande pour les solutions de Planisware, compte tenu de la nécessité pour les entreprises d'adapter leur organisation interne et leurs infrastructures à ces conséquences (vagues de chaleur plus fréquentes, sécheresses, etc.), mais aussi pour certaines entreprises de développer de nouveaux produits nécessaires pour aider les entreprises à s'adapter au changement climatique (par exemple, matériaux d'isolation pour la construction).	Activités	Moyen terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.2.1.1. Gouvernance en matière de climat

Planisware a mis en place une structure de gouvernance robuste pour gérer les enjeux climatiques à tous les niveaux de l'organisation. Au niveau du Groupe, le Directeur général (CEO) est responsable de l'alignement de la politique environnementale sur les objectifs stratégiques de Planisware et de l'allocation des ressources nécessaires pour accompagner les initiatives environnementales. Le Directeur général s'appuie sur plusieurs organes clés, dont le Conseil d'administration, le Comité d'Audit et le Comité Stratégique et RSE, qui assurent le pilotage stratégique et l'alignement de la politique sur les objectifs de l'entreprise.

Au niveau opérationnel, l'équipe Qualité et Conformité coordonne les initiatives environnementales, recueille les données auprès des équipes locales et supervise la mise en œuvre de la politique. Le département juridique s'assure de la conformité de la politique avec les lois et réglementations environnementales applicables et examine les implications juridiques de son application. Les managers communiquent la politique au sein de leurs services et veillent au respect des pratiques environnementales. Les employés sont tenus de suivre la politique environnementale et d'intégrer des pratiques durables dans leurs activités quotidiennes.

L'ensemble des employés Planisware ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration suivent des formations régulières et des sensibilisations aux meilleures pratiques sur les questions environnementales, permettant ainsi de garantir la compétence environnementale de tous. Ces formations obligatoires couvrent aussi bien le numérique responsable, que les achats responsables ou les gestes quotidiens responsables.

Durant les processus de sélection et du suivi des fournisseurs, un des axes pris en compte est leur impact sur l'environnement et leur stratégie d'amélioration continue, un autre est leur proximité. Les fournisseurs doivent se conformer aux normes environnementales de Planisware, telles que définies dans la « Charte de durabilité des fournisseurs » et dans d'autres documents pertinents.

Planisware renforce également ses engagements en matière de durabilité en intégrant des critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Pour plus de précisions sur l'alignement de la rémunération variable sur les objectifs ESG, se référer à la section *Rémunération variable alignée sur les objectifs ESG*.

5.2.1.2. Stratégie en matière de climat et gestion des IRO associés

Afin de mieux anticiper les impacts du changement climatique, en juin 2024, Planisware a analysé dans le détail la résilience face aux risques physiques et aux risques de transition. Cette analyse a été menée sur l'ensemble des actifs stratégiques, notamment les centres de données et les immeubles de bureaux, en utilisant la plateforme *Climate Analytics* d'EY (EY CAP). Planisware a intégré les scénarios climatiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), à savoir SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5, pour évaluer les impacts potentiels à court, moyen et long terme, avec des horizons temporels fixés à 2030, 2040, et 2050. Les risques ont été revus en décembre 2025.

Les scénarios SSP (*Shared Socio-Economic Pathways*) représentent différentes trajectoires globales de développement socio-économique. Le scénario SSP1-2.6 décrit une trajectoire optimiste avec des efforts de durabilité significatifs et une hausse de la température limitée à 1,5 °C d'ici 2100. Le scénario SSP2-4.5 expose une trajectoire intermédiaire selon laquelle les tendances actuelles se poursuivent avec une augmentation modérée des émissions. Le scénario SSP5-8.5 décrit une trajectoire pessimiste avec une forte dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et un réchauffement climatique plus important. Ces scénarios permettent de simuler différents avenirs possibles et d'identifier les risques climatiques qui leur sont associés.

L'identification et l'analyse de ces risques sont cruciales pour assurer la résilience de Planisware face aux défis climatiques. Les risques physiques peuvent immédiatement perturber l'infrastructure et les opérations de Planisware, tandis que les risques de transition peuvent entraîner des changements à long terme du modèle économique du Groupe. En comprenant la nature et l'ampleur de ces risques, le Groupe est mieux armé pour anticiper les impacts potentiels et mettre en place des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Aucune simulation de risque physique n'a été effectuée pour les nouveaux bureaux ouverts après juin 2024.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Risques physiques

Les risques physiques résultent de conditions climatiques extrêmes et de changements environnementaux à long terme. Ces risques peuvent directement impacter les actifs de Planisware, notamment les bureaux et les centres de données de Planisware.

Le tableau ci-dessous présente les aléas liés au climat identifiés en fonction de leur pertinence au regard des activités de Planisware :

	Aléas liés à la température	Aléas liés au vent	Aléas liés à l'eau
Chronique(s)	Modification des températures (air, eau douce, eau de mer)		Élévation du niveau de la mer
	Stress thermique		
	Variabilité des températures		
Aigu(s)	Vague de chaleur	Tempêtes (y compris tempêtes de neige, de poussière et de sable)/cyclones/tornades	Stress hydrique et sécheresse
	Vague de froid/gel		Fortes précipitations (pluie, grêle, neige/glace)
	Feu de forêt		Inondation (côtières, fluviales, pluviales, par remontée d'eaux souterraines)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le tableau ci-dessous présente ces risques, leur description, les impacts potentiels et leur **horizon temporel** lorsqu'ils deviennent significatifs.

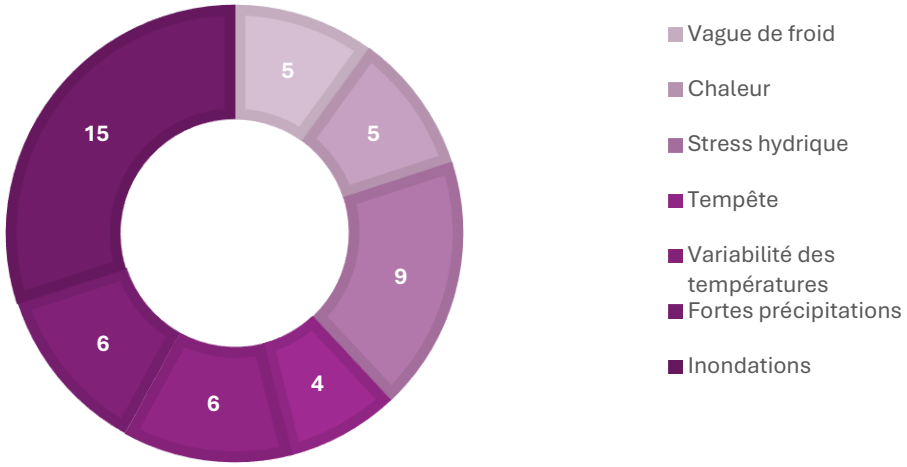
Type de risque	Description	Impact potentiel	Horizon temporel
Vague de froid/gel	Augmentation de la fréquence des épisodes de froid extrême et de gel.	Perturbation des activités, dommages aux infrastructures et hausse du coût de chauffage.	Court à moyen terme
Stress hydrique et sécheresse	Épisodes prolongés de sécheresse entraînant une pénurie d'eau.	Perturbations des activités, hausse du coût des services publics et défis dans la chaîne d'approvisionnement.	Moyen à long terme
Tempêtes et ouragans	Augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes et des ouragans.	Dommages aux infrastructures, temps d'arrêt et perturbations de la chaîne d'approvisionnement.	Moyen à long terme
Feu de forêt	Augmentation du nombre d'incendies de forêt en raison des épisodes prolongés de chaleur et de la sécheresse.	Menace pesant sur les installations, problèmes de qualité de l'air et évacuations potentielles.	Moyen terme
Inondations	Augmentation des crues éclair et des débordements des cours d'eau, en particulier après de fortes précipitations.	Dommages aux infrastructures, temps d'arrêt d'exploitation et hausse du coût des assurances.	Court terme
Élévation du niveau de la mer	Montée progressive du niveau de la mer menaçant les aménagements côtiers.	Menace à long terme pour les actifs, coûts de réinstallation et adaptations des infrastructures.	Long terme
Vague de chaleur	Augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de chaleur extrême.	Risques pour la santé des employés, baisse de productivité et augmentation des besoins de refroidissement.	Court à moyen terme
Stress thermique	Épisodes prolongés de forte chaleur et d'humidité affectant les conditions de travail.	Risques pour la santé des employés, perte d'efficacité et augmentation de la consommation d'énergie.	Court à moyen terme
Fortes précipitations	Précipitations abondantes plus fréquentes et plus intenses entraînant des inondations de surface.	Risque d'inondation, retards d'exploitation et stress sur les infrastructures.	Moyen terme
Variabilité des températures	Hausse globale des températures moyennes affectant les environnements opérationnels.	Coûts de refroidissement plus élevés, risques sanitaires liés à la chaleur et changements des climats locaux.	Long terme

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Sur la base de ces travaux, chacun des 24 sites de Planisware (17 sites de bureaux et sept centres de données) a été évalué en fonction de sa localisation géographique et du niveau de risque associé à chaque type de menace physique liée au climat.

- En Amérique, à l'avenir, un centre de données et un bureau seront exposés à de fortes précipitations, pouvant provoquer des inondations pluviales.
- En Europe et en Afrique, en raison de la hausse des températures, les bâtiments n'auront pas besoin d'autant de chauffage à l'avenir qu'auparavant. Cependant, cela pourrait être compensé par une demande accrue pour le refroidissement, mettant en évidence le besoin de solutions économes en énergie. Le risque d'inondation est toujours aussi élevé sur les six actifs.
- À l'avenir, les actifs situés au Moyen-Orient et en Asie sont fortement exposés aux températures élevées et à la sécheresse (stress hydrique). Tous les actifs sont exposés au risque d'inondation. Par ailleurs, les actifs sont plus exposés aux fortes précipitations, ce qui pourrait provoquer des inondations pluviales.

Nombre d'actifs exposés aux risques climatiques, ventilés par type[1]



Ces risques physiques peuvent avoir divers impacts sur les actifs de Planisware, notamment les bureaux et les centres de données. Ils peuvent exercer une pression sur les systèmes de chauffage et de refroidissement, affecter l'efficacité énergétique et engendrer des coûts supplémentaires liés à l'adaptation des infrastructures. Certains événements extrêmes peuvent entraîner des perturbations de l'activité en raison de dommages physiques, de pannes d'électricité ou de restrictions d'accès aux sites. En outre, une exposition prolongée à certaines conditions environnementales peut affecter la durabilité des bâtiments et des équipements, en risquant de compromettre la continuité de l'activité.

En réponse à ces enjeux, Planisware a élaboré des plans complets de continuité de l'activité et des mesures de prévention au niveau opérationnel. Ces plans sont intégrés dans les processus de prévention plus larges de l'entreprise afin d'assurer la résilience à long terme.

Risque de transition

Les risques de transition portent sur les impacts économiques et réglementaires liés à la transition vers une économie bas carbone.

Planisware a entrepris une analyse détaillée des risques liés à la transition climatique en identifiant les principaux facteurs de risque pouvant affecter ses activités et sa chaîne de valeur, en rapport avec les politiques, le marché, la technologie et la réputation.

[1] *Les incendies de forêt et l'élévation du niveau de la mer ne sont pas représentés dans le graphique, car les modèles d'analyse n'ont pas identifié d'exposition significative pour la majorité des sites analysés.*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les risques de transition identifiés pour Planisware sont les suivants :

Catégorie de risque	Description des risques	Exposition et évaluation
Politique et juridique	• Hausse des coûts de production en raison des politiques climatiques (par exemple, prix du carbone, réglementation liée aux matériaux recyclés et aux fluides frigorigènes). • Nouvelle réglementation liée aux fluides frigorigènes nécessitant une mise à niveau des infrastructures de refroidissement. • Hausse des prix de l'énergie en raison des tensions géopolitiques.	• L'exposition aux risques politiques et juridiques est évaluée en surveillant les évolutions réglementaires, en particulier en Europe, et en analysant les coûts associés à la mise en conformité avec les nouvelles lois (par exemple, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) les réglementations en matière de fluides frigorigènes). • Les impacts potentiels sur les chaînes d'approvisionnement et les coûts de production sont analysés par le biais de scénarios de transition.
Marché	• Hausse du coût des matières premières, notamment en raison des tensions géopolitiques et de la sécurité d'approvisionnement des matières premières. • Forte demande pour les solutions d'infrastructures durables (centres de données respectueux de l'environnement). • Concurrence accrue dans un marché saturé.	• L'exposition est évaluée en suivant les tendances du marché et en analysant les coûts de transition vers des solutions respectueuses de l'environnement et les risques associés à l'intensification de la concurrence. • Des scénarios climatiques sont utilisés pour mesurer l'impact de la demande croissante pour des produits durables.
Technologie	• Coûts de la transition vers des technologies à faibles émissions, en particulier pour les centres de données. • Nécessité d'adopter de nouvelles technologies pour répondre aux exigences des clients en matière d'environnement.	• L'exposition est analysée en évaluant l'impact des changements technologiques et les coûts de la transition vers des infrastructures plus vertes, tout en tenant compte des avantages à long terme de la réduction de l'empreinte carbone. • Les scénarios climatiques permettent de prévoir les coûts de mise à niveau technologique et l'évolution du marché des technologies respectueuses de l'environnement.
Réputation	• Impact des attentes des consommateurs, des investisseurs et des parties prenantes en matière de responsabilité environnementale. • Risques liés au fait de ne pas atteindre les objectifs de durabilité (perte de parts de marché, difficulté à attirer des talents).	• L'exposition aux risques de réputation est analysée via l'étude des tendances de consommation et d'investissement en matière de durabilité. • Des scénarios climatiques sont utilisés pour évaluer l'impact de la réputation sur la fidélité des clients et la rétention des talents.

L'analyse des risques liés au climat met en évidence les enjeux importants que Planisware doit anticiper et gérer. Bien que certaines activités d'affaires puissent être affectées par la transition vers une économie neutre en carbone, comme décrit ci-dessus, Planisware traite activement ces risques au moyen de plans d'action dédiés, notamment le dialogue avec ses fournisseurs pour réduire la consommation d'énergie, et la transition vers des sources d'énergies renouvelables. La liste des plans d'action est présentée dans la section *Actions et ressources en rapport avec le changement climatique*.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Alignement des scénarios climatiques sur les principales hypothèses liées au climat dans les états financiers consolidés

Le groupe considère qu'à ce stade, le changement climatique n'a pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés, notamment en raison de la nature de ses activités.

5.2.1.3. Plan de transition, adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique

E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

À ce stade, Planisware n'a pas encore formalisé de plan de transition pour assurer le respect de l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Toutefois, Planisware reconnaît pleinement l'importance de traiter les risques liés au climat et d'aligner ses opérations avec les objectifs mondiaux de décarbonation, notamment au travers de la publication responsable de ses bilans GES consolidés des années précédentes. La formalisation et le calendrier d'un plan de transition complet seront définis en temps utile, en cohérence avec les priorités stratégiques du Groupe.

Politiques liées au changement climatique

E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Planisware a mis en place une politique environnementale complète pour réduire son impact écologique, avec un fort accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les pratiques durables. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et comprend des actions spécifiques, telles que :

- l'optimisation de la consommation d'énergie dans les bureaux, les infrastructures IT et les centres de données pour améliorer l'efficacité et réduire les émissions dans les Scopes 1, 2 et 3 ;
- la collaboration étroite avec les fournisseurs pour garantir un approvisionnement durable, l'utilisation d'équipements à faible consommation énergétique, la promotion du développement de logiciels économes en énergie et minimiser les émissions liées aux voyages d'affaires ;
- l'intégration de solutions d'énergie renouvelable lorsque cela est possible, en particulier dans les centres de données, tout en améliorant l'efficacité des systèmes de climatisation et des infrastructures en concertation avec les fournisseurs de matériaux de construction ;
- des évaluations régulières des risques climatiques pour faire face aux risques physiques et de transition associés au changement climatique, en garantissant la continuité des activités et la résilience à long terme.

Planisware s'engage par ailleurs à réaliser des évaluations indépendantes de son empreinte carbone afin de suivre sa performance environnementale et d'aligner ses politiques sur l'évolution des réglementations. Le Comité Stratégique et RSE supervise l'avancée des progrès, en veillant à ce que les objectifs de durabilité soient atteints grâce à des indicateurs de performance clés mesurables et à une information transparente. Grâce à ces efforts, Planisware vise à réduire progressivement son empreinte environnementale, tout en contribuant à une action plus large en faveur du climat.

Objectifs liés au changement climatique

E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Planisware prend des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique. Planisware a, dans un premier temps, évalué son empreinte carbone. L'entreprise a ensuite adhéré à l'initiative *Carbon Disclosure Project* (CDP), pour laquelle elle a obtenu un score B pour le changement climatique en 2024 et 2025, et a analysé les risques climatiques afin d'évaluer les risques physiques et de transition. Le CDP est un système d'information environnementale mondialement reconnu qui évalue les entreprises à l'aune de leur gouvernance liée au climat, de leur gestion des risques, de leurs initiatives pour réduire les émissions et de leur transparence. Un score B indique que Planisware déploie une action coordonnée s'agissant des questions climatiques, avec une marge de progression vers le leadership en matière de gestion environnementale.

Planisware reconnaît que certaines émissions de gaz à effet de serre (GES) sont « verrouillées » du fait de ses espaces de bureaux loués et de l'exploitation de ses centres de données. Bien que l'entreprise ne soit pas propriétaire de ses immeubles de bureaux et n'exerce qu'un contrôle limité sur leur approvisionnement en énergie, elle travaille activement à la réduction des émissions de ces espaces loués. Ces efforts passent par la mise en œuvre d'initiatives d'économie d'énergie, telles que l'éclairage LED, le contrôle de la température et l'installation de capteurs d'efficacité énergie pour minimiser la consommation d'énergie. De la même manière, pour ses centres de données, qui hébergent l'infrastructure de l'entreprise, les émissions associées à la

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

consommation d'énergie sont également considérées comme verrouillées. Planisware continue de collaborer avec ses partenaires pour optimiser l'utilisation de l'énergie et encourager le recours aux énergies renouvelables.

La politique environnementale de Planisware se concentre en priorité sur l'atténuation du changement climatique, l'efficacité énergétique, l'approvisionnement durable et la réduction des émissions dans tous les Scopes. Dans le droit fil de cet engagement, l'entreprise s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS (tCO_2e/M€) de 5% par an par rapport à l'année précédente. Cet objectif a été défini et approuvé par le Conseil d'administration en tant qu'indicateur interne de pilotage destiné à soutenir l'amélioration annuelle de la performance d'intensité carbone du Groupe. Il n'a pas été établi sur la base d'un exercice de modélisation de scénarios climatiques, ni aligné sur une trajectoire à 1,5 °C ou sur des cadres scientifiques externes.

L'objectif est calculé à partir des inventaires GES consolidés du Groupe (Scopes 1, 2 et 3) élaborés selon le GHG Protocol, ainsi que du chiffre d'affaires SaaS enregistré selon les normes IFRS. Sa définition repose sur la disponibilité et la qualité des données d'émissions annuelles, en particulier pour le Scope 3, dont l'exactitude continue de s'améliorer progressivement. Les principales limites concernent la granularité des données sous-jacentes et la dépendance aux informations fournies par les fournisseurs.

Planisware n'a pas adopté d'objectif de réduction absolue des émissions. Les émissions absolues continuent d'être publiées chaque année afin d'assurer la transparence sur l'évolution annuelle de la performance.

Actions et ressources en rapport au changement climatique

E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Planisware s'engage à mettre en place des actions concrètes pour atténuer son empreinte carbone et améliorer sa performance sur le plan environnemental. Le déploiement et la surveillance de ces initiatives s'appuient en priorité sur l'équipe ESG, en collaboration avec les équipes opérationnelles, qui assurent l'évaluation des émissions carbone, l'identification des leviers de réduction et l'amélioration continue des pratiques. À ce stade, aucune CapEx ou OpEx significative liée à l'action climatique n'a été spécifiquement isolée, étant donné que l'approche de l'entreprise se concentre sur l'exploitation des ressources opérationnelles existantes dans le cadre des affaires ordinaires. Aucun exercice de modélisation financière dédié n'a été réalisé, les actions climatiques actuelles n'étant pas gérées comme des investissements autonomes. Dans ce contexte, les CapEx alignés sur la Taxonomie identifiés en 2025 ne reflètent pas des projets spécifiques de décarbonation mis en œuvre par le Groupe, mais se rapportent plutôt à la performance énergétique de certains immeubles de bureaux loués, telle que reflétée à travers les actifs au titre du droit d'utilisation (voir section 1.2.2. Informations relatives à la Taxonomie européenne).

S'agissant de la quantification des réductions d'émissions associées à chaque action, Planisware n'est pas en mesure d'isoler l'impact individuel de chaque mesure. Les réductions observées résultent d'initiatives opérationnelles combinées et sont évaluées de manière agrégée au travers de comparaisons annuelles de l'empreinte carbone, sans attribuer de réductions à des actions spécifiques tant qu'une approche méthodologique robuste ne pourra être mise en place.

Audits Carbone et Énergie

Planisware réalise chaque année une évaluation de son empreinte carbone conformément au GHG Protocol, couvrant l'ensemble des activités opérationnelles sous son contrôle ou son influence, y compris la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liées aux bureaux, aux déplacements professionnels, aux trajets domicile-travail et aux autres processus opérationnels.

Étant donné que tous les locaux et l'infrastructure d'hébergement sont loués, Planisware collabore étroitement avec les propriétaires, les gestionnaires d'installations et les prestataires pour collecter les données énergétiques, évaluer l'efficacité énergétique et assurer l'alignement avec ses objectifs de durabilité.

Cette évaluation permet à Planisware d'identifier les principales sources d'émissions et de consommation d'énergie, de déterminer les leviers de réduction les plus pertinents et de suivre les progrès d'une année sur l'autre, offrant ainsi une base méthodologiquement solide pour les actions environnementales.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Efficacité énergétique dans les immeubles de bureaux

Planisware s'engage à réduire l'empreinte carbone associée à ses activités de bureau en collaboration avec les propriétaires d'immeubles et les gestionnaires de sites, l'ensemble des bureaux étant loué et le Groupe ne contrôlant pas directement les infrastructures techniques ni les systèmes énergétiques des bâtiments. Dans ce contexte, les efforts en matière d'efficacité énergétique se concentrent sur les domaines dans lesquels le Groupe peut influencer les pratiques opérationnelles et les comportements au travail.

Systèmes d'éclairage

Des solutions d'éclairage économes en énergie sont déployées dans l'ensemble des bureaux, comprenant la généralisation de l'éclairage LED, l'installation de capteurs et de minuteurs pour éviter les consommations inutiles, ainsi que l'agencement des bureaux permettant de maximiser l'utilisation de la lumière naturelle et de réduire le recours à l'éclairage artificiel.

Systèmes de chauffage et de climatisation

La consommation d'énergie liée au chauffage, à la ventilation et à la climatisation (CVC) est gérée grâce à des mesures de contrôle de la température et à une coordination avec les gestionnaires des bâtiments, permettant d'optimiser l'usage de l'énergie tout en maintenant des conditions intérieures confortables. Lorsque cela est possible, des stores ou pare-soleil sont utilisés pour limiter les gains de chaleur liés au rayonnement solaire direct et réduire ainsi la demande de climatisation lors des périodes chaudes.

De manière plus large, l'efficacité énergétique constitue un critère clé dans le choix des bureaux loués, garantissant l'alignement avec l'objectif du Groupe de limiter son empreinte carbone.

Les collaborateurs sont également encouragés à adopter des pratiques économes en énergie, grâce à des communications internes et des actions de sensibilisation.

En 2025, la consommation d'énergie dans les surfaces de bureaux représentait environ 227 tCO_2, ce qui laisse entrevoir des possibilités de réductions supplémentaires des émissions à l'avenir (se référer aux données complètes des émissions des résultats du changement climatique (KPI) en 2025).

Gestion énergétique des centres de données

Planisware s'appuie sur des centres de données en colocation exploités par des prestataires spécialisés pour héberger son infrastructure informatique. Dans la mesure où le Groupe ne possède pas ni n'exploite directement ces installations, la performance environnementale est principalement prise en compte à travers les critères de sélection des prestataires et un suivi opérationnel continu.

Les considérations liées à l'efficacité énergétique font partie de l'évaluation des prestataires de centres de données, notamment via l'analyse d'indicateurs tels que le Power Usage Effectiveness (PUE) ainsi que d'autres pratiques opérationnelles visant à optimiser la consommation d'énergie. Les données énergétiques disponibles sont régulièrement analysées afin de suivre les tendances de consommation et de soutenir l'amélioration continue de l'efficacité des infrastructures.

Utilisation des énergies renouvelables

La consommation d'énergie de Planisware provient principalement des activités de bureaux et des centres de données hébergeant l'infrastructure informatique du Groupe. L'intensité carbone de l'électricité utilisée dans ces activités dépend de la localisation géographique et des prestataires d'infrastructure.

Pour les activités de bureaux, le mix énergétique varie selon les pays et la configuration des bâtiments dans lesquels les bureaux sont situés. Dans certains cas, les options d'approvisionnement en électricité renouvelable peuvent être limitées ou gérées au niveau des bâtiments par les propriétaires ou les gestionnaires de sites, ce qui peut réduire l'influence directe de Planisware sur le choix des sources d'énergie. Par ailleurs, dans certains pays, le mix électrique national est déjà relativement faiblement carboné, ce qui influence également l'intensité carbone de l'électricité consommée par les bureaux du Groupe. En conséquence, la part d'électricité renouvelable utilisée dans les bureaux varie selon les implantations.

Pour son infrastructure informatique, Planisware s'appuie sur des prestataires spécialisés en colocation et intègre des critères environnementaux dans les processus de sélection et de suivi des fournisseurs, notamment en matière d'approvisionnement énergétique. Sur la base des données disponibles, une part significative de l'énergie utilisée pour faire fonctionner l'infrastructure numérique du Groupe provient de sources renouvelables. En 2025, cela a contribué à une réduction estimée d'environ 195 tCO_2e selon l'approche basée sur le marché.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Politique en matière de voyages

Afin de maîtriser ses émissions indirectes de GES liées aux voyages, Planisware a fait le choix d'inciter ses employés à privilégier les modes de réunions distanciels, dans la mesure du possible et dans le respect des relations avec ses clients. De même, la politique environnementale du Groupe l'engage à rationaliser les déplacements de ses employés ainsi que les modes de transports choisis, dans une optique de maîtrise des émissions. Outre cette démarche incitative, à compter de 2024, cette politique environnementale comporte aussi un encouragement d'utiliser les transports ferroviaires, pour les courts séjours réalisables en trois heures ou moins par train et pour les déplacements de plus de quatre nuits réalisables en six heures ou moins de train. La catégorie des voyages d'affaires représente 22% de l'empreinte carbone, et est la deuxième activité la plus émettrice pour Planisware.

Événements internes

Le Groupe valorise particulièrement la cohésion internationale de ses équipes et a à cœur de permettre à ses employés de vivre des moments de convivialité et d'échanges essentiels à la réussite de tous au sein de Planisware. En accord avec la politique environnementale du Groupe, la maîtrise de l'empreinte carbone de l'organisation de tels événements s'effectue en intégrant des critères bas carbone pour la sélection du lieu de ces événements, des activités, des hébergements ainsi que des trajets et moyens de transport utilisés afin d'en limiter les émissions. Par ailleurs le Groupe entend s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue .

Déplacements domicile-travail

Afin de limiter les émissions indirectes de Planisware liées aux déplacements domicile-travail, l'ensemble des employés bénéficie de la possibilité de télétravailler. En 2025, les déplacements domicile-travail ont représenté 9% des émissions de gaz à effet de serre de l'empreinte carbone, soit une réduction de 9% par rapport à 2024, ce qui continue de laisser entrevoir un potentiel de marge de réduction. Les modalités et rythmes de télétravail peuvent différer selon les filiales et bureaux mais à titre d'exemple, ce sont jusqu'à deux jours de télétravail par semaine qui peuvent être proposés aux employés en France. Les choix de bureaux sont aussi motivés par un accès facile et une desserte régulière par les transports en commun, dont l'utilisation est encouragée auprès des employés au côté des modes de déplacements à faibles émissions. Dans ce cadre, plusieurs bureaux ont mis en place des politiques locales d'incitation à l'utilisation du vélo, qui prennent la forme pour les bureaux français et allemand de programmes de participation aux frais de location de vélo, avec option de rachat à un prix réduit à la fin du contrat de location, ayant bénéficié à plus de 49 employés à fin 2025.

Performance des services et éco-conception

L'optimisation des performances des logiciels tout en réduisant l'impact environnemental est une priorité absolue, soutenue par des principes d'éco-conception visant à améliorer l'efficacité et à minimiser la consommation de ressources. L'amélioration continue du code source contribue à réduire l'énergie nécessaire à l'exécution des solutions, tandis que l'optimisation des infrastructures, notamment la virtualisation et l'allocation dynamique des ressources, assure la gestion efficace des capacités. La surveillance régulière de l'utilisation du processeur, de la mémoire, du stockage et de la bande passante permet d'assurer une supervision en temps réel et une meilleure utilisation des ressources. La mise en place d'une politique de fermeture des environnements hors production permet d'éteindre automatiquement ces serveurs après un certain temps limitant leur consommation électrique. Le partage des serveurs via des machines virtuelles permet de limiter leur nombre. Des initiatives de sensibilisation internes soutiennent la rationalisation de l'utilisation des infrastructures. En 2025, l'entreprise a lancé un projet GreenOps visant à définir et suivre des indicateurs clés de performance afin d'assurer une utilisation efficiente des ressources en cohérence avec les revenus générés, de réduire les temps de mise en service des solutions, de limiter la complexité technique des configurations et l'empreinte des ressources informatiques utilisées, et de garantir le déploiement des versions logicielles les plus récentes et optimisées, dans une logique d'amélioration continue de la performance opérationnelle et environnementale. En 2025, les émissions liées à l'utilisation des produits Planisware représentent 487 tCO_2éq. La performance des services Planisware et les flux de données et d'énergie qui s'y rapportent sont surveillés en permanence pour évaluer leur impact, mettre en place des optimisations supplémentaires et s'aligner sur la demande croissante pour des solutions durables.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Allongement de la durée de vie des consommables et des équipements

Afin de limiter les émissions associées aux achats de consommables et équipements, Planisware a engagé une démarche d'allongement de leur durée de vie. Ainsi, une démarche de remplacement des plastiques à usage unique a été lancée dans l'ensemble des bureaux, notamment par des ustensiles réutilisables. Le Groupe s'efforce également de maximiser la durée de vie de ses équipements informatiques et électroniques, en s'assurant de leur réparation et de leur réemploi dans la mesure du possible, tout en augmentant la part de ceux acquis reconditionnés ou intégrant des composants recyclés. En 2025, les émissions de GES liées aux déchets ont représenté 8.7 tCO_2. Ces émissions peuvent être réduites grâce à ces initiatives.

Sensibilisation et dialogue avec les employés

Planisware implique ses employés dans les initiatives de durabilité du Groupe, en reconnaissant que chaque individu contribue au contrôle et à la réduction de l'empreinte environnementale de l'entreprise. La sensibilisation est assurée via des communications internes, des rappels, ainsi que des sections dédiées à ces thèmes dans les présentations de la Direction traitant de sujets liés, encourageant les employés à partager leurs idées et à participer à des initiatives collectives soutenant la conservation de l'énergie, l'action climatique, la réduction des déchets et les pratiques responsables.

Dans le cadre de ces actions, le programme de formation obligatoire « Responsible Together » a été lancé en novembre 2025. Il couvre l'efficacité énergétique, l'action climatique, les pratiques numériques responsables, les comportements éco-responsables du quotidien, la gestion des déchets et les achats responsables. À la fin de l'année 2025, 58,06% des employés avaient suivi cette formation, reflétant le déploiement partiel sur l'année. La formation sera progressivement étendue à toutes les équipes en 2026 afin d'assurer une couverture complète, conformément à l'objectif du Groupe de maintenir un haut niveau de sensibilisation et de responsabilisation.

Engagement direct des fournisseurs clés

Pour s'assurer du respect de ces principes par ses fournisseurs, Planisware a rédigé sa Charte de Développement Durable pour les Fournisseurs. Cette Charte est attachée au contrat entre Planisware et son fournisseur. Il est attendu de tous les fournisseurs clés du Groupe (en relation avec le service SaaS), qu'ils y adhèrent afin de garantir leur respect :

- des droits humains, notamment par la lutte contre le travail forcé, la discrimination et le harcèlement, ainsi que leur respect des conventions internationales en la matière telles que les chartes de l'Organisation Internationale du Travail, l'initiative *UN Global Compact* ou la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- des principes de santé et sécurité au travail, par le respect de leurs législations, l'application de mesures préventives et la promotion active d'un cadre de travail sain et serein, y compris au moyen de politiques de formations ;
- des principes d'éthique et de conformité, par un engagement en matière de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts ainsi que de respect de la confidentialité des données ;
- de l'environnement, par leur conformité aux lois et réglementations qui s'appliquent à eux, mais aussi par un engagement à contrôler leur impact environnemental et à promouvoir une amélioration continue de leurs pratiques en la matière.

Du contrôle de leurs propres fournisseurs, avec un engagement à promouvoir et appliquer ces principes sur l'ensemble de leurs propres chaines de valeurs, selon le même niveau d'exigence qui leur est appliqué.

Les fournisseurs qui n'incluent pas ces principes dans leurs contrats en cours ou qui ne fournissent pas de preuves suffisantes de leur adhésion et de leur conformité sont invités à accepter de manière formelle la Charte. En signant cette Charte, les fournisseurs s'engagent à respecter ces principes. Planisware surveille son respect dans le cadre d'examens et d'un dialogue continu, afin de s'assurer que ses fournisseurs contribuent à ses objectifs de durabilité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Mise en œuvre de la gestion des risques et de la continuité de l'activité

Planisware a mis en place un cadre robuste de continuité de l'activité pour atténuer efficacement les risques opérationnels et assurer la résilience du service. Ce cadre est pleinement intégré aux processus opérationnels et de sécurité de l'entreprise. Il comprend des plans de continuité de l'activité clairs qui définissent des scénarios de risques critiques, des mécanismes de déclenchement et des procédures d'intervention préalablement définies pour faire face aux événements extrêmes. Ces plans permettent à Planisware de maintenir la continuité opérationnelle en toutes circonstances et de reprendre rapidement les activités en cas d'incident majeur impactant les infrastructures. Avec cette approche globale, Planisware confirme son engagement à protéger à la fois ses activités et ses clients.

Redondance et reprise après sinistre :

Un élément central de la stratégie de résilience de Planisware repose sur la redondance des systèmes critiques, en particulier au sein des centres de données de Planisware. Chacun des centres de données primaires du Groupe fonctionne selon une redondance d'au moins N+1, ce qui signifie que Planisware dispose toujours d'un composant de sauvegarde disponible pour chaque système critique. En outre, le Groupe a mis en place un plan solide de reprise d'activité qui garantit la restauration du service grâce à des mécanismes de réplication active/passive des données et à des stratégies de basculement rapide. Cette infrastructure est régulièrement soumise à des tests pour valider l'efficacité des procédures d'intervention de Planisware, ce qui garantit une perturbation minimale en cas d'incident. Planisware a également privilégié la flexibilité opérationnelle dans le choix de ses fournisseurs d'hébergement, sélectionnés sur la base de critères de résilience rigoureux, tels que la certification ISO 27001 et le reporting SOC. Planisware a ainsi la possibilité de basculer sans accroc d'un fournisseur ou d'un site de centre de données à l'autre si nécessaire, en ayant l'assurance de pouvoir s'adapter rapidement aux défis imprévus.

Surveillance continue et réponse en cas de crise

Afin d'assurer la surveillance continue et la gestion proactive des risques potentiels, Planisware a mis en place un système de surveillance 24 h/24, 7j/7 de la santé des infrastructures et des menaces de sécurité qui pèsent sur ces infrastructures. Des alertes automatisées permettent de suivre en temps réel les performances et l'état des systèmes critiques, ce qui permet de détecter à un stade précoce tout problème susceptible d'affecter la continuité des services. En cas d'incident, Planisware active une cellule de crise prévue à cet effet, qui suit un protocole de gestion de crise structuré. Cette équipe est responsable de l'exécution rapide et efficace des mesures de continuité préalablement définies, en minimisant l'impact sur les activités. En outre, Planisware a mis en place des protocoles d'escalade clairs pour veiller à ce que les niveaux de responsabilité et les niveaux techniques appropriés traitent sans délai les incidents, ce qui permet une prise de décision et une résolution rapides.

Flexibilité et capacité d'adaptation aux événements extrêmes

L'infrastructure et la conception opérationnelle de Planisware confèrent également au Groupe une grande capacité d'adaptation face aux événements extrêmes. En cas de défaillance du centre de données, le modèle de réplication active-passive de Planisware permet un basculement immédiat, en redirigeant automatiquement le trafic et le traitement des données vers un site de secours avec un temps d'arrêt minimal. La capacité de l'entreprise à changer de fournisseur ou à migrer l'infrastructure vers un autre emplacement ajoute une couche supplémentaire de résilience, un gage de flexibilité en réponse aux perturbations à long terme. En outre, l'utilisation par Planisware d'une architecture hébergée dans le Cloud offre une modularité supplémentaire, permettant aux services de s'adapter de manière dynamique aux charges ou aux défaillances imprévues, renforçant ainsi la capacité de Planisware à réagir rapidement et à maintenir la continuité de ses activités.

Grâce à ces mesures, Planisware assure en toute circonstance la résilience de ses activités et sa capacité d'adaptation, en veillant à toujours pouvoir délivrer un service fiable, même lors d'événements difficiles ou extrêmes. La stratégie proactive pour gérer les risques du Groupe, de même que ses processus rigoureux de reprise après un sinistre et la flexibilité de son infrastructure permettent à Planisware de répondre aux demandes de ses clients et à la nature imprévisible de la continuité des activités. L'analyse de résilience confirme que le modèle économique SaaS de Planisware demeure robuste dans les scénarios évalués. Les risques climatiques identifiés ne compromettent pas sa continuité ; ils sont intégrés dans la gouvernance des infrastructures et dans les décisions relatives au choix des prestataires d'hébergement, afin de garantir la disponibilité durable des services.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.2.1.4. Résultats relatifs au changement climatique (KPI) en 2025

Pour mesurer l'efficacité des initiatives menées par Planisware en matière de changement climatique, le Groupe suit plusieurs indicateurs clés de performance :

Consommation d'énergie et mix énergétique

E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique

Bureaux de Planisware

Consommation d'énergie et mix énergétique	2024[1]	2025	Variation N/N-1
(1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (MWh)	0,00	0,00	0%
(2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (MWh)	0,00	0,00	0%
(3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (MWh)	0,00	0,00	0%
(4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (MWh)	0,00	0,00	0%
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)	687,66	700,38	2%
(6) Consommation totale d'énergie d'origine fossile (MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	687,66	700,38	2%
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	94%	93%	-1%
(7) Consommation provenant de sources nucléaires (MWh)	0,00	0,00	0%
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	0%	0%	0%
(8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)	0,00	0,00	0%
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	47,80	51,12	7%
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	0,00	0,00	0%
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	47,80	51,12	7%
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	6%	7%	1%
Consommation totale d'énergie (MWh) (calculée comme la somme des lignes 6 et 11)	735,46	751,50	2%

Principes comptables

Planisware rend compte de la consommation d'énergie en s'appuyant sur une combinaison de mesures directes et d'estimations lorsque des données précises ne sont pas disponibles. Conformément aux normes d'information en matière de durabilité, la consommation d'énergie est classée par source, en distinguant les énergies renouvelables et non renouvelables. Compte tenu de la visibilité limitée sur le mix énergétique complet de ses fournisseurs, une approche prudente est adoptée, en classant la majeure partie de l'énergie comme étant d'origine fossile. Seule l'énergie d'origine renouvelable attestée de manière contractuelle est classée comme telle. Planisware ne produit pas sa propre énergie ni ne brûle aucun combustible sur site. Par ailleurs, s'agissant des sites pour lesquels les données ne sont pas disponibles, les estimations sont calculées par ETP puis réparties selon les sources fossiles.

Planisware s'engage à ne pas accroitre sa consommation en énergie fossile et à prendre des actions en vue de la réduire.

[1] *Exclusion de la consommation d'énergie et des émissions associées des parties communes des bâtiments, celles-ci étant attribuables aux propriétaires des bâtiments et situées hors du contrôle opérationnel de Planisware*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Pour l'exercice 2025, des données réelles ont été collectées auprès de 10 bureaux, représentant environ 86% des effectifs mondiaux. Pour les sites restants, où les données ne sont pas disponibles, la consommation d'énergie a été estimée sur une base par ETP, en appliquant une moyenne issue des données des bureaux répondants. Conformément à l'approche conservatrice adoptée, ces consommations sont attribuées aux sources fossiles par défaut.

Par ailleurs, en 2025, la consommation d'électricité des parties communes des immeubles de bureaux a été exclue des calculs, car elle ne relève pas du contrôle opérationnel de Planisware. Ce changement méthodologique a également été appliqué de manière rétroactive aux données historiques.

Centres de données utilisés par Planisware

Indicateur	Unité	2024	2025	Variation N/N-1
Consommation totale des centres de données	MWh	729,53	983,58	35%
Consommation d'énergie renouvelable	MWh	681,00	909,00	33%
Part d'énergie renouvelable	%	93,35%	92,42%	-1%

Principes comptables

La consommation d'énergie liée aux centres de données utilisés par Planisware est calculée à partir de données primaires fournies par les opérateurs de colocation, garantissant une couverture complète de l'infrastructure hébergée du Groupe.

Selon les informations disponibles auprès des prestataires, le calcul repose soit sur :

- la consommation réelle d'énergie attribuée aux équipements de Planisware, ou
- des paramètres opérationnels fournis par l'opérateur (tels que le courant, la tension et le Power Usage Effectiveness – PUE – du site), permettant d'estimer la consommation totale d'énergie associée à l'infrastructure de Planisware.

La consommation d'énergie renouvelable est reportée uniquement lorsqu'elle peut être contractuellement attestée par l'opérateur du centre de données.

Bureaux et centres de données de Planisware

Indicateur	Unité	2024	2025	Variation N/N-1
Consommation totale d'énergie	MWh	1 464,99	1735,08	18%
Consommation d'énergie renouvelable	MWh	728,80	960,12	32%
Part d'énergie renouvelable	%	49,75%	55,34%	11%

Principes comptables

La consommation totale d'énergie et l'énergie renouvelable des bureaux et des centres de données de Planisware sont calculées comme la somme des valeurs reportées pour chaque catégorie, en suivant les règles comptables décrites respectivement dans les sections « Bureaux » et « Centres de données ». Cette méthode assure une agrégation cohérente et transparente des données énergétiques à l'échelle du Groupe.

Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

E1-6 Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Le tableau ci-après présente les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) de Planisware, notamment les émissions directes (Scope 1), les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (Scope 2, en utilisant à la fois les approches basées sur la localisation et les approches fondées sur le marché), ainsi que les émissions liées à l'ensemble de la chaîne de valeur (Scope 3) selon la méthode du protocole des GES. Planisware reporte uniquement les émissions de CO_2 dans le cadre du protocole des GES, dans la mesure où les autres gaz à effet de serre (par ex. CH_4, N_2O, HFC, PFC, SF_6, NF_3) ont été évalués comme non applicables ou non matériels pour le Groupe.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Catégorie d'émissions			2024		2025		Basées sur la localisation % N/N-1	Objectifs 2026
			Basées sur la localisation	Basées sur le marché	Basées sur la localisation	Basées sur le marché		
			Unité = $tCO_2éq.$					
Total			6008,3	6061,8	6211,13	6194,34	3,4%	
Scope 1	1.1	Émissions directes provenant de sources fixes de combustion	5,06	5,06	7,37	7,37	45,6%	Réduction annuelle de 5% des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires SaaS ($tCO_2éq./$ M€) par rapport à l'année précédente.
	1.2	Émissions directes des sources mobiles de combustion	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
	1.4	Émissions directes fugitives[1]	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
	Total des émissions du Scope 1		5,06	5,06	7,37	7,37	45,6%	
Scope 2	2.1	Émissions indirectes liées à la consommation[2]	186,77	196,52	154,51	145,46	-17,3%	
	2.2	Émission indirecte de chaleur et de vapeur	23,98	23,98	13,59	13,59	-43,3%	
	Total des émissions de Scope 2		210,75	220,49	168,11	159,05	-20,2%	
Scope 3	3.1	Achats de biens et services[3]	3075,98	3075,98	2719,76	2719,76	-11,6%	
	3.2	Immobilisations	583,38	583,38	552,18	552,18	-5,3%	
	3.3	Autres émissions liées à la combustion et à l'énergie	17,07	17,07	13,17	13,17	-22,8%	
	3.4	Transport	6,42	6,42	5,37	5,37	-16,4%	
	3.5	Déchets	9,13[4]	9,13	8,65	8,65	-5,2%	
	3.6	Voyages d'affaires	909,00	909,00	1447,23	1447,23	59,2%	
	3.7	Déplacements domicile-travail	622,36	622,36	568,89	568,89	-8,6%	
	3.8	Émissions louées en amont[5]	197,55	47,68	254,27	59,33	28,7%	
	Total du Scope 3 Amont		5420,87	5271,01	5569,52	5374,57	2,7%	
	3.11	Utilisation des-produits	371,61	565,29	466,14	653,35	25,4%	
	3.15	Investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	
	Total du Scope 3 Aval		371,61	565,29	466,14	653,35	25,4%	
	Total des émissions du Scope 3		5792,48	5836,30	6035,66	6027,92	4,2%	

[1] Reclassement de la consommation d'énergie liée aux systèmes de climatisation des bâtiments, attribuable aux fournisseurs, en catégorie 3.8 Émissions louées en amont

[2] Exclusion de la consommation d'énergie et des émissions associées des parties communes des bâtiments, celles-ci étant attribuables aux propriétaires des bâtiments et situées hors du contrôle opérationnel de Planisware

[3] Reclassement de la consommation d'énergie des centres de données en catégorie 3.8 Émissions louées en amont ; révision des valeurs 2024 sur la base d'estimations actualisées pour un data center

[4] Correction des données relatives aux déchets 2024 pour le bureau de Tokyo (erreur de conversion des volumes de déchets de kanmes en tonnes)

[5] La catégorie 3.8 inclut les émissions liées aux systèmes de climatisation des bâtiments exploités par des fournisseurs ainsi que la consommation d'énergie des centres de données tiers

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Scope 1

Les émissions du Scope 1 de Planisware représentent une part très limitée des émissions totales de gaz à effet de serre, s'élevant à 7,4 tCO_2e en 2025, soit nettement en dessous de 1% de l'empreinte carbone totale du Groupe. Ces émissions concernent principalement des sources résiduelles de combustion stationnaire, incluant notamment une chaudière à gaz exploitée dans l'un des bureaux du Groupe.

Comme Planisware ne possède pas ses bâtiments de bureaux et opère principalement dans des espaces loués ou des bureaux partagés, le Groupe dispose d'un contrôle opérationnel direct limité sur l'infrastructure des bâtiments. Par conséquent, les émissions fugitives liées aux systèmes de climatisation des bâtiments gérés par les propriétaires ou les gestionnaires d'installations ne sont pas incluses dans le Scope 1.

Principes comptables

Les émissions du Scope 1 ont été calculées conformément au GHG Protocol, en utilisant des données primaires de consommation de gaz naturel pour le site de bureau concerné et les facteurs d'émission fournis par l'ADEME. Les facteurs d'émission appliqués ne distinguent pas le pourcentage de biomasse ou de CO_2 biogénique.

En 2025, les émissions fugitives liées aux systèmes de climatisation des bâtiments ne relevant pas du contrôle opérationnel de Planisware ont été reclassées du Scope 1 vers le Scope 3, catégorie 3.8 « actifs loués en amont ». Ce changement méthodologique a également été appliqué de manière rétroactive aux données historiques.

Scope 2

Les émissions du Scope 2 couvrent la consommation d'électricité et de chaleur des bureaux de Planisware dans le monde. Ces émissions ont été calculées en utilisant à la fois l'approche basée sur la localisation et l'approche fondée sur le marché. Par rapport à l'année précédente, la consommation d'énergie de scope 2 est restée stable. La diminution des émissions de scope 2 est principalement due à la mise à jour du facteur d'émission dans presque toutes les zones géographiques.

Principes comptables

Les émissions du Scope 2 sont classées en tant qu'émissions indirectes résultant de l'achat d'électricité et de chaleur. Ces émissions surviennent au point de production d'énergie et sont attribuées à Planisware au regard de sa consommation. Les données primaires ont été collectées chaque fois que possible, à partir des factures, des portails fournisseurs ou de la communication directe des fournisseurs. Les bureaux, qui représentent environ 80% des effectifs totaux de Planisware, ont déclaré leur consommation d'électricité en kilowattheures (kWh). S'agissant des bureaux pour lesquels aucune donnée n'étaient disponible, les émissions ont été extrapolées en s'appuyant sur les effectifs afin d'assurer une évaluation complète. Les facteurs d'émission appliqués ne distinguent pas le pourcentage de biomasse ou de CO_2 biogénique.

En 2025, les consommations d'énergie des parties communes des bâtiments, qui ne relèvent pas du contrôle opérationnel de Planisware, ont été exclues. Ce changement méthodologique a également été appliqué de manière rétroactive aux données historiques.

Scope 3

Les émissions du Scope 3 représentent les émissions indirectes générées dans l'ensemble de la chaîne de valeur de Planisware, au-delà des limites des Scopes 1 et 2. En tant qu'éditeur de logiciels, certaines catégories du Scope 3 ont été jugées non pertinentes au regard des activités de Planisware selon la méthodologie du protocole des GES. Les catégories suivantes ont été exclues de l'évaluation de Planisware :

9- Transport aval (catégorie 9) – Planisware ne produit ni ne distribue physiquement aucun produit tangible.

10- Traitement des produits vendus (catégorie 10) – Les solutions logicielles de Planisware ne nécessitent aucun traitement supplémentaire de la part des clients.

12- Traitement de fin de vie des produits vendus (catégorie 12) – Les logiciels ne génèrent aucun déchet physique nécessitant une élimination.

13- Actifs loués en aval (catégorie 13) – Planisware ne fournit aucun actif en location à des tiers.

14- Franchises (catégorie 14) – L'entreprise n'exerce aucune activité dans le cadre d'un modèle de franchise.

15- Investissements (catégorie 15) – En 2025, Planisware ne détenait aucune entité d'investissement relevant de cette catégorie.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Par ailleurs, les émissions de certaines catégories se sont révélées relativement faibles dans le contexte des activités de Planisware :

3- Autres émissions liées à la combustion et à l'énergie (catégorie 3) – Ces émissions couvrent les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes et les activités mineures liées à l'énergie en dehors de la consommation directe d'électricité et de chaleur. Étant donné la nature des activités de bureau de Planisware, ces émissions étaient marginales.

4- Transport (catégorie 4) – Comme Planisware n'expédie pas de produits physiques, les émissions liées au transport ont été limitées aux activités d'expédition de courrier et de petits colis.

5- Déchets générés par les activités (catégorie 5) – Les émissions de déchets sont négligeables, les activités de Planisware étant principalement basées sur les bureaux, la gestion des déchets étant assurée par les opérateurs des immeubles dans la plupart des cas.

Compte tenu de ces considérations, les émissions du Scope 3 déclarées par Planisware se concentrent sur les catégories les plus significatives, qui sont plus amplement décrites dans les sections suivantes.

1- Achats de biens et services

Les achats de biens et de services représentent le facteur qui contribue le plus aux émissions du Scope 3 de Planisware, avec 42% des émissions totales. Cette catégorie regroupe tous les achats annuels nécessaires à l'activité économique de Planisware, à l'exclusion des immobilisations, qui sont classées séparément.

En 2025, les émissions liées aux achats de biens et services ont diminué de 16% par rapport à l'année précédente. Cette diminution est d'une part attribuée à la fin des achats de services liées à l'IPO de Planisware et d'autre part au reclassement des émissions liées à l'hébergement des centres de données de la catégorie « Biens et services achetés » à la catégorie « Émissions louées en amont », à la suite d'un affinement de la catégorisation du Scope 3 de Planisware conformément à la méthodologie du GHG Protocol.

2- Immobilisations

Les émissions liées aux immobilisations représentent 8% de l'empreinte carbone totale de Planisware. Cette quantité d'émission de gaz à effet de serre est très similaire à celle de l'année précédente, les achats de matériel IT, notamment des serveurs, des infrastructures réseau, des postes de travail pour les employés et des écrans continuant de suivre la croissance de Planisware.

3- Voyages d'affaires

Les voyages d'affaires représentent 22% des émissions totales de Planisware. Les émissions dans cette catégorie ont augmenté de 59% par rapport à l'année précédente. Planisware valorise la cohésion internationale de ses équipes et s'engage à favoriser les échanges en présentiel qui contribuent à la réussite collective de l'entreprise. Certaines filiales arrivent à organiser ses évènements annuels de telle sorte que le lieu soit accessible en train ou en bus. D'autres ont décidé de les organiser tous les 2 ans, dans une démarche délibérée de minimiser les émissions associées. Cependant, pour certaines filiales, ces rencontres imposent des déplacements longue distance en avion. Pour réduire au maximum les émissions liées aux déplacements, Planisware adoptent des politiques de déplacement locales qui encouragent les pratiques durables.

4- Déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail des employés ont représenté 9% des émissions totales de Planisware, en baisse de 9% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à une diminution de l'utilisation des voitures individuelles au profit des transports en commun ou du vélo ainsi qu'à l'obtention de données plus précises. Afin d'avoir un aperçu des habitudes de déplacement, Planisware a mené une enquête auprès des employés en janvier 2026, couvrant l'ensemble de l'année 2025. Les employés de tous les sites ont transmis des informations sur leurs habitudes de trajet domicile-travail, notamment la distance à parcourir, la fréquence de présence au bureau et les modes de transport.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

8- Actifs loués en amont

Les émissions associées aux actifs loués en amont concernent principalement :

- Centres de données (data centers) – Planisware loue des espaces physiques au sein d'installations tierces tout en exploitant son propre équipement informatique. L'infrastructure des bâtiments, incluant l'alimentation électrique, les systèmes de refroidissement et les dispositifs de contrôle environnemental, est gérée par le prestataire du centre de données.
- Systèmes de climatisation des bâtiments exploités par des propriétaires tiers – Ces émissions fugitives étaient auparavant comptabilisées dans le Scope 1. Comme Planisware ne possède pas ses bâtiments de bureaux mais loue des espaces ou opère dans des bureaux partagés, le Groupe n'a pas de contrôle opérationnel direct sur ces émissions. L'accès à des données précises dépend des gestionnaires des bâtiments. Suite à une clarification méthodologique en 2025, ces émissions ont été reclassées dans le Scope 3, catégorie 3.8 Actifs loués en amont, conformément à l'approche de contrôle opérationnel du GHG Protocol.

Cette catégorie représente environ 4% des émissions totales de gaz à effet de serre de Planisware. Les différences observées entre les approches basées sur la localisation et sur le marché reflètent les efforts de Planisware pour privilégier des prestataires d'hébergement ayant de solides engagements environnementaux et un approvisionnement en électricité renouvelable.

11- Utilisation des-produits

Les émissions résultant de l'utilisation des produits Planisware ont été estimées sur la base de la consommation d'énergie des centres de données, en tenant compte à la fois des facteurs d'émissions basés sur le marché et sur la localisation. Étant donné que la consommation d'énergie des utilisateurs finaux (par exemple, les appareils des clients, l'infrastructure de télécommunication) n'est pas directement suivie, les données manquantes ont été extrapolées en appliquant la méthodologie du S*hift Project*.

Principes comptables

1- Achats de biens et services

Les données ont été recueillies en appliquant une approche primaire et une approche monétaire. Chaque fois qu'elles étaient disponibles, les données sur les émissions spécifiques au fournisseur ont été utilisées pour une meilleure précision. Dans le cas contraire, des valeurs monétaires ont été utilisées de manière à assurer la cohérence, en excluant les taxes. Les valeurs collectées en devises étrangères ont été converties en euros en utilisant les taux de change annuels 2025 d'Eurostat. Pour les consommations d'eau, en l'absence de données primaires disponibles, en particulier pour les espaces de bureaux partagés, des extrapolations ont été effectuées sur la base des consommations déclarées par employé à temps plein.

2- Immobilisations

La méthode de comptabilisation a privilégié les facteurs d'émissions unitaires lorsqu'ils étaient disponibles. Lorsque les données unitaires n'étaient pas disponibles, une approche monétaire a été appliquée, en utilisant les facteurs d'émission appropriés de l'ADEME.

3- Voyages d'affaires

La collecte des données pour cette catégorie a été réalisée au niveau des filiales, soit au moyen de calculs basés sur les distances parcourues, soit au moyen de données financières. Lorsqu'elles étaient disponibles, les données primaires des agences de voyage ont été intégrées pour obtenir une meilleure précision.

4- Déplacements domicile-travail

Au total, 544 collaborateurs y ont participé à l'enquête, soit 64% de l'effectif total. Les résultats de l'enquête ont été extrapolés par site et par mode de transport afin d'estimer les émissions de l'ensemble des effectifs. En outre, les émissions liées au télétravail ont été estimées sur la base des réponses à l'enquête et calculées à l'aide des facteurs d'émission de CO_2 du DEFRA.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

8- Actifs loués en amont

Les émissions associées aux actifs loués en amont ont été calculées selon l'approche suivante :

- Centres de données - Les données de consommation énergétique fournies par les opérateurs tiers ont été utilisées. Les émissions basées sur la localisation ont été calculées à partir des facteurs d'émission nationaux, tandis que les émissions basées sur le marché reflètent les informations d'approvisionnement énergétique fournies par les prestataires lorsque disponibles.
- Émissions fugitives des systèmes de climatisation exploités par les propriétaires - Lorsque des données primaires provenant des gestionnaires de bâtiments étaient disponibles, les émissions réelles ont été utilisées. Lorsque ces données n'étaient pas accessibles, les émissions ont été estimées en fonction de la surface occupée et des ratios observés dans les bureaux pour lesquels des données étaient disponibles. Planisware continue d'échanger avec les gestionnaires de bâtiments afin d'améliorer la granularité des données.

En 2025, les émissions liées à l'infrastructure des centres de données loués ont été reclassées de la catégorie 3.1 (Biens et services achetés) vers la catégorie 3.8 (Actifs loués en amont). Les émissions fugitives des systèmes de climatisation exploités par les propriétaires ont également été reclassées du Scope 1 vers cette catégorie. Ces mises à jour méthodologiques ont été appliquées rétroactivement aux données historiques.

11- Utilisation des-produits

Les émissions liées à l'activité SaaS ont été évaluées à l'appui des données d'activité des centres de données, en calculant les émissions en se basant à la fois sur le marché et la localisation. Les données manquantes concernant les appareils des utilisateurs finaux et les réseaux de télécommunication ont été extrapolées à l'aide de la méthodologie du *Shift Project*. La part des usages SaaS et sur site a été déterminée sur la base d'une allocation basée sur le chiffre d'affaires, en appliquant une approche de multiplication croisée pour assurer une évaluation cohérente des émissions liées à l'utilisation des produits.

Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net

Intensité des GES basée sur le chiffre d'affaires net	2024[1]	2025	% N/N-1	Objectif 2026
Total des émissions de GES (basées sur la localisation) par million d'euros de chiffre d'affaires	32,75	31,37	-4,23%	N/A
Total des émissions de GES (basées sur le marché) par million d'euros de chiffre d'affaires	33,04	31,28	-5,34%	
Total des émissions de GES (basées sur la localisation) par million d'euros de chiffre d'affaires provenant des activités SaaS	73,24	66,28	-9,50%	-5%
Total des émissions de GES (basées sur le marché) par million d'euros de chiffre d'affaires provenant des activités SaaS	73,89	66,10	-10,54%	

Cette dynamique positive démontre que les actions mises en œuvre par le Groupe sont efficaces et permettent de faire baisser, en intensité, les émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

Principes comptables

Le calcul de l'intensité des émissions de GES sur les Scopes 1, 2 (basées sur la localisation/sur le marché) et 3 de Planisware par million d'euros du chiffre d'affaires total (198 millions d'euros) et du chiffre d'affaires des activités SaaS du Groupe (93,7 millions d'euros) suit la méthodologie reconnue du protocole des GES ainsi que la définition comptable du chiffre d'affaires selon les règles IFRS en vigueur, telles que présentées dans les états financiers consolidés du Groupe, en section 6.1.6. Notes aux comptes consolidés, Note 6.1 Chiffre d'affaires par typologie de services. Les comparaisons entre l'année N et l'année N-1 sont réalisées à périmètre constant.

[1] *Corrections relative aux déchets et à l'énergie et Exclusion de la consommation d'énergie et des émissions associées des parties communes des bâtiments, celles-ci étant attribuables aux propriétaires des bâtiments et situées hors du contrôle opérationnel de Planisware*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Continuité de l'activité

100% des sites de centre de données hébergeant les serveurs du groupe sont certifiés résilients, ce qui garantit la continuité de l'activité en cas de perturbation.

Indicateur	Unité	2024	2025
% des centres des données hébergeant les serveurs du Groupe qualifiés comme étant résilients.	Pourcentage	100%	100%

Principes comptables

- % des centres des données hébergeant les serveurs du Groupe qualifiés comme résilients.
- Cet indicateur est un ratio entre les hébergements qualifiés et l'ensemble des centres de données hébergeant un ou plusieurs servers pour le compte de Planisware. La qualification de résilient est évaluée selon :
- La certification ISO 27001 ou la production de rapports SOC par le centre de données.
- Le niveau de redondance des datacenters. Celui-ci est évalué selon l'échelle utilisée par le secteur (redondance de niveaux N, N+1, 2N et 2N+1). Une redondance de niveau N+1 (au moins un composant de rechange est disponible pour chaque élément) au moins est demandée pour permettre la qualification de résilient.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.2.2. Publications d'informations relatives au Règlement Taxonomie de l'EU

Contexte

En 2018, la Commission européenne a lancé un plan d'action pour le financement de la croissance durable afin de promouvoir les investissements durables au sein de l'UE. Dans le cadre de ce plan, la Taxonomie de l'UE (règlement (UE) 2020/852) a été adoptée par le Parlement européen en juin 2020 afin de définir un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental et d'orienter les flux de capitaux vers ces activités.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Green Deal européen et vise à contribuer à la réalisation des six objectifs environnementaux de l'UE :

1. atténuation du changement climatique (CCM) ;
2. adaptation au changement climatique (CCA) ;
3. utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines (WTR) ;
4. transition vers une économie circulaire (CE) ;
5. prévention et contrôle de la pollution (PPC) ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Dans la foulée, l'UE a adopté plusieurs actes délégués qui énumèrent les secteurs et activités économiques entrant dans le champ d'application de la Taxonomie de l'UE et qui fixent les critères techniques permettant de déterminer si une activité contribue de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux sans causer de préjudice important aux autres objectifs.

En vertu de la Taxonomie de l'UE, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle :

- est éligible à au moins un des objectifs environnementaux ;
- contribue de manière substantielle à l'objectif auquel elle est éligible ;
- ne cause pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect des garanties minimales.

Conformément à la directive CSRD, Planisware est tenu de publier, au titre de l'exercice 2025, des indicateurs clés de performance (KPI) mettant en évidence la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement (CapEx) et de ses dépenses opérationnelles (OpEx) qui sont éligibles à la taxonomie et qui sont alignés sur la taxonomie.

Pour l'exercice 2025, la Commission européenne a introduit des mesures de simplification de la Taxonomie de l'UE par le biais de l'acte délégué (UE) 2026/73, qui a été adopté en juillet 2025 et est entré en vigueur en janvier 2026. Ces mesures ont notamment introduit de nouveaux tableaux de reporting, actualisé les critères DNSH Pollution et fixé un seuil de matérialité permettant aux entreprises d'exclure jusqu'à 10% des activités pour un KPI donné. Planisware a adopté ces mesures pour 2025, et les implications pour la méthodologie sont détaillées ci-dessous par KPI.

Périmètre et méthodologie de déclaration

Le chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx pris en compte pour la déclaration de ces informations couvrent l'ensemble des activités de Planisware et correspondent au périmètre de consolidation tel que décrit dans les états financiers consolidés du Groupe (section 6.1 de ce Document d'Enregistrement Universel).

Planisware a réalisé l'analyse d'éligibilité de son activité à la lumière du règlement Taxonomie, ce qui inclut toute la documentation à l'appui publiée par la Commission européenne ainsi que les pratiques du marché pour l'industrie technologique.

Un groupe de travail composé d'experts et de responsables des services financiers, des relations avec les investisseurs et de l'équipe de durabilité, épaulé par des experts externes, a été constitué pour identifier les activités éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie au sein du Groupe Planisware. Cette analyse a été mise à jour en 2026 (sur la base des états financiers consolidés 2025) afin de tenir compte des mesures de simplification, notamment l'application des seuils de matérialité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Analyse d'éligibilité

Planisware a procédé à une revue de ses activités économiques au regard de celles visées dans le règlement délégué en s'appuyant sur les descriptions des activités économiques et les codes NACE. Compte tenu des activités économiques de Planisware en tant qu'éditeur de logiciels SaaS, le Groupe a identifié les activités économiques pertinentes ci-après en lien avec la nature de son activité « CCM 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes » et « CCM 8.2 Solutions orientées données pour la réduction des émissions de GES » pour lesquelles il pourrait potentiellement calculer les KPI d'éligibilité et d'alignement avec l'objectif environnemental n° 1 (atténuation du changement climatique).

Cependant, le modèle économique de Planisware étant principalement axé sur le développement de solutions SaaS plutôt que sur des activités de traitement ou d'hébergement de données, l'activité « CCM 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes » a été considérée comme non éligible. Bien que les solutions de Planisware reposent sur une infrastructure de traitement des données, ces activités sont réalisées dans des centres de données exploités par des prestataires de services tiers, sur lesquels Planisware a une influence très limitée. De plus, l'activité CCM 8.1 s'adresse principalement aux entités dont l'activité économique consiste à fournir des services de traitement de données et d'hébergement, ce qui ne correspond pas au modèle économique de Planisware, axé sur les logiciels. En ce qui concerne l'activité « CCM 8.2 Solutions orientées données pour la réduction des émissions de GES », Planisware ne propose pas de logiciel spécifiquement destiné à la réduction des émissions de GES, et l'utilisation par les clients des solutions logicielles de Planisware est associée à de fortes incertitudes. Par conséquent, il ne peut être actuellement vérifié que le chiffre d'affaires de cette activité contribue de manière substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Planisware n'a donc identifié aucun chiffre d'affaires éligible.

Planisware n'a identifié aucune autre activité économique comme susceptible de contribuer de manière substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique (2) ou aux objectifs environnementaux 3 à 6 (utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

Aucune activité éligible à la taxonomie n'ayant été identifiée, le Groupe n'a pas identifié de chiffre d'affaires aligné. Par conséquent, aucun CapEx supportant des revenus éligibles ou alignés (type A) n'a été identifié, et aucun OpEx éligible ou aligné n'a été identifié. Le Groupe continuera de surveiller ses activités éligibles et alignées sur la Taxonomie dans le cadre de son obligation d'information en matière de durabilité.

Dans le cadre de l'analyse des mesures individuelles relatives aux CapEx (type C), Planisware a procédé à une évaluation approfondie de ses dépenses d'investissement. Le Groupe a identifié quelques activités susceptibles d'être concernées par la Taxonomie de l'UE, à savoir les contrats de location de bureaux, les espaces de centres de données destinés aux serveurs et les véhicules mis à la disposition des salariés. Les acquisitions de droits d'utilisation des espaces de centres de données et des véhicules représentent respectivement 4,2% et 0,6% du total des CapEx, soit 4,8% au total. Comme ce montant est inférieur au seuil de matérialité de 10% autorisé par l'acte délégué, les CapEx liés à ces activités ont été considérés comme non matériels et ont été exclus de l'analyse. Sur les CapEx restants, seul celui lié aux espaces de bureaux loués est éligible à la taxonomie sous l'activité « **CCM 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments** ». Pour l'année 2025, les acquisitions de droits d'utilisation au titre de la norme IFRS 16 pour les espaces de bureaux loués s'élèvent à 4,7 millions d'euros.

Analyse d'alignement

Une fois les CapEx éligibles identifiés, le Groupe a procédé à un examen des Critères DNSH de contribution substantielle et spécifiques à l'activité pour les activités éligibles, comme décrit ci-dessous.

CCM 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Le Groupe a procédé à une analyse des bâtiments loués afin de vérifier leur conformité aux critères techniques de sélection, notamment en ce qui concerne les critères relatifs aux bâtiments à consommation énergétique quasi nulle (nZEB). Certains bureaux, comme ceux situés en Allemagne, sont alignés car les bâtiments figurent parmi les 15% les plus performants en matière d'efficacité énergétique et font l'objet d'un système de gestion de la performance énergétique. Comme ces bureaux ont été construits avant 2021, les critères supplémentaires de contribution substantielle dans le cadre de l'activité « CCM 7.1 Construction de bâtiments neufs » ne s'appliquaient pas.

Principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) – Adaptation au changement climatique

Le Groupe a réalisé une évaluation des risques climatiques afin d'analyser l'exposition de ses activités aux risques climatiques physiques, conformément à l'Annexe A de l'acte délégué « Climat ». Cette évaluation est décrite à la section 5.2.1.2. Stratégie en matière de climat et gestion des IRO associés. Conscient de la gravité

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

et de la fréquence croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes induits par le changement climatique, le Groupe a établi des plans de continuité de l'activité afin d'atténuer les perturbations potentielles de ses activités, comme décrit dans la section *E1-3 « Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique »*.

Garanties minimales

Les garanties minimales ont été réexaminées au niveau du Groupe, à la lumière des exigences publiées dans le rapport de la Plateforme sur la finance durable concernant les garanties minimales en matière de droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de conformité fiscale et de mesures de concurrence loyale (disponible ici).

Afin de garantir le respect des garanties minimales, Planisware veille en permanence à ce que ses pratiques soient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies et aux instruments fondamentaux énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Planisware répond aux exigences en matière de mesures de sécurité minimales. Les politiques et plans d'action correspondants sont détaillés dans d'autres sections :

- Planisware respecte les droits de l'homme pour l'ensemble de ses salariés, comme indiqué dans sa Politique de ressources humaines (voir section *S1-1 : Politiques concernant les effectifs de l'entreprise*)
- Le Groupe applique une approche de tolérance zéro en matière de corruption, de concurrence déloyale et d'infractions à la législation fiscale, conformément à son Code de conduite des affaires (voir sections *5.4.1.1. Culture d'entreprise et 5.4.1.3. Lutte contre la corruption et les actes de corruption*)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Résultats

Cela se traduit par les indicateurs clés suivants en termes d'éligibilité à la taxonomie et d'alignement sur la taxonomie :

Résultats globaux (en millions d'euros)

Exercice (N)	2025														
KPI (1)	Total (2)	Part des activités éligibles à la taxonomie (3)	Activités alignées sur la taxonomie (4)	Part des activités alignées sur la taxonomie	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie						Part des activités habilitantes (12)	Part des activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées comme non matérielles (14)	Activités alignées sur la taxonomie au cours de l' exercice précédent (N-1) (15)	Part des activités alignées sur la taxonomie au cours de l' exercice précédent (N-1) (16)
					Atténuation du changement climatique (6)	Adaptation au changement climatique (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)					
Turnover	198	0%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	*0*	0%
CAPEX	12,5	37,4%	1,7	13,4%	13,4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	4,8%	*0*	0%
OPEX	25	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	*0*	0%

Produits liés à l'activité

Conformément au règlement Taxonomie de l'UE, le chiffre d'affaires conforme à la taxonomie est calculé comme la part du chiffre d'affaires provenant des produits ou services associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignés sur la taxonomie, le cas échéant, identifiées dans cette section (numérateur), divisée par le chiffre d'affaires total de Planisware (dénominateur), tel que présenté dans les états financiers consolidés (section 6.1 de ce Document d'Enregistrement Universel). Le chiffre d'affaires s'est élevé à 198 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

Dépenses opérationnelles (OpEx)

Conformément au règlement sur la taxonomie, le dénominateur des OpEx comprend les coûts directs non-capitalisés liés à la recherche et au développement, à la rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et à la réparation et aux autres coûts liés à l'entretien courant des immobilisations corporelles, permettant d'assurer la continuité et le fonctionnement efficace de ces actifs. Les OpEx calculés conformément à la définition de la Taxonomie de l'UE s'élèvent à 25 millions d'euros pour l'exercice 2025 et portent principalement sur des dépenses de R&D qui ne sont pas liées à des activités éligibles à la taxonomie. Les OpEx définis par la taxonomie n'étant pas significatifs pour le modèle économique du Groupe, le Groupe a choisi de ne pas évaluer son éligibilité ou son alignement (section 6.1 de ce Document d'Enregistrement Universel – Note 7).

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Dépenses d'investissement (CapEx)

Conformément au règlement Taxonomie, le dénominateur des CapEx comprend l'acquisition des actifs incorporels (section 6.1 de ce Document d'Enregistrement Universel – Note 16) et des actifs corporels (Note 17) et l'acquisition de droits d'utilisation (Note 18). Les CapEx s'élèvent à 12,5 millions d'euros pour l'exercice 2025.

Investissements	**En milliers d'euros**
Immobilisations incorporelles (Note 16)	3 204
Immobilisations corporelles (Note 17)	4 028
Acquisitions de droits d'utilisation (Note 18)	5 273
Total CapEx	12 505

Alignement des CapEx en 2025 (en millions d'euros)

KPI publié :	**CapEx**												
Exercice (N) :	**2025**												
Activités économiques (1)	**Code (2)**	**KPI éligible à la taxonomie (3)**	**KPI aligné sur la taxonomie (4)**	**KPI aligné sur la taxonomie (5)**	**Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie**						**Activité habilitante (12)**	**Activité transitoire (13)**	**Part de la taxonomie alignée sur la taxonomie éligible éligible (14)**
					Atténuation du changement climatique (6)	**Adaptation au changement climatique (7)**	**Eau (8)**	**Économie circulaire (9)**	**Pollution (10)**	**Biodiversité (11)**			
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	37,4%	1,7	13,4%	13,4%	0%	0%	0%	0%	0%			35,8%
Somme des alignements par objectif					13.4%	0%	0%	0%	0%	0%			
Total KPI		37,4%	1,7	13,4%	13,4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	35,8%

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.2.3. Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

Planisware reconnaît l'importance des principes de l'économie circulaire et de la gestion responsable des ressources et des déchets dans l'atténuation de son impact environnemental. Conformément au cadre ESRS E5, le Groupe a évalué les impacts, risques et opportunités potentiels liés aux flux de ressources entrants, aux flux de ressources sortants et à la production de déchets dans le cadre de son analyse de double matérialité.

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Économie circulaire	Impact négatif	Les déchets IT générés par les activités de Planisware détériorent l'environnement local s'ils ne sont pas correctement traités.	Activités	Court terme	Mise en œuvre d'une stratégie de gestion responsable du cycle de vie des actifs IT et des équipements de centres de données, incluant l'allongement de la durée de vie, la réaffectation interne, le don, la remise à neuf et le recyclage certifié en fin de vie.	Indicateurs déclaratifs (niveau Groupe) : • Total des déchets générés • Pourcentage des déchets non recyclés Gestion de la performance (ciblée sur le contrôle opérationnel) : • Qualité du traitement responsable des ordinateurs et serveurs (objectif Groupe : 100% des équipements mis hors service gérés de manière responsable, selon les conditions opérationnelles locales et le type d'équipement)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Compte tenu de son modèle économique d'éditeur de logiciels, Planisware génère des volumes limités de déchets physiques et ne met pas de produits tangibles sur le marché. Les flux de ressources entrants ainsi que les déchets post-consommation ont donc été évalués comme non matériels. En revanche, l'analyse a mis en évidence un impact environnemental négatif potentiel lié à la génération de déchets d'équipements informatiques et numériques en fin de vie au sein des opérations du Groupe, susceptibles de détériorer l'environnement local s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée.

Cet impact a été jugé matériel non pas en raison du volume de déchets générés, mais du fait de la nature spécifique des déchets électroniques, de leur sensibilité environnementale potentielle, et du contrôle direct exercé par Planisware sur leur gestion à l'échelle de ses opérations.

L'identification et l'évaluation des IROs ont été réalisées au travers d'ateliers internes pluridisciplinaires associant des équipes opérationnelles, les fonctions environnement et conformité, ainsi que des membres du top management. Ces travaux ont été étayés par une analyse du modèle économique du Groupe, de la nature de ses activités, du parc d'actifs et des caractéristiques de ses flux de déchets.

Compte tenu de la nature des activités de Planisware, des volumes limités de déchets physiques générés et de l'absence d'activités industrielles, aucun impact négatif significatif sur les communautés locales n'a été identifié pour ce sujet. Sur cette base, et conformément aux résultats de l'analyse de double matérialité, aucune consultation directe des communautés potentiellement affectées n'a été jugée nécessaire au titre de la norme ESRS E5, dans le cadre d'une approche proportionnée et fondée sur les risques, cohérente avec l'empreinte opérationnelle du Groupe et les exigences des ESRS.

Une vue d'ensemble des IROs identifiés, ainsi que des politiques, actions et indicateurs clés de performance (KPI) associés, est présentée dans la section *« Interactions avec la stratégie et le modèle économique ».*

5.2.3.1. Gestion de l'IRO associé en termes d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

En réponse à l'impact potentiel matériel identifié, Planisware concentre ses efforts en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire sur les flux de déchets pour lesquels elle dispose d'un contrôle opérationnel direct et d'une capacité accrue de réduction de l'impact environnemental. Bien que les déchets générés par les activités de bureau soient suivis, leur volume global et leur impact environnemental sont considérés comme non matériels.

La priorité est donc donnée à la gestion du cycle de vie des équipements IT et du matériel des centres de données, qui constituent les flux de déchets les plus sensibles d'un point de vue environnemental au sein des opérations du Groupe. Ces actifs font l'objet d'une attention particulière en matière de réutilisation, de remise à neuf, de réaffectation interne et de traitement responsable en fin de vie, afin de limiter la production de déchets et de soutenir les principes de l'économie circulaire.

Cette approche ciblée garantit que les actions mises en œuvre par Planisware sont proportionnées à son empreinte environnementale réelle, alignées avec les résultats de l'analyse de double matérialité, et concentrées sur les domaines où la réduction des risques et l'amélioration de la performance environnementale sont les plus pertinentes.

Politiques

E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

La stratégie de Planisware en matière de gestion des déchets s'inscrit dans le cadre de sa politique environnementale globale, axée sur la prévention des déchets, l'optimisation des ressources et l'application des principes de l'économie circulaire. Cette stratégie privilégie la réduction des déchets à la source, l'allongement de la durée de vie des actifs et l'élimination responsable des matériaux qui ne peuvent plus être réutilisés ou revalorisés. En particulier, l'entreprise vise à limiter la production de déchets dans l'ensemble de ses activités en adoptant des pratiques efficaces et en favorisant l'engagement des collaborateurs en faveur d'initiatives durables.

Les décisions d'achats constituent un levier clé de cette stratégie, les critères de durabilité étant intégrés dans la sélection du matériel IT et des autres ressources. Planisware privilégie notamment l'efficacité énergétique, la réparabilité et la recyclabilité dans ses processus d'achats, contribuant ainsi à la réduction globale de son impact environnemental. Les efforts de gestion des déchets sont également renforcés par la collaboration avec les fournisseurs, afin d'assurer un recyclage approprié des matériaux et l'amélioration continue des pratiques visant à réduire les déchets et à accroître la durabilité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Gouvernance des déchets

Conformément au cadre de gouvernance environnementale du Groupe, les responsabilités en matière de gestion des déchets sont clairement définies en fonction de la nature des flux concernés.

Les déchets liés aux activités de bureau, considérés comme non matériels, sont principalement gérés dans le cadre des dispositifs mis en place par les gestionnaires d'immeubles et les prestataires de services. En revanche, une gouvernance spécifique s'applique aux équipements IT et au matériel des centres de données, compte tenu de leur sensibilité environnementale potentielle.

Les équipements IT utilisés par les collaborateurs sont gérés au niveau local sous la responsabilité opérationnelle des directions locales et des équipes IT, afin de garantir la conformité réglementaire et un traitement responsable en fin de vie. Cette gestion locale est coordonnée au niveau du Groupe par l'équipe conformité, afin d'assurer la cohérence des pratiques et leur alignement avec les objectifs environnementaux du Groupe.

Les équipements liés aux centres de données relèvent de la responsabilité directe du Chief Cloud Officer, qui supervise la gestion du cycle de vie des actifs matériels, y compris leur traitement en fin de vie, conformément à la politique environnementale de Planisware et aux principes de l'économie circulaire.

5.2.3.2. Actions

E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les actions mises en œuvre par Planisware en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire s'inscrivent dans un horizon de court à moyen terme. Certaines pratiques sont déjà opérationnelles à l'échelle du Groupe, notamment les mesures de réduction des déchets de bureau et la gestion centralisée du cycle de vie des équipements des centres de données. D'autres actions, en particulier celles relatives aux équipements informatiques des collaborateurs, font l'objet d'une formalisation et d'une harmonisation progressives au niveau du Groupe afin de garantir la cohérence, la traçabilité et l'amélioration continue des pratiques, tout en s'appuyant sur les dispositifs locaux existants.

Gestion des déchets de bureau

Bien que les déchets de bureau représentent un impact non matériel en raison de leur volume limité et de leur faible empreinte environnementale, Planisware met en œuvre des mesures pragmatiques visant à réduire la production de déchets et à encourager des pratiques de consommation et d'élimination responsables au sein de ses bureaux. Ces actions contribuent également à renforcer la sensibilisation et l'engagement des collaborateurs en matière de comportements durables.

Les principales initiatives déployées dans les bureaux comprennent notamment :

- **Suppression des plastiques à usage unique** : installation de fontaines à eau et mise à disposition de bouteilles en verre réutilisables et de mugs pour les collaborateurs, réduisant significativement la consommation de bouteilles en plastique jetables.
- **Utilisation d'alternatives plus durables** : remplacement des gobelets en plastique par des gobelets en carton pour les fontaines à eau et les machines à café.
- **Fournitures de bureau durables** : recours privilégié à des fournitures réutilisables et sans plastique lorsque cela est possible.
- **Réduction de la consommation de papier** : promotion d'un environnement de travail dématérialisé grâce à l'utilisation d'outils numériques, notamment le stockage dans le cloud et les processus de signature électronique.

Planisware encourage également le tri des déchets par des actions de sensibilisation et par la mise à disposition de bacs de tri dédiés dans ses bureaux. La gestion des déchets est réalisée en coordination avec les prestataires des immeubles afin de permettre, lorsque cela est possible, la séparation des déchets dans les filières appropriées (papier, carton, déchets industriels banals), conformément aux réglementations locales applicables. À titre d'exemple, en France, les déchets de papier et de carton sont recyclés, tandis que les déchets industriels généraux font l'objet d'une valorisation énergétique. Le verre n'étant pas pris en charge par les prestataires de gestion des déchets, les collaborateurs sont encouragés à le déposer dans les conteneurs municipaux prévus à cet effet pour un recyclage

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

approprié. Ces mesures contribuent à limiter la production de déchets et à améliorer les taux de valorisation, tout en tenant compte des contraintes opérationnelles liées aux locaux loués.

Gestion des équipements IT et des centres de données

Les équipements IT constituent l'impact environnemental le plus significatif et matériel des activités de Planisware. Afin de limiter cet impact, le Groupe applique une approche fondée sur les principes de l'économie circulaire, en privilégiant la durabilité, la réutilisation et une gestion responsable de la fin de vie des équipements.

Les équipements utilisés tant par les collaborateurs que dans les centres de données sont sélectionnés sur la base de critères de performance, d'efficacité énergétique, de durabilité et d'exigences environnementales, incluant la réparabilité et la recyclabilité, afin de limiter la consommation de ressources et la production de déchets tout au long de leur cycle de vie.

- **Équipements informatiques des collaborateurs** (ordinateurs portables, écrans et périphériques) : ils font l'objet d'une maintenance systématique via des contrats de support et de garantie étendus afin de maximiser leur durée d'utilisation opérationnelle. Lorsque les équipements arrivent en fin d'usage principal, les matériels fonctionnels sont réaffectés en interne ou donnés à des associations locales. Les équipements non fonctionnels sont orientés vers des filières de recyclage certifiées via des partenaires agréés de gestion des déchets électroniques, y compris les petits périphériques (tels que les souris et claviers) lorsque leur réutilisation n'est pas possible.
- **Équipements des centres de données** (incluant les serveurs et les infrastructures associées) : ils suivent la même approche circulaire. Les équipements sont sélectionnés selon des critères de performance, d'efficacité énergétique et de considérations environnementales. Les actifs fonctionnels sont prioritairement réutilisés en interne avant toute mise hors service. Lorsque le remplacement est nécessaire, le recours à des composants reconditionnés ou recyclés est de plus en plus privilégié. Pour les actifs retirés des centres de données, le Groupe maintient un suivi global de leur statut et de leur gestion responsable, garantissant une traçabilité appropriée et un traitement conforme en fin de vie.
- **Approvisionnement responsable** : les considérations d'approvisionnement responsable sont intégrées aux pratiques d'achats et reflétées dans la Charte de Développement Durable des Fournisseurs du Groupe. Bien que Planisware ne fabrique pas de composants matériels, les équipements informatiques et de centres de données sont acquis auprès de fournisseurs internationaux de premier plan, engagés à respecter les exigences réglementaires applicables et les normes environnementales relatives aux équipements électroniques, notamment les restrictions sur les substances dangereuses (telles que la directive relative à la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses - RoHS, et le règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques - REACH), ainsi que des pratiques d'approvisionnement responsable tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

La gouvernance et la coordination sont assurées par une supervision centralisée des équipes informatiques locales pour les équipements des collaborateurs, et par le Chief Cloud Officer pour le matériel des centres de données, tandis que la mise en œuvre opérationnelle est réalisée par les équipes IT locales et les directeurs de sites. L'équipe Compliance diffuse les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des filiales. Ce modèle opérationnel combine une gouvernance centralisée pour les actifs et processus déjà consolidés avec un alignement progressif des pratiques gérées localement, garantissant une mise en œuvre pragmatique, cohérente et évolutive des principes d'économie circulaire à l'échelle du Groupe.

5.2.3.3. Performance

E5-5 Flux de ressources sortants

Planisware suit la production de déchets et leur traitement en fin de vie dans le cadre de l'évaluation de sa performance environnementale et de son engagement en faveur de l'économie circulaire. Bien que les déchets représentent moins de 1% des émissions totales de gaz à effet de serre du Groupe (environ 9 tCO_2éq.), les flux de déchets sont suivis afin d'assurer une gestion appropriée et une amélioration continue lorsque le contrôle opérationnel le permet. La gestion du cycle de vie des ordinateurs et des serveurs est intégrée aux dépenses opérationnelles informatiques existantes ainsi qu'aux processus d'approvisionnement, plutôt que d'être soutenue par un budget autonome dédié. Les ressources

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

mobilisées consistent principalement en du temps de personnel interne, des contrats d'extension de garantie, des partenariats de recyclage certifiés et des systèmes de suivi des actifs.

Les flux de ressources sortants présentés ci-après couvrent l'ensemble des déchets générés par les opérations de Planisware, incluant les déchets liés aux activités de bureau, le traitement en fin de vie des équipements IT, ainsi que d'autres flux opérationnels, conformément aux exigences de la norme ESRS E5-5.

E5-5 : flux de ressources sortants	2024 (tonne)[1]	2025 (tonne)	Variation N/N-1
Déchets détournés de l'élimination			
Déchets dangereux			
Préparation en vue de la réutilisation	0,16	0,00	-99%
Recyclage	0,20	0,00	-98%
Autres opérations de valorisation	0,00	0,00	0%
Déchets non dangereux			
Préparation en vue de la réutilisation	0,00	0,00	0%
Recyclage	3,45	4,35	26%
Autres opérations de valorisation	2,89	4,22	46%
Déchets destinés à l'élimination			
Déchets dangereux			
Incinération	0,00	0,00	0%
Décharge	0,01	0,02	71%
Autres opérations d'élimination	0,00	0,00	0%
Déchets non dangereux			
Incinération	0,97	1,02	5%
Décharge	12,85	13,63	6%
Autres opérations d'élimination	0,00	0,00	0%
Total des déchets générés	20,52	23,25	13%
Quantité totale de déchets dangereux	0,37	0,02	-94%
Déchets non recyclés	16,88	18,89	12%
Pourcentage des déchets non recycles	82%	81%	-1%

Aucune opération de mise hors service d'ordinateurs portables ou de serveurs n'a eu lieu en 2025. Par conséquent, aucun traitement de fin de vie n'a été nécessaire pour ces équipements au cours de la période de déclaration. Les volumes de déchets présentés dans le tableau ci-dessus concernent donc principalement les flux de déchets de bureau. La proportion élevée de déchets non recyclés s'explique principalement par des contraintes structurelles liées aux immeubles de bureaux partagés, pour lesquels la gestion des déchets est assurée au niveau du bâtiment et pour lesquels la traçabilité en fin de vie est limitée. Dans ces situations, des hypothèses prudentes ont été appliquées afin de garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données reportées. À l'inverse, les flux de déchets relevant du contrôle opérationnel direct de Planisware, en particulier les équipements IT et numériques, sont gérés via des processus de réutilisation, de remise à neuf, de don ou de recyclage certifié. Ces pratiques contribuent à limiter les risques environnementaux associés aux déchets électroniques et à soutenir l'application des principes de l'économie circulaire au sein des opérations du Groupe.

Ces indicateurs consolidés offrent une vision globale de la production et du traitement des déchets à l'échelle du Groupe, tandis que les cibles définies portent sur les flux de déchets pour lesquels Planisware dispose de leviers d'amélioration directs et efficaces.

[1] *Correction de la conversion du volume des déchets de kanmes en tonnes*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.2.3.4. Cibles

E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

En raison de la nature des surfaces de bureaux louées par Planisware, la gestion des déchets de bureau dépend largement des infrastructures et des processus définis par les bailleurs et les gestionnaires d'immeubles. Bien que Planisware collabore activement avec ces parties prenantes afin d'améliorer le tri et la valorisation des déchets, sa capacité à fixer des objectifs quantitatifs spécifiques pour les déchets de bureau demeure limitée.

En revanche, Planisware exerce un contrôle opérationnel accru sur la gestion du cycle de vie des équipements IT et du matériel des centres de données. Dans ce contexte, le Groupe a initialement défini une cible portant sur son siège mondial de Châtillon, visant à atteindre un minimum de 90% de traitement responsable en fin de vie des déchets électroniques d'ici 2025. Ce site a été retenu comme site pilote en raison de son poids relatif au sein du Groupe, de la centralisation de la gestion IT et des centres de données, ainsi que de la maturité de ses processus opérationnels. Cet objectif initial a permis de structurer la gouvernance, de tester les dispositifs opérationnels et d'améliorer la traçabilité avant un déploiement plus large.

Sur la base de cette expérience, une évaluation des pratiques de gestion de la fin de vie des équipements a été menée en 2025 à l'échelle du Groupe, impliquant les équipes IT locales pour les équipements des collaborateurs et le Chief Cloud Officer pour le matériel des centres de données. Cette analyse a permis de consolider les pratiques et de renforcer la gouvernance au niveau du Groupe.

À l'issue de ces travaux, Planisware a défini un objectif à l'échelle du Groupe visant à garantir qu'à fin 2027, 100% des ordinateurs et serveurs mis hors service soient gérés via des processus responsables de fin de vie. Ces processus incluent la réaffectation interne, le don, la remise à neuf, la revente ou le recyclage certifié, en fonction des conditions opérationnelles locales et du type d'équipement. Cette approche s'inscrit dans la hiérarchie européenne des déchets, qui privilégie la prévention, la réutilisation et la préparation en vue de la réutilisation avant le recyclage, et limite l'élimination aux fractions résiduelles uniquement lorsqu'aucune option de valorisation à plus forte valeur ajoutée n'est possible. Compte tenu de la variabilité des volumes de mise hors service et de la nature des cycles de vie des actifs IT, cette cible est définie en termes relatifs et porte sur la qualité du traitement en fin de vie plutôt que sur des volumes absolus de déchets, qui ne sont pas directement maîtrisables.

Cet objectif illustre l'approche progressive et pragmatique de Planisware en matière de mise en œuvre de l'économie circulaire. Il s'agit d'une cible volontaire, non imposée par la réglementation, susceptible d'évoluer à mesure que la qualité des données, le périmètre opérationnel et les pratiques locales continuent de s'améliorer. Il constitue le principal mécanisme du Groupe pour suivre la mise en œuvre effective de sa politique de gestion responsable du cycle de vie des équipements informatiques et a été défini dans le cadre d'une coordination interne avec les parties prenantes internes concernées.

Principes comptables

Le calcul des flux de ressources sortants repose sur les données collectées auprès de l'ensemble des bureaux de Planisware sur la période de déclaration. Lors de la collecte des données, les sites ont été invités à déclarer les déchets générés, en distinguant les déchets dangereux et non dangereux ainsi que leur mode de traitement en fin de vie.

Pour les sites où les données n'ont pas pu être collectées, notamment dans des espaces partagés, les données ont été extrapolées sur une base par équivalent temps plein (ETP) et affectées aux « déchets non dangereux » orientés vers la « mise en décharge », selon une approche prudente. Au total, 74% des données reposent sur des données primaires, les 26% restants ayant été extrapolées.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.3. Informations sociales

5.3.1. Effectifs de l'entreprise (ESRS S1)

Chez Planisware, les collaborateurs sont au cœur du succès de l'entreprise et jouent un rôle central dans sa stratégie de croissance durable. En tant que société mondiale de logiciels comptant des bureaux en Europe, en Amérique du Nord, en Asie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, Planisware rassemble une communauté diversifiée d'ingénieurs, de consultants et de fonctions de support qui contribuent à fournir des solutions innovantes à ses clients.

Planisware met l'accent sur le dialogue social, en favorisant des échanges transparents et constructifs avec les représentants du personnel et en maintenant des canaux de communication ouverts entre toutes les équipes. Cette approche permet à l'entreprise d'anticiper l'évolution des besoins, d'améliorer continuellement ses pratiques et de renforcer la confiance au sein de l'organisation.

Le bien-être des collaborateurs et la qualité de vie au travail sont également des priorités. Planisware favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à des modalités de travail flexibles et investit dans des programmes visant à promouvoir la santé, la sécurité et l'épanouissement professionnel.

La diversité et l'inclusion font partie intégrante des valeurs de l'entreprise. Planisware s'engage à garantir l'égalité des chances, à favoriser une représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de l'entreprise et à prévenir toute forme de discrimination. En cultivant un lieu de travail respectueux et inclusif, Planisware permet à chaque salarié d'atteindre son plein potentiel.

5.3.1.1. Gestion des IRO associés en termes d'effectifs de l'entreprise

SBM-3 : IRO matériels en termes de travailleurs de la chaîne de valeur et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Dans le cadre de sa stratégie de responsabilité sociale, Planisware a identifié plusieurs impacts, risques et opportunités (IRO) matériels liés à ses effectifs dans l'ensemble de ses activités. Ces IRO concernent les conditions de travail, la santé et la sécurité, le dialogue social, la formation et le développement des compétences, ainsi que l'égalité de traitement et l'égalité des chances.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Condition de travail	Risque	La rotation importante des salariés et l'absentéisme limitent la productivité, la rétention des savoir-faire et augmentent les coûts de formation et de recrutement.	Activités	Court terme	Planisware favorise des conditions de travail durables grâce à des pratiques de rémunération équitables et transparentes, des avantages sociaux complets, des modalités de travail flexibles, une gestion responsable du temps de travail, des mécanismes structurés de feedback des employés et des actions de bien-être. Ces mesures visent à réduire le turnover et l'absentéisme, prévenir les risques physiques et psychosociaux, limiter les surcharges de travail et soutenir l'engagement, la fidélisation et la productivité à long terme des employés.	Atteindre et maintenir : • Un **taux d'acquisition** annuel en adéquation avec les besoins de croissance de Planisware • Un **taux de rétention** annuel supérieur à 80% au niveau du Groupe • L'amélioration annuelle du **taux de satisfaction** globale des employés sur la base de la moyenne de l'indice Trust Index© de Great Place To Work®, avec un seuil maximal de 90% et un objectif minimum de 70% pour les questions relatives aux conditions de travail.
	Risque	L'absence d'attention portée à la santé et à la sécurité des salariés peut entraîner des blessures physiques et/ou psychologiques, nuire à la productivité des salariés au sein du Groupe ou donner lieu à des litiges à l'encontre de Planisware, avec les coûts que cela suppose (honoraires, pénalités financières).	Activités	Moyen terme		
	Opportunité	De bonnes conditions de travail peuvent bénéficier à la réputation de Planisware et à sa capacité à attirer des talents et des futurs employés, une condition essentielle pour poursuivre la croissance du Groupe.	Activités	Moyen terme		
	Opportunité	En garantissant de bonnes conditions de travail, Planisware peut renforcer sa capacité à fidéliser ses salariés actuels, tout en améliorant leur bien-être et leur mobilisation au sein du Groupe et en augmentant ainsi leur productivité.	Activités	Court terme		
	Impact négatif	Une pression intense sur les salariés de Planisware pourrait fragiliser l'intégrité mentale et engendrer des troubles psychologiques, portant préjudice aux individus et au Groupe (épuisement professionnel, perte de productivité, etc.)	Activités	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Le manque de clarté dans la stratégie et les pratiques du Groupe dans les négociations et les discussions avec les représentants des salariés concernant leurs conditions d'emploi et les relations employeur-employés peuvent avoir un impact sur le moral des employés et leur satisfaction au travail.	Activités	Moyen terme	Planisware respecte la liberté d'association et favorise un dialogue social structuré conforme aux réglementations locales et aux normes internationales du travail. Tous les salariés ont accès à des mécanismes de participation et de consultation (accords collectifs, représentation formelle lorsque la loi l'exige, échanges directs avec la direction, enquêtes structurées…). La communication interne transparente, les canaux de signalement éthiques et les initiatives d'engagement régulières soutiennent la confiance, le moral et le dialogue constructif.	Maintien de 100% des employés couverts par des accords collectifs ou des mécanismes alternatifs de représentation et de dialogue
	Opportunité	Un dialogue social sain et raisonné entre l'équipe dirigeante de Planisware et ses salariés, en veillant à accéder à une partie de leurs revendications, peut stimuler le moral des salariés, leur satisfaction, leur productivité et leur mobilisation.	Activités	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Formation et développement des compétences	Risque	L'absence de programmes de formation et de développement pour les employés peut exposer Planisware à une perte d'avantage concurrentiel par rapport à ses concurrents et empêcher ses effectifs de s'adapter aux nouvelles compétences requises par son marché, avec des impacts sur la qualité de service du Groupe et la perte d'opportunités d'affaires.	Activités	Moyen terme	Planisware soutient le développement continu et l'employabilité à long terme des salariés via une gestion structurée de la performance, des dialogues de carrière réguliers et des programmes de formation ciblés. Les évaluations permettent d'identifier les besoins en compétences, définir des objectifs de développement et soutenir la croissance professionnelle. La formation est adaptée aux évolutions du marché via des parcours par rôle, des plateformes e-learning et des initiatives de partage de connaissances, complétées par la mobilité interne et le mentorat.	• **Couverture des évaluations de performance et de carrière** : % d'employés ayant eu au moins une évaluation annuelle (objectif 100%) • **Indicateur déclaratif (ESRS)** : heures de formation moyennes par employé
	Impact positif	Investir dans des programmes de formation et de développement pour les employés et accroître les possibilités d'évolution de carrière peut améliorer leurs compétences, stimuler la satisfaction au travail et garantir que les employés du Groupe restent informés des derniers développements de l'industrie.	Activités	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Impact positif	Le respect de politiques favorisant l'égalité femmes-hommes et la diversité, telles que l'égalité salariale et les congés maternité et paternité, contribue directement à l'inclusion, à l'équité et à la reconnaissance des employés, contribuant ainsi à leur engagement et donc à leur productivité.	Activités	Moyen terme	Planisware promeut l'égalité de traitement et des opportunités inclusives tout au long du cycle de vie des employés via des standards éthiques clairs, des pratiques RH équitables et transparentes et des mécanismes de gouvernance robustes. Les principes de diversité, équité et inclusion sont intégrés au recrutement, au développement de carrière, à la rémunération et au comportement au travail, soutenus par un Code d'éthique, des processus de décision non biaisés, le suivi de l'équité salariale et des mécanismes accessibles de réclamation et de signalement.	• Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les effectifs • Taux de complétion du Code d'éthique et de conduite pour les employés avec ≥3 mois d'ancienneté (objectif : 100% d'ici 2026)

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les impacts matériels en matière de ressources humaines mis en évidence par l'évaluation de la double matérialité – notamment ceux liés aux conditions de travail, à l'implication des salariés, au développement des compétences et à la rétention du personnel – sont directement liés au modèle économique et à la stratégie RH de Planisware. En tant qu'éditeur logiciels évoluant dans un environnement fortement axé sur l'expertise, la performance du Groupe repose sur sa capacité à mener à bien des projets, à développer des produits et à accompagner ses clients grâce à des équipes stables et qualifiées. Par conséquent, ces impacts sont intégrés dans la planification des effectifs, le développement des talents, la gestion de la charge de travail et les pratiques de gestion.

Les impacts matériels peuvent concerner l'ensemble du personnel, car tous les salariés contribuent, dans le cadre de leurs fonctions respectives, à la prestation des services et au développement des produits. Si l'intensité de l'exposition peut varier en fonction de la nature des activités (par exemple, travail par projet, fonctions en contact avec la clientèle, ingénierie ou fonctions de soutien administratif), les impacts sociaux identifiés – tels que les fluctuations de la charge de travail, les niveaux de dialogue et l'évolution des besoins en compétences – peuvent toucher l'ensemble des catégories de personnel. Certaines fonctions peuvent néanmoins être plus fortement touchées selon le contexte opérationnel, notamment en raison de la variabilité de la charge de travail liée aux cycles de projet ou de l'exposition aux fluctuations du marché des talents. Une très petite partie des personnes non salariées, telles que les prestataires de longue date ou les entités de gestion (VIE) intégrées aux équipes opérationnelles, pourrait également être exposée à des conséquences similaires en raison de leur implication dans les activités de Planisware. Les opportunités liées à une formation structurée, à des conditions de travail équitables, au dialogue social et à l'égalité de traitement contribuent à l'implication des salariés et à la rétention du personnel, ainsi qu'à l'attractivité de l'entreprise, renforçant ainsi la résilience et la durabilité du modèle économique de Planisware.

5.3.1.2. Principes / Politiques

S1-1 : Politiques concernant les effectifs de l'entreprise

Fidèle à ses valeurs d'entreprise, Planisware s'engage à promouvoir un environnement de travail respectueux, sûr et inclusif, qui favorise le bien-être des salariés, leur développement professionnel, ainsi que l'attraction et la rétention des talents à long terme. Le Groupe reconnaît que ses collaborateurs jouent un rôle central dans sa performance et sa pérennité, et qu'une gestion responsable des ressources humaines contribue directement à l'épanouissement individuel et à la résilience de l'organisation.

Planisware a mis en place une Politique de ressources humaines exhaustive qui définit les engagements, les principes et le cadre de gouvernance du Groupe concernant ses effectifs. Cette politique s'applique à l'ensemble des salariés, toutes zones géographiques et entités confondues, et fournit un cadre structuré permettant de gérer le capital humain de manière responsable, cohérente et durable.

Portée et alignement de la Politique

La Politique de ressources humaines est conforme aux normes et cadres reconnus au niveau international, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la réglementation locale applicable en matière de travail. Elle couvre l'ensemble du cycle de vie des collaborateurs et aborde les enjeux sociaux identifiés comme significatifs à l'issue de l'évaluation de la double matérialité menée par le Groupe, notamment la santé et la sécurité des employés, la diversité, l'équité et l'inclusion, les conditions de travail, l'évolution de carrière, le dialogue social, ainsi que le respect des droits de l'homme et des normes du travail.

À travers cette politique, Planisware définit son approche visant à identifier, prévenir, atténuer et gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés aux effectifs de l'entreprise, tout en soutenant la performance durable de l'entreprise.

Respect des droits de l'homme et des normes de travail :

Le Groupe interdit toute forme de violation des droits de l'homme, notamment le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains, le harcèlement et la discrimination. Ces engagements sont inscrits dans les règles, procédures et pratiques internes et s'étendent aux partenaires commerciaux par le biais de la Charte des fournisseurs, garantissant ainsi la cohérence tout au long de la chaîne de valeur.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Gouvernance et responsabilités

La Politique de ressources humaines est formellement approuvée au plus haut niveau de l'organisation, reflétant son importance stratégique et son alignement avec les valeurs et les objectifs à long terme de Planisware.

La responsabilité globale de la Politique de ressources humaines incombe au Directeur général, assisté des Directeurs généraux et des équipes RH au niveau local. Cette approche garantit une application cohérente des valeurs fondamentales et des normes mondiales de l'entreprise, tout en permettant une adaptation aux contextes opérationnels locaux, favorisant ainsi une gestion responsable et efficace des effectifs.

Principes clés et engagements

La Politique de ressources humaines de Planisware s'articule autour des principes fondamentaux suivants :

- santé, sécurité et bien-être des collaborateurs ;
- diversité, égalité et inclusion ;
- conditions de travail équitables et responsables ;
- gestion de carrière, formation et développement ;
- respect des droits de l'homme et des normes de travail.

Mise en œuvre, suivi et amélioration continue de la Politique

La mise en œuvre de la Politique des ressources humaines s'appuie sur des procédures bien définies, des contrôles internes et des mécanismes de suivi. Les indicateurs clés de performance (KPI) servent à évaluer l'efficacité dans les domaines prioritaires et à faciliter le suivi des performances d'une année sur l'autre. Les résultats sont examinés tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la direction et servent de base à l'élaboration de plans d'action et d'initiatives d'amélioration continue. Pour plus d'informations sur l'implication des employés et le suivi des performances, voir les sections *S1-2 : Dialogue avec le personnel de l'entreprise et les représentants des travailleurs* et *S1-5 : Cibles liées au personnel dans le cadre de la gestion des IRO identifiés* respectivement.

S1-2 : Dialogue avec le personnel de l'entreprise et les représentants des travailleurs

Planisware reconnaît qu'un dialogue efficace avec les employés est essentiel pour instaurer la confiance, garantir leur bien-être et traiter les impacts significatifs ainsi que les opportunités liés au personnel. À cet effet, l'entreprise a mis en place des processus structurés afin de dialoguer avec les employés et leurs représentants sur une base continue.

Le dialogue est favorisé par une combinaison d'enquêtes régulières, telles que Great Place to Work® (GPTW), de réunions générales périodiques et d'ateliers organisés au niveau des équipes. Ces événements ont lieu au moins une fois par an pour les enquêtes à l'échelle de l'entreprise et une fois par trimestre pour les discussions collectives et les mises à jour.

En outre, les collaborateurs ont accès à des entretiens individuels de performance et de développement avec leurs responsables au moins une fois par an. Au-delà de ces évaluations formelles, les employés bénéficient également d'entretiens réguliers avec leurs responsables tout au long de l'année, ce qui leur permet d'obtenir un feedback continu, de définir leurs objectifs et de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de leur évolution professionnelle. Chez Planisware, la gestion des ressources humaines est décentralisée : les équipes RH locales constituent le principal centre d'expertise et de coordination pour leurs entités respectives. Ces équipes collaborent afin de partager leurs bonnes pratiques et de s'assurer qu'elles restent en phase avec les principes fondamentaux des ressources humaines, garantissant ainsi une approche cohérente en matière de développement des employés, de bien-être au travail et de culture d'entreprise.

Le dialogue avec les employés est principalement géré au niveau local par les équipes RH et la direction concernées. Des échanges de bonnes pratiques et d'initiatives peuvent avoir lieu de manière ponctuelle entre les entités, en fonction des besoins opérationnels et des priorités. Bien qu'il n'existe pas de structure officielle de coordination des ressources humaines à l'échelle du Groupe, la fonction RSE peut contribuer à harmoniser les pratiques autour de principes clés lorsque cela s'avère pertinent.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Planisware reconnaît pleinement le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, conformément aux lois et pratiques locales de chaque pays où le Groupe intervient.

Dans les pays où ces droits sont limités par la loi, Planisware veille à ce que les employés puissent toujours avoir accès à d'autres canaux de dialogue et de représentation. Il s'agit, par exemple, d'enquêtes régulières auprès des employés, d'une communication ouverte avec la direction, de points de contact RH désignés, ainsi que de comités ou de forums internes permettant aux employés d'exprimer leurs préoccupations, de faire part de leurs commentaires et de contribuer aux processus décisionnels. L'objectif est de promouvoir une culture d'entreprise ouverte et respectueuse, au sein de laquelle tous les employés, quelle que soit leur juridiction, puissent exprimer leurs opinions et engager un dialogue constructif avec l'entreprise.

Pour évaluer l'efficacité de ces processus de dialogue, Planisware suit les taux de participation aux enquêtes et aux sessions de feedback, surveille les tendances en matière de satisfaction des employés et analyse les données relatives au turnover et à l'absentéisme. Les améliorations relevées dans le cadre de cette boucle de rétroaction sont intégrées aux pratiques et aux plans d'action mis à jour en matière de RH.

S1-3 :Canaux permettant de faire part de ses préoccupations et de signaler des problèmes

Planisware s'engage à offrir un environnement sûr et transparent dans lequel les employés peuvent faire part de leurs préoccupations, demander réparation et faire entendre leur voix sans craindre de représailles. L'approche adoptée par l'entreprise pour faire face aux répercussions négatives sur son personnel est inscrite dans sa Politique de ressources humaines et son cadre de gouvernance.

Les employés peuvent faire part de leurs préoccupations par le biais des mécanismes de réclamation établis, y compris les canaux de signalement dédiés à la discrimination, au harcèlement ou à d'autres comportements répréhensibles, comme détaillé sous Dispositif d'alerte et information en matière d'éthique (section 5.4.2). Ces canaux garantissent la confidentialité et protègent les employés contre les représailles.

Planisware entretient un dialogue constructif de manière active, veillant à ce que les préoccupations des employés soient prises en compte et traitées rapidement. Les signalements sont pris au sérieux, font l'objet d'enquêtes approfondies, et les enseignements qui en sont tirés sont intégrés dans les politiques et les systèmes de gestion afin de favoriser la prévention dans les années à venir.

À ce jour, aucun problème ou incident grave relatif aux droits de l'homme n'a été signalé. Planisware s'engage à suivre et à améliorer en permanence ses mécanismes de réclamation afin de garantir leur accessibilité et leur efficacité pour tous les employés, y compris ceux qui se trouvent dans des situations potentiellement vulnérables ou marginalisées.

5.3.1.3. Plans d'action

S1-4 : Gestion des risques et des opportunités identifiés concernant le personnel

Planisware met en œuvre un cadre complet et structuré pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à ses effectifs. Ce cadre repose sur cinq piliers qui traitent des enjeux de durabilité matériels liés à notre personnel :

1. Conditions de travail ;
2. Santé et sécurité des employés ;
3. Diversité, égalité et inclusion (DEI) ;
4. Gestion de carrière, formation et développement ;
5. Dialogue social et implication des employés.

Élément central de ce cadre, Planisware s'appuie sur un processus structuré de suivi de l'implication et de la satisfaction des employés afin d'identifier les risques, impacts et opportunités prioritaires liés aux effectifs. Depuis 2022, le Groupe mène une enquête annuelle anonyme auprès de ses collaborateurs, en partenariat avec Great Place to Work® (GPTW), couvrant toutes les entités et zones géographiques où les exigences minimales en matière de taille d'échantillon sont respectées.

L'enquête évalue les dimensions clés de l'expérience des employés, notamment la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la culture d'entreprise. Les résultats sont synthétisés à l'aide de l'indicateur Trust Index©, qui offre une vision standardisée et comparable de l'implication et des perceptions des employés au fil du temps.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les résultats de l'enquête sont analysés au niveau local et au niveau du Groupe et discutés par la direction et les équipes RH. Les points forts, les préoccupations et les nouvelles tendances ainsi identifiés servent à définir des plans d'action ciblés, à hiérarchiser les initiatives d'amélioration et à adapter les pratiques existantes en matière de gestion des effectifs lorsque cela s'avère nécessaire. Lorsque les résultats de l'enquête mettent en évidence des domaines prioritaires spécifiques, des questionnaires internes supplémentaires ou des échanges qualitatifs peuvent être organisés afin d'approfondir l'analyse et de faciliter la mise en œuvre rapide de mesures correctives.

Planisware s'engage à mettre en œuvre des mesures concrètes pour favoriser le développement professionnel, le bien-être, la diversité et l'inclusion de ses collaborateurs, ainsi que le dialogue social dans l'ensemble de ses activités. La mise en œuvre et le suivi de ces initiatives reposent principalement sur les équipes des ressources humaines, avec le soutien de la direction et des services internes concernés. Ces actions comptent des programmes de formation et de développement des compétences, des initiatives en matière d'implication des employés, des mesures liées à la santé et au bien-être et la réalisation d'enquêtes auprès des employés. À ce stade, aucun CapEx ou OpEx significatif lié exclusivement à ces initiatives sociales n'a été isolé, l'approche de l'entreprise reposant sur la mobilisation des ressources opérationnelles et humaines existantes dans le cadre de ses activités courantes.

Conditions de travail

Garantir une rémunération équitable, des avantages sociaux compétitifs, un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des relations de travail respectueuses, ainsi que le respect des normes internationales du travail, notamment la liberté d'association et le droit à la négociation collective, conformément à la réglementation locale.

Pratiques de rémunération justes, transparentes et équitables

Planisware applique des pratiques de rémunération structurées et non discriminatoires afin de promouvoir l'équité et la parité salariale entre les postes comparables. Les salaires de départ sont fixés sur la base de critères objectifs, tels que les diplômes et l'expérience professionnelle, ce qui permet d'assurer un traitement équitable aux employés occupant des postes similaires. La transparence est assurée *via* la communication des principes de rémunération, des critères d'évaluation des performances et des processus de révision des salaires aux employés au niveau local, notamment par le biais des communications RH, des processus d'intégration et des échanges sur l'évaluation des performances.

Un cadre de suivi des rémunérations a été mis en place. Il repose sur des principes communs en matière de rémunération et est appliqué au niveau des entités locales. Sous la responsabilité des Directeurs généraux locaux, les équipes RH locales examinent régulièrement les pratiques de rémunération au sein de leurs entités respectives pour des fonctions et des niveaux d'expérience comparables, afin d'identifier les écarts potentiels, y compris les écarts de rémunération liés au genre, et de mettre en œuvre des mesures correctives si nécessaire. Ce cadre soutient les principes d'égalité salariale et s'aligne sur les pratiques du marché.

Les augmentations de salaire, les promotions et les rémunérations variables sont déterminées dans le cadre de procédures formelles d'évaluation des performances, fondées sur des critères légaux et non discriminatoires. Les pratiques en matière de rémunération sont conçues de sorte à se situer au-dessus des minima fixés par les conventions collectives applicables, afin de garantir des niveaux de rémunération décents. En France, les instances représentatives du personnel sont consultées sur la méthode de calcul de l'indice de parité professionnelle, qui est officiellement présenté au CSE et publié sur le site Web de l'entreprise.

Avantages sociaux et avantages liés à l'emploi

Planisware propose toute une gamme d'avantages sociaux destinés à garantir la sécurité financière et le bien-être de ses employés. Il s'agit notamment de régimes de retraite et d'épargne à long terme financés par l'employeur, ainsi que d'avantages supplémentaires tels que des allocations mensuelles pouvant servir à couvrir les dépenses quotidiennes ou à financer des activités de bien-être, et d'une couverture d'assurance maladie complémentaire, comprenant le remboursement partiel de certains frais médicaux.

Certains avantages liés à l'emploi évoluent en fonction de l'ancienneté, notamment des modalités de travail flexibles plus avantageuses et, dans certains cas, des congés payés supplémentaires allant au-delà des exigences légales. Planisware accorde également des congés maladie rémunérés allant au-

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

delà des obligations légales dans certains cas précis. Ces mesures contribuent à garantir des conditions d'emploi stables et attractives tout au long du parcours professionnel des salariés.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée et organisation flexible du travail

Planisware favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à des modèles d'organisation du travail flexibles qui favorisent l'autonomie et la capacité d'adaptation des employés. En règle générale, aucun horaire de travail fixe n'est imposé, ce qui permet aux employés d'organiser leur temps de travail en fonction des besoins opérationnels. Des modalités de travail flexibles, notamment le travail hybride et le télétravail, sont proposées en fonction de l'adéquation du poste et de l'ancienneté.

Les salariés peuvent adapter leurs modalités de travail au cours de leur contrat, notamment en modifiant leurs horaires ou en suspendant temporairement leurs activités professionnelles lorsque cela se justifie. Des congés sabbatiques et des modalités de télétravail peuvent également être accordés, pour autant qu'ils soient compatibles avec les responsabilités professionnelles.

Gestion responsable du temps de travail et des heures supplémentaires

Planisware gère le temps de travail de manière à prévenir les charges de travail excessives et à garantir le respect de la réglementation en vigueur. Les heures supplémentaires sont identifiées et validées par les supérieurs hiérarchiques directs. Elles sont soit rémunérées, soit converties en temps de repos ou en congés, selon les dispositions en vigueur.

Le temps de travail est suivi tout au long de l'année, et des mécanismes sont en place afin de veiller à ce que les soldes de temps cumulés soient régularisés chaque année. Ces pratiques permettent d'équilibrer les charges de travail et d'éviter l'accumulation à long terme d'heures de travail excessives.

Santé et sécurité des employés

Planisware s'engage à offrir un environnement de travail sûr et sain grâce à un système de prévention des accidents du travail et de gestion de la santé et de la sécurité, comprenant notamment des évaluations préventives des risques, des mesures de préparation aux situations d'urgence, des formations et des initiatives visant à traiter à la fois les risques physiques et psychosociaux.

Évaluation des risques professionnels et mesures préventives de sécurité

Planisware adopte une approche structurée de gestion de la santé et de la sécurité au travail basée sur l'identification, l'évaluation et la prévention régulières des risques, soutenue par une gouvernance clairement définie tant au niveau local qu'au niveau du Groupe. La responsabilité de la santé et de la sécurité au travail incombe principalement aux Directeurs généraux et aux équipes RH au niveau local, qui sont chargés d'évaluer les risques professionnels, de veiller au respect des réglementations applicables et de mettre en œuvre des mesures préventives et correctives adaptées aux environnements de travail locaux.

Les risques liés à la santé et à la sécurité au travail sont évalués sur une base périodique et des examens officiels sont effectués au moins une fois par an afin d'identifier tout risque physique, organisationnel et psychosocial.

Des actions préventives sont mises en œuvre si nécessaire, notamment des aménagements des postes de travail, des mesures de préparation aux situations d'urgence et des initiatives de sécurité ciblées. Les accidents du travail font l'objet d'un suivi régulier afin d'identifier les tendances et de permettre la mise en place d'actions correctives en temps opportun.

L'équipe RSE contribue à la coordination des politiques et des priorités stratégiques en matière de santé et de sécurité au niveau du Groupe, en favorisant l'harmonisation entre les différentes entités et en encourageant le partage des meilleures pratiques. Les employés reçoivent une formation obligatoire sur les consignes de santé et de sécurité au travail ainsi que sur le règlement intérieur, et des dispositifs sont mis en place pour contrôler le respect de ces règles et remédier aux manquements *via* des mesures correctives appropriées. Ce cadre de gouvernance favorise une culture de responsabilité partagée, l'appropriation locale des questions de santé et de sécurité, ainsi que la réduction continue des risques dans l'ensemble des activités de Planisware.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Ergonomie, conditions de travail et sécurité physique

Planisware promeut des environnements de travail sûrs et ergonomiques afin de prévenir les tensions physiques et les troubles musculosquelettiques liés au travail. Des équipements de bureau favorisant la santé, tels que des bureaux réglables en hauteur et du mobilier ergonomique, sont mis à disposition afin d'améliorer le confort et de réduire les risques physiques liés au travail sédentaire prolongé.

Les conditions de travail sont régulièrement revues afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes de sécurité et aux besoins opérationnels. Planisware organise des exercices d'urgence, assure l'entretien des équipements de sécurité et réalise des contrôles de conformité afin de veiller à ce que tous les lieux de travail soient sûrs et opérationnels. Le cas échéant, des experts extérieurs peuvent être sollicités afin d'évaluer les conditions de sécurité et de recommander des améliorations.

Santé mentale, bien-être psychologique et mécanismes de soutien

Planisware considère la santé mentale comme un élément essentiel de la santé et de la sécurité des salariés. Les collaborateurs ont accès à des ressources de soutien psychologique, notamment à des services de santé au travail tels que la médecine du travail et à des professionnels du soutien psychologique, qui leur offrent une aide confidentielle pour faire face au stress, aux difficultés émotionnelles et aux pressions liées au travail.

Les initiatives de prévention sont complétées par des actions axées sur la résilience, notamment des programmes de formation dédiés visant à renforcer la capacité des collaborateurs à gérer le changement, la charge de travail et le stress. En outre, une fonction des ressources humaines ouverte et accessible favorise la détection précoce des difficultés et facilite une intervention rapide.

Par ailleurs, au niveau des entités, Planisware organise régulièrement des réunions de lancement internes, des rencontres entre équipes ou des séminaires hors site. Ces initiatives visent à renforcer la cohésion d'équipe, à favoriser un dialogue ouvert et à partager la vision stratégique, les priorités et les messages clés de l'entreprise. En offrant des moments réservés aux échanges collectifs, en dehors des activités opérationnelles, ces événements permettent aux employés de prendre du recul par rapport aux exigences professionnelles du quotidien et contribuent à renforcer leur implication, à créer un environnement de travail solidaire et à prévenir les risques psychosociaux.

Des services de santé externes peuvent, le cas échéant, être mobilisés afin de soutenir les salariés, en assurant une prise en charge et un accompagnement adaptés dans les situations affectant le bien-être psychologique.

Promotion de la santé, formation et sensibilisation à la sécurité

Planisware encourage activement la sensibilisation à la santé et à la sécurité par le biais de formations régulières et d'initiatives visant à impliquer le personnel. Les programmes de formation en matière de santé et de sécurité abordent des thèmes tels que les premiers secours, les interventions d'urgence et les procédures d'évacuation, afin de doter les employés des connaissances nécessaires pour réagir efficacement en cas d'incident.

Des initiatives de promotion de la santé sont également mises en œuvre afin de soutenir les soins préventifs et le bien-être en général. Ces initiatives comptent notamment des événements périodiques axés sur la santé, l'accès à des consultations avec des experts en santé et des initiatives visant à encourager l'activité physique dans le cadre d'un mode de vie sain. Selon la configuration du lieu de travail, des installations et des ressources favorisant les modes de transport actifs ou l'activité physique peuvent être mises à disposition.

Ensemble, ces mesures contribuent à instaurer une culture de la sécurité proactive, axée sur la prévention, la préparation et le bien-être durable des salariés.

L'entreprise dispose d'un système structuré de gestion de la santé et de la sécurité, comprenant des évaluations régulières des risques, des plans de préparation aux situations d'urgence, des mesures ergonomiques et une démarche de formation continue. Les mesures préventives portent à la fois sur les risques physiques et psychologiques. Le service RH suit les progrès réalisés en analysant la fréquence et la gravité des incidents. Les résultats sont ensuite examinés par la direction afin de garantir une amélioration continue et la protection des employés.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Diversité, égalité et inclusion (DEI)

Planisware promeut l'égalité des chances, la non-discrimination et l'inclusion dans tous les aspects du recrutement, de l'évolution de carrière, de la rémunération et des pratiques sur le lieu de travail, en s'appuyant sur des actions de sensibilisation, des formations et des mécanismes de réclamation. Toutes les formes de discrimination interdites par les lois et réglementations nationales applicables, y compris la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion ou les opinions politiques.

Gouvernance, politiques et normes éthiques inclusives

Planisware intègre les principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans les normes éthiques et les politiques applicables à l'ensemble de ses salariés. Un Code d'éthique et de conduite des affaires exhaustif définit clairement les attentes en matière d'égalité de traitement, de non-discrimination et de comportement respectueux dans toutes les interactions professionnelles. Cela inclut le recrutement, l'évolution de carrière, la gestion des performances et la conduite au quotidien. Les salariés sont tenus de prendre officiellement connaissance du Code et de s'y conformer dans le cadre d'une formation obligatoire. Pour plus d'informations sur le Code d'éthique et de conduite des affaires et les mécanismes de réclamation mis à la disposition de tous les salariés, veuillez consulter la section 5.4.1.1. Culture d'entreprise.

Recrutement et gestion de carrière équitables, impartiaux et inclusifs

Planisware a structuré ses processus de recrutement et de gestion de carrière afin de garantir l'égalité des chances pour tous les collaborateurs. Les offres d'emploi sont transparentes, les critères de sélection sont objectifs et les décisions clés, telles que les invitations à des entretiens et les offres d'emploi, sont prises par plusieurs personnes afin de limiter les biais.

L'entreprise développe également des viviers de talents diversifiés en s'appuyant sur une marque employeur ciblée, en participant à des événements de recrutement inclusifs au niveau local, tels que des salons de l'emploi et des forums promouvant l'égalité des chances et la diversité, et en collaborant avec les établissements d'enseignement.

L'évolution de carrière et les promotions reposent sur des critères de performance clairs et cohérents, définis dans le cadre d'un système structuré d'évaluation des performances mis en œuvre au niveau local. Ces critères correspondent aux responsabilités propres à chaque poste et aux niveaux de compétence attendus, et sont évalués à l'aide de grilles d'évaluation standardisées combinant des indicateurs de performance objectifs et des appréciations qualitatives des compétences managériales. Des examens collectifs, comprenant notamment des discussions de mise au point entre les RH et la direction, ainsi que des évaluations régulières des promotions et des rémunérations, sont menés afin de veiller à ce que les décisions soient équitables, fondées sur le mérite et conformes aux principes d'équité interne entre des postes similaires.

Équité, égalité salariale et gestion transparente du cycle de vie des talents

Planisware veille activement au respect de l'équité et de l'égalité de traitement tout au long du cycle de vie des employés. Des analyses de l'équité salariale, notamment des examens de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, sont menées afin d'identifier et de corriger les disparités éventuelles. Les structures de rémunération et les échelles salariales sont régulièrement revues afin de garantir leur adéquation avec des critères de performance objectifs et des postes comparables.

Un cadre transparent régissant le cycle de vie des talents permet de clarifier les conditions d'éligibilité aux avantages sociaux, les conditions d'emploi et les perspectives de carrière en fonction du poste, du type de contrat et de l'ancienneté. Cette approche structurée renforce la prévisibilité, la cohérence et l'équité des conditions d'emploi et des décisions en matière de gestion des talents.

Ces mécanismes contribuent à prévenir la discrimination systémique et à renforcer la confiance dans les pratiques de Planisware en matière d'emploi.

Lieu de travail inclusif, prévention du harcèlement et accessibilité

Planisware s'engage à maintenir un environnement de travail respectueux, inclusif et accessible pour tous ses employés. Des politiques claires en matière de lutte contre le harcèlement sont communiquées lors de l'intégration et renforcées par des actions continues de sensibilisation et de formation. Grâce à la désignation de responsables chargés de la lutte contre le harcèlement et d'interlocuteurs au sein des ressources humaines, et à la mise en place de canaux de signalement confidentiels, les salariés peuvent signaler les problèmes en toute sécurité, ce qui permet à l'entreprise d'y remédier rapidement.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Planisware a mis en place des mécanismes officiels de réclamation afin d'assurer une enquête impartiale, des mesures correctives appropriées et un soutien de suivi pour les personnes touchées. Les responsables sont formés et tenus de contribuer activement à la prévention du harcèlement en favorisant des comportements respectueux, en encourageant un dialogue ouvert et en intervenant rapidement lorsque des problèmes surviennent.

L'accessibilité est assurée grâce à des audits réguliers sur l'accessibilité du lieu de travail, à des pratiques de communication inclusives et à la mise à disposition d'équipements adaptés ou à des aménagements des espaces de travail lorsque cela s'avère nécessaire. Les locaux sont conçus pour répondre aux besoins des employés en situation de handicap, notamment grâce à des aménagements favorisant l'accessibilité physique et à des équipements non genrés, contribuant ainsi à créer un environnement inclusif où tous les employés peuvent remplir leurs fonctions de manière efficace.

Gestion de carrière, formation et développement

Planisware s'engage à favoriser le développement professionnel continu par le biais d'entretiens d'évaluation, de programmes de formation, d'initiatives de partage des connaissances et d'opportunités de mobilité interne.

Dialogues structurés sur la gestion des performances et l'évolution de carrière

Planisware met en œuvre un cadre structuré de gestion des performances afin de favoriser le développement des employés et de garantir leur alignement sur les objectifs de l'organisation.

En règle générale, des évaluations formelles des performances sont mises en place dans l'ensemble de l'organisation. Bien que ces évaluations ne soient pas obligatoires dans tous les pays, Planisware encourage les responsables à les réaliser au moins une fois par an, en s'appuyant sur des outils d'évaluation documentés et des directives de gestion afin de garantir la cohérence, la transparence et la traçabilité.

Les évaluations des performances associent des critères quantitatifs et qualitatifs et sont complétées par des entretiens réguliers tout au long de l'année. Ces échanges permettent de suivre la performance de manière continue, de clarifier les attentes et d'identifier les besoins de développement en amont.

Les aspirations professionnelles, les objectifs de développement des compétences et les plans de développement individuels sont systématiquement abordés lors des entretiens d'évaluation et des réunions de suivi. Les responsables sont encouragés à réserver des créneaux horaires spécifiques pour les sessions de feedback et les entretiens axés sur la carrière afin de favoriser un dialogue continu et constructif sur l'évolution professionnelle.

Cadre de formation, plans d’apprentissage et développement des compétences

Planisware offre un cadre de formation complet visant à garantir le développement continu des compétences techniques, professionnelles et comportementales. Les collaborateurs ont accès à une plateforme d’e-learning centralisée qui propose un large éventail de programmes de formation obligatoires et facultatifs couvrant des sujets tels que la sensibilisation à la sécurité, les procédures internes, la conformité et les compétences informatiques.

L'entreprise met en place des parcours de formation obligatoires sur des thèmes clés, notamment la sécurité et l'éthique, ainsi que des formations structurées en compétences relationnelles au cours des premières années d'intégration. Les programmes de formation sont complétés par des plans de formation individuels et axés sur les fonctions, comprenant notamment des parcours de formation spécifiques à certaines fonctions telles que le conseil et la vente.

Les besoins de formation sont identifiés par le biais d’évaluations de performance, d'enquêtes auprès des employés et des cadres, et d’échanges réguliers avec les chefs d’équipe. Un plan de formation annuel est établi et mis à jour afin d'aligner les initiatives de formation sur les besoins des collaborateurs, les priorités opérationnelles et l'évolution des exigences de l'entreprise.

Culture de partage des connaissances et d’apprentissage continu

Planisware favorise une culture d’apprentissage continu et de partage des connaissances entre les équipes et les fonctions. Grâce au déploiement d'initiatives structurées, les employés peuvent partager leur expertise, leurs idées innovantes et leurs bonnes pratiques, favorisant ainsi la collaboration interfonctionnelle et l'apprentissage collectif.

Des sessions régulières de partage des connaissances organisées en interne (Magic Circle) encouragent les employés à contribuer à l'amélioration des processus, à l'excellence opérationnelle et

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

au développement professionnel, au-delà des programmes de formation officiels. Cette approche collaborative favorise la diversification des compétences, renforce les réseaux internes et améliore l'agilité organisationnelle.

Mobilité interne, parcours professionnels et rétention des talents

Planisware encourage activement la mobilité interne en tant que levier essentiel pour l'évolution de carrière et la rétention des talents. Les offres d'emploi internes sont systématiquement portées à la connaissance du personnel, et les mutations internes sont encouragées dans la mesure du possible afin de favoriser le développement des compétences, l'évolution de carrière et la continuité organisationnelle.

Les parcours professionnels comprennent l'évolution technique, fonctionnelle et managériale, ainsi que la possibilité de participer à des projets transversaux. Les employés sont encouragés à évoquer leurs aspirations en matière de mobilité lors des entretiens d'évaluation et des échanges réguliers axés sur leur carrière, même en l'absence de postes vacants dans l'immédiat.

Les programmes de mentorat favorisent l'intégration et le développement professionnel en début de carrière, tandis que le dialogue ouvert et la collaboration interfonctionnelle facilitent davantage la mobilité interne et l'épanouissement professionnel. Ces pratiques contribuent à l'employabilité à long terme et à l'implication durable des employés au sein de l'organisation.

Dialogue social et implication des employés

Liberté d'association et représentation structurée des salariés

Planisware respecte les droits des employés à la liberté d'association et à la représentation collective, conformément à la législation en vigueur et aux normes internationales. Lorsqu'il existe des instances représentatives officielles, des procédures de consultation structurées garantissent que les représentants du personnel sont régulièrement informés et consultés sur les questions économiques, financières, organisationnelles et relatives au lieu de travail. En l'absence de tels cadres, d'autres mécanismes, tels qu'un dialogue direct avec la direction et des canaux de feedback structurés, permettent aux collaborateurs d'exprimer leurs opinions et de contribuer à la prise de décision.

Communication interne et feedback

Une communication transparente et cohérente est essentielle à l'implication des employés. Les réunions de mise à jour à l'échelle de l'entreprise et les présentations des équipes permettent de mieux cerner les performances de l'organisation, ses priorités stratégiques et ses objectifs à venir. Les employés disposent de plusieurs canaux pour exprimer leur point de vue, faire part de leurs préoccupations et faire un feedback, notamment des enquêtes axées sur l'implication, des outils de reporting et des sessions de feedback avec les responsables et les chefs d'équipe. Les résultats d'enquête sont analysés et examinés afin d'identifier les domaines à améliorer et de mettre en œuvre des plans d'action concrets.

Implication des employés et initiatives communautaires

Planisware favorise une culture de confiance, de respect et d'inclusion grâce à un dialogue ouvert et à des canaux de signalement éthiques. Les responsables et les équipes RH pratiquent la politique de la porte ouverte, et un mécanisme mondial de signalement permet de faire part, en toute confidentialité, de ses préoccupations ou de tout comportement répréhensible. L'implication est renforcée par des initiatives qui favorisent le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire, notamment la célébration des étapes importantes, des réussites collectives et des événements sociaux organisés par les équipes, ce qui contribue à créer une ambiance de travail positive et à maintenir l'implication des employés.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.3.1.4. Cibles

S1-5 : Cibles liées au personnel dans le cadre de la gestion des IRO identifiés

Planisware définit des objectifs clairs, assortis d'échéances et axés sur les résultats afin de gérer de manière proactive les impacts, risques et opportunités matériels qui touchent son personnel. Ces objectifs, qui s'appliquent chaque année à l'ensemble des collaborateurs de Planisware à l'échelle mondiale, visent à minimiser les effets négatifs tout en favorisant des résultats positifs dans des domaines tels que le bien-être, l'implication, le développement de carrière et l'inclusion.

Au niveau du Groupe, l'implication des collaborateurs et la qualité du lieu de travail sont suivis à travers l'enquête annuelle Great Place to Work®. Planisware s'est fixé pour objectif transversal d'améliorer chaque année le score du Group Trust Index© par rapport à l'année précédente. Cet objectif traduit la volonté de l'entreprise de renforcer en permanence la confiance et l'implication de ses collaborateurs, ainsi que la culture d'entreprise, dans toutes ses entités et sur l'ensemble de ses zones géographiques.

Liste des objectifs annuels :

Thèmes	KPI	Objectifs
Conditions de travail	Taux de rétention	Au moins 80%
Conditions de travail	Satisfaction concernant les questions relatives aux conditions de travail dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®	Au moins 70%
Santé et sécurité des employés	Taux de fréquence des incidents	Moins de 10 accidents par million d'heures de travail
Santé et sécurité des employés	Taux de gravité des incidents	Moins de 10 jours d'arrêt de travail par million d'heures travaillées
Santé et sécurité des employés	Satisfaction concernant les conditions de travail – questions liées à la santé et à la sécurité dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®	Au moins 70%
Diversité, égalité et inclusion (DEI)	Signature du Code d'éthique et de conduite des affaires par les collaborateurs	100% des salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté d'ici 2026
Diversité, égalité et inclusion (DEI)	Satisfaction concernant les conditions de travail – questions liées à la diversité dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®	Au moins 70%
Gestion de carrière, formation et développement	Réalisation des évaluations annuelles de performance	100%
Gestion de carrière, formation et développement	Satisfaction concernant les conditions de travail – questions liées à la formation et au développement, au soutien de l'employabilité des collaborateurs, au développement des compétences et à l'évolution de carrière dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®	Au moins 70%
Dialogue social et implication des employés	Salariés couverts par une convention collective	100%

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.3.1.5. Indicateurs 2025 liés aux effectifs de l'entreprise

Sauf indication contraire expresse, les effectifs sont calculés à la fin de la période de reporting (31 décembre).

S1-6 : Caractéristiques des salariés

Répartition par sexe

Nombre de salariés (effectifs) par sexe	2024	2025
Homme	Introduction progressive	511
Femme	Introduction progressive	325
Autre / Non publié	Introduction progressive	1
Total des salariés	Introduction progressive	837

Répartition géographique

Pays	Nombre de salariés (effectifs)	Pays
Belgique	Introduction progressive	2
Canada	Introduction progressive	19
France	Introduction progressive	320
Allemagne	Introduction progressive	114
Japon	Introduction progressive	39
Singapour	Introduction progressive	17
Corée du Sud	Introduction progressive	3
Tunisie	Introduction progressive	129
EAU	Introduction progressive	8
Royaume-Uni	Introduction progressive	21
États-Unis	Introduction progressive	165

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Caractéristiques des salariés

Caractéristiques de l'emploi	2024				2025			
Effectifs	**Femme**	**Homme**	**Autre / Non publié**	**Total**	**Femme**	**Homme**	**Autre / Non publié**	**Total**
Total des salariés	Introduction progressive				325	511	1	**837**[1]
Salariés permanents					323	509	1	**833**
Salariés temporaires					2	2	0	**4**
Salariés à temps plein					302	502	1	**805**
Salariés à temps partiel					23	9	0	**32**

Turnover du personnel

Chez Planisware, le turnover est calculé en recensant le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise au cours de la période de reporting, que leur départ ait été volontaire ou non (à l'exclusion des départs à la retraite, qui sont indiqués séparément le cas échéant). Le taux de turnover est calculé en divisant le nombre de départs de salariés sur la période par le nombre moyen de salariés sur la même période.

Turnover du personnel	2024	2025
Taux	Introduction progressive	**9,31**
Nombre de salariés	Introduction progressive	**837**

S1-9 : Indicateurs de diversité

Tableau 1 – Répartition hommes-femmes au niveau de la direction

Salariés occupant un poste de direction[2] par genre	Effectifs 2024	Pourcentage 2024 (%)	Effectifs 2025	Pourcentage 2025 (%)
Homme	Introduction progressive		54	10,57
Femme			22	6,77
Autre / Non publié (non-binaire / diversité de genre)			0	0
Total			**76**	**9,08**

1 L'effectif comprend l'ensemble des filiales.
2 La direction générale de Planisware comprend des cadres et des dirigeants, notamment les Directeurs généraux de la société mère et des filiales, ainsi que d'autres cadres dirigeants et responsables de service qui relèvent directement des Directeurs généraux.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Tableau 2 – Répartition hommes-femmes au niveau de l'encadrement

Salariés occupant un poste d'encadrement[1] par genre	Effectifs 2024	Pourcentage 2024 (%)	Effectifs 2025	Pourcentage 2025 (%)
Homme	Introduction progressive		57	11,15
Femme			43	13,23
Autre / Non publié (non-binaire / diversité de genre)			0	0
Total			**100**	**11,94**

Répartition par âge

Tableau 3 – Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranche d'âge	Effectifs 2024	Pourcentage 2024 (%)	Effectifs 2025	Pourcentage 2025 (%)
Moins de 30 ans	Introduction progressive		301	35,96
30-50 ans			468	55,91
Plus de 50 ans			68	8,12
Total			**837**	**100**

S1-10 : Indicateurs et cibles liés aux salaires décents

Planisware veille à ce que tous les salariés reçoivent un salaire décent et équitable, conforme ou supérieur au salaire minimum légal et aux normes sectorielles dans chaque pays où le Groupe est présent. Les pratiques en matière de rémunération sont régulièrement examinées par le service RH afin de garantir le respect de la législation nationale du travail, la compétitivité sur les marchés locaux et la conformité avec l'engagement de l'entreprise en faveur d'une rémunération équitable.

S1-11 : Indicateurs et cibles liés à la protection sociale

La plupart des salariés bénéficient d'une protection sociale en matière de maladie, de chômage, d'accidents du travail et d'invalidité, de congé parental et de retraite, conformément à la législation locale en vigueur.

Pays	Maladie (%)	Chômage (%)	Blessures et invalidité (%)	Congé parental (%)	Retraite (%)
Belgique	100	100	100	100	100
Canada	100	100	100	100	100
France	100	100	100	100	100
Allemagne	100	100	100	100	100
Japon	100	100	100	100	100
Singapour	0	0	0	0	12
Corée du Sud	100	66	66	100	100
Tunisie	97	0	97	97	28
EAU	100	0	100	100	0
Royaume-Uni	100	100	100	100	100
États-Unis	100	100	100	100	100
Total	**83**	**78**	**83**	**83**	**82**

[1] *Chez Planisware, le terme « cadres » désigne les employés qui exercent des responsabilités de supervision ou de gestion hiérarchique sur une ou plusieurs personnes et qui sont responsables des résultats de leur équipe, y compris les cadres en congé de longue durée et ceux nouvellement nommés en fin d'année, à l'exclusion des dirigeants*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

S1-12 : Indicateurs et cibles liés aux personnes handicapées

Planisware s'engage à favoriser un lieu de travail inclusif et accessible qui soutient l'égalité des chances pour tous les salariés, y compris ceux en situation de handicap. L'entreprise s'efforce continuellement d'éliminer les obstacles et d'assurer un environnement favorable sur tous les sites.

Les salariés ayant un handicap déclaré au 31 décembre représentent **0,24%** de l'effectif total. Ce chiffre est basé sur l'autoidentification volontaire, conformément aux cadres juridiques locaux et aux réglementations en matière de protection des données. Dans certains pays, la collecte de données sur le handicap est soumise à des restrictions légales. Par conséquent, des chiffres ne sont communiqués que lorsque ces informations peuvent être obtenues de manière légale et fiable.

S1-13 : Formation et développement des compétences

Les programmes de formation combinent le développement des compétences techniques, managériales et relationnelles, dispensés à la fois lors de sessions en présentiel et via des plateformes d'apprentissage en ligne.

Genre	**% de salariés ayant participé aux entretiens de performance et de carrière**	**Nombre moyen d'heures de formation par salarié**
Homme	91,78	43,11
Femme	91,08	36,20
Autre / Non publié (non-binaire)	0	281,52
Total	**91,4**	**40,71**

Autres indicateurs de formation

Indicateur	**Description**	**Nombre moyen d'heures de formation**
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	Moyenne pour les salariés ayant réalisé au moins une formation, quelle qu'en soit la durée	42,60

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

S1-14 : Santé et sécurité

L'entreprise adopte une approche préventive en matière de santé et de sécurité au travail, qui comprend l'évaluation des risques, la formation et l'amélioration continue des pratiques sur le lieu de travail.

Santé et sécurité	**2024**	**2025**
Nombre de salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	Introduction progressive	834
Nombre de salariés couverts par les avantages sociaux	Introduction progressive	790
Nombre de décès dus à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles	Introduction progressive	0
Nombre de décès dus à des accidents du travail et à des maladies professionnelles chez les autres travailleurs présents sur les chantiers de l'entreprise	Introduction progressive	0
Nombre d'accidents du travail affectant les salariés	Introduction progressive	7
Taux d'accidents du travail déclarables affectant les salariés	Introduction progressive	4,83
Nombre de cas de maladies professionnelles déclarables chez les salariés	Introduction progressive	0
Nombre de jours d'arrêt de travail dus à des accidents du travail et décès liés à ces accidents, ainsi qu'aux maladies professionnelles et aux décès liés à ces maladies chez les salariés	Introduction progressive	27,5

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

S1-15 : Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Genre	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	2024	2025
Homme	% de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	95,50
	% de salariés éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	7,83
Femme	% de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	92
	% de salariés éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	8
Non-binaire	% de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	100
	% de salariés éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	0
Total	**% de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales**	Introduction progressive	94,14
	% de salariés éligibles ayant pris un congé pour raisons familiales	Introduction progressive	7,88

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

S1-16: Rémunération

Indicateurs de rémunération[1]	**2024**	**2025**
Écart de rémunération global entre les femmes et les hommes (%)	Introduction progressive	31%
Ratio de rémunération annuelle totale	Introduction progressive	10,32

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (31%)

Planisware fait état d'un écart de rémunération non ajusté entre les femmes et les hommes de 31%, calculé sur la base de la rémunération horaire brute moyenne des femmes et des hommes dans l'ensemble de ses effectifs à l'échelle mondiale. Cet indicateur reflète la composition globale des effectifs de Planisware à un moment donné et dépend principalement de caractéristiques démographiques et organisationnelles plutôt que de pratiques de rémunération différenciées.

L'analyse confirme que cet écart s'explique en grande partie par des facteurs structurels, notamment les tendances historiques en matière de représentation dans certaines fonctions et à certains niveaux hiérarchiques. Comme dans de nombreuses organisations axées sur la technologie et l'ingénierie, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des postes et à se trouver à des étapes de carrière où elles ont rejoint l'entreprise plus récemment, tandis que les hommes sont plus nombreux à occuper des postes de plus haut niveau et à plus grandes responsabilités, en raison des vagues de recrutement antérieures dans les secteurs techniques et axés sur les produits de l'entreprise. Cette dynamique structurelle influence mécaniquement l'indicateur non ajusté requis par l'ESRS.

Il est important de noter que Planisware applique des cadres de rémunération cohérents et équitables pour les postes, les zones géographiques et les niveaux comparables, et procède régulièrement à des ajustements internes en matière d'équité salariale lorsque cela s'avère nécessaire. L'écart publié ne reflète pas une inégalité salariale pour un travail de même valeur, mais plutôt la répartition actuelle des fonctions, de l'ancienneté et de l'expérience au sein de l'organisation.

Ratio de rémunération annuelle totale (10,32)

Planisware déclare un ratio de rémunération annuelle totale ajusté de 10,32, qui correspond au rapport entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée de l'entreprise et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des salariés, conformément à l'ESRS S1-16. Conformément à ses états financiers, ce ratio est corrigé des éléments exceptionnels liés à l'introduction en bourse, des charges non récurrentes et des paiements fondés sur des actions, soit des coûts ponctuels liés à la récente cotation de Planisware en bourse en 2024.

Ce ratio est comparable à celui d'entreprises de taille et de profil d'activité similaires dans le secteur des logiciels d'entreprise et des solutions numériques. Il reflète le modèle de rémunération de Planisware, qui concilie compétitivité sur le marché, équité interne et mécanismes d'incitation à long terme destinés à soutenir une croissance durable. La rémunération des cadres supérieurs est conçue pour être en adéquation avec les performances de l'entreprise et la création de valeur à long terme, tandis que les systèmes de rémunération des salariés mettent l'accent sur l'équité, la clarté et les perspectives d'évolution dans toutes les fonctions et toutes les zones géographiques.

Classification des salariés

Afin de garantir une comparaison équitable et pertinente des salaires bruts, Planisware a classé ses employés par niveau, en se basant sur le référentiel de Towers Watson.

Chez Planisware, les augmentations de salaire sont analysées et calculées en début d'année. Elles tiennent compte de la fonction, du niveau, de la progression et de l'âge du salarié.

Les données relatives aux rémunérations sont établies à l'aide du cadre de classification des emplois (*Job Leveling Framework*) de Planisware, qui s'appuie sur des méthodologies reconnues d'évaluation

[1] Tous les chiffres sont consolidés chaque année à partir des systèmes internes de gestion des ressources humaines et de la paie. Ils sont exprimés en montants annuels bruts, convertis en équivalents temps plein, calculés sur la base du salaire contractuel pour les employés à temps partiel ou absents, et alignés sur la période de reporting. Le périmètre comprend tous les salariés ayant un contrat de travail direct avec Planisware, à l'exclusion des freelances, des stagiaires et des VIE.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

comparative du marché (principes de Towers Watson). Ce cadre définit dix niveaux de responsabilité et d'expertise au sein de l'organisation, allant des fonctions opérationnelles (niveau 1) à la direction générale (niveau 10). Lorsqu'un pays ne dispose pas de cadre réglementaire de classification des emplois, ces niveaux Planisware s'appliquent directement. Dans les pays dotés d'un cadre réglementaire national (par exemple, la France avec l'indice Syntec), un tableau de correspondance est utilisé afin d'aligner les classifications professionnelles locales sur les niveaux correspondants du Groupe Planisware. Cela permet d'assurer la cohérence entre les réglementations locales et le système de classification mondial de l'entreprise.

Répartition des salariés par groupe de niveaux

Groupes de niveaux	**Effectifs 2025**		**Pourcentage par groupe de niveaux 2025 (%)**	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Niveau 1 à niveau 5	319	251	56,96%	44,04%
Niveau 6 à niveau 10	192	73	72,45%	27,55%

La répartition des salariés par niveau est alignée sur le calcul de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

S1-17 : Droits de la personne et incidents liés à la main-d'œuvre

Indicateurs	**2024**	**2025**
Nombre de cas de discrimination	Introduction progressive	0
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme	Introduction progressive	0
Nombre de plaintes déposées via les canaux mis à la disposition des employés pour signaler des problèmes	Introduction progressive	0
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	Introduction progressive	0
Amendes, sanctions et indemnités relatives à la discrimination (en euros)	Introduction progressive	0
Cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des lignes directrices de l'OCDE	Introduction progressive	0
Amendes, pénalités et indemnisations en cas d'atteintes graves aux droits de l'homme (en euros)	Introduction progressive	0

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Indicateurs de performance internes (spécifiques à l'entreprise)

Outre les indicateurs réglementaires, Planisware évalue l'engagement et la stabilité du personnel à l'aide d'indicateurs internes :

Indicateur	Unité	2023	2024	2025	Objectif pour 2026
Trust Index© de Great Place to Work®[1]	Pourcentage	81%	78%	82%	Plus de 82%
Taux d'acquisition de talents	Pourcentage	15,4%	18,9%	19,23%	Répondre aux besoins de croissance de Planisware
Taux de rétention des talents	Pourcentage	87,8%	89,68%	90,69%	Le maintenir au-dessus de 80%

La stabilité et l'évolution du score du Trust Index© de Great Place to Work® méritent d'être soulignées. En 2025, Planisware a obtenu un score de 82%, ce qui correspond au pourcentage d'employés satisfaits et témoigne d'une implication et d'une confiance durables de la part du personnel dans toutes ses filiales à travers le monde, avec des résultats supérieurs aux seuils fixés par Great Place to Work® dans chaque pays. En France, le score du Groupe correspond à la référence établie pour les entreprises reconnues comme « Best Workplaces in Tech[2] » en 2024, ce qui souligne l'efficacité de ses politiques et de ses actions visant à favoriser un environnement de travail solidaire et inclusif.

Les taux d'acquisition et de rétention des talents illustrent encore davantage la capacité du Groupe à attirer et à retenir des collaborateurs qualifiés, ce qui favorise la croissance opérationnelle et la stabilité à long terme des effectifs. Le taux de rétention reste supérieur à l'objectif de 80%, ce qui témoigne de l'efficacité des initiatives en matière d'implication et d'évolution de carrière.

Ces indicateurs ne font pas partie des exigences réglementaires du système ESRS, mais ils fournissent des informations supplémentaires sur la satisfaction, l'implication et la stabilité du personnel, ce qui contribue aux initiatives d'amélioration continue.

[1] Le score obtenu sur le Trust Index© correspond au résultat obtenu dans le cadre de l'enquête Great Place To Work® pour l'année de reporting. Il est calculé sur la base des réponses positives (Souvent vrai ou Presque toujours vrai) reçues anonymement des collaborateurs sur des questions couvrant 5 dimensions : crédibilité, respect, équité, fierté et convivialité.
[2] https://www.greatplacetowork.fr/great-place-to-work-in-tech-2025?size=plus-de-250

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.3.2. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

5.3.2.1. Stratégie relative aux consommateurs et aux utilisateurs finaux et gestion des IRO associés

SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Planisware place les consommateurs et les utilisateurs finaux au cœur de sa stratégie et de son modèle économique. En tant que fournisseur de solutions SaaS d'entreprise utilisées par des clients issus de nombreux secteurs, la capacité du Groupe à garantir la sécurité, la fiabilité et la crédibilité de ses solutions est essentielle à la création de valeur à long terme. La protection des données des clients, la continuité des services et la fiabilité des systèmes d'information constituent donc des priorités stratégiques qui influencent directement le positionnement, la réputation et la croissance durable de Planisware.

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Protection de la vie privée	Risque	Le système pourrait être vulnérable aux cyberattaques, au risque de nuire à la réputation de Planisware et à la fidélisation des clients, et d'entraîner la perte de clients.	Aval	Court terme	Planisware protège les droits et intérêts des clients et utilisateurs finaux via un système intégré de gestion de la sécurité et de la confidentialité (ISMS & PIMS), aligné sur ISO 27001/27002/27017/27018 et ISO 27701. La sécurité et la confidentialité dès la conception sont appliquées au développement des produits, à l'infrastructure et à la prestation de services, soutenues par le contrôle des accès, le chiffrement, la supervision, la formation des employés et la gestion des risques fournisseurs. L'engagement structuré des clients tout au long du cycle de vie - évaluations précontractuelles, audits, groupes d'utilisateurs - permet de collecter les retours et d'adresser les risques. Des canaux accessibles permettent de signaler des préoccupations ou demandes de remédiation, avec gestion structurée des incidents et intégration des retours dans l'amélioration continue. La gouvernance est assurée par la direction, des comités dédiés et une responsabilité opérationnelle claire.	• Maintenir la conformité aux normes pertinentes en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données au sein de ses propres activités et dans l'ensemble de la chaîne de valeur (ISO 27001, ISO 27701, rapports SOC, TISAX, etc.) • Maximiser le pourcentage d'employés qui participent aux formations annuelles sur la cybersécurité (objectif 100% pour les employés avec ≥ 3 mois d'ancienneté) • Nombre de violations confirmées de sécurité de l'information ou de données personnelles (objectif 0).
	Risque	Les violations des droits des clients ou les violations de données pourraient entraîner des responsabilités juridiques et des pénalités importantes.	Aval	Court terme		
	Risque	Ne pas proposer des outils correctement construits et sécurisés suscite la défiance des clients à l'égard de Planisware et entache sa réputation.	Activités et aval	Court terme		
	Impact négatif	L'utilisation massive des données des clients avec les solutions digitales et les algorithmes existants de Planisware pourrait potentiellement entraîner des atteintes à la vie privée des consommateurs du fait d'erreurs, de piratages, etc.	Activités et aval	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Sécurité de l'information	Risque	Toute violation de la sécurité de l'information et toute intervention malveillante peuvent perturber les opérations et susciter la défiance des clients, avec *in fine* la perte de clientèle, réelle ou potentielle.	Activités et aval	Court terme	Planisware protège les droits et intérêts des clients et utilisateurs finaux via un système intégré de gestion de la sécurité et de la confidentialité (ISMS & PIMS), aligné sur ISO 27001/27002/27017/27018 et ISO 27701. La sécurité et la confidentialité dès la conception sont appliquées au développement des produits, à l'infrastructure et à la prestation de services, soutenues par le contrôle des accès, le chiffrement, la supervision, la formation des employés et la gestion des risques fournisseurs. L'engagement structuré des clients tout au long du cycle de vie - évaluations précontractuelles, audits, groupes d'utilisateurs - permet de collecter les retours et d'adresser les risques. Des canaux accessibles permettent de signaler des préoccupations ou demandes de remédiation, avec gestion structurée des incidents et intégration des retours dans l'amélioration continue. La gouvernance est assurée par la direction, des comités dédiés et une responsabilité opérationnelle claire	• aux normes pertinentes en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données au sein de ses propres activités et dans l'ensemble de la chaîne de valeur (ISO 27001, ISO 27701, rapports SOC, TISAX, etc.) • Maximiser le pourcentage d'employés qui participent aux formations annuelles sur la cybersécurité (objectif 100% pour les employés avec ≥ 3 mois d'ancienneté) • Nombre de violations confirmées de sécurité de l'information ou de données personnelles (objectif 0).
	Opportunité	La haute performance et la gestion de la sécurité de l'information renforcent non seulement la confiance des clients, mais contribuent également à un environnement digital plus sûr et plus résilient, bénéficiant à la fois aux clients et aux parties prenantes en termes de fiabilité et de qualité de service.	Activités et aval	Court terme		

Ces IRO matériels sont étroitement liés à la stratégie et au modèle économique de Planisware. Pour les gérer, le Groupe a mis en place un système intégré de management de la sécurité de l'information (SMSI) et un système de management de la confidentialité de l'information (SMCI), conformes aux normes internationalement reconnues et intégrés à tous les niveaux de la gouvernance, des opérations, du développement de produits et de la prestation de services. Cette approche intégrée permet à Planisware de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs tout en renforçant les résultats positifs pour les consommateurs et les utilisateurs finaux.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Clarification du champ d'application – consommateurs et utilisateurs finaux

Dans le cadre de l'ESRS S4, les termes « consommateurs » et « utilisateurs finaux » désignent principalement les clients professionnels de Planisware ainsi que les utilisateurs des solutions logicielles Planisware au sein des organisations de ces clients. En tant que fournisseur de logiciels B2B, Planisware ne propose pas de services directement aux particuliers dans un contexte B2C (entreprise-consommateur).

En ce qui concerne les données à caractère personnel, Planisware intervient principalement en tant que sous-traitant pour le compte de ses clients, qui restent les responsables du traitement et assument l'entière responsabilité de la définition des finalités et des moyens du traitement. Les solutions logicielles de Planisware ne sont pas destinées à collecter systématiquement des données à caractère personnel dans le cadre de leur fonctionnement et ne nécessitent pas le traitement de données à caractère personnel sensibles au sens de la réglementation en vigueur. Tout traitement est effectué exclusivement dans le cadre contractuel défini avec les clients, notamment par le biais d'accords sur le traitement des données (DPA), et dans le respect de la législation en vigueur.

En tant que sous-traitant, Planisware agit strictement conformément aux instructions écrites, aidant ainsi ses clients à respecter leurs obligations réglementaires et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées. Tout traitement des données se limite au cadre contractuel : les données à caractère personnel ne sont jamais vendues, louées ni utilisées à d'autres fins. Les demandes des personnes concernées sont traitées par les clients en tant que responsables du traitement des données, Planisware fournissant une assistance lorsque cela est nécessaire d'un point de vue contractuel.

Par conséquent, les impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans le cadre de l'ESRS S4 concernent principalement la sécurité, la fiabilité et la crédibilité des solutions et services de Planisware, ainsi que leurs effets potentiels sur les opérations des clients et sur les droits des utilisateurs finaux au sein des organisations clientes.

Précisions sur les autres contextes de traitement

Par souci d'exhaustivité, dans les cas où Planisware agit en tant que responsable du traitement des données (notamment dans le cadre de la gestion de son site Web ou du recrutement et de l'administration des ressources humaines), les données à caractère personnel sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, y compris les droits des personnes concernées (accès, rectification et suppression) et le consentement lorsque la loi l'exige. Toutes les activités de traitement, y compris les pratiques en matière de conservation et de suppression des données, sont définies, documentées et mises en œuvre conformément aux exigences légales et aux finalités commerciales, comme décrit dans la Politique de protection de la vie privée du Groupe.

Ces activités de traitement sont régies par des politiques et des procédures spécifiques, garantissent qu'aucune donnée n'est utilisée à des fins non liées ou secondaires sans consentement explicite, et ne sont pas directement liées à la fourniture ou au fonctionnement de base des solutions logicielles de Planisware. En conséquence, elles n'ont pas d'incidence significative sur les impacts, risques et opportunités identifiés dans le cadre de l'ESRS S4, qui concernent principalement le rôle de Planisware en tant que fournisseur de technologies accompagnant ses clients et les utilisateurs finaux dans un contexte B2B.

Toutes les politiques en matière de protection des données s'appliquent à l'ensemble du Groupe et sont mises en œuvre de manière cohérente dans toutes les entités, tous les secteurs d'activité et tous les contextes de traitement. Qu'il agisse en tant que responsable du traitement ou sous-traitant, Planisware veille à ce que les responsabilités, la gouvernance et le contrôle soient pleinement intégrés dans ses cadres, ce qui permet à l'entreprise de couvrir toutes les activités et entités concernées et de faire preuve d'une approche mûre, cohérente et exhaustive en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée.

5.3.2.2. Principes / politiques

S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Planisware reconnaît que la sécurité, la disponibilité et la fiabilité de ses solutions sont essentielles pour protéger les droits et les intérêts de ses clients et de ses utilisateurs finaux. En tant que fournisseur de logiciels d'entreprise, le Groupe reconnaît que des défaillances en matière de sécurité de l'information ou de protection de la vie privée pourraient, en cas d'erreurs système ou d'actes malveillants, avoir des répercussions négatives sur les activités de ses clients, la continuité des services et la protection des informations traitées au sein de ses solutions. À l'inverse, des pratiques rigoureuses en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée contribuent à renforcer la confiance des clients, à établir des partenariats durables et à asseoir la réputation de Planisware en tant que partenaire technologique fiable et responsable.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Pour gérer ces impacts potentiels, Planisware a mis en place un cadre exhaustif de politiques, de principes et de mécanismes de gouvernance destinés à protéger les consommateurs et les utilisateurs finaux, en mettant l'accent sur la sécurité de l'information et la protection de la vie privée. Ces politiques s'appliquent à toutes les entités et filiales du Groupe, ainsi qu'à tous les employés et sous-traitants impliqués dans la conception, le développement, le déploiement, l'hébergement, l'exploitation et le support des solutions logicielles de Planisware.

Principes fondamentaux de la sécurité de l'information et de la protection de la vie privée

Le cadre de sécurité de l'information et de protection de la vie privée de Planisware repose sur un ensemble de principes fondamentaux qui définissent les caractéristiques des informations et des systèmes que le Groupe cherche à protéger. Ces principes sont intégrés dans les systèmes de gestion de la sécurité de l'information et de la protection de la vie privée du Groupe, et guident la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement des mesures de sécurité et de protection de la vie privée.

Ils couvrent les aspects suivants :

- **disponibilité**, afin de veiller à ce que les informations et les systèmes soient accessibles et utilisables conformément aux exigences en matière de continuité de l'activité et de performance et aux obligations contractuelles ;
- **intégrité**, afin de veiller à ce que les informations et les activités de traitement soient précises, exhaustives et protégées contre toute modification non autorisée ou accidentelle ;
- **confidentialité**, afin de veiller à ce que l'accès aux informations soit limité aux personnes et entités autorisées ;
- **protection de la vie privée**, afin de veiller à ce que les données à caractère personnel soient traitées de manière licite, équitable et transparente, conformément aux exigences réglementaires et contractuelles en vigueur ;
- **auditabilité et traçabilité**, afin de veiller à ce que les actions effectuées sur les systèmes d'information puissent être retracées *a posteriori* en vue de détecter les incidents, de déterminer les responsabilités et de fournir des preuves si nécessaire.

Ensemble, ces principes constituent le fondement de l'approche de Planisware en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée. Ils sont désignés collectivement sous le terme « sécurité de l'information et protection de la vie privée » tout au long du présent document.

Cadre de la politique en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée

La politique de sécurité de l'information de Planisware s'articule autour d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI), qui définit l'approche du Groupe en matière de gestion des risques liés à la sécurité de l'information et de protection des actifs informationnels. Le SMSI est conforme aux normes internationalement reconnues, notamment les normes ISO/IEC 27001 et ISO/IEC 27002, et s'appuie sur d'autres normes et cadres tels que les normes ISO/IEC 27017 et ISO/IEC 27018, qui fournissent des recommandations spécifiques à la sécurité du cloud et à la protection des données à caractère personnel dans les environnements cloud.

Planisware héberge ses environnements SaaS et les données de ses clients dans une infrastructure gérée par le Groupe et ses prestataires certifiés. Dans ce contexte, Planisware assume la responsabilité de la sécurité de l'infrastructure et des services qu'il exploite, dans le cadre défini de son SMSI. Ce cadre couvre l'ensemble des activités liées à la conception, à la fourniture, à l'exploitation et à l'amélioration continue des offres SaaS de Planisware. Il s'appuie sur des contrôles internes réguliers et des audits réalisés par des tiers indépendants.

En parallèle, Planisware a mis en place un système de management de la confidentialité de l'information (SMCI), aligné sur la norme ISO/IEC 27701 et pleinement intégré au SMSI. Le SMCI régit le traitement des informations personnelles identifiables (IPI) en lien avec les services SaaS de Planisware. Dans ce contexte, Planisware agit exclusivement en tant que sous-traitant et traite les données à caractère personnel uniquement pour le compte de ses clients, qui restent responsables du traitement. Planisware n'agit pas en tant que responsable du traitement ou responsable conjoint du traitement en ce qui concerne l'utilisation de ses solutions SaaS.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Conformité réglementaire et alignement international

Planisware opère à l'échelle internationale et respecte les réglementations applicables en matière de confidentialité et de protection des données dans toutes les juridictions où il exerce ses activités, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union européenne, les exigences de la CNIL et les lois nationales pertinentes régissant l'accès aux données et leur hébergement. Afin de garantir la cohérence au sein du Groupe, Planisware a mis en place des règles d'entreprise contraignantes (*Binding Corporate Rules* ou BCR), soumises à la CNIL (en attente de validation), qui fournissent un cadre interne unifié visant à garantir la conformité en matière de protection des données et qui régissent les transferts transfrontaliers de données au sein du Groupe.

Au-delà de la conformité réglementaire, Planisware aligne ses politiques et ses pratiques sur des cadres internationalement reconnus, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies. Ces cadres guident la démarche du Groupe en matière de respect des droits des consommateurs et des utilisateurs finaux, notamment en matière de protection de la vie privée, de sécurité et de conduite responsable des affaires.

Gouvernance et responsabilisation

La gouvernance et la mise en œuvre du cadre de sécurité de l'information et de protection de la vie privée de Planisware sont assurées sous la responsabilité de la Direction générale, la responsabilité globale étant assumée au plus haut niveau de l'organisation, principalement par le Directeur général. La Direction générale définit les objectifs, alloue les moyens financiers et humains appropriés et veille à ce que la sécurité et la protection de la vie privée soient pleinement intégrées dans la stratégie et les activités du Groupe.

La supervision est assurée par le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité stratégique et RSE. Ainsi, les considérations relatives à la sécurité de l'information et à la confidentialité des données sont intégrées dans la prise de décision stratégique et alignées sur les objectifs à long terme du Groupe.

La gouvernance opérationnelle s'appuie sur des rôles et des mécanismes de coordination clairement définis. Le CISO/DPO définit le cadre de sécurité et de protection de la vie privée et veille au respect des règles. Le Responsable du SMSI gère le système de management de la sécurité de l'information et coordonne l'évaluation des risques ainsi que les mesures d'amélioration. Enfin, un réseau de correspondants locaux en matière de sécurité et de référents en matière de protection de la vie privée garantit une mise en œuvre cohérente dans l'ensemble des entités.

La mise en œuvre et le suivi sont en outre soutenus par des instances de gouvernance structurées, notamment le Comité de pilotage de la sécurité, le Comité de gestion des incidents, le Comité d'examen des risques opérationnels et le Comité consultatif sur le changement. Ces comités facilitent la coordination entre les équipes opérationnelles et la direction, surveillent les risques, les incidents et les changements, hiérarchisent les mesures d'atténuation et de correction, et favorisent une prise de décision éclairée. Chaque risque important lié à la sécurité de l'information ou à la confidentialité des données est attribué à un responsable désigné, chargé de surveiller l'exposition au risque, de superviser les mesures d'atténuation et de veiller à ce que le cas soit porté à l'attention des instances supérieures si nécessaire.

Communication et application des politiques

Planisware veille à ce que ses politiques en matière de sécurité de l'information et de protection des données soient communiquées en interne à ses employés et aux sous-traitants concernés par le biais de documents officiels, de formations et d'actions de sensibilisation. Sur le plan externe, l'entreprise fait preuve de transparence envers ses clients en ce qui concerne son cadre de sécurité et de protection de la vie privée, notamment par le biais d'engagements contractuels, d'accords de niveau de service (SLA) et de la mise à disposition, sur demande, des certifications, rapports d'audit et documents de référence pertinents. Cette approche favorise une prise de décision éclairée des clients et renforce la confiance dans les services de Planisware.

S4-2 : Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

Planisware a mis en place des processus structurés et continus pour dialoguer avec les consommateurs et utilisateurs finaux afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les impacts réels et potentiels liés à l'utilisation de ses solutions.

Le dialogue est intégré tout au long du cycle de vie du client. Ce processus intervient dès les phases précontractuelles, sous la forme d'évaluations de la sécurité, de la protection de la vie privée et de la conformité, d'audits, de questionnaires et de discussions contractuelles, et se poursuit tout au long de la mise en œuvre du

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

projet et de son exploitation, grâce à des interactions régulières avec les équipes chargées de la gestion des comptes, de la réussite client, des services professionnels et du support client. Ces échanges permettent à Planisware de recueillir des commentaires concernant la fiabilité du service, la sécurité des informations, la protection des données et les performances opérationnelles.

Au-delà des interactions quotidiennes, Planisware organise des groupes d'utilisateurs et des rencontres avec les clients dans ses principales filiales. Ces forums offrent aux clients des occasions structurées de partager leurs commentaires, d'exprimer leurs attentes, de discuter de leurs nouveaux besoins et de contribuer à l'évolution des produits et des services. Les informations recueillies par ces canaux sont consolidées et partagées en interne avec les fonctions concernées, notamment les équipes chargées du développement des produits, les équipes opérationnelles et les équipes chargées de la sécurité de l'information. Elles sont ensuite utilisées pour éclairer les activités de gestion des risques, les plans d'amélioration et les priorités stratégiques.

Ces échanges sont coordonnés au niveau opérationnel par les services de gestion des comptes et de réussite client, sous la responsabilité des responsables concernés, qui veillent à ce que les retours des clients soient transmis aux échelons supérieurs de manière appropriée et pris en compte par les équipes internes concernées. L'efficacité de ces échanges est évaluée à l'aune de ses résultats concrets, notamment l'intégration du feedback dans les activités de gestion des risques, les mesures de sécurité et de protection de la vie privée, l'amélioration des produits et services, ainsi que les ajustements contractuels ou opérationnels, le cas échéant.

En tant que fournisseur de logiciels B2B, Planisware n'interagit pas directement avec les particuliers dans un contexte B2C. Les relations avec les utilisateurs finaux s'effectuent par l'intermédiaire de ses entreprises clientes, qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs utilisateurs. Aucun groupe de consommateurs ou d'utilisateurs finaux n'est considéré comme particulièrement vulnérable ou marginalisé dans ce contexte.

S4-3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Planisware a mis en place des procédures structurées et des canaux accessibles permettant aux clients et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations, de signaler des problèmes et de demander la mise en place de mesures correctives concernant l'utilisation de ses produits et services. Ces mécanismes sont destinés à identifier, traiter et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs réels ou potentiels liés notamment à la fiabilité du service, à la sécurité de l'information, à la protection des données et aux engagements contractuels.

Les clients peuvent faire part de leurs préoccupations *via* plusieurs canaux exploités directement par Planisware. Ces canaux comptent :

- le portail de support client, qui permet de soumettre et de suivre les demandes de service, les problèmes techniques et les incidents de sécurité ;
- le contact direct avec les gestionnaires de compte et les Customer Success Managers (CSM), qui agissent en tant que points de contact principaux et sont chargés de coordonner le suivi et la remontée des informations ;
- les interactions avec les équipes en charge des services professionnels pendant la mise en œuvre du projet et lors de modifications importantes au niveau de la solution.

Les informations relatives à ces canaux et aux processus associés sont communiquées aux clients par le biais de la documentation contractuelle, des accords de niveau de service (SLA), des supports d'intégration et de la documentation du service client. Ces documents expliquent comment faire part de ses préoccupations, signaler des incidents et demander de l'aide, afin que les clients connaissent les mécanismes disponibles et soient en mesure de les utiliser.

Lorsqu'un problème ou un incident est signalé, Planisware applique des procédures définies pour enquêter sur le problème, évaluer ses causes profondes et ses impacts potentiels, et mettre en œuvre les actions correctives ou préventives appropriées. Selon la nature du problème, les mesures correctives peuvent inclure des solutions techniques, des mesures de sécurité ou de protection de la vie privée, des ajustements au niveau des services, des clarifications contractuelles ou des améliorations des processus. Les progrès et les résultats sont communiqués au client concerné, et les enseignements tirés sont intégrés dans les activités d'amélioration continue, notamment la gestion des risques, les contrôles de sécurité et les pratiques opérationnelles.

Les problèmes signalés par ces canaux sont suivis par les équipes opérationnelles concernées et sont transmis à la direction et aux services spécialisés si nécessaire (par exemple, la sécurité de l'information, le service juridique ou le service de conformité). L'efficacité de ces canaux est évaluée à travers leur utilisation opérationnelle, notamment la résolution rapide des problèmes, la mise en œuvre de mesures correctives et la prise en compte du feedback dans l'amélioration continue des services et des contrôles.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Outre ces canaux opérationnels, Planisware met à disposition un mécanisme dédié de signalement en matière d'éthique et de conformité. Ce mécanisme s'applique à toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et les utilisateurs finaux, le cas échéant. Ce mécanisme a pour but de traiter les préoccupations qui vont au-delà des problèmes de service courants, telles que les violations présumées des lois, réglementations, principes éthiques ou droits fondamentaux. Pour plus d'informations, veuillez consulter le cadre « Dispositif d'alerte et information en matière d'éthique », décrit à la section 5.4.2 du présent rapport.

5.3.2.3. Plans d'action

S4-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

L'approche de Planisware en matière de gestion des impacts sur les consommateurs et les utilisateurs finaux repose sur la protection de la sécurité de l'information et des données à caractère personnel dans l'ensemble des services SaaS. Les actions mises en œuvre visent à prévenir les violations de données et les interruptions de service, à garantir le respect de la réglementation et à préserver la confiance des clients et des utilisateurs.

Ces actions s'inscrivent dans un cadre opérationnel unique qui combine la gestion de la sécurité de l'information et de la confidentialité des données, et qui traduit les risques identifiés en mesures opérationnelles concrètes (préventives, correctives et de suivi) appliquées de manière cohérente à l'échelle du Groupe.

Prévention et atténuation des risques et des impacts matériels

La sécurité et la protection de la vie privée dès la conception sont intégrées au développement des produits, à l'architecture des systèmes et au traitement des données. Les mesures clés comprennent les contrôles d'accès basés sur les fonctions, l'authentification multifactorielle, le chiffrement, la segmentation du réseau et la gestion sécurisée du cycle de vie des données, y compris des politiques définies en matière de conservation et de suppression. Ces mesures garantissent la protection des droits des consommateurs et de leurs données à caractère personnel tout au long du cycle de vie des données, depuis leur conception et leur accès jusqu'à leur conservation et leur suppression sécurisée.

Toutes les données des clients traitées au sein des solutions SaaS de Planisware sont traitées strictement dans le cadre contractuel défini avec les clients. Ces données ne sont jamais vendues, louées ou utilisées à d'autres fins et ne sont conservées que pendant la durée nécessaire au respect des obligations contractuelles et opérationnelles. Elles sont ensuite supprimées de manière sécurisée, conformément aux procédures établies. Planisware ne collecte pas de données à caractère personnel auprès de tiers à ses propres fins, sauf lorsque la loi l'exige.

La propriété des infrastructures et le contrôle des risques liés aux tiers constituent un élément essentiel de la stratégie de sécurité et de résilience de Planisware. Les environnements de production SaaS sont conçus, exploités et gérés par Planisware, ce qui garantit un contrôle rigoureux de l'architecture du système, des configurations de sécurité, du suivi et de l'évolution. L'hébergement physique est assuré par des opérateurs de centres de données tiers spécialisés, sélectionnés pour garantir des conditions physiques, environnementales et réseau sécurisées et résilientes.

La gestion des risques liés aux tiers complète ce modèle. Les fournisseurs de centres de données et autres prestataires essentiels sont soumis à des exigences précises en matière de sécurité, de protection des données et de résilience, qui s'appuient sur des obligations contractuelles, un suivi continu ainsi que des contrôles et des évaluations de conformité périodiques menés par les équipes de sécurité de Planisware. Des référents internes dédiés supervisent ces relations et assurent un suivi adapté.

Par défaut, les fournisseurs de services cloud externes ne sont pas autorisés à héberger les environnements de production des clients. Toute dérogation doit être approuvée par la direction et faire l'objet d'évaluations approfondies des risques liés à la sécurité et à la protection de la vie privée, afin de garantir que le recours à des tiers ne compromette pas la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité ou la continuité des services fournis aux consommateurs et aux utilisateurs finaux.

La formation et la sensibilisation des collaborateurs constituent un pilier essentiel de la prévention. Une formation obligatoire sur la sécurité de l'information et la protection des données est dispensée à tous les salariés lors de l'intégration, afin de s'assurer que les nouvelles recrues comprennent leurs responsabilités dès le départ. Tous les employés participent à des programmes de remise à niveau annuels qui permettent de consolider leurs connaissances et de les informer des dernières évolutions en matière de menaces émergentes, d'évolution de la réglementation et de politiques internes. Une formation est également proposée aux sous-traitants concernés qui participent à des activités liées aux systèmes d'information ou aux activités de traitement

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

des données de Planisware. Les taux de réussite et l'efficacité des formations font l'objet d'un suivi. Les résultats obtenus alimentent des initiatives d'amélioration continue, ce qui permet de s'assurer que le personnel dispose des compétences nécessaires pour prévenir les incidents et réagir efficacement en cas de besoin.

Les évaluations des risques et les audits offrent une approche structurée pour identifier et remédier aux vulnérabilités. Des analyses périodiques des risques liés à la sécurité et à la protection de la vie privée évaluent les menaces, leur probabilité, leurs impacts potentiels et les mesures d'atténuation pour l'ensemble des services SaaS de Planisware.

Des audits externes indépendants sont menés régulièrement (au moins une fois par an), conformément aux exigences de certification applicables.

Au cours de la période de reporting, cette approche a notamment consisté en des audits de surveillance portant sur la norme ISO/IEC 27001:2022 et les normes connexes applicables à la sécurité du cloud et à la protection des données à caractère personnel, notamment les exigences des normes ISO/IEC 27017:2015, ISO/IEC 27018:2019 et CSA STAR v4.0. Cette année a également marqué le premier cycle de certification selon la norme ISO/IEC 27701:2019, renforçant ainsi l'intégration formelle de la gestion de la protection de la vie privée au sein du cadre de sécurité existant. En parallèle, Planisware a renouvelé ses labels TISAX au niveau 3, le plus haut niveau de maturité requis par l'industrie automobile, ce qui reflète les exigences avancées en matière de sécurité de l'information et de protection des données. Ces certifications et audits fournissent une assurance indépendante et alimentent directement les mesures correctives et d'amélioration au sein du SMSI et du SMCI, garantissant ainsi une adaptation constante à l'évolution des risques, des exigences réglementaires et des besoins des clients. Ils couvrent l'ensemble du cycle de vie des offres SaaS de Planisware – de la conception à la mise en œuvre, en passant par l'exploitation et l'amélioration continue – et s'appliquent à l'ensemble des principales entités opérationnelles du Groupe, garantissant ainsi une mise en œuvre cohérente des contrôles de sécurité de l'information et de protection de la vie privée dans toutes les activités principales de l'entreprise.

Au-delà des mesures de sécurité préventives, la résilience des services et la continuité des opérations font partie intégrante de la protection des consommateurs et des utilisateurs finaux. Des dispositifs de continuité de l'activité et de reprise après sinistre ont été mis en place afin de maintenir la disponibilité du service en cas d'incidents majeurs ou d'événements extrêmes. Ces dispositifs sont régulièrement testés et intégrés aux processus de gestion de la sécurité et des risques opérationnels, ce qui contribue à la continuité, à la fiabilité et à la qualité des services fournis aux clients.

Ensemble, ces mesures associent des contrôles préventifs et proactifs, un suivi continu et des capacités d'intervention bien définies, formant ainsi une approche intégrée visant à réduire à la fois la probabilité et l'impact potentiel des incidents liés à la sécurité ou à la protection de la vie privée.

Remédiation des impacts en cas de problème

Outre les mesures de prévention intégrées à l'ensemble de ses systèmes et processus, Planisware a mis en place des procédures structurées d'intervention et de correction en cas d'incident afin de faire face à toute situation qui pourrait se présenter.

Les processus de gestion des incidents associent des mesures proactives – notamment le suivi continu, les mécanismes de détection, la préparation et les tests réguliers – à des mesures réactives telles que la réponse aux incidents, les mesures de remédiation, la communication avec les clients et les mesures correctives. Cette approche intégrée permet de contenir rapidement les impacts et de limiter les effets négatifs potentiels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux.

Lorsqu'un incident est identifié, il fait l'objet d'une enquête au moyen de procédures définies, y compris l'analyse des causes profondes et l'évaluation des impacts. Des mesures correctives et préventives appropriées sont mises en œuvre et les clients concernés sont informés lorsque cela s'avère nécessaire. Les conséquences des incidents sont analysées tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la gouvernance, et les enseignements tirés sont systématiquement pris en compte dans l'amélioration des systèmes, des politiques et des contrôles. Cette boucle de rétroaction continue renforce la résilience au fil du temps et réduit le risque de récurrence, tout en reconnaissant que l'absence d'incidents confirmés n'élimine pas l'exposition au risque.

Suivi de l'efficacité et allocation des ressources

L'efficacité des actions mises en œuvre est évaluée à l'aide d'un ensemble d'indicateurs opérationnels, notamment les résultats des audits, l'état d'avancement des certifications, les taux de réussite des formations, les indicateurs de gestion des incidents et le respect des engagements en matière de niveau de service.

La mise en œuvre de ces plans d'action est soutenue par des dépenses opérationnelles et d'investissement allouées par le biais des cadres opérationnels et d'investissement existants du Groupe. Les dépenses

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

opérationnelles (OpEx) concernent principalement les coûts liés au personnel spécialisé (équipes chargées de la sécurité de l'information, de la protection de la vie privée, de la conformité et du service client), les programmes de formation continue, les frais d'audit et de certification, les licences logicielles et, le cas échéant, les services de conseil externes. Les dépenses d'investissement (CapEx) concernent principalement les investissements dans des infrastructures sécurisées, la mise à niveau des systèmes, les outils de cybersécurité et les améliorations technologiques intégrées au développement de produits.

L'allocation des ressources, qui couvre à la fois les opérations courantes et les besoins d'investissement futurs, est intégrée au cycle annuel de budgétisation et de planification stratégique du Groupe et fait l'objet d'un réexamen périodique afin de s'assurer qu'elle reste en adéquation avec les besoins opérationnels, les exigences réglementaires et l'évolution du paysage des menaces. La communication régulière d'informations à la direction permet de prendre des mesures correctives en temps opportun et d'assurer une amélioration continue.

5.3.2.4. Cibles

S4-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

L'efficacité des actions mises en œuvre afin de gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux est évaluée à l'aide d'un ensemble d'indicateurs opérationnels portant sur les capacités de prévention, de détection et d'intervention.

Ces cibles ont été fixées dans le cadre de notre stratégie RSE, avec la participation de la direction générale, et ont été approuvés par le Conseil d'administration. Elles font l'objet d'un suivi régulier par le Conseil d'administration et le Comité d'audit et des risques. Bien qu'ils ne participent pas directement à la définition des objectifs, les intérêts des clients ont été soigneusement pris en compte lors de l'évaluation de la double matérialité (voir section 5.1.4.1) et de l'engagement continu, comme décrit ci-dessus (S4-2 : Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts).

KPI	Unité	2023	2024	2025	Objectif pour 2026
Respect des normes en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données (ISO 27001, ISO/IEC 27701, SOC, etc.)	Oui/Non	Oui	Oui	Oui	Maintenir et renouveler
Collaborateurs formés à la sécurité de l'information et à la confidentialité des données	Pourcentage	83,7%	92,51%	94,91%	100%
Violations confirmées de la sécurité de l'information ou des données à caractère personnel	Nombre	0	0	0	0

Le maintien de certifications reconnues à l'échelle internationale (ISO/IEC 27001, ISO/IEC 27701, SOC, etc.) atteste que les mesures de sécurité de l'information et de protection de la vie privée sont non seulement définies, mais qu'elles font également l'objet d'évaluations et de vérifications indépendantes régulières, ce qui garantit leur application cohérente dans l'ensemble des activités du Groupe.

La couverture de la formation des employés en matière de sécurité de l'information et de protection des données reflète le niveau d'intégration de ces exigences dans les activités quotidiennes. L'augmentation constante du nombre de participants aux formations contribue à réduire les risques liés au facteur humain et à renforcer l'efficacité des mesures de prévention.

L'absence de violations confirmées de la sécurité de l'information ou des données à caractère personnel au cours de la période de reporting est considérée comme un indicateur de résultat des capacités du Groupe en matière de prévention, de détection et de gestion des incidents. Même si l'absence d'incidents confirmés n'élimine pas l'exposition au risque, elle témoigne de la capacité actuelle des contrôles, des processus de suivi et des procédures d'intervention à identifier, contenir et gérer les problèmes potentiels avant qu'ils n'aient des impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.4. Informations en matière de gouvernance

5.4.1. Conduite des affaires et culture d'entreprise (ESRS G1)

G1.GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Culture d'entreprise	Risque	Une culture d'entreprise négative peut nuire à la capacité du Groupe à maintenir le dialogue avec ses employés et à les mobiliser, tout en augmentant la rotation des ressources humaines, entraînant une perte d'expertise ayant un impact sur la rotation et des dépenses de recrutement supplémentaires.	Activités	Court terme	Planisware garantit l'intégrité des affaires en s'appuyant sur un cadre éthique solide, en évaluant et en atténuant de manière proactive les risques de corruption et en favorisant une culture d'entreprise responsable.	La satisfaction des employés et l'efficacité de la culture d'entreprise sont mesurées à l'aide du *Trust Index*© de *Great Place To Work*®, avec des scores traduisant la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité (Objectif : amélioration année après année jusqu'à atteindre un taux de satisfaction de 90%)
	Impact positif	Une culture d'entreprise positive favorise une atmosphère de travail saine et inclusive, en améliorant le bien-être, le dialogue et le sentiment d'appartenance des employés.	Activités	Moyen terme		
Corruption et versement de pots-de-vin	Risque	L'absence de sensibilisation interne, de contrôle et d'inspection des sujets liés à la corruption conduit à une corruption incontrôlée et la corruption des membres de l'entreprise entraîne des sanctions de la part des autorités.	Activités	Moyen terme	Planisware s'engage à mener ses activités avec intégrité, dans le strict respect des réglementations de lutte contre la corruption et la fraude. Cet engagement se traduit par un cadre structuré visant à prévenir, à détecter et à atténuer les risques de corruption, en inscrivant les principes éthiques au cœur des pratiques d'affaires de l'entreprise.	• Nombre d'amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (Objectif : 0) • Pourcentage des salariés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires (Objectif : 100% pour les employés ayant ≥ 3 mois d'ancienneté)
	Risque	Les allégations de corruption peuvent entacher la réputation de Planisware et éroder la confiance des clients, ce qui pourrait entraîner une baisse des ventes.	Amont, activités et aval	Moyen terme		
	Impact négatif	La fraude ou la corruption potentielle portent préjudice aux intérêts des consommateurs, des employés et des partenaires d'affaires et portent atteinte aux intérêts de la société dans son ensemble.	Amont, activités et aval	Court terme		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Thème final	Type d'IRO	Description	Niveau dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Politique/action	KPI/indicateur/cible
Protection des lanceurs d'alerte	Impact négatif	L'absence de protection minimale des lanceurs d'alerte porte atteinte à la liberté d'expression des salariés ou des parties prenantes ou peut même donner lieu à des représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte.	Activités	Moyen terme	Planisware s'engage à promouvoir une culture de la transparence et de l'intégrité, en veillant à ce que les employés et les parties prenantes se sentent habilités à signaler tout problème éthique sans crainte de représailles. Un dispositif d'alerte sécurisé et confidentiel a été mis en place dans le droit fil de cet engagement.	• Nombre de cas avérés de violation du Code d'éthique et de conduite des affaires, des lois ou des règlements signalés à l'aide de l'outil d'alerte (Objectif : 0)

Planisware s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables, notamment les exigences énoncées dans la loi Sapin II, les règles du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et les principes anticorruption internationalement reconnus, tels que ceux émis par l'OCDE.

Ce cadre comprend un ensemble structuré de politiques, notamment le *Code d'éthique et de conduite des affaires*, qui définit les attentes éthiques de l'entreprise, ainsi que des programmes dédiés à la lutte contre la corruption et à la protection des lanceurs d'alerte. Il s'aligne sur les réglementations internationales, notamment Sapin II, et s'applique à tous les employés, aux membres de la direction et aux tiers clés, tels que les fournisseurs et les partenaires d'affaires. La supervision est assurée au plus haut niveau, la responsabilité incombant directement au Directeur général, épaulé par le Directeur de la conformité (CCO) et le Directeur juridique mondial (GGC). Ils supervisent son intégration dans la vision stratégique de l'entreprise, en veillant à la conformité légale, à la réduction des risques et au respect des normes éthiques.

Les principaux défis et opportunités en matière de gouvernance ont été identifiés via l'analyse de la double matérialité, notamment la culture d'entreprise, la prévention de la corruption et des pots-de-vin et la protection des lanceurs d'alerte. Aborder ces aspects contribue à renforcer l'intégrité de l'entreprise, à atténuer les risques financiers et opérationnels et favorise un environnement d'affaires transparent et responsable. Une vue d'ensemble de ces impacts, risques et opportunités (IRO) ainsi que des initiatives et des indicateurs clés de performance (KPI) correspondants, est présentée dans la section *Interactions avec la stratégie et le modèle économique*.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.4.1.1. Culture d'entreprise

Chez Planisware, la culture d'entreprise positive est considérée comme la pierre angulaire de la promotion d'un environnement de travail sain, inclusif et transparent qui améliore directement le bien-être, la mobilisation et le sentiment d'appartenance des employés. Cet engagement soutient les objectifs de l'organisation, en garantissant que tous les employés se sentent valorisés, motivés et en adéquation avec la mission et les valeurs de l'entreprise.

Politiques et cadre éthique

G1-1 Politiques en matière de culture d'entreprise et de conduite des affaires

Chez Planisware, l'éthique et la conformité sont profondément ancrées dans la culture d'entreprise, ce qui favorise un environnement de travail positif qui améliore le bien-être et la mobilisation des employés. L'approche du Groupe s'appuie sur un cadre solide qui garantit la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans toutes les activités d'affaires. Ce cadre est en permanence affiné pour s'aligner sur l'évolution des réglementations et des attentes des parties prenantes.

Au cœur de cet engagement, le Code d'éthique et de conduite des affaires constitue le fondement des principes éthiques de Planisware. Ce document présente les attentes de l'entreprise en matière d'intégrité professionnelle, de conformité légale et de conduite responsable de l'entreprise. Il couvre des domaines clés, tels que :

- la conformité avec les lois : respect des réglementations en matière de concurrence, de protection des données à caractère personnel, de lutte contre la corruption, de délits d'initiés et de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- l'intégrité professionnelle : gestion des conflits d'intérêts, règles en matière de cadeaux et de divertissements professionnels ;
- la protection des actifs : assurer la protection des actifs financiers, des ressources IT et des données ;
- le respect des personnes : encourager la diversité, l'équité, l'inclusion, la sécurité au travail, le bien-être et la mobilisation des employés et le respect des droits humains ;
- la mobilisation envers la société : encourager la communication responsable, les pratiques d'affaires durables et la mobilisation envers l'environnement.

Le Code est approuvé par le Directeur général de Planisware, qui réaffirme l'engagement du Groupe en faveur de pratiques d'affaires éthiques dans l'avant-propos figurant en première page du document. Le Code est accessible au public sur le site Internet de Planisware afin de veiller à ce que toutes les parties prenantes puissent prendre connaissance et respecter les principes d'affaires et éthiques de Planisware. En interne, tous les nouveaux arrivants ainsi que tous les employés ont l'obligation d'en prendre connaissance et s'engagent à le respecter. Les bornes d'accueil de visiteurs incluent une étape d'engagement à respecter ces principes avant de permettre l'impression des badges. Le Code s'applique également à l'ensemble des mandataires sociaux, qu'ils soient salariés ou non, aux administrateurs indépendants ou non, et de manière générale à l'ensemble des membres de la direction du groupe mais aussi des filiales de Planisware. Ce Code est ensuite renforcé au moyen de communications des dirigeants, de newsletters et de campagnes de sensibilisation. Le Code de conduite a été mis à jour en 2025 pour mieux tenir compte des obligations découlant de la loi Sapin II (dont la référence au nouveau processus d'alerte de Planisware) et sera complété par des exemples pratiques et un contenu simplifié pour une meilleure compréhension. Il sera également traduit en plusieurs langues (dont le français, l'allemand et le japonais), afin d'élargir son accès à l'ensemble du personnel de Planisware dans toutes les filiales du Groupe.

Outre le Code, des politiques spécifiques à chaque région répondent aux exigences réglementaires et culturelles locales, ce qui contribue à renforcer le cadre éthique de Planisware dans le monde entier. Par ailleurs, la Charte de Planisware en matière de durabilité à l'attention des fournisseurs étend les principes éthiques à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent dans un premier temps sur les fournisseurs à fort impact, tels que les fournisseurs de centres de données. En 2026, le champ d'application de cette charte sera progressivement étendu à d'autres catégories de fournisseurs, dans le but de renforcer l'engagement de Planisware en faveur d'une conduite responsable des affaires.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Gouvernance et leadership

Afin de veiller à l'intégration des principes éthiques dans ses pratiques de gouvernance, Planisware a mis en place une structure de leadership qui accompagne la mise en œuvre de ces politiques à tous les niveaux de l'organisation.

La structure de gouvernance de Planisware reflète l'importance de l'éthique et de la conformité. La responsabilité du programme de lutte contre la corruption et d'éthique est portée au plus haut niveau, le Directeur général jouant un rôle essentiel dans la promotion des normes éthiques dans l'ensemble des activités. Le Directeur général s'appuie sur plusieurs organes clés, dont le Conseil d'administration, le Comité d'audit et le Comité stratégique et ESG, qui gèrent les questions liées à la conformité et à l'éthique.

En 2024, Planisware a renforcé son cadre de gouvernance en nommant un Directeur de la conformité (*Chief Compliance Officer*, CCO) et un Directeur juridique global (*Global General Counsel*, GGC). Ces rôles sont essentiels pour faire progresser le programme d'éthique et de conformité.

Le Directeur de la conformité est chargé de veiller à l'intégration de la conformité dans toutes les fonctions de l'entreprise. Il s'agit notamment de superviser la mise en œuvre du Code d'éthique et de conduite des affaires ainsi que les mécanismes en place pour se conformer à la loi Sapin II et lutter contre la corruption, tout en veillant à l'alignement sur les normes éthiques mondiales. Grâce à sa vaste expérience de collaboration avec les sociétés affiliées et les équipes locales, le CCO a noué de solides relations de travail à l'échelle de l'organisation. Auparavant, il a exercé les fonctions de Directeur des services professionnels, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie des activités et de la direction de Planisware. En outre, avant d'assumer leurs fonctions actuelles, le CCO et l'équipe de conformité ont suivi un programme exhaustif de formation sur la conformité afin de renforcer leur expertise en matière de réglementation et d'éthique.

Le Directeur juridique global se concentre sur la gestion des risques juridiques et de conformité, tout en veillant au respect des lois pertinentes, notamment les réglementations de lutte contre la corruption. Le GGC veille à ce que tous les employés suivent la formation appropriée en matière d'exigences légales (notamment la protection des données et la lutte contre la corruption). Ce rôle couvre également la gouvernance d'entreprise, les contrats d'affaires et la protection des droits de propriété intellectuelle, en veillant à l'intégration des pratiques éthiques dans le cadre juridique de l'entreprise.

Le CCO et le GCC sont tous deux membres du Comité d'éthique qui examine et veille au traitement approprié des alertes. Ces rôles renforcent la capacité de Planisware à gérer les risques de non-conformité et à maintenir la transparence de ses activités d'affaires.

Planisware s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes pour garantir une culture d'entreprise solide, prévenir la corruption et le favoritisme, et protéger les lanceurs d'alerte. Le déploiement et le suivi de ces initiatives reposent principalement sur les équipes Conformité, Juridique, Ressources Humaines et Contrôle Interne. Ces actions incluent également le fonctionnement du dispositif de signalement éthique. À ce stade, aucun CapEx ou OpEx significatif supplémentaire lié à ces actions de gouvernance et d'éthique n'a été spécifiquement identifié, l'approche de l'entreprise consistant à mobiliser les ressources opérationnelles existantes comme partie intégrante des activités courantes.

Mesurer et améliorer la culture d'entreprise

Planisware surveille en permanence sa culture d'entreprise afin de s'assurer de son articulation avec ses valeurs éthiques et les attentes de ses employés. La mobilisation et la satisfaction des employés sont régulièrement évaluées à travers l'enquête *Great Place to Work*® (GPTW), qui évalue cinq dimensions centrales : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la camaraderie. Les résultats sont analysés en fonction des régions, des départements et des niveaux d'ancienneté afin d'identifier les axes d'amélioration.

Outre l'enquête GPTW, Planisware suit des indicateurs supplémentaires, tels que les taux de rétention des employés, la participation aux formations sur l'éthique et la conformité et les statistiques liées aux alertes professionnelles. Cette approche axée sur les données permet à l'entreprise d'affiner ses initiatives, de répondre de manière proactive aux nouvelles préoccupations et de renforcer son engagement en faveur d'une culture d'entreprise forte. En s'appuyant sur les commentaires des employés et l'évaluation continue, Planisware s'assure que son environnement de travail reste dynamique, inclusif et conforme à ses principes éthiques.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Performance

En 2025, Planisware a atteint un score de 82% dans le Trust Index de *Great Place to Work®* (GPTW), contre 78% en 2024, soit une augmentation de 4%. Le taux de participation de 75% assure une évaluation représentative et fiable du sentiment des employés.

Pour mieux comprendre ces résultats, Planisware a mené une analyse comparative par secteur et par localisation afin de déterminer si la tendance observée est conforme aux tendances sectorielles plus larges. Cette approche comparative permet d'évaluer si des facteurs externes ont influencé les résultats et de comparer la performance de Planisware à celle de ses pairs.

Planisware vise à renforcer année après année la mobilisation des employés en continuant à analyser et prendre des actions sur les points les plus faibles identifiés dans l'enquête GPTW. L'analyse continuera à être segmentée par région, département et niveau d'ancienneté afin d'élaborer des plans d'action ciblés là où les améliorations les plus significatives sont nécessaires. En outre, des enquêtes internes peuvent être menées pour mieux comprendre les principaux défis et opportunités. Ces efforts serviront de socle aux actions concrètes visant à améliorer la mobilisation, à renforcer la culture d'entreprise et à maintenir un environnement de travail positif.

Principes comptables

Score du Trust Index© de Great Place To Work®

Le score *Trust Index©* reflète les résultats de l'enquête *Great Place to Work®* réalisée au cours de l'année de déclaration. Il est calculé sur la base du pourcentage de réponses positives (« Souvent vrai » et « Presque toujours vrai ») données anonymement par les employés dans cinq dimensions essentielles : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la camaraderie.

5.4.1.2. Relations responsables avec les fournisseurs

G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

Politiques

Planisware gère ses relations avec ses fournisseurs à travers un cadre structuré destiné à garantir un comportement éthique et à intégrer le développement durable et la transparence dans toutes ses activités d'approvisionnement. Ce cadre est formalisé dans la Politique d'achats responsables et soutenu par la Charte de développement durable des fournisseurs.

Politique d'achats responsables

La Politique d'achats responsables s'applique à toutes les entités du Groupe et à tous les collaborateurs impliqués dans les décisions d'achat, indépendamment de leur situation géographique ou de leur catégorie de fournisseurs. Elle définit les principes régissant l'approvisionnement, la sélection des fournisseurs, la passation de marchés et la gestion continue des intervenants.

Cela inclut le respect des lois en vigueur et des normes internationales, le respect des droits de l'homme, la promotion de pratiques de travail équitables et de conditions de travail sûres, la prévention de la corruption et des comportements contraires à l'éthique, ainsi que la prise en compte des impacts environnementaux dans les décisions d'achat.

Sa mise en œuvre est supervisée par le Directeur juridique, le Directeur de la conformité et le Responsable du Cloud, sous l'autorité du Directeur général. Les responsabilités sont réparties entre les équipes juridiques, de conformité et opérationnelles afin de garantir une application cohérente. La Politique est revue de façon périodique afin de rester en phase avec l'évolution de la réglementation et les priorités stratégiques.

Charte de développement durable des fournisseurs

La Charte de développement durable des fournisseurs expose les attentes de Planisware à l'ensemble de ses fournisseurs. Elle couvre les droits de l'homme, les conditions de travail, la non-discrimination, la santé et la sécurité, la responsabilité environnementale, l'éthique des affaires, y compris la lutte contre la corruption, et la confidentialité des données. Les fournisseurs sont encouragés à promouvoir ces principes au sein de leurs propres chaînes de valeur.

Pour les fournisseurs jugés essentiels à ses activités (en particulier ceux qui soutiennent les infrastructures SaaS, notamment l'hébergement de données, le matériel et les services informatiques), Planisware exige l'adhésion formelle à la Charte ou la confirmation d'engagements équivalents en matière de développement

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

durable, et peut vérifier le respect de ces engagements dans le cadre de ses processus courants de gestion des fournisseurs.

Approche fondée sur les risques et hiérarchisation

Le suivi des fournisseurs est conçu pour être proportionné à l'importance opérationnelle et à l'exposition aux risques liés au développement durable. Les principes d'achats responsables s'appliquent à l'ensemble de la base de fournisseurs, la diligence raisonnable, le suivi et l'engagement étant adaptés en fonction du niveau de risque identifié et de l'importance stratégique. Cela permet de s'assurer que le contrôle des fournisseurs se concentre sur les domaines où les impacts potentiels sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance sont les plus significatifs, tout en garantissant une approche cohérente et transparente dans l'ensemble des activités d'approvisionnement.

Actions

La démarche d'achats responsables de Planisware est mise en œuvre par le biais de mesures opérationnelles ciblées qui reflètent le modèle de hiérarchisation basé sur les risques du Groupe. Dans la pratique, le renforcement du suivi et l'engagement structuré se concentrent sur les fournisseurs identifiés comme pertinents en matière de développement durable à l'issue de l'analyse de la double matérialité menée par le Groupe, notamment les fournisseurs de centres de données, les partenaires d'infrastructure cloud, les fournisseurs de matériel informatique et les principaux prestataires de services informatiques qui soutiennent la fourniture de solutions SaaS. Pour l'ensemble des fournisseurs, les attentes restent conformes à la Politique d'achat responsable et sont appliquées de manière proportionnée à la nature des services fournis et au niveau de risque associé.

Évaluation des risques liés au développement durable

Les risques liés au développement durable au sein de la chaîne d'approvisionnement sont identifiés et évalués dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité (DMA) du Groupe, qui prend en compte les activités en amont ainsi que les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance potentiels associés aux différentes catégories de fournisseurs. Cette analyse évalue la nature et l'importance relative de ces impacts, notamment l'empreinte environnementale, les risques liés à l'emploi, les risques en matière d'éthique des affaires et les dépendances opérationnelles.

Les catégories de fournisseurs sont classées par ordre de priorité en fonction de la gravité et de la probabilité d'impact, ainsi que de leur importance opérationnelle. Les fournisseurs concernés sont ainsi identifiés, une attention particulière étant accordée aux fournisseurs d'infrastructures et d'hébergement ainsi qu'au matériel nécessaire à la fourniture de services SaaS, en tenant compte de leurs dépendances opérationnelles et de leur exposition aux risques liés à la durabilité, telles qu'évaluées dans le cadre de l'évaluation DMA.

Cette évaluation sert de base à la hiérarchisation des mesures de contrôle et d'engagement des fournisseurs. Elle est réexaminée périodiquement afin de garantir sa cohérence avec les objectifs généraux du Groupe en matière de développement durable et l'évolution du contexte opérationnel.

Évaluation et suivi de la durabilité des fournisseurs

Pour les fournisseurs identifiés comme essentiels sur le plan opérationnel ou pertinents en matière de développement durable, Planisware réalise des évaluations structurées portant sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

La démarche d'évaluation est essentiellement documentaire et adaptée aux informations disponibles. Elle peut inclure les éléments suivants :

- rapports RSE ou de durabilité accessibles au public ;
- certifications environnementales et documentation du système de management ;
- politiques relatives aux normes de travail, à la non-discrimination, à la santé et à la sécurité, et à l'éthique des affaires ;
- certifications en matière de sécurité de l'information et de gouvernance (par exemple, normes ISO ou équivalentes) ;
- informations ponctuelles sur le développement durable demandées directement aux fournisseurs, le cas échéant.

Lorsque cela est possible, les évaluations RSE réalisées par des tiers indépendants (telles que les notations EcoVadis) peuvent être prises en compte dans le cadre de l'évaluation. Les fournisseurs sont encouragés à

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

faire réaliser des évaluations externes en matière de développement durable. Lorsque la documentation ou les évaluations mettent en évidence des points nécessitant des éclaircissements ou des améliorations, un dialogue de suivi peut être engagé afin de clarifier les attentes avec le fournisseur.

Pour les fournisseurs qui ne fournissent pas suffisamment d'informations accessibles au public, Planisware peut mener des analyses ciblées en matière de développement durable ou demander des informations spécifiques concernant leurs pratiques environnementales et sociales.

Pour les principaux fournisseurs d'infrastructures, d'hébergement et de matériel informatique, une attention particulière peut être accordée aux indicateurs de performance environnementale, à la résilience opérationnelle et aux certifications de sécurité, compte tenu de leur importance pour la continuité des services et l'exposition aux risques environnementaux.

Les considérations en matière de développement durable sont intégrées dans les processus courants de gestion des relations avec les fournisseurs. Ainsi, le suivi reste adapté à l'exposition aux risques et à la pertinence opérationnelle.

Pratiques d'achat inclusives et non discriminatoires

Les principes d'inclusion et de non-discrimination sont mis en œuvre dans les processus de sélection et d'engagement des fournisseurs. Les fournisseurs sont évalués sur la base de critères prédéfinis et transparents, notamment leurs compétences techniques, leur fiabilité, leurs normes de sécurité, leurs performances en matière de développement durable et leur compétitivité en termes de coûts.

Planisware interdit toute discrimination dans le choix des fournisseurs fondée sur leur taille, leur origine géographique, leur structure d'actionnariat ou leur profil socio-économique. Les fournisseurs locaux et internationaux sont traités sur un pied d'égalité lorsque cela est pertinent, et les petites et moyennes entreprises sont encouragées à participer aux appels d'offres lorsque cela correspond aux objectifs opérationnels et de développement durable.

Sensibilisation et intégration interne

Les principes de développement durable liés aux achats s'inscrivent dans le cadre plus large de la sensibilisation interne de Planisware.

En 2025, le Groupe a lancé un programme de formation obligatoire baptisé « Responsible Together » à l'intention de tous les collaborateurs. Le programme comprend un module spécifique consacré aux achats responsables, qui aborde les aspects sociaux, environnementaux et éthiques liés à la sélection et à la gestion des fournisseurs, et fournit des orientations sur la Politique d'achats responsables ainsi que sur les principes de gestion des risques liés à la durabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Cela permet de s'assurer que les enjeux liés au développement durable sont bien compris par toutes les équipes impliquées dans les décisions concernant les fournisseurs.

Performance

Planisware évalue l'efficacité du cadre d'achats responsables et suit les progrès réalisés grâce à des indicateurs clés de performance mesurables, spécifiques à chaque entité.

Indicateur	Unité	2024	2025	Objectif pour 2026
Couverture des fournisseurs ciblés par les évaluations de durabilité	Pourcentage	100%	100%	Maintenir un taux de couverture de 100%
Fournisseurs ciblés ayant adhéré à la Charte de développement durable des fournisseurs de Planisware (ou équivalent)	Pourcentage	100%	100%	Maintenir un taux d'adhésion de 100%
Collaborateurs ayant suivi la formation « Responsible Together »	Pourcentage	N/A	58,06%	Atteindre et maintenir un taux de suivi de la formation de 100%

Le taux de couverture des fournisseurs ciblés témoigne de l'intégration de la vérification de la durabilité au sein du cadre de contrôle interne de Planisware. Les évaluations de la durabilité sont menées dans le cadre des processus de contrôle des fournisseurs et peuvent également contribuer aux contrôles liés à la certification

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

ainsi qu'à la collecte annuelle des données sur l'empreinte carbone, garantissant ainsi un examen systématique des fournisseurs d'infrastructures essentielles.

L'adhésion à la Charte de développement durable des fournisseurs fait partie intégrante des processus d'intégration et de gestion des contrats des fournisseurs.

Le programme de formation « Responsible Together » a été lancé en novembre 2025. Par conséquent, le taux de suivi de 2025 reflète un déploiement sur une période partielle. Le déploiement se poursuit progressivement au sein de toutes les équipes afin d'assurer une couverture complète en 2026, conformément à l'objectif du Groupe qui consiste à maintenir un niveau élevé de sensibilisation et de responsabilisation.

Principes comptables

Couverture des fournisseurs ciblés par les évaluations de durabilité

Cet indicateur représente le pourcentage de fournisseurs ciblés, identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité du Groupe, qui ont fait l'objet d'une vérification documentée en matière de développement durable au cours de l'année de reporting.

Cette vérification peut inclure l'examen de rapports RSE ou de durabilité accessibles au public, de notations établies par des tiers, de données relatives à la performance environnementale, de certifications pertinentes ou, si nécessaire, de demandes d'informations ciblées. Le périmètre comprend actuellement les fournisseurs de centres de données et de matériel informatique qui soutiennent les opérations SaaS.

Fournisseurs ciblés ayant adhéré à la Charte de développement durable des fournisseurs de Planisware

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre de fournisseurs ciblés, identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité du Groupe, qui ont officiellement adhéré à la Charte de développement durable des fournisseurs de Planisware (ou confirmé des engagements équivalents), et le nombre total de ces fournisseurs à la fin de l'exercice. Le périmètre comprend actuellement les fournisseurs de centres de données et de matériel informatique qui soutiennent les opérations SaaS.

Suivi de la formation « Responsible Together » par les collaborateurs

Ce pourcentage correspond au rapport entre le nombre de salariés ayant suivi le module de formation obligatoire et l'ensemble des salariés au 31 décembre de l'année de reporting.

5.4.1.3. Lutte contre la corruption et les actes de corruption

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Politiques

Planisware s'engage à mener ses activités avec intégrité et dans le strict respect des réglementations de lutte contre la corruption et la fraude. Cet engagement est formalisé dans la politique du Cadre de conformité et de gouvernance de Planisware, qui fournit une approche structurée de la prévention, de la détection et de l'atténuation des risques de corruption en intégrant les principes éthiques au cœur des pratiques d'affaires de l'entreprise. La présente Politique s'applique à tous les employés du groupe, mais également à tous les dirigeants, salariés ou non, indépendants ou non, et plus généralement à tous les membres de la direction du groupe ainsi que des filiales de Planisware.

La mise en œuvre des politiques en matière de corruption est assurée conjointement par la Directrice Juridique Groupe ainsi que par la *Group Compliance Officer*.

Le cadre repose sur trois piliers clés :

- Prévention : intégrer les principes éthiques dans les activités au moyen du Code d'éthique et de conduite des affaires, la formation des employés et l'évaluation des risques pour identifier les risques potentiels de non-conformité.
- Détection : mise en place de contrôles internes et d'un système d'alerte pour signaler les problèmes, à l'appui d'audits réguliers afin de détecter les irrégularités.
- Remédiation : garantir un processus clair de traitement des allégations de mauvaise conduite, avec des mesures de responsabilisation en place pour ceux qui enfreignent les normes éthiques.

Cette approche est en permanence adaptée pour s'aligner sur l'évolution des exigences réglementaires et des meilleures pratiques en matière d'éthique des affaires.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Actions

Identification et évaluation des risques

Les risques de corruption et de fraude ont été intégrés dans le cadre global de gestion des risques de Planisware, preuve de l'engagement de l'entreprise à traiter ces questions de manière proactive. En vertu de ce cadre, l'analyse de double matérialité a permis d'identifier des scénarios dans lesquels ces risques pourraient avoir un impact sur les activités, les relations d'affaires et la réputation de l'entreprise.

En 2025, Planisware a complété cette première évaluation globale des risques anti-corruption avec une analyse détaillée et ciblée sur la conformité légale. Ces efforts incluent l'analyse de scénarios plausibles de corruption dans divers contextes opérationnels et d'affaires, la hiérarchisation des risques en fonction de leur probabilité et de leur impact potentiel et l'élaboration de mesures d'atténuation sur mesure pour remédier efficacement aux vulnérabilités identifiées. Cette approche contribue à garantir que la stratégie de gestion des risques de Planisware reste exhaustive, modulable et alignée sur l'évolution des normes éthiques et réglementaires.

Reporting

La Directrice Juridique Groupe et la Group Compliance Officer assurent un suivi et un reporting des manquements aux politiques en matière de compliance auprès du conseil d'administration a minimum une fois par an.

Formation et sensibilisation

Planisware veille à ce que tous les employés possèdent une solide compréhension de l'éthique et de la conformité grâce à une formation obligatoire basée sur le Code d'éthique et de conduite des affaires. Ce document est la pierre angulaire du cadre éthique de l'entreprise et couvre des domaines clés, tels que l'éthique des affaires, l'intégrité financière et la conformité juridique. Dans le détail, il aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, la concurrence loyale et la responsabilité financière.

Lors de leur intégration, tous les employés reçoivent le Code d'éthique et de conduite des affaires, qu'ils sont tenus de lire et de signer, ce qui assure un premier alignement avec les normes éthiques de Planisware. Afin de renforcer cet engagement, Planisware enrichit son approche en matière de la formation pour la rendre plus dynamique et interactive. Une formation sur la lutte contre la corruption a été déployée en 2025. Elle présente les principes éthiques essentiels dans un format simplifié et accessible, en proposant des quiz pour évaluer la rétention des connaissances et un apprentissage fondé sur des scénarios pour faciliter l'application pratique.

Certains métiers, parmi lesquels la comptabilité et la supervision financière, les achats, les ventes, le marketing, les affaires juridiques et la direction générale, sont naturellement plus exposés aux risques éthiques. Afin d'assurer une compréhension commune des risques de corruption et des mesures de prévention adaptées, 100% des employés de Planisware, y compris ceux exerçant des fonctions à risque, ainsi que les administrateurs non indépendants, doivent suivre des formations obligatoires sur le Code d'éthique et de conduite des affaires et sur la corruption. Planisware évalue en permanence son approche afin de s'aligner sur les meilleures pratiques et l'évolution des exigences réglementaires.

En outre, le *Group Compliance Officer* et l'équipe de conformité ont suivi une formation spécifique pour renforcer leur expertise et veiller à être bien préparés à superviser les efforts de conformité de Planisware.

Outre la formation structurée, Planisware encourage une culture d'intégrité grâce à des initiatives de sensibilisation continues, notamment des communications avec la direction, des bulletins d'information et des campagnes ciblées qui mettent l'accent sur la conduite éthique et fournissent des directives claires sur les procédures d'alerte professionnelle.

Contrôles internes

Planisware définit des contrôles internes pour garantir la conformité aux lois applicables et atténuer les risques. Ces mécanismes font partie intégrante de l'engagement de l'entreprise en faveur de pratiques d'affaires éthiques et de la transparence.

L'un des objectifs de Planisware est de veiller à ce que toutes les transactions financières soient soumises à une hiérarchie d'approbation structurée destinées à garantir la validation et des lignes de responsabilité appropriées. Les informations bancaires et les demandes de paiements sont saisies par des personnes différentes. Les dépenses importantes sont examinées à plusieurs niveaux, tandis que les transactions jugées plus risquées font l'objet d'un examen approfondi. Cette approche contribue à minimiser le risque d'erreur ou d'activité frauduleuse et permet de s'assurer que les décisions financières sont conformes aux principes éthiques de l'entreprise et aux obligations réglementaires.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

La traçabilité de toutes les opérations financières est une priorité absolue pour Planisware. L'entreprise tient des registres complets de toutes les transactions, y compris les pièces justificatives et l'historique des transactions. Cette pratique facilite les contrôles internes et les audits externes, tout en assurant la traçabilité des transactions, ce qui permet à l'entreprise de détecter et de traiter rapidement toute irrégularité. Afin de renforcer plus encore ces garanties, les systèmes comptables de Planisware sont conformes aux normes internationales, telles que les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*, normes internationales d'information financière), et aux meilleures pratiques. Les comptes financiers reflètent ainsi fidèlement les opérations de l'entreprise et ne peuvent être utilisés pour dissimuler des activités non éthiques. Les écritures comptables des filiales principales sont validées et signés par les directeur financiers locaux.

L'équipe financière mondiale de l'entreprise met en œuvre des contrôles financiers périodiques, tandis que l'équipe de contrôle interne procède aux contrôles réglementaires. Ces contrôles sont conçus de manière à vérifier l'exactitude des dossiers financiers, à évaluer la conformité aux politiques internes et à identifier les domaines d'amélioration. En complément de ces efforts, des auditeurs externes indépendants fournissent un niveau d'assurance supplémentaire. En évaluant les processus d'information financière et de conformité de l'entreprise, ces audits contribuent à garantir l'alignement sur les exigences réglementaires et les normes du secteur, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes.

Procédure disciplinaire

Planisware pratique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et des violations de son Code d'éthique et de conduite des affaires. Tout manquement au Code ou aux politiques associées peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Ces mesures sont clairement décrites dans le Code, qui est transmis à l'ensemble des employés. En cas de faute grave, telle que la corruption ou la fraude, Planisware peut également en référer aux autorités légales ou réglementaires, le cas échéant.

Performance

G1-4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

Planisware évalue l'efficacité des initiatives en matière d'éthique et suit les progrès accomplis grâce à des KPI mesurables :

Indicateur	Unité	2024	2025	Objectif pour 2026
Condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre	0	0	0
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Monétaire (€)	0	0	0
Pourcentage des salariés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires	Pourcentage	93,58%	99,40%	100%
Pourcentage des salariés formés à l'anti-corruption	Pourcentage	-	97,83%	100%
Pourcentage des salariés formés à l'utilisation du lanceur d'alerte	Pourcentage	68.45%	99,52%	100%

Principes comptables

Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Cas de corruption et de pots-de-vin dans lesquels une entreprise déclarante a été jugée coupable par un tribunal.

Pourcentage d'employés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires

Le pourcentage d'employés formés au Code d'éthique et de conduite des affaires correspond au ratio entre le nombre d'employés formés et l'ensemble des employés présents au 31 décembre de l'exercice de publication.

Fonctions exposées à des risques couvertes par des programmes de formation

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les fonctions exposées à des risques comprennent la supervision comptable et financière, les achats, les ventes, le marketing, les affaires juridiques et la haute direction au sein du groupe Planisware et de ses filiales.

5.4.2. Dispositif d'alerte et information en matière d'éthique

Politiques

Planisware s'engage à promouvoir une culture de la transparence et de l'intégrité, en veillant à ce que les employés et les parties prenantes se sentent habilités à signaler tout problème éthique sans crainte de représailles. Pour soutenir cet engagement, un système d'alerte sécurisé et confidentiel a été mis en place. Il permet de signaler, de manière anonyme ou non, toute conduite qui contreviendrait à toute loi ou réglementation liée à la lutte contre la corruption ainsi qu'aux normes éthiques de Planisware. Ce dispositif est formellement référencé à la fois dans le Code d'éthique et de conduite des affaires et dans la Politique du Cadre de conformité et de gouvernance, ce qui renforce son importance au sein de la structure éthique et conformité de l'organisation. Les signalements peuvent concerner la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts, les infractions à la réglementation en matière de concurrence et de position déloyale, la fraude financière ou toute autre forme d'infraction pénale. Le dispositif couvre également les violations liées aux droits humains, la discrimination, le harcèlement, les menaces pour l'intérêt public, les atteintes à la confidentialité des informations, les risques de sécurité, notamment la sécurité des technologies de l'information et des données, ou les préoccupations en matière de santé et de sécurité.

Plusieurs canaux d'alerte sont disponibles, dont un outil externe accessible dans différentes langues. La sécurité des communications est garantie, même pour les alertes signalées de manière anonyme, grâce à une fonctionnalité de chat intégrée. Les alertes sont reçues par le Comité d'éthique, composé du Directeur Juridique du Groupe, du *Group Compliance Officer* et du Directeur financier. Chaque alerte est évaluée au regard de sa recevabilité et, le cas échéant, fait l'objet d'une enquête confiée à un expert qualifié dans les délais requis. Afin de garantir l'impartialité, les enquêtes sont menées objectivement par des personnes indépendantes du Comité d'éthique et réalisées dans le cadre d'obligations strictes de confidentialité. Des spécialistes externes peuvent également intervenir pour assurer l'intégrité du processus. L'efficacité du dispositif d'alerte est en permanence contrôlée. Les cas significatifs et les enquêtes en cours sont rapportés au Comité d'Audit, au Conseil d'administration et à la Direction générale, gage de transparence et de responsabilité dans le processus de résolution.

Planisware encourage activement une culture de communication ouverte, en encourageant les employés à faire part de leurs préoccupations aux managers, aux ressources humaines ou au service juridique. Cette approche est étayée par des communications internes de la direction, des sessions de formation et des bulletins d'information qui fournissent des conseils sur la manière de faire part des préoccupations éthiques et sur les canaux d'alerte. Une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des représailles garantit la protection totale des lanceurs d'alerte agissant en toute bonne foi ou des personnes qui participent à des enquêtes. Le Comité d'éthique veille à ce qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise à l'encontre d'un lanceur d'alerte agissant de bonne foi, et l'anonymat est préservé, sauf renonciation volontaire de la personne concernée.

Des sessions de formation obligatoires permettent de s'assurer que tous les employés connaissent leurs droits, les procédures d'alerte professionnelle, les principes en matière de confidentialité et les politiques de lutte contre les représailles. Au 31 décembre 99,52% des employés avaient suivi la formation sur les lanceurs d'alerte.

Performance

En 2025, aucun cas avéré de violation du Code d'éthique et de conduite des affaires, des lois ou des règlements n'a été signalé à l'aide de l'outil d'alerte professionnelle.

Principes comptables

Cas avérés et justifiés de manquement au Code d'éthique et de conduite des affaires, aux lois ou règlements signalés à l'aide de l'outil d'alerte.

Il s'agit du nombre de cas signalés via l'outil d'alerte pour lesquels les allégations de mauvaise conduite ont été justifiées ou partiellement justifiées, nécessitant des mesures correctives.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.5. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Planisware, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Planisware (ci-après « l'Entité ». Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans le chapitre 5 « Etat de durabilité » figurant dans le Document d'Enregistrement Universel (ci-après « l'Etat de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, l'Entité est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de l'Entité sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires de l'Entité, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par l'Entité pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par l'Entité dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Entité, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par l'Entité en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Par ailleurs, les informations comparatives relatives à l'année 2023 n'ont pas fait l'objet d'un rapport de certification des informations en matière de durabilité au sens de l'article L821-54 du code de commerce.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par l'Entité pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par l'Entité incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'Etat de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par l'Entité avec les ESRS.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par l'Entité pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 5.1.4 « Gestion des impacts, des risques et des opportunités » de l'Etat de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'Entité pour identifier et évaluer les facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus d'analyse de double matérialité ; des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts, risques et opportunités (« IRO ») matériels déterminés par l'entité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ; apprécier le caractère approprié des facteurs considérés par l'entité avec notre connaissance du groupe ; apprécier la pertinence des changements matériels réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard de notre connaissance de l'entité et des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ; apprécier, pour les changements matériels affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le groupe au regard des critères définis par ESRS 1 ; apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section 5.1.4.1 « Evaluation de la double matérialité (DMA) » de l'Etat de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par l'Entité relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans les sections 5.2 à 5.4 de l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

- Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section 5.2 de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'Entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique et consommation d'énergie et mix énergétique.
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'Entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - Le processus de collecte d'informations ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
 - Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

- Informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1

Les informations publiées au titre de la santé-sécurité du personnel de l'Entité (ESRS S1) sont mentionnées dans la section 5.3 de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées, en particulier la direction ou les personnes concernées, nous avons apprécié si la description des politiques et actions mises en place par l'Entité couvre les domaines de santé et sécurité.

En ce qui concerne les informations présentées par l'Entité au titre des indicateurs de santé et sécurité :

- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'établissement et de déclaration des données d'accidentologie ;
- nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration des indicateurs de santé et sécurité avec les pièces justificatives ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par l'Entité pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la Taxonomie européenne sont présentées au paragraphe 5.2.2 « Publications d'informations relatives au Règlement Taxonomie de l'EU » de l'Etat de durabilité.

- Concernant le caractère éligible des activités

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le caractère éligible des activités.

Une information sur les activités éligibles figure au paragraphe « Analyse d'éligibilité » de la section 5.2.2 « Publications d'informations relatives au Règlement Taxonomie de l'EU » de l'Etat de durabilité.

Nous avons apprécié, par entretien et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse de l'entité sur le périmètre éligible de ses activités au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

- Concernant le caractère aligné des activités

Une information sur les activités alignées figure au paragraphe « Analyse d'alignement » de la section 5.2.2 « Publications d'informations relatives au Règlement Taxonomie de l'EU » de l'Etat de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la Direction et les personnes concernées pour prendre connaissance du processus d'identification des activités alignées ;
- apprécier, par entretien et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse de la Société sur le caractère aligné de ses activités au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Levallois-Perret, le 8 avril 2026

KPMG S.A.	Forvis Mazars S.A.
Jean-Pierre Valensi	Jessica Cluzeau
Associé	Associée

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6. Informations financières et comptables

6.1. Comptes consolidés

6.1.1. Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	6	198 024	183 447
Autres produits de l'activité	6	-	-
Produits liés à l'activité		**198 024**	**183 447**
Coût des ventes	7	(51 941)	(50 121)
Marge brute		**146 083**	**133 326**
Frais de recherche et développement	7	(22 304)	(22 181)
Frais commerciaux et marketing	7	(35 385)	(33 342)
Frais généraux et administratifs	7	(27 635)	(25 969)
Résultat opérationnel courant		**60 758**	**51 834**
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		**60 758**	**51 834**
Autres produits opérationnels	11	-	-
Autres charges opérationnelles	11	-	(5 701)
Résultat opérationnel		**60 758**	**46 133**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	2 666	3 870
Coût de l'endettement financier brut	12	(444)	(318)
Autres produits financiers	12	1 572	3 866
Autres charges financières	12	(3 663)	(2 054)
Résultat financier		**131**	**5 365**
Résultat net avant impôts		**60 889**	**51 497**
Impôts sur le résultat	13	(10 889)	(8 768)
Résultat net de la période		**50 001**	**42 729**
Résultat net de la période part du Groupe		50 001	42 729
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action			
Résultat de base par action (euro)	14	*0,71*	*0,61*
Résultat dilué par action (euro)	14	*0,71*	*0,61*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.1.2. Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	Notes	2025	2024
Résultat net de la période		**50 001**	**42 729**
Filiales à l'étranger - écart de conversion		(3 632)	154
Entités mises en équivalence - écart de conversion		-	-
Recyclage en résultat des réserves de conversion résultant de la prise de contrôle d'entreprises associées précédemment mises en équivalence		-	-
Éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		**(3 632)**	**154**
Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies	9	(47)	(119)
Impôts sur les éléments non recyclables	13	12	31
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		**(35)**	**(88)**
Total autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		**(3 667)**	**66**
Résultat global de la période		**46 334**	**42 796**
Résultat global de la période part du Groupe		*46 334*	*42 796*
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.1.3. Etat de la situation financière consolidée

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Goodwill	15	19 262	20 529
Immobilisations incorporelles	16	9 086	8 267
Immobilisations corporelles	17	6 751	5 432
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	18	16 384	15 890
Participations mises en équivalence		-	-
Actifs financiers non courants	19	1 020	999
Autres actifs non courants	21	1 366	952
Impôts différés actifs	13	4 245	4 241
Total actifs non courants		**58 114**	**56 310**
Créances clients et actifs sur contrats	20	57 040	52 246
Autres créances et actifs courants	21	17 563	15 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	195 743	176 178
Total actifs courants		**270 345**	**244 197**
Total actifs		**328 460**	**300 507**

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital social	23	7 026	7 002
Primes d'émission	23	23 278	23 278
Réserves consolidées et autres réserves		137 939	122 506
Réserves de conversion		(4 249)	(616)
Résultat net de la période part du Groupe		50 001	42 729
Capitaux propres part du Groupe		**213 994**	**194 899**
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		**213 994**	**194 899**
Provisions	27	250	-
Avantages du personnel	9	3 021	2 651
Emprunts et dettes financières	18, 24	13 852	13 135
Impôts différés passifs	13	776	933
Total passifs non courants		**17 898**	**16 719**
Provisions	27	1 453	1 151
Emprunts et dettes financières	18, 24	3 820	3 923
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28	4 982	3 772
Autres dettes et passifs courants	28	40 955	39 881
Passifs sur contrats	29	45 358	40 164
Total passifs courants		**96 567**	**88 890**
Total capitaux propres et passifs		**328 460**	**300 507**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

		Part du Groupe							
en milliers d'euros	Notes	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres réserves	Réserves de conversion	Résultat net de la période part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Situation au 1er janvier 2024		**6 939**	**19 171**	**96 586**	**(771)**	**41 830**	**163 754**	**-**	**163 754**
Résultat net de la période		-	-	-	-	42 729	42 729	-	42 729
Autres éléments du résultat global de la période	9, 13	-	-	(88)	154	-	66	-	66
Résultat global de la période		**-**	**-**	**(88)**	**154**	**42 729**	**42 796**	**-**	**42 796**
Affectation du résultat net		-	-	21 013	-	(21 013)	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-	(20 817)	(20 817)	-	(20 817)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres		-	-	5 060	-	-	5 060	-	5 060
Augmentation de capital par émission de nouvelles actions		37	4 107	-	-	-	4 144	-	4 144
Augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes		26	-	(26)	-	-	-	-	-
Achats et ventes d'actions propres		-	-	(38)	-	-	(38)	-	(38)
Transactions avec les actionnaires		**63**	**4 107**	**4 996**	**-**	**(20 817)**	**(11 651)**	**-**	**(11 651)**
Situation au 31 décembre 2024		**7 002**	**23 278**	**122 506**	**(616)**	**42 729**	**194 899**	**-**	**194 899**
Résultat net de la période		-	-	-	-	50 001	50 001	-	50 001
Autres éléments du résultat global de la période	9, 13	-	-	(35)	(3 632)	-	(3 667)	-	(3 667)
Résultat global de la période		**-**	**-**	**(35)**	**(3 632)**	**50 001**	**46 334**	**-**	**46 334**
Affectation du résultat net		-	-	20 958	-	(20 958)	-	-	-
Dividendes	23	-	-	-	-	(21 772)	(21 772)	-	(21 772)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	10	-	-	4 540	-	-	4 540	-	4 540
Augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes	23	23	-	(23)	-	-	-	-	-
Achats et ventes d'actions propres	23	-	-	(10 007)	-	-	(10 007)	-	(10 007)
Transactions avec les actionnaires		**23**	**-**	**(5 490)**	**-**	**(21 772)**	**(27 239)**	**-**	**(27 239)**
Situation au 31 décembre 2025		**7 026**	**23 278**	**137 939**	**(4 249)**	**50 001**	**213 994**	**-**	**213 994**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Notes	2025	2024
Résultat net de la période		**50 001**	**42 729**
Amortissements des actifs corporels, incorporels et des droits d'utilisation	7	8 772	7 685
Variation des provisions et avantages du personnel	9, 27	877	1 392
Coût de l'endettement financier brut	12	444	318
Charge au titre des paiements fondés sur des actions	10	4 540	5 060
Impôts sur le résultat	13	10 889	8 768
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		3 263	(1 019)
Marge brute d'autofinancement		**78 785**	**64 933**
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	30	2 487	2 526
Impôts sur le résultat payés		(12 074)	(8 434)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		**69 198**	**59 025**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16, 17	(6 126)	(5 486)
Paiements sur autres immobilisations financières	21, 22	(1 730)	(998)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		**(7 857)**	**(6 485)**
Augmentation du capital et des primes	23	-	4 144
Dividendes versés aux actionnaires de Planisware	23	(21 772)	(20 817)
Émissions d'emprunts au cours de l'exercice		-	-
Remboursements d'emprunts au cours de l'exercice		-	-
Intérêts financiers nets versés		-	-
Remboursement des dettes locatives au cours de l'exercice	18	(4 093)	(3 872)
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	18	(444)	(318)
Rachat d'actions propres	23	(10 007)	(38)
Trésorerie nette liée aux activités de financement		**(36 316)**	**(20 900)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		(5 492)	1 853
Variation globale de la trésorerie		**19 533**	**33 493**
Trésorerie au 1er janvier		**176 091**	**142 599**
Découverts bancaires au 1er janvier		87	98
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	**22**	**176 178**	**142 696**
Trésorerie au 31 décembre		**195 624**	**176 091**
Découverts bancaires au 31 décembre		119	87
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	**22**	**195 743**	**176 178**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.1.6. Notes aux comptes consolidés

Note 1. Informations relatives au Groupe 276
Note 2. Evènements significatifs de la période 276
Note 3. Principes, règles et méthodes comptables 277
Note 4. Évolutions du périmètre de consolidation 280
Note 5. Information sectorielle 281
Note 6. Chiffre d'affaires 283
Note 7. Charges opérationnelles 287
Note 8. Charges de personnel et effectifs 289
Note 9. Avantages du personnel 290
Note 10. Paiement fondé sur des actions 292
Note 11. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles 293
Note 12. Résultat financier 294
Note 13. Impôt sur le résultat 295
Note 14. Résultat par action 298
Note 15. Goodwill 298
Note 16. Immobilisations incorporelles 300
Note 17. Immobilisations corporelles 302
Note 18. Droits d'utilisation et dettes locatives 304
Note 19. Actifs financiers non courants 307
Note 20. Créances clients et actifs sur contrats 307
Note 21. Autres créances et actifs courants et autres actifs non courants 309
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie 310
Note 23. Capitaux propres 311
Note 24. Emprunts et dettes financières 312
Note 25. Instruments financiers 313
Note 26. Gestion des risques 314
Note 27. Provisions et passifs éventuels 315
Note 28. Dettes fournisseurs et autres dettes et passifs courants 316
Note 29. Passifs sur contrats 316
Note 30. Variation des éléments du besoin en fonds de roulement 317
Note 31. Engagements hors bilan 317
Note 32. Transactions avec les parties liées 317
Note 33. Evènements postérieurs à la date de clôture 318
Note 34. Honoraires des commissaires aux comptes 318
Note 35. Périmètre de consolidation 319

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 1. Informations relatives au Groupe

La société Planisware (la « Société ») est une société anonyme de droit français inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 403.262.082 et qui est domiciliée 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, France.

Les comptes consolidés comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe").

Le Groupe est un éditeur de logiciels et acteur clef du secteur *Project Economy*, offrant des solutions informatiques de gestion de projet et des activités qui y sont liées. Le Groupe réalise ses activités au travers de sa société "mère" basée en France et de ses neuf filiales basées aux Etats Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, à Singapour, au Japon, en France, aux Emirats Arabes Unis, en Belgique et en Corée du Sud.

Les données sont présentées en milliers d'euros. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Note 2. Evènements significatifs de la période

Augmentations de capital pour les plans d'attribution d'actions gratuites

Le 1er juin 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1er juin 2024 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1er juin 2025, par l'émission de 214 894 actions nouvelle d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 21 489,40 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Le 29 juillet 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 29 juillet 2024 dont date d'attribution définitive de la première tranche était fixée au 29 juillet 2025, par l'émission de 18 832 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 1 883,20 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Les informations relatives à ces augmentations de capital sont présentées en note 23.

Plans d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 2 juin 2025 a décidé la mise en place de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Le plan 2 juin 2025, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 106 586 actions, représentant 0,15% du capital émis, au profit de dirigeants et de membre du personnel salarié du Groupe en dehors des Etats-Unis, mais, par exception, comprenant les dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 2 juin 2026, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.
- Le plan 2 juin 2025 Etats-Unis, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 13 560 actions, représentant 0,02% du capital émis, au profit de membre du personnel salarié aux Etats-Unis, à l'exclusion des dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée respectivement au 2 juin 2027, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Les informations relatives à ces plans sont présentées en note 10.

Programme de rachat d'actions

Le 1er septembre 2025, le Groupe a confié un mandat de rachat d'actions à un prestataire de services d'investissement, Rothschild Martin Maurel, pour un montant de 10 millions d'euros. Au titre de ce contrat, Rothschild Martin Maurel a racheté 518 019 actions Planisware pour un montant de 10 millions d'euros.

Les informations relatives à ce programme de rachat d'actions sont présentées en note 23.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Base de préparation

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025.

Ils ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 23 mars 2026.

3.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations

Nouvelles normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2025

Les nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au 1er janvier 2025 concernent :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Absence de convertibilité.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ni sur les montants présentés dans les présents états financiers.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés adoptés par l'Union Européenne et non anticipés par le Groupe

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiés adoptés par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2025 et non anticipés par le Groupe, concernent :

- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir - Classement et évaluation des instruments financiers ;
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : Contrats d'achat d'énergie.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés et non encore adoptés par l'Union Européenne

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiés et non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2025, concernent :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste ;
- IFRS 18 Présentation des états financiers et informations à fournir ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir.

La nouvelle norme IFRS 18 a été adoptée par l'Union Européenne en février 2026 et entrera en vigueur au 1er janvier 2027. L'analyse des impacts de cette nouvelle norme sur les indicateurs de performance, la présentation des états financiers consolidés et les systèmes d'information comptable du Groupe est en cours.

3.3 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par la Société. Le Groupe a le contrôle d'une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont consolidés à compter de la date de prise du contrôle par le Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte du contrôle.

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote d'une autre entité.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les résultats, actifs et passifs des entreprises associées sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans le résultat net d'une société associée est comptabilisée sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé. Les titres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisés sur la base du coût d'acquisition (incluant les frais d'acquisition), ajusté de la quote-part du résultat global du Groupe de l'entreprise associée et diminué, le cas échéant, des dividendes reçus et des pertes de valeur. Le goodwill constaté lors d'une prise de participation est inclus dans le montant des titres des sociétés mises en équivalence.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à ses intérêts dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est réduite à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures, sauf dans la mesure où il a une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée ou a effectué un paiement pour son compte.

Lorsque les activités d'une entité mise en équivalence sont de nature opérationnelle et dans le prolongement de l'activité du Groupe, la quote-part de résultat relative à cette entité est présentée après le résultat opérationnel courant.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 35.

3.4 Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la Société.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur propre monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale. Toutes ses opérations financières sont ensuite évaluées dans cette devise.

Les états financiers des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture de l'exercice :

- Les actifs et passifs, y compris les Goodwill et les ajustements de juste valeur dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, sont convertis en euros au cours de clôture de l'exercice ;
- Les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie sont convertis en euros au cours moyen de la période lorsque ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives au cours de la période.

Toutes les différences de conversion résultant de la consolidation des filiales étrangères sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat sur la ligne *Ecart de conversion* et enregistrées dans la rubrique *Réserves de conversion* des capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une entité étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité est repris au compte de résultat. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, la part correspondante du montant cumulé est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque le groupe ne cède qu'une partie d'une entreprise associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part correspondante du montant cumulé est reclassée en résultat. Lors d'une acquisition par étapes d'une entité avec prise de contrôle, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité avant la prise de contrôle est recyclé au compte de résultat.

Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans les devises fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le taux de change applicable à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change de clôture. Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur juste valeur en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les éléments non monétaires

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

évalués sur la base du coût historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés au sein des *Frais généraux et administratifs* pour les opérations liées à l'exploitation et en *Autres produits et charges financiers* pour les opérations de nature financière.

3.5 Recours aux jugements et estimations significatifs

En préparant ces états financiers consolidés, le management a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes :

- Détermination de la durée des contrats de location : déterminer si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ses options de prolongation ou de ne pas exercer ses options de résiliation (Note 18)
- Détermination de la durée d'amortissement des coûts d'obtention des contrats et des coûts de développement capitalisés (Notes 16 et 21)

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs au cours des périodes ultérieures sont données dans les notes suivantes :

- Test de dépréciation des actifs non financiers : principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables (Note 15)
- Evaluation des pertes de crédit attendues sur les créances clients et actifs sur contrats (Note 20)
- Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles (Note 9)

3.6 Résultat opérationnel courant

Le Groupe présente un résultat opérationnel courant qui exclut les *Autres produits opérationnels* et *Autres charges opérationnelles.* Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, et de montant particulièrement significatif. Les *Autres produits opérationnels* et *Autres charges opérationnelles* sont présentés en note 11.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 4. Évolutions du périmètre de consolidation

4.1 Regroupement d'entreprises

Principes comptables

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs repris répond à la définition d'une entreprise, dont le contrôle est transféré au Groupe. Pour déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs donné constitue une entreprise, le Groupe évalue si celui-ci inclut, au minimum, un intrant et un processus essentiel, et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des biens ou des services.

Le Groupe a la possibilité de procéder à un « test de concentration » qui permet d'évaluer de manière simplifiée si un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise. Ce test de concentration facultatif est concluant si l'ensemble des justes valeurs des actifs bruts acquis est concentré en un unique actif identifiable ou dans un groupe d'actifs identifiables similaires.

La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Si des droits à paiement fondé sur des actions (droits de remplacement) doivent être donnés en échange de droits détenus par les salariés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise), alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de la contrepartie transférée du regroupement d'entreprises. Pour évaluer ce montant, le Groupe compare les valeurs basées sur le marché des droits de remplacement et des droits octroyés par l'entreprise acquise et détermine la proportion de services rendus avant la date du regroupement.

Le goodwill résultant des acquisitions de filiales est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition au cours de l'exercice 2025.

4.2 Autres variations de périmètre

Le Groupe a créé quatre nouvelles filiales commerciales au cours de l'exercice 2025, Planisware Korea LLC en Corée du Sud, Planisware Belgium SRL en Belgique, Planisware Mexico au Mexique et Planisware Australia PTY LTD en Australie.

Les filiales Planisware Korea LLC et Planisware Belgium SRL ont été intégrées à 100% et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les filiales Planisware Mexico et Planisware Australia PTY LTD ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif, tant individuellement qu'en cumul.

Dans le cadre d'une simplification de la structure juridique de son Groupe, le Groupe a décidé la dissolution sans liquidation de la société Innovation Framework Technologies Asia Sàrl. Cette dissolution a entrainé une transmission universelle du patrimoine (TUP) au profit de Planisware SA.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 35.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 5. Information sectorielle

Principes comptables

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont des composantes d'un groupe faisant l'objet d'un suivi individuel et le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opération (« PDO ») en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'en évaluer la performance.

L'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Conseil d'Administration, décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant son activité globale, la vente de produits logiciels avec les services de mise en œuvre et de conseil associés, considérée comme un seul secteur opérationnel.

Les principaux indicateurs de performance utilisés pour évaluer la performance sont présentés ci-dessous :

- Le chiffre d'affaires par typologie de services ;
- Le chiffre d'affaires récurrent versus non-récurrent ;
- Le chiffre d'affaires par région de facturation ;
- L'EBITDA Ajusté et la marge d'EBITDA Ajusté.

Les indicateurs relatifs au chiffre d'affaires sont présentés en note 6.

5.1 EBITDA Ajusté et marge d'EBITDA Ajusté

L'EBITDA Ajusté est calculé à partir du *Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence* plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation, plus les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels définis comme suit : (i) les charges liées aux paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2 (ii) toute dépense, charge ou autre coût directement ou indirectement lié à une introduction en bourse, un investissement, une acquisition, une coentreprise ou des partenariats (iii) certains frais de conseil engagés pour des projets ponctuels, tels que des mesures de réorganisation ; et (iv) certaines indemnités de licenciement, qui comprennent les dépenses liées aux mesures de réorganisation et de restructuration, principalement constituées d'indemnités de licenciement et d'autres coûts liés au personnel. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ces ajustements pour les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels sont uniquement liés au plan d'attribution d'actions gratuites. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ces ajustements sont liés au plan d'attribution d'actions gratuites ainsi qu'aux coûts externes encourus par le Groupe dans le cadre de sa préparation au projet d'introduction en bourse.

La marge d'EBITDA Ajusté est le rapport entre l'EBITDA Ajusté et les produits liés à l'activité.

L'EBITDA Ajusté n'est pas une mesure de performance définie dans les normes comptables IFRS. La définition de l'EBITDA Ajusté du groupe peut ne pas être comparable à des mesures de performance et à des informations similaires fournies par d'autres entités.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le *Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence* et l'EBITDA Ajusté ainsi que le calcul de la marge d'EBITDA Ajusté pour les périodes présentées :

en milliers d'euros	2025	2024
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	60 758	51 834
Dépréciation et amortissement des actifs corporels, incorporels et des droits d'utilisation	8 772	7 685
Paiement fondé sur des actions	4 540	5 060
EBITDA Ajusté	**74 070**	**64 579**
Produits liés à l'activité	198 024	183 447
Marge d'EBITDA ajusté (%)	**37,4%**	**35,2%**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

5.2 Ventilation par pays (1) des actifs non courants (2)

Au 31 décembre 2025

en milliers d'euros	France	Etats-Unis	Allemagne	Royaume-Uni	Japon	Autres	Total
Goodwill	9 440	-	-	-	9 822	-	19 262
Immobilisations incorporelles	6 083	-	-	-	3 003	-	9 086
Immobilisations corporelles	5 767	233	587	18	106	39	6 751
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	10 335	2 509	1 951	365	652	572	16 384
Autres actifs non courants	-	1 342	-	24	-	-	1 366

Au 31 décembre 2024

en milliers d'euros	France	Etats-Unis	Allemagne	Royaume-Uni	Japon	Autres	Total
Goodwill	9 440	-	-	-	11 089	-	20 529
Immobilisations incorporelles	4 657	-	-	-	3 610	-	8 267
Immobilisations corporelles	4 525	173	556	28	135	15	5 432
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	10 650	3 806	438	68	126	802	15 890
Autres actifs non courants	-	952	-	-	-	-	952

(1) Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels et correspondent aux zones géographiques d'implantation des entités juridiques du Groupe.
(2) Les actifs non courants présentés dans cette note sont des actifs non courants autres que les instruments financiers et les actifs d'impôt différé, conformément à la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 6. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

a. Principes généraux

i. Identification du contrat conclu avec le client

La comptabilisation des produits d'un contrat ou d'un groupe de contrats doit répondre à cinq critères : le contrat doit avoir une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs pour le groupe), les parties doivent avoir approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiement sont identifiables et il est probable que l'entité percevra la contrepartie à laquelle elle aura droit en échange des biens ou services qui seront transférés au client (c'est-à-dire, le client a la capacité et l'intention de payer ce montant en échange des biens et services fournis).

ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat

Une obligation de performance est une promesse, dans un contrat avec un client, de transférer des produits ou des services, distincte des autres promesses du contrat. Un contrat ou un regroupement de contrats peut comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions :

- Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché.
- Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

iii. Détermination du prix de transaction du contrat

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé, puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables, le cas échéant.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

v. Reconnaissance du revenu

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- Le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- La prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- Si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats* au sein du poste *Créances clients et actifs sur contrats*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan au poste *Passifs sur contrats*. Les actifs et passifs liés aux contrats avec les clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel. Ces postes sont présentés en notes 20 et 29.

vi. Coûts d'obtention des contrats

Les coûts d'obtention des contrats sont capitalisés si deux conditions sont remplies : les coûts n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Les commissions de vente peuvent donc être capitalisées si elles sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et si elles ne sont pas accordées sur une base discrétionnaire. Les coûts d'obtention d'un contrat sont capitalisés et comptabilisés au compte de résultat au même rythme que le chiffre d'affaires auquel ils se rattachent. Ces actifs sont présentés en note 21.

b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe Planisware pour ses clients

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences annuelles ou perpétuelles et les contrats de maintenance associés, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et les services relatifs au déploiement du logiciel.

D'un point de vue juridique, le Groupe n'a pas pour habitude de regrouper les différents services proposés au client en un contrat unique ; comptablement, lorsque Planisware vend de manière concomitante différents services dans un laps de temps relativement court, les différents contrats sont analysés comme un contrat unique pour les besoins d'analyse relative à la norme IFRS 15.

Typiquement, les produits et services décrits ci-dessous sont considérés comme des obligations de performance distinctes et la part du prix de transaction qui leur est attribuée est comptabilisée séparément. Le prix de chaque obligation de performance est indépendant du fait que l'obligation soit vendue de manière isolée ou groupée, et négociée concomitamment ou non à d'autres obligations.

De manière générale, les logiciels vendus par le Groupe ne nécessitent pas la création d'un code additionnel ou la modification du code source pour que ces derniers soient adaptés et intégrés au sein de l'environnement du client, et en ce sens le Groupe ne considère pas que les prestations de services liées au déploiement du logiciel intègrent ou modifient de manière significative le logiciel adjacent au sens de la norme IFRS 15 (qu'il soit vendu sous la forme d'une licence annuelle ou perpétuelle ou dans le cadre d'un contrat de type « SaaS »). En outre, en raison de la nature des services d'intégration proposés aux clients et de leur volume relatif par rapport au volume des licences annuelles ou perpétuelles et des contrats SaaS auxquels ils se rapportent, les services d'intégration vont généralement au-delà de la simple activité d'installation et sont donc considérés comme une obligation de performance distincte.

Licences annuelles et perpétuelles

La vente d'une licence confère au client le droit d'utilisation du logiciel pendant une durée d'un an pour une licence annuelle et une durée indéterminée pour une licence perpétuelle. Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'une licence est comptabilisé lorsque le logiciel est mis à disposition du client, et qu'il ne reste plus d'obligation significative envers le client en rapport avec cette vente de licence.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance comprend les redevances périodiques associées à la vente de mises à jour de logiciels non spécifiées et l'assistance technique. Les contrats de maintenance sont généralement conclus en même temps que l'achat initial de la licence annuelle ou perpétuelle. La maintenance peut être renouvelée par le client à la fin de chaque terme. Le chiffre d'affaires des prestations de maintenance est comptabilisé à l'avancement, selon un mode linéaire, s'agissant d'obligations à se tenir prêt tout au long du contrat sans pics notables d'activité (« stand-ready obligations »).

Contrats « SaaS » (« Software as a Service")

Le contrat « SaaS » représente un droit d'accès à la fonctionnalité d'un logiciel dans une infrastructure accessible en mode « Cloud » hébergée par Planisware ou par des tiers engagés par Planisware, où le client n'a pas le droit de résilier le contrat d'hébergement et de prendre possession du logiciel pour l'exécuter sur sa propre infrastructure informatique ou pour engager un fournisseur tiers non lié à Planisware pour héberger et gérer le logiciel. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats « SaaS » est comptabilisé au fur et à mesure que les services sont fournis ; en l'espèce, l'obligation de performance étant d'octroyer un droit d'accès permettant l'utilisation continue d'un logiciel accessible en mode « Cloud » pendant une certaine durée, le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de cette durée tout au long du contrat.

Certains contrats « SaaS » prévoient des clauses de disponibilité du service fourni. Néanmoins, à date, le Groupe n'a pas identifié de contreparties variables dont l'impact sur le chiffre d'affaires du Groupe serait significatif.

Support et prestations de services

Le Groupe distingue trois principaux types de support et prestations de services ; ces trois prestations représentant chacune une obligation de performance distincte :

- Les prestations liées au déploiement du logiciel (i.e., « Implementation support »), de nature non récurrente ;
- Les prestations de type « Evolutive support » de nature récurrente permettant au client une adaptation en continu du logiciel à ses besoins évolutifs, et incluant notamment des services de configuration et de support technique en complément des prestations de maintenance et de support des fonctionnalités standard déjà intégrées au contrat « SaaS » ou de maintenance ;
- Le support sous forme d'abonnement de type « Subscription support » correspondant à un support premium dédié au client en continu.

Les produits liés aux prestations de services – hors contrats de type « Subscription support » - sont principalement dérivés de contrats en régie et sont reconnus en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

Un nombre limité de prestations de services peuvent être conclues au forfait auquel cas le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé sur la base d'un pourcentage d'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « Subscription support » est généralement comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de la durée du contrat. Dans le cadre de ces contrats, l'obligation de performance consiste à se tenir prêt à fournir une assistance technique et des mises à jour, mises à niveau, améliorations et configuration non spécifiées, en fonction de leur disponibilité et de la demande du client. Les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages de ces services de support au fur et à mesure de la réalisation des services.

vii. Distinction agent/principal

Planisware considère agir comme « principal », étant notamment responsable vis-à-vis du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci. Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charges opérationnelles.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.1 Chiffre d'affaires par typologie de services

en milliers d'euros	2025	2024
Contrats "SAAS"	93 707	82 034
Ventes de licences annuelles	1 740	1 065
"Evolutive" support	53 563	48 688
"Subscription" support	11 670	11 855
Contrats de maintenance	19 026	19 087
Ventes de licences perpétuelles	5 768	7 466
Prestations de services "Implementation" et autres services non récurrents	12 549	13 253
Chiffre d'affaires	**198 024**	**183 447**

Le chiffre d'affaires récurrent du Groupe est une mesure de performance non définie dans les normes comptables IFRS et définie par le Groupe comme étant composé des contrats d'abonnements de type SaaS, Maintenance, et « Subscription support », ainsi que des ventes de licences annuelles et des prestations de services de type « Evolutive support ».

Le montant de chiffre d'affaires récurrent est de 179 707 milliers d'euros pour l'exercice 2025 et 162 728 milliers d'euros pour l'exercice 2024, représentant respectivement 90,7% et 88,7% du chiffre d'affaires sur les deux années présentées.

A l'exception du chiffre d'affaires relatif aux ventes de licences annuelles et perpétuelles, le chiffre d'affaires est principalement reconnu à l'avancement.

6.2 Chiffre d'affaires par région

Les montants du chiffre d'affaires par région dans les tableaux suivants sont basés sur l'adresse de facturation des clients.

Les régions figurant dans le tableau ci-dessous sont les suivantes : Europe, Amérique du Nord et « APAC et Reste du monde ».

en milliers d'euros	2025	2024
Europe	96 490	87 236
Amérique du Nord	85 155	80 318
APAC et reste du monde	16 379	15 892
Chiffre d'affaires	**198 024**	**183 447**

Sur l'exercice 2025, 49% du chiffre d'affaires est relatif à la région Europe, dont 19% en France, 43% à la région Amérique du Nord, dont 40% aux Etats-Unis et 8% à la région « APAC et reste du monde ».

Sur l'exercice 2024, 48% du chiffre d'affaires est relatif à la région Europe, dont 17% en France, 44% à la région Amérique du Nord, dont 40% aux Etats-Unis et 9% à la région « APAC et reste du monde ».

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 7. Charges opérationnelles

Principes comptables

Coût des ventes

Le coût des ventes est principalement composé des heures projets réalisées par les consultants et des charges de personnel relatives aux équipes de production opérationnelle (i.e., infrastructure, SaaS, et support technique) ainsi que des coûts de sous-traitance et d'hébergement (incluant les dotations aux amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location des espaces en datacenter). Le coût des ventes inclut aussi une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination ; ces frais généraux sont principalement composés de coûts relatifs aux loyers exemptés dans le cadre d'IFRS 16 et de l'amortissement des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comprennent principalement les charges de personnel relatives aux développeurs chargés du développement des logiciels qui ne sont pas capitalisées, les coûts des services externes utilisés en complément des ressources internes, les charges d'amortissement relatives aux frais de développement capitalisés ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination. Le crédit d'impôt recherche applicable en France est présenté en déduction des dépenses de recherche et de développement.

Frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux et marketing comprennent principalement les charges de personnel relatives aux équipes commerciales et marketing incluant les commissions versées aux commerciaux pour la vente et/ou le renouvellement des contrats, de coûts marketing ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination. Ils incluent également les dépréciations sur créances clients et actifs sur contrats.

Frais administratifs et généraux

Les frais administratifs et généraux comprennent principalement les charges de personnel des fonctions « comptabilité », « finance », « ressources humaines » ou « juridique » ainsi que les dépenses relatives aux frais comptables et juridiques, frais bancaires, certaines taxes ou autres frais généraux non alloués ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination et les gains et pertes de change pour les opérations liées à l'exploitation, notamment sur les royalties facturées par la Société en devises aux entités du Groupe.

7.1 Coût des ventes

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de personnel	35 319	34 241
Sous-traitance, achats d'études, et autres services externes	11 145	11 397
Dotations aux amortissements	3 821	3 282
Autres charges d'exploitation	1 655	1 201
Total coût des ventes	**51 941**	**50 121**

La marge brute du Groupe est égale aux produits liés à l'activité diminués du coût des ventes. La marge brute en pourcentage des produits liés à l'activité est respectivement de 73,8% et 72,7% sur les exercices 2025 et 2024. L'augmentation de la marge brute est principalement liée à l'effet mix structurellement positif et à la poursuite d'un contrôle strict des coûts.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

7.2 Frais de recherche et développement

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de personnel	18 438	18 582
Crédit impôt recherche	(582)	(810)
Dotations aux amortissements	3 024	2 644
Autres frais de recherche et développement	1 424	1 765
Total frais de recherche et développement	**22 304**	**22 181**

Les frais de recherche et développement représentent respectivement 11,3% et 12,1% des produits liés à l'activité sur les exercices 2025 et 2024. La diminution du taux de frais de recherche et développement par rapport aux produits liés à l'activité sur l'exercice 2025 est en partie liée à une amélioration de l'efficacité de la R&D grâce au déploiement d'outils d'IA et à une capitalisation plus importante des coûts de développement. Les coûts de développement capitalisés sont présentés en note 16.

7.3 Frais commerciaux et marketing

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de personnel	24 269	22 500
Commissions sur ventes	3 704	3 952
Frais marketing	3 451	3 058
Dotations aux amortissements	1 374	1 267
Autres frais commerciaux	2 586	2 565
Total frais commerciaux et marketing	**35 385**	**33 342**

Les frais commerciaux et marketing représentent respectivement 17,9% et 18,2% des produits liés à l'activité sur les exercices 2025 et 2024. L'augmentation est notamment liée aux charges de personnel de l'équipe commerciale et de l'équipe marketing. Les commissions sur ventes comprennent les charges relatives aux commissions non activées et les amortissements des commissions sur ventes capitalisées.

7.4 Frais généraux et administratifs

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de personnel	17 573	16 862
Honoraires et autres services externes	2 895	3 025
Dotations aux amortissements	553	492
Autres frais généraux	6 613	5 591
Total frais généraux et administratifs	**27 635**	**25 969**

Les frais généraux et administratifs représentent 14,0% des produits liés à l'activité sur 2025, contre 14,2% sur 2024. L'augmentation des frais généraux et administratifs reflète le renforcement des fonctions support pour soutenir la croissance de l'activité et l'expansion internationale du Groupe. Les autres frais généraux incluent une perte de change pour 859 milliers d'euros en 2025 contre un gain de change de 181 milliers d'euros en 2024.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 8. Charges de personnel et effectifs

8.1 Effectifs

Au 31 décembre, l'effectif du Groupe (hors effectif des entreprises non consolidées) est réparti de la façon suivante :

en nombre de personnes	2025	2024
France	322	308
Etats Unis	183	171
Autres pays	203	147
Total effectif au 31 décembre	**708**	**626**

8.2 Frais de personnel

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

en milliers d'euros	2025	2024
Traitements et salaires	65 062	62 817
Commissions sur ventes	3 704	3 952
Charges sociales	16 257	15 065
Coût des services rendus	1 668	1 513
Participation et intéressement	5 982	6 299
Paiement fondé sur des actions	4 540	5 060
Autres charges de personnel	2 092	1 431
Total charges de personnel et commissions sur ventes	**99 305**	**96 137**

Les charges de personnel et les commissions sur ventes ont représenté 50,1% du total des produits liés à l'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce ratio était de 52,4% pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 9. Avantages du personnel

Principes comptables

Principe général

Le groupe contribue à des régimes de retraite, de soins médicaux et d'indemnités de licenciement conformément aux lois et pratiques de chaque pays. Ces prestations peuvent varier en fonction d'une série de facteurs, notamment l'ancienneté, le salaire et les versements aux régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement les salariés en France. Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est ventilée par destination, en compte de résultat, dans les rubriques *Charges de personnel*, présentées en note 7. Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuariels résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la variation du taux d'actualisation sont portés en autres éléments du résultat global dans la rubrique des *Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat*.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations dues au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues. Ces charges sont réparties par destination dans les différentes lignes du compte de résultat, dans les rubriques *Charges de personnel*, présentées en note 7.

Dans les autres filiales du Groupe – Etats-Unis et Allemagne principalement – des régimes à cotisations définies ont été mis en place. Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

9.1 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2025	2024
Taux d'actualisation	3,70%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%
Table de mortalité hommes	TH 19-21	TH 18-20
Table de mortalité femmes	TF 19-21	TF 18-20
Taux de turnover	0% à 7%	0% à 7%
Mode de départ en retraite	Départ volontaire à 64 ans	Départ volontaire à 64 ans
Convention collective	SYNTEC	SYNTEC

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

9.2 Evolution de l'engagement

Le montant des engagements de retraite s'élève à 3 021 milliers d'euros pour les salariés français au 31 décembre 2025. L'impact brut en résultat sur l'exercice 2025 est une charge de 324 milliers d'euros, principalement due au coût des services rendus sur l'exercice de 239 milliers d'euros.

en milliers d'euros	2025	2024
Evolution de l'engagement		
1er janvier	**2 651**	**2 252**
Coût des services rendus au cours de la période	239	206
Coût des services passés	-	-
Coût financier	85	74
Prestations versées	-	-
(Gains) / pertes actuariels	47	119
31 décembre	**3 021**	**2 651**
Comptabilisés en résultat net		
Coût des services rendus au cours de la période	239	206
Coût des services passés	-	-
Coût financier	85	74
Total charges sur l'exercice	**324**	**280**
Compris dans les autres éléments du résultat global		
(Gains) / Pertes actuariels liés à des ajustements liés à l'expérience	283	74
(Gains) / Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	(236)	45
Total des (gains) / pertes actuariels sur l'exercice	**47**	**119**
Stock de fin de période (gains) / pertes actuariels	**(393)**	**(440)**
Autres		
Prestations versées	-	-
Total autres	**-**	**-**
Total variations de l'engagement	**370**	**399**

9.3 Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Impact sur le montant de l'engagement		
Diminution de 0.25%	116	116
Augmentation de 0.25%	(110)	(139)

9.4 Flux de trésorerie prévisionnels

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Estimation des prestations à payer		
<1 an	18	15
De 2 à 5 ans	283	295
De 6 à 10 ans	726	642

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 10. Paiement fondé sur des actions

Principes comptables

Les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, laquelle est comptabilisée dans le compte de résultat avec une augmentation correspondante des capitaux propres et amortie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution actualisée diminué de l'hypothèse de distribution de dividendes au cours de la période d'acquisition.

Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non-respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites se détaillent comme suit :

	Plan 11 octobre 2023	Plan 1er juin 2024	Plan 29 juillet 2024	Plan 2 juin 2025	Plan 2 juin 2025 Etats-Unis
Date de la décision du président ou conseil d'administration	11/10/2023	24/05/2024	29/07/2024	02/06/2025	02/06/2025
Date d'attribution	11/10/2023	01/06/2024	29/07/2024	02/06/2025	02/06/2025
Nombre d'actions attribuées maximum	121 500	215 445	60 000	106 586	13 560
% du capital à la date d'attribution	0,18%	0,31%	0,09%	0,15%	0,02%
Nombre de bénéficiaires	1	96	1	67	27
Période d'acquisition	1, 2 et 3 ans (acquisition par tranches)	1 an	1 et 2 ans (acquisition par tranches)	1 an	2 ans
Conditions de performance	Oui	Non	Oui	Non	Non
Conditions de présence à la fin de la période d'acquisition	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Juste valeur des titres à la date d'attribution (€)	12,44	24,93	26,22	24,19	24,19

Plan 11 octobre 2023

Le conseil d'administration du 11 octobre 2023 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 11 octobre 2023 d'un maximum de 121 500 actions au profit du Directeur Général du Groupe. Ces actions seront définitivement acquises, par tranches successives, le 11 octobre 2024, le 11 octobre 2025 et le 11 octobre 2026, à condition que le bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social de la Société de façon continue et ininterrompue jusqu'à la fin de chaque tranche. Le nombre définitif d'actions attribuées sera soumis à des conditions de performance hors marché pour chaque tranche.

Plan 1er juin 2024

Le conseil d'administration du 24 mai 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1er juin 2024, d'un maximum de 215 445 actions au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 1er juin 2025, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Plan 29 juillet 2024

Le conseil d'administration du 29 juillet 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 29 juillet 2024, d'un maximum de 60 000 actions, au profit d'un dirigeant. Ces actions seront définitivement acquises, par périodes d'acquisition successives, le 29 juillet 2025 et le 29 juillet 2026, sous condition de présence étendue à l'exercice continu et ininterrompu de fonctions salariées ou dirigeantes jusqu'à la fin de chaque période d'acquisition et de conditions de performance hors marché pour chaque période d'acquisition.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Plans 2 juin 2025

Le conseil d'administration du 2 juin 2025 a décidé la mise en place de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Le plan 2 juin 2025, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 106 586 actions, représentant 0,15% du capital émis, au profit de dirigeants et de membre du personnel salarié du Groupe en dehors des Etats-Unis, mais, par exception, comprenant les dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 2 juin 2026, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.
- Le plan 2 juin 2025 Etats-Unis, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 13 560 actions, représentant 0,02% du capital émis, au profit de membre du personnel salarié aux Etats-Unis, à l'exclusion des dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée respectivement au 2 juin 2027, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Les mouvements relatifs aux plans d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Plan 11 octobre 2023	Plan 1er juin 2024	Plan 29 juillet 2024	Plan 2 juin 2025	Plan 2 juin 2025 Etats-Unis
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2024	**111 000**	**214 934**	**60 000**	**-**	**-**
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	106 586	13 560
Nombre d'actions émises	24 464	214 894	18 832	-	-
Nombre d'actions non acquises définitivement	26 036	40	6 168	-	-
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2025	**60 500**	**-**	**35 000**	**106 586**	**13 560**

Une charge de 4 540 milliers d'euros a été comptabilisée au titre des accords de paiement fondé sur des actions pour l'exercice 2025 et 5 060 milliers d'euros pour l'exercice 2024.

Note 11. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les pertes de valeurs d'actifs corporels et incorporels, les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins-values de cession, ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal et peu fréquent, et de montant particulièrement significatif, qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

en milliers d'euros	2025	2024
Coûts en relation avec le projet d'IPO	-	(5 701)
Autres charges opérationnelles	**-**	**(5 701)**
Total autres produits et autres charges opérationnelles	**-**	**(5 701)**

En 2024, les coûts en relation avec le projet d'introduction en bourse sont principalement constitués des honoraires d'avocats et coûts des conseils externes qui ont assisté la Société dans son projet d'introduction en bourse.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 12. Résultat financier

en milliers d'euros	2025	2024
Charges d'intérêts sur emprunts	-	-
Charges d'intérêts sur passifs locatifs	(444)	(318)
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 666	3 870
Coût de l'endettement financier net	**2 222**	**3 553**
Gains de change sur élément financier	204	3 461
Autres produits financiers	1 368	405
Autres produits financiers	**1 572**	**3 866**
Pertes de change sur élément financier	(3 373)	(1 741)
Autres charges financières	(290)	(313)
Autres charges financières	**(3 663)**	**(2 054)**
Total résultat financier	**131**	**5 365**

Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie proviennent des placements court-terme faits par le Groupe de sa trésorerie disponible dans des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement.

Les gains et pertes de change sur élément financier résultent majoritairement des positions de trésorerie et équivalents de trésorerie en devises étrangères (dollar américain, yen japonais) chez la société mère.

Les autres produits financiers sont principalement composés de plus-value de cession ou de plus-value latente sur valeurs mobilières de placement.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 13. Impôt sur le résultat

Principes comptables

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global – auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. Un actif d'impôt différé est comptabilisé s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables, appréciés sur la base des prévisions fiscales, sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon raisonnable. Sinon, les actifs d'impôts différés sont réduits en conséquence. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en résultat selon le principe du report variable, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Traitements fiscaux incertains

Un « traitement fiscal incertain » est un traitement fiscal pour lequel il existe une incertitude quant à l'acceptation par l'administration fiscale concernée du traitement fiscal en vertu de la législation fiscale.

Si le Groupe conclut qu'il est probable que l'administration fiscale accepte une position fiscale incertaine, l'ensemble des éléments relatifs aux impôts (résultat fiscal, assiettes fiscales, taux d'imposition, déficits reportables, crédits d'impôt, taxes) seront déterminés conformément à cette position. Si le Groupe conclut que l'acceptation par l'administration fiscale n'est pas probable, cette incertitude sera intégrée dans le calcul des éléments relatifs aux impôts, et donnera lieu à comptabilisation d'un passif d'impôts.

Sur les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas connaissance d'un traitement fiscal incertain qui aurait un impact significatif sur les comptes.

Le Groupe ne compte pas de groupe d'intégration fiscale.

13.1 Détail de la charge d'impôt

en milliers d'euros	2025	2024
Impôts courants	(11 199)	(10 558)
- sur le résultat	*(10 891)*	*(10 321)*
- sur la valeur ajoutée (CVAE)	*(308)*	*(238)*
Impôts différés	310	1 791
(Charge) / Produit d'impôt constaté en compte de résultat	**(10 889)**	**(8 768)**

13.2 Impôts constatés en autres éléments du résultat global

en milliers d'euros	2025	2024
Impôts différés sur réévaluation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies (écarts actuariels)	12	31
(Charge) / Produit d'impôt constaté en autres éléments du résultat global	**12**	**31**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

13.3 Variation bilantielle des impôts différés

en milliers d'euros	2025	2024
Impôts différés actifs - Ouverture	*4 241*	*2 390*
Impôts différés passifs - Ouverture	*(933)*	*(1 046)*
Au 1er janvier	**3 309**	**1 344**
Comptabilisés en compte de résultat	310	1 791
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	12	31
Entrée de périmètre	-	-
Ecarts de conversion	(162)	143
Variation sur l'exercice	**160**	**1 965**
Impôts différés actifs - Clôture	4 245	4 241
Impôts différés passifs - Clôture	(776)	(933)
Au 31 décembre	**3 469**	**3 309**

13.4 Nature des impôts différés

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes de location	3 884	3 243
Engagements à prestations définies	780	685
Réévaluation de la perte de crédits attendue sur les créances clients	356	273
Provisions non déductibles sur l'exercice	2 455	1 880
Dépenses de recherche et développement déductibles	-	614
Crédit d'impôt étranger	456	517
Autres différences temporaires	1 143	834
Compensation des impôts différés	(4 830)	(3 803)
Impôts différés actifs	**4 245**	**4 241**
Droits d'utilisation	(3 768)	(3 152)
Activation des coûts de développement	(307)	(588)
Actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprise	(776)	(932)
Juste valeur des équivalents de trésorerie	(317)	(5)
Autres différences temporaires	(438)	(60)
Compensation des impôts différés	4 830	3 803
Impôts différés passifs	**(776)**	**(933)**

Les provisions non déductibles sur l'exercice concernent principalement, en France, à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, aux Etats-Unis, à diverses provisions (primes des salariés, congés payés) et en Allemagne (primes des salariés, congés payés), pour lesquelles des impôts différés actifs ont été comptabilisés au 31 décembre 2025 pour 1 118 milliers d'euros, 679 milliers d'euros et 421 milliers d'euros, respectivement.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas de déficit reportable.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

13.5 Preuve d'impôt

en milliers d'euros	2025		2024	
Résultat net avant impôts		**60 889**		**51 497**
Produit / (Charge) d'impôt théorique	**25,8%**	**(15 725)**	**25,8%**	**(13 299)**
Taxation des sociétés étrangères à des taux différents	0,0%	(18)	0,0%	(19)
Effets d'impôts :				
- Résultats des sociétés mises en équivalence, nets d'impôt	0,0%	-	0,0%	-
- Différences permanentes	2,0%	(1 198)	2,9%	(1 515)
- Avantages fiscaux et crédits d'impôts	-10,4%	6 306	-11,9%	6 120
- CVAE	0,4%	(229)	0,3%	(176)
- Pertes pour lesquelles aucun impôt différé n'a été reconnu	0,0%	(26)	0,0%	-
- Utilisation de déficits reportables antérieurs non reconnus dans l'impôt différé	0,0%	-	-0,2%	121
Produit / (Charge) d'impôt effectif	**17,9%**	**(10 889)**	**17,0%**	**(8 768)**

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la société-mère du Groupe. Sur les exercices 2025 et 2024, celui-ci se compose du taux d'impôt sur les sociétés de 25.0% complété de la contribution additionnelle sur l'impôt de 3.3%.

La CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, composante de la Contribution Économique Territoriale (CET) en France est qualifiée d'impôt sur le résultat par le Groupe.

Les avantages fiscaux et crédits d'impôts sont principalement liés au dispositif « IP Box » dont bénéficie Planisware S.A. depuis 2019 et au Crédit Impôt Recherche. Par ailleurs, en 2024, le Groupe a bénéficié d'une déduction extra comptable liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés, concomitante au processus d'introduction en bourse.

Les différences permanentes sont principalement dues à la non-déductibilité de la charge relative aux actions gratuites pour 1 173 milliers d'euros en 2025 et 1 307 milliers d'euros en 2024.

Dispositif IP BOX

L'IP Box est un dispositif qui permet à Planisware de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés de 10% sur ses revenus tirés de la propriété intellectuelle. Au cas d'espèce, les revenus éligibles du Groupe sont les revenus en lien avec la maintenance évolutive générant des nouvelles versions du logiciel Planisware Enterprise. Un résultat « IP BOX » net est ensuite obtenu par soustraction des dépenses de recherche et développement qui ont contribué directement aux actifs éligibles. Via ce dispositif, le Groupe a pu bénéficier d'une réduction d'impôt de 6 054 milliers d'euros en 2025 et 5 122 milliers d'euros en 2024.

Crédit Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale permettant au Groupe de financer ses activités de recherche et développement et d'innovation par le biais d'un crédit d'impôt accordé par l'Etat français. Seules les dépenses relatives à Planisware Enterprise font l'objet de ce crédit sur les exercices présentés. Le montant du CIR sur les exercices 2025 et 2024 est de 582 milliers d'euros et 810 milliers d'euros respectivement.

Dans le référentiel IFRS, le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention, répondant à la norme IAS 20 Subventions publiques, en raison de son caractère remboursable. En l'espèce, le crédit d'impôt recherche est lié à des dépenses d'exploitation. Il est ainsi enregistré en réduction des charges auxquelles il se rapporte et comptabilisé au cours de la période durant laquelle les dépenses sont imputées au compte de résultat dans le poste *Frais de recherche et développement.* Les charges concernées par le crédit d'impôt recherche sont principalement des charges de personnel.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 14. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion du nombre des actions ordinaires auto-détenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les éventuels options, bons de souscription d'actions et actions gratuites.

	2025	2024
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du Groupe (a)	50 001	42 729
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice (b)	**70 018 731**	**69 762 263**
Effet dilutif des instruments existants	94 789	159 179
Nombre moyen pondéré d'actions théorique sur l'exercice (c)	70 113 520	69 921 442
Résultat de base par action (en euros) (a/b)	**0,71**	**0,61**
Résultat dilué par action (en euros) (a/c)	**0,71**	**0,61**

Note 15. Goodwill

Principes comptables

Voir Note 4. Evolutions du périmètre de consolidation

15.1 Evolution du Goodwill

en milliers d'euros	2025	2024
Valeurs brutes		
1er janvier	**20 529**	**21 006**
Acquisitions	-	-
Ecarts de conversion	(1 267)	(477)
31 décembre	**19 262**	**20 529**
Dépréciations		
1er janvier	**-**	**-**
Pertes de valeur	-	-
31 décembre	**-**	**-**
Valeurs nettes		
1er janvier	**20 529**	**21 006**
31 décembre	**19 262**	**20 529**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

15.2 Tests de dépréciation

Principes comptables

À chaque date de clôture, les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe (autres que les actifs d'impôt différé et les coûts d'obtention des contrats) sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill est testé chaque année ainsi que les immobilisations incorporelles en cours en date de clôture de l'exercice.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de cession. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Le Groupe a réalisé des tests de dépréciation au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 sur la base des flux de trésorerie générés par ses activités, actualisés au taux moyen pondéré du capital de 11,5% et 9,6% respectivement. Les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe sont calculés sur la base d'un plan prévisionnel sur 5 ans compte tenu des caractéristiques du marché sur lequel est positionné le Groupe, de la dynamique de croissance et de la maturité de ses activités. Les flux de trésorerie issus de ce plan prévisionnel sont cohérents avec le taux de croissance du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA sur les exercices historiques ; le taux de croissance du chiffre d'affaires « à l'infini » est fixé à 2%.

Compte tenu des pays où Planisware opère, les entrées de trésorerie sont générées sur une base indépendante et, à ce titre, les pays sont la plus petite unité générant des entrées de trésorerie et donc des UGT indépendantes. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, celui-ci a été affecté à un regroupement d'UGT représentant le Groupe dans son ensemble. En effet, les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où le Groupe opère, et les actifs du Groupe s'adressent à tous les clients du Groupe quelle que soit leur localisation. Les clients du Groupe sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Planisware pour l'ensemble de leurs filiales. Les équipes de développement des produits, exclusivement basées en France, participent en permanence à améliorer l'offre proposée globalement, et les produits du Groupe, complémentaires, permettent de proposer une offre complète au marché de la Project Economy. Le groupe ne suit pas la performance autre que le chiffre d'affaires, c'est-à-dire n'effectue pas un monitoring du goodwill, à un niveau plus fin que le groupe dans son ensemble.

Au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable du regroupement d'UGT excédait sa valeur comptable. Le management estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable du groupe d'UGT à des montants significativement inférieurs à sa valeur comptable.

Pour valider ces conclusions, le Groupe a réalisé des tests de sensibilité aux principales hypothèses impactant le calcul de la valeur recouvrable du groupe d'UGT ; à savoir : le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Ainsi, sur les deux exercices présentés, une augmentation de 1% du taux d'actualisation combinée à une diminution de 0,5% du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à déprécier le goodwill du Groupe.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 16. Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Frais de recherche et développement

En application de la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles :

- Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- Les dépenses de développement relatif au logiciel Planisware Enterprise sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - Génération d'avantages économiques futurs probables,
 - Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les autres dépenses de développement, ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

Au titre de l'activité de développement du groupe, deux catégories d'activité doivent être distinguées :

- Les activités de développement visant à créer de nouveaux produits (e.g., modules, applications) ou à apporter des nouvelles fonctionnalités aux produits existants, pour lesquels les critères de capitalisation définis par la norme IAS 38 sont appréciés par les équipes de développement au moment du lancement de ces projets ;
- Les activités de développement visant à maintenir les produits existants (adaptation aux nouveaux systèmes d'exploitation, maintenance corrective…), qui ne remplissent pas les conditions requises par la norme et ne sont donc pas immobilisés.

Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement capitalisés sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses de développement immobilisées sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée à trois ans – durée que le Groupe a jugée raisonnable en raison de l'avancée technologique rapide et des nouvelles versions et mises à jour du logiciel commercialisées régulièrement.

Relations clients

Les relations clients sont initialement reconnues pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle d'une entité par le Groupe. Elles sont ensuite amorties linéairement et figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

Les relations clients comptabilisées lors de l'acquisition de la filiale Planisware Japan K.K. sont amorties sur 18 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences et logiciels acquis par le Groupe, évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

16.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes					
1er janvier 2024	**8 692**	**5 928**	**4 129**	**22**	**18 771**
Acquisitions					
Générées en interne	2 497	-	-	-	**2 497**
Achats	-	-	-	-	**-**
Cessions et sorties	-	(44)	-	(7)	**(51)**
Ecarts de conversion	-	-	(170)	-	**(170)**
31 décembre 2024	**11 189**	**5 883**	**3 958**	**15**	**21 046**
Acquisitions					
Générées en interne	3 082	80	-	42	**3 205**
Achats	-	-	-	-	**-**
Cessions et sorties	(85)	(3)	-	-	**(88)**
Ecarts de conversion	-	-	(452)	-	**(452)**
31 décembre 2025	**14 187**	**5 961**	**3 506**	**58**	**23 711**

16.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Amortissements et dépréciations					
1er janvier 2024	**(5 113)**	**(5 911)**	**(134)**	**(7)**	**(11 165)**
Dotations aux amortissements	(1 442)	(9)	(219)	-	**(1 670)**
Cessions et sorties	-	44	-	7	**51**
Pertes de valeur	-	-	-	-	**-**
Ecarts de conversion	-	-	5	-	**5**
31 décembre 2024	**(6 555)**	**(5 876)**	**(348)**	**-**	**(12 779)**
Dotations aux amortissements	(1 684)	(6)	(212)	(4)	**(1 906)**
Cessions et sorties	-	3	-	-	**3**
Pertes de valeur	-	-	-	-	**-**
Ecarts de conversion	-	-	57	-	**57**
31 décembre 2025	**(8 239)**	**(5 879)**	**(503)**	**(4)**	**(14 625)**

16.3 Valeurs nettes des immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs nettes					
1er janvier 2024	**3 579**	**17**	**3 995**	**15**	**7 606**
31 décembre 2024	**4 634**	**8**	**3 610**	**15**	**8 267**
31 décembre 2025	**5 948**	**82**	**3 003**	**54**	**9 087**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 17. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), et sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement d'un actif débute dès qu'il est prêt à être mis en service. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées en mode linéaire sont les suivantes :

- Installations et agencement : 3 à 9 ans
- Matériel informatique et de bureau (incluant les baies informatiques) : 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 8 ans

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, l'amortissement annuel est modifié en conséquence.

17.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeurs brutes				
1er janvier 2024	**2 376**	**10 915**	**-**	**13 291**
Acquisitions	148	2 924	50	**3 122**
Cessions et sorties	(2)	(1 138)	-	**(1 139)**
Transferts	-	-	-	**-**
Ecarts de conversion	1	52	-	**53**
31 décembre 2024	**2 523**	**12 754**	**50**	**15 327**
Acquisitions	100	2 423	1 505	**4 028**
Cessions et sorties	(360)	(267)	-	**(627)**
Transferts	51	-	(51)	**-**
Ecarts de conversion	(12)	(119)	-	**(131)**
31 décembre 2025	**2 302**	**14 791**	**1 504**	**18 597**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

17.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
Amortissements et dépréciations				
1er janvier 2024	**(950)**	**(7 753)**	**-**	**(8 702)**
Dotations aux amortissements	(246)	(2 039)	-	**(2 285)**
Cessions et sorties	2	1 135	-	**1 137**
Pertes de valeur	-	-	-	**-**
Ecarts de conversion	(3)	(41)	-	**(44)**
31 décembre 2024	**(1 197)**	**(8 698)**	**-**	**(9 895)**
Dotations aux amortissements	(417)	(2 233)	-	**(2 650)**
Cessions et sorties	359	249	-	**608**
Pertes de valeur	-	-	-	**-**
Ecarts de conversion	5	85	-	**90**
31 décembre 2025	**(1 250)**	**(10 597)**	**-**	**(11 847)**

17.3 Valeurs nettes des immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeurs nettes				
1er janvier 2024	**1 426**	**3 163**	**-**	**4 589**
31 décembre 2024	**1 325**	**4 056**	**50**	**5 432**
31 décembre 2025	**1 052**	**4 194**	**1 504**	**6 750**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 18. Droits d'utilisation et dettes locatives

Principes comptables

En application d'IFRS 16 *Contrats de location*, tous les contrats de location éligibles du fait des critères de la norme, sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers futurs.

Evaluation des droits d'utilisation locatifs

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de loyers effectués à la date d'entrée en vigueur ou avant cette date, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

Par la suite, il est amorti en application d'IAS16 selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur sur la durée du contrat, correspondant à la durée contractuelle non résiliable de l'utilisation de l'actif après prise en compte des options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer et des options de résiliation anticipée que le groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer. En outre, le droit d'utilisation peut faire l'objet d'une dépréciation en application d'IAS36.

Evaluation des dettes locatives

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers futurs diminuée de tout avantage significatif à recevoir. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. En pratique, c'est ce dernier taux qui est généralement utilisé. En l'absence de taux d'intérêt implicite des contrats, le calcul du taux d'actualisation nécessite des estimations, notamment en ce qui concerne le spread de crédit ajouté au taux sans risque, pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à la société preneuse.

La dette locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés, conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée pour prendre en compte, le cas échéant, la réestimation du passif locatif, des modifications du contrat de location ou encore pour prendre en compte la révision des loyers qui sont en substance des paiements fixes.

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le périmètre de la norme IFRS 16 sont reconnus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, ventilés entre le remboursement du principal du passif locatif (inclus dans les *Remboursement des dettes locatives au cours de l'exercice*) et le paiement de l'intérêt (inclus dans les *Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives*)

Exemptions

Le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 1 an ou portant sur des actifs de faible valeur (i.e., valeur inférieure à 5 000 dollars). Le Groupe comptabilise les loyers acquittés dans le cadre de ces contrats en charges, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, pour les baux relatifs à la location d'espaces au sein de datacenters, le Groupe a appliqué l'option consistant à ne pas séparer la composante services « électricité » de la charge de location, la composante ne pouvant pas toujours être déterminée de façon explicite.

Typologie des contrats de location

Le Groupe a identifié deux principales catégories d'actifs faisant l'objet de contrats de locations :

- Les baux de bureaux ;
- Les baux relatifs à la location d'espace d'hébergement de baies informatiques au sein de datacenters.

Durée des contrats de location

Le jugement et des estimations ont été nécessaires pour déterminer la durée des contrats de location compte tenu des options de résiliation ou de renouvellement prévues dans le cadre de certains contrats. En particulier, pour les baux immobiliers, l'appréciation a été réalisée en fonction de la localisation du bien (France ou étranger) et de son caractère stratégique ou non, ainsi que du caractère récent des baux principaux conclus par le Groupe. En France, les deux principaux baux immobiliers du Groupe sont des baux

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

commerciaux dits « 3 6 9 » ; en général une durée totale de 9 ans a été retenue et tient compte de l'analyse du Groupe en termes de pénalités et incitations économiques, tels que des investissements connexes, ou frais de déménagement, ou encore les pénalités contractuelles prévues aux contrats. En particulier, les agencements non amovibles ne sont pas significatifs et ont une durée de vie similaire à la durée résiduelle des baux.

Les autres principaux contrats ont des durées généralement comme suit, déterminées conformément aux principes évoqués ci-avant :

- Bureaux : entre 1 et 9 ans ;
- Datacenters (durées en fonction des pays et du caractère stratégique de l'emplacement) : entre 3 et 5 ans.

A chaque clôture, le Groupe réévalue la durée du contrat en cas d'événement significatif ou de changement de circonstances qui serait de nature à affecter sa capacité à exercer ou non l'option de renouvellement ou de résiliation.

Les valeurs comptables des droits d'utilisation comptabilisés et les mouvements de la période sont présentés dans les tableaux suivants :

18.1 Valeurs brutes des droits d'utilisation

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
Valeurs brutes			
1er janvier 2024	**19 533**	**2 505**	**22 038**
Nouveaux contrats	3 520	1 091	**4 610**
Indexation des loyers	500	613	**1 113**
Fin ou résiliation de contrats	(1 808)	-	**(1 808)**
Ecarts de conversion	304	20	**324**
31 décembre 2024	**22 048**	**4 229**	**26 277**
Nouveaux contrats	4 465	526	**4 991**
Indexation des loyers	288	(5)	**283**
Fin ou résiliation de contrats	(476)	(497)	**(973)**
Ecarts de conversion	(775)	(60)	**(835)**
31 décembre 2025	**25 550**	**4 192**	**29 742**

18.2 Amortissements des droits d'utilisation

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
Amortissements			
1er janvier 2024	**(7 400)**	**(944)**	**(8 344)**
Dotations aux amortissements	(3 032)	(697)	**(3 729)**
Fin ou résiliation de contrats	1 808	-	**1 808**
Ecarts de conversion	(118)	(3)	**(121)**
31 décembre 2024	**(8 743)**	**(1 644)**	**(10 387)**
Dotations aux amortissements	(3 173)	(1 043)	**(4 216)**
Fin ou résiliation de contrats	476	460	**936**
Ecarts de conversion	293	16	**310**
31 décembre 2025	**(11 147)**	**(2 211)**	**(13 358)**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

18.3 Valeurs nettes des droits d'utilisation

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
Valeurs nettes			
1er janvier 2024	**12 133**	**1 561**	**13 694**
31 décembre 2024	**13 306**	**2 584**	**15 890**
31 décembre 2025	**14 403**	**1 981**	**16 384**

18.4 Variation des dettes locatives

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
Dettes locatives au 1er janvier 2024	**13 317**	**1 601**	**14 917**
Nouveaux contrats	3 520	1 091	**4 610**
Indexation des loyers	500	613	**1 113**
Charges d'intérêts	284	33	**318**
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	(284)	(33)	**(318)**
Remboursement des dettes locatives	(3 196)	(675)	**(3 871)**
Ecarts de conversion	186	17	**203**
Dettes locatives au 31 décembre 2024	**14 326**	**2 645**	**16 971**
Nouveaux contrats	4 465	526	**4 991**
Indexation des loyers	288	(5)	**283**
Charges d'intérêts	391	53	**444**
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	(391)	(53)	**(444)**
Remboursement des dettes locatives	(3 087)	(1 007)	**(4 093)**
Résiliations de contrat	-	(40)	**(40)**
Ecarts de conversion	(515)	(43)	**(558)**
Dettes locatives au 31 décembre 2025	**15 477**	**2 076**	**17 553**

18.5 Echéance des dettes locatives

Le tableau suivant détaille les échéances de remboursement actualisées de dettes locatives :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Échéances de remboursement des dettes locatives	17 553	3 702	9 728	4 124

18.6 Echéances contractuelles résiduelles

Le tableau suivant détaille les échéances contractuelles résiduelles, non actualisées du Groupe :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Échéances contractuelles résiduelles non actualisées	19 400	4 238	10 815	4 347

18.7 Contrats de location exemptés

Les charges de location comprennent les loyers au titre des contrats de location dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et des contrats dont la valeur à neuf du bien est inférieure à environ 5 000 dollars américains :

en milliers d'euros	2025	2024
Contrats de courte durée	218	154
Contrats de faible valeur	86	46
Services, taxes et assurances	132	95
Total charges contrats de location exemptés	**437**	**295**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 19. Actifs financiers non courants

Principes comptables

Ce poste comprend essentiellement des titres de participation non consolidées et des dépôts de garanties versés principalement dans le cadre des contrats de location. Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

en milliers d'euros	Titres de participation	Dépôts et cautionnements versés	Total
Valeurs brutes			
1er janvier 2024	**4**	**992**	**995**
Augmentations	-	76	**76**
Diminutions	-	(66)	**(66)**
Ecarts de conversion	-	(7)	**(7)**
31 décembre 2024	**4**	**995**	**999**
Augmentations	0	118	**118**
Diminutions	-	(54)	**(54)**
Ecarts de conversion	-	(42)	**(42)**
31 décembre 2025	**4**	**1 017**	**1 020**

Les dépôts de garantie sont maintenus à leur valeur nominale, étant donné que l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Note 20. Créances clients et actifs sur contrats

Principes comptables

Les créances clients sont comptabilisés initialement à leur prix de transaction (au sens d'IFRS 15) ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu des délais de règlement courts. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant et de l'estimation des pertes de crédit attendues.

Les créances clients et les actifs sur contrats font l'objet d'une dépréciation lorsque le montant probable de leur recouvrement est inférieur à leur valeur comptable. Pour déterminer les pertes de crédit attendues au titre des créances, le Groupe utilise une matrice de provisionnement simplifiée qui s'appuie sur des taux de perte estimés sur la durée de vie attendue des créances en fonction de leur ancienneté, et est ajustée, au cas par cas, d'estimations prospectives. Le montant de la dépréciation augmente à mesure que les soldes impayés à forte antériorité augmentent.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 6. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs sur contrats en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

20.1 Détail du poste Créances clients et actifs sur contrats

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances clients	48 616	45 991
Dépréciation des créances clients	(2 521)	(2 326)
Créances clients nettes	**46 095**	**43 665**
Actifs sur contrats	10 945	8 581
Total créances clients et actifs sur contrats	**57 040**	**52 246**

Tous les actifs sur contrats comptabilisés au 31 décembre 2024 ont été reclassés en créances au cours de l'exercice 2025, le droit à une contrepartie devenant inconditionnel.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

20.2 Ancienneté des créances clients

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Non échues	39 664	38 867
Echues depuis 0 à 30 jours	3 388	3 558
Echues depuis 31 à 90 jours	3 099	803
Echues depuis 91 à 120 jours	484	855
Echues depuis 121 à 365 jours	601	498
Echues depuis plus de 365 jours	1 380	1 409
Créances clients	**48 616**	**45 991**

20.3 Détail du montant de dépréciation des créances clients

Au 31 décembre 2025

Créances clients et actifs sur contrats au 31 décembre 2025 (en milliers d'euros)	Échus selon les échéances suivantes						Total
	Non échus	0 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 365 jours	> 365 jours	
Taux de dépréciation pour risque de crédit	-0,3%	-7,8%	-12,6%	-28,4%	-35,3%	-100,0%	-4,2%
Valeur brute des créances clients et actifs sur contrats	50 609	3 388	3 099	484	601	1 380	59 561
Dépréciation pour risque de crédit	**(137)**	**(265)**	**(390)**	**(137)**	**(212)**	**(1 380)**	**(2 521)**

Au 31 décembre 2024

Créances clients et actifs sur contrats au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)	Échus selon les échéances suivantes						Total
	Non échus	0 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 365 jours	> 365 jours	
Taux de dépréciation pour risque de crédit	-0,9%	-9,2%	-18,4%	-23,8%	-34,4%	-72,9%	-4,3%
Valeur brute des créances clients et actifs sur contrats	47 449	3 558	803	855	498	1 409	54 572
Dépréciation pour risque de crédit	**(449)**	**(328)**	**(148)**	**(203)**	**(171)**	**(1 026)**	**(2 326)**

20.4 Variation de la dépréciation des créances clients

Exercice 2025

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Réévaluation nette	Passage en pertes	31 décembre 2025
Dépréciation des créances clients	(2 326)	(195)	-	(2 521)
Total	**(2 326)**	**(195)**	**-**	**(2 521)**

Exercice 2024

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Réévaluation nette	Passage en pertes	31 décembre 2024
Dépréciation des créances clients	(1 992)	(492)	158	(2 326)
Total	**(1 992)**	**(492)**	**158**	**(2 326)**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 21. Autres créances et actifs courants et autres actifs non courants

Principes comptables

Autres créances et actifs courants

Les autres actifs courants sont majoritairement des créances d'exploitation valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Commissions sur ventes

Le Groupe dispose de plusieurs types de plans relatifs à la rémunération variable payée au personnel interne de ventes. Certains de ces coûts constituant des coûts marginaux d'obtention et de renouvellement des contrats et conformément à la norme *IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ils sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables.

Les commissions capitalisées sont amorties généralement sur une période de trois ans ; certaines commissions relatives à des contrats significatifs peuvent être amorties sur une durée de quatre ou cinq ans.

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Commissions sur ventes - non courant	1 366	952
Total autres actifs non courants	**1 366**	**952**
Créances fiscales et sociales	5 639	5 535
Impôt courant	724	213
Autres créances	4 067	3 124
Charges constatées d'avance	2 425	3 354
Commissions sur ventes - courant	1 287	1 488
Autres actifs financiers	3 421	2 057
Total autres créances et actifs courants	**17 563**	**15 772**

Les créances fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA récupérable.

Les autres créances comprennent principalement, en 2025, des avances fournisseurs pour 3 212 milliers d'euros et le Crédit d'Impôt Recherche ("CIR") à recevoir pour 582 milliers d'euros et en 2024, le Crédit d'Impôt Recherche ("CIR") à recevoir pour 1 616 milliers d'euros.

Les autres actifs financiers correspondent à des comptes à termes de plus de 3 mois à l'origine.

Les variations relatives aux commissions sur ventes s'expliquent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Commissions capitalisées au 1er janvier	**2 440**	**1 967**
Augmentation	2 413	1 721
Amortissements	(1 900)	(1 386)
Ecarts de conversion	(301)	139
Commissions capitalisées au 31 décembre	**2 653**	**2 440**
Dont commissions sur ventes - non courant	*1 366*	*952*
Dont commissions sur ventes - courant	*1 287*	*1 488*

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- Les disponibilités,
- Les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur, détenus pour faire face aux besoins de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat sous les rubriques *Autres produits financiers* et *Autres charges financières*.

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Disponibilités	96 834	142 348
Dépôts à terme	11 030	20 259
Valeurs mobilières de placement	87 879	13 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**195 743**	**176 178**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) d'un montant de 195 743 milliers d'euros au 31 décembre 2025 sont détenus à hauteur de 158 878 milliers d'euros par les sociétés en France, 26 065 milliers d'euros par Planisware USA, Inc. aux Etats-Unis et 10 800 milliers d'euros par les autres filiales étrangères.

Les dépôts à terme et les valeurs mobilières de placement correspondent à des comptes à terme, des SICAV et des fonds communs de placement qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les comptes à terme à moins de 3 mois à l'origine figurent sur la ligne *Dépôts à terme* au sein du poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie,* ceux de plus de 3 mois à l'origine figurent en *Autres actifs financiers* au sein du poste *Autres créances et actifs courants*, comme présenté en note 21.

Le Groupe ne détient pas de soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe (« *restricted cash* ») au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 23. Capitaux propres

23.1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de Planisware S.A. s'élève à 7 025 772,60 euros, divisé en 70 257 726 actions ordinaires (contre 70 024 000 actions au 31 décembre 2024), entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro

Les variations du capital social intervenues au cours des exercices 2025 et 2024, en nombre d'actions et en valeur, s'analysent de la façon suivante :

	2025		2024	
	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Nombre d'actions	Capital social (en euros)
Capital social au 1er janvier	70 024 000	7 002 400	69 391 000	6 939 100
Augmentation de capital par émission de nouvelles actions	-	-	370 000	37 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	233 726	23 373	263 000	26 300
Capital social au 31 décembre	**70 257 726**	**7 025 773**	**70 024 000**	**7 002 400**

Les augmentations de capital par incorporation de réserves ont généré un prélèvement sur les autres réserves de 21 489,40 et 1 883,20 euros, respectivement.

23.2 Dividendes

Le 19 juin 2025, l'Assemblée générale de la Société a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2024, soit 0,31 euro par action. Le dividende a été payé le 26 juin 2025.

23.3 Actions propres

Principes comptables

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les actions propres sont acquises dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ou d'un programme de rachat d'actions.

Le Groupe détient 493 555 actions propres pour un montant de 9 550 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 800 actions propres pour un montant de 22 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

23.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 24. Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte les coûts marginaux directement attribuables à l'émission et toute décote ou prime de remboursement.

La partie de la dette financière due dans les 12 mois à compter de la date de clôture est classée dans les passifs courants.

24.1 Détail des dettes financières

Au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024, l'échéance des dettes financières est la suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes locatives	17 553	3 702	9 728	4 124
Concours bancaires courants	119	119	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Total emprunts et dettes financières	**17 672**	**3 820**	**9 728**	**4 124**

en milliers d'euros	31 décembre 2024	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes locatives	16 971	3 836	10 836	2 299
Concours bancaires courants	87	87	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Total emprunts et dettes financières	**17 058**	**3 923**	**10 836**	**2 299**

Au 31 décembre 2025, le groupe ne possède aucun emprunt auprès des établissements de crédit.

24.2 Variation des emprunts

Sur les exercices 2025 et 2024, les variations relatives au poste *Emprunts auprès des établissements de crédit* s'expliquent de la manière suivante :

en milliers d'euros	2025	2024
Emprunts auprès des établissements de crédit au 1er janvier	**-**	**-**
Remboursement des emprunts	-	-
Charge d'intérêt	-	-
Intérêts financiers net versés	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre	**-**	**-**

Les variations relatives aux dettes locatives sont présentées en note 18.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 25. Instruments financiers

Principes comptables

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

Au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025 en milliers d'euros	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Classement selon IFRS 9			Valeur comptable	Juste valeur
		Coût amorti	Juste valeur par résultat net	Juste valeur par autres éléments du résultat global		
Titres non consolidés	Niveau 3		4		4	4
Prêts, dépôts et cautionnement	Niveau 2	1 017			1 017	1 017
Autres actifs non courants	Niveau 2	1 366			1 366	1 366
Créances clients et actifs sur contrats	Niveau 2	57 040			57 040	57 040
Autres créances et actifs courants	Niveau 2	17 563			17 563	17 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1		195 743		195 743	195 743
Total actifs financiers		**76 985**	**195 747**	**-**	**272 732**	**272 732**
Concours bancaires courants	Niveau 1		119		119	119
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 2	4 982			4 982	4 982
Dettes locatives	Niveau 2	17 553			17 553	17 553
Autres dettes et passifs courants	Niveau 2	40 955			40 955	40 955
Total passifs financiers		**63 489**	**119**	**-**	**63 608**	**63 608**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024 en milliers d'euros	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Classement selon IFRS 9 Coût amorti	Juste valeur par résultat net	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Valeur comptable	Juste valeur
Titres non consolidés	Niveau 3		4		4	4
Prêts, dépôts et cautionnement	Niveau 2	995			995	995
Autres actifs non courants	Niveau 2	952			952	952
Créances clients et actifs sur contrats	Niveau 2	52 246			52 246	52 246
Autres créances et actifs courants	Niveau 2	15 772			15 772	15 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1		176 178		176 178	176 178
Total actifs financiers		**69 966**	**176 182**	**-**	**246 147**	**246 147**
Concours bancaires courants	Niveau 1		87		87	87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 2	3 772			3 772	3 772
Dettes locatives	Niveau 2	16 971			16 971	16 971
Autres dettes et passifs courants	Niveau 2	39 881			39 881	39 881
Total passifs financiers		**60 624**	**87**	**-**	**60 711**	**60 711**

La juste valeur des prêts et créances courants, dettes fournisseurs et autres passifs courants est identique à leur valeur comptable, compte tenu de leur nature à court terme. Pour les prêts et cautionnements inclus dans les autres actifs financiers non courants, de même que pour les emprunts bancaires et autres dettes, leur juste valeur est jugée proche de leur valeur comptable, l'effet d'actualisation étant jugé non significatif.

Note 26. Gestion des risques

26.1 Gestion du risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le groupe Planisware opère à l'échelle internationale et est donc exposé au risque de change qui résulte des fluctuations des taux de change dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain, le yen japonais et la livre sterling.

L'exposition du groupe au risque de variation des taux de change concerne principalement les activités opérationnelles du groupe (lorsque les produits ou les dépenses sont libellées dans une devise autre que l'euro).

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour se couvrir du risque de change.

Impact de conversion

Dans le compte de résultat, la consolidation des comptes s'effectuant en euros, les différents agrégats d'une filiale dont les transactions sont libellées dans une devise étrangère se trouvent affectés mécaniquement par les fluctuations de change lors de la conversion.

Dans l'état de la situation financière, l'impact concerne essentiellement les créances de la Société, sur ses filiales et ses clients pour les ventes directes, libellées en devises. Le risque porte sur la variation entre les cours de change à la date de la facturation et ceux à la date de l'encaissement. Cet impact est présenté dans le résultat opérationnel du compte de résultat dans le poste *Frais généraux et administratifs.*

26.2 Gestion du risque de taux

Le Groupe adopte une politique prudente de gestion de ses excédents de trésorerie pour répondre à ses engagements à court terme, placés en valeurs mobilières de placement ou sur des comptes rémunérés à terme.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

26.3 Gestion du risque de liquidité

Compte tenu de la position de trésorerie nette actuelle et des flux de trésorerie que le Groupe prévoit de dégager, le risque que le Groupe puisse faire face à une difficulté de trésorerie à court terme est jugé faible.

Les principaux engagements contractuels du Groupe sont relatifs aux contrats de location. Les engagements résiduels contractuels du Groupe y afférent sont présentés en note 18.

26.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients et comptes rattachés. L'exposition du risque étant répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients bien diversifiés, le Groupe a un faible risque de crédit sur ses opérations. De plus amples informations sur la gestion du risque de crédit appliquée aux créances clients sont fournies à la note 20. Les valeurs comptables des créances clients indiquées dans cette note représentent l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

En outre, le groupe peut être exposé à la défaillance d'une des contreparties bancaires qui gèrent sa trésorerie. Le groupe fait appel à des institutions financières de premier plan pour ses placements de trésorerie. Il considère donc qu'il ne supporte pas de risque de contrepartie significatif sur sa trésorerie ou ses instruments financiers.

26.5 Dépendance vis-à-vis des clients

Il n'existe pas de risque significatif de dépendance vis-à-vis de(s) client(s), dans la mesure où, sur les deux exercices 2025 et 2024, aucun client individuel n'a représenté plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé ; les 10 premiers clients ont représenté en cumul moins de 20% du chiffre d'affaires et les 20 premiers clients, moins de 30%.

Note 27. Provisions et passifs éventuels

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

27.1 Provisions

en milliers d'euros	Litiges	Garanties données aux clients	Autres risques	Total
1er janvier 2024	**-**	**38**	**-**	**38**
Dotations	1 116	26		**1 142**
Utilisations	-	-	-	**-**
Reprises	-	(30)	-	**(30)**
Ecarts de conversion	-	0	-	**0**
31 décembre 2024	**1 116**	**35**	**-**	**1 151**
Dotations	277	43	260	**579**
Utilisations	-	-	-	**-**
Reprises	-	(26)	-	**(26)**
Ecarts de conversion	-	-	(1)	**(1)**
31 décembre 2025	**1 393**	**51**	**259**	**1 703**
Dont provisions non courantes	*-*	*-*	*250*	***250***
Dont provisions courantes	*1 393*	*51*	*9*	***1 453***

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

27.2 Passifs éventuels

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure en cours qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur la situation financière du Groupe autre que celles qui font l'objet d'une provision.

27.3 Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés

Le groupe considère qu'à ce stade, le changement climatique n'a pas d'impact significatif sur ses états financiers, notamment en raison de la nature de ses activités.

Note 28. Dettes fournisseurs et autres dettes et passifs courants

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	3 356	2 382
Factures non parvenues	1 626	1 389
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**4 982**	**3 772**
Dettes fiscales	8 395	7 704
Dettes sociales	30 658	29 420
Impôt courant	1 731	2 102
Autres passifs courants	170	655
Autres dettes et passifs courants	**40 955**	**39 881**

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 4 982 milliers d'euros au 31 décembre 2025, contre 3 772 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les dettes fiscales comprennent essentiellement la TVA collectée dans les comptes de la société mère et ses filiales.

Les dettes sociales au 31 décembre 2025 sont principalement constituées de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que de l'intéressement, des provisions pour les primes des salariés et des dirigeants, des charges sociales afférentes ainsi que des provisions pour congés payés.

Note 29. Passifs sur contrats

Principes comptables

Si les montants reçus ou à recevoir d'un client dépassent le chiffre d'affaires pour un contrat, un passif sur contrat est comptabilisé.

Les passifs relatifs aux contrats reflètent principalement les factures dues ou les paiements reçus avant la comptabilisation du chiffre d'affaires. Les passifs sur contrats sont débouclés au fur et à mesure que les obligations de performance correspondantes sont satisfaites.

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passifs sur contrats	45 358	40 164
Total passifs sur contrats	**45 358**	**40 164**

Les passifs sur contrats concernent principalement les contrats d'abonnement facturés d'avance.

La contrepartie de ces montants relatifs aux contrats d'abonnement facturés d'avance et aux autres revenus différés non encore encaissés figure toutes taxes comprises dans le poste « Créances clients et actifs sur contrats » de l'actif de l'état de la situation financière décrit en note 20.

Le délai d'apurement des passifs sur contrats est d'un an maximum pour la majorité des contrats. En l'occurrence, la majorité des passifs sur contrats au 31 décembre 2024 ont été reconnus sur l'exercice 2025.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 30. Variation des éléments du besoin en fonds de roulement

La variation des éléments du besoin en fonds de roulement provenant du tableau des flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

en milliers d'euros	2025	2024
(Augmentation) / Diminution des comptes clients et actifs sur contrats	(8 723)	(3 819)
(Augmentation) / Diminution des commissions sur ventes capitalisées	(513)	(335)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	219	(685)
(Augmentation) / Diminution des charges constatées d'avance	793	304
Augmentation / (Diminution) des passifs sur contrats (1)	9 263	4 672
Variation des autres actifs et passifs (2)	1 448	2 389
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	**2 487**	**2 526**

(1) L'augmentation des passifs sur contrats est principalement relative aux abonnements du Groupe dont la part est en augmentation sur l'exercice. Le montant de ces passifs découle mécaniquement de la période sur laquelle des contrats significatifs sont signés et facturés aux clients en fin d'année.

(2) La variation des autres actifs et passifs est principalement afférente aux autres créances et aux dettes sociales.

Note 31. Engagements hors bilan

Les engagements donnés hors bilan se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avals, cautions, et garanties	26	-
Autres engagements	-	-
Total engagements donnés hors bilan	**26**	**-**

Le Groupe ne recense aucun engagement reçu hors bilan.

Note 32. Transactions avec les parties liées

32.1 Relations avec Olhada

L'entité mère du Groupe Planisware est Planisware S.A, qui est détenue par Olhada.

Conformément à la convention de services signée en date du 26 septembre 2023, Olhada reçoit une rémunération de la part de Planisware S.A. Les montants facturés à ce titre à la Société se sont élevés à 2 000 milliers d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

32.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont composés du directeur général et des trois cofondateurs de la Société. Leur rémunération, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, enregistrée dans le compte de résultat au cours des exercices 2025 et 2024 (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) se présente comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Avantages du personnel à court terme	1 342	1 505
Avantages postérieurs à l'emploi	163	27
Paiements fondés sur des actions	205	385
Rémunération des dirigeants	**1 710**	**1 917**

Ces membres font tous partie du conseil d'administration de la Société.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 33. Evènements postérieurs à la date de clôture

Le 3 mars 2026, le Groupe a confié un mandat de rachat d'actions en vue de leur annulation à un prestataire de services d'investissement, Rothschild Martin Maurel, pour un montant de 10 millions d'euros.

Le 6 mars 2026, le Groupe a acquis 100% des actions et des droits de vote de Kromit GmbH, société spécialisée dans la distribution du produit Planisware Enterprise en Autriche, pour un montant de 800 milliers d'euros. L'acquisition a été financée par la trésorerie.

Note 34. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe se détaillent comme suit :

	KPMG		Mazars		Total	
en milliers d'euros	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés	**247**	**242**	**484**	**439**	**732**	**681**
> Planisware S.A.	247	242	237	219	484	460
> Filiales intégrées globalement	-	-	248	221	248	221
Certification du rapport de durabilité	**61**	**60**	**41**	**40**	**102**	**100**
> Planisware S.A.	61	60	41	40	102	100
> Filiales intégrées globalement		-		-		-
Services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité	**-**	**225**	**-**	**235**	**-**	**460**
> Planisware S.A.	-	225	-	235	-	460
> Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-

En 2024, les services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité était liées au projet d'introduction en bourse.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 35. Périmètre de consolidation

Toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation élaborent leurs comptes annuels au 31 décembre de chaque année.

Certaines filiales commerciales non significatives, tant individuellement qu'en cumul, ne sont pas consolidées.

Le tableau suivant présente les pays d'implantation des filiales, le pourcentage d'intérêts et leur méthode de consolidation (IG : intégration globale, NC : non consolidée) pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

		2025		2024	
Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
Planisware S.A.	France	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
Planisware USA Inc.	Etats-Unis	100%	IG	100%	IG
Planisware Deutschland GmbH	Allemagne	100%	IG	100%	IG
Planisware UK Ltd.	Royaume-Uni	100%	IG	100%	IG
Planisware Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100%	IG	100%	IG
Planisware Japan K.K.	Japon	100%	IG	100%	IG
Innovation Framework Technologies Asia Sàrl	France			100%	NC
Planisware MIS Sàrl	France	100%	IG	100%	IG
PLW Tunisia Suarl	Tunisie	100%	NC	100%	NC
Planisware	Tunisie	90%	NC	90%	NC
Planisware MIS DMCC Dubaï Branch	Emirats Arabes Unis	100%	IG	100%	IG
Planisware Belgium SRL	Belgique	100%	IG		
Planisware Korea LLC	Corée du Sud	100%	IG		
Planisware Mexico	Mexique	100%	NC		
Planisware Australia PTY LTD	Australie	100%	NC		

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société PLANISWARE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PLANISWARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable

Description des risques identifiés et principaux jugements

Comme indiqué dans la « Note 6. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe provient de cinq activités principales :

- De nature non récurrente : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles et les services relatifs au déploiement du logiciel,
- De nature récurrente : les contrats de maintenance, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les ventes de licences annuelles, les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription »,

et est reconnu selon les modalités décrites dans la « Note 6. Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe diffère selon la typologie de produits : hormis le chiffre d'affaires liées aux ventes de licences annuelles et perpétuelles qui est reconnu à la mise à disposition du logiciel au client et lorsqu'il ne reste plus d'obligation de performance significative envers le client, les autres typologies de chiffre d'affaires sont reconnues à l'avancement.

L'évolution du chiffre d'affaires récurrent d'un exercice à l'autre est un indicateur clé de performance. Par conséquent, il peut y avoir une pression sur la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus lié à la comptabilisation des différentes typologies de chiffres d'affaires et apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues ;
- identifier les principaux contrôles de la société relatifs à la catégorisation et à la comptabilisation du chiffre d'affaires, en veillant à leur pertinence pour notre audit, puis évaluer leur conception, ainsi que leur mise en œuvre ;
- réaliser des procédures d'audit analytiques, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires d'une période à l'autre et en vérifiant par sondage les informations de la base de calcul des produits constatés d'avance ainsi que leur exactitude arithmétique ;
- pour un échantillon de ventes, apprécier leur correcte comptabilisation en les rapprochant de la documentation contractuelle et des preuves justifiant la livraison ou la réalisation de la prestation, afin de contrôler de la correcte séparation des exercices.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées en « Note 6. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PLANISWARE par l'assemblée générale du 26 septembre 2022 pour le cabinet KPMG SA et du 20 mai 1997 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la vingt-huitième année, dont, pour chaque cabinet, deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Levallois-Perret, le 8 avril 2026

KPMG S.A.	Forvis Mazars S.A.
Jean-Pierre Valensi	Jessica Cluzeau
Associé	Associée

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.3. Comptes annuels de la société mère

6.3.1. Compte résultat

en milliers d'euros	Notes	2025	2024
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue		113 587	102 554
Chiffre d'affaires net	**11**	**113 587**	**102 554**
Production immobilisée	3	3 082	2 497
Subventions		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10	560	224
Autres produits		191	289
Produits d'exploitation		**117 420**	**105 564**
Autres achats et charges externes		16 515	21 139
Impôts, taxes et versements assimilés		1 381	1 080
Salaires		25 552	22 667
Cotisations sociales		13 080	11 885
Dotations aux amortissements des immobilisations	3	2 921	2 129
Dotations aux provisions des immobilisations		-	-
Dotations aux provisions des actifs circulants		38	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	10	876	1 633
Autres charges		2 404	1 855
Charges d'exploitation		**62 767**	**62 388**
Résultat d'exploitation		**54 653**	**43 177**
Produits financiers de participations		7 503	7 012
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		2 247	3 368
Reprises financières sur dépréciations et provisions		1	29
Différences positives de change		188	3 390
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		158	1 383
Produits financiers		**10 097**	**15 182**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		17	1
Intérêts et charges assimilées		36	-
Différences négatives de change		2 965	1 730
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Charges financières		**3 019**	**1 731**
Résultat financier	**12**	**7 078**	**13 451**
Résultat courant avant impôts		**61 731**	**56 627**
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		-	83
Résultat exceptionnel	**13**	**-**	**- 83**
Participation des salariés		5 982	6 299
Impôts sur les bénéfices	14	5 949	5 177
Résultat net de la période		**49 800**	**45 068**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.3.2. Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025 Brut	Amort. et prov.	Net	31 décembre 2024 Net
Frais de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		9 134	- 6 639	2 496	1 099
Fonds commercial		5 118	-	5 118	5 118
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		2 377	-	2 377	1 261
Immobilisations incorporelles	**3**	**16 630**	**- 6 639**	**9 991**	**7 478**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, mat. et outillage		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		14 714	- 10 464	4 250	4 504
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		1 504	-	1 504	-
Immobilisations corporelles	**3**	**16 218**	**- 10 464**	**5 754**	**4 504**
Participations		14 108	-	14 108	14 042
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		518	-	518	509
Immobilisations financières	**4**	**14 626**	**-**	**14 626**	**14 551**
Total actifs immobilisés		**47 474**	**- 17 103**	**30 371**	**26 533**
Avances et acomptes versés sur commandes		**3 212**	**-**	**3 212**	**2**
Créances clients et comptes rattachés		31 686	- 805	30 881	28 725
Autres créances	5	2 299	-	2 299	1 438
Charges constatées d'avance	5	1 794	-	1 794	2 273
Créances		**35 780**	**- 805**	**34 975**	**32 436**
Actions propres		9 550	-	9 550	22
Autres titres		74 191	-	74 191	1 772
Valeurs mobilières de placement	**7**	**83 742**	**-**	**83 742**	**1 794**
Disponibilités		**79 038**	**-**	**79 038**	**139 708**
Total actifs circulants		**201 771**	**- 805**	**200 966**	**173 939**
Frais d'émission d'emprunts à étaler		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Écarts de conversion actif	8	17	-	17	1
Total actifs		**249 262**	**- 17 908**	**231 355**	**200 474**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital social (dont versé : 7 025 772,60 euros)		7 026	7 002
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		23 278	23 278
Réserve légale		700	694
Autres réserves		116 076	92 809
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		49 800	45 068
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
Total des capitaux propres	**9**	**196 879**	**168 851**
Provisions pour risques		1 462	1 139
Provisions pour charges		2 244	495
Provisions pour risques et charges	**10**	**3 706**	**1 634**
Emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières diverses		-	-
Dettes financières		**-**	**-**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 357	5 317
Dettes fiscales et sociales		19 755	18 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 239	63
Autres dettes		-	110
Dettes d'exploitation	**5**	**25 352**	**23 826**
Produits constatés d'avance	**5**	**5 417**	**6 129**
Total des dettes		**30 769**	**29 954**
Écarts de conversion passif	**8**	**1**	**35**
Total passifs		**231 355**	**200 474**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.3.3. Notes aux comptes annuels

Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice 328
Note 2. Règles et méthodes comptables 329
Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles 333
Note 4. Immobilisations financières 334
Note 5. États des échéances des créances et des dettes 335
Note 6. Produits à recevoir et charges à payer 336
Note 7. Valeurs mobilières de placement 336
Note 8. Écarts de conversion 336
Note 9. Capitaux propres 337
Note 10. Provisions pour risques et charges 337
Note 11. Chiffre d'affaires 338
Note 12. Résultat financier 338
Note 13. Résultat exceptionnel 338
Note 14. Impôts sur les bénéfices 339
Note 15. Engagements hors bilan 340
Note 16. Effectif moyen 340
Note 17. Rémunération des dirigeants 340
Note 18. Plan d'attribution d'actions gratuites 340
Note 19. Transactions avec les parties liées 341
Note 20. Évènements postérieurs à la clôture 341
Note 21. Identité de la société consolidante 341
Note 22. Tableau des filiales et participations 342

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

L'exercice a une durée de douze mois et couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23 mars 2026 par le conseil d'administration.

Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentations de capital pour les plans d'attribution d'actions gratuites

Le 1er juin 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1er juin 2024 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1er juin 2025, par l'émission de 214 894 actions nouvelle d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 21 489,40 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Le 29 juillet 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 29 juillet 2024 dont date d'attribution définitive de la première tranche était fixée au 29 juillet 2025, par l'émission de 18 832 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 1 883,20 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Plans d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 2 juin 2025 a décidé la mise en place de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Le plan 2 juin 2025, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 106 586 actions, représentant 0,15% du capital émis, au profit de dirigeants et de membre du personnel salarié du Groupe en dehors des Etats-Unis, mais, par exception, comprenant les dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 2 juin 2026, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.
- Le plan 2 juin 2025 Etats-Unis, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 13 560 actions, représentant 0,02% du capital émis, au profit de membre du personnel salarié aux Etats-Unis, à l'exclusion des dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée respectivement au 2 juin 2027, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Transmission universelle de patrimoine de la société Innovation Framework Technologies Asia Sàrl

Le 30 septembre 2025, la Société a procédé, dans le cadre d'une simplification de la structure juridique de son Groupe, à la dissolution sans liquidation de la société Innovation Framework Technologies Asia Sàrl. Cette dissolution a entrainé une transmission universelle du patrimoine (TUP) au profit de la Société avec un effet rétroactif sur le plan fiscal au 1er janvier 2025. L'opération a généré un mali de fusion de 7 070 milliers d'euros dont 7 063 milliers d'euros de mali technique affecté aux titres de participation de Planisware Japan K.K. et un vrai mali de 7 milliers d'euros.

Programme de rachat d'actions

Le 1er septembre 2025, la Société a confié un mandat de rachat d'actions à un prestataire de services d'investissement, Rothschild Martin Maurel, pour un montant de 10 millions d'euros. Au titre de ce contrat, Rothschild Martin Maurel a racheté 518 019 actions Planisware pour un montant de 10 millions d'euros.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 2. Règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises, tel que figurant dans le règlement ANC n° 2022-06 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes annuels ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2.2 Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2025, a été appliqué de manière prospective pour la première fois sur l'exercice. Il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles des états financiers. Les comptes annuels de l'exercice 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes du compte de résultat ou de l'état de la situation financière, pour respecter le nouveau modèle des états financiers.

Résultat exceptionnel

A compter du 1er janvier 2025, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ; et
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement n'a pas d'incidence significative.

Modèle des états financiers

A compter du 1er janvier 2025, le modèle des états financiers évolue comme suit :

- Le poste « Valeurs mobilières de placement » est désagrégé en : « Actions propres » et « Autres titres »,
- Le poste « Production vendue » n'est plus ventilé entre biens et services.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilisation est définie, ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée :

• Frais de développement	3 ans
• Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 à 5 ans

Lorsque leur durée d'utilisation est indéfinie, elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux immobilisations incorporelles est identifié, un test de dépréciation est effectué.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation incorporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise.

Fonds commercial

Le fonds commercial a une durée d'utilisation indéfinie, n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Le fonds commercial est affecté à un groupe d'actifs pour pouvoir être testé. La valeur actuelle est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Solutions informatiques développées en interne

Les solutions informatiques développées en interne sont comptabilisées au bilan à leur coût de production dès lors que l'ensemble des critères suivants est respecté :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de la solution informatique en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation est démontrée ;
- la Société a l'intention d'achever la solution informatique et de l'utiliser ou de la commercialiser ;
- la Société a la capacité à utiliser ou à commercialiser la solution informatique ;
- la Société peut démontrer la probabilité d'avantages économiques futurs probables générés par la solution informatique;
- la Société dispose des ressources techniques, financières et autres afin d'achever la solution informatique ;
- la solution informatique est clairement identifiée et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable.

Les coûts de production sont enregistrés en charges dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères définis.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée :

• Constructions	10 à 50 ans
• Installations générales, agencements, aménagements divers	3 à 9 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel de transport	4 à 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
• Mobilier	5 à 8 ans

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux immobilisations corporelles est identifié, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise.

2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, comptabilisés en charges.

Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée, du montant de cette différence. La valeur d'utilité est déterminée selon une approche multicritère, basée sur le jugement de la direction, prenant notamment en compte la quote-part de capitaux propres, quote-part d'actif net comptable réévalué ou flux de trésorerie futurs actualisés.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2.6 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, comptabilisés en charges.

Lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. La valeur de marché est déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ou à leur valeur de réalisation estimée pour les titres non cotés.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode PEPS (premier entré, premier sorti).

2.8 Actions propres

Les actions propres acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition en fonction de leur destination, soit au poste « Autres titres immobilisés », soit au poste « Valeurs mobilières de placement » :

- Les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions en vue de leur annulation sont enregistrées au poste « Autres titres immobilisés » ;
- Les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions en vue de leur livraison dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites, qu'elles soient spécifiquement allouées à un plan ou non, sont enregistrées au poste « Valeurs mobilières de placement » ;
- Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité ayant pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions Planisware, sont enregistrées au poste « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. La valeur de marché est déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice. Les actions propres acquises en vue de leur annulation ou spécifiquement allouées à des plans d'attribution gratuite d'actions ne sont pas dépréciées.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode PEPS (premier entré, premier sorti).

2.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors que la Société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, dont le montant peut être évalué de façon fiable. L'estimation de la provision prend en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Une provision est constatée sur la période d'acquisition des droits des dirigeants et des membres du personnel salarié du Groupe pour couvrir la charge future liée à la remise d'actions existantes dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites. La probabilité d'attribution est appréciée plan par plan compte tenu des dispositions de chaque plan.

2.10 Engagements de retraite

Les engagements de la Société au regard des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont calculées annuellement par un actuaire indépendant, en utilisant la méthode des unités de crédits projetées (« projected unit credit method »).

Les engagements calculés ne sont pas comptabilisés en provision pour risques et charges et sont présentés en engagements hors bilan.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles et les contrats de maintenance associés, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et les services relatifs au déploiement du logiciel.

- Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'une licence perpétuelle est comptabilisé lorsque le logiciel est mis à disposition du client,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de maintenance est comptabilisé de manière linéaire sur la durée totale du contrat,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « SaaS » est comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de cette durée tout au long du contrat,
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « Subscription support » est généralement comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de la durée du contrat.
- Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services de support évolutif et de déploiement du logiciel est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables. Certaines prestations de services peuvent être conclues au forfait auquel cas le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé sur la base d'un pourcentage d'avancement des travaux.

2.12 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation de l'opération.

À la clôture de l'exercice, l'ensemble des créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change non réalisés résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les postes « Écarts de conversion actif/passif ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les écarts de change constatés à la clôture de l'exercice sur des disponibilités en devises sont comptabilisés au compte de résultat.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Valeurs brutes

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Acquisitions	Transferts	Cessions et sorties	31 décembre 2025
Frais de développement	-				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 133	123	1 882	- 3	9 134
Fonds commercial	5 118				5 118
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 261	3 082	- 1 882	- 84	2 377
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	**13 512**	**3 205**	**-**	**- 87**	**16 630**
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations techniques, mat. et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	13 102	2 060		- 448	14 714
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	1 504			1 504
Total valeurs brutes immobilisations corporelles	**13 102**	**3 565**	**-**	**- 448**	**16 218**

Les coûts de production activés comprennent exclusivement les coûts salariaux.

Le fonds commercial est principalement composé du mali technique lié à la fusion de la société NQI à hauteur de 5 000 milliers d'euros.

Les acquisitions des immobilisations corporelles concernent principalement du matériel informatique pour l'infrastructure cloud et des aménagements pour la réfection des locaux de Châtillon.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

3.2 Amortissements

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Dotations	Transferts	Cessions et sorties	31 décembre 2025
Frais de développement	-				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	- 6 035	- 607		3	- 6 639
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-				-
Total amortissements immobilisations incorporelles	**- 6 035**	**- 607**	**-**	**3**	**- 6 639**
Terrains	-				-
Constructions	-				-
Installations techniques, mat. et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	- 8 598	- 2 314		448	- 10 464
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-				-
Total amortissements immobilisations corporelles	**- 8 598**	**- 2 314**	**-**	**448**	**- 10 464**

Au 31 décembre 2025, le fond commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Note 4. Immobilisations financières

4.1 Valeurs brutes

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Participations	14 042	66		14 108
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	509	42	- 33	518
Total valeurs brutes immobilisations financières	**14 551**	**108**	**- 33**	**14 626**

La Société a créé deux nouvelles filiales commerciales, Planisware Korea LLC en Corée du Sud et Planisware Belgium SRL en Belgique.

Le tableau des filiales et participations figure en note 22.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

4.2 Dépréciations

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Participations	-			-
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	-			-
Total dépréciations immobilisations financières	-	-	-	-

Note 5. États des échéances des créances et des dettes

5.1 Créances

Les créances se décomposent selon les échéances ci-dessous :

en milliers d'euros	Montants bruts	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	518		518
Actifs immobilisés	**518**	**-**	**518**
Avances et acomptes versés sur commandes	3 212	3 212	
Créances clients et comptes rattachés	31 686	31 686	
Autres créances	2 299	2 299	
Charges constatées d'avance	1 794	1 794	
Actifs circulants	**38 991**	**38 991**	**-**
Total	**39 509**	**38 991**	**518**

5.2 Dettes

Les dettes se décomposent selon les échéances ci-dessous :

en milliers d'euros	Montants bruts	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 357	4 357		
Dettes fiscales et sociales	19 755	19 755		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 239	1 239		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	5 417	5 417		
Total	**30 769**	**30 769**	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 6. Produits à recevoir et charges à payer

6.1 Produits à recevoir

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 847	1 208
Autres créances	20	10
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	78	121
Total produits à recevoir	**2 945**	**1 338**

6.2 Charges à payer

en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 364	1 460
Dettes fiscales et sociales	15 300	14 883
Autres dettes	-	110
Total charges à payer	**16 664**	**16 453**

Note 7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024
en milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Actions propres	9 550	-	9 550	22
Dépôts à terme	72 392		72 392	-
SICAV	1 799	-	1 799	1 772
Total valeurs mobilières de placement	**83 742**	**-**	**83 742**	**1 794**

Au 31 décembre 2025, la Société détient 493 555 actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions initié le 1er septembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à l'acquisition de 1 112 900 titres au prix unitaire moyen de 21,14 euros et à la cession de 595 681 titres au prix unitaire moyen de 22,69 euros.

Note 8. Écarts de conversion

La revalorisation des créances et dettes en devises au cours de change en vigueur à la date de clôture a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

en milliers d'euros	Ecarts de conversion actif	Ecarts de conversion passif
Clients et comptes rattachés	9	1
Autres créances	8	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	1
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	**17**	**1**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 9. Capitaux propres

9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de Planisware S.A. s'élève à 7 025 772,60 euros, divisé en 70 257 726 actions ordinaires (contre 70 024 000 actions au 31 décembre 2024), entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro.

9.2 Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Affectation du résultat	Variations de capital	Résultat net de la période	31 décembre 2025
Capital social	7 002		23		7 026
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	23 278				23 278
Réserve légale	694	6			700
Autres réserves	92 809	23 290	- 23		116 076
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	45 068	- 45 068		49 800	49 800
Total capitaux propres	**168 851**	**- 21 772**	**-**	**49 800**	**196 879**

Les variations des capitaux propres se détaillent comme suit :

- Le 1er juin 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1er juin 2024 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1er juin 2024, par l'émission de 214 894 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 21 489,40 euros, rémunérée par incorporation de réserves.
- Le 19 juin 2025, l'Assemblée générale de la Société a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2024, soit 0,31 euro par action, sous un montant de 21 771 717 euros. Le dividende a été payé le 26 juin 2025.
- Le 29 juillet 2025, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 29 juillet 2024 dont date d'attribution définitive de la première tranche était fixée au 29 juillet 2025, par l'émission de 18 832 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 1 883,20 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Note 10. Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2025
Provisions pour litiges	1 116	277			1 393
Provisions pour pertes de change	1	17		- 1	17
Provisions pour charges	21	301		- 21	301
Autres provisions pour risques	495	1 994	- 495		1 994
Total provisions pour risques et charges	**1 634**	**2 590**	**- 495**	**- 23**	**3 706**
Dont dotations et reprises					
exploitations		2 572	- 495	- 21	
financières		17		- 1	
exceptionnelles					

Les autres provisions pour risques comprennent principalement une provision pour couvrir la charge future liée à la remise d'actions existantes dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites pour 1 696 milliers d'euros.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

	2025			2024
en milliers d'euros	France	Export	Total	Total
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue	36 949	76 638	113 587	102 554
Chiffre d'affaires net	**36 949**	**76 638**	**113 587**	**102 554**

Note 12. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 7 078 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

en milliers d'euros	2025	2024
Produits financiers de participations	7 503	7 012
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 247	3 368
Reprises financières sur dépréciations et provisions	1	29
Différences positives de change	188	3 390
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	158	1 383
Produits financiers	10 097	15 182
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	17	1
Intérêts et charges assimilées	36	-
Différences négatives de change	2 965	1 730
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	3 019	1 731
Résultat financier	**7 078**	**13 451**

Les produits financiers de participations sont composés des dividendes perçus des filiales. Sur l'exercice 2025, la Société a perçu des dividendes de la part de Planisware USA pour 4 894 milliers d'euros, de Planisware Deutschland pour 2 000 milliers d'euros et Planisware MIS pour 609 milliers d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés correspondent aux intérêts perçus des placements court-terme faits par la Société dans des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement.

Les différences de change relatives aux opérations financières s'élèvent à -2 777 milliers d'euros sur l'exercice 2025 et résultent majoritairement des positions de trésorerie en devises étrangères (dollar américain, yen japonais).

Note 13. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse de la façon suivante :

en milliers d'euros	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises exceptionnelles sur provisions et transfert de charges	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-	83
Résultat exceptionnel	**-**	**- 83**

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 14. Impôts sur les bénéfices

14.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant avant impôt	61 731	- 7 487	54 244
Résultat exceptionnel et participation	- 5 982	1 538	- 4 444
Résultat comptable	**55 749**	**- 5 949**	**49 800**

La Société bénéficie du dispositif « IP Box ». L'IP Box est un dispositif qui permet à Planisware de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés de 10% sur ses revenus tirés de la propriété intellectuelle. Au cas d'espèce, les revenus éligibles sont les revenus en lien avec la maintenance évolutive générant des nouvelles versions du logiciel Planisware Enterprise. Via ce dispositif, la Société a pu bénéficier d'une réduction d'impôt de 6 055 milliers d'euros sur l'exercice 2025.

14.2 Crédits d'impôts

Les crédits d'impôt se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Crédit d'impôt recherche	582	810
Autres crédits d'impôt	98	60
Total crédits d'impôts	**680**	**869**

Les autres crédits d'impôt correspondent principalement au crédit d'impôt mécénat et au crédit d'impôt correspondant à la retenue à la source des dividendes reçus de Planisware USA.

14.3 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les différences temporaires sur le calcul de l'impôt génèrent, au 31 décembre 2025, un allègement futur de la dette d'impôt de 5 265 milliers d'euros en base :

en milliers d'euros	Base	Impôt
Provisions pour risques et charges	679	175
Participation des salariés	4 328	1 118
Ecarts de conversion	1	0
Autres	256	66
Total allégements de la dette future d'impôt	**5 265**	**1 360**

Le calcul a été effectué en prenant en compte la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%, soit un taux d'impôt de 25,825%.

La Société n'a pas de déficit reportable.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 15. Engagements hors bilan

en milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements de retraite		3 021
Avals, cautions, et garanties		26
Autres engagements		
Total engagements	**-**	**3 047**

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,70%
- Taux d'augmentation des salaires : 2%
- Table de mortalité : TH 19-21 pour les hommes et TF 19-21 pour les femmes
- Taux de turnover : 0% à 7% en fonction de l'âge des salariés
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 64 ans
- Convention collective : SYNTEC

Note 16. Effectif moyen

L'effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice est de :

en nombre de personnes	2025	2024
Ouvriers	-	-
Employés, techniciens, agents de maîtrise	15	15
Cadres et ingénieurs	284	283
Effectif moyen	**300**	**298**

Note 17. Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont composés du directeur général et des trois cofondateurs de la Société. Leur rémunération, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, enregistrée dans le compte de résultat (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) s'élève à 1 342 milliers d'euros en 2025 et 1 505 milliers euros en 2024.

Note 18. Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites se détaillent comme suit :

Plan 11 octobre 2023

Le conseil d'administration du 11 octobre 2023 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 11 octobre 2023 d'un maximum de 121 500 actions au profit du Directeur Général du Groupe. Ces actions seront définitivement acquises, par tranches successives, le 11 octobre 2024, le 11 octobre 2025 et le 11 octobre 2026, à condition que le bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social de la Société de façon continue et ininterrompue jusqu'à la fin de chaque tranche. Le nombre définitif d'actions attribuées sera soumis à des conditions de performance hors marché pour chaque tranche.

Plan 1er juin 2024

Le conseil d'administration du 24 mai 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1er juin 2024, d'un maximum de 215 445 actions au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 1er juin 2025, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Plan 29 juillet 2024

Le conseil d'administration du 29 juillet 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 29 juillet 2024, d'un maximum de 60 000 actions, au profit d'un dirigeant. Ces actions seront définitivement acquises, par périodes d'acquisition successives, le 29 juillet 2025 et le 29 juillet 2026, sous condition de présence étendue à l'exercice continu et ininterrompu de fonctions salariées ou dirigeantes jusqu'à la fin de chaque période d'acquisition et de conditions de performance hors marché pour chaque période d'acquisition.

Plans 2 juin 2025

Le conseil d'administration du 2 juin 2025 a décidé la mise en place de deux plans d'attribution d'actions gratuites :

- Le plan 2 juin 2025, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 106 586 actions, représentant 0,15% du capital émis, au profit de dirigeants et de membre du personnel salarié du Groupe en dehors des Etats-Unis, mais, par exception, comprenant les dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 2 juin 2026, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.
- Le plan 2 juin 2025 Etats-Unis, à compter du 2 juin 2025, d'un maximum de 13 560 actions, représentant 0,02% du capital émis, au profit de membre du personnel salarié aux Etats-Unis, à l'exclusion des dirigeants aux Etats-Unis. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée respectivement au 2 juin 2027, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Les mouvements relatifs aux plans d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Plan 11 octobre 2023	Plan 1er juin 2024	Plan 29 juillet 2024	Plan 2 juin 2025	Plan 2 juin 2025 Etats-Unis
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2024	**111 000**	**214 934**	**60 000**	**-**	**-**
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	106 586	13 560
Nombre d'actions émises	24 464	214 894	18 832	-	-
Nombre d'actions non acquises définitivement	26 036	40	6 168	-	-
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2025	**60 500**	**-**	**35 000**	**106 586**	**13 560**

Note 19. Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transaction significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

Note 20. Évènements postérieurs à la clôture

Le 3 mars 2026, le Groupe a confié un mandat de rachat d'actions en vue de leur annulation à un prestataire de services d'investissement, Rothschild Martin Maurel, pour un montant de 10 millions d'euros.

Note 21. Identité de la société consolidante

Les comptes de Planisware S.A. sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de Olhada Sàrl, société à responsabilité limitée inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 403.086.929 et qui est domiciliée 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, France.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Note 22. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2025, les filiales et participations de la Société sont toutes détenues à 100% :

en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Planisware USA Inc.	278	6 060	100%	278	278	-	-	86 109	5 500	4 894
Planisware Deutschland GmbH	25	2 214	100%	26	26	-	-	31 167	2 808	2 000
Planisware UK Ltd.	12	115	100%	12	12	360	-	5 071	113	-
Planisware Singapore Pte. Ltd.	0	547	100%	0	0	-	-	3 783	284	-
Planisware Japan K.K.	525	1 362	100%	10 026	10 026	-	-	6 335	111	-
Planisware MIS	2	1 546	100%	3 700	3 700	-	-	8 615	1 849	609
Planisware Belgium SRL	2	2	100%	2	2	376	-	642	190	-
Planisware Korea LLC	64	64	100%	64	64	625	-	-	- 237	-

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.4. Autres informations relatives aux comptes annuels

6.4.1. Commentaires sur le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 117 420 milliers d'euros en 2025 contre 105 564 milliers d'euros en 2024, soit une augmentation de 11 856 milliers d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Une augmentation du chiffre d'affaires net de 11 033 milliers d'euros qui reflète la hausse de l'activité. Ce chiffre d'affaires comprend les ventes biens et de services au profit de clients externes ainsi que les royalties facturées aux filiales au titre des licences concédées ;
- Une augmentation de la production immobilisée de 585 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 62 767 milliers d'euros en 2025 contre 62 388 milliers d'euros en 2024, soit une augmentation de 379 milliers d'euros. Cette légère augmentation s'explique principalement par :

- Une augmentation des salaires et cotisations sociales de 4 081 milliers d'euros, incluant notamment une charge de 2 146 milliers d'euros relative à la remise d'actions existantes dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites ;
- Une diminution des autres achats et charges externes de -4 624 milliers d'euros, ces derniers ayant été impactés en 2024 par les coûts d'introduction en bourse.

En raison de ces éléments, le résultat d'exploitation s'élève à 54 653 milliers d'euros en 2025 contre 43 177 milliers d'euros en 2024, soit une augmentation de 11 477 milliers d'euros.

Le résultat financier s'élève à 7 078 milliers d'euros en 2025 contre 13 451 milliers d'euros en 2024, soit une diminution de -6 373 milliers d'euros. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une diminution de -4 438 milliers d'euros des différences de change relatives aux opérations financières, principalement liés aux positions de trésorerie en devises étrangères (dollar américain et yen japonais),
- Une diminution de -1 225 milliers d'euros de produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement,
- Une diminution de -1 121 milliers d'euros des intérêts perçus des placements court-terme dans des dépôts à terme et valeurs mobilières de placement.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 61 731 milliers d'euros en 2025 contre 56 627 milliers d'euros en 2024, soit une augmentation de 5 104 milliers d'euros.

A la suite de la modification de la définition du résultat exceptionnel introduite par le règlement ANC n° 2022-06, le résultat exceptionnel s'élève à 0 millier d'euros en 2025 contre une charge nette de 83 milliers d'euros en 2024.

La participation des salariés s'élève à 5 982 milliers d'euros en 2025 contre 6 299 milliers d'euros en 2024, soit une diminution de -317 milliers d'euros.

La charge d'impôts sur les bénéfices s'élève à 5 949 milliers d'euros en 2025 contre 5 177 milliers d'euros en 2024 soit une augmentation de 772 milliers d'euros conformément à la hausse du résultat imposable.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la période a atteint 49 800 milliers d'euros en 2025 contre 45 068 milliers d'euros en 2024, soit une augmentation de 4 732 milliers d'euros.

6.4.2. Commentaires sur l'état de la situation financière

Le total bilan s'élève à 231 355 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 200 474 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 30 880 milliers d'euros.

Le total actifs immobilisés a augmenté de 3 838 milliers d'euros en passant de 26 533 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à 30 371 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation résulte principalement de la hausse des immobilisations incorporelles de 2 514 milliers d'euros liée à la capitalisation des coûts de production des solutions informatiques développées en interne et de la hausse des immobilisations corporelles de 1 250 milliers d'euros liée aux investissements dans l'infrastructure cloud et à la réfection des locaux de Châtillon.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Le total actifs circulants a augmenté de 27 026 milliers d'euros en passant de 173 939 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à 200 966 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Une augmentation des valeurs mobilières de placement et des disponibilités de 21 278 milliers d'euros,
- Une augmentation des créances clients et comptes rattachés de 2 157 milliers d'euros. Le solde est influencé par le rythme de facturation de l'abonnement annuel du Groupe pour chaque client et par la conclusion de nouveaux contrats avec des clients. Les créances clients sont généralement non-échues ou échues depuis moins de 30 jours et ne présentent pas un risque de crédit significatif.
- Une augmentation des avances et acomptes versés sur commandes de 3 210 milliers d'euros relative à des paiements d'avance pour des évènements 2026

Les capitaux propres ont augmenté de 28 028 milliers d'euros en passant de 168 851 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à 196 879 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation est due au bénéfice de la période de 49 800 milliers d'euros, partiellement compensée par la distribution de dividendes pour -21 772 milliers d'euros.

Le total des dettes a augmenté de 814 milliers d'euros en passant de 29 954 milliers d'euros au 31 décembre 2024 à 30 769 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Une augmentation des provisions pour risques et charges de 2 072 milliers d'euros, incluant une provision pour couvrir la charge future liée à la remise d'actions existantes dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites pour 1 696 milliers d'euros ;
- Une augmentation des dettes fiscales et sociales de 1 420 milliers d'euros en lien, principalement relative à la TVA collectée ;
- Une diminution des produits constatés d'avance de -712 milliers d'euros en raison d'un décalage de facturation pour un client spécifique.

6.4.3. Dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI

Absence de dépense et charge visée à l'article 223 quater du Code général des impôts.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.4.4. Délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-6 du Code de Commerce, il est indiqué ci-après la décomposition, à la clôture de l'exercice clos, du solde des dettes à l'égard des clients et des fournisseurs par date d'échéance.

Délais de paiement fournisseurs

	Article D. 441-6 du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
en milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	18	36	7	1	2	46
Montant total des factures concernées HT	38	588	10	1	6	605
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,23%	3,56%	0,06%	0,01%	0,03%	3,66%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						-
Montant total des factures exclues HT						-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

Délais de paiement clients

	Article D. 441-6 du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
en milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	8	30	11	7	39	87
Montant total des factures concernées HT	158	538	122	139	306	1 104
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	0,14%	0,47%	0,11%	0,12%	0,27%	0,97%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						-
Montant total des factures exclues HT						-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.4.5. Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	2025	2024	2023	2022	2021
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 026	7 002	6 939	344	344
Nombre d'actions émises	70 257 726	70 024 000	69 391 000	343 670	343 670
II. Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (hors taxes)	113 587	102 554	88 098	80 745	64 569
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	59 040	53 774	34 108	39 022	31 995
Impôts sur les bénéfices	5 949	5 177	2 316	3 665	2 857
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	49 800	45 068	29 967	34 090	27 311
Résultat distribué (1)	25 115	21 772	20 817	15 613	13 300
III. Résultat des opérations par action (en euros) (2)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,76	0,69	0,46	102,88	84,78
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,71	0,64	0,43	99,19	79,47
Dividende versé à chaque action	0,36	0,31	0,30	45,43	38,70
IV. Personnel					
Nombre de salariés	300	298	299	260	250
Montant de la masse salariale	25 552	22 667	21 335	18 376	16 098
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	13 080	11 885	10 399	9 038	8 082

(1) Le montant 2025 est estimé sur la base de 70 257 726 actions donnant droit au dividende au titre de l'exercice 2025 diminuées de 493 555 actions propres détenues au 31 décembre 2025.
(2) La Société a réalisé une division de la valeur nominale des actions par 200 le 26 septembre 2023.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

6.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Planisware,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLANISWARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note « 2.2. Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne les incidences de la première application, au titre de l'exercice 2025, du règlement n° ANC 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable

Description des risques identifiés et principaux jugements

Comme indiqué dans la « Note 2.11. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires de la Société provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles, les services relatifs au déploiement du logiciel, les contrats de maintenance, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et est reconnu selon les modalités décrites dans la « Note 2.11. Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels. Ce chiffre d'affaires n'inclut pas les refacturations envers les autres entités du Groupe.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires de la Société diffère selon la typologie de produits : hormis le chiffre d'affaires liées aux ventes de licences perpétuelles qui est reconnu à la mise à disposition du logiciel au client et lorsqu'il ne reste plus d'obligation de performance significative envers le client, les autres typologies de chiffre d'affaires sont reconnues au fur et à mesure de la consommation des avantages de la prestation par le client.

L'évolution du chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre est un indicateur clé de performance. Par conséquent, il peut y avoir une pression sur la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus lié à la comptabilisation des différentes typologies de chiffres d'affaires et apprécier la pertinence des méthodes comptables retenues ;
- identifier les principaux contrôles de la société relatifs à la catégorisation et à la comptabilisation du chiffre d'affaires et pertinents pour notre audit et évaluer leur conception et leur mise en œuvre ;
- réaliser des procédures d'audit analytiques, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires d'une période à l'autre et en vérifiant par sondage les informations de la base de calcul des produits constatés d'avance ainsi que leur exactitude arithmétique ;
- pour un échantillon de ventes, réaliser des réconciliations à la documentation contractuelle et aux preuves justifiant la livraison ou la réalisation de la prestation pour s'assurer de la correcte séparation des exercices.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées en « Note 2.11. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4, L-22-10-10 et L-22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Planisware par l'assemblée générale du 26 septembre 2022 pour le cabinet KPMG SA et du 20 mai 1997 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la vingt-huitième année, dont pour chaque cabinet, deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Levallois-Perret, le 8 avril 2026

Forvis Mazars S.A.	KPMG S.A.
Jessica Cluzeau	Jean-Pierre Valensi
Associée	Associé

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

7. Capital et actionnariat

Planisware SA est une société anonyme de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403.262.082. Le siège social de la Société est situé au 200 avenue de Paris - 92320 - Chatillon en France. Son numéro LEI est 969500356FAUM2X41Q59.

7.1. Capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de Planisware SA s'élevait à 7 025 772,60 euros, divisé en 70 257 726 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

7.1.1. Évolution du capital au cours des trois dernières années

Au 31 décembre 2022, le capital social de Planisware SAS est composé de 343 670 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Le capital social de la société a évolué comme suit au cours des trois dernières années :

- Le 31 mai 2023, le capital social a été augmenté par l'émission d'actions nouvelles en rémunération de l'apport en nature à la Société des titres des sociétés Innovation Framework Technologies Asia et Innovation Framework Technologies Planisware K.K. pour un montant total de 3 285 euros, soit l'émission de 3 285 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro.
- Le 26 septembre 2023, le capital social a été augmenté par incorporation de réserves, pour un montant de 6 592 145 euros par voie d'augmentation de la valeur nominale des actions. En conséquence, la valeur nominale des 346 955 actions a été portée de 1,00 euro à 20,00 euros.
- Le 26 septembre 2023, la société a procédé à une division de la valeur nominale de 20,00 euros à 0,10 euros par action. En conséquence, au 31 décembre 2023, le capital social de Planisware SA se composait de 69 391 000 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune.
- Le 24 mai 2024, le capital social a été augmenté par l'émission de 370 000 nouvelles actions dans le cadre de l'offre réservée aux salariés.
- Le 1er juin et le 11 octobre 2024, le capital social a été augmenté par l'émission de 254 800 et 8 200 nouvelles, actions respectivement, pour la livraison d'actions acquises par des employés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de plans de rémunération en actions.
- Le 1er juin et le 29 juillet 2025, le capital social a été augmenté par l'émission de 214 894 et 18 832 nouvelles actions, respectivement, pour la livraison d'actions acquises par des employés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de plans de rémunération en actions.

7.1.2. Autres instruments financiers donnant accès au capital

Les attributions passées d'actions dans le cadre de plans de rémunération en actions attribuées à des employés et mandataires sociaux du Groupe non encore acquises à la date du 31 décembre 2025 pourraient conduire à la création de 215 646 nouvelles actions maximum, représentant 0,3% du capital social de Planisware au 31 décembre 2025. Néanmoins, Planisware a l'intention d'utiliser les 5 118 019 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions exécuté en septembre et octobre 2025 pour couvrir la livraison des actions acquises dans le cadre de ces plans de rémunération en actions, évitant ainsi la dilution des actionnaires existants en l'absence de livraison d'actions nouvellement émises dans ce cadre. Au 31 décembre 2025, 24.464 de ces actions rachetées avaient déjà été transférées pour couvrir les plans de rémunération en actions arrivés à échéance.

Le nombre maximum d'actions et les dates d'acquisition des différents plans d'actions sont les suivants :

- 2 juin 2026 : 106.586 nouvelles actions maximum en accord avec le plan n°1 et 13.560 nouvelles actions maximum en accord avec le plan n°2
- 29 juillet 2026 : 35 000 actions nouvelles maximum
- 11 octobre 2026 : 60 500 actions nouvelles maximum

Le Groupe a l'intention de continuer à attribuer des actions à des employés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre de plans de rémunération en actions.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

7.2. Actionnariat, droits de vote, et définition du flottant

7.2.1. Pacte d'actionnaires

Depuis la cotation de la société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il n'existe plus de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la société.

7.2.2. Contrôle de l'émetteur

Au 31 décembre 2025, Planisware SA est contrôlée par Olhada, son actionnaire majoritaire qui détient 63,1% du capital et des droits de vote de la société.

Olhada est une société à responsabilité limitée française détenue indirectement par Messieurs Pierre Demonsant, Yves Humblot, Matthieu Delille et François Pelissolo, et leurs familles respectives.

Olhada est une société holding, dirigée par Pierre Demonsant, Yves Humblot et Matthieu Delille en tant que co-directeurs généraux.

Depuis le 26 septembre 2023, la Société et Olhada ont conclu une convention d'animation prévoyant la fourniture de services par Olhada à la Société (la « Convention de Services »). Aux termes de cette Convention de Services, Olhada fournit des prestations consistant à participer à la détermination de la stratégie de la Société, en s'appuyant sur la longue expérience des Co-Directeurs Généraux d'Olhada, qui sont co-fondateurs de la Société et ont participé activement à son développement depuis sa création, notamment dans les domaines suivants :

- Monsieur Matthieu Delille, dans le domaine de la stratégie Cloud (extension géographique ; cybersécurité ; partenariats ; stratégie environnementale) ;
- Monsieur Yves Humblot, en ce qui concerne la stratégie commerciale de la Société (expansion internationale ; organisation des équipes ; environnement concurrentiel ; tendances du marché) ; et
- Monsieur Pierre Demonsant, en ce qui concerne la stratégie de l'offre et la stratégie produits (extension de l'offre et nouveaux produits ; stratégie d'upsell et de cross-sell ; partenariats et/ou potentielles acquisitions).

Olhada se réunit au moins une fois par mois avec le Directeur général de la société et tout ou partie de l'équipe de direction au sein d'un comité de pilotage stratégique, et les autres membres du conseil d'administration de la société se joignent à la réunion de ce comité de pilotage stratégique au moins une fois par an dans le cadre d'un séminaire stratégique. Olhada reçoit une rémunération annuelle composée d'un montant fixe égal à 2 millions d'euros (plus TVA).

La Société estime qu'il n'existe pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. A cet égard, il est précisé que trois administrateurs indépendants au sens des critères du code AFEP-MEDEF siègent au Conseil d'administration de la Société, représentant plus du tiers des administrateurs, conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF. Il est également rappelé que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont exercées par deux personnes distinctes. (Voir également le chapitre 3 du présent Document d'Enregistrement Universel).

7.2.3. Structure actionnariale de la Société au 31 décembre 2025

La structure actionnariale au 31 décembre 2025 est présentée dans le tableau ci-après sur la base des déclarations requises par la loi établissant une participation de plus de 5% du capital ou des droits de vote à la clôture de l'exercice en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et des déclarations des dirigeants du Groupe et des personnes qui leur sont liées. Elle est complétée par les informations issues des déclarations de franchissement de seuil en application de l'article 10 des statuts de la Société prévoyant que, outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à trois pour cent (3%) du capital social ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Droits de vote

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, chaque action ordinaire donne droit à une voix dans ces assemblées générales ou, dans les conditions prévues ci-après, à un droit de vote double.

Toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, proportionnellement à la quotité du capital social qu'elles représentent. Pour le calcul de cette durée de détention, il n'est pas tenu compte de la période de détention des actions de la Société avant la date d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (18 avril 2024). En conséquence, au 31 décembre 2025, aucune action ne bénéficie d'un droit de vote double.

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques présenté dans le tableau ci-dessous tient compte de l'ensemble des droits de vote attachés aux actions en circulation, y compris les actions auto-détenues dépourvues de droit de vote. Le nombre de droits de vote effectifs pouvant être exercés en assemblée générale diffère donc du nombre de droits de vote théoriques.

Définition du flottant

Au 31 décembre 2025, le capital flottant de la Société représentait 31,8% du capital social total ; excluant la participation détenue par l'actionnaire de référence, à savoir Olhada, détenant 63,1% du capital social. Les actions détenues par les membres du Conseil d'administration, les dirigeants de la Société et les employés, représentant ensemble 4,4% du capital social, ainsi que les actions auto-détenues, représentant 0,7% du capital social, sont également exclues du flottant.

En ce qui concerne les indices Euronext (pour le SFB 120 par exemple), la définition du flottant appliquée par Euronext diffère : Le coefficient de flottant est le pourcentage représentant l'ensemble des titres cotés de la ligne sélectionnée de la société concernée éligible à l'inclusion dans l'indice, moins les participations considérées comme ne faisant pas partie du flottant. Le coefficient de flottant est basé sur les informations publiques disponibles à la date limite d'examen. Le facteur de flottant est arrondi aux 5% les plus proches. Les participations suivantes sont considérées comme ne faisant pas partie du flottant :

- Tout actionnaire unique détenant au moins 5% des titres cotés de la ligne sélectionnée peut être inclus dans l'indice, à l'exception des entités collectives et des fonds de pension. Les entités collectives sont celles qui remplissent tous les critères suivants :
 - être ouvertes à l'investissement aux investisseurs ou négociables sur le marché ; et
 - avoir un portefeuille diversifié ; et
 - avoir une structure ouverte.
- Les entités collectives comprennent les fonds communs de placement et autres fonds ouverts.
- Les entités collectives ou les fonds de pension qui détiennent au moins 5% des titres cotés de la ligne sélectionnée sont éligibles à l'inclusion dans l'indice et sont représentés dans tout organe de direction de la société en question.
- Parties agissant de concert qui détiennent collectivement 5% ou plus des titres cotés de la ligne sélectionnée éligible à l'inclusion dans l'indice.
- Les plans d'actionnariat salarié, les plans de retraite des employés, les employés individuels, la direction ou les membres du Conseil d'Administration de la société concernée lorsque leur participation cumulée est égale ou supérieure à 5% des titres cotés de la ligne sélectionnée éligible à l'inclusion dans l'indice.
- Actions détenues par la société concernée qui représentent 5% ou plus des titres cotés de la ligne sélectionnée éligibles à l'inclusion dans l'indice (par exemple, les actions propres).

Selon cette définition, seule la participation d'Olhada est considérée comme ne faisant pas partie du flottant, car la somme des actions détenues par les membres du Conseil d'Administration, les dirigeants de la Société et les employés ne dépasse pas 5%, de même que la somme des actions auto-détenues qui ne dépasse pas 5%. Le flottant ainsi défini est de 36,9%, ou 35% une fois arrondi aux 5% les plus proches.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Actionnariat salarié

Représentant 4,4% du capital social total au 31 décembre 2025, les participations des salariés et des administrateurs du Groupe, détenant chacune moins de 1% du capital social, ont été constituées au fil des années par l'acquisition d'actions ou au moyen de plans de rémunération en actions.

Par ailleurs, concomitamment au processus d'introduction en bourse de 2024, Planisware a procédé à une offre d'achat d'actions réservée aux salariés du Groupe. Cette offre portait sur un maximum de 370 000 actions à émettre, représentant environ 0,53% du capital social à ce moment-là, offertes avec une décote de 30% par rapport au prix offert dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée auprès d'investisseurs institutionnels internationaux. 369 employés (soit 73% des employés éligibles au niveau mondial à ce moment-là) ont participé à l'offre, la souscription totale ayant dépassé le montant maximum fixé pour l'augmentation de capital.

Structure de l'actionnariat de Planisware SA au 31 décembre 2025

au 31 décembre 2025	**Nombre d'actions**		**Droits de vote théoriques**		**Droits de vote effectifs**	
Olhada[1]	44 340 350	63,1%	44 340 350	63,1%	44 340 350	63,6%
Employés et administrateurs	3 083 778	4,4%	3 083 778	4,4%	3 083 778	4,4%
Actions auto-détenues	493 555	0,7%	493 555	0,7%	0	0,0%
Flottant	22 340 043	31,8%	22 340 043	31,8%	22 340 043	32,0%
Total	**70 257 726**	**100,0%**	**70 257 726**	**100,0%**	**69 764 171**	**100,0%**

[1] Olhada est la holding des cofondateurs, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le numéro 403 086 929, détenue indirectement par Messieurs Pierre Demonsant, Yves Humblot, Matthieu Delille et François Pelissolo et leurs familles.

7.2.4. Actions auto-détenues, contrat de liquidité et programme de rachat d'actions

Un contrat de liquidité a été confié par Planisware SA à Rothschild Martin Maurel à compter du 13 mai 2024. Ce contrat a été conclu dans le cadre de la réglementation applicable aux contrats de liquidité et est conforme à la décision de l'AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 (la « Décision de l'AMF »), en vigueur depuis le 1er janvier 2019. La plateforme de négociation sur laquelle sont effectuées les transactions dans le cadre du contrat de liquidité est Euronext Paris. Le contrat de liquidité peut être résilié à tout moment et sans préavis par Planisware ou par Rothschild Martin Maurel, sous réserve d'un préavis d'un mois. Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2025 :

- 0 actions
- 1 825 400 euros

Les opérations réalisées en 2025 dans le cadre du contrat de liquidité sont les suivantes :

	Nombre de transactions	**Volumes échangés en nombre d'actions**	**Volumes échangés en euros**	**Prix moyen en euros**
Achat	9 553	594 881	13 525 361,64	22,74
Vente	9 703	595 681	13 518 303,82	22,69

Par ailleurs, le 1er septembre 2025, Planisware a annoncé la mise en œuvre un programme de rachat d'actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025 (17ème résolution), afin de procéder à des rachats d'actions Planisware sur Euronext Paris pour un montant maximum de 10 millions d'euros. Dans ce cadre, Planisware a confié un mandat de rachat d'actions à Rothschild Martin Maurel qui a réalisé, en septembre et octobre 2025, le rachat de 518 019 actions pour un montant global de 9 999 979,54 euros, soit un prix moyen de 19,30 euros par action.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

7.2.5. Franchissements de seuil

En application de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les actionnaires sont tenus de déclarer une participation franchissant les 5% du capital ou des droits de vote de Planisware. En outre, conformément à l'article 10 des statuts de la Société, les actionnaires sont tenus de déclarer tout intérêt dépassant le seuil de 3% du capital social ou des droits de vote de Planisware. Il n'y a pas eu de telle déclaration pendant l'exercice social 2025.

7.2.6. Informations sur les transactions effectuées par les dirigeants et personnes apparentées sur les actions de la Société

Les opérations suivantes sur les actions de la Société ont été effectuées par des dirigeants et des personnes liées pendant l'exercice social 2025:

- 14/01/2025: Acquisition de 1 000 actions par Mme Deborah Choate, Administratrice
- 22/01/2025: Acquisition de 1 000 actions par Mme Laurianne Le Chalony, Administratrice
- 24/01/2025: Acquisition de 1 000 actions par Mme Meriem Riadi, Administratrice
- 11/10/2025: Acquisition de 24 464 actions par M. Loïc Sautour, Directeur général, dans le cadre d'un plan d'actions de performance.

7.3. Dividendes

Le Groupe a pour objectif de distribuer des dividendes annuels à ses actionnaires à hauteur de 40% de son résultat net. Le Groupe conserve la possibilité de distribuer des dividendes plus élevés dans la mesure où cela est compatible avec sa stratégie de croissance externe opportuniste.

Conformément à cette politique, et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le Groupe versera un dividende représentant 50% de son résultat net 2025. Cela représenterait 25,2 millions d'euros ou 0,36 euro par action. Ceci est en ligne avec l'historique de distribution de dividendes du Groupe, Planisware ayant distribué des dividendes de 21,4 millions d'euros, 20,9 millions d'euros, 15,6 millions d'euros, 13,3 millions d'euros et 10,2 millions d'euros au titre des années 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

7.4. Informations boursières

7.4.1. Transactions des titres

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris depuis le 18 avril 2024 et ne sont cotées sur aucune autre place boursière.

Marché

- Place de cotation : Euronext Paris (France)
- Compartiment A (grandes entreprises)
- Ticker : PLNW (Euronext)
- Code ISIN : FR001400PFU4

Indices

- MSCI World Small Cap
- CAC Technology
- CAC All Shares
- CAC MID 60
- Euronext Tech Leaders
- CAC Mid & Small

Classification ICB

- Industrie : Technologie
- Super-Secteur : Technologie
- Secteur : Logiciels et Services Informatiques
- Sous-Secteur : Logiciels

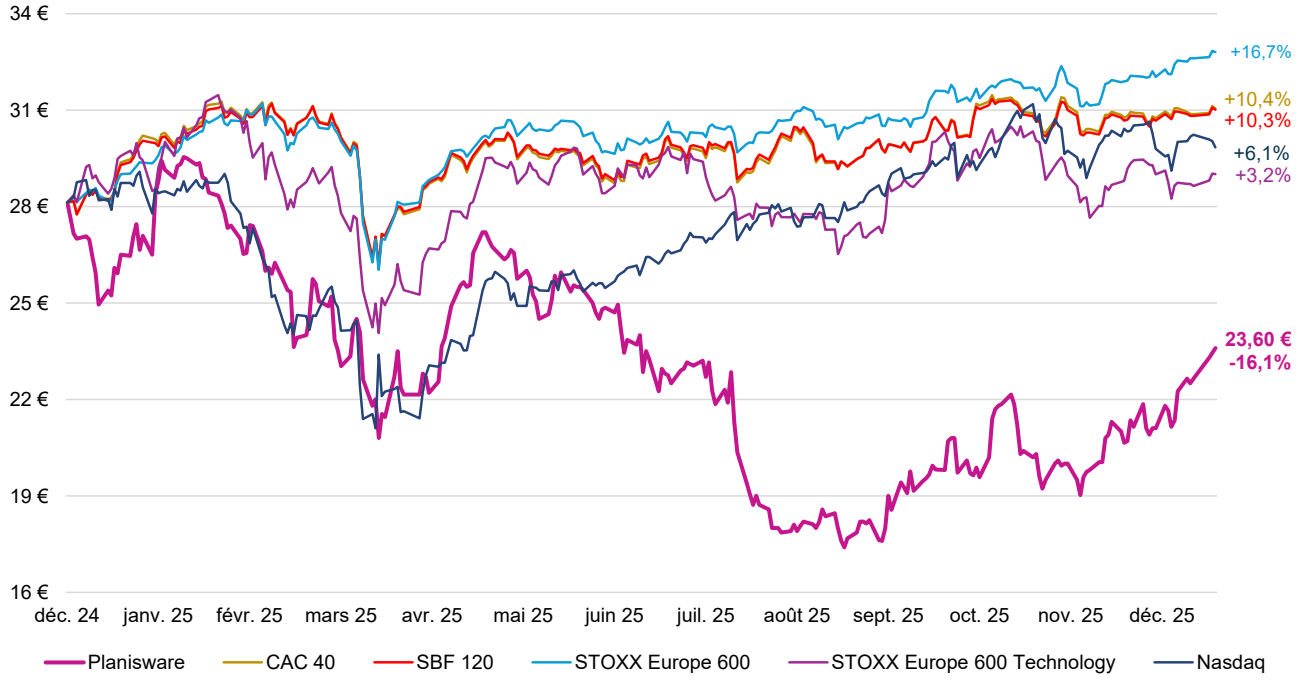
Eligibility

- Eligible au PEA
- Eligible au SRD et au marché des prêts-emprunts

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

7.4.2. Performance boursière

Le cours de l'action Planisware a atteint 23,60 euros à la fin de l'année 2025, en baisse de -16,1% par rapport à fin 2024 mais en hausse de +47,5% par rapport au prix offert dans le cadre du placement privé de l'introduction en bourse et +12,3% par rapport au premier cours coté le 18 avril 2024. La capitalisation boursière de Planisware était de 1 658 millions d'euros à la fin de l'année 2025 et le cours de clôture moyen en 2025 a représenté 22,95 euros . Le cours le plus élevé en 2025 a été 29,99 euros atteint le 6 février 2025 tandis que le cours le plus bas a été 17,40 euros atteint le 4 septembre 2025.



7.4.3. Volume de transactions

Les actions de Planisware sont échangées sur son marché réglementé, Euronext, ou sur d'autres plateformes électroniques, les *dark pools* et de gré à gré. Les autres plateformes sont des systèmes multilatéraux de négociation (*Multilateral Trading Facilities - MTFs*) tels que Cboe, Turquoise, Equiduct et Tradegate, qui fonctionnent avec un carnet d'ordres centralisé où les ordres sont exécutés selon les règles standard du marché, à l'instar d'Euronext. Les plateformes de négociation de gré à gré (*Over-the-Counter - OTC*) sont des systèmes dans lesquels les titres sont négociés directement entre les parties, en dehors des bourses réglementées. Il s'agit notamment des transactions bilatérales, des internalisateurs systématiques et des transactions déclarées via des dispositifs de publication agréés (*Approved Publication Arrangements - APAs*). Les *dark pools* sont des systèmes de négociation privés où les ordres ne sont pas visibles dans le carnet d'ordres public. Ils permettent aux investisseurs institutionnels d'exécuter des transactions importantes avec un impact minimal sur le marché. Les transactions dans les *dark pools* sont généralement déclarées après la négociation et peuvent être déclarées de manière regroupée.

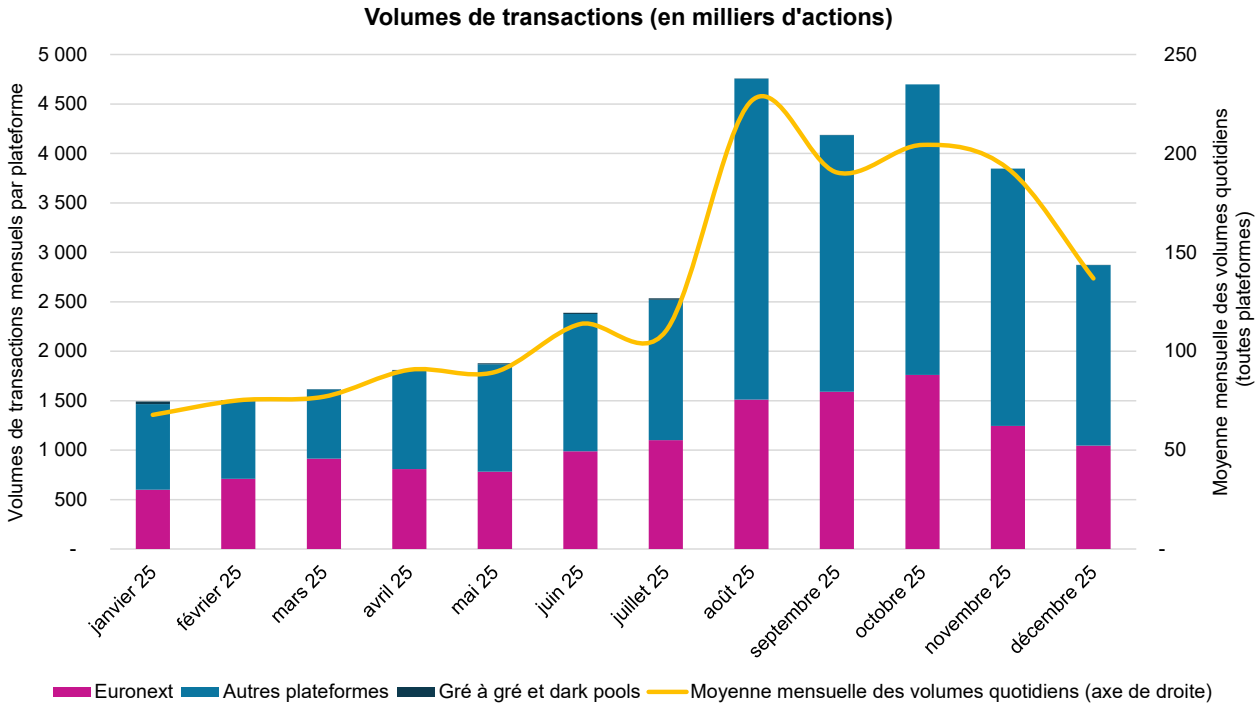
En 2025, le nombre moyen quotidien d'actions échangées a atteint 132 milliers, dont 39% sur les plateformes d'Euronext et 61% sur les autres plateformes électroniques. Cela a représenté une moyenne journalière de 2,9 millions d'euros.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Volumes mensuels des transactions (en milliers d'actions)

En 2025, 132 milliers d’actions ont été négociées par jour en moyenne (dont 39% sur les plateformes d'Euronext et 61% sur les autres plateformes électroniques) ou 2 799 par mois en moyenne.

Le graphique présente le nombre total mensuel d'actions négociées par plateforme (axe de gauche) et la moyenne mensuelle des volumes quotidiens (axe de droite).

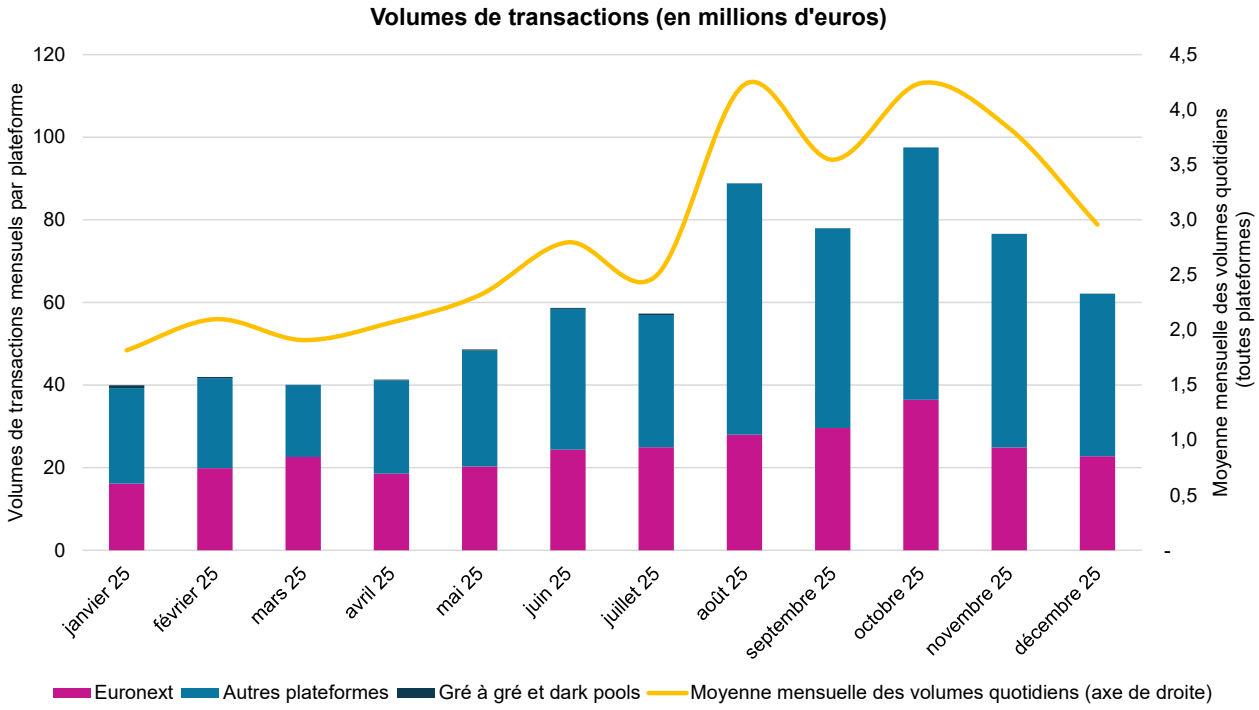


Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Volumes mensuels des transactions (en millions d'euros)

En 2025, 2,9 millions d’euros ont été négociés par jour en moyenne (dont 39% sur les plateformes d'Euronext et 61% sur les autres plateformes électroniques) ou 60,9 millions d’euros par mois en moyenne.

Le graphique suivant présente le montant mensuel total négocié par plateforme (axe de gauche) et la moyenne mensuelle des montant quotidiens (axe de droite).



7.4.4. Principaux événements boursiers de l’année 2025 et post-clôture

Date	Fait marquant	Volumes échangés (en milliers d'actions)
17 février 2025	Résultats annuels 2024	299
29 avril 2025	Chiffre d’affaires du T1 2025	170
31 juillet, 2025	Résultats du S1 2025	587
21 octobre 2025	Chiffre d’affaires du T3 2025	571
26 février 2026	Résultats annuels 2025	1 153

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

8. Informations complémentaires

8.1. Principales dispositions légales et statutaires de l'entreprise

8.1.1. Dénomination sociale, forme juridique, siège social et durée de la Société

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la dénomination sociale de la Société est Planisware SA. Le Groupe se présente généralement sous le nom de sa marque principale, Planisware.

La forme juridique de la Société est une société anonyme à Conseil d'Administration, régie par le droit français.

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (RCS Nanterre) sous le numéro 403 262 082.

Son numéro LEI est 969500356FAUM2X41Q59.

La Société a été constituée le 28 décembre 1995 pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de son enregistrement.

Son terme est fixé au 27 décembre 2094, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée conformément aux lois applicables.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé au 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, France.

L'adresse du site web de la Société est la suivante : https://planisware.com/. Les informations fournies sur le site web de la Société ne font pas partie du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le numéro de téléphone de la Société est le +33 (0) 1 41 48 48 60.

8.1.2. Principales dispositions des statuts de la Société (à l'exception des dispositions relatives au Conseil d'Administration et à la direction générale de la Société qui sont présentées au chapitre 3 sur la Gouvernance)

Objet social (article 2 des statuts)

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet, en France et dans tout autre pays :

- Recherche, étude, conception, développement, édition et commercialisation de tout logiciel de gestion d'entreprise et de projet et de logiciels connexes ;
- Achat, fabrication et vente de tous les produits, composants et autres matériaux susceptibles d'être utilisés dans le cadre des activités susmentionnées ;
- L'exécution de tout travail et la fourniture de tout service, y compris les services de conseil, en rapport avec ces activités ou s'y rapportant ;
- Recherche, étude technique et scientifique, obtention, acquisition, exploitation ou cession de tout brevet, licence, invention, procédé, marque et modèle en rapport avec l'objet social et, généralement, toute opération civile, commerciale, industrielle, financière, immobilière ou mobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 9, 11 et 12 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont au nominatif ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur.

Chaque action donne droit à une part des bénéfices et de l'actif social proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit de vote et de représentation aux assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Un actionnaire bénéficie d'un droit de vote double pour les actions entièrement libérées inscrites à son nom au nominatif pendant une période consécutive d'au moins deux (2) ans. La période de détention antérieure à la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris n'est pas prise en compte pour le calcul de cette durée de détention consécutive.

Conformément à l'article L. 225-123 al. 2 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, primes ou réserves, un droit de vote double est attribué lors de l'émission des actions attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Ce droit de vote double peut être exercé lors de toute assemblée générale.

Toute action convertie au porteur ou dont la propriété est transférée perd le bénéfice du droit de vote double dès cette conversion ou ce transfert. Par exception, le transfert de propriété par suite de succession, de liquidation de mariage ou de donation au profit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant en ligne directe, ne fait pas perdre ce droit de vote double et ne suspend pas la période de détention consécutive de 2 ans nécessaire à l'obtention du droit de vote double.

Les droits et obligations attachés à une action restent attachés à l'action lors de son transfert. La propriété d'une action implique légalement le respect des statuts et des résolutions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société ; il appartient à chaque actionnaire de s'assurer qu'il possède le nombre d'actions nécessaire à l'exercice de ses droits.

Les actions sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

Les copropriétaires d'actions indivisibles sont représentés aux assemblées générales par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande de l'un des copropriétaires.

S'il existe un bénéficiaire effectif, l'enregistrement des actions doit faire apparaître l'existence de la propriété effective. Sauf dispositions contraires entre l'usufruitier et le nu-propriétaire et notifiées à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propriétaire pour les autres décisions soumises aux assemblées générales ordinaires, et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les actions au nominatif ou au porteur sont librement négociables, sauf dispositions légales et réglementaires contraires. Les actions sont inscrites sur un compte et se transmettent, à l'égard de la Société, par virement de compte à compte, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Modifications du capital social et des droits attachés aux actions

Sauf disposition contraire des statuts, la modification des droits attachés aux actions est soumise aux dispositions statutaires.

Assemblées générales des actionnaires (article 22 des statuts)

Convocation et lieu de réunion

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions se tiennent soit au siège social, soit à un autre endroit indiqué dans la convocation.

Ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion figure sur les avis et/ou lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de l'avis.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les points indiqués dans l'ordre du jour ; toutefois, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital exigée par la loi, agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

Accès aux réunions

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales en personne ou par mandataire, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous forme d'enregistrement comptable dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur.

Sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ou de transmission électronique, y compris via internet, permettant leur identification dans les conditions requises par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut voter à distance ou donner une procuration conformément aux lois et règlements applicables.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Les représentants dûment habilités des actionnaires (personnes physiques ou morales) participent aux réunions, conformément aux lois et règlements applicables.

Feuille de présence, agent, procès-verbal

Lors de chaque réunion, il est établi une feuille de présence contenant les informations requises par la loi.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. À défaut, l'assemblée élit un président.

Les fonctions de scrutateurs sont exercées par les deux membres de l'assemblée qui sont présents et acceptent les fonctions et qui disposent eux-mêmes ou en tant que mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Le bureau a pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de décompter les suffrages exprimés, de veiller au bon déroulement de la séance et à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont établis et les copies ou extraits des résolutions sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est une assemblée appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle se réunit au moins une fois par an dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice pour approuver les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, sauf prolongation accordée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur première convocation, elle ne peut légalement délibérer que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance et par voie électronique, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Il statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a retourné un vote blanc ou nul.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions légalement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique, possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Si le second quorum n'est pas atteint, la seconde assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance ou à distance. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a renvoyé un vote blanc ou nul.

Toutefois, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, l'assemblée générale extraordinaire délibère et décide selon les règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires.

En aucun cas, l'assemblée générale extraordinaire ne peut augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'unanimité des actionnaires.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'entreprise

Il n'existe aucune disposition, ni dans les statuts de la société, ni dans une charte interne ou un règlement intérieur, qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

Déclaration des seuils de propriété et identification des actionnaires (article 10 des statuts)

Outre les seuils prévus par les lois et règlements en vigueur, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à trois pour cent (3%) du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage jusqu'à 50% du capital ou des droits de vote, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les lois et règlements en vigueur, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des titres donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la direction générale de la Société au siège social au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Les seuils visés ci-dessus sont déterminés en tenant compte également des actions ou droits de vote détenus indirectement et des actions ou droits de vote ayant les mêmes droits que les actions ou droits de vote détenus, tels que définis aux articles L.233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les sanctions prévues par la loi en cas de non-respect de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliquent aux seuils statutaires que sur demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5%) du capital social ou des droits de vote de la Société.

La Société se réserve le droit d'informer le public et les actionnaires soit des informations qui lui auront été fournies, soit du non-respect par toute personne de l'obligation énoncée ci-dessus.

Identification des détenteurs de titres (article 9 des statuts)

La Société, ou son mandataire, est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, soit de demander à tout moment, à ses frais, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires, les renseignements relatifs à leur identité et à la quantité de titres détenus, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en ce qui concerne les propriétaires de ses actions et titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Dispositions particulières régissant les modifications du capital social

Les statuts ne prévoyant pas de dispositions particulières, le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous moyens autorisés par la loi.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

8.2. Personne responsable

8.2.1. Personne responsable du Document d'Enregistrement Universel

Loïc Sautour, Directeur général

8.2.2. Déclaration de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel et du rapport financier annuel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du groupe mentionné dans la table de concordance de la section 9.1.3 du présent Document d'Enregistrement Universel présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

9 avril 2026

Loïc Sautour
Directeur général

8.3. Informations concernant les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars S.A.

Représenté par Jessica Cluzeau
45 rue Kléber
92300 Levallois-PerretFrance

Forvis Mazars S.A. est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes de Planisware lors de la constitution de la Société dans ses statuts initiaux en 1995 et renouvelé en tant que Commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 30 juin 2022, pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

KPMG S.A.

Représenté par Jean-Pierre Valensi
2 avenue Gambetta
Tour Eqho
92066 Paris La Défense Cedex
France

KPMG S.A. est membre de la *Compagnie* Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2022, pour une durée de trois exercices, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 25 février 2026, a approuvé la proposition de renouvellement du mandat de KPMG S.A. en tant que commissaire aux comptes (étant précisé que M. Loïc Sautour, en sa qualité de Directeur général, n'a pas pris part au vote). Cette proposition de renouvellement sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui devrait se tenir le 17 juin 2026.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

8.4. Informations sur les tiers

Le présent document d'enregistrement universel contient des statistiques, des données et d'autres informations relatives aux marchés, aux tailles de marché, aux parts de marché, aux positions sur le marché et à d'autres données industrielles concernant les activités et les marchés de la Société. Sauf indication contraire, ces informations sont basées sur l'analyse par la Société de sources multiples, y compris des études de marché commandées par la Société à Bain & Company, Inc. et des informations obtenues par ailleurs dans des rapports de marché publiés par le Project Management Institute et la Harvard Business Review.

Ces informations ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et puisse le vérifier, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Toutefois, la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour collecter, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

8.5. Documents accessibles au public

Les statuts de la société, les procès-verbaux des assemblées générales et les autres documents statutaires, ainsi que toute évaluation ou déclaration faite par un expert indépendant à la demande de la Société et qui doit être mise à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur, peuvent être consultés au siège social de la Société et, si applicable, sur le site internet de la Société : https://planisware.com.

L'information réglementée, au sens des dispositions du règlement général de l'AMF, est également disponible sur le site internet de la Société : https://planisware.com.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

9. Annexes

9.1. Tables de concordance

9.1.1. Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

La table de concordance ci-après identifie les informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 conformément au schéma du Document d'Enregistrement Universel.

N°	Rubriques	Sections
1.	**Personnes responsables, information provenant de tiers, rapport d'experts et approbation de l'autorité compétente**	
1.1	Personnes responsables	8.2.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	8.2.2
1.3	Personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
1.4	Attestation relative aux informations provenant de tiers	8.4
1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	Front page
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	
2.1	Identité des contrôleurs légaux	8.3
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou été révoqués au cours de l'exercice	N/A
3.	**Facteurs de risque**	
3.1	Description des risques importants	4.1
4.	**Informations concernant l'émetteur**	
4.1	Raison sociale et nom commercial	8.1.1
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	8.1.1
4.3	Date de constitution et durée de vie	8.1.1
4.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone, site web	8.1.1
5.	**Aperçu des activités**	
5.1	Principales activités	1.1, 1.3 et 1.5
5.1.1	Nature des opérations et principales activités	1.1, 1.3 et 1.5
5.1.2	Nouveaux produits et/ou services	N/A
5.2	Principaux marchés	1.4
5.3	Événements importants dans le développement des activités	2.1
5.4	Stratégie et objectifs	1.6 et 2.6
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.5.4.2, 4.1 et 6.1.6 note 26
5.6	Position concurrentielle	1.4

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

N°	Rubriques	Sections
5.7	Investissements	2.5.2
5.7.1	Investissements importants réalisés	2.5.2
5.7.2	Investissements importants en cours	N/A
5.7.3	Coentreprises et participations significatives	N/A
5.7.4	Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	5.2.1.2
6.	**Structure organisationnelle**	
6.1	Description sommaire du Groupe	1.7.1
6.2	Liste des filiales importantes	1.7.2
7.	**Examen de la situation financière et du résultat**	
7.1	Situation financière	2.1 to 2.5
7.1.1	Exposé de l'évolution et résultat des activités	2.1 to 2.5
7.1.2	Évolutions futures et activités en matière de recherche et développement	1.5.4 et 2.3.2
7.2	Résultats d'exploitation	2.3
7.2.1	Facteurs importants	2.3.4
7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net	2.3
8.	**Trésorerie et capitaux**	
8.1	Informations sur les capitaux	2.5
8.2	Flux de trésorerie	2.5
8.3	Besoins de financement et structure de financement	2.4.3
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	6.1.6 note 22
8.5	Sources de financement attendues	N/A
9.	**Environnement réglementaire**	
9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influents	1.6
10.	**Informations sur les tendances**	
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière depuis la fin du dernier exercice	2.6
10.2	Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	2.6
11.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	
11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N/A
11.2	Principales hypothèses	N/A
11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N/A
12.	**Organes d'administration, de direction, de surveillance et de Direction générale**	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	3.1
12.2	Conflits d'intérêts	3.1.2.6

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

N°	Rubriques	Sections
13.	**Rémunération et avantages**	
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	3.3
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	3.3
14.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
14.1	Date d'expiration des mandats	3.1.1
14.2	Contrats de service	3.1.2.6
14.3	Comités	3.1.3.4
14.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	3.2
14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance d'entreprise	N/A
15.	**Salariés**	
15.1	Nombre et répartition des salariés	5.1.1.1
15.2	Participations et stock-options	3.3
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	7.2.3
16.	**Principaux actionnaires**	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote	7.2.3
16.2	Existence de droits de vote différents	7.2.3
16.3	Contrôle	7.2.2
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.2.1
17.	**Transactions avec les parties liées**	
17.1	Détail des transactions avec les parties liées	3.4.1 et 6.1.6 note 32
18.	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats**	
18.1	Informations financières historiques	6.1
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	6.1 et 6.3, 6.1 et 6.3 du DEU 2024 et 18.1 du second complément au document d'enregistrement - I.24-002
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A
18.1.3	Normes comptables	6.1.6 note 3
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A
18.1.5	Contenu minimal des informations financières auditées	6.1
18.1.6	États financiers consolidés	6.1
18.1.7	Date des dernières informations financières	6.1.6 note 3

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

N°	Rubriques	Sections
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	6.2
18.3.1	Rapport d'audit	6.2
18.3.2	Autres informations auditées	3.5 et 6.5
18.3.3	Informations financières non auditées	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	7.3
18.5.1	Description de la politique en matière de dividendes	7.3
18.5.2	Montant du dividende par action	6.4.3
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	6.1.6 note 27
18.6.1	Procédures importantes	N/A
18.7	Changement significatif de la situation financière	6.1.6 note 2
18.7.1	Changement significatif depuis la clôture	6.1.6 note 33
19.	**Informations complémentaires**	
19.1	Capital social	
19.1.1	Montant du capital émis	7.1
19.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
19.1.3	Actions autodétenues	7.2.4
19.1.4	Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.1.2
19.1.5	Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital souscrit non libéré ou à toute augmentation de capital	N/A
19.1.6	Options sur le capital social	N/A
19.1.7	Historique du capital social	7.1.1
19.2	Acte constitutif et statuts	8.1.2
19.2.1	Registre et objet social	8.1.2
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	8.1.2
19.2.3	Disposition impactant un changement de contrôle	N/A
20.	**Contrats importants**	
20.1	Résumé de chaque contrat important	N/A
21.	**Documents disponibles**	
21.1	Déclaration sur les documents disponibles	8.5

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

9.1.2. Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après identifie les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

N°	Rubriques	Sections
1	Comptes annuels de la société mère	6.3
2	Comptes consolidés	6.1
3	Rapport de gestion	Voir 9.1.3
4	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Voir 9.1.4
5	Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	8.2.2
6	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	6.5 et 6.2
7	Rapport de durabilité	5. 4

9.1.3. Table de concordance du rapport de gestion

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après identifie les informations qui constituent le rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

N°	Rubriques	Textes de référence	Sections
1.	**Situation et activité du Groupe**		
1.1	Situation de la société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	L. 232–1, II, L. 233–6 et L. 233–26 du Code de commerce	2.1 à 2.5, 6.4.1 et 6.4.2
1.2	Indicateurs clés de performance de nature financière	L. 232.1, II du Code de commerce	2.1, 2.2, 2.3, 2.5 et 2.7
1.3	Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe	L. 232.1, II du Code de commerce	2.3 et 2.7
1.4	Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le rapport	L. 232–1, II. et L. 233–26 du Code de commerce	6.1.6 note 33 et 6.3.3 note 20
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	L. 233-13 du Code de commerce	7.2.3
1.6	Succursales existantes	L. 232.1, II du Code de commerce	N/A
1.7	Prises de participations significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des Sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	L. 233–6 al. 1° du Code de commerce	N/A
1.8	Aliénations de participations croisées	L. 233–29, L. 233–30 et R. 233–19 du code de commerce	N/A

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

N°	Rubriques	Textes de référence	Sections
1.9	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	L. 232–1, II. et L. 233–26 du Code de commerce	2.6
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	L. 232–1, II. et L. 233–26 du Code de commerce	1.5.4, 2.3 et 2.4
1.11	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	R. 225–102 du Code de commerce	6.4.5
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	D. 441–4 du Code de commerce	6.4.4
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du Commissaire aux comptes	L. 511–6 et R. 511–2–1–3 du Code monétaire et financie	N/A
1.14	Incidences des activités de la société quant à la lutte contre l'évasion fiscale	L. 22–10–35, 1° du Code de commerce	5.3.2
1.15	Actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale	L. 22–10–35, 2° du Code de commerce	N/A
1.16	Actions visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale et, le cas échéant, le bénéfice du label « employeur partenaire de la démocratie locale » mentionné à l'Article L. 1621-6 du Code général des collectivités territoriales	L. 22–10–35, 2° du Code de commerce	N/A
1.17	Informations sur les ressources incorporelles essentielles et leurs incidences sur le modèle commercial et la création de valeur pour le Groupe	L. 232–1, II du Code de commerce	5.1.1
2.	**Facteurs de risques, contrôle interne et de gestion des risques**		
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	L. 232.1, II du Code de commerce	4.2
2.2	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	L. 22-10-10, 7° du Code de commerce	4.3
2.3	Indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	L. 232-1, II du Code de commerce	N/A
2.4	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	L. 225–102–1 et R. 225–105, I. 1° du Code de commerce	N/A
3.	**Actionnariat et capital**		
3.1	Structure, évolution du capital et franchissement de seuils	L. 233–13 du Code de commerce	7.1 et 7.2
3.2	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	L. 225–211 du Code de commerce	6.3.3 note 7 et 7.2.4
3.3	Etat de la participation des salariés au capital de la Société	L. 225–102–1 du Code de commerce	7.2.3

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

N°	Rubriques	Textes de référence	Sections
3.4	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	R. 228–90 et R. 228–91 du Code de commerce	
3.5	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	L. 621–18–2 du Code monétaire et financier	
3.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	243 bis du Code général des impôts	7.3
4.	**Informations en matière de durabilité**		**Chapitre 5**
5.	**Autres informations**		
5.1	Informations fiscales complémentaires	223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts	6.4.3
5.2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	L. 464-2 du Code de commerce	N/A

9.1.4. Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après identifie les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par les articles L. 225-37 et suivants du code de commerce.

N°	Rubriques	Textes de référence	Sections
	Informations sur les rémunérations		
1.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	L. 22–10–8, I., alinéa 2 du Code de commerce	3.3.1
1.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	L. 22–10–9, I., 1° du Code de commerce	3.3.2
1.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	L. 22–10–9, I., 2° du Code de commerce	3.3.2
1.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	L. 22–10–9, I., 3° du Code de commerce	N/A
1.5	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles–ci	L. 22–10–9, I., 4° du Code de commerce	3.3.2 et 3.3.5
1.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre consolidation au sens de l'article L. 233–16 du Code de commerce	L. 22–10–9, I., 5° du Code de commerce	3.3.2
1.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	L. 22–10–9, I., 6° du Code de commerce	3.3.2.5

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

N°	Rubriques	Textes de référence	Sections
1.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	L. 22–10–9, I., 7° du Code de commerce	3.3.2.5
1.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	L. 22–10–9, I., 8° du Code de commerce	3.3.1
1.10	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22–10–34 du Code de commerce	L. 22–10–9, I., 9° du Code de commerce	3.3.2.6 et 3.3.2.7
1.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	L. 22–10–9, I., 10° du Code de commerce	N/A
1.12	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225–45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non–respect de la mixité du Conseil d'administration)	L. 22–10–9, I., 11° du Code de commerce	N/A
1.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	L. 225–185 du Code de commerce	3.3.4.1
1.14	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	L. 225–197–1 et L. 22–10–59 du Code de commerce	3.3.4.1 et 3.3.4.3
1.15	Options consenties, souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux et chacun des dix premiers salariés de la Société non-mandataires sociaux, et options consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires, par catégorie	L. 225–184 du Code de commerce	3.3.4.2
	Informations sur la gouvernance		
1.16	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	L. 225–37–4, 1° du Code de commerce	3.1.1
1.17	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	L. 225–37–4, 2° du Code de commerce	3.4.1
1.18	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentations de capital	L. 225–37–4, 3° du Code de commerce	3.4.3
1.19	Modalités d'exercice de la Direction générale	L. 225–37–4, 4° du Code de commerce	3.1.2
1.20	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	L. 22–10–10, 1° du Code de commerce	3.1.1 à 3.1.3
1.21	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	L. 22–10–10, 2° et 2° bis du Code de commerce	3.1.2.3
1.22	Éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général	L. 22–10–10, 3° du Code de commerce	3.1.4.1
1.23	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	L. 22–10–10, 4° du Code de commerce	3,1

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

N°	Rubriques	Textes de référence	Sections
1.24	Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	L. 22–10–10, 5° du Code de commerce	3.4.4
1.25	Procédure d'évaluation des conventions courantes – Mise en œuvre	L. 22–10–10, 6° du Code de commerce	3.4.2
1.26	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	L. 22–10–11 du Code de commerce	3.4.5

9.2. Glossaire

Adaptive Project Management and Reporting (« APMR »): traduit en français « gestion adaptative des projets et reporting) fait référence à des outils permettant de planifier, de contrôler et de gérer efficacement les projets, y compris les tâches, les responsabilités, les budgets, les calendriers, ainsi qu'à des outils permettant d'allouer et de suivre les ressources et des outils permettant de simuler des scénarios en fonction de diverses contraintes.

Agile : est un type de méthode de développement logiciel dans lequel l'équipe projet commence par une conception simple et ajoute des fonctionnalités par le biais de courtes itérations. À la fin de chaque itération, une version mise à jour, testée et potentiellement livrable du logiciel est présentée, et les parties prenantes du projet décident des objectifs de l'itération suivante, en tenant compte des remarques des utilisateurs, de l'équipe projet et de toute tendance externe pertinente.

CAGR : désigne le taux de croissance annuel composé.

Cloud : fait référence à la disponibilité à la demande de ressources informatiques, notamment pour le stockage et le traitement des données, qui peuvent être accédées et manipulées à distance.

Collaborative Project Management (« CPM ») : traduit en français « gestion de projet collaborative » fait référence aux outils permettant la coordination entre de nombreuses équipes et membres d'équipes au sein d'une organisation pendant l'exécution d'un projet ou d'un programme ou le développement d'un produit, en travaillant ensemble pour mener à bien des projets et des tâches, quelle que soit leur taille, en utilisant, par exemple, des fonctions intégrées de messagerie et de partage de fichiers

Datacenter : désigne un site physique hébergeant l'infrastructure (par exemple, des serveurs) que Planisware utilise pour stocker et traiter des données dans le cadre des services fournis aux clients.

EBITDA : désigne le résultat net avant impôts, résultat financier, dépréciations et amortissements.

EBITDA Ajusté : est calculé à partir du *Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence* plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation, plus les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels définis comme suit : (i) les charges liées aux paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2 (ii) toute dépense, charge ou autre coût directement ou indirectement lié à une introduction en bourse, un investissement, une acquisition, une coentreprise ou des partenariats (iii) certains frais de conseil engagés pour des projets ponctuels, tels que des mesures de réorganisation ; et (iv) certaines indemnités de licenciement, qui comprennent les dépenses liées aux mesures de réorganisation et de restructuration, principalement constituées d'indemnités de licenciement et d'autres coûts liés au personnel. Pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023, ces ajustements pour les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels sont liés à l'attribution de plans de rémunération en actions et aux coûts externes encourus par le Groupe dans le cadre de sa préparation au projet d'introduction en bourse.

Enterprise Agile Planning (« EAP ») : traduit en français « planification agile d'entreprise », fait référence à des outils dédiés à l'affectation des ressources, la planification, les simulations de scénarios et l'utilisation d'équipes Agiles dans le cadre du PPM. L'EAP se concentre sur l'application d'outils de projet Agiles à des équipes individuelles, à des groupes d'équipes ou à des flux de valeur afin de rendre visible l'avancement des projets Agiles, de coordonner et de hiérarchiser les ressources et de faciliter la collaboration Agile.

Financial Planning & Analysis (« FP&A ») : traduit en français « planification et analyse financière » comprend les outils de reporting financier (y compris de planification et d'analyse) permettant de synthétiser et d'évaluer l'évolution des performances, le contrôle des coûts et les prévisions budgétaires.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

IFTP KK : désigne Innovation Framework Technologies Planisware K.K., une société japonaise dont Planisware a acquis en 2023 les 53% restants du capital.

Interface de programmation d'application (« API ») : est une type d'interface logicielle qui permet à deux ou plusieurs logiciels de communiquer entre eux.

IT Governance & Digital Transformation (« IT&DT ») : est l'un des quatre piliers de Planisware et implique l'application du logiciel Planisware aux fonctions informatiques liées à la gestion stratégique et « à grande échelle » de l'informatique. Au sein de ce pilier, les logiciels de Planisware aident généralement les organisations à aligner les fonctions informatiques et commerciales, à prendre des décisions axées sur la technologie, à mettre à niveau ou à transformer les infrastructures informatiques, à tirer le meilleur parti de leur transformation numérique et à gérer de nombreux projets informatiques à la fois.

Logiciel open source: désigne un logiciel dont le code source est en libre accès, modifiable et réutilisable.

Marge d'EBITDA Ajusté : désigne le rapport entre l'EBITDA Ajusté et les produits liés à l'activité.

New product development « NPD » : traduit en français « développement de nouveaux produits »: désigne le processus de développement d'un nouveau produit, service, technologie ou procédé. Il peut aussi s'agir d'une innovation appliquée à un produit déjà existant.)

Planisware Enterprise : est l'une des deux solutions logicielles de Planisware, principalement destinée aux projets et programmes très sophistiqués impliquant un grand nombre d'utilisateurs, généralement les entreprises plus de 10 000 employés.

Planisware Orchestra : est l'une des deux solutions logicielles de Planisware, généralement destinée à un déploiement rapide et à une adoption ascendante ciblant les entreprises de taille moyenne (environ 500 employés ou plus) avec des processus de projets plus simples.

PME : désigne les petites et moyennes entreprises.

Product Development & Innovation (« PD&I ») : est l'un des quatre piliers de Planisware et implique l'application des solutions de Planisware au développement de nouveaux produits (« NPD »), à la recherche et au développement (« R&D ») et aux implémentations marketing, ce qui permet aux organisations de mieux séquencer et hiérarchiser les projets, d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits et de faciliter, de manière efficace, la collaboration entre les équipes chargées des produits, de la technologie, des finances et de la vente.

Product Lifecycle Management (« PLM ») : traduit en français « gestion du cycle de vie du produit » désigne les outils permettant de gérer de bout en bout le cycle de vie des produits et des portefeuilles de produits des entreprises, c'est-à-dire le processus de développement d'un nouveau produit, d'un nouveau service, d'une nouvelle technologie ou d'un nouveau processus (ou l'innovation sur un produit existant), depuis l'idée initiale jusqu'à son lancement (ce qui inclut les tests de concept, l'analyse commerciale, les tests de prototype et la mise en œuvre du produit).

Project and Portfolio Management (« PPM ») : traduit en français « gestion de projets et de portefeuilles « , fait référence à l'ensemble des outils, méthodologies et stratégies utilisés pour gérer des projets, des portefeuilles, des programmes et des produits ou leurs différentes composantes. L'objectif du PPM est de permettre aux organisations d'atteindre leurs buts et objectifs grâce à une analyse, une hiérarchisation, une gestion et une prise de décision efficaces concernant les projets, les portefeuilles, les programmes et les produits.

Project Business Automation (« PBA ») : est l'un des quatre piliers de Planisware et vise à optimiser la comptabilisation des revenus provenant des activités de projet en gérant les taux, les ressources (par exemple, le temps passé, la capacité), les dépenses, les propositions et les factures, ainsi que les risques et les demandes de modification afin de gagner du temps et de réduire les coûts (par exemple, grâce à des processus automatisés, des workflows plus rapides en matière de dotation et de facturation, des taux d'utilisation des ressources plus élevés et une meilleure budgétisation).

Project Controls and Engineering (« PC&E ») : est l'un des quatre piliers de Planisware et implique généralement l'utilisation du logiciel Planisware pour gérer des projets internes d'ingénierie ou de construction complexes ou à grande échelle dans des industries telles que l'aérospatiale et la défense, l'énergie et les services publics, l'industrie et la construction. Les solutions de Planisware permettent à ces clients d'améliorer les aspects clés de leurs programmes et de la gestion de leurs projets, y compris la gestion des ressources humaines (par exemple, les sous-traitants), les dépenses d'investissement et les contrats commerciaux.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Project Economy : selon le Project Management Institute, désigne la part de l'économie mondiale dans laquelle « les organisations apportent de la valeur aux parties prenantes en menant à bien des projets, en livrant des produits et en s'alignant sur les flux de valeur ». C'est à travers la réalisation de projets que les entreprises explorent et produisent des livrables essentiels à la création de valeur, tels que l'innovation, la transformation et l'amélioration continue.

R&D : désigne la recherche et développement.

Règles d'entreprise contraignantes relatives aux processeurs (« BCR-P ») : désigne les mesures de protection des données régissant le transfert de données personnelles au sein d'un groupe entre les entreprises établies dans l'UE vers des entreprises hors UE.

SaaS (Software as a Service) : traduit en français « logiciel en tant que service », est un modèle de distribution de logiciels dans lequel le fournisseur de logiciels met à disposition du client, via un abonnement payant, une application ou une plateforme qu'il héberge accessible à distance et des services associés. Par opposition, l'achat de licences perpétuelles implique l'installation physique du logiciel sur site.

Serviceable Addressable Market (SAM) : traduit en français « marché adressable utilisable » désigne la part du marché adressable total (TAM) qu'une entreprise peut raisonnablement cibler et atteindre avec ses produits ou services.

Strategic Portfolio Management (« SPM ») :: traduit en français « gestion stratégique de portefeuilles » fait référence à la stratégie organisationnelle de haut niveau et aux objectifs et résultats escomptés qui y sont associés, grâce à une vue d'ensemble consolidée de plusieurs projets et à l'intégration de reporting des données au niveau de l'entreprise montrant les principales interdépendances, les impacts et la planification des ressources et la réalisation des grands objectifs de l'entreprise (par exemple, les projets commerciaux à grande échelle, tels que l'exploration d'un nouveau marché ou l'investissement dans un projet majeur de développement d'un nouveau produit, les projets de transformation majeurs, tels que la numérisation d'une partie importante de l'entreprise, ou les décisions financières importantes, telles qu'une fusion ou une acquisition).

Total Adressable Market (TAM) : traduit en français « marché adressable total », désigne le l'opportunité de chiffre d'affaires pour un produit ou un service sur l'ensemble du marché.

Workflow Management (« WfM ») : traduit en français « gestion des flux de travail » concerne l'infrastructure dédiée à la mise en place, à la performance et au suivi des processus en cours ou inter-équipes.

Docusign Envelope ID: 188EE95F-3644-8081-8196-67CA18EDF6B5

Planisware

200 avenue de Paris
92320 Châtillon
France

+33 (0)1 41 48 48 60
planisware.com